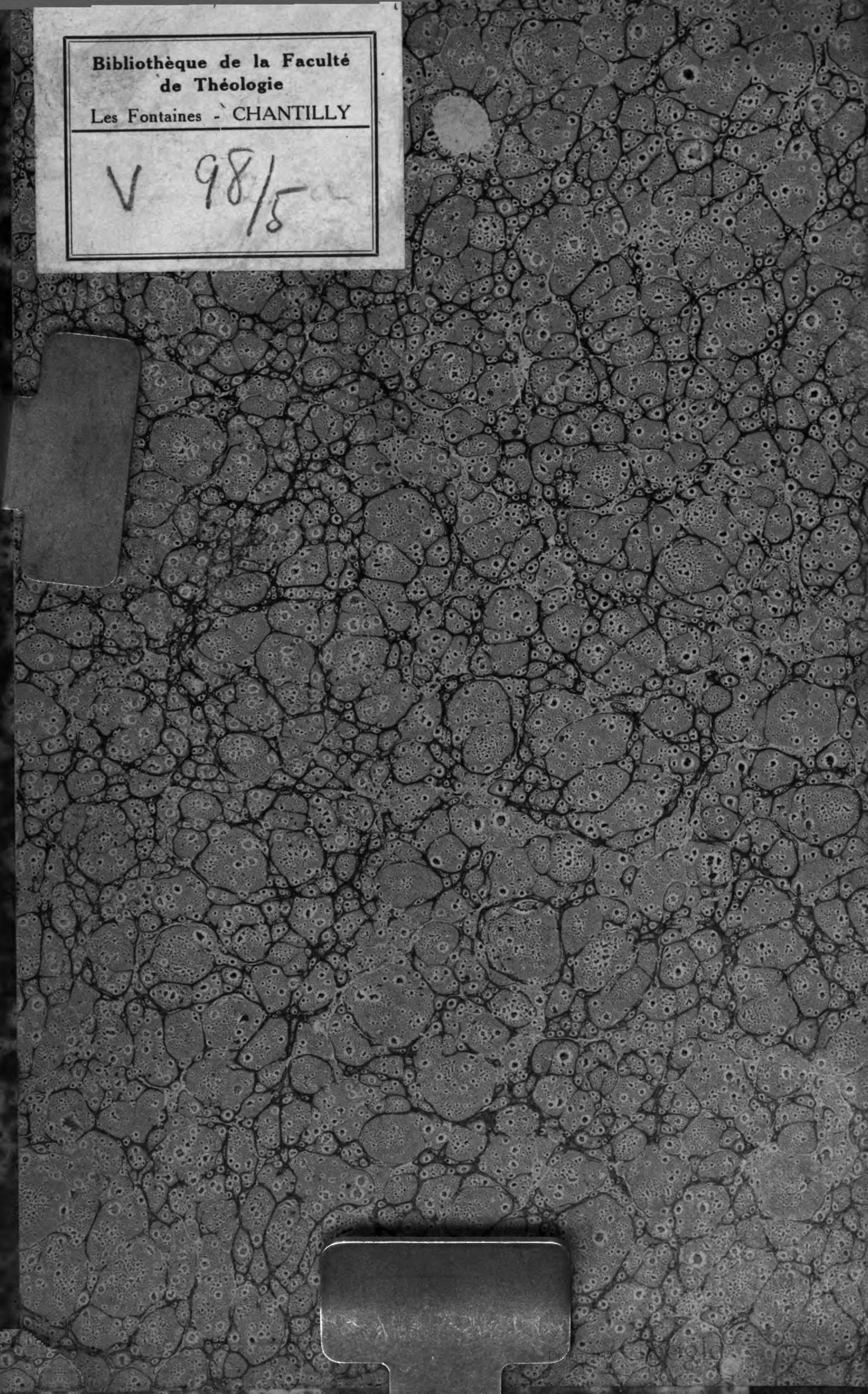
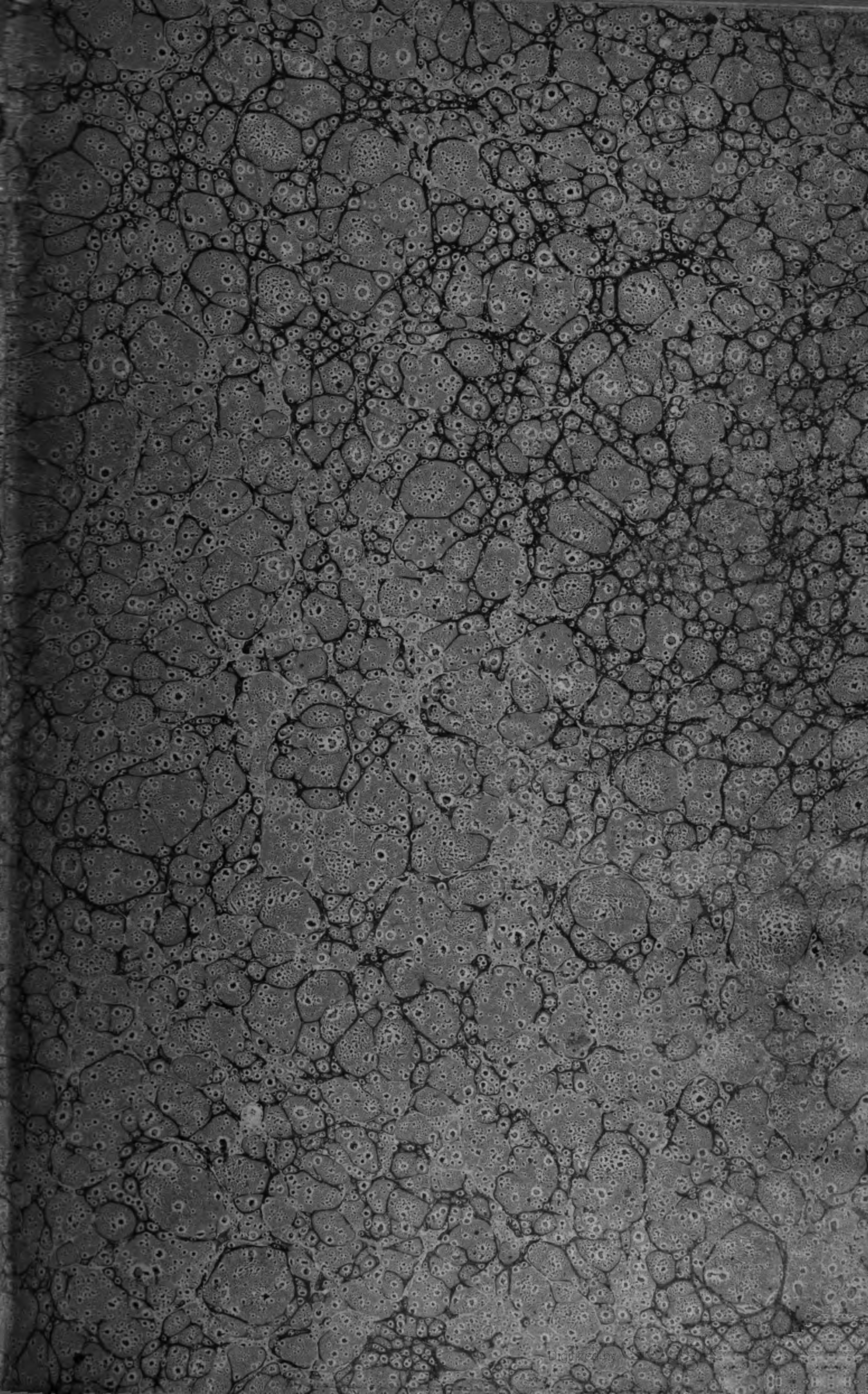




Bibliothèque de la Faculté
de Théologie
Les Fontaines - CHANTILLY
V 98/5



ACTES DU MARTYRE

DE LA TRÈS-NOBLE VIERGE ROMAINE

SAINTE AGNÈS

ET DU MARTYRE

DES NOBLES ABDON ET SENNEN

BEAUGENCY. — IMPRIMERIE DE F. RENOU.



S. Agnes.

(S. Agnes.)

Eigenthum u. Verlag von G. J. Manz in Regensburg.



ACTES DU MARTYRE

DE LA TRÈS-NOBLE VIERGE ROMAINE

SAINTE AGNÈS

ET DU MARTYRE

DES NOBLES ABDON ET SENNEN

PAR

Mgr DOMINIQUE BARTOLINI

Prélat de Justice et Prélat domestique de Notre Saint Père le Pape Pie IX,
Protonotaire apostolique, Secrétaire de la Congrégation des Rites,
Auditeur et Secrétaire du Suprême Tribunal de la Signature,
Chanoine de l'Archibasilique patriarcale de Latran,
Consulteur des Congrégations de l'Index, des Indulgences et des Reliques,
Membre ordinaire et Censeur de l'Académie pontificale d'Archéologie, à Rome,
Membre de la Commission pontificale d'Archéologie sacrée,
etc., etc., etc.

TRADUIT DE L'ITALIEN AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

PAR M. L'ABBÉ E.-J. MATERNE

Curé de Flostoy.

PARIS

LIBRAIRIE DU SAINT-CŒUR DE MARIE

A. LEVESQUE, ÉDITEUR

RUE HONORÉ-CHEVALIER, 7, PRÈS SAINT-SULPICE

1864

A

PIE IX

SOUVERAIN PONTIFE

HOMMAGE DE PROFONDE VÉNÉRATION
et
DE SOUMISSION A SES DÉCRETS.

J. MATERNE.

LETTRE

DE L'AUTEUR AU TRADUCTEUR.

Licet gallici idiomatis haud ignarus sim, tamen non audeo expeditiori calamo illo uti in scribendo. Primum gratias tibi ago quamplurimas ob laudes quibus prosecutus es meum librum de Actis S. Agnetis V. et M. etsi illas parum merear, cum illud tantum in mente habuerim ut tenui meo ingenio possem quomodocumque majorem Dei gloriam promovere, et devotionem erga illam illustrem Virginem, mihi charissimam, diffundere. Quare nimis mihi placet tuum propositum, publicandi nempe in gallico sermone traductionem illius mei operis, quia magis ac magis huic meo consilio respondet, et rogo ut aliquod exemplar hujus traductionis ad me remittas. Si faveas indicare modum securiorem quo possit aliquid ad te pervenire, mittam aliud opus nuper impressum quod scribitur: — *Gli Atti della passione degli illustri sancti martyri Persiani Abdon e Sennen illustrati colla storia e coi monumenti.* — Nonnulla alia opera ejusdem generis jam ad finem perduxi, sed ob tristissimas temporum vicissitudines, quibus opprimimur, me ad huc abstinui typis illa mandare. Inter hæc duo præcipua sunt quorum primum pertinet ad illustrationem Actorum S. Cæciliæ eorumque authenticitatis vindicationem contra criticorum sophismata; hoc opus fere simile est illi de S. Agnete, sed aliam methodum expositionis exhibet; insuper ei adjecta est relatio inventionis cubiculi sepulcralis S. Cæciliæ, quod cubiculum paucis ab hinc annis curis commissionis sacræ archeologiæ, ad quam pertineo, ad lucem venit; hæc inventio valde contulit ad confirmandam sinceritatem Actorum illorum. Alterum opus exhibet

expositionem examinis quod institui in meo *Itinere Palæstinico* inter reliquias Domus B. V. Mariæ quæ remanent Nazarethi, cum cubiculo ejusdem Domus, quod modo Laureti in Piceno totius orbis veneratione colitur : quod examen sive topographice, sive chymice, sive physice, sive historice sumptum, evertit omnes difficultates ab hæreticis, et præsertim a doctore Anglicano Stanley nuper oppositas, quæque mihi a Viro Eminentissimo D. cardinali Wiseman communicatæ fuere. Hac super re, si placet, pandam meum desiderium. Potero tibi, Reverendissime Domine, cedere manuscriptum meum unius vel alterius, vel etiam utriusque operis, hoc pacto ut illum meo nomine typis committas tuis expensis absque ullo meo lucro; sed tantum contentus ero ut ad me remittas congruum exemplarium numerum quæ possim amicis donare. Vellem vero ut hæc opera imprimerentur italico sermone cum traductione gallica in alterius paginæ columna : sed aliqua difficultas inveniri poterit in opere de S. Cæcilia, ubi præter meam illustrationem italicam et gallicam, deberet apponi ad calcem cujusque paginæ textus latinus Actorum S. Cæciliæ necnon annotationes historicæ et archeologicæ textum ipsum illustrantes. Utrumque opus habet tabulas demonstrativas : scilicet illud S. Cæciliæ tabulas, quibus exhibentur picturæ existentes in cubiculo sepulcri ejus in cœmeterio Callixti, et inventio ejusdem martyris facta a S. Pontifice Paschale I. Duæ tabulæ vero de Domo Nazarethana exhibent præsentem statum sanctuarii Nazarethani, designantes locum ubi prius fuerat cubiculum, qui modo Laureti colitur; tertia autem tabula indicat qualis fuerit topographia totius Domus Nazarethanæ, quæ tabulæ omnes poterunt lithographico lapide delineari.

Hæc sunt quæ tibi, Reverendissime Domine, expono ut ponderes an fieri possint annon. Quod si digneris tuam mihi pandere voluntatem, in hypothesi affirmativa, per litteras communicabimus ea quæ ad id negotii agenda erunt. Tuas interim deosculans manus, me humillime subscribo.

Humillimus et addictissimus famulus.

DOMINICUS BARTOLINI.

Romæ, die 20 novembris 1860.

MOTIF DE L'OUVRAGE.

Depuis longtemps je nourrissais le désir de rendre un témoignage de la dévotion affectueuse que je professe à l'égard de deux grandes et nobles concitoyennes, Cécile et Agnès, vierges et martyres, et je méditais le dessein de mettre en lumière, pour l'édification commune, leurs actions glorieuses.

Réfléchissant, d'un côté, au triste caractère de notre siècle profane et charnel, qui met en abomination tout ce qui vient de l'esprit; — aux conséquences funestes du rationalisme qui, semblable à un torrent impétueux, renverse, jusqu'aux fondements, tout principe d'autorité; — à la profusion des livres et des écrits infâmes qui répandent partout le libertinage et l'irréligion; considérant ensuite, d'un autre côté, la critique audacieuse et effrénée, qui, servant de base au scepticisme historique, a jeté de sinistres nuages sur l'authenticité de ces actes des martyrs, je me suis senti fortement poussé à mettre mon dessein à exécution. Les gestes des martyrs furent toujours, pour les fidèles, une impulsion forte et suave tout à la fois, propre à les porter, pendant la fureur des persécutions, à imiter leur constance dans la foi, ou bien, pendant le

calme de la paix, à rendre cette même foi toujours plus vive et plus laborieuse par l'exercice des vertus chrétiennes. Mais de quelle efficacité ne sera point le sentiment produit par la lecture des actes de ces deux jeunes personnes de première noblesse romaine, qui foulaient aux pieds le faste des ancêtres, et les charmes et les amours du siècle, pour s'attacher à Jésus crucifié comme au seul et unique objet de leurs désirs, de leur amour et de leur imitation! L'une, pendant que résonnaient autour d'elle les hymnes profanes de l'hyménée, élevait de son âme vers Dieu un cantique d'amour très-pur en le priant de conserver son cœur chaste et immaculé; l'autre, méprisant les vœux ardents d'un amant insensé, lui disait qu'elle était déjà fiancée à un autre époux plus noble à qui elle avait donné toutes ses affections.

Ces exemples doivent produire une grande influence sur les jeunes chrétiennes de nos jours, et spécialement sur celles qui font partie du patriciat romain. Immense sera le profit qu'elles en retireront, pour éviter le commerce empoisonné des jeunes gens lascifs, la foule importune des courtisans parasites, qui leur prodiguent adulations et flatteries, et la lecture des romans qui gâtent le cœur et pervertissent l'esprit. Elles passeront les premières années de la jeunesse en conservant leur pudeur native; leurs affections demeureront chastes, leurs pensées pures; et lorsqu'il plaira au Seigneur de les appeler à cet état de vie qui convienne le mieux à leur salut éternel, alors, s'il daigne les admettre à ses embrassements dans les fiançailles spirituelles, elles reproduiront dans le cloître les exemples de leurs modèles; ou, s'il les destine au mariage, elles feront revivre dans le siècle les vertus qu'ont pratiquées, dès les temps apostoliques, les Lucine, les Priscille, les Cyriaque, et plus tard les Paule et les Marcelle, et plus tard encore les Françoise.

Ce fut le motif qui me fit mettre la main à ce travail. Quant aux

actes de sainte Cécile, déjà Bosio et Laderchi en avaient fait l'objet de beaucoup de recherches. Le sujet n'avait pas été épuisé, surtout que la critique des partisans de Tillemont continuait son âcre et déraisonnable censure. Aussi bien, le très-érudit abbé de Solesme, dom Prosper Guéranger, soutient admirablement l'authenticité des actes de cette illustre héroïne dans son *Histoire de sainte Cécile, vierge romaine et martyre*, reçue aux applaudissements de ceux qui cultivent les bonnes études, et parvenue déjà à une seconde édition.

Mais pour sainte Agnès, personne jusqu'ici n'est venu venger l'authenticité de ses actes attaqués par l'école de Tillemont. Seulement, le P. Barthelemi Beverini avait fait un opuscule intitulé : *Vie de sainte Agnès, vierge et martyre.* Il fut publié en 1851 par les soins du P. Frederic Seraphini, et fut ensuite réimprimé avec des notes ajoutées par un chanoine régulier de Latran. Mais ce travail ne donne que le récit des actions de notre sainte d'après les actes anciens avec quelques notes explicatives, sans pour cela entrer dans la partie polémique de leur authenticité.

J'abandonne donc tout nouveau travail sur les actes de sainte Cécile, parce qu'ils ont été éclaircis et défendus par un homme savant, et je ramène mes études sur les actes de sainte Agnès avec le désir de satisfaire ces pensées catholiques, qui ont fait sur mon esprit une si forte impression.

La *Fabiola* de l'éminentissime cardinal Wiseman, ce livre européen, en retraçant avec de vives couleurs le caractère de la jeune martyre, et en la présentant au point de vue *esthétique*, ne pouvait que mieux me convier à l'envisager au point de vue *critique* et à montrer à l'évidence que cet *idéal* de pureté et de force tout à la fois, est bien cette *réalité* dont s'honore l'histoire des martyrs. Je m'occuperai donc de la défense des actes contre la censure des critiques violents, en prouvant leur authenticité; et, par des ré-

flexions opportunes, je les mettrai en rapport avec l'histoire contemporaine, l'archéologie, les rites sacrés, les arts et les monuments.

Daigne le Seigneur accorder un heureux succès au but que je me suis proposé en écrivant ces pages, et réveiller particulièrement dans la pieuse noblesse romaine les sentiments de dévotion que Rome professait anciennement pour l'illustre Agnès!!

ACTES DU MARTYRE

DE LA TRÈS-NOBLE VIERGE ROMAINE

SAINTE AGNÈS.

L'illustre vierge et martyre, sainte Agnès, dont la célébrité est si grande et si répandue dans le monde, que, pour me servir du langage de saint Jérôme, elle a été louée par les écrits et dans les langues de toutes les nations [1], sainte Agnès, dis-je, eut pour berceau notre ville même de Rome, et appartenait à une noble famille patricienne. Son nom, dans la langue latine veut dire agneau, de cet animal symbole d'innocence et de douceur, auquel il plut au Christ de se comparer; dans la langue grecque il signifie *chaste*, *pure* [2]. De savants philologues ont beaucoup disputé pour savoir si ce nom dérivait du grec ou du latin. De leur nombre se distingua Mazzocchi : dans son Calendrier de l'Église de Naples [3], il traite au long la question, et conclut que l'on doit retenir que ce nom vient du grec. Je souscris volontiers au jugement de ce docte archéologue et j'ajoute que c'est là un de ces nombreux exemples que nous possédons sur la déclinaison donnée au IIIe siècle aux noms grecs devenus latins : ainsi le nom de Cyriaque se déclinait au nominatif *Kiriaces* ou *Kiriace*, au génitif *Kiriacetis*, à l'accusatif *Kiriacen;* ainsi de *Chrestes* ou *Chreste*, *Chrestetis; Chrysogones* ou *Chrysogone, Chrysogonetis; Licianes* ou *Liciane*, *Licianetis*, etc. Cependant la plupart de ceux qui tiennent qu'Agnès vient d'origine grecque,

[1] S. Hieronymus, *Epist.* VIII *Ad Demetriadem.*

[2] S. Augustin, sermon 273 *De Sanctis*, tom. V. Edit. Maurin., p. 1107, c. VI.

[3] Mazzochi *Ad Kalend. Ecclesiæ Neapol. ad diem* 21 *januarii*, p. 17, 19 et 20.

ont cru qu'elle pouvait être de condition plébéienne, quoique provenant de parents affranchis (*origine libertina*). C'est une chose hors de doute que les esclaves émancipés par leur patron, en prenaient le nom, auquel, pour être distingués de la famille *ingenue* (*ingenua*), ils ajoutaient un surnom d'origine grecque. Mais avec la marche des temps, après la seconde ou la troisième génération, ils abandonnaient le nom grec et formaient une famille jouissant de tous les droits de citoyens romains [1].

L'empereur Antonin Caracalla, par sa fameuse Constitution, n'étendit pas seulement la bourgeoisie romaine, il en accorda même les priviléges à tous ceux qui furent admis comme citoyens [2]. Il arriva alors qu'un grand nombre de familles affranchies, et devenues ensuite ingénues romaines, tout en retenant le nom de leurs anciens patrons sans le surnom grec, firent partie du patriciat et occupèrent même les plus hautes dignités sans en exclure le consulat. Aussi, après la Constitution énoncée plus haut, il est presque impossible de retracer avec certitude les origines des anciennes souches et familles romaines primitives, car elles demeurèrent mêlées avec les autres d'origine affranchie et portant les mêmes noms que les anciennes.

De ce nombre sont les *Cornelius*, les *Satrius*, les *Titinnius*, les *Claudius*, les *Tigellius*, les *Licinius*, les *Elius* et les *Atteus* qui portaient les surnoms d'*Abascantus*, d'*Hermogenes*, de *Homplomachus*, de *Damesippus*, de *Philologus*, etc.

Notre Agnès pouvait donc appartenir à une famille dont les chefs avaient été légitimement affranchis, et qui, après la Constitution de Caracalla, était devenue patricienne.

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur sainte Agnès, mais jusqu'à ce

[1] Voyez la *Dissertation* de Sigonio *De nominibus Romanorum ;*
— Celle de Panvinio sous le même titre ;
— Et la troisième de Joseph Castalio rapportée dans le tome II du *Trésor de Grævius.*

[2] *Leg.* XVII. *Digest. De statu hominum;* Ulpianus, lib XIII, *Ad Edictum* « *in orbe romano qui sunt, ex constitutione imperatoris Antonini, cives romani effecti sunt.* »
Voyez Ezechiel Spanheim, *Exercitationes duæ ad Const. Antonini imperat.* Spécialement les pages 200, 239, 242, 491 et suiv.

jour aucun n'a dit un mot sur sa famille; j'ai donc voulu diriger sur ce point mes investigations, et je n'ai pas été totalement trompé dans mon attente.

L'ancienne épigraphie romaine qui a servi de guide à d'autres pour découvrir que l'insigne vierge et martyre, sainte Cécile, notre concitoyenne, appartenait à l'illustre souche des Cecilius et des Metellus [1] me rendra le même service dans mes recherches. En parcourant les précieux recueils de l'épigraphie ancienne, je trouve que le nom de *Hagne* ou *Hagnes* est uni aux noms des nobles familles Flavia, Ulpia, Turrania, Claudia, Numitoria, Vettia, Lusia, Quinzia, dont cinq paraissent être des personnes ingénues, et trois d'origine affranchie.

Pour la famille Flavia.

D. M.
FL. HAGNETI. FL. AVG.
LIB. ISIDORVS. CONIVGI. FECIT
ET. SIBI. ITEM. FL. PROTOGE
NIAE. T. C. L. CALISTANVS
EVDEMONI. VERNAE. CAES. N.
FECERVNT. ET. SVIS
LIBERTIS. LIBERTABVS
SIBI. POSTERISQ.
EORVM [2]

Pour la famille Ulpia.

D. M..... PIDI. LIB. VIX. A. XXV.
ET. VLPIAE HAGNE. CONIVGI
VIX. ANN. XXI. MENS. VIII. DIEB. XII.
M. VLPIVS. AVG. LIB. EVHEMER. CON
IVGI. SANCTISSIMAE. ET. ULPIAE. FESTAE
MATRONAE..... CARISSIMAE. BENE
MERENTI. FECERVNT. ET. SIBI. ET. LIBERTIS. LIBER
TABVSQVE. POSTERISQVE EORVM [3].

[1] Voyez Laderchi, *Acta S. Cæciliæ V. et M.*, tom. I, p. 82, 83.

[2] Trouvée dans les jardins d'Antoine Taschi à Amelia, elle fut transcrite par les Borromei et publiée par Gruter, p. 1113, n. 6.

[3] Fut transcrite à Rome par Manuzio dans la maison de Domizio Cavalleri et publiée ensuite par Gruter, p. 620, n. 4.

Pour la famille Turrania.

DIS. MANIBVS
TVRRANIAE. HAGNAE
Q. TVRRANIVS. ARTEMIDORVS
LIB. GRATISSIMAE. ET
OBSEQVENTISSIMAE. ET
SIBI. FECIT. ET. LIB. LIBERTABQ.
POSTERISQ. EORVM [1].

Pour la famille Claudia.

D. M. S.
CLAVDIO. EROTIS
CLAVDIA. HAGNE. P. [2].

Pour la famille Numitoria.

D. ANINIVS. RVFVS
VIX. ANN. XL.
NVMITORIA. HAGNE
CON. CAR. [3]

Pour la famille Vettia.

DIS. MANIBVS
VETTIAE. HAGNE PATRONAE
BENEMERENTI
Q. VETTIVS. NICEPHOR. L. [4]

Pour la famille Lusia.

D. M.
LVSIVS. MAXIMVS
AGNETI. FILIAE: DVLCIS
SIMAE. QVAE
VIXIT. ANN. V
MENSES. SEX
DIES. XXVII
FECIT [5].

[1] Smezio la vit à Rome chez Orsino della Valle, et Gruter la publia, p. 955, n. 13.

[2] Trouvée à Rome dans la maison religieuse de saint Silvestre au mont Quirinal, et transcrite par Thomas Reinesius. *Syntagma Inscrip. Antiq. Lipsiæ et Francofurti*, anno 1682, p. 799, n. 16.

[3] Trouvée à Messine dans la maison de Jean-Pierre Villadicani, et publiée par Gruter, p. 754, n. 13.

[4] Trouvée à Rome dans les jardins de Paolo del Bufalo, transcrite par Aldo et publiée ensuite par Gruter.

[5] *Nov. Thesaur. Veter. Inscrip.* tom. II, p. 1186, n. 3.

Pour la famille Quinzia.

D. M.
QVINTILLA. AGNE
VIXIT. ANNIS. XXX.
MENSIBVS. VIII.
MATER. FILIAE. PIENTISSIMAE [1]

La sixième de ces épigraphes confirme ce que j'avançais plus haut, c'est-à-dire que *Vettia Hagnes* dont les parents pouvaient avoir été esclaves de la famille Vettia, et qui étaient devenus ensuite libres, faisait déjà partie d'une famille romaine considérable,

[1] Melchiorri et Visconti, *Silloge di inscrizioni antiche inedite*, pag. 83. — La famille Flavia eut M. Flavius créé tribun du peuple en 425. Gn. Flavius, édile, publia *le Droit civil*, voyez Cicéron, *Pro Murena et ad Attic.*, lib. VI, epist. 1, et Pomponius, *De origine juris*. Flavius fut tribun des soldats pendant la seconde guerre Punique sous Marcellus, et tua un éléphant. — C. Flavius Pùsio, chevalier romain, est mentionné par Cicéron *Pro Cluentio*. C. Flavius Fimbria fut consul avec C. Marius en 650.— C. Flavius Fimbria, son fils, fut légat de Valérius Flaccus, consul. — L. Flavius Fimbria, son frère, fut préteur. — L. Flavius Fimbria, homme nouveau, parvint aux honneurs par les inimitiés et les intrigues. — L. Flavius fut préteur sous le consulat de Pison et de Gabinus; il fut aimé de César et de Pompée. — Quintus Flavius Augure. — C. et L. Flavius, chevaliers romains, *familiers* [1] de Cicéron. — M. Flavius Scriba, partisan de César. — L. Flavius, consul en 720. — Viennent ensuite les Flavius empereurs: Titus Flavius Sabinus, père de Vespasien; P. Flavius Sabinus, frère de Vespasien; Titus Flavius Vespasien, empereur; Titus Flavius Vespasien, fils, empereur; Flavius Domitien, empereur.

La famille Ulpia eut M.Ulpius Trajan qui fut tribun de la dixième légion dans la guerre de Judée, et mérita par sa valeur les honneurs du triomphe et fut fait consul. — Il fut le père de l'empereur M. Ulpius Trajan et de Marzia, sœur de l'empereur. — M. Ulpius Crinitus qui vécut sous Valérien, se vante de descendre de la famille de l'empereur.— Ulpia Gordiana, mère de l'empereur Gordien, l'ancien, de la famille de Trajan, empereur, et descendant d'un grand-père et d'un père consuls. — Ulpius Gordien. — Ulpius Julien, censeur sous Caracalla. — Ulpius Limenius, préfet de la ville et préteur sous Constance. — Ulpius Marcellus qui gouverna la Bretagne sous Commode.— Ulpius Sillanus *primæ in senatu sententiæ* sous Aurélien.

La famille Turrania n'est pas aussi illustre que les précédentes. On a connaissance d'un C. Turranius Polibio; d'un C. Turranius Florus dans les inscriptions; d'un Turranius Negro, à qui Varron dédia le second livre *De*

[1] C'était, chez les Romains, le client ou l'affranchi, l'esclave lui-même.

ayant ses esclaves et ses affranchis (comme était Q. Vettius Nicephorus, qui prit à son émancipation le nom de sa patronne uni au surnom grec) et se confondait elle-même avec la *gens* Vettia primitive.

Après cette observation, nous devons recueillir de ces épigraphes que notre sainte Agnès appartenait ou à l'une de ces familles d'origine affranchie, ou bien à l'une d'origine ingénue. Dans la première hypothèse le plus ancien de ses aïeux qui formait la souche de la famille, aurait été affranchi (*libertus*)[1], et néanmoins cette famille à la suite du temps était devenue absolument de la cité romaine, et même patricienne après la Constitution de Cara-

re rusticâ. — Il est fait mention de D. Turranius dans Cicéron, *Ep. ad Att.*, s. 5.

Quant à la famille Claudia, il y eut deux familles qui portèrent ce nom, l'une patricienne et l'autre plébéienne. La famille patricienne, originaire de Régille, bourg des Sabins, vint à Rome soit avec Tacius, soit avec Appius Claudius, six ans environ après l'expulsion des rois. Cette famille noble eut 28 consulats, 5 dictatures, 7 censures, 6 triomphes et 2 ovations.

La famille plébéienne fut celle des Claudius Marcellus.

La famille Numitoria eut L. Numitorius qui fut un des cinq premiers tribuns du peuple en 282. — P. Numitorius était oncle de Virginia, tuée par son père, et, après l'abolition du décemvirat, il fut créé tribun du peuple. C. Numitorius fut mis à mort par ordre de Marius et de Cinna. Cicéron, dans ses *Plaidoiries contre Verrès*, fait mention de P. Numitorius, et dans son livre *De inventione*, il parle de Q. Numitorius Pullo.

De la famille Vettia, nous avons Vettius, ami de C. Gracchus, (Plutarque, *Vie de Gracchus*).— L. Vettius, chevalier romain, fut juge dans la conjuration de Catilina. — Sextus Vettius fut édile avec C. Annius. — Q. Vettius fut décemvir avec L. Cornelius. — Il est fait mention de Vettius Callimachus avec la fille Maximilla dans les *Pandectes* 48 *ad leg. Corn., De falsis et de S. C. Liboniano*.

La famille Lusia ne fut pas à beaucoup près aussi illustre que celles que je viens de citer. On connait un C. Lusius, tribun militaire condamné par C. Marius, son parent. (Valer. Max., 6, ch. 1.) — Lusius Géta fut préfet du prétoire sous Claudius. (Tac., *Ann.*, liv. II.) — Lusius Quietus fit mettre à mort plusieurs milliers de Juifs qui s'étaient révoltés en Mésopotamie (Spartien).

La famille des Quintius, des Cincinnatus, des Capitalinus, des Flaminus est très-noble sous tous rapports. et la Quintilla Agne de l'inscription pourrait bien avoir appartenu à cette famille et avoir été appelée Quintilla par habitude, au lieu de Quinzia, comme on dit Livilla au lieu de Livia.

[1] Le mot *Libertinus* indique la condition de l'individu, *libertus* marque le rapport de ce même individu avec celui dont il a reçu la liberté. Ainsi,

calla, et elle se serait maintenue dans ce rang jusqu'au temps où vécut notre Sainte, comme l'appellent ses Actes et les anciens Pères de l'Eglise. Quant à la seconde hypothèse, je veux, pour mieux éclaircir la question, pousser plus avant mes explorations, c'est-à-dire chercher à connaître quel fut le prénom de la jeune martyre.

Comme nous le voyons, chacune de ces Agnès nommées dans les épitaphes avait adopté pour prénom celui ou de Claudia, ou de Flavia, ou d'Ulpia, ou de Numitoria, ou de Vettia, ou de Turrania, ou de Quintilla, moins Agnès, fille de Lusius Maximus qui n'avait pas son prénom, mais que l'on doit pourtant regarder comme étant celui du père. Seulement pour notre Agnès, il n'est pas possible de connaître son prénom, malgré toutes les recherches qui ont été faites. Ce manque de renseignements me fournit un argument pour constater qu'Agnès appartenait à la vraie ligne primitive de l'une de ces huit nobles familles. C'est une chose indubitable que les patriciens romains, en embrassant le christianisme, abandonnaient souvent la longue série des noms de famille, qui rappelaient les exploits et les mérites des aïeux, et qu'ils prenaient à la place un nom indiquant l'abjection, ou faisant allusion à quelque vertu propre du chrétien. Saint Jérôme fait l'éloge de quelques femmes de son temps, qui descendaient des Scipions et des Gracques, et imitaient cet usage, en prenant des noms humbles et abjects. Dans deux dissertations, j'ai parlé longuement de cette nomenclature chrétienne[1]. Notre Sainte voulut aussi suivre cet exemple, qui, sur la fin du IIIe siècle, était plus répandu; mais en même temps, comme elle avait remarqué qu'une affranchie

tous les esclaves devenus libres étaient *libertini*, et celui qui a été affranchi, par exemple, par César se nomme *libertus Cesaris*.

Suétone (*Vie de Claude*, ch. 24) prétend que *libertinus* était le fils d'un affranchi *libertus*.

Antiq. rom., par Bergeron, p. 111.

[1] Voyez ma *Dissertation* sur l'épitaphe de la martyre Fortissima lue à l'Académie pontificale d'archéologie, à Rome, le 7 avril 1842, et publiée dans le journal de l'Académie, tom. XCII; et l'autre dissertation sur la nouvelle catacombe de Chiusi, dite de sainte Catherine, lue à la susdite Académie pontificale le 10 juillet 1852, et publiée dans le XIIIe volume des *Dissertations* de la même Académie.

de sa famille avait pris le surnom d'Agnès, elle aima prendre ce beau nom qui, par humilité, l'assimilait à une personne de condition inférieure, et d'un autre côté lui rappelait de quelle candeur devait être sa vie qu'elle avait consacrée à Dieu par le vœu de chasteté virginale. Ainsi se vérifie à merveille cette parole de saint Ambroise dans son Éloge de saint Agnès : « *Que pas même son nom n'est exempt de mystères.* » Ses parents, comme il apparaît de l'ensemble des actes, avaient embrassé la foi chrétienne et peut-être étaient du nombre de ces familles patriciennes qui avaient adopté le christianisme sous le gouvernement d'Héliogabale et d'Alexandre Sévère, alors que les persécutions laissaient un peu de repos à l'Eglise; et ainsi, leur fille Agnès, ayant reçu le baptême dès sa naissance, avec cette abondance de grâces qui la fit devenir, dans un âge encore tendre, l'étonnement du monde, put satisfaire plus facilement à son désir, en méprisant les autres noms de sa famille pour prendre le seul nom d'Agnès, qui exprimait son dessein de garder sa virginité. Il est toujours vrai, dans les deux hypothèses, que notre Sainte fut de noble lignage.

Les actes de sa courte vie et de son glorieux martyre portent en tête et à la fin le nom inscrit de leur auteur, ou plutôt de leur copiste, d'Ambroise. Les bollandistes et quelques autres écrivains soutiennent que cet auteur est saint Ambroise, archevêque de Milan, qui professait une si grande affection pour Agnès, comme nous le verrons. D'autres savants estiment que c'est un autre Ambroise distinct du premier, et qu'ils nomment pour cela *incertain*. C'est le sentiment que soutiennent les bénédictins de Saint-Maur, qui, dans leur édition des œuvres de saint Ambroise, en ont retranché ces actes et les ont rejetés à l'appendice parmi les écrits incertains que l'on attribue à ce saint docteur. Les critiques sont partagés d'opinion sur l'authenticité de ces actes. Baronius fut le premier à douter de leur sincérité. Le docte Ruinart ne les regardant point comme sincères, attendu qu'ils ne sont pas contemporains de la jeune martyre, s'étudia à suppléer à leur défaut par les écrits des saints Pères et d'autres écrivains ecclésiastiques, afin d'obtenir par voie de tradition l'histoire véritable de la passion d'Agnès : il rapportait à ce but l'Éloge que fit saint Ambroise à la louange de

la Sainte dans son livre des Vierges, ainsi que l'Hymne de Prudence, écrivain du même siècle [1]. Le fameux Tillemont, moins sévère que Ruinart à condamner ces actes, ne les regarde pas comme contraires aux anciens, bien qu'il les pense écrits au VIIe siècle, et prétend qu'on ne doit leur donner aucune autorité [2]. Plus tard, Mazzocchi prétendit qu'il n'existait nullement d'actes sincères, ou très-anciens de cette martyre, et que ceux que l'on possède sous le nom d'Ambroise, sont d'un auteur postérieur, et ne sont pas suffisamment dignes de foi [3]. Assemani, dans son Commentaire sur les actes sincères de sainte Agnès, regarde les actes de l'inconnu Ambroise comme absolument apocryphes, et donne les raisons qui appuient son opinion. J'y répondrai en son lieu [4]. Finalement les bollandistes les tiennent pour sincères. En m'attachant au sentiment de ces écrivains, je veux l'entourer de plus grandes lumières et le défendre contre les attaques de ces critiques inconsidérés.

Ruinart regarde l'Éloge de saint Ambroise et l'Hymne de Prudence comme la source sincère d'où l'on peut atteindre l'histoire véritable du martyre de sainte Agnès; or, en bonne logique, raisonnant sur les principes mêmes de Ruinart, je ne crains pas d'affirmer que l'accord parfait qui existe entre l'Éloge de saint Ambroise, l'Hymne de Prudence et les actes, est pour moi précisément ce qui me prouve la sincérité de ceux-ci.

Il est mentionné dans l'Éloge le saint propos de la jeune martyre de conserver la virginité, et de repousser toute alliance charnelle, parce qu'elle avait déjà pris le Christ pour époux; il y est mentionné le feu dont on l'entoura pour la brûler, et la prière que du sein des flammes elle adressait à Dieu les mains étendues; il y est mentionné comme elle inclina la tête pour recevoir de la main du bourreau le coup fatal de la mort. Prudence rappelle de la même

[1] Ruinart, *Act. sinc. SS. MM.* p. 402, Edit. Veronen.

[2] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*. Tom. V, p. 724, dans les notes aux Actes de sainte Agnès.

[3] Mazzochi, *In vetus kal. S. Ecclesiæ Neap. Commentarium*, 1744, p. 17, *ad diem* 21 *januarii*.

[4] Stephanus Evodius Assemanus, *Acta SS. MM. oriental. et occident.* Romæ, 1748. Tom. II, p. 148, 165.

manière le feu, le coup du glaive homicide, et, ce qu'il y a de plus important, il décrit le lupanar, la mort du fils du préfet qui voulait profaner la pudeur d'Agnès, et son retour à la vie par les prières de la Sainte. Or, ces circonstances principales du martyre concordent parfaitement avec les actes de l'Ambroise *incertain*.

Cependant je pousse plus avant la confrontation.

A l'époque de Ruinart on n'avait pas encore retrouvé l'élégant épigramme que le pape saint Damase avait fait graver sur la tombe de la martyre; il n'existait pour lors que dans le manuscrit du Vatican, d'où Sérazano l'a extrait pour le faire publier en 1638 avec d'autres poésies de ce pontife. Dans cet épigramme, que je rapporterai en son lieu, et qui constitue un des plus anciens monuments certains des actes de sainte Agnès, Damase rapporte que c'était une chose connue de tout le monde, grâce à cette renommée publique, que les récits des pères, c'est-à-dire de la génération passée, avaient conservée dans les familles, de quelle manière Agnès, toute jeune encore, avait méprisé les menaces et les fureurs du tyran, et comment, étant menée dépouillée de ses vêtements au lupanar, sa chevelure avait grandi, et lui avait servi de voile pour dérober aux regards impudiques ce temple vivant de Dieu. Ainsi les actes ne sont point non plus en désaccord avec Damase, lorsqu'ils racontent ces circonstances, les principales du martyre qu'a souffert Agnès. Aussi bien ces actes se trouvant en harmonie avec les écrivains sur la foi desquels Ruinart trouvait tout ce qu'il fallait pour suppléer à l'absence des actes véritables, d'accord encore avec cet autre document d'une haute valeur, que Ruinart n'avait pu considérer, on ne peut faire moins que de les retenir pour sincères. Mais les critiques de la suite de ce savant écrivain lui font écho en disant que cette harmonie n'est pas vraie, parce qu'il existe entre les uns et les autres quelques différences notables. Selon Prudence et saint Ambroise, Agnès fut décapitée, et les Actes disent qu'elle a eu la gorge percée. Mais cette discordance affecte seulement les circonstances accessoires et ne touche nullement à la substance des Actes; autrement il faudrait admettre une divergence entre les deux autorités même qu'invoque Ruinart, c'est-à-dire entre saint Ambroise et Prudence. En effet, ce dernier,

en disant *uno sub ictu nàm caput amputat*, semble indiquer la décapitation; saint Ambroise, au contraire se sert d'une phrase *cervicem inflexit*, qui peut marquer l'un et l'autre genre de mort, mais plus directement le fléchissement du cou est l'attitude ordinaire de celui qui attend le coup du glaive.

Les années d'Agnès font aussi le sujet d'une autre divergence : les Actes rapportent qu'elle subit le martyre dans la treizième année de son âge; les critiques, au contraire, disent que saint Ambroise, dans les éditions les plus correctes de ses œuvres, soutient qu'elle avait alors douze ans. Mais, en admettant que les bénédictins de Saint-Maur dans la plus correcte édition des œuvres de ce docteur, adoptent l'âge de *treize* ans, cette différence de temps s'évanouit si l'on réfléchit que sa mort, en arrivant la veille de l'accomplissement de sa treizième année, laissait toujours dans le vrai celui qui l'aurait indiquée à la douzième année.

Mais voici qu'Assemani se lance dans l'arène. Il rejette l'Éloge de saint Ambroise et l'Hymne de Prudence comme une marchandise tombée, achetée par ces écrivains de quelque récit infidèle des Actes de cette sainte du IVe siècle, qui leur tomba sous la main, ou bien de quelque tradition orale du vulgaire qui confond souvent les choses véritables avec les fausses. Là-dessus il ose affirmer qu'il était facile à saint Ambroise de donner dans de grossières méprises, comme, par exemple, en rapportant l'histoire d'Abraham, il dit que ce patriarche triompha de cinq rois, tandis que l'Écriture sainte au chapitre XIV de la *Genèse* ne fait mention que de quatre. Quant aux poésies de saint Damase, il n'en dit mot; seulement il rappelle que ce pontife a écrit deux épigrammes en l'honneur d'Agnès (peut-être entendait-il y comprendre le second qui commence par *Constantina Deo*). Mais, d'un autre côté, il publie à hauts cris que les actes sincères de sainte Agnès doivent venir de l'Église orientale, c'est-à-dire de l'ancien Ménologe grec, publié par l'ordre de l'empereur Basile Porphyrogénète, des Ménées grecs au 21 janvier, du Synaxarion des Syriens, et, ce qui est plus important, du Codex Nitrience-Valicano I, qui comptait, au temps de cet écrivain, une antiquité de 1270 ans. C'est dans ce Codex que sont rapportés en syrochaldaïque les actes sincères de sainte Agnès, écrits par un auteur

contemporain, qui en appelle au témoignage de tous ceux qui furent présents, et qui, selon sa manière de voir, devait être Eusèbe de Césarée. En effet, dit-il, quoique ce docteur ne transcrive que les gestes des martyrs de la Palestine, néanmoins il ne laissait pas de recueillir les documents que contenaient les mémoires des *Anciens Martyrs*, afin de les publier pour l'utilité d'autrui. Il montre comment ces Actes, tant grecs que syriaques, s'accordent pleinement entre eux, sauf quelques différences très-légères.

Selon ces Actes, la cause du martyre d'Agnès, ce fut que, par son exemple et ses conseils, elle avait amené un grand nombre de femmes dissolues à embrasser la foi chrétienne et à suivre la pureté des préceptes évangéliques, et quelques dames romaines à imiter ses actions vertueuses; que quelques-uns, poussés par haine de sa conduite, l'accusèrent auprès du préfet, qui, ne pouvant la détourner de son fidèle dessein, la fit exposer dans un lupanar, revêtue seulement d'un habit très-léger. Ils racontent de commun accord comment de jeunes libertins, dominés par une vertu supérieure, se retiraient sans avoir nui à la sainte; comment l'un d'eux, emporté par une audace plus téméraire, tenta de porter sur elle des mains sacriléges, et comment il tomba mort à l'instant sur le sol. Comment le préfet, excité par la rumeur publique et s'étant rendu au lupanar, se porta aux invectives contre Agnès, qui lui exposa avec une grande douceur la cause de la mort du malheureux jeune homme, et en attribuait l'œuvre à l'ange qui l'avait prise elle-même sous sa garde. Comment, à la demande du préfet, elle pria, et obtint du Seigneur qu'il lui rendît la vie. Ils exposent comment, pour cet événement merveilleux, la foule des spectateurs la fit passer pour magicienne, et criant au préfet: « Enlevez-la, et jetez-la aux flammes, » ils obtinrent qu'elle fut mise sur un bûcher; comment enfin, tandis qu'elle priait, les flammes consommèrent son martyre, les chrétiens recueillirent ses restes et lui donnèrent une sépulture honorable.

Ce simple exposé peut facilement faire comprendre à chacun quelle ressemblance brille entre ces actes et les nôtres, si l'on excepte la cause du martyre, sa consommation et la manière dont fut exposée Agnès dans le lupanar. Les actes occidentaux donnent

pour cause du martyre l'amour insensé du fils du préfet, lui font terminer le martyre par le glaive et la dépeignent au lupanar dépouillée de tout vêtement, et non ceinte d'une courte tunique. L'épigramme damasien diffère ensuite de ces actes orientaux; car, en décrivant de quelle façon elle fut traînée au lupanar, il la dépeint sans vêtement et seulement voilée de sa chevelure, grandie par un miracle du ciel, et en cela, au contraire, il s'accorde avec nos actes, comme nous le verrons. On ne peut pas dire qu'il s'écarte de ceux-ci sur la cause du martyre, ni sur la manière dont il fut enfin consommé, puisqu'il ne dit mot ni de l'une ni de l'autre; et de l'argument négatif sur le silence d'un écrivain, on ne peut, en bonne logique, raisonner contre un fait dont l'existence est prouvée par le témoignage d'autres écrivains contemporains de ce premier. Aussi bien, je suis en droit de conclure que l'authenticité substantielle des Actes de sainte Agnès s'est maintenue chez les écrivains grecs comme chez les latins, et qu'il n'existe de variantes que dans les circonstances accessoires. Je veux pourtant rendre raison de cette divergence dans les Actes d'Agnès, et ainsi je ferai connaître en même temps mon jugement sur la valeur des actes que j'entreprends d'illustrer. Aussitôt que le glorieux martyre d'Agnès fut consommé, les notaires de l'Église romaine ne manquèrent certainement pas de prendre acte de cet événement solennel pour le conserver dans ses archives. La lecture que l'on en fit chaque année, dans les saintes assemblées, au jour anniversaire de sa mort, l'impression profonde que chaque citoyen avait ressentie dans son âme conservèrent comme toujours présente la mémoire de l'événement. Pendant la cruelle persécution de Dioclétien et de Maximien (en admettant encore pour peu de temps l'opinion de ceux qui reportent la passion de la martyre sous le règne de ces empereurs,) ces actes souffrirent le naufrage commun à beaucoup d'autres qu'une loi de proscription condamnait aux flammes. Lorsque plus tard la paix fut donnée à l'Église par Constantin, il ne fut pas difficile de transcrire de nouveau l'histoire des combats des différents martyrs, dont la mémoire s'était maintenue, soit parce qu'ils étaient très-célèbres, soit parce que la date n'en était pas fort éloignée. Agnès fut de ce nombre,

2

et le bruit que son martyre avait excité à Rome fut si grand, et telle fut la constance de cette tendre jeune fille, admirée dans tout l'empire romain, qu'elle y réveilla un de ces enthousiasmes solennels, de nature à fixer l'existence d'un événement mémorable ; or, le récit de cet événement, passant de bouche en bouche, se transmit par voie de tradition aux générations suivantes; de sorte que, même après un siècle, le souvenir s'en conserva toujours vivant. Un demi-siècle s'était à peine écoulé (suivant mon opinion que je démontrerai en son lieu), lorsque Constantin donna la paix à l'Église ; à cette époque vivaient encore non-seulement les neveux de ceux qui avaient été les spectateurs du grand événement, comme l'atteste saint Damase; mais plusieurs personnes mêmes, qui (je le prouverai dans la suite) furent témoins de l'apparition d'Agnès, et firent à Constance Auguste le récit de ses actions glorieuses. Or ce fut précisément alors que la gloire de la jeune martyre se répandit et devint plus célèbre par le culte public qui commença à s'établir partout. Et, peu de temps après, le grand saint Jérôme, qui avait lu tout ce que l'on avait jamais écrit avant lui, et qui connaissait à merveille les affaires de Rome et les traditions de l'Église romaine, disait que le nom glorieux d'Agnès résonnait sur les lèvres de tous les hommes. Et d'où venait cette brillante renommée, sinon parce que de bouche en bouche passait le récit de son admirable confession?

Appuyés donc sur la foi indubitable des témoins survivants (et ici nous sommes d'accord avec les actes syriaques), et sur une tradition toujours limpide et durable, les gestes furent de nouveau transcrits, conservant en *substance* le récit primitif naturel, quoique dans le détail il se soit glissé une expression, ou bien une circonstance, ou quelque nom honorifique de personne qui ne convienne pas au temps où vivait Agnès : par exemple le titre de *Reine* qu'ils donnent à Constance, celui d'*Augustes*, aux fils de Constantin, tandis que le père vivait encore et qu'ils n'étaient point associés à l'empire; celui de *Proconsul*, au vicaire Aspasius Paternus, toutes expressions qui blessent profondément Assemani au point de lui faire regarder ces actes comme apocryphes, et comme ayant été composés par un homme ignorant les usages romains. Et pourtant ces défauts ne sont pas de grande valeur et pourraient se rencontrer

encore à une époque postérieure dans les différentes transcriptions, faites souvent par quelque copiste peu expérimenté, en prenant le titre d'*Augustes* des fils de Constantin au lieu de *Césars*, en donnant le nom de *Reine* à Constance, comme étant fille d'un empereur, et en confondant dans Aspasius Paternus sa qualité de proconsul qu'il avait auparavant avec celle de vicaire qu'il exerçait alors, comme je le ferai observer lorsque je viendrai à parler de l'époque du martyre d'Agnès.

On doit encore mettre hors de doute que la perte des Actes véritables d'Agnès avait aussi eu lieu en Orient, parce que la persécution de Dioclétien et de Maximien s'y montra plus cruelle, grâce au féroce Galère Maximien qui en était tout à la fois et le promoteur et l'exécuteur.

Mais dans ces contrées la tradition des gestes d'Agnès était plus languissante et moins bien conservée; il lui manquait ces témoins oculaires qui, en demeurant sur les lieux mêmes de l'événement, pouvaient la faire passer de père en fils, et elle n'avait pour aliment que la simple communication que faisait l'Église de Rome à celles de l'Orient. Dès lors c'était une chose difficile que de maintenir les Actes dans toute leur sincérité et leur substance, quand il fallait les transcrire de nouveau d'après la mémoire seule de ceux qui les avaient entendu lire dans les assemblées des fidèles, avant qu'ils eussent péri, et si loin du lieu qui en avait été le théâtre. Cette transcription faite dans de telles circonstances dut subir de notables variantes, qui ont ainsi brisé l'harmonie entre ces actes et ceux de l'Église romaine. Et pour prouver combien est vraie cette assertion, il suffit de considérer le Martyrologe de l'Église latine, celui de saint Jérôme, contemporain de Damase, d'Ambroise et de Prudence; celui de Bède, ceux d'Adon et d'Usuard qui sont tous conformes aux Actes en question, ce qu'Assemani lui-même ne peut nier. Il faut donc convenir que tous proviennent de la même source, c'est-à-dire des actes nouvellement transcrits pendant la paix constantinienne, d'après les traditions des personnes et des lieux. D'un autre côté, les livres liturgiques de l'Église orientale, le Ménologe de Basile, les Ménées des Grecs, le Synaxarion des Syriens, et le Passional syro-chaldaïque se trouvent tous uniformes dans la des-

cription qu'ils font du martyre d'Agnès, sauf quelques petites différences. Il s'ensuit qu'on doit les regarder tous comme provenant d'une tradition autre que celle de l'Église romaine; mais la tradition de cette Église est la plus sûre, parce qu'elle est fondée sur l'autorité des témoignages contemporains et très-voisins de l'événement, et parce qu'elle a pris naissance sur le théâtre même du fait. La tradition de l'Église orientale, au contraire, repose sur la participation qu'elle possède avec les Actes quant à leur origine, et sur la ressemblance qu'ils conservèrent lorsque, après leur perte, on les transcrivit dans un lieu bien éloigné de celui où s'accomplit le martyre. Conséquemment je suivrai les règles de la bonne critique et de la logique, si je maintiens pour sincères les Actes de l'Église romaine par préférence à ceux de l'Église orientale.

Mais il convient que j'émette une observation à charge d'Assemani et de tous ses collègues en critique. Il soutient, comme j'ai dit, que saint Ambroise et Prudence ont commis une erreur quand ils racontent qu'Agnès, ayant vaincu le tourment du bûcher, périt par le fer de la main du bourreau; le Passional syro-chaldaïque d'accord avec le Ménologe, les Ménées des Grecs et le Synaxarion syriaque, affirme au contraire que la vierge consomma son martyre par le feu, et qu'ensuite les chrétiens recueillirent ses restes et les ensevelirent.

En 1606, sous le pontificat de Paul V, le cardinal Paul-Émile Sfondrate retrouva sous l'autel majeur de la basilique Nomentane le corps de sainte Agnès placé à côté de celui de sainte Émérentienne, comme nous le décrivons plus au long en son lieu : le corps de sainte Agnès, suivant le récit de l'insigne Bosio, écrivain contemporain et témoin oculaire, était entier avec ses frêles ossements proportionnés à son âge; la tête seule manquait, parce que déjà on l'avait portée à la basilique patriarcale de Latran pour y être conservée, et près de la place de la tête, on trouva quelques amas de terre imprégnée de sang. Si cette illustre vierge eût été consumée par le feu, il n'y aurait eu que peu de restes de son corps, et au lieu de son sang, l'on n'eût rencontré que des cendres et les os carbonisés, comme on l'a remarqué d'autres fois dans les restes des personnes qui avaient péri par le feu. C'est

l'argument dont se sert le docte abbé Guéranger, en prouvant la sincérité des Actes de l'illustre vierge et martyre romaine sainte Cécile [1]. En effet, les Actes énoncent que la sainte, sous un riche vêtement tissu d'or, portait le cilice. Or, le cardinal Sfondrate retrouva, en 1599, dans la basilique Transtibérine dédiée à la jeune martyre, son corps parfaitement conservé; et Bosio ainsi que d'autres personnages distingués présents à la découverte, remarquèrent que la sainte, sous son riche vêtement, conservé intact, était enveloppée d'un cilice [2]. Assemani connaissait la force de cet argument et il n'hésitait pas à s'en prévaloir en revendiquant l'authenticité pour les actes syro-chaldaïques, mais il donnait une solution indigne de lui. Ainsi, un fait public, appuyé par des personnes remarquables sous tout rapport qui en déposent comme d'un fait certain, il ose l'appeler une conjecture de monuments ambigus, créés après douze siècles et qui répugnent à la tradition d'autres Églises. Admettre une fois un semblable raisonnement, ce serait tomber pour toujours dans un abominable scepticisme.

L'abbé Guéranger s'appuie sur un second argument de beaucoup de valeur pour soutenir l'authenticité des Actes de l'illustre martyre sainte Cécile : et cet argument il le tire de l'office qu'on récite à sa louange dans l'Église romaine, au jour de sa mort glorieuse. L'office en est tiré des Actes de la vierge ; et déjà au temps de saint Grégoire le Grand, il faisait partie de l'Antiphonaire de l'Église romaine, réformé et coordonné par ce grand pape.

J'userai du même argument contre nos critiques : dans l'Antiphonaire grégorien on trouve l'office de notre sainte Agnès qu'à cette époque on récitait à Rome au jour anniversaire de sa mort, et de la même manière qu'il se pratique encore de notre temps. Mais les *antiennes* et les *répons* que l'on chantait alternativement avec les psaumes sont pris mot pour mot de nos actes, et l'on peut dire qu'ils forment ainsi la quintessence de l'office. Or, si à l'époque de

[1] R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes. — *Histoire de sainte Cécile, vierge et martyre*, à Paris, 1853.

[2] *Relatio eorumdem sanctorum MM. Cæciliæ et sociorum corporum novæ inventionis et repositionis sub Clemente VIII, etc.* Antonio Bosio auctore.

saint Grégoire le Grand qui gouverna l'Église de l'année 590 à 604, et même avant lui, ces actes formaient une partie si intéressante de la liturgie de l'Église romaine, comment donc Tillemont et ses disciples osent-ils avancer qu'ils n'ont paru qu'au VIIe siècle ? Il a contre lui le témoignage irréfragable de la liturgie romaine, qui, par mon travail, prend la défense des actes d'Agnès, comme avec la plume du savant abbé bénédictin de Solesme elle a défendu ceux de sainte Cécile.

Après les observations que je viens de produire contre les sophismes de ces critiques intempérants, je suis sûr que quiconque lira ces actes, dégagé de toute prévention, ne pourra s'éloigner de mon sentiment. A cette fin, je les rapporterai fidèlement comme Ambroise les a publiés lorsqu'il les dédiait aux vierges sacrées, et j'en donnerai la traduction en italien pour que tous puissent les comprendre. Je rapporterai également les commémoraisons des différents martyrologes latins. Je donnerai ensuite dans leur texte collationné et corrigé sur les manuscrits originaux, avec la traduction respective, le Ménologe et les Ménées grecs, le Synaxarion syriaque, et le Passional syro-chaldaïque d'Assemani, afin que le lecteur puisse à son aise établir les confrontations que j'ai indiquées plus haut et émettre son opinion sur l'examen fait par moi, à l'encontre des traditions de l'Église romaine comparées avec celles de l'Église orientale. L'épigramme de Damase trouvera sa place dans le cours de mes observations. Je commenterai les endroits principaux des actes par des observations historico-critiques, chronologiques, religieuses et archéologiques ; je tracerai l'histoire de la basilique Nomentane qui lui a été dédiée et celle de l'église au cirque Agone. Ces observations seront encore accompagnées de planches explicatives, gravées par la chalcographie de la R. C. A. par l'ordre et la munificence de Sa Sainteté Pie IX, qui nous permet de publier cet ouvrage sous les auspices de son nom auguste. Enfin je rapporterai l'Éloge de saint Ambroise, l'Hymne de Prudence, et tous les autres éloges que les saints Pères et plusieurs écrivains ecclésiastiques les plus célèbres se sont fait une gloire d'élever à la louange de sainte Agnès.

AMBROISE

SERVITEUR DE JÉSUS-CHRIST

AUX VIERGES SACRÉS[1]

CHAPITRE PREMIER.

§ I.

Célébrons la fête d'une vierge très-sainte. Que les psaumes résonnent donc, qu'ainsi retentissent les leçons. Que d'un côté la foule des peuples se réjouisse, que d'un autre côté les pauvres du Christ se relèvent. Tous félicitons-nous dans le Seigneur, et, pour l'édification des vierges, rappelons à la mémoire comment à souffert la bienheureuse Agnès.

La treizième année de son âge elle perdit la mort, et trouva la vie, parce qu'elle aima l'auteur seul de la vie. Jeune encore si l'on compte ses années, elle avait la sagesse d'une vieillesse avancée ; dans un corps de quelques printemps, elle possédait un esprit déjà mûr, belle d'aspect, mais plus belle par les dons de la foi.

§ II.

Un jour qu'Agnès revenait de l'école, le fils du préfet de la ville s'enflamma pour elle d'une violente passion. Il va à la recherche de ses parents et il les trouve. Il commence par leur offrir de nombreux présents, et il leur en promet de plus nombreux encore. Enfin il porte avec soi les ornements les plus précieux, mais Agnès

[1] Voir l'Appendice à la fin du volume.

les refuse comme de la fange immonde. Ces refus ne font qu'allumer davantage l'amour du jeune Romain, et s'imaginant qu'elle voulait avoir des ornements plus riches, il apporte tout un trésor de pierres précieuses. A ses propres sollicitations, il joint celles des amis, des connaissances, des parents pour attirer son attention : richesses, maisons, possessions, domestiques, toutes les délices du monde sont à elle, si elle consent à le prendre pour époux.

§ III.

A ces propositions Agnès répondit : « Retire-toi de moi, levain de péché, aliment de corruption, nourriture de mort ; retire-toi de moi, car déjà un autre fiancé s'est assuré de mon cœur, il m'a donné des ornements meilleurs que les tiens, il m'a mis au doigt l'anneau des fiançailles, il est bien plus noble que toi par sa naissance et par sa dignité ; il a entouré de pierres précieuses et mon bras et mon cou ; il a suspendu à mes oreilles des perles d'une beauté sans égale ; il m'a parée de joyaux brillants et magnifiques. Il a placé un signe sur mon front, pour que je ne connusse point d'autre fiancé que lui ; il m'a revêtue d'une simarre tissue d'or, et m'a ornée d'une profusion de diamants ; il m'a fait voir des trésors incomparables qu'il m'a promis si je persévère. Je ne puis donc, à la honte de mon premier fiancé, jeter mes yeux sur un autre, ni abandonner celui auquel je suis liée par le nœud de la charité. C'est ce bien-aimé dont la générosité est si grande, dont le pouvoir est si fort, dont l'aspect est si beau, dont l'amour est si suave et plus éloquent que toute grâce ; c'est lui qui déjà m'a préparé une couche somptueuse, qui fait entendre à mes oreilles une harmonie et des voix mélodieuses, et dont les vierges me chantent les accords les plus parfaits. J'ai goûté le lait et le miel de sa bouche. Déjà il m'a prodigué ses chastes embrassements ; déjà son corps est uni à mon corps, et son sang a empourpré mes joues. Sa mère est vierge, et son Père ne connaît pas de femme. Les anges sont ses ministres, et sa beauté fait l'admiration du soleil et de la lune ; son parfum rend la vie aux morts, et son attouchement la santé aux malades ;

ses biens ne diminuent jamais, et ses richesses ne décroissent point. C'est pour lui seul que je garde ma foi. C'est à lui seul que je me confie de toute la dévotion de mon âme. Son amour, à lui, est chaste, ses caresses sont pures, et sa fiancée ne dépose jamais sa couronne virginale. Une telle union est riche en nombreuses générations, dont l'enfantement ignore la douleur, et sa fécondité grandit tous les jours. »

§ IV.

En entendant ce langage, l'insensé jeune homme est envahi d'un amour aveugle, et, au milieu des angoisses de l'âme et des bouleversements du corps, il souffre encore dans l'esprit un cruel martyre. Il gît étendu sur son lit. De profonds soupirs trahissent auprès des médecins son mal d'amour. On révèle au père le secret qu'ont surpris les hommes de l'art. Le père emploie, pour demander la jeune fille, les mêmes moyens mis en avant par le fils. La bienheureuse Agnès refuse, et proteste qu'à nul prix elle ne violera le serment qu'elle a juré à son premier fiancé. Il fit valoir ensuite sa dignité consulaire et sa charge de préfet, et qu'ainsi ce premier époux, quelque illustre qu'il fût, ne devait point lui être préféré. Cependant il se mit à lui faire mille questions pour savoir quel était cet époux dont Agnès vantait le crédit. Alors un des parents du préfet s'avisa de déclarer qu'elle était chrétienne depuis son enfance et travaillée de la magie au point de dire que le Christ est son époux.

§ V.

Cette révélation combla de joie le préfet. Il envoya ses satellites, avec un bruyant apparat, sommer la jeune Agnès de comparaître devant son tribunal. Et d'abord il cherche à la persuader, à part elle, par des paroles de douceur, ensuite il en vient aux menaces. Mais l'épouse du Christ ne se laisse ni séduire par les flatteries, ni intimider par la terreur. Sans changement de visage, sans défaillance de cœur, elle se moque également et du préfet, et de ses

caresses, et de ses invectives. Le préfet Symphronius, étonné d'une si grande constance dans une jeune fille, s'adresse alors à ses parents. Et comme ils étaient nobles et qu'il ne pouvait leur faire violence, il leur fit un crime d'être chrétiens. Le lendemain il manda Agnès, et lui parla à plusieurs reprises de l'amour que son fils avait pour elle. Voyant que toutes ses instances étaient inutiles, il lui ordonna de se présenter de nouveau devant son tribunal. Alors il lui dit : « Si tu n'abandonnes cette superstition des chrétiens, dont tu te vantes si fort de suivre les enchantements magiques, tu ne pourras chasser la folie hors de ton cœur, ni consentir à des conseils très-équitables. Ainsi, il faut te préparer à adorer la déesse Vesta, afin, si tu veux conserver ta virginité, de veiller jour et nuit à la garde de ses augustes sacrifices. »

§ VI.

A ces propositions Agnès répondit : « Si je refuse ton fils qui, malgré son amour inique, est pourtant un homme, oui un homme, doué de la raison qui peut, et entendre, et voir, et toucher, et marcher, et jouir avec les bons de l'éclat de cette lumière ; si donc par amour pour le Christ, je ne puis à aucun prix l'accepter, comment pourrai-je adorer des idoles muettes et sourdes, privées de sens et d'âme ? Comment pourrai-je, à la honte du souverain Dieu, courber la tête devant des pierres inanimées ? » Le préfet Symphronius entendant ces paroles : « Je désire, dit-il, qu'on ait égard à ta jeunesse, et j'ajournerai le prononcé de ma sentence contre toi, malgré les blasphèmes que tu commets à l'heure même contre les dieux, car je vois que tu n'as pas l'âge encore pour raisonner. Ne sois donc pas assez ennemie de toi-même, que d'attirer sur toi le courroux du ciel. » La bienheureuse Agnès répondit : « Ne méprise pas mon jeune âge au point de t'imaginer que j'envie ta protection ou ta bienveillance ; la foi ne repose pas dans les années, mais dans le cœur, et Dieu tout-puissant tient bien plus raison du cœur que de l'âge. Laisse donc tes dieux dont tu voudrais m'épargner la vengeance, laisse-les s'irriter ; qu'ils parlent eux-mêmes,

m'ordonnent, me commandent de les honorer et de les adorer. Mais comme je vois que tu veux en venir à ce que tu n'obtiendras point, fais tout ce qu'il te semblera. »

CHAPITRE II.

§ VII.

Alors le préfet Symphronius dit : « Choisis, ou bien sacrifie à la déesse Vesta avec ses vierges, ou tu seras plongée dans un lieu de débauche avec des femmes de mauvaise vie. Et les chrétiens seront loin de toi, eux qui t'ont imbue de leurs superstitions au point de te faire supposer le courage de supporter une telle calamité. Ainsi, je répète, sacrifie à la déesse Vesta pour l'honneur de ta famille, sinon, à la honte de ta naissance, tu seras l'objet d'une infamie publique. » La bienheureuse Agnès répondit alors, avec une grande constance : « Si tu connaissais mon Dieu, tu ne parlerais pas de la sorte. Ainsi, comme je connais la puissance de mon Seigneur Jésus-Christ, je méprise tes menaces, et je suis assurée que je ne sacrifierai point à tes idoles, et que je ne serai point profanée par des mains sacriléges, car j'ai un ange du Seigneur qui veille à la garde de mon corps. Le Fils unique de Dieu, dont tu ignores la vertu, est pour moi comme un mur impénétrable, une sentinelle qui ne s'endort jamais, un défenseur qui ne m'abandonne point. Mais quant à tes dieux, ils sont d'airain, et on les emploierait mieux, si on en faisait des vases utiles aux hommes; ou ils sont de pierre, et ils serviraient plus à propos à construire les égouts des places publiques. La Divinité habite dans le ciel et non dans de vaines pierres ; elle règne au plus haut des cieux, et non dans l'airain ou quelque métal. Si tu ne quittes avec tes semblables le culte de ces faux dieux, la même peine vous enveloppera tous.

« En effet, comme ces dieux ont été soumis au feu pour être for-

gés, ainsi leurs sectateurs seront plongés dans des brasiers éternels, non pour être fondus, mais pour être confondus et dévorés à jamais. »

§ VIII.

Furieux de ces paroles, le juge ordonna de la dépouiller de ses vêtements et de la conduire nue au lupanar, précédée d'un héraut criant à haute voix : « Agnès, vierge sacrilége, blasphémant les dieux, condamnée à l'ignominie des lieux de débauche [1]. » A peine est-elle dépouillée de ses habits, que sa chevelure se déroule par un miracle de la grâce divine, et voile son corps d'une draperie si épaisse qu'elle en paraissait mieux protégée qu'avec ses habits mêmes. Agnès étant entrée dans ce lieu infâme, trouva l'ange du Seigneur envoyé pour l'entourer d'une immense lumière dont les rayons éblouissants empêchèrent qu'on ne pût ni la toucher ni la voir. En effet, la chambre fut tout à coup éclairée d'une lumière égale à celle du soleil à son midi ; et plus la curiosité s'efforçait de pénétrer ce foyer lumineux, plus la vue s'en détachait éblouie. S'étant ensuite prosternée pour invoquer le Seigneur, elle vit paraître à ses yeux une robe d'une blancheur éclatante ; elle la saisit pour s'en revêtir, et dit : « Je vous rends grâces, Seigneur Jésus-Christ, qui, me comptant au nombre de vos servantes, avez daigné me donner cette robe. » Ce vêtement était si bien proportionné à la taille de son corps, si remarquable par son éclat extraordinaire que personne ne doutait qu'il n'eût été préparé par la main des anges.

§ IX.

En ce temps l'asile du crime était devenu un sanctuaire d'oraison, et quiconque y pénétrait, adorait, vénérait et honorait cette immense lumière, et sortait meilleur qu'il n'y était entré. Sur ces en-

[1] Cette proclamation par la voix du crieur public au moment où l'on châtiait le coupable, est prescrite dans le Code et dans les Pandectes, où elle est appuyée sur un édit de Gordien et une sentence d'Ulpien, l'un et l'autre du IIIe siècle.

Histoire de sainte Cécile, par dom Guéranger.

trefaites le fils du préfet, l'auteur de cette scélératesse, accompagné de ses amis, se rendit au lupanar pour insulter la jeune Agnès, croyant bien assouvir avec eux ses honteuses passions. Ceux-ci entrèrent les premiers, l'œil en feu et proférant des menaces ignominieusement méchantes. Mais les voyant sortir saisis de vénération et d'une grande admiration, il leur reprocha leur impuissance à mal faire et les traita de jeunes hommes vains, mous et misérables; et, se moquant d'eux, il entra audacieusement dans l'endroit où priait la jeune fille. Mais à la vue de cette grande lumière qui l'entourait, au lieu de rendre gloire à Dieu, il se précipita sur elle, et avant même qu'il eût pu la toucher de la main, il tomba la face contre terre, et suffoqué par le démon, il expira. Ses compagnons inquiets de sa longue absence, s'imaginaient qu'il était tout entier livré au commerce impur; et l'un de ses compagnons les plus intimes voulut pénétrer jusqu'à lui pour le féliciter de ses ignobles victoires, mais il le trouva mort, et s'écria à haute voix : « Pieux Romains, accourez ! cette débauchée par ses superstitions magiques a tué le fils du préfet. »

§ X.

Aussitôt, il se fit un concours de peuple sur le théâtre de l'événement et l'on entendit mille vociférations de la foule en fureur; ceux-ci criaient : C'est une magicienne; ceux-là l'appelaient sacrilége, les autres la disaient innocente. Le préfet, apprenant la mort de son fils, accourut suivi d'un cortége bruyant et poussant des lamentations. Parvenu à l'endroit où le corps de son fils gisait inanimé, il dit d'une voix terrible à la bienheureuse vierge : « O la plus cruelle des femmes, as-tu voulu montrer sur mon fils un essai de ta science magique? » Et comme il répétait ces paroles et d'autres semblables et s'informait impérieusement de la cause de la mort de son fils, la bienheureuse Agnès lui répondit : « Celui dont il a voulu faire la volonté, c'est celui-là qui a reçu pouvoir sur ton fils. Mais pourquoi tous ceux qui sont venus pour me séduire, sont-ils sortis sains et saufs? C'est parce que tous ont rendu honneur à Dieu, qui m'a envoyé son ange, qui m'a de plus revêtue de cet

habit de miséricorde, et qui a gardé mon corps que dès mon berceau j'avais consacré et offert à Jésus-Christ. Or, en voyant cette splendeur angélique, ils adoraient tous et s'éloignaient sans accident. Mais ce jeune impudent, à peine entré, se mit à menacer et à frémir, et comme il étendait la main pour me toucher, l'ange du Seigneur le frappa de cette mort affreuse dont tu es témoin. » Le préfet lui dit : « Je saurai que tu n'as pas agi par les secrets de la magie, si tu pries cet ange de rendre la vie à mon fils. » La bienheureuse Agnès lui repartit : « Ta foi ne mérite point d'obtenir ce bienfait du Seigneur, cependant l'heure est venue de faire éclater la vertu de mon Seigneur Jésus-Christ; sortez tous, afin que je puisse lui offrir ma prière habituelle.» Et lorsque tout le monde eut quitté la place, elle se prosterna la face contre terre et supplia avec larmes le Seigneur de rendre la vie au jeune homme. Pendant sa prière, l'ange du Seigneur lui apparut qui la releva tout en pleurs, et ranimant son courage, il ressuscita le jeune homme. Celui-ci sortit en criant publiquement et disant : « Il n'y a qu'un seul Dieu dans le ciel, sur la terre et dans la mer, c'est le Dieu des chrétiens. Car tous les temples sont vains, tous les dieux qu'on adore sont vains, et n'ont pas le moins du monde le pouvoir de s'aider eux-mêmes ni de secourir les autres. »

§ XI.

A ce discours les aruspices et les pontifes des temples se troublent et s'agitent; ils soulèvent par leurs menées, dans le peuple, une sédition plus violente que jamais; et tous criaient d'une voix unanime : « Chassez la magicienne, chassez l'enchanteresse qui change les esprits et aliène les cœurs! » De son côté le préfet, témoin de tant de merveilles, gardait un silence d'étonnement. Mais craignant la proscription s'il agissait contre les pontifes des temples et prenait la défense d'Agnès après l'avoir condamnée, il remit à son vicaire le soin d'apaiser le tumulte. Il s'éloigna ensuite tout abattu de ne pouvoir la délivrer en retour de la vie qu'elle avait obtenue à son fils. Alors le vicaire, nommé Aspasius, fit dres-

ser en présence du peuple un immense bûcher, et ordonna qu'on jetât Agnès au milieu du brasier. L'ordre est exécuté, et les flammes se divisent en deux, et dévorent à droite et à gauche, cette foule séditieuse, tandis qu'elles respectent la jeune vierge. Le peuple regarde cette merveille, non comme une intervention divine, mais comme un effet de la magie; il redouble sa fureur et pousse vers le ciel d'immenses cris de rage. Agnès étendant ses mains au milieu du feu adressa à Dieu cette prière : « O Dieu tout-puissant, adorable, digne d'honneur, Dieu terrible, Père de Nôtre-Seigneur Jésus-Christ, je vous bénis de ce que, par les mérites de votre Fils unique, j'ai échappé aux menaces d'hommes impurs et de ce que j'ai traversé sans souillure ce torrent d'impureté où le démon m'avait plongée. Et maintenant encore le Saint-Esprit fait descendre sur moi sa voix comme une rosée céleste; le feu s'éteint autour de moi, la flamme se divise, et l'ardeur du feu se tourne contre ceux qui l'ont allumé. Je vous bénis, ô Père adorable, qui m'avez rendue intrépide même au milieu des flammes et qui me faites arriver jusqu'à vous. Ce que j'ai cru, je le vois à cette heure; ce que j'ai si longtemps désiré, je le tiens; ce que j'ai si ardemment souhaité je le possède. Mes lèvres chantent vos louanges, et mon cœur et mes entrailles soupirent après vous. Je viens à vous, ô vous qui êtes le seul et vrai Dieu, qui avec Jésus-Christ, votre Fils, Notre-Seigneur, en l'unité du Saint-Esprit, vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il ! »

§ XII.

Lorsqu'elle eut achevé sa prière, la violence du feu s'était éteinte, il ne restait pas même la plus légère chaleur. Aspasius, vicaire de la ville de Rome, ne pouvant plus contenir la fureur du peuple, fit mourir la jeune vierge en lui plongeant le glaive dans la gorge. Ainsi Jésus-Christ se consacra dans Agnès, empourprée de son sang, une épouse et une martyre.

CHAPITRE III.

§ XIII.

Les parents de la jeune martyre ne ressentirent aucune douleur de sa mort, ils emportèrent avec joie son corps et le déposèrent dans un petit champ de leur propriété non loin de la ville, sur la voie appelée Nomentane. Un grand concours de chrétiens s'y rendit, mais ils eurent à souffrir les insultes des païens, et prirent tous la fuite en voyant survenir une masse d'infidèles armés. Quelques-uns des fidèles, en s'éloignant, furent même blessés par les pierres qu'on leur jetait. Seule, Émérentienne, sœur de lait d'Agnès, vierge très-sainte, quoique catéchumène encore, était restée intrépide et immobile ; elle les apostropha avec hardiesse : « Gens inutiles, vils et misérables, leur dit-elle, barbares que vous êtes ! vous mettez à mort ceux qui adorent le Dieu tout-puissant, et pour défendre vos dieux de pierre, vous immolez des innocents. » En s'adressant ainsi à la troupe en furie, elle est accablée d'une grêle de pierres, et priant, elle rendit l'esprit auprès du tombeau de la bienheureuse Agnès. Il n'y a donc aucun doute qu'elle n'ait été baptisée dans son sang, et y confessant le Seigneur, elle reçut courageusement la mort pour la défense de la justice. A la même heure, il se fit un violent tremblement de terre, et malgré la parfaite sérénité du ciel, les éclairs, la foudre et le tonnerre furent si épouvantables, que la plus grande partie de cette foule séditieuse y trouva la mort. Cet événement empêcha qu'on ne molestât à l'avenir ceux qui se rendaient à la sépulture des saints. Les parents d'Agnès, accompagnés des prêtres, vinrent la nuit enlever le corps de la sainte vierge Émérentienne et l'ensevelirent à proximité de ce petit champ de la bienheureuse Agnès.

§ XIV.

Cependant les parents d'Agnès veillaient la nuit, en prières auprès de son tombeau, lorsqu'au milieu du silence des ténèbres, ils virent

passer, entouré d'une grande lumière, tout un cortége de vierges portant des robes tissues d'or : ils reconnaissent parmi elles la bienheureuse Agnès, ayant, comme ses compagnes, une robe brillante, et à sa droite un agneau debout, plus éblouissant que la neige. Cette apparition jette dans la stupeur les parents de la jeune martyre et ceux qui les accompagnaient. Mais la bienheureuse Agnès demande aux saintes vierges de s'arrêter un peu : « Gardez-vous bien, dit alors Agnès à ses parents, de me pleurer comme si j'étais morte; réjouissez-vous au contraire avec moi, et félicitez-vous, car je suis maintenant en possession avec elles d'une brillante demeure, et je suis unie dans le ciel à celui que j'ai aimé sur cette terre de toute l'affection de mon âme. » En disant ces mots, elle passa et disparut.

§ XV.

Cette vision faisait chaque jour le sujet de l'entretien public de ceux qui en avaient été témoin. Or il arriva que plusieurs années après, la connaissance de l'événement parvint aux oreilles de Constance, fille de Constantin Auguste, par le récit que ces personnes mêmes lui en firent. Cette Constance, de la famille royale, était une vierge très-prudente. Elle était atteinte d'une horrible maladie : des ulcères lui couvraient le corps depuis les pieds jusqu'à la tête, sans laisser un seul membre intact. Sur le conseil qu'on lui donna et dans l'espoir de récupérer la santé, elle se rend la nuit à la tombe de la jeune martyre, et toute païenne qu'elle est, elle prie avec confiance. Tout à coup, elle se sent surprise par un sommeil plein de suavité et voit en vision la bienheureuse Agnès qui lui donne ces avis : « Constance, agissez avec constance; croyez que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, est votre Sauveur; c'est par lui que vous venez de trouver la guérison de toutes les plaies qui couvraient votre corps. » A cette voix Constance s'éveille guérie, de telle sorte qu'il ne restait aucun vestige de ses ulcères.

§ XVI.

De retour au palais, sa guérison cause une grande joie à son père Auguste et aux empereurs ses frères. Toute la ville est dans la jubilation, l'armée est dans l'allégresse, les citoyens, tous en un mot se réjouissent à cette nouvelle. L'infidélité des gentils était confondue et la foi du Seigneur triomphait. Profitant de ces circonstances, elle supplie son père et ses frères augustes, d'élever la Basilique de sainte Agnès, et d'y construire un mausolée pour elle-même. Le bruit de ce miracle arrive à la connaissance de tout le monde, et l'on apprend que tous ceux qui visitent son tombeau avec foi, s'en retournent guéris, quelle que fût d'ailleurs leur infirmité. Tous jusqu'aujourd'hui attribuent au Christ ces merveilles. Constance, fille de Constantin Auguste, persévéra dans la virginité, et à son exemple un grand nombre de vierges, aussi bien d'une condition moyenne que d'un rang noble et illustre, prirent le voile sacré. Et comme la foi ne souffre point les injures de la mort, beaucoup de vierges romaines, jusqu'à cette heure, ont l'œil attentif sur Agnès, comme si elle était encore là, vivante, et, fortifiées par son exemple, elles conservent avec un courage tout viril la couronne de leur virginité, croyant avec certitude que leur persévérance cueillera la palme d'une victoire perpétuelle.

§ XVII.

Moi, Ambroise, serviteur du Christ, ayant trouvé ces choses écrites dans des livres cachés, je n'ai pas pu me résoudre à les couvrir d'un silence infructueux. J'ai donc écrit à l'honneur d'une si noble martyre ces gestes tels que je les ai connus, et j'ai cru de mon devoir, ô vierge du Christ, de vous adresser le récit de son martyre, pour votre édification, suppliant la charité de l'Esprit saint, d'accorder à mon travail pour toute récompense en présence du Seigneur, que vous imitiez les vertus et la constance d'Agnès. *Amen.*

Les martyrologes de l'église d'Occident sont parfaitement d'accord avec les Actes de sainte Agnès du collecteur Ambroise.

Le vénérable Bède qui florissait vers le milieu du VIIIe siècle (735) fait deux fois mention d'Agnès dans son *Martyrologe* très-renommé. A la première, il met l'éloge qui contient en abrégé les actes du martyre.

XII des Kalendes de février.
(21 janvier.)

Nativité de la bienheureuse Agnès, vierge et martyre ,qui dans la treizième année de son âge, souffrit dans la ville de Rome. Elle revenait des écoles, lorsque le fils du préfet se prit d'amour pour elle. Comme il ne put en aucune manière l'associer à sa destinée, après différents tourments elle eut la gorge percée d'un glaive. Elle souffrit alors que Simphorianus (Simphronius) était préfet de la ville, et Aspasius vicaire de cette même ville.

V des Kalendes de février.
(28 janvier.)

Nativité de sainte Agnès, pour la seconde fois [1].

Dans le *Martyrologe* qu'Adon a écrit vers le milieu du IXe siècle (858) on trouve annoncée la double solennité avec l'éloge dans la première.

XII des Kalendes de février.
(21 janvier.)

A Rome, nativité de sainte Agnès vierge et martyre, qui sous le préfet de la ville Simphronius fut jetée dans le feu; mais les flammes s'étant éteintes par ses prières, elle fut frappée du glaive.

[1] Ven. Bedæ *Martyrolog.* tom. III. *Operum Colon. Agrip.* Ann. 1688, p. 281, 282.

V des Kalendes de février.
(28 janvier.)

Nativité de sainte Agnès, pour la seconde fois[1].

Dans le *Martyrologe* d'Usuard, moine de Saint-Germain des Prés, écrit sur la fin du IXe siècle (875) et dédié à Charles le Chauve, qui régnait alors en France, on trouve la double commémoraison d'Agnès avec l'abrégé des actes qui en forment l'éloge pour la première solennité.

XII des Kalendes de février.
(21 janvier.)

A Rome, passion de sainte Agnès, vierge et martyre qui, sous le préfet de la ville Simphronius, fut jetée dans le feu; mais les flammes s'étant éteintes par ses prières, elle fut frappée du glaive.

V des Kalendes de février.
(28 janvier.)

A Rome, Nativité de sainte Agnès, pour la seconde fois[2].

Le *Martyrologe romain*, corrigé et illustré par le cardinal César Baronius sur l'autorité d'autres Martyrologes plus anciens, et que j'ai rapportés, annonce la double fête d'Agnès, et fait son éloge dans la première.

[1] Adonid. *Martyrolog. per Dominicum Georgium publ. et notis illust.* Romæ 1745, p. 50 et 69.

[2] Usuardi *Martyrolog. in Historia Christiana Veter. Patr.* Parisiis, an. 1583, p. 522 *tergo* et 523 *tergo.*

XII des Kalendes de février.
(21 janvier.)

A Rome, passion de sainte Agnès, vierge, qui du temps de Simphronius, préfet de la ville, fut jetée dans le feu; mais les flammes s'étant éteintes par ses prières, elle fut frappée du glaive. Saint Jérome a fait son éloge en ces termes : La vie d'Agnès a été célébrée, surtout dans les églises, par les écrits et dans les langues de toutes les nations, parce que, surmontant la faiblesse de son âge, elle a triomphé du tyran et consacré sa virginité par un glorieux martyre. »

V des Kalendes de février.
(28 janvier.)

A Rome, sainte Agnès pour la seconde fois [1].

[1] *Martyrolog. rom. Gregorii P. M. jussu editum, et Urbani* VIII, *auctoritate recognitum, auctore Cæsare Baronio S. R. E. card.* Parisiis, anno 1645, p. 34 et 45.

ÉLOGE DE SAINTE AGNÈS

DANS LES MÉNÉES DES GRECS

AU 21 JANVIER.[1]

La sainte martyre Agnès naquit de parents illustres dans la ville de Rome. Elle menait une vie conforme à son nom, elle enseignait la parole de la vérité à un grand nombre de femmes qui s'adressaient à elle, et elle les exhortait à reconnaître le Christ pour vrai Dieu et à n'adorer que lui seul. Le préfet, en ayant eu connaissance, la fit appréhender et comparaître à son tribunal, lui ordonnant de sacrifier aux dieux, sinon, en cas de refus, d'être traînée dans un lieu de débauche. « Je ne sacrifierai point à tes dieux, répondit Agnès, et ma virginité ne souffrira d'aucune atteinte; j'espère que par le secours de mon Dieu je sortirai vierge encore de ce repaire d'iniquité. » A ces mots le juge méchant mande auprès de lui un corrupteur de la jeunesse, lui remet entre les mains Agnès, dont les mœurs chastes et pures exprimaient si bien la vertu et la pureté signifiées par son nom, et lui ordonne de la produire en public aux regards du peuple, vêtue d'une seule robe. Lorsqu'elle fut arrivée au lupanar, ce repaire de Satan, tous ceux qui voulaient attenter à sa pudeur, trouvaient libre l'entrée de ce bouge, personne ne les empêchait, tous au contraire les excitaient à en abuser librement et impunément. Mais, surpris d'une terreur subite et sentant mourir en eux la volonté du crime, ils devenaient semblables à des morts. L'un d'eux qui voulait en savoir plus que les autres, plus arrogant, se mit à insulter ses devanciers. Semblable à un cheval furieux et passionné, il ose, emporté par son audace impudique, pénétrer

[1] Voir l'Appendice à la fin du volume.

jusqu'à la jeune vierge. A l'instant même il tombe mort étendu sur le sol. Après un court intervalle de temps, l'un des spectateurs s'étant aperçu de l'événement se mit à crier : « Que la foi des chrétiens est grande! » Tous les autres étant entrés s'écrièrent d'une voix unanime : « Grande est la puissance du Christ! » Le préfet ayant eu connaissance de la chose, fit de nouveau comparaître la vierge Agnès devant son tribunal, et y fit apporter le cadavre du jeune homme, exposé à tous les yeux. « Pourquoi, dit alors le préfet, pourquoi méchante femmelette, as-tu fait mourir ce jeune homme? » Agnès répondit : « Lorsque tu eus ordonné qu'on me déshonorât, et au moment même que l'on me traînait, un jeune homme vêtu d'habits blancs me suivit, et, entrant avec moi, il se mit à mes côtés; il réprima ensuite les désirs impudiques des autres jeunes gens; mais pour celui dont tu vois à tes pieds le cadavre, il arriva le dernier avec audace et impudence, et, avant qu'il ne mît sur moi une main sacrilége, avant même qu'il eût proféré une seule parole, mon compagnon l'a réduit à cet état que voici. » « Et qui est-il? » demanda le préfet. « Le Seigneur, mon Dieu, repartit Agnès, a envoyé son ange pour empêcher qu'on ne me fît aucune injure. Si tu veux, dit alors le préfet, que nous ayons foi en toi, invoque ton Dieu et rends la vie à ce jeune homme. » La jeune martyre élevant ses mains au ciel, pria le Seigneur, et aussitôt le mort revint en vie. Ce prodige inusité jeta tous les assistants dans la stupéfaction, et le préfet lui-même ainsi qu'un grand nombre de spectateurs s'écrièrent : « Grande est la vertu des chrétiens! grand véritablement est le Dieu de cette vierge généreuse! » Mais quelques impies impudiques répondirent à ces exclamations : « Arrière la magicienne! C'est par des prestiges de magie qu'elle opère ces œuvres qui paraissent extraordinaires. » Le préfet la condamne à être brûlée par le feu. Bientôt s'élève un immense bûcher, et la sainte formant sur elle le signe de la croix, entre avec intrépidité au milieu des flammes, et à peine a-t-elle achevé sa prière, que, laissant ici-bas sa dépouille mortelle, elle prit son essor vers le Seigneur. Lorsque les flammes furent éteintes, des chrétiens vinrent en secret recueillir ses restes vénérables et les ensevelir avec honneur en célébrant les louanges de Dieu.

MÉNOLOGE DES GRECS

DE L'EMPEREUR BASILE

AU 5 JUILLET.

Combat de sainte Agnès, martyre.

La martyre du Christ, sainte Agnès, de mœurs chastes et pures comme son nom, avait, par ses conseils et ses exhortations, retiré de la voie du crime un grand nombre de femmes débauchées, et les avait amenées à la foi de Jésus-Christ. Le préfet du lieu, informé de sa conduite, la fit appréhender pour la livrer à la mort. Sur son refus de sacrifier aux idoles, elle est traînée dans un lieu de débauche pour y être violée par des hommes corrompus. Mais la jeune vierge, mettant toute sa confiance dans le Seigneur à qui elle avait déjà donné sa foi et consacré sa chasteté, est conservée pure et sans tache, grâce à la protection d'un ange de Dieu qui ne permit à personne de pénétrer jusqu'à elle. Un jeune téméraire ayant osé s'avancer, tomba mort à l'instant même. Le préfet informé de l'événement, la fit paraître devant lui, et la pria de ressusciter le mort. Elle se mit en prière et le jeune homme revint subitement en vie. Mais le préfet attribua ce miracle à la magie, et condamna Agnès à être brûlée par les flammes [2].

[1] Voir l'Appendice à la fin du volume.

[2] *Menologium Græcorum jussu Basilii imperatoris græcè olim editum* etc. *studio et opera Annib. card. Albani græcè et latinè prolatum Urbani* 1727, *pars tertia*, p. 153, *ad diem quintam Julii.*

AUTRE ÉLOGE DE SAINTE AGNÈS

DANS LES MÉNÉES DES GRECS

AU 3 JUILLET.[1]

Combat de sainte Agnès, martyre.

Agnès, dont la pureté des mœurs répondait à la signification de son nom, persuada à un grand nombre de femmes impudiques de s'abstenir de leurs œuvres criminelles, et de croire en Jésus-Christ. Amenée pour ce fait auprès du préfet, elle est livrée entre les mains d'un corrupteur; mais par ses prières elle échappe aux insultes de ceux qui voulaient attenter à son honneur. L'un d'entre eux, plus audacieux, voulut porter sur elle une main profane, mais il tomba roide mort à ses pieds. Le préfet en étant informé, la fait paraître et la conjure de rendre la vie au jeune homme. Cela fait, elle est accusée de magie, condamnée au feu pour ce crime, et rend à Dieu son âme au milieu des flammes.

[1] Voir l'Appendice à la fin du volume.

SYNAXARION DES SYRIENS.[1]

Combat de sainte Agnès, martyre.

La chasteté, la pureté de ses mœurs brillaient du même éclat que son nom. Elle ramena dans le chemin de la vertu un grand nombre de femmes impudiques, qui abandonnèrent leurs œuvres criminelles et crurent en Jésus-Christ. Pour ce fait, elle fut traduite devant le tribunal du préfet, qui la fit jeter dans un lieu de corruption. Mais par la puissance divine, personne ne put s'approcher d'elle. Un de ces libertins, ayant eu la témérité de pénétrer jusqu'à elle, fut frappé de mort subite. Cet événement rapporté au préfet, lui causa un immense déplaisir; il supplia sainte Agnès de rendre la vie au défunt. A peine la sainte s'était mise en prière, que par la puissance visible de Dieu, le mort ressuscita. Cependant les infidèles attribuèrent ce prodige aux secrets de la magie, et, transportés d'une plus violente indignation contre elle, ils la condamnèrent aux flammes. Ainsi Agnès consomma son martyre, et fut comptée au nombre des saints[2].

Avant de rapporter le texte syro-chaldaïque contenant les actes de sainte Agnès, je crois utile de donner d'abord quelques notions, nécessaires à mon avis, pour déterminer l'importance que

[1] Voir l'Appendice à la fin du volume.

[2] Le Synaxarion est en langue arabe, mais en caractères syriaques. Il provient évidemment du grec. La version latine est d'Etienne Evode Assemani; j'ai fait faire la traduction italienne sur le texte même; elle est littérale.

l'on doit attribuer à ce document, et les raisons qui m'ont engagé à la reproduire selon la légende déjà éditée avec les variantes d'une autre légende qui se trouve dans la troisième partie du même manuscrit à la page 220 colonne 1.

Étienne Evode et Joseph-Simon Assemani, dans le catalogue des Codex manuscrits de la bibliothèque Vaticane, au tome III, n° CLX, décrivent à la page 319 le Codex in-4° de 239 feuillets, écrit sur parchemin en caractères syriaques ronds, qu'ils trouvèrent dans le monastère de Sainte-Marie de Nitrie, et qu'ils portèrent avec d'autres à la bibliothèque Vaticane. Ce Codex renferme la vie de saint Simon Stylite, etc., et à la page 322, § XXXVIII, ils indiquent la *description du martyre de sainte Agnès vierge au* 21 *janvier, dans la ville de Rome*, folio 170, verso, colonne 1. Cette description fut publiée par Étienne Evode, dans le texte avec version latine, parmi les actes des martyrs d'Occident et d'Orient, 2e partie, pages 159 et suivantes. Ensuite, à la page 324, § XX, comme ils le disent, on trouve de *nouveau le martyre de sainte Agnès*, folio 220, colonne 2. Il est *absolument semblable à celui de la page* 170, *mais il est écrit d'une autre main et il y manque les* 32 *premières lignes*. Ils commencent après cela la description du Codex, et à la page 324, § XLV, ils avertissent que ce Codex *est composé de trois volumes en parchemin, dont le premier contient la vie de saint Simon Stylite, écrite l'an de Jésus-Christ* 474; *le second, les actes des martyrs tant d'Occident que d'Orient depuis le folio* 80 *jusqu'au folio* 180. *Enfin le troisième renferme d'autres actes de saints martyrs depuis le folio* 180 *jusqu'à la fin.* Ces deux derniers volumes, par la forme de leurs caractères, semblent avoir été écrits au xe siècle. En conséquence, suivant la description que donnent ces illustres personnages, il y aurait dans le fameux Codex de Nitrie, deux légendes des actes de sainte Agnès, en tout conformes soit pour le texte, soit pour l'époque; seulement il manquerait à la seconde les 32 premières lignes que l'on pourrait suppléer par la première [1].

[1] *Biblioth. apost. Vatic. codicum MM. SS. Catalogus*, tom. III, part. 1, *complectens codices chaldaïcos sivè syriacos, Romæ, anno* 1759. *Opera Stephani Evodii et Josephi Simonis Assemani*, p. 319. *Codex in* IV. *Membranaceus folii* 239 *syriacis stronghylis sive rotundis syriacis litteris exa-*

J'ai donc donné commission au très-illustre abbé Paolo Scapaticci, professeur de syro-chaldaïque au collége Romain, écrivain à la bibliothèque Vaticane, de collationner le texte des actes de sainte Agnès, édité sur le manuscrit original de Nitrie, et il a trouvé que la seconde légende, où manquent les 32 premières lignes n'était pas, comme l'affirment les deux Assemani, *en tout semblable à la première,* qui se trouve au folio 170, verso, colonne 1, mais qu'elle était écrite d'une main différente, d'une date même plus ancienne et avec des variantes. En outre ce savant professeur, malgré sa haute estime pour ces doctes orientalistes, n'a pas pu non plus partager leur opinion quant à l'époque où furent écrites ces légendes. Sa conviction devint plus grande encore, lorsque, non content de mettre ces deux légendes en regard l'une de l'autre, il confronta avec soin les parchemins et la forme des caractères dans lesquels elles ont été écrites, avec d'autres parchemins et des caractères syro-chaldaïques de manuscrits qui ont une date certaine et qui sont si nombreux à la bibliothèque Vaticane. Eh bien, après des rapprochements minutieux, il observa que la netteté du parchemin, l'encre et la forme des caractères de la première légende, lui donnaient le droit d'établir que ce manuscrit ne pouvait remonter au-delà du XIV[e] et du XV[e] siècle, tandis que d'un autre côté on ne saurait assigner à l'écriture de la seconde légende une époque plus récente que le IX[e] siècle, ou au plus le commencement du X[e]. Il ne voulut pas se contenter de son jugement personnel dans cette con-

ratus inter syriacos codices à nobis è Nitria in bibliothecam Vaticanam illatos olim primus nunc CLX quo continentur S. Symeonis Stylitæ vita etc., etc., p. 322, § XXXIII. Martyrium Agnetis virginis die 21 januarii in urbe Romæ folio 170 *à tergo initium.....* duto dhagna, martyrium Agnetis *prodiit syriaca latinè in actis martyrum occidentalium parte II,* p. 150 *et seq. Pagina autem* 324 § XXXVIII *Martyrium S. Agnetis folio* 220. Idem omninò ac supra folio 170 *à tergo, sed alia manu exaratum : desunt autem priores* 32 *lineæ, incipitque ab illis verbis.....* Sugo dnesce, *i. e. multitudo mulierum*, p. *dicta* § XLV. *Is codex conflatus est ex tribus voluminibus membranaceis quorum primum complectens vitam S. Simeonis Stylit exaratum dicitur anno Christi* 474. *Alterum volumen continet acta martyrum orientalium et occidentalium à fol.* 80 *ad folium* 180. *Tertium volumen exhibet alia sanctorum martyrum acta ubi supra sunt recensita à folio* 180 *usque ad finem. Quantum autem ex characteris forma conjici potest hæc duo posteriora volumina sæculo* X *exarata videntur.*

frontation ; il consulta son collègue, le savant professeur Luigi Vincenzi qui partagea complétement sa manière de voir. Et pour quiconque possède un peu la pratique, même matérielle, dans la paléographie ancienne des manuscrits, il peut en être juge lui-même, comme j'ai dû m'en convaincre à mon tour, en observant la notable différence qui existe soit dans la forme des caractères, la qualité de l'encre, soit dans les parchemins eux-mêmes. Or de cette différence découle nécessairement la diversité des époques où furent écrites ces légendes.

Convaincu donc, comme il est incontestable, que la seconde légende, placée au folio 220, révèle une main plus ancienne, je donnerai, après avoir corrigé les erreurs typographiques, le texte syriaque selon l'édition d'Assémani, en y ajoutant les principales variantes tirées de la première. J'aurais désiré publier ce document avec les caractères même *estranglots* dans lesquels il est écrit, mais pour le faire mieux comprendre, j'ai préféré user des caractères syriaques avec les points voyelles, grâce au travail dont a bien voulu se charger avec tant d'obligeance l'illustre professeur Scappaticci. J'ai placé en tête la version latine d'Assémani, suivie d'une traduction italienne faite avec soin par mes ordres, afin que chacun puisse se convaincre que cette légende, sans aucun doute, a d'abord été écrite en grec, et non originairement en syro-chaldéen. Ce qui confirme l'opinion que j'avançais dès le principe, que les actes orientaux d'Agnès, écrits en diverses langues, devaient tous remonter à la seule source de l'Église grecque.

LES

ACTES SYRO-CHALDAIQUES

DU

MARTYRE DE SAINTE AGNÈS

VINGT ET UN JANVIER A ROME.[1]

Ce n'est pas dans une petite ville, si ignorée, qu'on doive jeter sur elle le voile du silence et de l'oubli, que le vingt et un janvier fut martyrisée Agnès, cette vierge consacrée à Jésus-Christ; mais comme ses souffrances furent au-dessus de toute louange, et son courage supérieur à tout éloge, aussi furent innombrables ceux qui connurent sa vie et applaudirent à son triomphe.

La prudente vierge ~~eut~~ pour théâtre de ses vertus cette célèbre ville de Rome, reine de toutes les autres villes de l'empire romain, par toutes les magnificences qui la décorent. Le nom d'Agnès lui-même est significatif : en latin il veut dire *pure,* en grec, *vierge ;* et ses parents, comme par une prévision divine, lui donnèrent ce nom de *pure*, car le nom de sa pureté répondit à la virginité et à la chasteté de ses œuvres.

Beaucoup de dames romaines, des familles les plus considérables et les plus distinguées, affluaient auprès de la jeune Agnès, et contemplaient avec admiration la pureté qui brillait dans toute sa conduite, et recevaient d'elle des secours de toute espèce. L'élégance et la délicatesse de ses traits étaient encore rehaussées par

[1] Voir l'Appendice à la fin du volume.

une beauté angélique qui respirait dans toute sa personne. Parmi les visiteuses qui la fréquentaient, les unes s'émerveillaient des paroles qui tombaient de ses lèvres chastes, les autres s'étonnaient de la pureté d'une vierge si prudente, les autres enfin s'étudiaient à imiter la crainte de Dieu qu'elles trouvaient en elle.

Toutes ces choses (ou, comme porte la légende la plus ancienne, toutes ces vertus) qui resplendissaient dans Agnès, soulevèrent une grande indignation chez les Romains, et provoquèrent contre elle une haine capitale. Dès ce moment, l'on commença à voir l'admirable triomphe que remportait Agnès dans son bienheureux combat. Au nombre si grand des dames romaines qui se rendaient chez elle, quelques-unes l'exhortèrent d'abord à renoncer à la foi; mais, ne la trouvant pas disposée à suivre leurs conseils, elles la pressèrent de prendre au moins des arrangements pour échapper aux menaces du juge. Mais la servante de Dieu ne voulut point consentir à abandonner sa religion, ni se décider à renier la parole de Jésus-Christ, ni même se dérober à la vue des hommes. Bien plus, malgré les menaces réitérées de la poursuivre selon les lois, malgré les piéges multipliés des juges, elle enseignait ouvertement la parole de Dieu à toutes celles qui la visitaient, et les exhortait à se repentir de leurs péchés et à confesser le Christ; et ce n'était pas seulement dans un lieu sûr et secret qu'elle exerçait cet apostolat, mais en public et avec la plus grande liberté.

Sa conduite et la hardiesse de ses discours vinrent à la connaissance du juge, à cette époque tyran athée autant qu'impie, qui naturellement ne craignait point Dieu, et dont la corruption du cœur le poussait à toutes les œuvres les plus ignominieuses. Il ordonna d'arrêter la servante du Seigneur, et fit comparaître devant lui, complétement nue, cette jeune fille si pure, sans égard même pour la pudeur naturelle. Il prit aussi le dessein de ne pas faire subir à la vierge le tourment de la flagellation, moins par compassion que par une cruauté raffinée : car les meurtrissures auraient présenté un spectacle repoussant aux yeux des corrupteurs. Enfin il lui commanda : « Choisis l'un des deux : ou bien sacrifie aux dieux, ou tu seras exposée au plus grand déshonneur. » Agnès répondit au tyran : « Jamais je ne sacrifierai à de fausses divinités,

et quant à l'espoir que tu as de me déshonorer, j'ai confiance dans le Seigneur, et il me délivrera. »

A ces paroles, le juge inique fit venir un corrupteur, et lui remit entre les mains Agnès, si digne de ce nom, lui commanda de la dépouiller de tous ses habits, à l'exception de sa chemise, afin d'enflammer à sa vue la luxure des impudiques, et de provoquer les jeunes gens corrompus à l'outrager. Or, la jeune vierge du Christ, vouée ainsi à l'ignominie, tourna ses regards vers Dieu, invoqua Jésus-Christ son Seigneur, et sentit sa foi se fortifier et sa constance prendre une nouvelle vigueur.

Quelques-uns de cette foule impudique et lascive entrèrent avec la vaine espérance de profaner cette chaste jeune fille, mais ils ne purent approcher d'elle. C'est que par une providence admirable [1] de Dieu, leur appétit charnel tombait, et ils sentaient s'éteindre en eux leur concupiscence. Aucun donc, loin de pouvoir la souiller par quelque action sacrilége, ne put même pas arriver jusqu'à elle. Tous, au moment où ils se trouvaient en la présence de cette vierge très-pure [2], devenaient comme morts [3], et s'émoussait dans leur cœur l'aiguillon de la passion. Ceux qui étaient entrés dans le lupanar, ne pouvaient s'empêcher, en sortant, de raconter à la foule du dehors, et de publier partout, le miracle dont ils venaient d'être témoins. Malgré cela, ils ne purent parvenir à refréner la fureur de leurs impudiques compagnons, car la beauté de la jeune fille empêchait un grand nombre d'entre eux de prêter l'oreille à ce récit. Mais la beauté de son âme surpassait de beaucoup les grâces extérieures de son corps [4], parce que dans ce moment la foi et la parole de Dieu la faisaient briller d'un éclat surhumain.

Cependant un de ces Romains, aussi pervers que scélérat, un serviteur de l'ignominie, un esclave de l'impiété, se démenait la menace et l'insulte à la bouche ; et dans sa témérité audacieuse, il jetait l'injure et l'ironie à la face de ses compagnons, entrés avant lui dans le lupanar, les traitant de lâches et d'hommes de rien. Il

[1] *Per divino mirabile providimento.*
[2] *Presso la Vergine.*
[3] Ces trois mots manquent.
[4] *La bellezza esteriore caduca e corruttibile.*

entreprit lui aussi, et dans sa folie et son impétuosité lascive il osa entrer avec le vain espoir d'outrager la servante de Dieu. Mais à peine a-t-il touché le seuil, à peine est-il en présence d'Agnès, qu'il tombe mort à l'instant même sur le sol.

Ses amis et ses compagnons l'attendaient dehors, curieux de savoir ce que ce loup rapace avait fait à la brebis de Jésus-Christ. Mais il tardait à sortir, et l'un des spectateurs soupçonna qu'il lui était arrivé quelque sinistre événement. Il ouvrit donc résolûment, non point avec l'intention méchante de nuire à la servante de Dieu, et de déshonorer la vierge du Christ, mais pour savoir la cause du retard de son compagnon. En entrant, il le vit étendu sans vie sur le pavé et poussa un grand cri, disant : « Oh ! que la foi des chrétiens est grande ! vraiment cette jeune fille montre bien maintenant qu'elle est une servante de Dieu ! » Bientôt la chose se divulgua dans le public, et pendant que lui et ses amis pleuraient la mort de leur compagnon, toute la ville fut soudain remplie de la rumeur de l'événement, que l'on regardait comme un fait admirable et prodigieux. Cet accident ne put rester ignoré du juge impie : en l'apprenant, il fut frappé de stupeur et mit tout en œuvre pour en connaître jusqu'aux moindres circonstances. Finalement, tout épouvanté et sans vouloir même ajouter foi à ce que l'on racontait, il se hâta d'aller trouver Agnès en personne. Le premier objet offert à sa vue, fut le cadavre de l'insensé Romain étendu par terre. « Comment cela est-il arrivé, demanda-t-il à Agnès, et de quelle manière as-tu fait mourir ce jeune homme? dis-moi tous les détails de cette affaire depuis le commencement. » Elle répondit au tyran : « Lorsque tu donnas des ordres pour que je fusse, moi servante de Dieu, exposée au déshonneur, un homme, depuis ton tribunal, se mit à m'accompagner; il était dans la fleur de la jeunesse, d'une figure angélique et vêtu de blanc. A mon entrée dans cette chambre, il me suivit, et se tint dans une attitude respectueuse; sa présence anéantissait la concupiscence et éteignait le feu de la luxure dans le cœur de tous ceux qui venaient ici pour me profaner. Mais cet infâme jeune homme que tu vois gisant à tes pieds, osa pénétrer ici avec audace et témérité [1] pour me faire subir ses

[1] *Con audacia e ira summa.*

outrages. Mon compagnon ne voulut point lui infliger la punition de ses devanciers [1], et lui laisser la vie, mais comme il était entré avec une souveraine arrogance [2], avant qu'il ne prononçât une parole, et levât sur moi une main sacrilége, il l'étendit mort, comme tu vois. »

Et le juge lui dit : « Et qui est-il l'auteur de cette mort? » Agnès repartit : « Je sais bien que Dieu, mon Seigneur, m'a envoyé un ange pour me délivrer de tout déshonneur et de tout outrage, mais je ne fus pas assez téméraire ni assez audacieuse pour lui demander seulement son nom. » Le juge lui dit alors : « Si tu veux que nous aussi nous croyions à tes paroles, comme tu as été la cause de la mort de ce jeune homme, prie ton Dieu, et ainsi délivre-le de la mort. Car, d'après ton récit même, il ne te nuisit en aucune manière et ne put dire un seul mot contre toi. » La chaste et pure jeune fille lui répondit : « Voici, l'ange est encore ici présent, le même qui se tenait alors à mes côtés; mais ton aveuglement et ton incrédulité t'empêchent sans doute de le voir. Cependant, pleine de confiance en mon Dieu, j'oserai m'approcher de l'audacieux jeune homme et prier pour lui. » Cela dit, elle se mit à genoux en oraison et adressa pour lui ses supplications et ses prières, et pendant qu'elle priait le Seigneur, le mort commença à remuer et à s'étendre, et ainsi ressuscita à la vie.

A cette vue le juge opiniâtre [3], frappé d'une grande terreur et d'une grande épouvante poussa un cri, et les spectateurs demeurèrent glacés de frayeur. Et pourtant ce prodige ne rendit point meilleurs ces impies et ne les força point à embrasser la parole de Dieu. Or, c'étaient des hommes pervers et scélérats et plongés dans l'aveuglement d'esprit; ils s'en allaient donc disant qu'elle avait fait cette action surprenante par les opérations de la magie. Grâce à eux, le reste de la foule fut induit en erreur, et tous crièrent contre Agnès qu'on la condamnât au martyre et à la mort.

En conséquence, le juge la condamna à être brûlée sur un bûcher, et cette glorieuse jeune fille fut consumée par les flammes

[1] *Fare a lui come a'primi suoi compagni.*
[2] *Con baldanza summa e summa stoltezza.*
[3] Au lieu de *pertinace* il y a *iniquo*.

comme il l'avait ordonné. Elle remerciait la bonté du Seigneur d'avoir préservé son corps de l'ignominie des hommes impudiques, de l'avoir rendue digne d'être offerte à Dieu sur le bûcher comme un pur holocauste, scellée dans la vraie foi et ceinte de la couronne du martyre.

§ I.

La courte mais gracieuse préface dont le collecteur Ambroise fait précéder l'histoire des actes de sainte Agnès, en invitant tous les fidèles à prendre part à l'allégresse du jour mémorable de sa mort, nous fait clairement connaître que ce jour-là le clerc lecteur lisait ces actes publiquement à l'église avant la lecture des livres saints et comme préparation au divin sacrifice, afin que les fidèles fussent animés par le récit de ce glorieux martyre et que l'évêque pût faire son homélie avec plus de succès. L'histoire ecclésiastique nous fournit de nombreux exemples de cet usage. L'église de Smyrne écrivit à l'église de Philadelphie en Phrygie, une lettre sur le martyre de saint Polycarpe, qu'on lisait dans les assemblées des chrétiens. A Carthage, on lisait les actes des saints martyrs Scillitains, et ceux des saints martyrs Perpétue, Félicité et leurs compagnons dans leur basilique respective; et cette coutume durait encore au temps de saint Augustin. Dans les Gaules existait la même pratique, comme l'atteste saint Césaire, évêque d'Arles, dans sa 95e homélie. Suivant le témoignage de saint Avit de Vienne, c'était l'usage de lire le récit des souffrances des saints martyrs d'*Agaune*. Saint Braulion, évêque de Saragosse, affirme dans la préface de la *Vie de saint Émilien*, que la chose avait lieu en Espagne [1]. Le but de cette lecture était, en mettant ces exemples merveilleux des athlètes du Christ sous les yeux des fidèles, de les exciter à s'enflammer de zèle pour le martyre, si c'était l'époque des persécutions, ou bien, si l'Église jouissait de la paix, à se montrer prompts et généreux à imiter leurs vertus. Aussi, voilà pourquoi saint Augustin dans son homélie après cette lecture,

[1] Ruinart *Præfat. in actis SS. MM. part.* IV. Editio. Veronen.

exhortait les fidèles à s'empresser d'imiter ce que l'on célébrait avec joie [1].

§ II.

Il est rapporté dans les Actes que le fils du préfet rencontra en chemin Agnès qui retournait de l'école à la maison paternelle, et qu'en voyant sa beauté extraordinaire, il en fut épris d'un amour aveugle, et résolut de l'enlever pour épouse. Il n'y a pas de doute que les chrétiens ne fréquentaient les écoles dirigées par des maîtres de leur profession. L'école d'Alexandrie, tenue par le fameux Origène, est célèbre dans l'histoire de l'Église. Outre les hommes, un grand nombre de dames de distinction d'Alexandrie s'y rendaient, mais à des heures différentes. Étonné d'un semblable concours, et ne se croyant point assez fort pour remporter la victoire sur les assauts de la chair, Origène prit une résolution violente. Tertullien lui-même, malgré la sévérité de ses mœurs, ne dédaigna pas d'enseigner à des femmes même les plus sublimes doctrines de notre religion divine. A une époque plus rapprochée de nous, saint Jérôme ouvrit une école à Rome d'abord, ensuite en Orient, près de Bethléem, dans laquelle il enseignait la pratique des vertus chrétiennes à des disciples aussi brillants par l'éclat de leur naissance que par la solidité de leur piété, et il expliquait encore les endroits les plus difficiles et les plus obscurs de la Bible. A cette école, appartenaient les célèbres Paule, Eustochie, Mélanie, ces descendantes des Gracques et des Scipions, et d'autres encore d'une semblable illustration. Il est vrai que ces dames, comme les premières dont j'ai parlé plus haut, étaient dans un âge adulte pour assister aux leçons de ces grands maîtres, mais les petites filles d'un âge moins avancé ne restaient point pour cela privées d'instruction. Il y avait dans ce but des diaconesses qui, dans leurs quartiers respectifs, élevaient la jeunesse féminine dans tout ce qui, du domaine de l'esprit et du corps, pouvait donner à une jeune chrétienne une éducation choisie; et si plus tard elles voulaient

[1] S. Augustinus, *Serm.* 47 *de sanctis.*

une instruction plus étendue, elles étaient libres alors de suivre les écoles dont j'ai parlé. Agnès, âgée seulement de treize ans, fréquentait sans doute l'école de la diaconesse de son quartier, et là, à l'instar du divin Enfant, son Sauveur, elle grandit si merveilleusement en sagesse et en grâce, qu'elle devint pour tous un sujet digne d'admiration.

§ III.

Les progrès que fit Agnès dans la science sublime de Jésus-Christ, comme l'appelle saint Paul, brillent admirablement dans cette noble et affectueuse réponse qu'elle fit à l'impudique prétendant.

L'inestimable *dextrochirion* dont le Christ a orné sa main droite, n'est autre chose que le bracelet, suivant l'expression usitée des anciens écrivains [1], les perles précieuses suspendues à ses oreilles, sa tunique tissue d'or et parsemée de pierres brillantes, les innombrables bijoux qui ornaient son cou et retenaient sa blonde chevelure, c'étaient, selon le style symbolique de son langage, les dons du Saint-Esprit qu'elle avait reçus au baptême, avec la robe nuptiale de la charité, accompagnée du cortége des plus éminentes vertus. Cependant elle faisait allusion, en s'exprimant ainsi, aux ornements et aux présents qu'on a coutume de donner aux époux le jour de leurs noces, comme en font autorité presque tous les poëtes profanes, dont je crois inutile de rapporter les noms.

Le signe que Jésus-Christ avait mis sur son front et qui était comme le sceau de ses épousailles avec elle, symbolisait le caractère indélébile de la confirmation dans laquelle elle avait reçu la plénitude de la grâce sanctifiante. Les trésors incomparables que lui avait montrés le divin Époux, c'étaient ceux-là mêmes dont il est parlé dans l'Évangile : *Thesaurizate vobis thesauros in cœlis;* amassez-vous des trésors dans les cieux. En rappelant les concerts harmonieux des vierges, au jour de son union avec le Christ, elle rappelle les chants que l'on faisait entendre devant la chambre

[1] Dans Jules Cap., Trebellius Pull. et Tite-Live le *destrocherion* ou *destrochirion* n'est autre chose qu'un collier dont les dames ornaient leur bras droit ou la jointure de la main au bras à l'endroit du pouls.

nuptiale le premier jour des noces profanes, et à l'épithalame qu'entonnaient les chœurs des jeunes garçons et des jeunes filles [1]. Quand elle dit qu'elle ne fait plus qu'un même corps avec son époux dont le sang avait empourpré ses joues, elle veut parler du mystère de l'Eucharistie dans lequel elle avait été honorée d'une union si admirable et si intime; elle fait en même temps allusion au rit antique de l'Église : alors on administrait aux enfants, immédiatement après leur baptême, la sainte et auguste Eucharistie avec une goutte du divin sang que le prêtre leur mettait dans la bouche avec le bout du doigt [2].

Notre tendre Mère, la sainte Église, ordonna aux fidèles de se fortifier, pendant la persécution, du pain céleste qui est le pain des forts, afin qu'ils se trouvassent remplis de courage au moment

[1] Juvenal, *Sat.* VI, v. 51, 52 *et seq. Catull. carm.* LXI *et* LXII.

[2] La communion des enfants, après leur baptême, était en usage aux premiers temps, aussi bien dans l'Eglise d'occident que dans l'Eglise d'orient où ce rite est encore observé, comme en font foi les divers Eucologes catholiques et schismatiques grecs, syriens, melchites, coptes, nestoriens, jacobites, etc. Quant à l'Eglise d'occident, il est souvent fait mention de cette pratique dans les anciens rituels, comme dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire le Grand, dans l'*Ordo* romain, presque contemporain de ce pontife, où il est prescrit ceci : « Aussitôt après le baptême et avant même qu'ils ne sucent le lait, sauf le cas d'une grande nécessité, les enfants doivent recevoir le sacrement du corps de Jésus-Christ. » On lit dans un autre Sacramentaire du pape saint Gélase : « Après le baptême on célèbre la messe pendant laquelle l'enfant communie; et on lui donne le sacrement du corps et du sang de N. S. Jésus-Christ, en disant : « Que le corps de N. S. Jésus-Christ te garde pour la vie éternelle. » Il est prescrit dans un autre rituel ancien de l'Eglise romaine : « Si l'enfant ne sait encore boire ni manger, le prêtre trempera son doigt dans le sang du Seigneur et le communiera en le lui mettant dans la bouche, disant : « Que le corps et le sang de N. S. Jésus-Christ te gardent pour la vie éternelle. » La même chose est indiquée dans un grand nombre d'autres rituels rapportés par le docte Edmond Martene dans son ouvrage *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, tom. I, c. 1.

Plusieurs saints Pères parlent souvent de la communion des enfants, entre autres saint Innocent I, dans sa réponse à la lettre des Pères du concile de Milet; saint Augustin, en plusieurs endroits de ses ouvrages et particulièrement au livre *De peccat. mer. et remissis.*; saint Gélase, dans sa lettre aux évêques de la Marche d'Ancône; et spécialement saint Cyprien dans le récit important qu'il nous a transmis en son livre *De lapsis*, avec des circonstances qui viennent appuyer ce que j'ai dit plus haut relativement à la réponse de sainte Agnès. Voici comment s'exprime cet illustre Père :

terrible de l'épreuve; elle n'exclut pas les enfants de cette participation, car il arrivait très-souvent que quand un père et une mère de famille étaient incarcérés, les petits enfants se trouvaient également enveloppés, en haine du nom chrétien, dans la cruelle destinée des parents.

Ces réponses admirables d'Agnès et d'autres encore que nous recueillerons dans le cours de son martyre, prouvent évidemment comme elle avait été bien instruite, à l'école des mystères et des pratiques de notre divine foi.

§ IV.

Sans doute, la préfecture de Rome était une grande dignité : celui qui en était revêtu était le premier ministre de l'Empereur

« Des parents (qui peut-être s'étaient soustraits à la violence de la persécution) laissèrent une petite fille à la garde d'une nourrice. Celle-ci la conduisit aux magistrats, lesquels, aux pieds de l'idole à qui le peuple accourait en foule rendre hommage, lui donnèrent du pain trempé dans le vin, restes du sacrifice, parce que son âge ne lui permettait point de manger la viande immolée. Plus tard la mère reprit sa fille des mains de la nourrice, mais l'enfant ne put, ni par la voix, ni par les gestes, indiquer à sa mère l'horrible crime qu'elle n'avait su comprendre ni éloigner d'elle. Dans cette ignorance donc, la mère conduisit un jour avec elle son enfant à notre sacrifice; mais la jeune fille, mêlée avec les autres saints, c'est-à-dire avec les fidèles qui assistaient à nos prières et à nos supplications, tantôt s'impatientait, pleurait, s'agitait, tantôt frappée de terreur elle se démenait cruellement, comme si elle avait été torturée par la main du bourreau; et par ces indications que lui permettait son âme dans un âge si tendre, elle faisait connaître le crime qu'on lui avait fait commettre. La solennité du sacrifice achevée, le diacre s'approcha des assistants pour leur présenter le calice, mais, arrivé en face de la petite fille, elle détourna la figure par respect pour la présence de la majesté divine, et, serrant fortement les lèvres, elle refusa de boire le calice. Néanmoins le diacre voulut insister, et, malgré toute la résistance de l'enfant, il lui mit dans la bouche une partie du sang de Jésus-Christ. Tout à coup survinrent des bondissements et des vomissements; car elle ne pouvait retenir la sainte eucharistie dans un corps et une bouche souillés, et rejeta de ses entrailles, infectées par la nourriture idolâtre, le breuvage sacré du sang du Seigneur. Tant est grande la puissance du Seigneur, tant est sublime sa majesté ! Au rayon de sa divine lumière, le secret des ténèbres est dévoilé, et les fautes les plus cachées ne peuvent tromper le ministre de Dieu. C'est ce qui arriva dans une jeune enfant qui ne pouvait, à cause de son âge trop tendre encore, manifester le sacrilége qu'une main étrangère avait commis en sa personne.

dans la cité; il veillait au bon ordre et à la police morale des citoyens. A son tribunal venaient se dérouler les jugements criminels et il prononçait la sentence contre les coupables, ce qui emportait le droit des faisceaux; et sous ce rapport il lui incombait l'observance des édits de persécution contre les chrétiens de Rome; c'était lui qui leur infligeait la cruelle punition toutes les fois qu'ils s'obstinaient à ne vouloir point ployer les genoux devant les idoles. Aussi bien, Symphronius fut-il rempli de joie quand ce courtisan parasite (race d'hommes qui ne manquent jamais dans la maison des grands), lui fit connaître qu'Agnès était chrétienne; il comprit alors, grâce aux dispositions de la loi, qu'il pouvait violenter la constance de cette noble jeune fille, et l'obliger à condescendre aux désirs brutaux de son fils, concession d'ailleurs impossible à obtenir malgré toute son autorité.

§ V.

Le préfet pouvait appeler Agnès dans son cabinet particulier et employer la douceur et la flatterie pour l'interroger sur sa profession religieuse; mais afin d'intimider la jeune vierge et obtenir d'elle un prompt consentement à ses volontés, il voulut la faire comparaître à son tribunal avec tout l'appareil bruyant des licteurs et des braves ministres de sa juridiction.

Mais quand il s'aperçut qu'il ne pouvait dompter la constance plus que virile d'Agnès, il eut recours au parti d'ébranler ses parents, et, ne pouvant lutter de front avec eux, parce que, comme lui, ils appartenaient à la classe des patriciens, il chercha à les avilir en les mettant hors de toute garantie des lois, comme étant chrétiens, et par cela même notés de haut crime d'État. Cet inexorable préfet se nommait Symphronius ou Sympronius, et comme les savants ne sont pas d'accord entre eux sur le temps où il administrait la préfecture, je m'appliquerai en cet endroit des Actes, à établir l'époque du martyre d'Agnès, et ainsi restera fixée celle de la préfecture de Symphronius, qui marche de pair avec elle. Baronius, dans ses notes au Martyrologe, fixe cette époque à la

dernière persécution, par conséquent sous Dioclétien et Maximien. Il se fonde sur ce que, du vivant de *Constance*, fille de Constantin, il existait encore des témoins du martyre même.

Les Bollandistes, sans désapprouver cette opinion, sont pourtant arrêtés par deux doutes : d'abord, parce que, d'après les actes de saint Bénigne, ce saint, qui était filleul d'Agnès, aurait souffert le martyre sous Aurélien (*suivant la leçon de l'ancien Bréviaire d'Utrecht*) et conséquemment neuf ans au moins avant que Dioclétien ne montât sur le trône. Notre sainte ne pouvait donc avoir été martyrisée sous cet empereur. Deuxièmement, dans le *manuscrit* très-ancien de saint Maximin où sont contenus les Actes de notre sainte, en parlant du vicaire Aspasius qui fit allumer le bûcher où devait être consumée Agnès, il est désigné sous le nom de *Paternus Proconsul ex Dominis et Principibus suis Valeriano et Gallieno.*

Corsini, dans la série des préfets de Rome, regarde celle-ci comme une interpolation dans le manuscrit indiqué plus haut, parce qu'elle place la préfecture de Symphronius en l'année 310 de la rédemption. Il conclut que le martyre doit avoir eu lieu dans les premières années du règne de Constantin. Nibby dans son *Analyse historico-critique*, s'appuyant sur l'autorité même de Corsini, la fixe précisément sous Maxence.

Quoique dans cette divergence d'opinions on ne puisse formuler un jugement définitif, attendu le défaut de monument certain, néanmoins, en confrontant avec une saine critique les circonstances des faits et les personnes énoncées dans les Actes, avec d'autres résultant de monuments historiques indubitables, il semble légitime de conclure que l'ancien manuscrit de saint Maximin est véritable, et qu'en conséquence le martyre de sainte Agnès est réellement arrivé sous le règne de Gallien, vers l'année 262 à 263, c'est-à-dire à l'époque où cet empereur s'était associé son frère Valérien le jeune, suivant Pollion et d'autres écrivains, après la prison de Valérien l'ancien, leur père commun, cité dans ce même manuscrit, et fait esclave sur la fin de 260 par Sapor, roi des Perses.

Pour exclure de fait les opinions de l'illustre Baronius, de Corsini et de Nibby, personnages sans contredit éminents en science,

je n'aurais qu'à invoquer l'observation, citée plus haut, des Bollandistes sur le martyre de saint Bénigne. En effet, ce martyre eut lieu sous Aurélien qui mourut sur la fin de 275. Bénigne fut régénéré dans les eaux du baptême dans l'âge adulte et Agnès lui tint lieu de mère. Or, celle-ci a vécu treize ans seulement, son martyre a dû par conséquent précéder de dix années pour le moins celui de son filleul, qui fut évêque pendant très-peu de temps. De là, en remontant de ce laps de temps du martyre de Bénigne à celui d'Agnès, on arrive précisément au règne de Gallien et de Valérien le jeune, et l'on trouve également qu'il devait devancer de 19 années l'époque de Dioclétien et de 41 celle de Maxence. Conséquemment sainte Agnès ne peut avoir obtenu la palme du triomphe ni sous l'un ni sous l'autre de ces deux empereurs.

Cependant, pour ne pas entrer dans une plus longue recherche relativement aux actes de ce saint évêque d'Utrecht, sur l'authenticité desquels je n'ai pas tous les renseignements, et dont l'autorité ne peut me servir de base à aucun argument, je me contenterai de cette seule observation : je prendrai pour motif de la fixation en question, comme je l'ai dit précédemment, la confrontation des Actes de notre sainte avec d'autres graves monuments historiques; car du rapprochement réel des uns et des autres, la sincérité et la vérité de ces actes ressortiront dans tout leur jour.

Or, il y a quatre circonstances historiques qui sont expressément notées dans ces mêmes Actes. Premièrement, le martyre de la bienheureuse Agnès n'eut point lieu dans l'ardeur d'une persécution générale contre les disciples du Christ; et la preuve c'est que la famille de la sainte, qui professait la même religion, n'a pas été poursuivie, et que les funérailles accompagnées d'une foule de chrétiens jusqu'au lieu de la sépulture n'ont pas été troublées, si ce n'est par les menées des païens. Une autre preuve encore : le martyre d'Agnès a été provoqué par le tumulte et la suggestion des prêtres idolâtres qui l'accusaient de magie. Voici la seconde circonstance : le martyre d'Agnès arriva au temps où Aspasius était vicaire-préfet de la ville. Troisièmement, à l'occasion du trouble excité par les païens aux funérailles d'Agnès, il y eut un grand tremblement de terre et une tempête non moins épouvan-

table, qui occasionnèrent de tels malheurs à la multitude furieuse des infidèles, qu'aucun d'eux n'osa plus approcher du tombeau de la sainte. La quatrième, qu'étant apparue, revêtue de gloire, à ses parents et à ses amis pendant les veilles qu'ils passaient auprès de son tombeau, cette apparition fit ensuite pendant longtemps le sujet des récits; et après plusieurs années, un des témoins survivants la communiqua à la vierge Constance, fille de Constantin, encore païenne, et lui conseilla d'avoir recours à la sainte, pour obtenir, comme elle l'obtint en effet, la guérison de sa maladie, ainsi que nous le verrons en son lieu au § XV.

Que l'on confronte maintenant ces circonstances avec les autres monuments historiques, et l'on verra que des époques énoncées pour la fixation du martyre, c'est celle de Gallien et de Valérien le jeune qui jouit de la plus haute probabilité. Pour le moment je ferai cette confrontation sur les trois premières, me réservant d'agir de même sur la dernière aux §§ XIV et XV.

Dioclétien, pendant plusieurs années, ne se montra point ennemi des chrétiens, mais sur le déclin de son règne et en particulier de 302 à 304, il se mit enfin à les persécuter, grâce aux instigations de Galère Maximin. Or, si l'on considère la nature de cette persécution, ce fut bien la plus cruelle de toutes celles qui surgirent jusqu'alors. En effet, elle ne sévit pas seulement contre les disciples du christianisme sans distinction aucune d'âge, de sexe et de condition; on ne se borna pas à laisser les cadavres sans sépulture, et à confisquer les biens des familles auxquelles ces martyrs appartenaient; on s'attaqua encore aux choses inanimées, suivant le témoignage d'Eusèbe, auteur contemporain [1]. On abattit les églises et les édifices des fidèles; on brûla et on dispersa les livres et les vases sacrés. Or, cette circonstance, prise d'une persécution si cruelle et si furieuse, ne peut s'adapter au temps d'Agnès, dont la mise en accusation ne reconnaît pour cause, que la passion effrénée d'un jeune homme insensé, et dont le martyre ne fut provoqué que par les menaces de la foule excitée par les prêtres furibonds des fausses divinités, qui demandaient sa mort sous l'in-

[1] Euseb. *Historia Ecclesiastica*, lib. VII, cap. 2, 3.

culpation de magie et de sortilége. Et sur ces entrefaites mêmes, ses parents également chrétiens, n'étaient point poursuivis, ni leurs biens confisqués; bien plus il leur fut permis, à la vue de tout le monde, et avec une pompe extraordinaire, d'ensevelir dans un lieu distinct sa précieuse dépouille, suivie d'un cortége aussi noble que religieux; et si l'on tenta de troubler la cérémonie, ce fut là seulement le fait audacieux de cette foule païenne insidieusement excitée.

Moins ensuite, quoique pour une raison tout opposée, ce même état de choses peut-il convenir au règne de Maxence. Cet empereur qui dès le principe se montra favorable aux chrétiens, comme l'atteste Eusèbe[1] n'était rien moins qu'un scélérat, par son avarice, sa luxure et sa cruauté; il était de plus entièrement livré à la magie.

Ainsi, comme le raconte Eutrope dans la *Vie de Constantin, iber II, De gestis Romanorum,* en plus d'une rencontre Constantin avait défait les troupes de Maxence; néanmoins, tant qu'il n'eut pas remporté sur lui un triomphe complet, il le craignit continuellement, à cause précisément de cet art magique auquel il se livrait; mais cette apparition merveilleuse que le ciel lui envoya (apparition de la croix) avait singulièrement encouragé ce pieux empereur. Et vraiment, avant la complète défaite de Maxence en 312 auprès du pont Milvius, comme avant la mort de ce tyran, Constantin avait déjà remporté la victoire et dans les premières rencontres en Italie, ensuite près de Turin, puis sous Brescia où il mit toute la cavalerie en pleine déroute, et finalement à Vérone où l'armée de Maxence éprouva de très-grandes pertes et où périt Rurricius lui-même, général très-habile de ce cruel empereur. On ne peut historiquement dire qu'il ait persécuté les chrétiens par le motif direct de leur profession religieuse : nous en avons la preuve dans la persécution, même réitérée, qu'il exerça contre le pape Marcel : s'il ne le condamna pas à mort, sa mort fut toujours causée par l'insatiable avarice de cet impie tyran qui convoitait les biens, que la pieuse Lucine la jeune donnait à l'Église romaine par le

[1] Euseb. *loco cit.* lib. VIII, cap. 26.

canal de ce saint pasteur, et pourtant, quoique chrétienne, Lucine ne fut point proscrite. Nous avons une autre preuve dans le fait non moins mémorable, rapporté par Eusèbe dans la *Vie de Constantin*[1], d'une femme chrétienne, épouse d'un préfet romain. Se voyant sans défense du côté de son mari, plutôt que de consentir aux désirs impudiques de l'empereur, elle se donna la mort, comme le même écrivain le raconte d'autres femmes chrétiennes dans le chapitre précédent. Eutrope, en faisant le récit minutieux des scélératesses de Maxence, ne l'accuse pourtant point d'avoir persécuté les chrétiens. En effet voici ce qu'il dit dans le livre cité précédemment : « Il se faisait publiquement amener par force les « épouses des sénateurs et des nobles de Rome, et après les avoir « souillées, il les renvoyait à leurs maris, moins parce que sa pas- « sion était assouvie que pour passer à d'autres femmes. Et tant « était grande la crainte qu'il inspirait au peuple et à la populace, « qu'ils n'osaient pas même la faire paraître à l'extérieur. Mais « ils supportaient dans les soupirs et dans les larmes leur servi- « tude insolite, sans que la terreur leur permît de penser à aucun « remède en faveur de leur liberté, parce que Maxence s'était mis « à les égorger non point par indignation et par colère, mais « pour son plaisir et sa satisfaction. Finalement il avait ordonné « à ses soldats de tuer en pleines rues tous ceux qu'ils rencon- « treraient sans distinction de sexe, d'âge ou de condition, et cet « ordre fut exécuté. Et ainsi une multitude infinie du peuple ro- « main périt non par le glaive des ennemis, mais de la main des « citoyens eux-mêmes. Les sénateurs, et ceux particulièrement « qui étaient les plus remarquables par leur fortune ou leur di- « gnité, étaient épiés au tribunal, se voyaient accusés faussement, « condamnés, punis et dépouillés de leurs biens. Ce Maxence en- « core s'adonnait entièrement à la magie, et pour la mettre en « œuvre, il faisait rechercher les femmes enceintes, on leur ou- « vrait le sein, l'on en extrayait les enfants dont on arrachait les « entrailles pour y consulter l'avenir. On égorgeait des lions avec « certaines pratiques et invocations diaboliques, et ces gens di-

[1] Euseb. *Vie de Constantin*, liv. I, ch. 28.

« saient et croyaient pouvoir, par ce moyen, éloigner d'eux la
« guerre et les ennemis, et par cette conduite scélérate conserver
« l'empire. A cette adversité si lamentable venait se joindre une
« nouvelle : tous les habitants des autres villes et contrées, épou-
« vantés de tant de cruautés et ne se croyant point en sûreté nulle
« part, abandonnaient leurs terrains et allaient se cacher dans
« les déserts et au fond des cavernes. L'abandon des cultures et
« des ensemencements causa à Rome et dans d'autres localités
« une si grande famine, qu'il n'y avait plus moyen de se pourvoir
« des choses nécessaires à la vie. »

Ces faits qui prouvent indubitablement l'excessive méchanceté de cet empereur, démontrent aussi qu'il ne fit point aux chrétiens de persécution ouverte, puisque le fidèle écrivain qui rappelle celles qui eurent lieu sous les autres empereurs, n'en fait aucune mention quand il décrit les impiétés de celui-ci. Et c'est encore une chose positive, suivant le témoignage d'Eusèbe, que l'épouse du préfet même de Rome, quoique chrétienne, ne fut point persécutée à cause de sa religion; Lucine ne le fut point davantage : Maxence convoitait ses biens, et ce fut là la cause de la persécution réitérée du pontife Marcel qu'il condamna à une peine ignominieuse et pleine d'angoisses, mais non au dernier supplice. Aussi bien, en comparant cette circonstance avec celles du martyre de notre sainte, telles qu'elles ressortent des Actes mêmes, on doit, suivant les lois de la critique, remarquer le défaut d'harmonie qui existe entre elles. Il faut donc conclure que ce martyre n'a pu avoir lieu sous le règne de ce tyran; d'ailleurs, la beauté d'Agnès, l'éclat et la richesse de sa famille, auraient excité dans cet empereur une passion plus violente encore que dans le fils du préfet, et son opulente maison n'aurait pu échapper à la confiscation de ses biens, convoités par son avarice insatiable. L'argument devient plus fort, si l'on fait attention à l'exercice de la magie auquel il se livrait au su de tout le monde; à ce titre, il ne lui était pas permis de réclamer publiquement contre elle une sentence de mort. D'un autre côté, en examinant le même état de choses au temps de Gallien, on voit que tout s'accorde parfaitement.

Lorsque P. Aurélius Licinius Valère Valérien fut, dans le cou-

rant de l'année 253, salué empereur par l'armée des Grisons, il ne semblait pas avoir l'intention d'allumer la persécution contre les chrétiens, puisque auparavant il avait entretenu des liens d'amitié et d'intimité avec eux, et leur demandait des conseils; il continua même pendant quatre années consécutives ces bonnes relations. Cependant, entraîné par les instigations de Fulvius Macrien, homme d'une naissance obscure, mais d'une grande valeur militaire, et pour cela jouissant de la confiance intime de l'empereur, il renouvela contre les nôtres la persécution, qui fut la huitième depuis Néron. Macrien, au témoignage de tous les écrivains, s'adonnait tout entier à la magie. Or, comme ses sortiléges n'avaient point le même succès que les véritables prodiges opérés par les chrétiens, il conçut pour ceux-ci une haine violente; ensuite il les craignait surtout à cause des conseils pleins de fidélité qu'ils donnaient, c'est que déjà il aspirait traîtreusement à l'empire. Il insinua donc à l'empereur que les nombreuses hostilités qui pesaient alors sur l'empire romain, provenaient de la vengeance des dieux, parce qu'il se montrait indulgent et favorable envers les prestigieux (c'est-à-dire les chrétiens, ainsi les nommait-il en haine de leur vertu). L'événement démontra cependant combien ces insinuations étaient mensongères. En effet, les victoires se changèrent en défaites, et à peine trois ans s'étaient-ils écoulés depuis la promulgation de son édit de persécution, qu'il tomba entre les mains du roi des Perses, son ennemi, et dut subir, jusqu'à ce qu'une mort affreuse vînt la terminer, la servitude la plus barbare, telle que jamais monarque, suivant l'histoire, n'eut à en supporter de plus cruelle. Suivant l'opinion de Zozime, Valérien ne tomba pas au pouvoir de Sapor au moment de sa défaite en Mésopotamie, mais bien à la suite de sa violation du droit des gens. Les deux Victor, Sextus Rufus et Eutrope, affirment le contraire; et saint Denis d'Alexandrie et Pollion soutiennent que cette défaite est due à la trahison de Macrien, à qui Valérien avait commis la direction de la bataille, mais qui, par fraude, fit engager l'armée dans des passages difficiles, d'où ni la valeur ni la discipline militaires ne purent les retirer. Une chose certaine c'est que cette déconfiture arriva sur les derniers mois de l'année 260, car les monnaies égyptiennes

de seconde forme de cet empereur, mentionnent la huitième année sous la lettre H, époque quasi contemporaine, ou peu de temps après (c'est-à-dire au commencement de l'anné suivante 261) que le traître Macrien couronna sa rébellion en se faisant déclarer empereur. C'est le sentiment de Pollion suivi encore par d'autres écrivains.

Après l'infortune de Valérien, Gallien s'étant aperçu sans doute de l'erreur qu'avait commise son père en proscrivant les chrétiens, sur la foi des suggestions de magie du traître Macrien, lança un édit, rapporté dans Eusèbe [1], par lequel il défendait de poursuivre les disciples du Christ à cause de la religion qu'ils professaient. Cet édit, suivant l'opinion des auteurs, n'eut d'effet dans tout l'empire qu'après la mort de Macrien et de ses fils Macrien le Jeune et Quiétus, nommés avec lui Augustes lors de son impie défection. En effet, pendant la vie de ceux-ci, la persécution continua dans toute sa violence, sous le prétexte qu'ils favorisaient la magie, tandis qu'en Occident elle s'était un peu ralentie. Macrien, père, ne tint pas deux ans les rênes de l'empire; il fut tué avec quinze mille de ses soldats en Illyrie, aux confins de la Thrace, dans une bataille contre Domitien, président d'Illyrie. Macrien, son fils, eut peu de temps après le même sort et se vit abandonné par le reste de son armée qui se donna à Domitien. Ainsi, il ne resta lui-même au pouvoir que deux années au plus, comme nous le voyons sur ses monnaies égyptiennes de troisième forme où sont marquées la première et la seconde année sous les lettres A. B. Quant à Quiétus, il demeura en Orient conjointement avec Balista, préfet du prétoire, et quoiqu'il eût pour collègue Odénathus, seigneur de Palmyre en Phénicie, aussitôt qu'il connut la défaite et la mort de son père et de son frère, il rompit toute amitié avec Odénathus, aspirant à commander seul en Orient. Il fut ensuite contraint de fuir à Émèse avec Balista. Mais Odénathus l'y vint assiéger et s'étant emparé de sa personne par l'entremise de Balista qui le lui livra, il le fit égorger pour se rendre agréable à Gallien. Balista ne tarda pas à subir le même sort parce qu'il cherchait à usurper le commandement. Odénathus pendant les deux années successives de

[1] Eusèb., *Hist. Eccl.*, lib. VII, cap. 12.

264 à 265 avait remporté la victoire contre les Perses; Gallien, consul pour la sixième fois avec Saturnin, sur les conseils de son frère Valérien le Jeune (déjà associé à l'empire comme l'attestent encore ses monnaies sur lesquelles on lit le titre d'*Aug.* répété sur le revers avec l'épigraphe *Augustorum*), et de son parent Lucillus, Gallien, dis-je, pour le récompenser, lui conféra la dignité d'Auguste en Orient. Et c'est précisément à cette époque que l'on doit, semble-t-il, fixer l'exécution, par tout l'empire, de l'édit de Gallien, qui arrêta la persécution contre les chrétiens. D'ailleurs, saint Denis d'Alexandrie dit que la neuvième année de Gallien, après la mort des Macrien, alors que son pouvoir s'exerçait en Égypte, cette église jouissait de la paix que cet empereur lui avait déjà accordée auparavant : or la neuvième année du règne de Gallien coïncide à merveille avec l'année 263.

Cependant, il est nécessaire de faire ici une remarque, suivant les principes de la bonne logique : toutes les fois que les empereurs païens suspendaient ou interdisaient la persécution contre les chrétiens, l'Église ne jouit jamais pour cela d'une paix véritable, surtout dans les premières périodes qui suivirent leurs édits. En effet, les chrétiens, grâce aux continuelles tracasseries des prêtres idolâtres, se voyaient accusés sous d'autres prétextes, et par ces moyens indirects ils étaient persécutés par les zélateurs des faux dieux. Le fait suivant en est une preuve entre mille. Trajan, après la lettre de Pline, fit cesser la persécution; cependant pour couper court aux fausses imputations, son successeur Adrien fut obligé de fulminer de nouveaux édits, plus pressants que les premiers, comme on le voit dans sa lettre à Minutius Fundanus; et dans un temps postérieur, même après les ordonnances de Constantin et de Licinius, nous rencontrons dans les provinces gouvernées par ce dernier, des exemples des vexations qui s'exerçaient impunément sous l'un ou l'autre prétexte, à la charge des chrétiens. C'est ce qui dut nécessairement arriver dans la première période qui suivit l'édit de Gallien, et avec d'autant plus de certitude si l'on réfléchit que le pouvoir de cet empereur était si amoindri et si partagé par la multiplicité des invasions des barbares, et par l'insurrection de la plus grande partie qu'entraînaient, à l'exemple

de Macrien, tant d'autres généraux rebelles, qu'il ne pouvait veiller à l'exécution entière de l'édit avec la diligence et la force convenables. Ainsi, quoique cet édit eût été déjà promulgué en Occident avant même la mort de Macrien, cependant toutes les fois que, soit par abus de pouvoir, soit par l'astuce des païens, et en particulier des prêtres qu'enflammait de colère la publication de cette loi, l'on pouvait faire surgir une fausse accusation pour persécuter les chrétiens, cette accusation était soutenue avec toute la vigueur possible ; et comme à cette époque, l'infortune de Valérien, causée par la trahison et la coupable défection de Macrien qui professait la magie, faisait regarder l'exercice de l'art magique comme un crime capital, il s'ensuivait qu'à l'occasion de quelque prodige opéré par les chrétiens, on ne manquait pas de l'attribuer à la magie, et le thaumaturge se voyait poursuivi sous cette espèce d'accusation.

Or, si nous confrontons ces données historiques, rares il est vrai, mais d'une évidence palpable, avec ce que nous lisons sur le même sujet dans les Actes des Martyrs, nous y voyons briller une uniformité si frappante que nous sommes en droit de fixer l'époque de cet événement vers la première période de la promulgation de cet édit sur la fin de la vie, ou peu de temps après la mort des rebelles Macrien, dont l'exercice de la magie constituait contre eux un crime capital. Et vraiment, il résulte du récit en question, que les gentils, malgré leurs vifs désirs d'invectiver contre les chrétiens, ne pouvaient par ce motif seul assouvir leur haine ouvertement et librement. En effet, il n'y a point contre la religion de persécution générale et explicite, mais une persécution individuelle contre la sainte Martyre, grâce au tumulte excité par la fureur fanatique des prêtres idolâtres, auquel se mêlait l'accusation publique de magie ; et lorsqu'ils voulurent après la mort d'Agnès, troubler encore et molester les autres chrétiens, ils ne tentèrent plus la voie ouverte, ni l'accusation de christianisme, mais ils eurent recours à la violence et aux embûches. Par conséquent, il devait y avoir une loi récente empêchant qu'on pût indistinctement pour ce seul titre attaquer les disciples du Christ, tandis que l'exercice de la magie tombait expressément sous la détes-

tation publique et était passible des peines portées par la loi en vigueur. L'une et l'autre circonstances conviennent uniquement à l'époque que nous avons fixée.

C'est à ce but que visait précisément la suggestion du parasite courtisan, lorsqu'il faisait connaître qu'elle était chrétienne depuis son enfance, et occupée de la science magique au point de se dire l'épouse du Christ. Aussi bien le préfet l'ayant fait appeler à son tribunal, et ayant tenté inutilement les moyens de séduction, lui opposa son titre de chrétienne, afin de se ménager, comme on doit le conclure, l'appui du parti des gentils, le plus puissant et le plus nombreux, tandis qu'il ne suivait en cela que la seule inspiration de sa vengeance personnelle. Mais quand il eut eu connaissance de son vœu de virginité, il saisit cette circonstance pour asseoir un jugement et la condamner soit à sacrifier sa vertu, soit à subir la honte du lupanar en passant pour une fille débauchée. Bien plus, il aurait éloigné de ce lieu les chrétiens, pour qu'elle ne pût espérer dans leur magie dont ils l'avaient imbue, et dont elle s'était servie pour empoisonner son propre fils d'un amour furieux, la laissant ensuite languir avec son faux vœu de virginité, fait à son céleste époux supposé : vœu, qui, s'il eût été vrai et réel, lui faisait à elle un devoir de le manifester en sacrifiant à Vesta, déesse de la virginité. De cette manière, il établissait une base qui semblait légale à la procédure, arbitraire et illégale à charge de l'innocente jeune fille. Et de fait, bien persuadé par le miracle de la résurrection de son fils, que sa mort ne pouvait être attribuée à la magie, et conséquemment que l'ensorcellement d'amour n'existait pas davantage, il aurait voulu la sauver. Mais les aruspices et les pontifes se soulevèrent et le peuple s'insurgea tumultueusement au cri : *Enlevez la magicienne! enlevez la sorcière!* Le préfet eut peur de la proscription qui était la peine ordinaire des juges prévaricateurs; et pour ne pas s'opposer aux prêtres qui regardaient comme un fait de magie le prodige qu'Agnès avait opéré, et en même temps pour ne pas contredire sa propre sentence, lui qui l'avait condamnée comme magicienne sur son refus de sacrifier à Vesta, il l'abandonna; et le vicaire Aspasius prononça contre elle la condamnation, comme coupable de magie : circonstance très-

grave en critique, par la raison que les prodiges des chrétiens en semblables conjonctures étaient attribués à la magie par les idolâtres obstinés, et les disciples de Jésus-Christ se voyaient en conséquence condamnés à mort sous ce prétexte, tandis que le vrai motif était la profession qu'ils faisaient du christianisme. Ainsi telle fut la raison intrinsèque du martyre d'Agnès, et la magie en était la raison extrinsèque.

Passons maintenant, pour la fixation de l'époque du martyre au second argument, pris des personnes nommées dans les Actes. Le préfet, y voyons-nous, s'appelait *Simphronius* ou *Simpronius*, et son vicaire *Aspasius*. Le nom de Simphronius se lit rarement dans les familles romaines, et dans une inscription transcrite d'Alde par Gruter, page 796, nº 4, on le trouve dans la personne d'une femme en ces termes :

L. Lulius. Trophi
nus. Rasiniae. Ia
bolenae. Kapitoli
nae. F. M. Rasinii. Hr.
madionis. Et. Iabolinae
Si phroniae
M. C. F.

En voici une autre tirée de Marangoni, *delle cose Gentilische*, etc., CLXXXII, page 468 :

D. M.
Semproniæ
Maximillæ
vix. an XXI
men. VIII. D. XIV.
fecit
Herennia
Junilla fil.
suæ
. et. sibi. et s.

Il manque également dans les fastes des magistratures, de sorte qu'il ne peut fournir aucun argument de certitude. Corsini, il est vrai, dans sa série des préfets urbains, place ce Simphronius en

l'année 310, mais il ne s'appuie sur aucun monument certain, c'est seulememt une opinion à lui, voulant reporter le martyre de sainte Agnès aux premières années de Constantin : raisonnement basé sur une pétition de principe, de vouloir prouver une chose par la chose elle-même, et par conséquent sans valeur; d'ailleurs d'après les raisons que nous avons déjà fait et que nous ferons encore valoir, il répugne à l'histoire de la fixer à cette époque. En outre, le même Corsini, tout en suivant la série des préfets urbains de l'Anonyme, insérée par Grevius dans le *Trésor des Antiquités romaines*, page 388, reporte *Cesonius Rufius Volusianus* à l'année même 310. Cela n'empêche pas néanmoins que, pendant une année, le même personnage, comme d'autres encore, n'ait pu jouir de la puissance de préfet; nous devons encore faire remarquer à ce sujet que si l'on ne rencontre point le nom de ce préfet dans la série susdite, ce n'est pas une raison de conclure qu'il n'y ait pas été réellement.

C'est un fait bien connu, et dont nous nous dispensons de démontrer l'existence, que la magistrature des préfets urbains dut son origine à l'absence du roi ou du consul, et conséquemment elle cessait d'exister lorsqu'ils étaient présents, et encore leur absence réitérée faisait que plusieurs personnages pouvaient avoir rempli cette charge. Avec le temps, il est vrai, cette magistrature devint ordinaire, et pour ainsi dire annuelle, et dépassait même l'année; mais cet état de choses ne fut pas constamment observé. En outre dans la circonstance des *féries*, spécialement des *féries latines*, même pour des jours seulement, on élisait l'un ou l'autre préfet urbain, lorsque venait à cesser la juridiction des premières magistratures qui devaient encore s'absenter de Rome. Enfin il est évident que la même personne, surtout depuis la succession de tant de familles impériales diverses, portait plusieurs noms, surnoms et prénoms, et ces appellations propres à un seul individu ne se trouvaient pas néanmoins cumulativement inscrites dans les mêmes fastes, mais souvent tronquées et pour la plupart isolées. C'est pourquoi, si l'on ne voit point figurer dans les fastes le nom d'un magistrat, rappelé pourtant dans d'autres actes, ce n'est pas à dire qu'il n'ait point existé; cette absence peut provenir de ce

que dans la succession ou dans la courte durée de la magistrature elle-même on faisait seulement mention du nom qui avait le plus de faveur auprès du peuple, ou de ce que la nomenclature n'a pas été rapportée complétement.

De toutes les époques où cette ambiguïté exista, la principale sous tous les rapports est celle de Gallien. En effet, après l'emprisonnement de Valérien et la défection de Macrien, les états romains se virent presque en même temps gouvernés, avec le titre d'empereur, par trente rebelles environ, qui jouissaient des premières magistratures et des charges importantes soit dans la milice, soit dans la toge. L'insurrection de ces derniers devait certainement donner lieu à des substitutions temporaires, substitutions qui, pour avoir été accidentelles et momentanées, n'ont pas été remarquées dans l'histoire confuse de ces temps. On lit en effet que pendant la période de sept années depuis l'incarcération de Valérien, ont été proclamés empereurs en Orient non-seulement *Macrien* et ses deux fils, *Macrien* le Jeune et *Quiétus*, mais encore *Balista*, *Odénathus*, *Hérode* ou *Hérodien*, et *Méonius;* et dans les quatre autres années à peine *Vabalatus* et *Zanobia*, après la mort d'Odénathus, avec ses fils *Héronien* ou *Herrénien* et *Thimolaus*. Ainsi encore depuis 261 à 263 on voit déclarés empereurs dans les Gaules les deux *Posthumius*, dans la Thessalie *Pison*, en Achaïe *Valère Valens*, en Egypte *Émilien*, dans l'Isaurie *Trébellien*, dans la Mysie et l'Illyrie *Régillien*, en Afrique *Celse* et dans une certaine province *Saturnin;* et dans les années suivantes, sous le règne même de Gallien, les deux *Victorius*, *Marius*, *Lellianus* comme le nomme le Grec Eutrope, ou *Lollianus* suivant Pollion, ou *Elianus* selon l'opinion de Victor le Jeune, si toutefois ce ne furent point des personnes différentes; et en Italie même Zozime fait mention de *Cécrope Maurus*, avec *Antonin*, en outre *Cyriade* et *Ingenuus* sortis depuis un peu plus d'un an de l'esclavage même. Dans un tel état de choses (c'est-à-dire de rébellions pour ainsi dire coexistantes, en particulier de 261 à 263, suscitées par tant de chefs et de premiers magistrats qui nécessairement entraînaient à leur suite d'autres partisans non moins fameux), dans cet état donc, il n'est rien de plus probable que de voir surgir des occasions à des substitutions

temporaires, qui pour être accidentelles par rapport aux élections en forme, ont été omises dans les fastes; d'autant plus que pour ce qui regarde les préfets urbains, il y a une grande pénurie de documents, surtout pour l'époque dont nous parlons; et si nous en retranchons la nomenclature de l'Anonyme qui se contente de mentionner un seul personnage par année, et fait figurer celui-là seulement qu'il regardait comme le principal, tout notre appui se restreint aux Actes des Martyrs, à quelque inscription lapidaire, et à de très-rares indications chez les écrivains. En preuve de ceci, j'ajouterai que Corsini lui-même, rapporte à cette époque, comme ayant été trouvés dans des actes et sur des pierres, les noms de trois autres préfets, *Placide*, *Nicaise* et *Marc-Aurèle Victor*, dont la nomenclature de l'Anonyme ne fait aucune mention; et conséquemment, peut-on en inférer, il en aura été de Semphronius comme de ces derniers, d'autant plus que, soit à l'époque de Dioclétien, soit aux temps de Maxence, il n'y eut point de bouleversement aussi grand que sous le règne de Gallien, bouleversement qui devait donner lieu à ces substitutions; et, tout isolé qu'il apparaisse, ce nom devait appartenir à une personne qui en avait d'autres plus connus; et peut-être devons-nous dire la même chose de *Numius Albinus*, inscrit par l'Anonyme de 261 à 263 comme préfet de Rome, et qui dans les fastes porte tantôt ce nom, tantôt celui d'*Albinus* seulement, tantôt avec l'addition de *Ciconius*, tantôt avec celle de *Marcus*, tantôt avec celle d'*Annius*, quoique ce ne soit qu'un seul personnage.

Mais si le nom de Semphronius ne peut fournir sur le sujet qui nous occupe un argument valide, il en est tout autrement de celui d'Aspasius. Ce nom, il est vrai, n'était pas commun dans les familles romaines, cependant il existait dans la famille Élia, comme le démontre la pierre trouvée près de l'église de Saint-Jean, devant la porte Latine, et dont Gruter, page 854, n° 8, rapporte l'inscription d'après Smezio :

Trun. PPP. Aelior.
Aspasi. Isidori. Asprasi
Et. Claudia. Evhodia
Fecerunt

Sibi. Et. Suis
Libertis. Libertabq.
Posterisque. Eorum
H. M. Ex. Non. Recip.

Sans vouloir donc rechercher si l'Aspasius en quetion descend de la famille Elia, étroitement unie à la famille Aurelia depuis l'époque des Antonin, et jouissant des premières charges sous le règne de Valérien et de Gallien, ce qui n'a pas d'importance dans la discussion actuelle, il est certain que ce nom d'Aspasius se trouve dans les Actes proconsulaires du martyre de saint Cyprien, comme le fait aussi remarquer Bollandus, et se voit plusieurs fois accolé à celui de Paternus dans le manuscrit de saint Maximin, dont nous avons déjà parlé; le même vicaire est ainsi désigné : *Aspasius Paternus proconsul ex dominis et principibus suis Valeriano et Gallieno.* Ce qui soulevait des doutes dans l'esprit de Bollandus, c'était de savoir si l'Aspasius, proconsul en Afrique au temps de Valérien et de Gallien, était bien la même personne que l'Aspasius, vicaire préfet urbain, qui condamna notre sainte, laquelle conséquemment aurait été martyrisée sous le règne de ces deux empereurs.

Corsini, comme nous l'avons fait observer, afin de garantir la préfecture de Semphronius en l'année 310, soutient que le nom d'Aspasius a été interpolé dans le manuscrit; il croit ensuite exclure la conjecture de Bollandus par le motif que le même Aspasius est appelé proconsul. Comment donc étant proconsul pouvait-il être vicaire-préfet à Rome! Ingénieuse observation! Mais à la défense de Bollandus, je répondrai qu'il croyait le même personnage revêtu de l'une et l'autre magistratures, mais non point qu'il les exerçât en même temps : il ajoute ensuite que le mot *proconsul* a été mal interprété d'après les initiales PR. qui peuvent être également celles de *Præfectus.* A dire vrai, cette conjecture a peu de fondement; puisque le *PR.* pour désigner Préfet, a besoin pour l'ordinaire, d'être uni à la préfecture relative, soit de la ville, soit du prétoire, soit de la cohorte, de la flotte, des approvisionnements, du trésor, des veilles, des marchands, ou de toute autre, ce qui importe peu au cas présent.

Si cette explication de Bollandus ne suffit point, moins encore l'objection de Corsini pourra-t-elle se soutenir, soit à l'appui de son opinion, soit contre la sincérité du manuscrit de saint Maximin. Qu'un Aspasius ait existé sous le règne de Dioclétien, ou à l'époque de Maxence, aucun document ne vient le prouver; mais les actes proconsulaires de saint Cyprien démontrent péremptoirement qu'il en a existé un à l'époque de Valérien et de Gallien, sous le surnom ou le prénom de Paternus. Des personnages du nom de Paternus contemporains, ou rapprochés de la même époque, avant comme après le règne de ces deux derniers empereurs, ont exercé les premières magistratures de consul, de préfet, de proconsul, ou d'autres (ce qui ne peut pas se dire au temps de Dioclétien et de Maxence); nous en avons un témoignage irrécusable dans les fastes respectifs : en effet nous trouvons des consuls de ce nom dans les années de la Rédemption 234, 268, 269, 270, 279; des préfets urbains en 264, 265, 266, 281, outre le proconsul susdit de 257 à 258. Donc nous sommes fondés à juste titre à conclure, que l'Aspasius des actes du martyre de notre Sainte est réellement l'Aspasius Paternus, proconsul en Afrique des empereurs Valérien et Gallien.

Que le manuscrit de saint Maximin attribue à Aspasius la charge de proconsul, comme si elle était unie à celle de vicaire du préfet, comme le pense Corsini avec trop de confiance, cela ne peut créer un obstacle sérieux, je dis même que cette circonstance concourt directement à la fixation déjà établie du martyre d'Agnès entre les années 262 et 263. Aussi bien le manuscrit de saint Maximin ne dit pas qu'Aspasius était, mais avait été proconsul de Valérien et de Gallien, exprimant l'époque où il avait précisément exercé le proconsulat même. Voici les expressions des Actes : *Tunc Aspasius nomine Paternus proconsul, ex dominis et principibus suis Valeriano et Gallieno jussit in conspectu omnium ignem copiosum accendi :* c'est-à-dire, *Aspasius du nom ou avec le nom de Paternus*. Donc il n'était plus alors proconsul, et Valérien et Gallien ne gouvernaient plus ensemble; autrement il aurait dû dire : *Aspasius Paternus proconsul principibus Valeriano et Gallieno*, ou bien *principum Valeriani et Gallieni*, à l'état possessif et non relatif qui indique, par cette expression *ex principibus suis*, une époque passée et de changement; car

la préposition *ex* marque le temps passé par la transposition de *ex-proconsul*, et le pronom *suis* le changement, c'est-à-dire qu'ils ne régnaient plus tous deux. Ce passage doit donc se lire : *Aspasius du nom*, ou *avec le nom de Paternus ex-proconsul de Valérien et de Gallien, ses princes*, lorsqu'avant la servitude de ce dernier empereur, ils gouvernaient ensemble. Il résulte de cette explication que le manuscrit ne dit point qu'Aspasius Paternus était proconsul et vicaire tout à la fois, mais il exprime au contraire que cette seconde magistrature était remplie séparément et à une époque postérieure à l'autre.

L'argument acquiert une nouvelle force encore si l'on fait attention que les fastes de la magistrature sont en parfaite harmonie, et cette circonstance constitue pour ainsi dire la certitude. Les Actes proconsulaires disent qu'Aspasius Paternus était proconsul en Afrique sous le consulat de Valérien IV et de Gallien III, de 257 à 258. C'est à cette époque qu'ayant reçu de ces empereurs une lettre qui lui ordonnait de rechercher saint Cyprien, il l'exila à Curube en Afrique. Galère-Maxime, qui succéda à Aspasius Paternus, rappela Cyprien (à Carthage) et l'ayant trouvé très-constant dans la foi, il le condamna au martyre sous le consulat de Fuscus et de Bassus, c'est-à-dire en 259. Galère eut, sinon l'année suivante, au moins la seconde, pour successeur Vibius Passiénus, partisan de Titus-Cornelius Celsus, qui prit le nom d'empereur en Afrique, comme le raconte Pollion. Donc il est certain qu'Aspasius Paternus quitta la charge de proconsul en Afrique de 258 à 259, et conséquemment, de retour à Rome, il a dû être occupé dans une autre magistrature, et précisément le récit du martyre de notre Sainte rapporte que le vicariat de la préfecture urbaine était exercé par un personnage du nom d'Aspasius. Albinus qui avait été préfet les années précédentes, fut créé consul en 264, et à l'instant nous trouvons dans la série des préfets de la ville, un Paternus préfet jusqu'en 266. Donc, si l'on confronte exactement ces Actes et les fastes de la magistrature, on doit conclure, et par le nombre des charges qui d'après l'usage s'échangeaient entre elles, et par la coïncidence parfaite des noms, que l'Aspasius Paternus, proconsul en Afrique en 258 était bien le même que l'Aspasius vicaire-préfet de 262 à 263, et le

Paternus préfet de 264 à 266, et en conséquence que le martyre de notre Sainte arriva à l'époque fixée de 262 à 263 sous le vicariat de ce même Aspasius Paternus[1].

Ajoutons à ceci un argument d'une grande importance : chaque fois que l'on rencontre dans les fastes du consulat ou de la préfecture de cette époque le surnom de Paternus, on le trouve continuellement uni soit avant, soit après celui d'*Ovinius;* or comme il n'accompagne point le nom de ce préfet, j'en conclus que c'est une personne distincte de l'autre. On le trouve encore ainsi isolé au commencement des Actes proconsulaires déjà cités, et c'est seulement à la fin de ceux-ci qu'on le voit accolé à celui d'Aspasius, nom qui ne figure chez aucun autre magistrat. Donc ces noms isolés

[1] La difficulté énoncée plus haut de l'érudit Corsini semble d'autant plus inadmissible que lui-même en plusieurs endroits de son ouvrage s'efforce de démontrer que, quoique ces magistratures aient été souvent occupées par le même personnage sans observer la hiérarchie, c'est-à-dire en passant d'une charge inférieure à une plus éminente, ensuite de celle-ci à la première, et ainsi de l'une à l'autre ; cependant, ce qu'il établit d'après l'opinion de Mécénas Augustus (comme le rapporte Dion au livre 52, ch. 26, qui prétend que le préfet de la ville devait être choisi parmi les premiers personnages qui avaient d'abord rempli toutes les charges inférieures à celle-ci) la préfecture se donnait ordinairement après le proconsulat, et de vicaire on devenait préfet. En effet, il parle de la préfecture de Giulius Agrius Tarrutenius Marcianus II, dont il rapporte l'inscription lapidaire suivante empruntée à Gruter, p. 421, n° 3.

Iulio. Agrio. Tarrutenio. Marciano. V. C.
Nobilitate, Justicia. Clementia. Cospicuo
Et. a. P. Romano. ætatis. Flore. Probato. Quest. Can
didato. Procos. Siciliæ. Procos. Orient.
Legato. Ampliss. Ordinis. Tert. Praef. Urbi. Judic.
Sacrar. Cognition. Iteru. Ob. Egregia. Eius. in
Senat. Quod. Illis. Summus. In. Cujus. Loc. Per
Annos. XXX. Sententia. Vetustate. Praelu
cet. Eiq. Ea. Honesta. Seu. Justa. Consen. No
biliss. Ordo. Consen. Statuam. Merita
Eius. Perpetua. Aetate. Primus. Agens. Cum. Suis.

Corsini pense que ce Marcianus, qui fut préfet urbain, est le même vicaire préfet auparavant, dont il est parlé dans le Code de Théodose, loi 7, titre 38, livre IX. Et puis on lit dans Lactance-Firmianus, au livre *de Mortibus persecutorum*, que, parlant à Donat de ses propres persécuteurs, il nomme Hiéracle qui de vicaire passa préfet : « *Nam cùm incidisses in Flaccinum*

de Paternus préfet, et d'Aspasius vicaire, réunis à Aspasius Paternus proconsul, appartiennent au même individu, qui fut d'abord proconsul, ensuite vicaire-préfet, et enfin préfet; et comme le proconsulat finissait en 259, et que la préfecture commençait entre les années 263 et 264, on doit en conséquence rapporter l'époque du vicariat dans l'intervalle de 262 à 263.

Ce qui donne une très-grande probabilité à la fixation que nous avons établie pour l'époque du martyre d'Agnès, c'est l'épouvantable tremblement de terre et la tempête qui arrivèrent au moment où les païens cherchèrent à troubler les funérailles de notre Sainte, événement qui fut pour eux un terrible châtiment. L'histoire ne cite aucun tremblement de terre sous Maxence. Les actes de saint Vite

præsidem... deindè in Hieraclem ex vicario præsidem... postremò in Priscillianum successorem ejus. » Que du proconsulat on passât ordinairement à la préfecture, c'est là un point constaté par des documents historiques inattaquables, admis par Corsini lui-même, lesquels désignent les magistratures par ordre successif, du proconsulat à la charge de préfet. Qu'il nous suffise ici de citer l'autorité de Pollion. Parlant de Censorinus (dont nous avons fait mention plus haut), que les troupes révoltées à Bologne nommèrent contre son gré empereur, une année environ après la mort de Gallien, et qu'elles massacrèrent bientôt après, il dit au chap. 33 qu'il fut « *bis consul, bis præfectus prætorio, quarto proconsul, ter præfectus urbis. tertio consularis legatus prætorio secundo, ædilitio quarto, quæstorio tertio.* » Cette classification nous montre que du proconsulat on passait à la préfecture urbaine, comme le prouve encore entre autres l'inscription lapidaire suivante, extraite de Gruter, p. 353 :

Tyranniæ. Aniciæ.
Julianæ. C. F. Conjugi.
Q. Clodi. Hermogeniani
Olybri. V. C.
Consularis. Campaniæ
Proconsuli. Africæ
Præfecti. Urbis
Præf. Præt. Illyrici
Præf. Præt. Orientis
Consulis. Ordinarii
H. Clodius. Rufus. V. P.
Patronæ. Perpetuæ.

En conséquence on doit conclure avec raison qu'Aspasius Paternus, précédemment proconsul en Afrique en 258, est le même Aspasius qualifié du titre de vicaire de 262 à 263 et indiqué ensuite comme préfet en 264 avec le nom de Paternus.

font mention d'un semblable événement à l'époque de son glorieux martyre en Lucanie au temps de Dioclétien, et Eutrope en cite un en Syrie dont Tyr et Sidon eurent beaucoup à souffrir. Nul fait ne vient constater que Rome fût alors témoin d'une catastrophe de ce genre. Mais Pollion rapporte d'une manière expresse qu'un affreux tremblement de terre eut lieu sous le consulat de Gallien et de Faustin, non-seulement en Asie et dans la Libye, mais encore à Rome, c'est-à-dire précisément de 262 à 263. Voici ses paroles [1] : « Gallieno et Faustino consulibus inter tot bellicas clades, etiam terræmotus gravissimus fuit, et tenebræ per multos dies. Auditum prætereà tonitruum terrâ mugiente, non Jove tonante; quo motu multæ fabricæ devoratæ sunt cum habitatoribus. Multi terrore mortui, quod quidem malum tristius in Asiæ urbibus fuit. *Mota est et Roma*, mota et Libya; hyatus terræ plurimis in locis fuerunt, quùm aqua salsa in fossis appareret, maria etiam multas urbes occuparunt. Pax igitur Deum quæsita, inspectis sibyllæ libris, factumque Jovi salutari, ut præceptum fuerat, sacrificium. »

Juste châtiment de Dieu pour le sang de ses vrais adorateurs qu'on avait répandu et que l'on répandait encore alors, particulièrement dans les provinces soulevées. Beaucoup de numismates du premier rang attribuent à l'épouvante causée par cet événement et au besoin d'apaiser les dieux irrités, le grand nombre des divinités que l'on voit sur les monnaies de Gallien, en signe de piété et d'invocation spéciale à cause du tremblement de terre si effrayant dont nous avons parlé plus haut, et qui arriva sous son consulat et celui de Pétronius Faustinus, et ils prétendent que ne se contentant pas d'avoir fait consulter les livres sibyllins, il fit encore frapper une monnaie romaine, sur le revers de laquelle on voit Gallien revêtu de la cotte d'armes, le front ceint de lauriers, le visage tourné du côté droit, tenant la main droite étendue, et la main gauche appuyée sur la lance; près de lui se trouve une personne à genoux, étendant les mains suppliantes, avec cette épigraphe : *Conservat. Pietat.*, c'est-à-dire *Conservator pietatis*. Il fit aussi frapper une autre monnaie dont le revers figure le soleil avec la

[1] Trebbel. Pollio, *de Gallien*, cap. 28.

tête rayonnante, revêtu de la tunique que retient une ceinture, le manteau flottant en arrière, allant de droite à gauche, portant de la main gauche un globe et tenant l'autre étendue, avec cette épigraphe : *Restitut. Gener. Humani*, c'est-à-dire *Restitutor generis humani*, voulant, par ce symbole, faire preuve de sa religion et de son culte tout particulier envers les dieux et reconnaître qu'il avait obtenu d'eux la cessation de ce fléau ; ostentation du reste dont cet empereur se montra fort jaloux, comme le témoigne l'inscription suivante qui se trouve sur son arc, et rapportée par Gruter, page 274 :

Gallieno Clementissimo Principi
Cuius invicta Virtus Sola Pietate Superata Est
Et Saloninae Sanctissimae Aug.
M. Aurelius Victor Dedicatissimus
Numini Maiestatique Eorum.

Peut-être ce M. Aurelianus Victor est-il celui-là même que Corsini signale comme préfet urbain, omis par l'Anonyme dont nous avons parlé.

Tant de circonstances historiques indubitables, uniquement propres à l'époque fixée par nous, et parfaitement en harmonie avec celles que nous trouvons dans les Actes des Martyrs, et qui ne conviennent nullement à aucun autre temps, établissent, avec une certitude, pour ainsi dire morale, cette époque comme l'époque réelle du glorieux martyre de notre Sainte.

L'épigramme de saint Damase dont nous avons fait mention au début de ces observations, et qui trouvera sa place plus loin, nous fournit également un argument solide, pour prouver que le martyre de sainte Agnès n'arriva point sous l'empire de Dioclétien et de Maximien, ou sous celui de Maxence, mais à une époque antérieure. Le premier vers de l'épigramme est ainsi conçu :

« Fama refert sanctos dudùm retulisse parentes. »

Damase avait donc appris le martyre d'Agnès par les relations qu'en faisaient les anciens, relations dont on s'était servi pour la nouvelle transcription des Actes. Or, si ce martyre avait eu lieu

sous la dernière persécution, Damase pouvait se passer de ces récits pour avoir connaissance du fait, puisque lui-même en aurait pu rendre témoignage comme étant arrivé pour ainsi dire de son temps. Aussi bien lorsque, dans une autre épigramme, il décrit le martyre des saints Marcellin et Pierre qui eut lieu à l'époque de Dioclétien et de Maximien, il raconte l'avoir appris, alors qu'il était encore jeune, de la bouche du cruel bourreau qui avait tranché la tête à ces deux disciples de Jésus-Christ :

« Percussor retulit Damaso mihi cùm puer essem. »

Conséquemment si ce pontife tient un autre langage en parlant d'Agnès, s'il s'en rapporte aux relations des anciens, c'est que notre Sainte a dû subir le martyre à une époque antérieure à la dernière persécution, et dont il ne pouvait être témoin en aucune manière.

Nos adversaires pourraient bien nous objecter que la charge de vicaire eut lieu seulement sous l'empire de Dioclétien et de Maximien et dans la suite, et qu'auparavant elle était inconnue, que par conséquent le martyre d'Agnès ne peut pas se reporter à l'époque du règne de Valérien et de Gallien, mais bien à celle de Dioclétien et de Maximien, ou de Maxence sous lesquels cet office eut son existence complète avec ses attributions propres. L'office de vicaire de préfet de Rome, à ne s'en tenir qu'à la valeur propre du nom et aux attributions ordinaires de cette charge, eut lieu, j'en conviens, à ces époques, mais on ne peut pour cela disconvenir que dans les époques antérieures de l'empire romain, il n'existât dans sa représentation. En effet, en consultant l'ancienne législation romaine sur les magistrats, je trouve dans le Digeste ce passage d'Ulpien : loi 1, § 4, *de Legatis tertio : à præfectis verò prætorio, vel eo qui vice præfecti ex mandatis principis cognoscit, item à præfecto urbi deportatos*, etc. Ce jurisconsulte parle ici du vicaire du préfet, et si alors il n'était pas encore strictement désigné sous ce nom, il ne l'était pas moins à raison de son office. Mais Ulpien vivait au temps d'Héliogabale et d'Alexandre Sévère, qui gouvernaient l'empire de 219 à 235; donc, à cette époque, l'office de vicaire existait. On a pensé que ce passage d'Ulpien avait été interpolé par Tribonien, qui avait ordre d'accommoder à la situation de son temps les

écrits des anciens jurisconsultes; mais je suis d'avis que si Tribonien avait voulu interpoler ce passage, il aurait plutôt dit *à præfectis verò prætorio vel vicario*, comme on l'appelait alors, et n'aurait pas employé la périphrase dont il se sert, et j'incline à croire que le texte d'Ulpien est véritable. Aux vicaires se rapporte la loi 1 du Code, livre I, titre 50; sous la rubrique *de officiis ejus qui vicem alicujus judicis, vel præsidis obtinet*. C'est le rescrit de l'empereur Gordien III à Domitien préfet du prétoire de l'année 241, et par cela même antérieur à Valérien et à Gallien : il y est prescrit : *in causâ quæ spectat ad utilitatem reipublicæ eum qui* VICE PRÆSIDIS *provinciam administrat potuisse cognoscere in dubium non venit*. Mais une autorité plus lumineuse encore sur l'existence des vicaires à l'époque de Gordien nous est fournie par un autre rescrit de ce prince en l'année 243, inséré dans le Code au livre III, titre 3, loi 1, où il est dit : *Imp. Gordianus Aug. vicario procuratori nostro non vices præsidis agenti dandi judices, etc.*

Nous devons conclure de ces documents, que l'office de vicaire du préfet existait aux époques de l'empire, antérieures à Dioclétien, à Maximin, à Maxime, et à Constantin, mais que sous ces empereurs les attributions en furent plus étendues et mieux caractérisées. Cette preuve est surabondante, car il nous suffit, pour notre tâche, d'avoir exposé comment les Actes de sainte Agnès avaient été nouvellement transcrits aux premiers jours de la paix constantinienne; voilà pourquoi, si l'écrivain a trouvé qu'à cette époque l'office de vicaire était en plein exercice, et quant au nom et quant aux attributions, il ne faut pas s'étonner qu'au lieu de l'appeler vice-président, ou vice-préfet, ou tenant la place du président ou du préfet, il l'ait désigné sous l'appellation explicite de *vicaire* comme il était d'usage alors.

§§ VI-VII.

Agnès était d'une famille noble et avait manifesté la résolution de demeurer vierge; le préfet Semphronius lui ordonna donc de s'agréger, pour l'honneur de sa condition, au collége des Vestales, qui était composé de jeunes personnes de la première noblesse

romaine, en offrant l'encens à la déesse Vesta [1]. Ainsi ces tyrans du paganisme se voyant impuissants à détourner les jeunes chrétiennes de leurs généreux desseins, cherchaient à les rendre idolâtres sous le prétexte même de consacrer leur virginité ! Mais la véritable chasteté, fruit de la vraie foi, n'était certainement pas celle que professaient les vestales ; et l'histoire du paganisme, et elle n'est pas la seule, en est témoin. Les réponses d'Agnès aux sollicitations du préfet, et qui sont consignées dans ces deux paragraphes des Actes, sont admirables. Ainsi se vérifie à la lettre cette parole du Christ : « *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem* [2]. » Et cette autre : « *Cùm steteritis ante prœsides nolite cogitare quomodò aut quid loquamini ; Spiritus enim Patris vestri loquetur in vobis* [3]. » Lorsqu'elle conseillait au préfet de laisser les dieux s'irriter de son langage, et provoquait leur indignation et leur courroux, elle imitait la conduite du père de Gédéon, quand il voulut sauver de la fureur du peuple rassemblé près de sa maison, son fils soupçonné d'avoir détruit nuitamment le bois consacré aux dieux, avec cette différence toutefois que le père de Gédéon, en sauvant son fils, voulait montrer la fausseté du culte idolâtrique, tandis que notre Sainte, au mépris de sa propre vie, employait l'arme de l'ironie pour démontrer le mensonge de la superstition [4].

Mais le préfet qui avait pris la détermination d'exercer sur Agnès une forte violence, en abusant de son autorité, la menaça de l'exposer au lupanar. C'était la peine la plus dure à infliger à une jeune vierge romaine (Sénèque décrit cet acte ignominieux) [5], peine qui blessait mortellement la réputation d'une famille, car elle emportait avec elle la note d'infamie, et cette flétrissure devait être

[1] Prudence dit au contraire, dans son hymne, que le juge proposa à Agnès le culte de la déesse Minerve. Cette discordance sera-t-elle peut-être pour les Actes du collecteur Ambroise une fin de non-recevoir? Pour dissiper cette légère différence, je tiens que l'une et l'autre proposition ont été faites à notre vierge.

[2] *Psal.* VIII, 3.

[3] *Matth.* x, 19.

[4] *Liber Judicum*, VI, 27, 28, 29, 30, 31.

[5] Vibius, apud Senecam, lib. II, *Controv.* 2.

d'autant plus accablante pour les parents d'Agnès, qu'ils étaient chrétiens. Et pour augmenter encore la douleur dont la jeune vierge devait être abreuvée, ce barbare lui signifiait qu'il allait éloigner les chrétiens, afin de la priver de leurs secours dans le péril. Ces paroles démontrent clairement que la persécution n'était plus dans sa vigueur, puisque les chrétiens auraient pu venir en public prendre la défense de la vierge, et par conséquent l'action du préfet était le fait de la violence la plus inhumaine dont il était, je ne dirai pas l'auteur, mais l'exécuteur.

§ VIII.

Il paraît que ce fut dans le prétoire du préfet que la jeune Agnès fut dépouillée de ses vêtements, et cette scène dut causer la plus cruelle douleur à cette innocente brebis condamnée à la fureur des loups. Cependant le Seigneur voulut lui tempérer cette immense confusion, en la voilant des flots de sa belle chevelure, qu'une vertu miraculeuse avait subitement épaissie. C'était un usage chez les Romains d'attacher, sur le lieu de l'exposition, aux épaules des vierges ainsi exposées [1], une tablette où étaient inscrits leur nom et la cause de leur condamnation; seulement ici, par un raffinement de vengeance et pour augmenter encore la confusion d'Agnès, le préfet la fit accompagner jusqu'au lieu infâme par des licteurs précédés d'un crieur public, appelant à haute voix le peuple à venir contempler cette proie nouvelle, vouée à leur ignoble brutalité, parce qu'elle était vierge et ennemie des dieux. Ce lieu d'infamie, c'était le cirque auquel on donna ensuite le nom d'*Agonal*, et qui, semble-t-il, ne devait pas être éloigné de la demeure du préfet. Les anciens écrivains ont beaucoup disputé sur la dénomination *d'Agonal*. Biondo [2] la fait dériver, ou des agneaux qu'on y immolait en sacrifice avant les jeux du cirque, ou bien, suivant un passage de Varron [3] du mot *Agon?* que le ministre sacrificateur, tenant en main le couteau, prononçait sur le bélier avant de l'égorger, ou sans

[1] Voyez Sénèque, à l'endroit cité.
[2] Biondo, *Rom. Triumph.*, p. 34.
[3] Varron, *de Lingua., latin.*, lib. v.

doute, selon Ovide [1], de la demande faite par ce ministre à l'empereur, ou à quelque autre qui présidait aux jeux, *Agone*? Agirai-je? Et l'approbation donnée, il frappait la victime. Mais Nardini et d'autres, initiés dans les antiquités romaines, pensent d'après un second passage d'Ovide [2] que cette dénomination vient des jeux grecs *Agonia*, qui avaient lieu dans ce cirque de préférence à d'autres. La vérité est que cette dénomination doit être du moyen âge, comme nous le verrons plus loin, parce qu'aucun écrivain ancien, aucune inscription, aucun document de date reculée ne fait mention d'un cirque Agonal. C'est ensuite une chose hors de doute que ce cirque a été construit sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la place Navone [3].

Voyons maintenant, d'après les anciens monuments, quelle fût sa véritable dénomination primitive. Marchant sur les traces du savant Nibby [4], nous trouvons au catalogue de Sextus Rufus dans le neuvième quartier (et c'était bien celui-là), la maison et le cirque d'Alexandre, empereur, *domus et circus Alexandri Pii imperatoris*. Dans le texte de Victor, publié par Panvini, nous avons *circus Alexandri*, cirque d'Alexandre. Et ce devait être vraiment le cirque d'Alexandre Sévère, puisqu'il était voisin de ses jardins privés, où il avait fait construire les Thermes, comme Agrippa en avait construit

[1] Ovidii, *Fastorum*, lib. I, vers 320.

Nominis esse potest succinctus causa minister
Hostia cælitibus, quo feriente cadit.
Qui calido strictos tincturus sanguine cultros
Semper Agone? rogans, nec nisi jussus agit.

[2] *Fas etiam fieri solitis ætate priorum*
Nomina de ludis Graia tulisse diem.
Et prius antiquus dicebat Agonia sermo
Veraque judicio est ultima caussa meo.

[3] Fulvius, *Antiq. urb.*, lib. IV, fol. 66, *de circo quem nunc Agonem nominant.* « *Extat hodiè circi forma in medio nunc centro urbis quem Agonem nominant, quod in eo olim Agonalia fierent appellatus; quæ erant Iani sacra à Numa rege instituta ad diem* 9 *januarii Agoni Deo qui rebus agendis præsidebat et Agonalia ejus diei festa erant. Undè Agonis vocabulum inditum creditur. Nam certamina hujusmodi locis exhiberi solita largo modo Agones vocari consueverant.* »

[4] Nibby, *Roma nell' anno* 1830. Parte I, antica, p. 599.

auparavant. Il porte encore le nom de cirque d'Alexandre dans les temps postérieurs, avant que prît naissance la fausse dénomination *in Agone*. L'*Ordo Romain* de Benoît, chanoine de Saint-Pierre, écrit avant l'année 1143, et publié par Mabillon [1] en indiquant le chemin parcouru par le pape, le lundi de la grande Pâque, à son retour de la Basilique Vaticane, pour se rendre au palais de Latran où il avait sa résidence, cet Ordo dit qu'après avoir dépassé le pont Élien-Adrien, aujourd'hui Saint-Ange, entrant sous l'Arc de Théodose, Valentinien et Gratien, à présent détruit, et qui s'élevait à l'entrée de la rue moderne de Banchi, il longeait le palais de Cromace, où les Juifs avaient alors leur synagogue, et montant par Parione, il passait entre le cirque d'Alexandre et le théâtre de Pompée, *inter circum Alexandri* et *Theatrum Pompeii*, endroit qui correspond maintenant à cette partie de la voie papale en face de Saint-Pantaléon.

Au XVIe siècle, où cette dénomination d'*Agonal* était en usage, Fulvio écrivait qu'au rapport des anciens, cet endroit s'appelait cirque d'Alexandre, soit à cause du voisinage des Thermes, soit parce que ce prince l'avait restauré [2]. L'opinion de cet auteur est partagée par Pirro Ligoro, qui vivait sous les pontificats de Paul III et de Léon X, époque où l'on voyait encore les vestiges du cirque; écoutons ses paroles : « Ce cirque est aujourd'hui tellement ruiné qu'à peine ceux-là peuvent l'observer qui sont au courant des choses antiques. Je n'ai pu encore découvrir celui qui le premier l'a fait construire. Vespasien, suivant mon opinion, avant d'être empereur, le fit restaurer aux dépens du trésor public, quand il était édile sous Caïus Caligula, et que sur l'ordre de l'empereur, on lui jeta de la boue à la figure pour ne pas avoir mis assez de diligence à faire nettoyer la rue. Cette circonstance fit augurer qu'il était destiné à la plus haute dignité de l'empire. C'est ce que j'ai pu conclure de quelques lettres gravées sur certains travertins, extraits précédemment devant la porte de sainte Agnès, près de la maison des Mellini, gentilshommes romains, à la partie extérieure du cir-

[1] Mabillon, *Musæum Italicum*, tom. II, p. 118.

[2] Fulvius, *loc. cit.* : « *Vocabatur etiam memoria majorum nostrorum circus Alexandri vel à vicinitate thermorum ipsius, vel quod ipse princeps eum circum instauraverit.* »

que; et quoiqu'ils fussent détériorés et brisés, ainsi que nous les avons fait figurer sur le dessin, on y lisait le nom de Vespasien, et comment, étant édile, il fit je ne sais quoi dans ce cirque. Du reste on ne peut en tirer aucune induction. Ce cirque était donc encore sur pied alors; et ici je n'ai aucun doute. Dans la suite des temps il fut appelé Mammée, d'Alexandre Sévère, fils de Julia Mammea, qui le fit restaurer et y donna des jeux et des chasses de toute espèce, comme Rufus le dit dans son catalogue des quartiers de Rome. »

Vers le x[e] siècle il prit le nom d'*Agone*. Dans la chronique de l'abbaye de Farfa ou Pharfa [1], on lit un décret d'Othon III de l'an 1001, dans lequel il est fait mention des travaux exécutés par Berald, abbé de cette abbaye, ainsi que d'une terre et d'un champ Agone avec des maisons, des jardins et des grottes, *terra et campus Agonis cum casis*, *hortis et cryptis;* parce que, à cette époque, cet endroit, avec une bonne partie des thermes d'Alexandre, était au pouvoir du monastère de Farfa. Ce nom s'était étendu à toute la contrée qui portait le nom d'*Agone* ou *Agonal*, comme actuellement encore. Cela résulte d'un document de 1012, publié par Galetti[2]. Guido, abbé de Farfa, y est-il dit, cita devant Crescentius, préfet de Rome, un certain Grégoire surnommé Malepassia qui occupait quelques biens situés dans cette ville, au neuvième quartier, *ubi dicitur Agones.*

Dans ce siècle-là même, le champ de ce cirque passa, par concession de saint Léon IX, au pouvoir du monastère de Saint-Paul hors des Murs, et le diplôme de concession le désigne sous la dénomination de *ecclesiam S. Mariæ* (où se trouve aujourd'hui Saint-Louis des Français) *et S. Salvatoris cum cryptis et muris, et campum Agonis in integrum.* Mais avec le cours des années, ce monastère perdit cette possession. Au XIII[e] siècle, dans un diplôme de Nicolas IV en faveur des monastères de Saint-André in Flumine, près de Ponzano, et de Saint-Silvestre del Soracte, il est fait mention d'un lieu *qui vocatur Agone.*

De là je conclus que le cirque appelé *Agonal* est celui-là même

[1] Muratori, *Rerum Italic. scrip.*, tom. II, p. 11.
[2] Galetti, *Primicer*, p. 80.

qui portait le nom d'Alexandre-Sévère. Maintenant il faut savoir que dans tous les cirques des anciens Romains, sous les arcades placées derrière les siéges des spectateurs, étaient pratiquées des chambres plus ou moins retirées, qui étaient le plus souvent obscures, parce que l'ouverture seule de la porte projetait un peu de clarté, et les plus renfoncées exigeaient un flambeau pour y voir. Ainsi le nom de boutiques obscures laissé à cet endroit du quartier Campitelli, doit son origine à ces demeures placées sous les arcades d'un autre cirque, qu'on y voyait alors et qui s'appelait Flaminius. Dans ces tavernes on y débitait du vin, on y vendait toute espèce de comestibles et l'on y tenait encore des lieux de prostitution, portant ostensiblement l'enseigne au dehors. Ces arcades, *fornicibus*, comme l'atteste saint Jérôme, ont donné chez les anciens, au vice infâme le nom de *fornication*[1]. Ces lieux d'opprobre furent proscrits par un édit du grand empereur Constantin, lorsqu'il donna la paix à l'Eglise[2].

Comme la résidence du préfet était voisine du cirque d'Alexandrie, ou bien parce que ce cirque, vu sa nouveauté, était plus fréquenté par le concours du peuple, ce fut là que la jeune Agnès fut conduite pour être jetée dans un de ces bouges infectes des Arcades, ce lieu d'infamie rappelé par les Actes, et qui devait être témoin des prodiges étonnants qui y sont racontés[3].

La place Navone, de nos jours, représente exactement le plan et l'arène du cirque Alexandrin : les gradins avec les siéges des spectateurs régnaient tout autour, et sont remplacés par des constructions modernes, sous lesquelles il faut rechercher les vestiges de ces arcades. Au temps de Fulvius, sous les pontificats de Léon X et Clément VII (an 1527) on voyait encore les restes des siéges du cirque Alexandrin, sur lesquels s'étaient élevés des édi-

[1] S. Hieronymus, *in Isaïam*, cap. 2. — S. Cyprianus, lib. *de Spectaculis*, loqueus de Fornicibus theatrorum.

[2] S. Hieron., *loc. cit.*, *donec sub Constantino imperatore Christi Evangelio coruscante, et infidelitas universarum gentium, et turpitudo deleta est.*

[3] Baronius, dans ses Annotations au Martyrologe romain, au 21 janvier, dit : « *Sed et ille locus, ubi est producta, ut ejus Virginitas violaretur, sacrosanctus habetur,* Fornices ipsi nimirùm circi agonalis. »

fices[1]; et cet endroit servait alors aux réjouissances publiques, comme le dernier jeudi du carnaval, lorsqu'on y représentait, au milieu d'un concours immense de peuple, les triomphes des anciens.

Piranise a donné le pourtour de ce cirque en le traçant seulement le long des maisons qui ceignaient la place, bâties elles-mêmes sur les fondements des siéges. Guattani, par la position des édifices, reconnaissait aussi parfaitement la forme du cirque et savait distinguer la partie des prisons qui se termine en ligne presque droite, et l'autre partie qui décrit une courbe dans le fond[2]. Flaminius Vacca raconte, dans ses Mémoires, avoir vu découvrir sous la maison Benimbene, près de la place Madame, de grands pilastres de travertin sur quelques-uns desquels apparaissaient encore les traces des gradins où s'asseyaient les spectateurs, et qui faisaient face au cirque; il rapporte de plus avoir vu d'autres vestiges des arcades sous les maisons de ces chaudronniers qui sont en tête de la place[3]. Suivant Vénuti, pendant qu'on bâtissait, en 1747, une maison appartenant à la noble famille Massimo, du côté de la loge du portier des Pères des Écoles pies à Saint-Pantaléon, on trouva dans les fondements de gros quartiers de travertin, avec des ornements en corniches recourbées, ce qui serait un indice qu'ils auraient appartenu aux prisons du cirque. Cette découverte a révélé les extrémités du cirque, lequel décrivait son ellipse à commencer de la place de la Tour-Sanglante et Saint-Appollinaire, où était l'entrée vers le septentrion; allait vers l'occident par les rues de la Tour-Sanglante, la rue de l'Ame, la place de Pasquin; continuait

[1] Fulvius, *loc. cit.* : « *Est autem circus sive campus Agonis hodiè omnium pulcherrimus et expeditissimus etiam nunc ad equorum cursus, lateribusque stratus, magnificisque circumquaque ædificiis conspicuus, ubi etiam nunc memoria extabant undique sedilium signa, quæ nunc privatis ædibus occupata, vel destructa non apparent. Ubi postrema Jovis carnis privii die veterum triumphorum simulacra tota ferme spectante urbe celebrantur. Ubi etiam emporium et nundinarum locus et obsoniorum et scrutorum mercatus singulis Mercurii (dùm licet) diebus per totum annum ex instituto nuper bonæ memoriæ R. D. Guilielmi Cardinalis Rothomagensis nationis Gallicanæ, Card. d'Estouteville Camerl.*

[2] Guattani, *Monumenti inediti*, 1789, p. 5.

[3] Flaminius Vacca, § 29. — V. Nardini. *Roma ant.* IV, XVIII, p. 229. — Fea, *Miscell.* LXVIII.

son cercle au nord par le palais Braschi et la ruelle de Cocagne; vers le midi par la petite place de la Vieille-Poste, et finissait enfin vers l'orient par la première partie de la rue des Sediari, par la rue de la Sapienza, par la place Madame et la rue des Cinq-Lunes[1]. De ce tracé topographique, il résulte que le cirque Alexandrin, y compris les constructions, avait en longueur 1150 pieds, et en largeur 430; que l'arène était longue d'environ 1000 pieds et large de 200, et que les prisons qui en formaient l'autre extrémité étaient situées à l'endroit occupé aujourd'hui par la ruelle de Cocagne.

Mais dans une ellipse aussi spacieuse, sera-t-il possible de trouver le point de l'arcade sous laquelle gisait le lieu infâme où fut exposée Agnès. Nardini[2] affirme qu'il était présent quand on a creusé les fondements de la nouvelle église de Sainte-Agnès et qu'il y avait vu découvrir les pilastres de travertin avec d'autres vestiges des arcades qui forment aujourd'hui les chambres souterraines de cette église. En effet, on y voit encore présentement la voûte qui soutenait les gradins du cirque, appuyée par les pilastres qui vont en descendant suivant l'inclinaison de cette voûte. C'était donc à cet endroit du cirque que se trouvait le lieu d'infamie, sous les arcades, où fut exposée la jeune Agnès[3]. Cet endroit était demeuré en grande vénération chez les fidèles, à cause des étonnantes merveilles que le Seigneur y avait opérées, et à peine l'Église put-elle jouir des jours de paix, que le culte extérieur vint l'illustrer; et comme Constantin le Grand éleva une basilique sur le tombeau de l'illustre martyre, ainsi il n'aura pas manqué de l'honorer au lieu de son triomphe et de sa mort glorieuse. Nous verrons dans la suite comment les choses se sont passées.

L'ange céleste qui conforta Agnès dans un si grand danger, devait être certainement celui-là même à la garde duquel Dieu l'avait confiée dès l'instant de son baptême : et de même qu'autrefois

[1] Venuti. *Rom. ant.*, part. II, p. 80.
[2] Nardini. *Roma ant.*, lib. VI, ch. 5, p. 927.
[3] Voyez Giuseppe Migliorato. *L'impuro luogo delle tenebre illuminato dalla purità. Discorso istorico intorno l'identità di quelle volte sotterranfe, ch'erano il lupanare del circo agonale, dove en per oltraggio condotta S. Agnese proteggendola la mano divina, e vi operò stupendi miracoli.* Roma per Bernadò 1698, 4.

l'esprit bienheureux, comme il est rapporté dans les Actes des Apôtres [1], éclaira, par sa présence, d'une immense lumière la prison où était gardé saint Pierre, à Jérusalem, par l'ordre d'Hérode, ainsi fit-il resplendir, à l'instar du soleil, ce lieu dans lequel Agnès avait été jetée par l'ordre d'un autre tyran, dont le dessein était de ternir l'éclat de son lis virginal; et comme ce messager céleste brisa les chaînes de l'Apôtre et le mit en liberté, de même aussi il fit don à la bienheureuse jeune fille, parce que les jeunes nobles romaines avaient la coutume de se vêtir de robes blanches, d'une robe d'une blancheur éblouissante, afin de voiler son chaste corps et de rendre honneur à sa famille, humiliée par le dépouillement que dut subir la jeune martyre.

§§ IX-X.

Autrefois, à Babylone, Daniel fit retentir la fosse profonde des lions de cantiques à la louange du Seigneur, qui avait envoyé son ange fermer la bouche de ces animaux affamés, afin qu'ils ne lui fissent aucun mal; le lupanar devint également un lieu d'oraison par les prières d'Agnès, et par la présence lumineuse de l'ange qui rendit impuissants les outrages de ces jeunes effrénés qui, plus cruels que les lions babyloniens, voulaient inhumainement déchirer l'innocente brebis; et tous sortaient changés de sentiment et saisis d'une sainte terreur, comme ceux qui étaient présents lorsqu'on ouvrit la fosse des lions, et qu'ils virent les merveilles que Dieu avait opérées en faveur de Daniel, rendaient incessamment gloire au Seigneur [2].

Celui qui se livre aux turpitudes de la chair, devient quelquefois l'esclave du démon de l'impureté, lequel, après l'avoir poussé au mal, le flagelle sans miséricorde. J'aime à rappeler ici l'histoire de Sara, décrite au livre de Tobie [3] : les sept maris qu'eut cette sainte Israélite furent, la première nuit des noces, suffoqués l'un après l'autre par le démon impur, parce qu'ils s'étaient laissé do-

[1] *Actor. Apost.*, cap. 12, ℣ 7.
[2] *Daniel*, cap. 6, ℣ 22.
[3] *Tobiæ*, cap. 6, ℣ 14, 17.

miner par des désirs impudiques. Saint Paul abandonna au démon de l'impudicité l'incestueux de Corinthe, afin que, tourmenté dans son esprit (en le sauvant toutefois de la mort du corps) il eût le temps de se reconnaître et de faire pénitence[1]. Le fils du préfet Semphronius, assailli et vaincu par le démon de la luxure, au moment où il se préparait à commettre l'œuvre des ténèbres au milieu de la lumière que l'ange de Dieu projetait, fut frappé par ce démon même qui le maîtrisait, et demeura suffoqué sur le carreau. Ici concordent à merveille les Actes du collecteur Ambroise, qui font l'objet de mes études, avec l'hymne de Prudence que je rapporterai à la fin, avec les éloges publiés à la louange d'Agnès par les écrivains les plus vénérables de l'Église. L'hymne de Prudence, suivant l'opinion du savant Ruinart, est une des sources limpides et sincères d'où l'on peut apprendre l'histoire véridique de cette vierge, en laissant même de côté les Actes comme je l'ai fait remarquer; quant à moi, je tire un argument de plus grande authenticité, de la parfaite harmonie qui existe entre ces Actes et l'hymne de Prudence, auquel Ruinart reconnaît légitimement le caractère de sincérité. Nous avons déjà vu qu'outre la qualité de chrétienne, le principal motif de la persécution soulevée contre Agnès, ce fut l'accusation de crime de magie.

Les édits de Valérien, l'Ancien, ainsi que je l'ai fait observer, poursuivaient les chrétiens comme se livrant à la magie; aussi les jeunes compagnons du fils de Semphronius, qui avaient ressenti, à l'instar d'Antiochus, un faux commencement de componction religieuse, acclamèrent Agnès comme une magicienne et en firent le point de mire de la colère de tout le peuple, qui accourait en tumulte aux cris qu'ils poussaient. Et, suivant ce qui arrive en semblables commotions populaires, chacun s'empressait de savoir ce qui était arrivé : les uns appelaient Agnès magicienne sacrilége, méritant la proscription de l'empereur; les autres, peut-être moins méchants que les premiers, instruits des circonstances de la mort de ce jeune homme, la proclamaient innocente. Il n'est pas hors de propos de rapporter comment on en agit aussi avec notre divin

[1] *Epist. Paul. ad Corinth.* 1, c. 5, ℣ 5.

Rédempteur, lorsqu'il se rendit, d'une manière pour ainsi dire cachée, à Jérusalem pour y célébrer la dernière Pâque, pendant laquelle devait arriver sa passion. On le cherchait dans la foule des Juifs, et on parlait beaucoup et diversement de sa personne : ceux-ci disaient que c'était un séducteur du peuple, un démoniaque; ceux-là, moins pervers, affirmaient que c'était un saint homme[1]. De tous les Romains, le plus furieux c'était le préfet, parce qu'il avait perdu son fils; et comme il était chargé par les princes de l'exécution des édits de proscription contre les chrétiens, accusés de magie publique et d'enchantement, plus que tous les autres il reconnaissait, dans le fait même, Agnès coupable et se disposait à la punir. Il se rendit donc au théâtre entouré du cortége bruyant de ses favoris. Cette circonstance fait connaître plus clairement, d'après les Actes mêmes, l'emplacement du lupanar, c'est-à-dire du cirque décrit plus haut, et qui s'appelait à bon droit du nom de théâtre, parce qu'il était tel aux yeux des spectateurs à raison des scènes qui s'y donnaient. A la vue d'Agnès, après avoir donné un libre cours à sa douleur et vomi contre elle des flots d'injures, comme a coutume de le faire celui que domine cette brutale passion; après l'humble et convaincante réponse de la vierge qui rejetait sur le fils de l'officier romain toute la cause de son malheur, parce qu'il n'avait pas voulu rendre hommage à Dieu dont il voyait de ses propres yeux la puissance, le préfet la supplia de démentir l'imputation de magicienne dont on la chargeait, en obtenant de l'ange la résurrection de son fils. Jésus-Christ, pour faire éclater la gloire de son Père et manifester sa divinité, ressuscita Lazare mort depuis quatre jours, et pria, en versant des larmes sur l'aveuglement de ces malheureux Juifs, afin que le voile tombant de leurs yeux ils crussent au Messie désiré; ainsi pleura Agnès pendant cette ardente prière qu'elle fit, le front dans la poussière, sur l'aveuglement de ces païens, rivés à la servitude du démon, afin qu'en leur manifestant la vérité divine, ils brisassent les liens des ténèbres pour devenir des enfants de Dieu. Cet ange, pour punir ce jeune homme, l'avait livré au pouvoir du démon qui le

[1] Saint Jean, ch. 7, ℣℣ 11, 12.

suffoqua; il le rappela lui-même à la vie, quand, par sa conversion il devait manifester la gloire de Dieu; et comme le roi des Mèdes en voyant sortir Daniel sain et sauf de la fosse aux lions, connut la gloire du vrai Dieu, il proclama par un édit public que le Dieu de Daniel était le vrai Dieu vivant, le Dieu libérateur et le Créateur éternel des merveilles et des prodiges qui sont dans le ciel et sur la terre [1]; de même aussi le fils du préfet, revenu à une vie nouvelle par la vertu du Dieu tout-puissant des chrétiens, se mit à publier sa gloire et ses merveilles.

§ XI.

Ces tristes prêtres, ces pharisiens du peuple juif qui furent témoins de la résurrection de Lazare, ne se laissèrent nullement toucher par un tel prodige : ils en prirent même un nouveau motif de se défaire du Sauveur, parce qu'il s'attirait l'admiration de tout le peuple : ainsi ces prêtres des faux dieux, transportés d'indignation en voyant ces prodiges paralyser les moyens abominables qu'ils employaient pour en faire leur profit, soufflèrent le tumulte particulièrement dans la populace. L'apôtre saint Paul, dans une semblable excitation du peuple soulevée par les Juifs superstitieux, eut à souffrir de grandes insultes, tandis qus ces furibonds criaient au tribun, en remplissant l'air de leurs clameurs : « Otez du monde cet homme, car ce serait un crime de le laisser vivre [2]. » Ce fut aussi de cette façon que ces ministres superstitieux du paganisme traitèrent Agnès, en excitant contre elle la haine du peuple et en vociférant : « Otez la magicienne ! ôtez l'enchanteresse qui change les esprits et aliène les cœurs ! » Donc, le maléfice et la magie étaient toujours le motif principal qu'ils mettaient en avant, contre les personnes sur lesquelles tombait particulièrement la sanction pénale portée par les édits impériaux. La chose allait trop loin : le préfet, que le miracle opéré en faveur de son fils avait rendu défenseur d'Agnès, ne pouvait plus la sauver, parce que le peuple

[1] *Daniel*, ch. 6, ℣℣ 26, 27.
[2] *Act. Apost.*, ch. 21, ℣ 27; ch. 22, ℣ 22.

soulevé s'était rendu maître d'elle, et c'eût été chose malaisée de l'arracher d'entre leurs mains en dépit des prêtres des idoles, instigateurs du désordre : car en s'abritant derrière un motif religieux, ils étaient toujours garantis par la loi, et il y eût eu péril pour lui de la soustraire à la proscription. Et ainsi le bienfait reçu le rendit ingrat, et il préféra, à l'exemple de Pilate, trahir la justice en abandonnant Agnès aux mains de ses persécuteurs plutôt que de s'exposer au péril de la défendre.

La peine portée contre les blasphémateurs des dieux et les opérateurs de magie était le supplice du feu : le vicaire Aspasius Paternus dont j'ai parlé plus haut, n'hésita point à condamner Agnès à cette peine cruelle. Le lieu où fut préparé le bûcher ardent pour y brûler Agnès fut l'arène du cirque. Extraite de l'infâme demeure de l'arcade, la jeune vierge fut jetée au milieu des flammes dont les tourbillons s'élevaient déjà en crépitant du sein du bûcher. Cependant la puissance de Dieu saisit ces flammes ardentes et renouvela, en présence de cette foule insensée, le miracle qu'il avait autrefois opéré en faveur des trois enfants dans la fournaise de Babylone, en rendant le feu incapable de leur nuire, pendant qu'il lui laissait exercer son action naturelle contre ceux qui l'avaient allumé et qui s'efforçaient de l'entretenir. Agnès, debout sur le bûcher, ouvrit ses lèvres pour réciter une prière sublime et toute divine, comme fut le *Benedicite* chanté par les trois jeunes Hébreux dans la fournaise, et l'effet de sa prière fut le même, c'est-à-dire l'extinction du feu en faveur d'Agnès, et l'action puissante et énergique de cet élément au détriment des malheureux idolâtres qui l'alimentaient.

§§. XII-XIII.

La prière fervente d'Agnès venait d'éteindre la flamme et d'endormir la vertu de sa chaleur, et cependant grandissait toujours le murmure du peuple, qui rejeta encore sur la magie l'enchantement du feu. Aspasius Paternus, pour calmer l'effervescence menaçante de la foule, condamna la vierge à mourir, comme Pilate, en semblable conjoncture, fit crucifier le divin Maître de la jeune chrétienne. Alors sur l'ordre du vicaire, la licteur plongea son glaive

dans la gorge de cette blanche colombe qui, tout empourprée de son sang très-pur, ferma les yeux à cette terre d'exil pour les ouvrir rayonants de lumière au sein du Roi de gloire [1]. Comme la persécution avait cessé et qu'Agnès était morte par le seul arbitraire du préfet, ses père et mère, accompagnés des parents et des amis de la famille, se hâtèrent pleins de joie, et non de tristesse, parce qu'ils connaissaient, d'après les promesses de l'Évangile, quel sort était échu à la jeune martyre, ils se hâtèrent, dis-je, de voler au cirque pour y recueillir le corps bienheureux, et après l'avoir orné de tout ce qui était en rapport avec leur condition, ils le portèrent en triomphe à une propriété qui leur appartenait, au premier mille sur la voie Nomentane, et le déposèrent dans un tombeau magnifique. La troupe idolâtre qui avait concouru à la mort d'Agnès, contempla la foule nombreuse des patriciens romains accourus pour rendre les honneurs suprêmes à la jeune héroïne, mais elle n'osa pas troubler la cérémonie imposante des funérailles. Ainsi, après la mort du Rédempteur, la troupe des pharisiens qui l'avait mis à mort par leur cri : *Crucifige!* suivant la pensée de saint Augustin, s'éloigna du Calvaire, et n'empêcha point que deux principaux de leur nation vinssent lui rendre les honneurs de la sépulture. La mort d'Agnès avait fait sur l'esprit de tous les Romains une profonde impression; chaque jour les fidèles allaient à la voie Nomentane déposer sur sa tombe le tribut de leurs louanges et de leurs prières;

[1] Prudence en écrivant dans son hymne que la tête d'Agnès fut abattue d'un seul coup de glaive : « *Uno sub ictu nam caput amputat,* » se trouve en désaccord avec les Actes qui disent que le fer lui transperça le cou. Dans cette légère différence, je m'en rapporte plutôt au sentiment des Actes parce qu'il est plus conforme à l'usage barbare que les gentils observaient en semblables circonstances. Lorsque le chrétien condamné au bûcher se trouvait déjà tout enveloppé par les flammes dévorantes, très-souvent on lui perçait avec le glaive soit la gorge, soit la poitrine, comme cela est arrivé à saint Polycarpe et à d'autres. Agnès se trouvant donc sur le bûcher respectée par les flammes, il était plus facile d'user à son égard de cette manière barbare de la mettre à mort en lui plongeant le fer dans la gorge, que de lui trancher la tête, chose qui exigeait une position différente de la personne. La dague que l'on voit aux pieds de la sainte dans la mosaïque de la basilique Nomentane dédiée à son honneur, et dont nous parlerons plus loin, indique plutôt l'immersion du glaive selon les Actes que l'amputation de la tête suivant Prudence.

ceux qui étaient initiés à la profession des chrétiens s'y rendaient également et peut-être encore quelques païens qu'avait ébranlés une si grande vertu.

Cette populace remuante que les excitations des prêtres idolâtres trouvaient toujours docile, était sans cesse en haleine pour susciter des tracasseries aux fidèles. Le troisième jour après la mort d'Agnès, comme le nombre des chrétiens accourus au sépulcre pour y prier, était peut-être plus considérable, les gentils, qui épiaient leurs démarches, firent sur eux une terrible irruption et les chassèrent en faisant tomber sur eux une grêle de pierres. Seule, Émérentienne, à peine inscrite au nombre des catéchumènes, leur adressa ce reproche si efficace, que nous trouvons dans les Actes, et en récompense d'un si noble courage, elle tomba victime sous cette grêle de pierres, au pied même du sépulcre d'Agnès, dont sa belle âme partage la société dans le ciel. Le tremblement de terre, les éclats du tonnerre et les éclairs qui, dans ce moment, par un juste châtiment de la colère de Dieu, donnèrent la mort à beaucoup de ces idolâtres homicides, concordent à merveille avec les monuments historiques de cette époque, comme nous l'avons vu au § V. Et la numismatique avec les monnaies que fit frapper Gallien dans ces circonstances, pour apaiser le courroux de certaines divinités qui bouleversaient la terre, vient également à l'appui des Actes de sainte Agnès.

Les chrétiens obtinrent donc ce qu'ils désiraient : car les idolâtres intimidés par ces funestes événements, qu'ils attribuaient à la magie d'Agnès, si puissante encore après sa mort, n'inquiétèrent plus les fidèles dans leur pèlerinage au tombeau de la sainte. Les parents d'Agnès, accompagnés des ministres de l'Église, se rendirent la nuit à leur propriété, prirent le corps d'Emérentienne qui gisait tout meurtri auprès du sépulcre de leur fille, et le déposèrent avec grand soin dans un tombeau voisin de celui d'Agnès.

Il est nécessaire que je fasse ici quelques observations sur ces tombes primitives d'Agnès et d'Émérentienne.

La propriété, comme disent les Actes, située sur la voie Nomentane, appartenait à la famille d'Agnès; ce devait être une de ces villas que les Romains possédaient aux environs de Rome, et qui

étaient plus nombreuses sur la voie Nomentane, parce que le site était plus délicieux. Dans ces villas, on remarquait l'habitation que les propriétaires se réservaient pour y passer le printemps et l'automne. Il y avait encore une place séparée et marquée par des bornes, où se trouvait le caveau de famille renfermant les cendres des morts. A l'angle du monastère annexé à la basilique, en face de Rome, à proximité de la vigne Cortilepri, et sur d'autres points de cette antique construction, comme je l'ai figuré planche I A, B. C. D. E. F. G., on trouve aujourd'hui des substructions, formées de gros parallélipipèdes équarris de tuf lithoïde, qu'avait fournis l'excavation voisine sur la voie Nomentane, à quelques pas plus loin que la basilique d'Agnès. Ces substructions forment l'aire d'un ancien édifice romain appartenant à l'époque républicaine, ou aux premiers jours de l'empire. Cet édifice donc, tout en conservant ses fondements primitifs, doit avoir été reconstruit, ou au moins réparé aux époques subséquentes de l'empire, puisqu'il avait des décorations peintes à fresque, d'après l'ancien et bon style romain, qu'on ne peut attribuer aux ornements simples et sévères de l'époque républicaine. Beaucoup de fragments de ces fresques ont été récemment découverts, à l'occasion des restaurations qu'on y fait (j'en parlerai plus tard) dans une galerie souterraine d'un cimetière, où le jour ne pénètre pas, et qui n'a point de communication avec d'autres tombeaux (Voyez la planche I, H). Peut-être était-ce là la maison champêtre de la petite villa appartenant à la famille d'Agnès, et qui fut probablement démolie, lorsque Constantin fit élever l'auguste basilique de la sainte avec les édifices qui l'accompagnent. Il semble que la construction de l'époque républicaine appartenait à la famille Calpurnia, qui aurait eu là un lieu de plaisance et un caveau mortuaire. Une inscription que l'on a trouvée à cet endroit m'autorise à le penser. Le travertin, et non le marbre, sur lequel est gravée l'inscription, est bien l'indice de ce temps qui ne connaissait pas le luxe. Voici cette inscription :

D. CALPVRNIVS
NICASIO
SIBI ET SVIS.

Un savant archéologue que la mort nous a enlevé, et qui m'honorait de son amitié, me parlait un jour de quelques illustres saintes romaines, et me disait avoir des preuves certaines pour démontrer que notre sainte Agnès descendait de la noble famille Calpurnia. Quels étaient ces arguments sur lesquels il s'appuyait, il ne me fut pas donné de les connaître, avare qu'il était de communiquer à autrui les notions qu'il acquérait dans ses laborieuses études. Je ne saurais abandonner l'opinion que j'ai émise dans la première partie de ce travail, parce que je la trouve établie sur des monuments; si pourtant le lecteur aime à suivre celle de l'illustre archéologue, il trouvera dans l'inscription que j'ai rapportée un argument qui, pour être isolé, n'est pas sans valeur réelle. A l'époque sanglante des persécutions, les fidèles creusaient, pour y ensevelir les martyrs, des cimetières dans les propriétés des nobles familles chrétiennes, et il est inutile de rappeler ici le cimetière de la matrone sainte Cyriaque dans sa propriété au Champ-Vérano, celui de sainte Lucine dans ses possessions sur la voie Appienne et *Ostiense*, celui encore de Pontien sur la voie *Portuense*.

La plupart de ces cimetières provenaient des sablonnières, d'où l'on extrayait la pouzzolane, très-abondante dans tout le sol de la campagne romaine, et ils sont souvent mentionnés sous ce nom dans les Actes des martyrs[1]. Toutefois, comme les fidèles ne pouvaient pratiquer dans les sablonnières toutes ces galeries et ces corridors dont ils avaient besoin, ils approfondissaient leurs fouilles dans une couche plus dure et plus compacte, tel qu'était le tuf granulaire. Devenus chrétiens, les nobles ancêtres d'Agnès, peu après l'époque dont j'ai fait mention, ne manquèrent pas de faire exécuter dans leur propriété Nomentane, en faveur des chrétiens, ces travaux dont d'autres familles de leur rang leur avaient donné l'exemple. Aussi, de la sablonnière que nous voyons encore aujourd'hui à cet endroit, s'enfonçant dans les couches de tuf, ils creusèrent des galeries, des *cubiculum*, des *loculi* qui leur servirent de cimetière. Les peintures que l'on observe dans un de ces nombreux *cubiculum* décorés, remarquablement belles par le style des figures

[1] Voyez *Esquisse de Rome chrétienne*, par l'abbé Phil. Gerbet, tom. II, p. 371, éd. de Louvain 1852. — (Note du traducteur.)

et des ornements, comme l'élégante image de la vierge Marie tenant son divin Enfant assis sur ses genoux, que l'on voit peinte dans un autre *cubiculum*, m'autorisent à croire que ce cimetière était en usage dès les premiers jours du IIIe siècle, antérieur par conséquent au martyre d'Agnès. Néanmoins, les Actes nous disent qu'après la sépulture de la sainte jeune fille dans sa propriété, son tombeau devint l'objet du concours des fidèles qui s'y réunissaient pour prier, et ces réunions auraient été tranquilles quand les édits de persécution générale se taisaient; cependant ils nous disent que des troupes idolâtres ont troublé ces réunions en les accablant d'une grêle de pierres, et que la vierge Emérentienne y laissa la vie. L'endroit donc où ils se rassemblaient, quoique renfermé dans la propriété, était d'un facile accès à cette troupe furieuse. L'entrée devait être la sablonnière, qui le plus souvent se trouvait en dehors de ces possessions champêtres; et comme de la sablonnière, on descendait (je l'ai dit plus haut) dans les *cubiculum* et les galeries des cimetières, le *cubiculum*, où Agnès fut déposée, devait être par conséquent peu éloigné de la sablonnière. La position de la basilique dans un terrain bas, et la contiguité de la sablonnière nous font toucher du doigt la vérité historique de ce passage des Actes. Je ferai voir, en son lieu, comment on allait de la sablonnière au tombeau d'Agnès, sur lequel on éleva ensuite la basilique, et que bien distincte de celle-ci est la mémoire sacrée qu'on érigea sur la tombe d'Émérentienne. Les idolâtres pouvaient donc, en toute facilité, entrer par la sablonnière, pénétrer ensuite dans le *cubiculum* où se trouvait la sépulture d'Agnès, troubler les fidèles qu'y réunissait la prière; et les pierres dont ces derniers furent assaillis, n'étaient rien moins que des fragments de tuf recueillis dans la sablonnière. Les fidèles se dispersant dans les corridors irréguliers et tortueux de la sablonnière, échappèrent au péril, et seule, Émérentienne, avec un cœur plus que viril, adressa aux assaillants ces paroles rapportées plus haut et qui les rendirent plus furieux encore. Accablée sous une grêle de pierres, au sein même du *cubiculum*, cette courageuse vierge catéchumène tomba sans vie au pied du sépulcre de son aimable sœur de lait, et fut purifiée ainsi dans le baptême de son sang. Avant de terminer cette

observation, je veux relever une circonstance indiquée dans les Actes, et qui confirme toujours davantage leur authenticité. Les différentes dénominations des lieux et des propriétés se conservent plus facilement, lorsqu'elles passent ordinairement d'une manière traditionnelle de possesseur en possesseur. Beaucoup de terrains de la campagne romaine, et les parties qui les environnent, transmettent aujourd'hui plus ou moins correctement les noms de ces villas et de ces anciens Romains qui en furent les propriétaires. Nibby dans son analyse des environs de Rome fournit des preuves abondantes à qui le désire. Il est dit, dans cet endroit des Actes, qu'Émérentienne fut ensevelie par les parents d'Agnès *in confinio agelli B. virginis Agnetis.* Dans les papiers manuscrits du très-érudit P. abbé Monsagrati que j'ai consultés tout à mon aise, grâce à l'exquise courtoisie des chanoines réguliers de Latran de Saint-Pierre aux Liens, j'ai trouvé cité un document du XIVe siècle, dans lequel la basilique de sainte Agnès est appelée : *Ecclesia S. Agnetis in agello via Numentana.* Il demeure donc prouvé que telle était l'ancienne dénomination de cette petite possession appartenant à la famille d'Agnès, sur les limites de laquelle fut déposée sainte Émérentienne, et que cette propriété a conservé, dans la suite des siècles, son appellation primitive.

La planche 1 donne le plan topographique de cette villa de la famille d'Agnès.

§§ XIV-XV.

Les veilles sacrées que les fidèles pratiquaient aux sépulcres des martyrs, spécialement les jours qui suivaient leur mort, en mêlant à leurs larmes et à leur douleur les prières les plus ferventes, prirent leur origine à l'aurore même du christianisme, alors que les Apôtres chargèrent des hommes craignant Dieu de donner la sépulture à la dépouille vénérable du premier martyr, saint Étienne. Les fidèles de Jérusalem passèrent de longs jours devant sa tombe en la baignant de larmes abondantes : *Curaverunt Stephanum viri timorati et fecerunt planctum magnum super eum* [1]. Cet an-

[1] *Act. Apost.*, VIII, 2.

tique usage donna naissance au rite que prescrit l'Église, de faire précéder la consécration solennelle des autels par des vigiles, dans lesquelles on chante la nuit des psaumes et des hymnes devant les reliques des martyrs, qui doivent être placées sur ces mêmes autels.

C'est ainsi que faisaient le père et la mère d'Agnès avec les autres membres de la famille, auxquels s'était encore joint un grand nombre de chrétiens fervents. Tous réunis dans le *cubiculum* où reposait la vierge martyre, et dévotement recueillis à la lueur de quelques flambeaux qui éclairaient les ténèbres de la nuit et du souterrain, ils passaient les nuits entières dans le chant des psaumes, dans la prière, les soupirs et les larmes. Mais cette douleur et ces sanglots ne venaient point d'un motif charnel et terrestre, comme faisaient ceux dont parle saint Paul [1], lesquels n'ayant pas espérance dans la vie éternelle, croyaient que tout bonheur disparaissait, lorsqu'on fermait les yeux à ce monde périssable. Ces chrétiens, en rappelant à leur mémoire la conduite pleine de charmes de l'aimable enfant, les grâces et les vertus qui la rehaussaient, pleuraient, parce qu'ils se voyaient encore eux-mêmes revêtus de cette chair mortelle : mais en même temps, ils fortifiaient leur esprit par la pensée du bien éternel dont leur fille jouissait déjà, de cette couronne immortelle que le Christ lui mettait sur la tête, au moment même où il la reconnaissait pour sa fille et son épouse, en face de son divin Père et de la cour céleste ; ils soupiraient après le moment de partager, dans sa compagnie, cette grande félicité ; ils la priaient de leur obtenir de son époux la grâce de se réunir bientôt à elle dans le paradis. Alors ils baisaient la tombe devant laquelle le pontife, ou à sa place, l'un des prêtres de l'Église romaine célébrait les redoutables mystères de la divine Eucharistie, et celui-ci, après avoir distribué le pain sacré aux assistants, levait l'assemblée à la grande joie spirituelle de chacun des fidèles.

Pendant une de ces veilles, peut-être était-ce l'octave de sa mort, puisque l'Église en célèbre ce jour-là la commémoraison, Agnès apparut à ses parents et aux autres personnes rassemblées

[1] *I Pauli, Epist. ad Thessal.*, IV, 12.

de la manière que nous avons fait connaître, et elle les laissa grandement consolés de la gloire souveraine dont elle jouit dans le ciel. C'est ainsi que les Apôtres demeurèrent comblés d'une immense joie en voyant leur divin Maître ressuscité, tandis que peu de temps auparavant, réunis dans le Cénacle de Jérusalem, la pensée de sa mort douloureuse les tenait plongés dans la tristesse et la douleur [1].

Dans l'agneau d'une blancheur éclatante, se tenant à la droite de la bienheureuse Vierge, qui ne reconnaît là, d'après chaque page des saintes Écritures, Jésus-Christ, le véritable agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde? Il suivait Agnès, son épouse, et était entouré du noble cortége des vierges prédestinées, qui, à l'instar d'Agnès, s'étaient attachées à lui par de chastes fiançailles, et le suivaient partout en chantant une hymne glorieuse en action de grâce de la couronne qu'elles ont remportée [2].

Le bruit de cette glorieuse apparition se répandit bientôt dans Rome, et tout le monde chrétien en eut en peu de temps connaissance, par la communication que les Églises se faisaient entre elles des Actes de leurs martyrs; et la vénération pour Agnès fut portée à un si haut point, que les Églises d'Orient insérèrent dans leurs diptyques sacrés la nouvelle commémoraison de son nom, et firent réciter les Actes de son martyre dans les assemblées des fidèles. L'Église Romaine, la mère de toutes les Églises, qui se glorifie d'avoir donné à notre sainte le lait de la foi, d'avoir été témoin de ses combats, et de posséder ses cendres vénérables, ordonna, par une distinction toute particulière, qu'on célébrât dans une solennité nouvelle sa glorieuse apparition le huitième jour après sa mort.

Le martyre de cette Vierge éminente, les merveilles opérées à son tombeau, le grand événement de son apparition attesté par un grand nombre de témoins oculaires, excitèrent dans l'âme des Romains un tel amour, une dévotion si vive envers elle, que cela tint du prodige. Non contents de voir les Actes transcrits par les protonotaires et conservés dans les archives de l'Église Romaine, ces

[1] *Marc*, XVI, 10.
[2] Hymne de l'Office des Vierges, 2e strophe.

chrétiens racontaient à leurs fils et à leurs neveux les actions merveilleuses d'Agnès; ils leur rappelaient la noblesse de sa famille, leur montraient les lieux sanctifiés par son sang, les conduisaient par la voie Nomentane à sa petite propriété, en descendant dans les sombres galeries du cimetière, et leur indiquaient, tout émus d'une sainte frayeur, la tombe qui recélait sa précieuse dépouille. Quoi de plus? Ils allèrent même jusqu'à peindre son image sur les ustensiles domestiques, afin de l'avoir toujours présente devant les yeux. Qu'il me soit permis de faire sur cet usage une observation importante.

C'était une coutume chez les Gentils de représenter au fond des vases, ou des coupes en verre dans lesquelles on versait le vin, les images des dieux les plus célèbres, ou des divinités tutélaires de la famille, en signe de dévotion superstitieuse. Voici la manière dont on procédait : On plaçait sur le fond extérieur de la coupe une lame d'or très-mince, sur laquelle on gravait, ou on dessinait l'image de la divinité ou des dieux qu'on voulait représenter, en y ajoutant même une inscription; on adaptait ensuite un autre fond également en verre de la même dimension que le premier, et, soumis à l'action du feu, ce second se soudait, et demeurait profondément adhérent au fond primitif du vase, laissant très-bien transparaître l'image gravée sur la lame d'or renfermée entre les deux verres. Les chrétiens qui retinrent, en les sanctifiant, certains usages païens, comme nous l'enseigne l'histoire ecclésiastique, et suivant l'opinion du savant Marangoni [1], conservèrent également celui-ci : au lieu de représenter sur leurs calices de verre, les images des fausses divinités du paganisme, ils y dessinèrent Jésus-Christ sous la figure du bon pasteur, portant sur ses épaules la brebis égarée, qui était pour eux un sujet de prédilection, puisqu'il remémorait la miséricorde divine, qui les avait appelés des ténèbres de l'erreur à l'admirable lumière de la vérité ; ils y peignaient l'auguste Mère de Dieu, la Vierge Marie, ou bien quelques mystères du Nouveau Testament, et divers symboles de la loi ancienne; ils y figuraient

[1] Marangoni, *delle cose Gentilische e profane trasportate all' uso della Chiesa.*

les grands fondateurs de l'Église Romaine, ainsi que les martyrs les plus insignes, comme tutélaires de leurs propres familles.

L'Image de sainte Agnès apparait plus souvent que les autres et sous des formes variées, prises de ses actions glorieuses. Le musée chrétien réuni à la bibliothèque du Vatican, nous offre dans sa précieuse collection des verres trouvés dans les cimetières, quelques magnifiques échantillons dont je donne le dessin, dans les planches à la fin de l'ouvrage. Sur un de ces verres on voit Agnès (P. II, n° 1-2). représentée avec l'habit particulier des nobles jeunes filles romaines; elle tient le voile qui lui descend gracieusement de la tête, et va se perdre derrière sa personne par les ondulations de la flamme, qu'elle a sous les pieds et qui l'entoure; c'est le moment de son martyre : elle étend les mains vers le ciel, accompagnant cette tendre prière que nous avons lue plus haut et à laquelle saint Ambroise, dans son éloge, fait allusion lorsqu'il dit : *Tendebat Christo inter ignes manus:* au milieu des flammes elle élevait ses mains vers le Christ pour obtenir la victoire dans la confession de son saint nom. A ses côtés, on voit représentés les glorieux apôtres Pierre et Paul, avec leur invariable *protome*, et portant le vêtement apostolique; les inscriptions placées au-dessus de la tête de chacun, indiquent quels sont les personnages dessinés sur ce verre : *Petrus*, *Paulus* ont tous deux des figures d'hommes, *Agnes* a la figure de femme. Il vient ici à propos de faire remarquer, une fois pour toutes, comment le nom d'Agnès se trouve écrit de différentes manières : *Agnes*, *Agne*, *Angne*, *Hagne*, suivant le grec, ou encore *Anne* en prononçant le premier N comme G, selon l'opinion des Bollandistes et de Buonarotti s'appuyant sur plusieurs exemples [1]. L'examen de ce verre nous fait connaître, outre le martyre d'Agnès, à quel degré de vénération elle était auprès de ses concitoyens, puisqu'ils la mettaient entre saint Pierre et saint Paul,

[1] L'illustre chevalier Louis Chrysostome Ferrucci, dans un de ses articles sur l'*Album* (an. XII, distrib. 13, p. 98 et 99) affirme, d'après des exemples qu'il produit, que le nom d'Agnès écrit sans H est l'orthographe la plus ancienne et partant la plus sûre. Néanmoins, ce nom est souvent précédé de l'H, comme venant du grec, dans l'épigraphie antique, et particulièrement sur ces verres trouvés dans les cimetières et qui furent si rapprochés du temps où cette vierge florissait.



place qu'à l'exception d'Agnès, jamais personne n'occupa sur de semblables verres, sinon Marie l'auguste mère de Dieu. Si toutefois on n'a pas voulu faire entendre, par cette représentation, qu'Agnès, en récompense de ses vertus et de son martyre, aura été admise par son divin époux dans la Compagnie des Saints, et particulièrement des deux grands fondateurs de l'Église romaine.

Un autre verre (nº 3) nous représente Agnès avec une charmante coiffure que surmonte une *cista*, ornement obligé des jeunes nobles romaines, comme on peut l'observer dans les statues antiques; elle porte les mêmes vêtements, et le voile ne descend pas de la tête, comme sur le verre précédent, mais elle le tient bien fermé sur la poitrine au moyen d'une agrafe d'or, afin que, plus libre de sa personne, elle puisse étendre les mains au moment de sa prière. Deux colombes, posant à ses côtés sur des piédestaux, lui présentent deux couronnes qu'elles portent dans leur bec. En voici la signification : Agnès maintenant admise à la gloire du ciel, reçoit de l'esprit de Dieu, symbolisé par la colombe, et qui l'avait remplie de la grâce sanctifiante, le don d'une double couronne, celle de la virginité et celle du martyre.

Un quatrième verre (nº 4) nous montre Agnès, avec le nom d'*Anne*, revêtue de son riche habit ordinaire; elle porte le voile flottant sur ses épaules, et non fermé sur la poitrine avec l'agrafe. Sa tête est ornée de la *mitrelle*[1] qu'avaient coutume de porter les nobles romaines. Deux arbres verdoyants s'élèvent à ses côtés représentant l'arbre de vie : victorieuse dans le combat, Dieu lui donne à manger du fruit de cet arbre, selon la promesse qu'il a faite dans l'Apocalypse, et lui met sur la tête le diadème de l'immortalité[2].

[1] Une tunique large, un voile ouvert tombant sur les épaules, les cheveux à la Nazaréenne : entre le sommet du front et le voile passe une bande qui est sans doute le bord de la *mitrelle*, espèce de petit bonnet à l'usage des dames romaines. Celles-ci en faisaient une parure de luxe : elles l'ornaient de pierreries. Saint Jérôme dit en parlant de Blésille, avant qu'elle se donnât à Dieu : « Des servantes arrangeaient sa chevelure; sa tête était serrée par des mitrelles artistement travaillées : maintenant, cette tête négligée sait qu'il lui suffit d'être voilée. »

L'abbé Ph. Gerbet, *Esquisse de Rome chrétienne*, tom. II, p. 153. — (Note du traducteur.)

[2] *Apocalypse*, II, 7 et 10.

Sur un autre verre (nº 5) on voit la sainte avec le nom d'*Agne*, dans l'attitude de la prière : elle porte comme d'ordinaire la précieuse simarre et la mitrelle sur la tête, et les arbres de vie sont à ses côtés; ce verre diffère du précédent par la position du voile, qui dans celui-ci descend de sa tête et tombe, en se repliant, derrière ses épaules.

Enfin le verre nº 1 de la planche XI, qui fut trouvé par Boldetti au cimetière de Callixte[1] représente la glorieuse vierge et martyre sainte Agnès au sommet d'une colline, ayant à ses côtés les saints martyrs Vincent et Hippolyte. La vierge est revêtue de la longue robe blanche ornée de deux bandes ou bordures de pourpre à l'usage des dames romaines de la noblesse. Elle porte par-dessus la robe la tunique blanche à manches courtes, descendant jusqu'aux genoux; entre la tunique et la robe apparaît le bord de la riche étole; un noble manteau tombant de ses épaules l'embrasse à la ceinture en passant du côté droit pour se replier sur l'épaule gauche. Un collier de pierreries entoure son cou et descend sur la poitrine. Elle a les cheveux arrangés à la manière des Augustes et surmontés de la mitrelle. Appuyant les pieds sur la montagne de la béatitude éternelle dont elle est en possession, elle étend les bras dans l'acte d'une prière fervente pour toute l'Église, et spécialement pour celle de Rome qui fut sa mère et sa maîtresse particulière. Les inscriptions respectives *Agnes*, *Vincentius*, *Poltus* (ou *Hippolytus*) indiquent les personnages représentés sur ce verre.

L'examen de ces derniers verres prouve aisément quelle impression avait faite sur l'esprit des fidèles de Rome l'apparition d'Agnès devenue glorieuse. Le lecteur voudra encore faire avec moi cette observation : l'arrangement de la chevelure, particulièrement sur le troisième verre, confronté avec les bustes antiques

[1] Ce verre est rapporté sur la planche XI comme le donne Boldetti (*Osservazioni suprà i cimiteri,* lib. I, cap. 39, p. 194, nº 3), les autres ont été expliqués par mes soins, d'après les originaux qui se conservent au musée chrétien du Vatican. J'ai cru devoir le séparer des autres parce qu'il n'a pas été vérifié d'après l'original, et que la forme de l'habillement de la sainte semble le reporter à une époque moins reculée que les précédentes, alors que déjà les nobles romaines avaient adopté dans leur parure les ornements du costume bizantin.

et les médailles de l'époque qui s'étend depuis Alexandre-Sévère jusqu'à Gallien inclusivement, nous fournit un argument pour reporter le martyre d'Agnès sous le règne de ce dernier prince. Mais je renvoie le lecteur au savant ouvrage de Buonarotti, *Osservationi sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro, ornati di figure, trovati nei Cimeterî di Roma* (Observations sur quelques fragments de vases antiques en verre, ornés de figures, trouvés dans les cimetières de Rome). Il y trouvera cette matière traitée plus amplement. D'autres verres portant l'image de sainte Agnès, qui ne se rencontrent point dans les recueils de Buonarotti, d'Arringhi, d'Olivieri et de Sanclemente, existent dans différents musées d'Europe. Nous les verrons sous peu publiés et illustrés par le R. P. Raphaël Garrucci de la Compagnie de Jésus, dans le grand recueil des verres qu'il possède. Ceux que j'ai rapportés suffisent à ma démonstration.

La vénération des Romains pour Agnès grandissait chaque jour davantage, et le récit de son apparition passait de bouche en bouche, comme c'est la destinée des grands événements qui se communiquent oralement jusqu'aux générations les plus reculées. Cinquante ans après sa mort, l'Église respira cette ère de paix que lui accorda le grand Constantin. Ce prince avait une fille du nom de Constance ou de Constantine, laquelle était affligée d'une maladie si grave qu'il n'y avait pas une seule partie de son corps qui ne fût atteinte. Elle entendit raconter par des témoins oculaires de la vision, encore vivants, les merveilles qu'Agnès avait opérées. Elle alla prier, comme le mentionnent les Actes, au tombeau de la vierge martyre et obtint une guérison parfaite. Il est nécessaire d'examiner ici laquelle des filles de Constantin était cette Constance, et à quelle époque elle obtint sa guérison par l'intercession d'Agnès, parce que, de cet examen, il résultera encore un dernier argument pour fixer le moment de son martyre, comme je me l'étais proposé pour couronner les preuves de ma démonstration.

Constantin eut deux femmes : la première qui était sa concubine se nommait Minervina, ou Minerva suivant Eutrope; la seconde Fausta, fille de Maximien Hercule, qu'il épousa la deuxième

année de son règne de 307 à 308. Les enfants de celle-ci sont distinctement nommés par les écrivains : ce sont Constantin le Jeune, Constant, Constance, Constantine et Hélène ; de la première il eut Crispus, qui fut César, et notre Constance que l'on appela encore Constantina, comme je vais le prouver par des raisons très-fondées. Dans les Actes de sainte Agnès, il est dit que Constance était vierge, et elle a toujours été regardée et vénérée comme telle dans les diptyques sacrés de l'Église romaine. Ce ne pouvait donc être Flavie-Julie Constantine que cet empereur eut de son mariage avec Fausta, puisque l'histoire nous apprend qu'elle se maria d'abord à Flavius-Claude Annibalien, et ensuite à Gallus César. Ce ne pouvait être non plus Hélène, autre fille de Constantin et de Fausta, que les historiens grecs appellent encore quelquefois Constance ou Constantine, car elle fut l'épouse de Julien César. Tillemont, avec sa critique acerbe, trouve tout à coup moyen de sortir de ce doute. Comme on ne peut, dit-il, connaître d'après les historiens anciens qui était cette vierge Constance, fille de Constantin, il est bien difficile de soutenir son histoire. Mais en examinant sans passion, même les anciens écrivains, et les monuments, nous trouvons que véritablement Constantin eut une fille nommée Constance ou Constantine, qui garda la virginité. Le Bibliothécaire, dans la vie de Libère, rapporte que ce pontife, revenant de l'exil à Rome, pour ainsi dire par la médiation de notre Constance, sœur de l'empereur Constance, habita quelque temps chez cette princesse dont la demeure était voisine de la basilique et du cimetière de sainte Agnès. Dans ce récit, Constance est bien caractérisée par ces paroles *quæ fidelis erat Domino Jesu Christo*, c'est-à-dire qu'elle avait gardé à Jésus-Christ la foi de la virginité en se consacrant à lui, suivant le style usité aux premiers temps du christianisme.

L'inscription de la basilique de sainte Agnès, qui rappelait comment Constantine avait fait élever cette basilique (je la rapporterai plus tard en son lieu), qu'elle ait été placée par l'ordre de Constantine elle-même dès le moment de la construction, ou peu de temps après par le pape S. Damase, cette inscription nous fait connaître que cette princesse fondatrice avait été vierge. Suivant l'opinion de plusieurs savants archéologues, cette inscrip-

tion n'est point de Damase, mais plus ancienne que lui, parce que le style l'indique, et qu'elle aurait été retrouvée dans certain vieux manuscrit avec d'autres inscriptions antérieures à ce pontife; d'autres archéologues d'une non moindre valeur, l'attribuent à Damase; dans l'une ou l'autre opinion, il n'en restera pas moins vrai que, dans cette épitaphe, Constantine est appelée *Christo dicata*, c'est-à-dire qu'elle avait consacré sa virginité à Jésus-Christ [1]. Si cette inscription a été placée par l'ordre de Constantine, la princesse rend elle-même témoignage de son état de virginité consacrée à Dieu; si elle a été mise par le pape Damase, il pouvait sans doute nous certifier qu'elle avait gardé sa virginité, puisque étant le successeur immédiat de Libère, il avait connu personnellement la fille de Constantin.

Tillemont et ses disciples objectent pourtant ceci : Les récits du Bibliothécaire ne méritent pas une si grande confiance, car on y trouve des choses exagérées et fabuleuses. D'ailleurs, cette expression *Christo dicata* de l'épigraphe doit s'entendre que Constantine, par la grâce du baptême, a été consacrée à Jésus-Christ en devenant son disciple, et non qu'elle lui consacra sa virginité, sentiment partagé également par Baronius; et que cela soit vrai, ajoutent-ils, nous en avons la preuve dans le silence de l'épitaphe sur la guérison miraculeuse qu'il importait de rappeler, si réellement elle avait eu lieu, comme cause du vœu fait à Dieu par cette princesse. De là, ils concluent que cette Constance ou Constantine est cette princesse-là même qui fut mariée d'abord à Annibalien et ensuite à Gallus, mort en Bithynie en 350, et dont le corps, suivant Ammien Marcellin, fut ramené à Rome et enseveli sur la voie Nomentane.

Je ne suis pas étonné de voir, dans les temps passés, des critiques mal intentionnés professer sur la foi historique d'Anastase le Bibliothécaire une estime si défavorable. Mais aujourd'hui, à la suite d'examens plus approfondis, de confrontations historiques, et de plusieurs découvertes de monuments retrouvés après bien des siècles, et parfaitement en harmonie avec la description d'A-

[1] Voyez *Esquisse de Rome chrétienne*, par l'abbé Phil. Gerbet, t. II, p. 149 et suiv. — (Note du traducteur.)

nastase, l'opinion sur ce remarquable écrivain a complétement changé, et presque tout le monde accueille avec respect l'autorité historique de ses récits, moins toutefois les sectateurs de l'école de Tillemont, qui ont jeté sur les faits les plus certains et les plus indubitables, le manteau d'un fatal scepticisme. Cette phrase *Christo dicata* de l'épitaphe ne doit point s'entendre de la rénovation de l'homme par le baptême, mais bien de la consécration que fait à Jésus-Christ une vierge de toute sa personne : c'est ce que nous enseigne la vraie signification du *dicata* ou *dedicata*, qui veut dire une chose ou une personne mise sous le domaine absolu de Dieu. Tel est précisément l'acte d'une jeune fille chrétienne et pieuse : elle pourrait contracter mariage ; mais en consacrant à Jésus-Christ sa virginité, elle se fait toute sienne en le prenant pour époux. Il n'était pas d'ailleurs nécessaire que l'épitaphe rappelât la guérison de la princesse par l'intervention d'Agnès ; la mention de son immolation à Jésus-Christ et de l'érection de la basilique par ses soins, formaient le monument le plus parlant de sa guérison miraculeuse, connue de tout le monde, et qui avait été la vraie cause de l'une et de l'autre.

Mais j'en reviens aux preuves tirées des monuments. Anastase rapporte dans la vie de Libère que ce pontife, se trouvant auprès de Constance, voulut faire chose agréable à cette princesse en ornant de tables de marbre le tombeau de sainte Agnès. Cette circonstance historique ressort avec tous les caractères de la vérité de la magnifique épigramme que Damase, successeur de Libère, fit graver à la louange d'Agnès sur une de ces tablettes de marbre. Nous possédons encore cette épigramme que je rapporterai en son lieu, et son existence présente fournit une nouvelle attestation en faveur de la véracité du récit d'Anastase et de la virginité de Constance.

La vierge Constantine ne restait pas seule près de la basilique de sainte Agnès, elle était accompagnée d'autres jeunes Romaines de la noblesse, que son exemple avait attirées à prendre le Sauveur pour époux. Ainsi le racontent les Actes. Un autre monument remarquable surgit à l'appui de ce passage historique. Au commencement du siècle passé, en 1713, l'illustre chanoine Bol-

detti trouva dans un *cubiculum* du cimetière de sainte Agnès, à peu de distance de la basilique de cette sainte, un sarcophage en marbre, orné d'un bas-relief de sujet païen. La partie supérieure offre une inscription gravée au milieu : à droite et à gauche de cette inscription on distingue deux bustes de femme, vêtue de la tunique large et un voile sur la tête : c'est un double portrait de la défunte ensevelie en cet endroit; voici l'inscription :

AVR. AGAPETILLA
ANCILLA. DEI. QVE
DORMIT. IN. PACE
VIXIT. ANNIS. XXI
MENSES. III. DIES. IIII.
PATER. FECIT.

De cette expression *ancilla Dei* on conclut qu'Aurelia Agapetilla était une vierge consacrée à Dieu, selon la phrase usitée au IV[e] siècle et dans la suite, et l'épigraphie de cette époque confirme cette interprétation[1]. Boldetti pensa aussitôt que cette servante du Seigneur était une de ces vierges consacrées à Dieu, compagnes de Constance, et qui vivaient en commun dans la demeure que cette princesse avait fait bâtir près de la basilique de sa patronne. Boldetti se confirma ensuite dans cette opinion par la découverte qu'il fit, dans le même *cubiculum*, près du sarcophage d'Agapetilla, du sépulcre d'un chrétien nommé Priscus, dont l'épitaphe indique le consulat de Bassus et d'Ablavius sous le régne de Constantin le Grand en 331. Cette circonstance venait révéler que c'était vers cette époque ou peu de temps après qu'Aurelia Agapetilla avait été aussi ensevelie en cet endroit[2]. Je souscris pleinement au jugement de Boldetti, et je crois qu'il ne se rencontrera pas un homme sensé, qui puisse penser autrement après la preuve évidente d'un monument.

[1] Voyez *Esquisse de Rome chrétienne*, par l'abbé Phil. Gerbet, t. II, p. 152, où il donne et explique cette épitaphe. — (Note du traducteur.)

[2] Voyez Boldetti, *Osservationi sopra i sagri cimiteri*, p. 465, 466, 467. Le même auteur rapporte, p. 85, nº 25, l'épitaphe de Priscus, qui contient,

Le mausolée même que Constantin et son fils consacrèrent à sa mémoire, suivant l'histoire de sa vie dont parlent Bosio, Arringhi et les Bollandistes sous la date du 18 février, mausolée que l'on voit encore dans son intégrité, est un monument qui rend témoignage de l'existence d'une fille de Constantin, nommée Constance, qui garda sa virginité qu'elle avait consacrée à Jésus-Christ en souvenir de la guérison miraculeuse obtenue par la médiation d'Agnès. Elle ne pouvait être confondue avec une autre Constance ou Constantine qui épousa Annibalien d'abord, et ensuite Gallus, ni avec Hélène, autre fille de Constantin, et femme de Julien, lesquelles furent également déposées dans ces mausolées, suivant le récit d'Ammien Marcellin, parce que, dès le commencement, cet édifice était devenu le sujet de pieuses visites, comme en fait foi l'itinéraire *Malmesburiense* qui l'indiquait aux pèlerins pour y visiter le tombeau de Constance, comme nous le verrons plus loin.

La mention que, de temps immémorial, l'Église romaine fait du culte sacré et religieux, fixé au 18 février, à la mémoire d'une sainte Constance ou Constantine, fille de l'empereur Constantin le Grand, laquelle consacra à Dieu sa virginité, met le comble aux preuves dérivant de l'histoire et des monuments. Or ce culte religieux ne peut être attribué aux deux autres filles de cet empereur, Hélène et Constantine; car si l'on excepte le baptême qu'elles avaient reçu, elles ne menèrent pas, suivant les historiens de l'époque, une vie parfaitement chrétienne et exempte de faute, pour mériter les honneurs de l'autel. Après cela, je me plais à répéter ici, contre ces critiques dévergondés, ce que disaient les rédacteurs de la *Civiltà cattolica* en parlant des saintes traditions, spécialement de l'Église romaine, maltraitées par l'esprit voltairien de nos

outre la mention du consulat, deux monogrammes du Christ de l'époque Constantinienne avec deux palmes. Voici cette épitaphe :

Asellus. et. Lea. Prisco. Patri. Benemerenti. In. pace
Qui. Bixit. annis. LXIIII. *Mensibus.* III.
Dies. N. XII.
In. Signo ☧.
V. K. oct. D. Basso. et. Ablavio
Couss.

jours. Ces doctes écrivains [1], après avoir démontré comment se trouvèrent véridiques les traditions populaires de plusieurs nations sur l'existence des reliques des saints honorées chez elles, par exemple des Vénitiens sur la possession du corps de saint Marc; de la ville de Vérone qui conserve le corps de son patron saint Zénon; des habitants d'Assise, qui revendiquent les corps de saint François et de sainte Claire, de l'Église romaine sur le cimetière qu'on vient de découvrir sur la voie Nomentane, en même temps que les oratoires des saints martyrs Alexandre I, pape, Théodule et Évence, comme il est rapporté dans leurs Actes; après avoir traité de *sauvage* et d'*extravagante* la critique de ceux qui étendent un nuage de mensonges sur les choses les plus claires, qui vous enlèvent la certitude des années et des siècles, qui confondent l'époque de la vie ou nient même l'existence d'un saint, que l'amour nous a fait choisir pour protecteur; et cela dans le but de nous faire perdre entièrement la dévotion que nous lui avons vouée, ces savants écrivains, dis-je, concluent ainsi : « Nous voudrions que des hommes instruits fissent bien connaître l'importance ordinaire et la véracité des traditions religieuses des peuples; nous voudrions qu'ils en démontrassent la valeur par un long enchaînement d'arguments historiques, en faveur des protestants de bonne foi, qui rejettent toute tradition comme étant altérée et trompeuse. Ils verraient, par les découvertes des monuments du premier et du second siècle de l'ère chrétienne jusqu'à ceux de nos jours, quelle vérité, quelle lumière jailliraient de cette persévérance dans les dogmes, les rites, les usages de l'Église romaine, descendant par un si long cours de siècles depuis les apôtres jusqu'à Pie IX. »

Une fois admise, l'existence historique d'une fille de Constantin, qui porta le nom de Constance ou de Constantine, et qui garda la virginité, cette princesse ne pouvait être fille de Fausta, seconde épouse de l'empereur, parce que d'abord les écrivains n'en font point mention, et qu'ensuite le mariage de Constantin avec Fausta ayant eu lieu au commencement du règne de cet empereur, Constance serait à peine sortie de l'enfance à l'époque de l'apparition,

[1] *Civ. Catt.*, anno VI, vol. XI, série II, p. 95.

tandis que les Actes d'Agnès, en qualifiant cette princesse de vierge très-prudente et docile aux inspirations de la foi, quoique païenne encore, nous portent à croire qu'elle était dans un âge suffisamment développé. Ajoutez à cela la contradiction historique dans laquelle on tomberait, si l'on voulait que Constance fût fille de Fausta. En effet, comme nous le lisons dans les Actes, il y est dit expressément qu'elle était païenne, et d'un autre côté, l'histoire nous apprend qu'après la victoire remportée sur Maxence en 312, la famille de Constantin abandonna le paganisme; il s'en suit donc que si Constance était dans un âge assez avancé lorsqu'elle entendit parler de la vision, elle ne pouvait avoir eu Fausta pour mère, parce que parvenue à cet âge, suffisamment développé, elle n'aurait plus professé le paganisme que la famille impériale avait déjà quitté depuis longtemps.

Je reste donc persuadé, et il ne peut se faire autrement, que notre Constance est bien la fille de Constantin, née du premier mariage de ce prince avec Minervina, et par conséquent sœur de Crispus. Il ne faut pas s'étonner si les écrivains n'en font point mention, puisque sa mère n'était pas revêtue de la dignité impériale, et qu'elle-même, menant une vie retirée, comme nous le verrons dans la suite, fut très-souvent confondue avec Constantine, fille de Fausta, et qui eut successivement pour époux Annibalien et Constance Gallus : cette équivoque, assez commune dans les Actes des martyrs, a laissé planer la confusion sur l'identité de ces confesseurs de la foi, grâce à la ressemblance des noms.

Je vais maintenant rechercher à quelle époque à peu près Constance eut connaissance de l'apparition, parce que, de cet examen, jaillira, comme je l'ai dit, un nouvel argument pour reporter le martyre d'Agnès à l'époque que j'ai fixée.

On lit dans les Actes de la princesse Constance, comme dans ceux des martyrs saint Jean et saint Paul[1], officiers de sa maison, et de saint Gallican, Actes suffisamment véridiques dans leur ensemble, que ce dernier la demanda en mariage à Constantin son

[1] C'étaient deux frères dont le premier fut intendant de la maison de la princesse et le second son primicier. — *Martyrol. rom.*, 26 juin. — .... *quorum primus erat præpositus domûs, secundus primicerius Constantiæ Virginis, etc.*

père. Celui-ci, poussé par les membres de la famille et les grands du royaume à consentir à cette union, se trouva dans une grande perplexité, parce que déjà sa fille avait fait vœu de virginité; or cette demande fut faite après la victoire remportée sur les Perses et au moment où l'on préparait contre les Scythes une expédition que dirigea le même Gallican[1] : l'empereur prit conseil de sa fille et lui suggéra de consentir au mariage au retour de l'expédition; il fit entre temps demeurer auprès d'elle Attique et Artémie, deux filles que Gallican avait eues de sa femme défunte, et persuada à celui-ci de mener avec lui les deux officiers de la princesse, Jean et Paul, dans l'espérance, comme la chose arriva, d'amener, par ce moyen, Gallican et ses deux filles à la profession du christianisme. Cette combinaison lui permettait de sauvegarder, sans désagrément et sans discorde, le vœu que sa fille avait fait de sa virginité. On ne peut avec certitude établir l'époque précise de cette victoire sur les Perses qui dut être certainement la première, puisque l'autre fut obtenue sur la fin de la vie de Constantin. Mais si nous en croyons Zozime, écrivain peu sympathique aux chrétiens, le motif de la guerre contre les Scythes fut l'irruption des Sarmathes et des Goths, amis et voisins des Scythes, qui envahirent la Pannonie et la Mysie sous la conduite de Rausimond; l'époque de la guerre doit donc se rapporter de 319 à 320 et cette guerre continua jusqu'en 326. A peine fut-elle terminée, comme le racontent les deux Victor et l'auteur de la Chronique Alexandrine, que l'on construisit le célèbre pont jeté sur le Danube, ouvrage qui fut achevé en l'espace de deux ans. A cette occasion, il fut frappé des médailles et des monnaies en l'honneur de Constantin, sur le revers desquelles on voit le pont lui-même avec trois figures au-dessus, et au-dessous la figure typique du fleuve assise, avec l'inscription suivante gravée autour : *Salus Rei*, c'est-à-dire *Reipublicæ Danubius*. Déjà une médaille de la même espèce, mais un peu différente sous le rapport de la figure emblématique et de l'épigraphe, avait été

[1] Gallican, *Martyrol. rom.*, 25 juin. — Actes des saints Jean et Paul et Gallican, écrits par Terentianus et rapportés par Surius, tom. III, au 26 de juin, et que Mabillon estime avoir été écrits au IVe siècle, et par conséquent à l'époque même des saints martyrs.



frappée en l'honneur de Trajan. Eh bien, cette époque concorde avec les Actes cités plus haut, de saint Jean et de saint Paul, dans lesquels nous voyons que Gallican, après son triomphe, fut reçu au palais par sainte Hélène, l'auguste mère de Constantin, laquelle cessa de vivre vers l'an 328; comme il est également certain, d'après le témoignage d'Eutrope et d'Eusèbe, qu'en 322, par l'entremise de Crispus, les ordres furent donnés et exécutés pour la construction des temples chrétiens, au nombre desquels on doit compter celui de sainte Agnès. Nibby lui-même assigne à l'année 324 l'érection de la basilique sur la voie Nomentane.

Cette observation nous autorise à conclure que le récit qui fit connaître à Constance l'apparition d'Agnès, comme nous l'avons vu précédemment dans les Actes, a dû précéder de peu de temps la guerre contre les Scythes en 319, alors que Constance était déjà chrétienne, et dans un âge qui permettait à Gallican de la demander en secondes noces, et qui l'autorisait elle-même à donner des conseils à son père, et à jouir d'une administration domestique séparée, puisque Jean et Paul, également chrétiens, étaient, le premier, préfet, et le second primicier dans le palais de la princesse. Ces deux officiers avaient accompagné Gallican dans l'expédition contre les Scythes et le convertirent à la foi; car, au rapport d'Eusèbe, cet illustre guerrier était encore païen, lorsqu'il exerça le consulat conjointement avec Bassus en 317. Ajoutez à cela la réflexion que nous avons faite : Constantin après la victoire qu'il remporta sur Maxence par le salutaire étendard de la croix, abandonna le paganisme avec toute sa famille, et sainte Constance, pour les raisons par nous alléguées, devait avoir à peu près le même âge que son frère Crispus, lequel, au rapport des écrivains, après ce même triomphe, favorisait publiquement le christianisme. Par conséquent, le récit de l'apparition fut fait à la princesse à la première nouvelle arrivée à Rome, en 312 ou l'année suivante, de la défaite de Maxence, puisque, suivant les Actes, étant encore païenne alors, elle ne pouvait plus l'être longtemps après cette époque. A cette réflexion vient se joindre une autre circonstance indiquée plus haut : Constantin ne pouvait consentir à la demande en mariage faite avant 319 par Gallican, et peut-être pendant le consulat de

celui-ci de 316 à 317, attendu qu'il avait connaissance du vœu de virginité de sa fille. Pour avoir cet intervalle de temps, il faut reporter le récit à l'époque que nous avons marquée, d'autant plus qu'il ne ressort point des Actes, que Constance invoqua la sainte pour en obtenir sa guérison après avoir entendu parler de ses merveilles. La construction même de la basilique, comme nous verrons dans la suite, entreprise sur les instances de la princesse, en 324 suivant le calcul de Nibby et qui devait être postérieure de quelques années à la guérison miraculeuse, vient encore confirmer mon opinion.

De cette confrontation de dates historiques de 312 ou 313 dans lesquelles eut lieu le récit de l'apparition, en remontant à 262 ou 263, époque du martyre d'Agnès sous le règne de Gallien et de son frère Valérien le Jeune, il y a seulement un espace de cinquante années à peine, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de la vie d'un homme : il n'apparaît point d'après les Actes qu'aucun parent ou personne de la famille de la Sainte était survivant, comme cela aurait dû être si le martyre avait eu lieu sous Maxence, selon Nibby, ou bien sous Dioclétien et Maximien suivant Baronius, époque beaucoup plus rapprochée de Constance; ils disent seulement que quelques témoins du prodige en firent le récit à la jeune princesse; ce devait être sans doute quelques-uns de ces jeunes Romains, initiés aux mystères de la foi, qui se rendaient aux veilles sacrées près des tombeaux des martyrs, pour y puiser le courage de confesser la foi, et spécialement à celui d'Agnès, florissante de jeunesse comme eux, auxquels il fut donné de jouir de ce prodigieux événement. Tous les autres témoins étaient morts, et ces jeunes chrétiens vivant plus longtemps, avaient été réservés par la divine Providence, afin de voir l'arc-en-ciel de la paix briller sur l'Église de Jésus-Christ, et de rendre témoignage des merveilles que Dieu opéra à la gloire d'Agnès, en rendant à la fille du bien méritant empereur, affligée d'une grave infirmité, la santé par l'intercession de celle qui appartenait peut-être à sa famille par les liens du sang.

Avant d'abandonner l'analyse historique et critique de ces deux paragraphes, laissez-moi faire une dernière réflexion. J'ai dit qu'évi-

demment il n'est pas rare, même dans les Actes des Martyrs, de voir se perpétuer, à des époques ultérieures, des équivoques produites par la ressemblance des noms, attribuant à l'un ce qui ne convient qu'à l'autre. Ainsi les Actes distincts des deux Anastasie se sont confondus au point de ne plus désigner qu'une seule personne, de manière que l'Anastasie romaine est l'Anastasie qui figure dans *Sirmius*, etc., et ainsi d'autres exemples que j'omets comme étrangers à ma démonstration. La même confusion n'aurait-elle pas pu arriver, plus tard, d'une partie de l'histoire de Constantin avec celle de Constance sa fille? L'histoire, conservée particulièrement dans le moyen âge, raconte que ce prince, vainqueur du tyran Maxence, fut atteint d'une lèpre affreuse; tout son corps n'était plus qu'une plaie; qu'ayant rejeté le conseil qu'on lui donnait de se plonger dans un bain de sang d'enfants égorgés, il obtint en récompense, pendant la nuit, une vision des apôtres saint Pierre et saint Paul, qui l'engagèrent à embrasser la foi chrétienne s'il voulait être délivré de sa maladie, et qu'ayant reçu des mains du pape Sylvestre le bain salutaire du baptême, il fut guéri à l'instant de la lèpre. Cette histoire se trouve complétement en opposition avec le témoignage d'Eusèbe de Césarée, écrivain non-seulement contemporain, mais ami intime et admis à la cour de Constantin. Voici ce qu'il raconte dans la Vie de cet empereur[1] : Constantin avait toujours eu l'intention de recevoir le baptême dans les eaux du Jourdain en mémoire de celui du Sauveur, lorsque, dans sa dernière maladie à Nicomédie, il le reçut à son lit de mort avec une très-grande dévotion. Dans cette différence historique, en m'attachant toujours à l'autorité de l'écrivain contemporain, je ne crains pas d'affirmer que Constantin fut problable-

[1] Eusèb., *de Vitâ Constantini*, lib. IV, cap. 62, p. 599. Augustæ Taurin., 1746. « *Hoc erat tempus* (Il rapporte les paroles de ce prince.) *quod jamdudum sperabam cum incredibili cupiditate arderem votisque omnibus desiderarem salutem in Deo consequi. Jam tempus est ut signum illud, quod immortalitatem confert, nos quoque percipiamus : tempus est ut salutaris signaculi participes fiamus. Equidem olim statueram id agere in flumine Jordane, in quo Servator ipse ad exemplar nostrum lavacrum suscepisse memoratur. Sed Deus qui optimè novit ea, quæ nobis utilia sunt, hoc in loco nobis idipsum exhibere dignatur.* »

ment confondu avec sa fille Constance, qui portait aussi le nom de Constantine, et que tout ce que l'on raconte de la maladie ulcéreuse de cette princesse est devenu la lèpre de Constantin, d'autant plus que les deux histoires coïncident avec l'époque de la maladie du père et de la fille, c'est-à-dire après la victoire remportée sur Maxence. Si le lecteur bienveillant veut considérer tranquillement mon opinion, je ne doute point qu'il ne soit disposé à l'apprécier.

§ XVI.

La guérison miraculeuse de Constance par la vertu d'Agnès causa une joie immense dans la famille impériale et dans toutes les classes de citoyens; ce fut une nouvelle victoire du christianisme sur le paganisme: cet événement augmenta la dévotion des Romains envers une si noble et si sainte concitoyenne. Déjà, par les ordres et l'exemple de Constantin, s'élevaient les basiliques des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de l'illustre diacre saint Laurent; Agnès que son martyre rendait si glorieuse parmi les martyres de son sexe à Rome, ne pouvait pas manquer d'obtenir un semblable honneur. Le moment était venu où son corps, déposé dans le *cubiculum* souterrain de la propriété de sa famille, allait être placé au sein d'un édifice sacré, comme une nouvelle source de merveilles et de prodiges que Dieu ouvrait à la misérable infirmité humaine. Constance, par ses prières auprès de son père et des princes ses frères, obtint que l'empereur fît construire une basilique en l'honneur d'Agnès, en témoignage de sa tendre gratitude, comme il avait fait élever les autres aux sollicitations du pape Sylvestre.

L'endroit choisi pour la construction du nouveau temple était situé sur la voie Nomentane, dans la propriété même de la noble famille d'Agnès. Il paraît que ce terrain, d'après Ammien-Marcellin, faisait partie, à cette époque, des domaines impériaux de Constantin, ce qui pouvait avoir eu lieu, soit par confiscation, soit par droit héréditaire. Quant à la première hypothèse, je ne serais pas surpris qu'aux persécutions violentes qui suivirent celles de Gallien et de Valérien, on eût confisqué les biens de cette noble famille,

parce qu'elle était chrétienne; quant à la seconde supposition, je m'en rapporte à l'observation que j'ai faite dès le commencement: En effet, si Agnès descendait d'une des branches de la famille Flavia, cette propriété, à raison des transmissions héréditaires, pouvait être parvenue à la famille de Constantin, qui appartenait aussi à la famille Flavia. L'aire que l'on choisit pour y jeter les fondement, fut le champ même du *cubiculum* où reposait Agnès; on laissa intact à sa place le tombeau de la Sainte, et l'on coupa en tous sens les galeries du cimetière et une partie de l'arénaire pour former l'espace nécessaire à la basilique, qui devait sortir des entrailles du cimetière lui-même. C'est ce qu'on avait fait pour l'érection des basiliques Vaticane, Ostiense et du champ Vérano, par rapport aux sépulcres des apôtres saint Pierre et saint Paul, et du diacre saint Laurent; et même la basilique de celui-ci demeura presque souterraine, à cause de la montagne qui couronnait le cimetière. C'est encore ainsi que, dans la suite, on imita la conduite tenue pour la construction des édifices de Constantin, lorsqu'on voulut élever des mémoires sur la tombe des plus célèbres martyrs. Nous en avons une preuve dans la découverte récente de la sépulture du pape Alexandre, martyr, au septième mille de la même voie Nomentane, où l'on a voulu, peu de temps après la paix constantinienne, ériger l'oratoire principal sur la tombe du saint pontife et de son diacre Evence, et là tout près, un autre oratoire moindre du saint martyr Théodule, prêtre; et l'on a respecté si scrupuleusement l'intégrité de ces tombeaux qu'on n'a tenu aucun compte des lois de l'architecture et de la symétrie. En effet, les murs principaux des oratoires, eu égard aux deux autels qui couvrent les tombes, sont élevés irrégulièrement et hors d'équerre; et comme ces deux tombeaux se trouvaient dans le cimetière, on fut obligé de couper celui-ci en tous sens pour former l'emplacement des deux oratoires, de manière que, dans l'un et dans l'autre, on voit encore en quelques points la direction ordinaire des galeries entrecoupées par les murs de ces oratoires.

Le long de la voie secondaire qui, en passant d'un côté de la basilique de Sainte-Agnès, et par conséquent à proximité d'elle, va se réunir à la voie Salaria, et longe à gauche la voie actuelle No-

mentane, s'étend sous terre l'ancienne arénaire dans sa forme primitive, avec ses chemins tortueux, laquelle au moyen des degrés creusés dans le tuf, entre par divers points en communication avec le grand cimetière. Cette carrière communiquait donc avec le *cubiculum* où reposait Agnès, et les autres galeries qui aboutissaient à ce tombeau : elle dut céder, conjointement avec le cimetière, l'espace nécessaire à l'érection de cet édifice sacré. Ma démonstration se trouve appuyée par ce que raconte, comme d'un fait dont il a été témoin, Bosio dans sa « *Rome souterraine*, » en parlant de la basilique d'Agnès (page 410) : « De cette basilique, dit-il, on entre dans le cimetière, sans descendre aucunement, puisque c'est le niveau lui-même, comme on a pu l'observer de nos jours ; en effet, lorsqu'on releva la terre qui entourait la basilique, on mit à jour un grand nombre d'ouvertures du cimetière au niveau de l'église. » (Voyez planche I. H. I.) Il ajoute ensuite (page 424), que lors des travaux exécutés en 1603 pour creuser le terrain autour de l'église de Sainte-Agnès, afin de la délivrer de l'humidité dont elle souffrait (c'est-à-dire lorsque le cardinal Alexandre de Médicis fit faire l'*intercapedine*, comme nous le verrons plus loin), on défonça encore, et l'on abaissa le chemin de la grande porte de cette église, qui regarde la voie Salaria, et l'on découvrit quelques ouvertures du même cimetière, à main gauche, en particulier sous le jardin en sortant de l'église par ladite grande porte ; de là nous entrâmes dans une grande partie du cimetière, laquelle se prolonge fort avant, etc. (Voyez planche II.)

Par conséquent, comme je l'indiquais aux §§ XII et XIII, l'arénaire était en communication avec le *cubiculum* sépulcral d'Agnès et le cimetière ; et c'est du sol du cimetière et de l'arénaire que s'élève la basilique.

Le nouvel édifice sacré étant achevé, le sépulcre d'Agnès demeura recouvert par l'autel au centre du sanctuaire. Il fut aussi érigé un oratoire, désigné encore sous le nom d'église, sur le tombeau d'Emérentienne, à peu de distance de la voie aboutissant à la rue Salaria ; et comme cette tombe se trouvait dans une position plus élevée que celle d'Agnès, parce qu'elle était dans l'arénaire, elle avait en dessous d'elle le sol inférieur du

cimetière, dans lequel avaient été postérieurement ensevelis, mais dans un *cubiculum* différent, les martyrs Victor et Alexandre. Nous avons là-dessus une notice véridique et exacte dans les deux remarquables itinéraires *Salisburgense* et *Malmesburgense*, écrits, comme il conste de divers témoignages, vers la fin du VI[e] siècle et au commencement du VII[e], par ces pèlerins, des moines particulièrement, qui allaient à cette époque visiter les lieux saints de Rome, et les Mémoires des martyrs. Ils furent composés pour servir de guide aux autres personnes qui auraient eu la même dévotion de faire ce pèlerinage de la ville éternelle. Ces précieux Mémoires nous servent très-souvent de boussole pour retrouver les traces des vénérables monuments de la Rome souterraine. Ces *Vade mecum* à la main, nous avons découvert de nos jours le cimetière de Callixte, ainsi que deux riches et merveilleux *cubiculum* où avaient été déposés les saints pontifes et la vierge et martyre sainte Cécile; et nous sommes certains qu'ils nous conduiront à d'autres découvertes intéressantes.

L'itinéraire *Salisburgense* avertit le pèlerin qu'après avoir parcouru les mémoires sacrées de la nouvelle voie Salaria, « il devra tourner à l'orient de celle-ci jusqu'à ce qu'il arrive à sainte Emérentienne martyre, qui gît au-dessus, dans son église, et où les deux martyrs Victor et Alexandre sont déposés dans le caveau d'en-dessous; qu'ensuite il se dirigera par la voie Nomentane vers l'église de Sainte-Agnès, qui est belle et dans laquelle elle repose. » Le même itinéraire, dans la seconde partie qui a pour titre : « Des lieux saints des martyrs qui sont hors de la ville de Rome, » conduit le pèlerin « par la voie Nomentane où il trouvera la basilique de Sainte-Agnès, d'une merveilleuse beauté, dans laquelle elle repose avec son corps. Et là tout près, mais pourtant dans une autre basilique dort sa sœur Emérentienne [1]. » L'itinéraire *Malmesburgense* avertit à son tour le pèlerin que « sur la voie Nomen-

[1] ***Posteà vadis ad orientem quousque pervenies ad S. Emerentianam Mart. quæ pausat in ecclesia sursum, et duo martyres in spelunca deorsum Victor et Alexander: deinde via Numentana ad ecclesiam S. Agnæ quæ formosa est in quâ sola pausat. — Juxta viam (Numentanam) sanctæ Agnetis et ecclesia et corpus, in altera ecclesia sancta Emerentiana et mar-***



tane, on trouve l'église de sainte Agnès avec son corps, et, dans une autre église, sainte Emérentienne, et les martyrs Alexandre, Félix et Papias. »

Les proportions architectoniques de cette basilique sont à peu près celles de la basilique de saint Paul sur la voie d'Ostie, et de l'église de saint Laurent dans le champ Vérano. Je ne m'écarte pas de la vérité, car la preuve de fait soutient mon assertion. Dès l'année 1843, dans une de mes dissertations lue à l'Académie pontificale d'archéologie, et insérée ensuite dans ses Mémoires, au tome XII, page 283 et suivantes, parlant en faveur de Constantin comme étant l'auteur des premiers édifices sacrés de Rome, contre les attaques de quelques pseudo-archéologues qui le niaient, je faisais observer, d'après la lettre de Valentinien et de Théodose au préfet Salluste, que la basilique *Ostiense* dans sa primitive érection constantinienne, devait être semblable à celle du champ Vérano, qui forme aujourd'hui le presbytère de la basilique actuelle. Sept années s'étaient à peine écoulées qu'en 1850, en creusant le sol dans la basilique *Ostiense*, près de l'arc de Placide, pour y poser les fondements des colonnes d'albâtre égyptien du nouveau tabernacle en construction, on y découvrit les substructions de l'abside de la basilique primitive de Constantin. Ce que je conjecturais alors, avec raison, est donc devenu une vérité, grâce à cette découverte, et l'habile architecte Paul Belloni, dans le Mémoire qu'il publia là-dessus en 1853, a tracé exactement, sur un plan qui l'accompagne, les proportions de cette basilique qui sont à peu près les mêmes que celles de la basilique du champ Vérano. Or, en comparant sur le plan les dimensions des deux basiliques avec celles de l'église de Sainte-Agnès, il reste démontré jusqu'à l'évidence que celle-ci égalait à peu près les deux premières.

La nouvelle basilique, suivant les lois de Vitruve, était partagée en trois nefs par quatorze colonnes de marbre différent, une partie d'entre elles de l'ordre corinthien et l'autre partie de l'ordre com-

tyres Alexander, Fœlix, et Papias. — De locis sanctis martyrum quæ sunt foris civitatem Romæ. — *Juxta viam Numentanam basilica sancte Agnetis miræ pulchritudinis, ubi ipsa corpore jacet. Propeque ibi soror ejus Emerentiana in alia tamen basilica dormit.*



posite : sur les chapitaux d'une colonne à l'autre se déployaient les arcades qui soutenaient les galeries du second ordre. Celles-ci étaient formées d'autant de colonnes de moindre dimension, variées entre elles par la qualité du marbre et l'ordre d'architecture, comme au péristyle inférieur [1]. Cette différence des colonnes, soit pour le diamètre, soit pour l'ordre d'architecture, soit pour la qualité du marbre, provient, comme dans les autres basiliques, de ce qu'elles ont été enlevées aux édifices païens, ou bien, parce que la décadence où se trouvaient les arts, ne permettait point de faire quelque chose de mieux.

Au fond de l'abside, dans le centre du sanctuaire, s'élevait l'autel sur la tombe vénérable de la martyre que l'on avait religieusement conservée. Les autels primitifs, qui furent érigés dans les basiliques constantiniennes, n'étaient pas recouverts du tabernacle ; ils avaient seulement quatre colonnes aux angles de la table, auxquelles était assujetti le voile précieux qui recouvrait l'autel à la place du tabernacle, ainsi que les barres de fer destinées à y suspendre les riches courtines, qui le renfermaient, en guise de pavillon, au moment de la consécration jusqu'à la communion des fidèles, commè le prescrivait l'ancienne liturgie, et pour tout le restant du jour. Comme on n'avait trouvé, parmi les monuments sacrés de Rome, aucun vestige d'antique construction de tabernacle appartenant à l'époque de Constantin et aux temps rapprochés, je m'étais pris à douter qu'il en existât de semblables alors. Les heureuses découvertes faites de nos jours ont complétement confirmé mon opinion. Dans le *cubiculum* des pontifes, au cimetière de Callixte, en face de la tombe de saint Sixte II, placée vis-à-vis de la porte, était situé l'autel dont on voit encore la base et les restes; on y a trouvé aussi les colonnes dont deux ont encore leur base sur leur assise; on y a découvert des fragments de tous les ornements en marbre qui décoraient ce lieu remarquable; mais, quant à la couverture de l'autel, il ne s'y est pas rencontré le moindre vestige. Cet autel, avec ses ornements, fut fait peu de temps après

[1] Cette basilique avait beaucoup de ressemblance avec la basilique *Emilia* dont on voit l'empreinte sur une médaille de Marcus Lepidus, rapportée par Ciampini, tom. I, *Veter. Monum.*, cap. 1, t. XXI, f. 4.



la paix de Constantin. Dans le grand oratoire d'Alexandre Ier, pape et martyr, déjà élevé comme je l'ai dit, peu de temps après la paix de l'Église, aux côtés de l'autel en porphyre, on a découvert sur un soubassement quatre colonnettes de jaune antique, portant à leurs bases des inscriptions en mémoire des généreux donateurs. On y a rencontré des échantillons de tous les ornements qui s'y trouvaient auparavant, mais de la couverture de l'autel, aucun. A l'autre oratoire plus petit de saint Théodule, aux coins de l'autel, on voit encore les bases des colonnes qui s'y dressaient, et l'on a même retrouvé des fragments de ces colonnes, mais point d'apparence de couverture d'autel. Après de tels exemples, je pense ne point me tromper dans mon opinion.

Devant l'entrée principale, on avait construit un portique carré dont le commandeur Canina, d'illustre mémoire, nous a donné le plan, dans son remarquable ouvrage sur les basiliques primitives, d'après les vestiges qui en restent. Cette basilique avait aussi son *narthex* ou porche, placé à l'entrée du péristyle interne inférieur, faisant face à l'autel. Je ne puis partager ici l'opinion de Nibby qui, dans la description qu'il donne de la basilique de Saint-Clément, place ce narthex, contre toutes les autorités des anciens écrivains et des monuments, en dehors, au côté du milieu du quadriportique où se trouve la porte d'entrée.

Le pape Sylvestre I consacra sans aucun doute la nouvelle basilique, et inaugura le baptistère contigu, lequel, suivant le témoignage d'Anastase le Bibliothécaire, fut encore élevé, par les soins de Constance, à l'endroit où cette princesse reçut le baptême des mains du même pontife, ainsi que sa tante Flavie-Valérie-Constance, sœur de Constantin et femme de Licinius. Ce baptistère devait être placé dans le narthex, comme cela se pratiquait dans l'ancienne discipline de l'Église, et occupait l'endroit qui sert maintenant de sacristie.

L'empereur Constantin offrit à la nouvelle basilique beaucoup de dons, décrits par le même Anastase [1] : « Une patène d'or très-

[1] Anastasius Biblioth., *in Vita Sylvestri : « Eodem tempore fecit (Constantinus) basilicam martyris S. Agnetis, ex rogatu Constantiæ filiæ suæ, et baptisterium in eodem loco, ubi et baptizata est soror ejus Constantia*

pur qui pesait 20 livres; un calice d'or du poids de 10 livres; une couronne et pharocantharum (espèce de lampe) ornés de trente dauphins (symbole usité par les chrétiens pour exprimer les œuvres de miséricorde) en or très-pur, pesant 15 livres; deux patènes d'argent pesant chacune 20 livres; cinq calices d'argent chacun du poids de 10 livres; trente pharocanthara d'argent pesant chacun 8 livres; quarante pharocanthara de bronze dorés; quarante candélabres de bronze entremêlés d'argent (ces lampes et ces flambeaux brûlaient probablement autour du sépulcre de la Sainte); une lampe d'or très-pur à douze becs qui pesait 15 livres et qui devait demeurer suspendue au-dessus des fonts baptimaux. » Il fit encore d'autres libéralités pour l'entretien de la basilique et du culte, ainsi que pour la subsistance des ministres. « Il donna tout le terrain autour de la ville de Fidène d'un revenu annuel de 160 *solidi;* tout le territoire qui s'étendait depuis la voie Salaria dans l'endroit appelé *sub Pavetinas* jusqu'à la nouvelle basilique, d'un revenu de 105 solidi; le champ Mucio rapportant 80 solidi; la possession de Vico-Pisone qui rendait par année 250 solidi; finalement le champ nommé *Casulas* d'un revenu annuel de 100 solidi. »

La princesse Constance, suivie d'une troupe de jeunes Romaines,

cum filia Augusti a Sylvestro episcopo ubi donum constituit hoc: Patenam ex auro purissimo pensantem libras viginti; calicem aureum pensantem libras decem; coronam, pharumcantharum cum delphinis triginta ex auro purissimo pensantem libras quindecim; patenas argenteas duas pensantes singulas libras viginti; calices argenteos quinque pensantes singulos libras decem; pharacanthara argentea triginta pens. sing. libras octo; pharacanthara rerea aurichalca quadraginta; cereostata aurichalca argento clusa sigillata quadraginta; lucernam ex auro purissimo lychnorum duodecim super fontem, quæ pensabat libras quindecim. Et donum in reditum circa civitatem Fidenas omnem agrum præstans solidos centum et sexaginta. Via salaria sub Pavetinas usque omnem agrum S. Agnes præstantem solidos centum et quinque; Agrum Muci præstantem solidos octoginta. Possessio Vicopisonis præstans solidos ducentos et quinquaginta; Agrum Casulas præstantem solidos centum.

Le champ de Sainte-Agnès (*Agrum S. Agnès*) que rappelle le Bibliothécaire aurait été l'*Agellus Numentanus* des Actes, qui appartenait à la famille de la martyre. A une époque postérieure, ce terrain, en passant au pouvoir du fisc, aura été réuni à un autre désigné sous le nom de *sub Pavetinas* qui s'étendait le long de la voie Salaria, et Constantin le possédait dans cet état, suivant Ammien-Marcellin, lorsqu'il en fit don à l'Eglise.

après avoir reçu le voile sacré des mains du pontife, se consacra à la garde du nouveau temple, qui renfermait la tombe d'Agnès. Ces ferventes chrétiennes imitèrent les vertus de la jeune martyre, et leur genre de vie fut si édifiant, que, dans la suite, une foule de personnes suivirent leur exemple, comme le raconte de son temps le collecteur Ambroise dans les Actes que j'ai sous la main, et comme je l'ai indiqué au paragraphe précédent.

Trente-quatre ans après la construction de la basilique de Constance, c'est-à-dire en 358, le pape Libère revenu de l'exil, comme nous avons vu au paragraphe ci-dessus, par la médiation des dames Romaines, et en particulier de la princesse auprès de son auguste frère, l'empereur Constance, défenseur ardent des Ariens, demeura quelque temps auprès de la basilique, non loin de l'habitation de la royale princesse. Comme les Romains étaient mal disposés envers sa personne, il ne savait pas avec certitude s'ils n'avaient point en quelque manière secondé les desseins de l'empereur Constance; il n'osa pas faire son entrée à Rome avant de s'être disculpé de tout soupçon par les démarches de cette princesse. Pendant son séjour en cet endroit, il voulut faire chose agréable à sa protectrice en ornant de tablettes de marbre le tombeau de la bienheureuse martyre, comme en rend témoignage Anastase le Bibliothécaire[1].

Le successeur de Libère, le pape Damase, qui avait tant à cœur d'orner par la poésie, dans laquelle il excellait, les mémoires des martyrs, soit dans la basilique, soit dans les cimetières, fit graver, comme je l'ai dit au paragraphe précédent, sur ces tablettes de marbre, et en caractères usités par lui, une magnifique épigramme à la louange d'Agnès. Dans les différentes vicissitudes qu'eut à supporter cette basilique, ce marbre précieux enlevé de sa place et brisé en deux fragments, avait été employé au pavé de l'église, et demeura ainsi longtemps en oubli. Cependant en 1728, comme

[1] Anastas. Bibliothec., *in Vita Liberii.* « *Rediens autem (Liberius) de exilio habitavit in cœmeterio Beatæ Agnetis apud germanam Constantii Constantiam Augustam, ut quasi per ejus interventionem aut rogatum rediret in civitatem.* — Ibidem. *Hic Liberius ornavit de platinis marmoreis petris sepulcrum S. Agnetis martyris.*



nous le verrons, lorsqu'on renouvela ce pavé, il reparut au jour, grâce aux soins de l'illustre archéologue Marangoni, qui l'arracha aux mains dévastatrices des tailleurs de pierre, au moment où ils allaient le briser[1]. J'indiquerai plus bas l'endroit où il était placé; entre-temps je crois opportun de rapporter ici l'épigramme.

Fama refert sanctos dudum retulisse parentes
Agnem, cum lucubres cantus tuba concrepuisset,
Nutricis gremium subito liquisse puellam,
Sponte truces calcasse minas rabiemque tyranni,
Urere cum flammis voluisset nobile corpus,
Viribus immensum parvis superasse timorem
Nudaque profusum crinem per membra dedisse,
Ne Domini templum facies peritura videret.
O veneranda mihi sanctum decus alma pudoris
Ut Damasi precibus faveas precor inclita Martyr.

La renommée rapporte, et nos pieux ancêtres racontent, qu'un jour Agnès, ayant entendu des chants lugubres et les éclats de la trompette, s'échappa tout à coup des mains de sa nourrice, affronta résolument les menaces et la rage inhumaine du tyran qui voulait brûler par les flammes son noble corps. Malgré sa jeunesse, elle triompha, d'un cœur viril, de l'effroi terrible qu'on lui faisait, et des flots de sa chevelure, elle enveloppa ses membres nus, de peur qu'un œil impudique ne contemplât le sanctuaire de l'Esprit-Saint. O noble exemple d'une sainte pudeur, illustre martyre, je t'en supplie, écoute favorablement la prière de ton serviteur Damase!

Ce n'était pas la seule inscription qu'on lisait dans la basilique à la louange d'Agnès; il y en avait une autre, placée au fond de l'abside, écrite en vers acrostiches, qui rappelait comment Constance ou Constantine, Auguste, fut la fondatrice de ce monument sacré. J'ai déjà fait observer, au paragraphe précédent, que d'après certains auteurs, cette inscription fut placée par la fondatrice Constantine elle-même, tandis que d'autres l'attribuent à Damase, et Sarrazzani la publia pour la première fois, extraite de ses poésies,

[1] Marangoni, *Appendice agli atti di S. Vittorino*, p. 137 et 138.

d'après le manuscrit du Vatican[1]. Quelle que soit de ces deux opinions la mieux fondée, son antiquité n'en reste pas moins très-certaine, et elle acquiert une valeur singulière surtout en nous faisant connaître que Constance était une vierge consacrée à Jésus-Christ. Cette pierre fut déplacée lors des restaurations que fit faire Honorius Ier, comme nous le verrons dans la suite, et fut probablement transportée dans une autre partie de la basilique. Plus tard, à une époque bien triste pour les mémoires antiques, elle éprouva le même sort que celle de Damase : elle fut employée à raccommoder le pavé. En effet, Sévérano, dans un manuscrit de la *Vallicella* (N° 16, fol. 45), parlant de notre inscription, dit qu'elle était placée, anciennement dans l'abside, et qu'aujourd'hui il s'en trouvait un fragment dans les pavés de l'église près de la petite porte. Mais la main de Marangoni ne fut pas aussi heureuse pour arracher ce fragment à une entière destruction, que pour la première épitaphe, parce que le tailleur de pierre l'avait déjà brisée, quand il la reprit sur le lieu. Après Sarrazzani, Gruter, Ciampini et Bosio en font mention; et ce dernier rapporte qu'il l'a copiée dans un ancien volume manuscrit des Œuvres du poète Prudence, existant à la bibliothèque Vaticane, à la fin duquel était l'inscription avec ces mots : « *Versus* Constantiæ Constantini *filiæ scripti in apside basilicæ quam condidit in honorem S. Agnetis.* » (Vers de Constance, fille de Constantin, écrits dans l'abside de la basilique qu'elle édifia en l'honneur de sainte Agnès.) Outre l'assertion de Bosio, mon excellent collègue, le chevalier Jean-Baptiste de Rossi m'assure que, jusqu'à ce jour, huit manuscrits au moins lui avaient passé par les mains, dans lesquels, après l'hymne triomphal XIV de Prudence à la louange d'Agnès, on trouve la note susdite suivie de l'épigramme de Constantine. Ainsi les manuscrits du Vatican 3860, page 33, et 5821, page 24 appartenant au XIe siècle environ : l'un d'eux a été lu sans aucun doute par Bosio. Ainsi encore le manuscrit de la bibliothèque Laurentienne dont parle Bandini dans le catalog. Mss. Biblioth. Laur., col. 721, et d'autres consultés par Weitz et Arevalo. (Ad. Prudent. t. II, p. 1224.) De préférence à

[1] Gruter, p. 1169. — Ciampini, *de Sacris ædificiis*, p. 127. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 411: Sarrazzani., *S. Damasi opera*, p. 78, car. III.

ceux-ci et à tous autres, on doit accorder une mention particulière à un manuscrit du fond de Saint-Germain, qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque impériale de Paris, sous le n° 1309, écrit vers le VIIIe siècle. Dans ce manuscrit, au milieu d'un fragment du Commentaire de saint Jérôme sur Osée, on rencontre ces vers célèbres précédés de ce titre : *Constantina Augusta, cùm esset prudentissima et vehementer litteris mundialibus erudita, hos versiculos in dedicatione basilicæ dictavit, et super arcum, qui basilicam continet, jussit scribi ; ita ut capita versuum nomen ejus scribant singulis litteris primis intentis quibus legitur Constantina Deo!* (Constantine Auguste, douée d'une grande prudence, et profondément versée dans les belles-lettres, a dicté ces vers à la dédicace de la basilique, et les a fait graver sur l'arc qui soutient la basilique. Ces vers sont disposés de manière que les premières lettres de chaque vers, lues à la suite, forment *Constantina Deo.*) Il reste donc prouvé, d'après ce double document, que jusqu'au XIIIe siècle, on regardait comme une chose hors de doute que ces vers avaient été écrits par ordre de Constance ou Constantine, Auguste; bien plus, qu'elle en aurait été l'auteur, vu ses connaissances dans les belles-lettres. Il en résulte encore un nouveau témoignage en faveur de l'authenticité des Actes d'Agnès, car ce titre emploie les mêmes termes pour dépeindre Constance comme une jeune personne très-prudente, et ornée d'une instruction pleine de sagesse. Appuyé sur l'enseignement que me donnent ces anciennes autorités historiques, j'aime mieux suivre l'opinion de ceux qui attribuent ces vers à Constance.

Je rapporterai maintenant l'inscription dans sa légende la plus correcte, en renvoyant en notes les variantes respectives[1].

[1] Les variantes que l'on trouve de cette épigramme dans les différents manuscrits proviennent de simples erreurs. Je décrirai en détail les variantes des manuscrits du Vatican et de celui de Paris; quant aux autres, je signalerai certaines différences qui méritent quelques observations. Au 1er vers du *Codex* du Vatican I (3860), il y avait primitivement *Dni*, ce qui a été changé en *Do* et non en *Dei*, comme le porte faussement la version indiquée par *Arevato;* au vers 3 du *Codex* parisien, *Christo juvante;* au vers 6 du même Codex, *aurei quæ;* au vers 8 du même, *tartarea;* au vers 9 de ce manuscrit, *invictusque cælo solus ferre;* au Codex Vat. I (3860), *solus inferre;* au Cod. Vat. II (5821), *solusq.*, mais la lettre *q* a été ajoutée de la main du correcteur; le vers 10 est incorrect dans tous les manuscrits : dans le Mss.

Constantina Deum venerans Christoque dicata,
Omnibus impensis devota mente paratis,
Numine divino multum Christoque juvante,
Sacravit templum victricis virginis Agnes;
Templorum quod vicit opus terrenaque cuncta
Aurea quæ rutilant summi fastigia templi.
Nomen enim Christi celebratur sedibus istis,
Tartareamque solus potuit qui vincere mortem,
Invictus cœlo solusque inferre triumphum.
Nomen Adæ referens et corpus et omnia membra
A mortis tenebris et cæca nocte levata.
Dignum igitur munus martyr devotaque Christo,
Ex opibus nostris per sæcula longa tenebis,
O felix virgo memorandi nominis Agnes!

Constantine pieuse, à son Dieu consacrée,
Ouvrant tous ses trésors pour une œuvre sacrée,
Non sans avoir du Ciel un secours surhumain,
Sut à la noble Agnès bâtir un temple saint;
Temple qui surpassa les temples de la terre
Au sommet desquels l'or prodigue sa lumière.
Nom béni de Jésus, tu parfumes son chœur,
Toi, qui seul de la mort triomphas en vainqueur,
Investi dans les cieux d'une gloire éternelle.
Notre malheureux père et sa race mortelle
Aux serres du trépas par toi sont arrachés.
Digne Vierge du Christ, les siècles reculés,
En voyant de nos vœux l'illustre Basilique,
Offriront à ton nom la couronne héroïque!

Cette inscription nous révèle encore que la toiture qui couvrait l'édifice avait à l'intérieur des poutres revêtues d'ornements sur

par. *Nomen adde referens et corpus et omnia membra;* dans le Mss. Vat. I, *Nomen ferens retorqui et omnia membra,* mais il y a ici une ancienne correction interlinéaire : *Numina vera ferens retrò ciet, etc.;* au Mss. Vat. II, *Nomen ade referens retrò ciet, etc,* mais les mots *retrò ciet* ont été écrits sur la rature de l'écrit antérieur, comme avait fait l'ancien correcteur en écrivant *Numen ad æthra ferens.* Les autres manuscrits dans Arevalo présentent également les mêmes erreurs; l'un de ceux-ci écrit *Nomen ad huc referens et corpus et omnia membra;* un autre, *Numen ad æthra ferens post se ciet omnia membra.* Le terme *adæ* n'ayant pas été bien compris

fond d'or, puisqu'on n'avait pas encore adopté les plafonds dans les basiliques primitives du christianisme. La toiture seule recouvrait les basiliques constantiniennes de Rome; et l'église qu'Hélène avait fait élever sur la grotte de Bethléem, conservait son antique toiture. Ce ne fut que plus tard que parurent les *lacunari* dans les basiliques romaines, et le premier fut celui que fit construire Paul II, dans la vieille basilique de Saint-Marc, en 1468, d'après le dessin de Julien de Majano, et il servit de type à ceux que l'on fit dans la suite. La toiture dorée de notre basilique constantinienne devait être semblable à celle d'Antioche, décrite par Eusèbe [1], et que rappelle saint Jérôme en la nommant *Dominicum aureum*, c'est-à-dire, maison d'or du Seigneur [2].

Vers l'an 410, le saint pontife Innocent Ier mit cette basilique et le cimetière contigu sous la garde du prêtre titulaire de Vestina et de son clergé, afin qu'elle fût mieux servie. Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que les basiliques hors des murs (excepté les basiliques patriarcales qui avaient le pape pour évêque), ne jouissant pas de l'honneur et des droits attachés au titre, parce qu'elles étaient *cimetériales*, étaient rattachées à une des basiliques titulaires de Rome, le plus souvent la plus voisine, et le prêtre de celle-ci, avec son clergé, en avait la direction quant au culte, et en administrait les revenus. Comme le titre de Vestina ou de Saint-Vital était le plus rapproché de la voie Nomentane, Innocent Ier, qui gouverna longtemps l'Église de Rome après la paix constantinienne, voulut que la basilique de Sainte-Agnès dépendît de ce dernier, comme la basilique de Saint-Pancrace hors des murs, sur la voie Aurelia, dépendait du titre de Saint-Chryso-

par les transcripteurs, devint aisément la cause principale de toutes les erreurs et corrections. Ainsi, au vers 11 du Mss. par. *cæca morte;* dans le Codex Vat. *amo tenebris;* au Mss. par. *a felix, etc.* Mais quel fut le premier exemplaire de cette épigramme, ou bien qui fut le premier à le transcrire de l'original, on l'ignore complétement. D'après le témoignage de l'histoire et des documents, on doit conclure qu'il a été transcrit pour la première fois avant le pontificat d'Honorius I, sur l'original existant dans l'abide de la basilique Nomentane, gravé sur marbre.

[1] Eusèb., *in vita Constantini*, lib. III, c. 50.

[2] J. Hieronym, *in Cronico*, an. 22.

gone [1]. Parmi les prêtres qui composaient le clergé du titre de Vestina, le pape choisit, comme le rapporte Anastase le Bibliothécaire, Léopard et Paulin, pour qu'ils missent toute leur sollicitude à gouverner, administrer et orner la basilique de Sainte-Agnès.

Outre les prêtres, les clercs du titre de Vestina, suivant le grade qu'ils avaient dans la hiérarchie, avaient aussi soin de la basilique. Bosio, dans sa *Rome souterraine*, rapporte une inscription sépulcrale de l'acolyte Abondantius, qui, appartenant au titre de Vestina, avait été commis, par le prêtre titulaire, au service de la basilique de Sainte-Agnès, et y avait été déposé le jour anniversaire de la mort du pape saint Marc, le 7 d'octobre. Il semble que cette inscription peut remonter au ve siècle [2].

Cet illustre écrivain pense que l'acolyte Abondantius avait été enseveli dans le cimetière contigu, et qu'ensuite son épitaphe, enlevée de ce lieu, aura été placée dans le pavé de la basilique, sous une colonne où il l'a vue ; je suis, au contraire, d'avis qu'après les persécutions, et au moment où l'Église jouissait du calme le plus parfait, Abondantius n'aura pas été déposé dans le sein du cimetière, mais bien dans la basilique, en sa qualité de clerc, et, ainsi cette inscription aura été retrouvée à sa place même. Ce

[1] Pendant son pontificat, Innocent I dédia à saint Gervais, à saint Protais et à saint Vital leur père, la basilique que l'illustre matrone romaine Vestina avait fait construire à ses frais dans la vallée située entre le Viminal et le Quirinal. Les prêtres Cuscinius et Léopard, avec le diacre Libyanus, avaient dirigé les travaux de l'édifice sacré.

— Anast., *in Vita Innocentii I : « Eodem tempore dedicavit (hic pontifex) basilicam SS. Gervasii et Protasii ex devotione testamenti cujusdam illustris fœminæ Vestinæ laborantibus presbyteris Cuscinio et Leopardo, et diacono Libyano... in quo loco beatissimus Innocentius ex delegatione illustris fœminæ Vestinæ titulum romanum constituit.*

— Ibidem. *Hic (Innocentius) constituit basilicam beatæ Agnetis martyris à presbyteris Leopardo et Paullino cum sollicitudine gubernari, regi, et ornari, etc.*

[2] Bosio, *Roma sotterranca*, p. 413.

..... *Ce Abundantius Acol.*
Reg. quarte tit. vesti nequi vixit, ann. XXX
Dep. in. P. D. nat. sci Marci mense oct. ind. XII.

Voyez encore ma Dissertation sur la Confession souterraine de la basilique romaine de Saint-Marc, p. 16.

qui confirme mon assertion, ce sont les différentes inscriptions trouvées à leur place dans le pavé de l'oratoire de Saint-Alexandre, dont nous avons fait mention, et qui appartenaient à des diacres, à des sous-diacres et à des clercs d'un ordre inférieur.

Le biographe des pontifes, que nous avons cité plus d'une fois, rapporte qu'en 418, le pape saint Boniface Ier célébra la Pâque dans la basilique de Constance, alors que le schisme suscité par Eulalius était dans toute son effervescence[1].

Vers l'an 500, le souverain-pontife saint Symmaque restaura l'abside qui menaçait ruine et une grande partie de la basilique[2].

A l'époque de Constantin, on employait un mortier si mauvais, qu'un siècle plus tard, malgré cette restauration, la basilique se trouva dans un état très-précaire. Aussi le pape Honorius Ier, vers l'an 620, fut-il obligé de la réparer depuis les fondements. Écoutons le récit d'Anastase : « En ce même temps, Honorius[3] refit, depuis le sol où elle repose, l'église de Sainte-Agnès, martyre, au troisième mille de Rome sur la voie Nomentane ; il l'embellit encore tout entière et lui fit de nombreuses libéralités. De plus, il décora son tombeau d'ornements en argent dont le poids s'élevait à deux cent cinquante-deux livres. Au-dessus de l'autel, il plaça un ciboire de bronze doré, d'une étonnante grandeur. Il donna quatre gabates d'or (espèce de lampe), qui pesaient une livre chacune. Il fit orner de mosaïques l'abside de la basilique, et offrit un grand nombre d'autres dons. »

Ce fut la première fois que le baldaquin de l'autel de Sainte-Agnès reçut sa couverture, et je pense que semblables couvertures ne

[1] Anast., *in Vitâ Bonifacii I : « Bonifacius verò... celebravit baptismum Paschæ in basilicâ S. martyris Agnetis. »*

[2] Anast., *in Vitâ Symmachi : « Hic apsidam beatæ Agnetis quæ ruinam imminebat, et omnem basilicam renovavit. »*

[3] Anast., *in Vitâ Honorii I : Eodem tempore fecit* (au lieu de *refecit*) *ecclesiam beatæ Agnetis martyris milliario ab urbe Româ tertio via Numentana, à solo ubi requiescit ; quam undique exornavit et exquisivit, ubi posuit multa dona. Ornavit autem sepulcrum ejus ex argento quod pensat libras* 252. *Posuit et desuper ciborium æreum deoratum miræ magnitudinis. Fecit et gabatas aureas quatuor pensantes singulas libram unam. Fecit apsidam ejusdem Basilicæ ex musivo, ubi etiam multa dona obtulit. »*

furent adoptées que vers le VIIe siècle. Il serait donc à désirer que les architectes, appelés à construire des tabernacles couverts sur les autels des basiliques en restauration, s'inspirassent uniquement sur le type chrétien de ce temps, en laissant de côté toute autre conception, que pourrait leur suggérer un purisme mal entendu de l'art profane.

A son tour, l'*Itinerarium Salisburgense* rend compte de la restauration entreprise par Honorius Ier; bien plus, la manière dont il s'exprime en cet endroit, semble indiquer qu'il a été écrit sous le pontificat même d'Honorius, parce qu'il ne mentionne les réparations d'aucun autre pape, mais de celui-ci seulement; et en indiquant au pèlerin la basilique d'Agnès, il ajoute : « et Honorius restaura cette basilique par un travail merveilleux[1]. » Ce fut à la restauration que l'on fit alors de l'abside, et lorsqu'on la décora de marbres et de mosaïques (nous en parlerons en son lieu) que fut enlevée l'inscription acrostiche de Constantine, rapportée plus haut.

Le même pape Honorius fit graver une épigramme sur le travail en argent qui entourait le sépulcre de la Sainte. Cette épigramme avait disparu avec le précieux métal dans une de ces déprédations auxquelles la basilique fut exposée, et sans doute dans celles que firent les Lombards un siècle plus tard, comme je le dirai tantôt. Mais il avait été transcrit par ces moines de la Germanie, qui venaient, à cette époque, visiter les nombreux sanctuaires de Rome. En effet elle fut insérée dans un manuscrit de Closterneubourg, appartenant au XIe siècle environ. Je suis heureux de publier cette inscription, restée inédite jusqu'aujourd'hui, et j'en dois la communication à mon excellent ami et collègue, le chevalier Jean-Baptiste de Rossi.

Inclyta vota suis adquir... præmia laudis
  Dum perfecta micant mente, fide, meritis
Virginis hoc Agnæ clauduntur membra sepulchro,
  Quæ incorrupta tamen vita sepulta tenet.
Hoc opus argento construxit Honorius amplo
  Martyris et sanctæ Virginis ob meritum.

[1] *Itiner. Salisburg.* : « *Et ipsam (basilicam) episcopus Honorius miro opere reparavit.* »

« Que la louange soit, » ou bien, « la louange est la glorieuse récompense de ceux dont les vœux ont brillé du double éclat de la foi et des mérites. Ce sépulcre renferme la dépouille de la vierge Agnès, que la mort a laissée encore belle dans son tombeau. Honorius a voulu orner ce monument par un riche travail en argent, en mémoire de cette sainte vierge et martyre. »

Nous avons, dans cette inscription, un nouveau document sur la sincérité du livre pontifical d'Anastase le Bibliothécaire. Pendant les excursions que les Lombards firent un siècle après Honorius Ier, dans la campagne Romaine, les monuments situés hors de Rome eurent beaucoup à souffrir. En effet, le même biographe, en parlant de l'assaut que commanda Astolphe, roi de cette nation, pendant qu'Étienne II gouvernait l'Église, dit que tout ce qui se trouvait hors de la ville fut détruit par le fer et le feu, et qu'un grand nombre de corps saints, enlevés des cimetières, devinrent l'objet de leur rapine[1]. Aussi bien, la basilique de Sainte-Agnès se trouvait dans un état déplorable, lorsque le souverain-pontife Adrien Ier la restaura vers l'an 775, après la victoire que Charlemagne remporta, deux ans auparavant, sur les Lombards en Italie, victoire qui leur donna un coup mortel. Il arriva alors que l'oratoire qui renfermait le corps de sainte Émérentienne, ayant été détruit ou gravement endommagé, ce corps fut transféré dans la basilique de Sainte-Agnès, et placé sous l'autel à côté de celui de sa sœur de lait, et c'est ainsi que ce temple prit aussi le nom d'Émérentienne. Voici ce qu'en dit le biographe des papes dans la Vie d'Adrien Ier : « Ce pontife refit pour ainsi dire à neuf l'église de la bienheureuse Agnès martyre, ou basilique de la bienheureuse Émérentienne, comme encore il répara la basilique du bienheureux Nicomède, située hors la porte Nomentane, lesquelles, depuis quelque temps, étaient dans un triste délabrement[2]. »

[1] Anast., *in Vitâ Stephani II.* « *Omnia quæ erant extra urbem ferro et igne devastans (Astolfus) atque funditùs demoliens consumpsit... et multa corpora sanctorum effodiens eorum sacra mysteria ad magnum animæ suæ detrimentum abstulit.* »

[2] Anast., *in Vitâ Adriani I.* «*Ecclesiam verò beatæ Agnetis martyris seu basilicam beatæ Emerentianæ, pariter etiam et Ecclesiam beati Nicomedsi*

La basilique de Saint-Nicomède, prêtre et martyr, bâtie sur le cimetière qui prit son nom, avait pour emplacement l'endroit qu'occupe aujourd'hui la villa Patrizzi.

Ce fut à cette époque qu'eut lieu la fameuse translation des corps des martyrs, que l'on prit des cimetières pour les mettre au sein de Rome, à l'abri des profanations des Lombards; à cette occasion, les ossements des martyrs Victor et Alexandre, qui avaient été déposés sous l'oratoire d'Émérentienne, auront été sans doute transférés dans quelque basilique urbaine, en même temps que d'autres dépouilles sacrées de ce cimetière.

En 815, saint Léon III fit présent à la basilique de Sainte-Agnès d'un riche tissu pour un habit sacerdotal[1].

Nous savons, par le même Anastase, qu'au IX[e] siècle les souverains-pontifes se rendaient chaque année avec leur cour à la basilique Nomentane, pour y solenniser l'anniversaire de la mort de cette illustre martyre; et ce fut précisément à pareil jour, qu'en 864 le saint pape Nicolas I[er] réhabilita Rothade, évêque de Soissons, qui avait été injustement déposé par Hincmar, archevêque de Reims[2]. Et c'est pour cette raison que ce jour natal de sainte Agnès était regardé, encore dans les temps postérieurs, comme une de ces fêtes, où l'on ne tenait point de consistoire, suivant les prescriptions de l'Ordre romain XIV, d'après Mabillon : *item in festo S. Agnetis non fit consistorium*[3].

Lorsque Innocent II, après la répression du schisme de Pierre

sitam foris portam Numentanam... quæ à priscis marcuerant temporibus à novo renovavit. »

[1] Anast., *in Vitâ Leonis III* : « *Idem verò misericordissimus præsul fecit in ecclesiâ beatæ Agnetis martyris, ubi ejus corpus requiescit, vestem de fundato in periclysi de blattin.* » — Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Eglise cath.*, tom. XII, p. 186 et suiv. — (Note du traducteur).

[2] Anast., *in Vitâ Nicolai I* : « *Conveniente ergo beatissimo præsule cum omnibus in basilicam ipsius Virginis (Agnetis) foris muros urbis via Numentana : item Rhotadus episcopus excusationis et promissionis suæ qua pollicitus fuit se omni tempore accusatoribus suis responsurum, libellum summo pontifici tradidit, qui coràm cunctis audientibus jussu præsulis eximii est recitatus. Ubi etiam restitutionis ejus forma relecta est.*

[3] Jacobus Cajetanus, *in Ordin. rom.* XIV, *apud Mabillonium*, p. 384, tom. II.



de Léon[1], rentra à Rome comme en triomphe en 1134, accompagné de l'empereur Lothaire, ils s'arrêtèrent l'un et l'autre près de l'église de Sainte-Agnès (*juxta ecclesiam S. Agnetis*) où il reçut l'hommage de Théobalde, préfet de Rome, et des nobles Romains et Transteverins. Ceux-ci habitaient le même quartier que le pontife, qui appartenait à l'illustre famille des Papireschi ou de Papis, dont le palais était situé dans la région transtibérine[2]. Le pape se retira dans son palais de Latran, et Lothaire campa sur le Mont-Aventin, où il tenait une partie de ses troupes en quartier, pendant que l'antipape Anaclet, rempli de crainte, s'était réfugié avec quelques-uns de sa faction dans des tours isolées. Lorsque Frédéric II se rendit à Rome en 1241, transporté de fureur contre Grégoire IX, il ruina les tours, les châteaux, les palais appartenant tant aux églises qu'à la noblesse Romaine[3] et peut-être la basilique de Sainte-Agnès n'échappa point à ces actes de vandalisme. En effet, Alexandre IV dut la restaurer de nouveau; il y érigea, en cette circonstance, trois autels qui sont à main droite, et les dédia l'un à saint Jean-Baptiste, l'autre à saint Jean l'Évangéliste et le troisième à sainte Émérentienne. Le souvenir de cette triple dédicace se trouve gravé sur le marbre dans l'escalier latéral.

Le souverain-pontife Nicolas IV, par sa bulle *Dilectis in Christo filiabus abbatissæ et monialibus*, donnée en 1289, la seconde année de son pontificat, accorda une indulgence plénière à quiconque visiterait la basilique de Sainte-Agnès.

Sous le pontificat de Sixte IV, en 1474, le cardinal Julien de la Rovère, neveu de ce pape, fit quelques réparations à la basilique, comme on le lit sur la porte latérale, et à la tour du clocher. Le style de cette tour nous autorise à croire qu'elle a été élevée lors des réparations entreprises par Alexandre IV, et le cardinal de La Rovère l'aura décorée de son blason.

Dans les démêlés qu'Innocent VIII eut en 1487 avec la famille Orsini, les troupes du pape campèrent autour de la basilique de

[1] Pierre de Léon, voyez Rohrb., tom. XV, p. 244. — (Note du traducteur.)

[2] Cardinalis de Argonia, *in Vitâ Innocentii II*, dans Muratori, *Rerum Italic. script.*, tom. III, p. 453.

[3] Muratori, *rerum Italic*, tom. III, part. 2, p. 533.

Sainte-Agnès, et sans doute celle-ci dut souffrir quelques dommages de la présence des soldats [1].

Elle souffrit de plus grandes atteintes pendant le sac de 1527. Le cardinal Jérôme Varallo répara ce qu'elle essuya de dégradations en cette double circonstance. Mais déjà, à cette époque, la manie s'était introduite de détruire le type de la vénérable antiquité ; aussi ce temple ne fut-il pas peu maltraité dans cette restauration. Ce cardinal refit le grand escalier latéral par lequel on y descend, et dans cette opération l'on découvrit, dans la partie de derrière, les marbres qui formaient l'escalier primitif, les six magnifiques bas-reliefs, lesquels, suivant Winchelmann [2] sont très-bien conservés, et décorent aujourd'hui le palais Spada, où le cardinal Varallo, à qui ce palais appartenait d'abord, les avait fait transporter. On fit encore en cet endroit la découverte des statues qui ornent la cour du palais Vérospi, ainsi que d'un superbe vase de cristal de roche figuré, que le cardinal Antoine Barberini obtint de l'abbé Giliucci qui l'avait trouvé dans les fouilles [3].

Les chanoines réguliers de Latran avaient concédé la basilique d'Agnès avec ses dépendances, comme le remarque Felini [4], à Alexandre Octavien de Médicis, qui fut plus tard Léon XI. Or ce prince de l'Eglise, mu par la dévotion particulière qu'il professait envers la vierge martyre, arrangea la place intérieure qui mène à la basilique elle-même; il restaura le parvis et le cloître où nous lisons encore son nom: *Alexander Medicis card. Florent.;* il répara en grande partie la voie qui longe le côté de la basilique pour aller

[1] Muratori, *Rerum Italic. script.*, tom. III, part. 2, p. 1099.

[2] Winckelmann, tom. II, *Storia del Disegno*, p. 342, nº 297. — Oldoinus, *in ejus Vita*, p. 418, tom. IV. « *Hieronymus Varallus card. instauravit ecclesiam S. Agnetis, picturis ornavit, descensum ad ecclesiam marmore stravit.* »

[3] *Memorie di varie scavationi fatte in Roma vivente Pier Sante Bartoli. Roma antica*, tom. I, p. 342. — Ces bas-reliefs, statues et autres objets artistiques pouvaient avoir appartenu à la décoration de cette villa suburbaine.

[4] Felini, p. 195... *È membro questa chiesa dei patri di S. Pietro in Vincoli, li quali gli anni passati la concessero con tutto il sito al cardinale Alessandro de' Medici che fù poi Leone XI, di felice memoria, il quale la rinnovò e ornò assai.*

se réunir avec la Salaria Nuova, et fit de ce côté des constructions pour la garantir de l'humidité; enfin, il fit travailler à la nouvelle voie Nomentane, à l'endroit où elle passe derrière l'abside de la basilique. Dans le premier parvis, il chargea Augustin Ciampelli de peindre à fresque quelques saintes, qu'il exécuta dans un bon style. Le même artiste décora encore d'autres peintures la face de l'escalier [1]. Le pape Clément VIII, qui avait érigé la basilique en abbaye en 1602, la conféra au cardinal en reconnaissance des tra-

[1] Pour satisfaire aux désirs de ceux qui voudraient plus de détails sur les restaurations faites par le cardinal Alexandre-Octavien de Médicis, je rapporterai un mémoire contemporain inédit, que l'on trouve dans les manuscrits du P. abbé Cajetani, dont je ferai dans peu une mention plus explicite.

MEMORIA DELLA RESTAURATIONE DELLA FABRICA DI S. AGNESE FATTA DAL CARDINALE DI FIORENZA

Sendo molti anni e secoli stata trascurata la fabrica di S. Agnese sì nelle due chiese, come nelle muraglie del monastero, il cardinale di Fiorenza mosso da devotione che ha havuto sempre a cosi gloriosa santa sii mosse l'anno santo MDC, a procurare con le sue proprie sustanze di restaurare e ornare il luogo in tutte le parti, e prima riparò con grossa spesa alla rovina che minacciava il campanile incatenandolo come si vide, con chiavi di forro, et altri ripari et acconcimi; di poi fortificò le cantonate della casa et stanze fatte da Giulio secondo allora cardinale di S. Pietro in vincola, che erano crepate, et minacciavano rovina, le quale stanze ornò di pittura, et vi fece, dove era un camerino sopra la chiesa, una cappella privata tutta dipinta, et perchè la chiesa di S. Agnese era sepolta intorno intorno da quaranta palmi di terra, la fece levare et portare con grande spesa al basso quanto è larga la facciata della chiesa facendo piazza spatiosa intorno al fosso. Dipoi perche dalla banda destra rimaneva il terreno fuori di quella piazza alto molti palmi, il quale non aveva sostegno, vi fece un grosso muro a guisa di fortezza per sostenimento di quello, e dalla medesima parte della chiesa ha levato per larghezza due canne emezzo di terra altè circa quarantà palmi quanto è lunga la chiesa. Oltre à questo per poter liberare dalla terra che sepra faceva il tempio di S. Constanza, ha comperato una vigna, che li soprastava, e la fa tagliare parte di detta vigna, et abbassato il terreno intorno intorno con farvi due porte di nuovo che entrano in chiesa per fianco: ha ritrovata e rifatta la scala che andava sepra il tempio. e dalla banda di tramontana, dov' è la porta principale, ha fatto una strada che va alla piazza di S. Agnese, d'ondè ha levata gran quantità di terra, con laquale ha principiato una larga strada, che ha da girare intorno al theatro antico. Ha fatto una nuova porta, forato nel mezzio il vecchio monastero con un riscontro molto bello di tre altre porte che va a ferire nel theatro. Ha alzata al pari del

vaux dus à sa libéralité [1]. Alexandre Octavien, élevé ensuite au souverain pontificat, confia la basilique de Sainte-Agnès au cardinal Sfondrate créé abbé, afin qu'il continuât les travaux commencés par lui.

Paul V succéda sur le siége pontifical à Léon XI, dont le règne fut très-court. Ce pape, de sainte et illustre mémoire, voulant marcher sur les traces de son prédécesseur immédiat, et suivre l'exemple de Clément VIII, qui concourut avec le cardinal Paul-Emile Sfondrate, neveu de Grégoire XIV, à rehausser le sépulcre de la célèbre vierge et martyre sainte Cécile dans sa basilique transtibérine, s'empressa d'en faire autant en l'honneur de sainte Agnès, dans sa basilique Nomentane. Ce fut Sfondrate, cardinal du titre de Sainte-Cécile, et abbé de cette dernière église, qui fut le promoteur de ce projet. Le Souverain-Pontife l'autorisa à découvrir le corps de la bienheureuse vierge et martyre. En conséquence, le 7 octobre 1605, on enleva l'autel et l'on mit la main à l'œuvre; mais les travaux furent difficiles, et ce fut seulement le jour suivant vers les premières heures du soir que l'opération fut terminée. On trouva les saints corps d'Agnès et d'Emérentienne, placés sur des tables de marbre, dans une arche formée en manière de cellule; ils reposaient couchés sur le dos, la face tournée vers l'Orient; leurs ossements étaient assez bien conservés, dans leur plan respectif, et à proximité de l'endroit qu'occupait la tête d'Agnès, qui était à droite, on a découvert de la terre mêlée de sang coagulé. Près

cortile la vecchia porta della chiesa di S. Agnese, et dipinta la volta delle scale, quali ha illuminato con molte finestre dall' una e l'altra banda Ha accommodato quattro cortili, che vi sono, con ornamenti di pitture con spianamenti di terra, con sterpamenti di roghi e prumi, e male piante, che corrompevano l'aria, e raunavano serpi, e brutti altri velenosi animali. Ha fornita la chiesa di più mute di paramenti secondo i tempi: con i quali amora si può cantar messa. Ha procurato per via de' maestri di strada, che si siano dirizzate due strade una innauzi alla fabrica del monastero, che guarda verso porta pia, l'altra che gira intorno la chiesa, e volta verso porta salara le quali strade ha spianate a sue spese levando dov' è troppa, et ponendo dove manca dando a tutto forma dilettevole commoda. Di continuo s'attende a lavorare.

[1] Oldoinus, *in Vitâ Alexandri de Medicis*. — Giovanni Baglioni, *Vita di Pittori e scultori*, p. 219. — Titi, p. 329.

de leur tête, on trouva des lambeaux d'un voile très-fin que le temps avait rongé ; et parmi les cendres de sainte Agnès, apparaissaient de petits morceaux d'un tissu d'or semblable à celui dont était revêtue sainte Cécile, quand on ouvrit sa tombe. Cela nous fait connaître que telle était la manière dont avaient coutume de se vêtir les dames romaines, au moins vers le milieu du IIIe siècle, coutume à laquelle la Sainte elle-même faisait allusion, lorsqu'elle parlait au fils du préfet, de la robe précieuse tissue d'or dont lui avait fait présent le céleste fiancé. De cette réflexion surgit une nouvelle preuve en faveur de l'authenticité des Actes. On dressa de cette invention un procès-verbal que le père abbé Dom Constantin Cajetani inséra au tome I de son manuscrit des *Vies des Saints*, conservé à la bibliothèque Alexandrine, et que Boldetti publia dans son livre *Observations sur les cimetières sacrés des martyrs* à la page 684[1]. Je dois faire remarquer ici qu'on a toujours cru, sur la foi d'une ancienne tradition, que dans l'oratoire de la basilique de Latran, on avait mis près des têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul, le chef de sainte Agnès séparé de son corps par Honorius I. On a confondu plus tard ce pontife avec Honorius III, et il n'y a aucune preuve que celui-ci ait ouvert la tombe de sainte Agnès. Dans le voyage que le pape Urbain V fit en Italie et qu'a décrit Garoscus, on lit : « qu'en l'année de Notre-Seigneur 1368, le 13 du même mois de mars, ce pape montra dans la basilique de Latran les têtes des apôtres saint Pierre et saint Paul, qu'accompagnait aussi la tête de sainte Agnès, et dans cette circonstance le saint Pontife accorda cent ans et cent quarantaine de vraie indulgence[2]. Nicolas Signorili[3] dans son ca-

[1] *Relatio inventionis seu detectionis corporum SS. martyrum Agnetis et Emerentianæ in ecclesia S. Agnetis via Numentana, die septima octobris* 1605, *et corporum SS. Constantiæ filiæ Constantini imperatoris, Atticæ et Artemiæ, et multarum aliarum sacr. reliquiarum SS. Saturnini et aliorum, qui in ecclesia B. Constantiæ ab Alexandro IV pont. max. sub altare majore repositi fuerant.*

[2] Garoscus, *de Ulmoisca veteri in itinere italico Urbani V edito a Galutio*, n° 173, p. 770, tom. II. *Vit. Pap. Avenion. Anno Domini* 1368... *tertia die ejusdem mensis (Martii) demonstravit (in basilicâ Lateranensi) idem pontifex capita SS. Petri et Pauli et erat præsens caput S. Agnetis et dedit papa an.* 100 *et* 100 *quadragenas de vera indulgentia.*

[3] Nicolas Signorili fut secrétaire du Sénat romain, ainsi que de la très-

talogue manuscrit des reliques que l'on vénérait en son temps dans les basiliques de Rome, dit que l'on conservait auprès de *Sancta sanctorum*, la tête de sainte Agnès avec la chair et les cheveux. Le même renseignement nous est donné par Sévérano dans ses *sept églises*. En effet, lors de l'invention dont il est ici question, le corps de sainte Agnès fut retrouvé privé de sa tête. L'insigne Bosio, qui fut témoin oculaire, nous assure dans sa *Rome souterraine*, « qu'on « vit (ce sont ses paroles) les ossements de la sainte qui étaient « très-petits, ce qui fait bien voir que c'était ceux d'une jeune fille « de peu d'années comme il est rapporté dans les Actes de son « martyre; on la trouva sans tête, parce que celle-ci (suivant le « témoignage des anciens Mémoires de la basilique de Latran) se « garde dans l'oratoire de Saint-Laurent appelé aujourd'hui *sancta* « *sanctorum*, où le pape Honorius III (au lieu d'Honorius I, suivant « l'erreur commune) la fit transporter de sa basilique (Nomentane) « dans une cassette d'argent. » Il paraît qu'Honorius, outre la tête, prit encore plusieurs parcelles des os de sainte Agnès, qu'il renferma dans un écrin particulier avec des fragments de la tête et quelques dents pour les déposer dans la basilique à la vénération des fidèles. Aussi bien, Nicolas Signorili, en décrivant les reliques vénérées dans la basilique de Constance, fait mention d'un morceau du bras, et d'une partie de la tête avec des dents d'Agnès ren-

noble société ou confraternité de *Sancta sanctorum*. Il écrivit un livre jusqu'aujourd'hui inédit, *de Juribus et excellentiis urbis Romæ*, qu'il dédia au pape Martin V, et un recueil d'inscriptions antiques que publia le chevalier de Rossi d'après le manuscrit Vatican dans le Journal de l'Académie, tom. CXXVII et CXXVIII, sous le titre : *le Prime raccolte d'antiche inscrizione compilate in Roma, tra il fine del Seculo* XIV. *e il cominciare del* XV. Signorili écrivit encore un catalogue des églises urbaines, et un autre des reliques que l'on vénérait de son temps dans les sanctuaires de Rome. Ils sont encore manuscrits et inédits pour la plus grande partie, et sont seulement cités par Panvinio de VII. U. E., pag. 261; — par Martinelli *primo trofeo della Cruce*, pag. 63; — par le P. Casimir de Rome, *Mem. della Chiesa* d'Aracæli, pag. 306, etc. Le *Catalogue des Reliques* en rapportant celles de la basilique de Latran, *ad Sancta Sanctorum* fait mention de la tête de sainte Agnès : *apud sancta sanctorum caput S. Agnetis cum carne et capillis*.

— Severanus, *de septem Ecclesiis*, pag. 569.

— Bosio, *Roma sotterranea*, lib. III, cap. 48, pag. 415.

fermés dans un tabernacle de cristal avec un pied d'argent doré, ainsi que d'un lambeau de vêtement de différentes couleurs, qui avait appartenu à la sainte martyre et renfermé dans un autre tabernacle de cristal. La tête de sainte Émérentienne avait été aussi séparée du corps probablement, et placée dans un reliquaire distinct avec d'autres reliques dans la basilique de Sainte-Agnès. Ainsi le même Nicolas Signorili rappelle un vase d'argent renfermant la tête de sainte Émérentienne [1]. Paul V prit de ces reliquaires ou du corps même de la Sainte quelques fragments qu'il mit dans une petite urne d'argent et qu'il renferma dans la table d'autel quand il en fit la consécration. Ce renseignement ignoré jusqu'à cette heure nous a été fourni par Marangoni dans son manuscrit inédit intitulé : *Diario sacro per uso delle convittrici della carità nella città d'Agnani;* ce manuscrit se conserve au monastère des SS. Côme et Damien de cette ville. A la date du 21 janvier, il y est rapporté qu'en « 1676 (première année du pontificat d'Innocent XI), le chanoine Guizzardi (j'ignore pour quel motif) fit l'ouverture de l'autel d'Agnès et de la petite urne qui renfermait des cendres et des parcelles du corps de la Sainte. »

Quelque temps après, c'est-à-dire en 1615, les deux vénérables corps furent renfermés dans une châsse d'argent très-riche de la valeur de huit mille écus, laquelle fut placée comme auparavant sous le soubassement de l'ancien autel. On fit graver sur la châsse l'inscription suivante : « *Paulus V Pont. Maximus ut* SS. Agnetis et Emerentianæ corpora honorificentius conderentur *arcam hanc argenteam fieri jussit in eaque sacras reliquias collocavit anno Domini MDCXV.* Pontif. XI [2]. » Afin de célébrer l'invention et le replace-

[1] Nicolas Signorili, *de Reliquiis Eccl. S. Agnetis extra urbem,* « *unum petium ossii brachii S. Agnetis in quodam tabernaculo de cristallo longo cum pede argenti deaurati, in quo etiam sunt de dentibus et parte capilis ejusdem sanctæ. De ligno crucis et de spongia D. N. J.-C. De vestimentis B. V. Mariæ et ossibus S. Mariæ Magdalenæ. Item unum tabernaculum cristalli longum in quo est unum petium panni serici diversorum colorum de veste B. Agnetis quam ferebat dum ibat ad scholas. Item unum vas argenteum cum capite S. Emerentianæ filiæ matricis S. Agnetis.*

[2] Ciacconus seu Oldoinus, *in Vita Pauli* V, pag. 384, tom. IV.

ment des reliques de ces deux saintes, Paul V ordonna une cérémonie solennelle qui eut lieu le matin du dimanche de la très-sainte Trinité, tombant cette année 1615 le 14 de juin. Le journal de monsig. Paul Alaleone, qui fut préfet des cérémonies de ce pape, donna le récit succinct de cette solennité. «En ce jour, dit-il, il y eut chapelle dans l'église de Sainte-Agnès, vierge et martyre, hors des murs de la ville sur la voie Nomentane. Le pape y chanta pontificalement la messe de la fête de la sainte Trinité avec commémoraisons de sainte Agnès et de sainte Emérentienne, vierges et martyres. Après l'office le pape déposa les corps de ces deux saintes sous l'autel provisoire, dans une châsse d'argent du poids de 225 livres. Toute chose se passa suivant les usages adoptés en pareilles circonstances [1].» Il fit ensuite construire sans délai le nouvel autel magnifique d'après le dessin qu'il avait approuvé. L'intérieur en fut garni des marbres les plus précieux qu'on pût jamais désirer, et fut recouvert d'un nouveau baldaquin soutenu par quatre colonnes de porphyre rouge d'un grain très-rare [2]. Lorsque l'ouvrage fut complétement achevé, le 21 janvier 1621, jour natal de la sainte, Paul V entouré du sacré collége des cardinaux, de tous les ordres de la prélature, et suivi de la noblesse la plus considérable de Rome, consacra solennellement le nouvel autel, et en souvenir de cet heureux événement il distribua une médaille commémorative du jour de la déposition des saintes reliques. L'un des côtés représente la figure du pontife avec l'inscription *Paulus V P. M* et l'autre côté le même pape, revêtu de ses habits pontificaux, dans l'attitude de placer la châsse d'argent, renfermant les corps des deux martyres, sous l'autel que recouvre le nouveau ciboire : on y voit l'ins-

[1] Paulus Alaleon, *Diarium scripsit ab anno* 1605, *et die* 17 *Maii, usque ad* 17 *Julii an.* 1623. *Hoc est pontificat. Pauli V et Gregorii XV. Codic. Barberin. N.* 1128. « *Dominica SS. Trinitatis die* 14 *Junii* 1615, *fuit capella in ecclesia S. Agnetis virginis et martyris extra mœnia civitatis via Numentana, in qua papa missam cantavit pontificaliter de die festo SS. Trinitatis cum commemorationibus S. Agnetis et S. Emerentianæ virginum et martyrum cujus corpora papa absoluta missa reposuit sub altari fictitio inclusa intus capsam argenteam ponderis CCXXV librarum, omnia de more acta fuerunt ut alias, etc.* »

[2] Gio Baglioni, *Vite dei Pittori e Scultori,* pag. 97. — Ficoroni, lib. I, cap. 27, pag. 178.

cription suivante tracée autour : *SS. Agnetis et Emerantianæ ossa honorificata* [1]. La saison de l'hiver et la froideur de ce lieu inférieur, jointes à la santé chancelante de Paul V, lui occasionnèrent une pulmonie aiguë qui le conduisit au tombeau au bout de huit jours [2]. Et l'on put dire avec raison que Dieu même n'avait pas voulu séparer sa mort des honneurs rendus à la sainte, pour faire entendre qu'en récompense de sa dévotion envers la vierge martyre, il avait été appelé à jouir de la gloire des saints qu'il avait honorés ici-bas d'une grande affection [3].

Le cardinal Sfondrate concourut de son côté à la glorification de l'illustre martyre : il restaura la porte de la basilique ; il fit faire le plafond sculpté qui recouvre la charpente de la toiture restée jusqu'alors à vue comme celle de la basilique sur la voie d'Ostie et d'autres églises de Rome. Il voulut également à sa mort laisser un legs copieux pour l'entretien de huit lampes qui devaient brûler au sépulcre de la sainte, disposition qu'il avait aussi prise pour les lampes du tombeau de sainte Cécile [4]. Enfin comme l'ancien pavé se trouvait irrégulièrement formé de pièces de marbres, et particulièrement de pierres tumulaires enlevées aux catacombes voisines, ou bien appartenant à des personnes qu'on y avait ensevelies après la construction de la basilique, le souverain-pontife

[1] Ciacconius seu Oldoinus, *in Vita Pauli V*, pag. 397. *Littera H. Hac occasione monetam cudere fecit in qua ciborium a pontifice extructum exhibet, simulque pontifex celebrans et hæc circum leguntur verba : Paulus V. P. M. SS. Agnetis et Emerentianæ ossa honorificata.*

[2] Mabillon, *Itiner. italic.*, pag. 81. « *Descensus in basilicam fit per gradus triginta duos. Hinc magna loci frigiditas quæ Paulo V, ibidem sacræ virginis corpus transferenti, ac sacra celebranti lethalem morbum creavit.* »

[3] A l'occasion des restaurations que fit Paul V à la basilique Nomentane en l'honneur d'Agnès, Philippe Scorpelli composa un petit poëme assez élégant en vers italiens et divisé en cinq chants, sur les Actes de l'illustre martyre. L'auteur le dédia à ce pape tant pour la dévotion que celui-ci professait envers la sainte, que pour la grande munificence qu'il déploya dans les travaux exécutés à son tombeau, comme il s'exprime dans sa lettre dédicatoire en date du 1er septembre 1616.

[4] Ciacconius, *ut supra in Vita Pauli V*, dit du cardinal Sfondrate : « *In S. Agnetis ecclesia extra portam Numentanam laquearium et portam restauravit, quare sunt hodie etiam illius insignia cum anno sic notato MDCVI.* — Idem, Oldoinus, *in ejus Vita*, pag. 227, tom. IV.

Benoit XIII donna des ordres pour qu'il fût réparé. Ce fut à cette occasion que les inscriptions, enlevées du pavé pour la plupart, servirent à décorer les deux parvis de l'escalier latéral[1].

Aujourd'hui cette auguste église se présente toujours dans son véritable type primitif, et l'on peut dire que c'est l'unique des basiliques Constantiniennes qu'aient respectée la lime du temps et les ravages de la barbarie. Le magnifique escalier, reconstruit, comme je l'ai dit, par Varallo, conduit de la voie Nomentane au fond de l'arénaire ou cimetière, dans lequel le corps d'Agnès eut d'abord sa sépulture. Au bout de l'escalier on entre, par le côté, dans la basilique, parce que l'entrée principale se trouve en face de l'abside sur l'ancienne voie Nomentane[2]. En dehors devait se

[1] Parmi les anciennes inscriptions du pavé, il y avait celle qui se voyait encore au temps de Fioravanti Martinelli, et qui fut perdue avec beaucoup d'autres dans la restauration susdite.

Hic jacet abrepta extremo funere conjux
Nomine Tecla, mihi quæ caro pectore vivens
Demisit ceminum pignus, si fata dedissent
Crudeli tabe consortem sustulit unum.
Deposita III Kal. Decembris.

Voyez Martellini, *Roma ex Ethnica sacra*, p. 53. — Il est rapporté dans *l'Histoire de Ravenne*, par Rossi, qu'Exupérance, archevêque de Ravenne, mourut à Rome sous le pontificat de Zozime (année 417-418), et fut déposé dans la basilique de Sainte-Agnès, sous une pierre de porphyre, devant l'autel du milieu. Cet historien ajoute en outre que, dans des temps postérieurs, il fut enterré au milieu du temple dans un monument de marbre sous un autel qui lui fut dédié; il semble par là que cet archevêque fut pendant quelque temps l'objet d'un culte public. Son autel encombrait la basilique Constantinienne, comme au moyen âge, l'antique basilique Vaticane était surchargée d'un grand nombre d'oratoires et d'autels, les uns plus grands, les autres plus petits. L'écrivain termine sa narration en rappelant que, de son temps (1582), l'autel fut complétement détruit; et le sépulcre d'Exupérance privé de culte, parce qu'il avait été introduit arbitrairement sans un jugement préalable de l'Eglise. Voyez Hieronymus Rubens : *Historiarum Ravennatum.* Venetiis 1589, lib. II, pag. 89.— Card. Maï, in suo *Spicilegio Romano,* tom. IX, pag. 386.

[2] L'ancienne voie Nomentane, d'après le contour primitif de ses murailles sortait de la porte Collina joignant la voie Salaria, et la porte Collina était située à peu près dans la vigne Barberini d'aujourd'hui. Lorsque l'empereur Honorius, en 402, agrandit l'enceinte telle que nous la voyons actuellement, il fut nécessaire d'ouvrir deux portes correspondantes à la direction des deux voies, autrement la ligne de celle-ci aurait été tronquée. La porte

trouver le portique carré qui aura été détruit peut-être dans une de ces vicissitudes auxquelles fut exposée la basilique. Mais lorsque celle-ci fut restaurée, on ne rétablit point le portique, attendu que déjà la discipline primitive de l'Église avait été changée relativement à ces sortes de constructions. La basilique de Saint-Laurent dans le Champ-Vérano avait également son entrée dans le flanc de l'édifice. Comme cette église avait été élevée à l'endroit même où cet illustre lévite avait été enterré, elle ne pouvait avoir son entrée principale du côté de l'Orient, parce que ce côté était occupé par la colline sous laquelle s'étendait tout l'espace du cimetière. On fut donc obligé d'ouvrir l'entrée de ce côté où l'on voit actuellement la petite porte voisine du cloître.

Nomentane était située un peu plus avant au côté droit de la porte Pie actuelle; c'est pourquoi la voie Nomentane sortant de cette porte secondaire, par rapport à la porte Collina, passait en partie dans les villas modernes, Patrizzi, Lucernari, Massimo et Torlonia; ensuite évitant la colline et formant une courbe, elle poursuivait son tracé dans la vallée, passait vis-à-vis de la basilique de Sainte-Agnès, et conservait cette position sur l'Aniene. Je ne suis pourtant pas d'accord avec le savant Nibby qui soutient que la voie Nomentane, sous la villa Torlonia, coïncidait avec la voie actuelle et ne l'abandonnait plus (tom. III, pag. 632 et suivantes des *Analisi della carta dei d'intorni di Roma*). Il appuie son opinion d'après la position des sépulcres qui sont depuis Sainte-Agnès; d'après l'emplacement du pont, et d'après les sépulcres que l'on trouve au-delà de celui-ci au pied du mont Sacré. Le même argument servira au contraire à étayer mon sentiment : en effet, les sépulcres que l'on rencontre dans la vallée après la basilique de Sainte-Agnès m'indiquent que de là passait la voie en question, et qu'elle se trouvait ainsi parfaitement au niveau de l'assise du pont, sans parcourir la longue descente qu'il faut aujourd'hui franchir pour y arriver. Les anciens appelaient encore cette porte *Viminale*, de la colline au pied de laquelle elle était située, ou bien du temple de Jupiter Vimineus (*Calepinus*, au mot *Vimineus*). Elle portait aussi le nom de *Figulensis* à cause des fabriques voisines situées hors des murs où l'on faisait des vases de terre cuite, ou mieux encore de *Ficulensis* de *Ficulea*, ville des Sabins. On la nomme plus communément Numentane de Numento, bourg considérable des Sabins (André Fulvio, *Antichita di Roma*, lib. I, pag. 17 et folio 6, édit. latin. Rom. 1527). Elle fut encore désignée sous l'appellation de *Porta Domnœ*, ou porte de la Dame, par rapport à S. Agnès que l'on regardait moins comme une jeune fille que comme une femme forte et courageuse, parce qu'elle avait remporté sur l'idolâtrie le triomphe le plus éclatant. Cette appellation dura jusqu'au commencement du XVIe siècle, comme notre illustre collègue, le commandeur P. E. Visconti, l'a démontré dans son ouvrage sur la basilique et le cimetière de Saint-Alexandre, pape et martyr, page 15. Dans la suite, cette

Les dernières fouilles, fécondes en découvertes importantes, amenèrent encore pour résultat un autre point d'étroite ressemblance entre les deux basiliques de la voie Nomentane et du Champ-Vérano. Seize colonnes, suivant la construction primitive de Constantin, forment le péristyle inférieur, et autant d'une moindre dimension le portique supérieur. La longueur totale de l'édifice est de 30 mètres 80 centimètres; la largeur d'un mur de l'enceinte à l'autre est de 18 mètres; la longueur de la grande nef est de 9 mètres 50 centimètres, la hauteur est de 19 mètres 50 centimètres, suivant le plan et les divisions prises par l'excellent architecte Fran-

porte fut réparée par Clément VII, et plus tard, en 1564, le pape Pie IV la fit fermer, parce qu'elle se trouvait dans un lieu élevé et d'une pente rapide, et ouvrit à sa place, à l'endroit actuel de l'enceinte, une nouvelle entrée d'après les plans de l'immortel Buonarotti. (Gamucci, lib. III; *delle Antichità Romane*, pag. 115. — Vasari, *Vite dei Pittori*, tom. II, pag. 136. Ce fut en cette circonstance que la voie Nomentane fut alignée dans cette direction, et quitta complétement jusqu'au pont la direction primitive. Lorsque les fondements furent creusés pour la nouvelle porte, Pie IV y posa la première pierre. Voici là-dessus ce que Firmiano écrit dans son journal, sous la date du 18 juin 1561 : « *Sanctissimus Dominus noster ivit ad portam Piam, et ibi posuit primum lapidem cum medaliis in fondamentis ejusdem cum cæremoniis quibus usus fuerat in arce S. Angeli, paucis antea elapsis diebus; erat in dicto lapide ab uno latere effigies suæ sanctitatis, et ab alio portæ ædificandæ.* » On mit sur le frontispice de la nouvelle porte l'inscription suivante :

Pius. IV. Ponti. Max.
Portam. Piam. Sublata. Numentana. extruxit.
Viam. Piam. Æquata. Alta. Samita. duxit.

Cette porte mérite, à double titre, le nom de *Pia*, et d'abord de son auteur Pie IV et du souverain-pontife actuel Pie IX, qui en fit restaurer les dégats causés par la foudre en 1853, et y mit la dernière main, comme l'atteste cette inscription :

Pius. IX. Pontifex. Maximus.
Turrim. Diu. Imperfectam. Fulmine. Tactam.
Reparavit. Absolvit. an. MDCCCLIII.

— Lorsque Pie IX fit exécuter ces travaux, il répara également en quelque manière le pont Nomentan, qui, suivant Eschinardi (*Agro Romano*. Roma 1696, in-8°, part. II, cap. 4, pag. 323) avait été fortifié par Bélisaire pour repousser les Goths.

Le péage de ce pont et de la porte Sainte-Agnès, appelée plus tard *Pia*, appartenait à la *Canonica* de cette basilique. Plus tard, Pie IV en fit la concession au comte Rainier de Terni, son camérier secret, sans préjudice pourtant de la *Canonica*, à laquelle il fit une compensation, ignorant, assure-t-il, que celle-ci jouissait de ce droit.

çois Fontana (voyez planches III, IV, V). La variété des colonnes, de leur diamètre respectif, et du chapiteau nous autorisent à penser que ce sont les mêmes que Constantin y fit placer. Des grandes colonnes, les quatre qui sont voisines de l'abside sont de *porta santa* très-rare ou marbre *iassense*, deux sont cannelées de marbre violet ou phrygien[1], huit de gris brisé ou marbre *luculleo*, deux de granit gris ou marbre *sienite*. Parmi les colonnes moindres six sont de marbre violet, et cannelées, deux de granit gris et huit de granit veiné. Dans la galerie supérieure les espaces d'une colonne à l'autre étaient réunis par des *transennes* de différents marbres comme dans les basiliques de Saint-Laurent au Champ-Vérano et des Saints-Quatre. Ces *transennes* ayant disparu en grande partie lors des ravages que subit la basilique, le cardinal Sfondrate y subsitua les balustres de marbre, comme on le voit d'après ses armoiries placées aux angles. Les fenêtres qui conservent toujours le plein cintre avaient des clôtures, ou spéculaires de gypse mêlées de fine pouzzolane, sur la surface desquelles on avait pratiqué des trous circulaires, qui, au lieu de verres, portaient des lames de chaux sulfatée diaphane, ou pierres spéculaires[2] à travers lesquelles passait la lumière qui éclairait la basilique. Dans l'épaisseur du mur d'une fenêtre murée au-dessus de l'abside, on a trouvé un spéculaire en bois, présentant les mêmes trous circulaires, et qui remontait à une époque fort éloignée, peut-être même au temps de Constantin, car à mon avis les autres appartiennent à la restaura-

[1] Ficoroni dit (lib. I, cap. 27, pag. 175. Romæ, ann. 1744) que parmi les seize grosses colonnes de la basilique de Sainte-Agnès, il y en a deux en marbre violet qui ont chacune 140 fines cannelures, et que ce sont les seules de toute l'antiquité qui offrent une telle bizarrerie.

[2] Sur cet article on lit dans Beudant, *Traité de minéralogie* : « Dans quelques localités, les variétés laminaires et transparentes de gypse ont été employées en les divisant en feuillets pour remplacer le verre et couvrir de petites images; de là les noms de *Pierre à Jésus, Glace de Marie.* » — Haüy, dans son *Traité de minéralogie* : « On a profité, pour multiplier les usages de la chaux sulfatée, des différents degrés de transparence dont jouissent plusieurs de ses variétés. Il paraît que les anciens qui connaissaient l'art de la verrerie, n'avaient pas songé à réduire le verre en lames pour en garnir les fenêtres. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils employaient fréquemment à cet usage la pierre spéculaire, c'est-à-dire les lames de chaux sulfatée diaphane. »

tion d'Honorius Ier. Ce spéculaire en bois comme les fragments des autres ont été retrouvés par le noble architecte Busiri, dans l'œuvre de restauration intelligente qu'il dirige aujourd'hui et dont je parlerai en son lieu. Je dois à l'obligeance de cet homme habile le spéculaire en bois dont je donne le dessin au nº 2 de la planche XII. Il a 0,55 centimètres de hauteur, sur 0,50 centimètres de largeur, augmentée d'un mètre 25 centimètres par les deux lisseaux des côtés fixés par des clous. L'épaisseur de la table est de 0,05 centimètres, la profondeur des battants pour les verres est de 0,12 centimètres et la longueur du jour des trous est de 0,07 centimètres. Le plafond est celui-là même que fit travailler le cardinal Sfondrate avec figures en bas-relief représentant les vierges Agnès, Cécile et Constance. Un escalier en spirale à main droite en entrant, communique à deux places, et une porte sur la voie Nomentane actuelle donne accès à la place supérieure, afin que les femmes qui l'occupent exclusivement aient une entrée particulière et distincte des hommes. Les rideaux richement ornés, suspendus d'une colonne à l'autre de la galerie empêchent les femmes de voir les hommes réunis dans l'enceinte inférieure de la basilique. Tous les murs de cette église soit dans le péristyle inférieur, soit en dedans et au dehors de la galerie supérieure, soit sur la face des pilastres de l'abside, étaient revêtus de peintures exécutées à diverses époques. C'est que l'Église Romaine, par une tradition inaltérable, a toujours maintenu la peinture dans ses basiliques, et c'est ce qui la distingue des autres lieux destinés à la prière chez les disciples des sectes hétérodoxes. Ces peintures s'étaient probablement détériorées en quelque partie; le cardinal Varallo crut opportun de les faire couvrir de blanc au moment où il dirigea la restauration, et le cardinal Sfondrate fit peindre par un artiste peu habile de son temps les vierges qui se trouvent aux angles au-dessus des grandes colonnes du péristyle inférieur, comme l'attestent les écussons qu'il y plaça.

Dans la section de l'arcade formée par les soffites construits sous la toiture des galeries, ce même cardinal fit peindre des anges portant des palmes à la main. Aujourd'hui le crépi gonflé par la vétusté, s'est détaché en plusieurs endroits du mur, particulière-

ment de la galerie ou des pilastres de l'abside; et les anciennes peintures ont été mises au jour. Quelques-unes d'entre elles, sur la galerie à gauche et au-dessus de l'abside, appartiennent par le style à la restauration d'Alexandre IV, pendant le XIIIe siècle, dernière période par conséquent de l'école Byzantine en Italie, qui précède immédiatement la renaissance des arts. Ces peintures encadrées en divers rectangles, représentent l'histoire de sainte Catherine, vierge et martyre, et au-dessus de ces rectangles, dans autant de niches distinctes des colonnes, se trouvaient des statues de saints de l'école de Giotto. Les peintures qui recouvrent les pilastres de l'abside, paraissaient d'une date plus ancienne, et peut-être l'un ou l'autre de ces saints qui occupaient la face des angles, appartenait au pontificat d'Honorius Ier. Les statues qui terminent la galerie à droite, représentent l'histoire de saint Benoît; elles appartiennent à la bonne école de Giotto, et dénotent qu'au XIVe siècle on fit aussi quelque réparation à la basilique, ou au moins dans sa décoration. L'auguste pontife Pie IX, mu par ce vif amour qu'il nourrit pour les monuments sacrés, ordonna à la commission d'archéologie sacrée, dont je fais partie, grâce à sa munificence, de faire détacher ces peintures des murs avant d'entreprendre les travaux de restauration. L'intelligent artiste Succi se mit ponctuellement à l'œuvre; les fresques détachées et mises sur toile furent déposées au musée chrétien Pio-Latéranense, comme monuments remarquables pour l'histoire de la peinture sacrée. De ces peintures, j'ai choisi les mieux conservées, que l'on trouvera sur leurs planches respectives. Le sujet de la IVe planche, suivant l'inscription placée en dessus, représente sainte Catherine disputant en présence de l'empereur Maximin Maxence, avec les philosophes qu'il avait mandés pour la confondre.

Dans le sujet de la planche VII, suivant le titre placé au bas, nous voyons sainte Catherine exhortant les philosophes à embrasser le christianisme.

Les deux figures de saintes inconnues, portant une couronne à la main et vêtues de riches habits (planche VIII), ornaient autrefois les pilastres de l'abside; suivant mon opinion, elles appartiennent à la restauration du pape Honorius, comme le prouve la

grande ressemblance de style avec les figures de la mosaïque, ainsi que chacun peut en faire lui-même la confrontation. La planche IX, nous représente saint Benoît dans la grotte de Subiaco : un prêtre du voisinage, averti par une lumière céleste, lui apporte au jour de Pâques, un panier renfermant des mets pour le restaurer. Au-dessus, on voit les restes d'une autre représentation, mais on ne peut y reconnaître le même style. La planche X nous offre une autre scène : un religieux voulant quitter le monastère, trouve en sortant un horrible dragon qui s'élance pour l'assaillir. Saisi de frayeur, le fugitif recule et va se jeter aux pieds de saint Benoît, qui lui impose les mains et le délivre de son inconstance. Il n'y a aucun doute que ces peintures, prises de l'histoire de saint Benoît, n'aient été commandées au pinceau de quelque disciple habile de Giotto, par les religieuses de l'ordre Bénédictin qui avaient la garde de la basilique. La bordure grecque, surmontée d'une bande supérieure courant sous la toiture à l'intérieur de la basilique, aussi bien que les feuilles d'acanthe déployées en volutes sur le tympan triangulaire surmontant la porte, et les deux paons placés aux côtés de la fenêtre à grand jour, et portant un feston suspendu à leur bec, me font croire que ces deux genres d'ornementation appartiennent à la restauration d'Honorius Ier. Le symbole de l'immortalité et du vêtement de gloire dont était ornée sainte Agnès, représenté par le paon, vient confirmer mon opinion, car après le VIIe siècle, le symbolisme chrétien primitif avait presque disparu partout. Ces ornements, aujourd'hui fort détériorés, sont couverts par le plafond, et j'ai mis tous mes soins à en faire prendre les dessins que l'on trouvera à la planche XI, n° 4.

On a remarqué que les figures peintes en bas dans les galeries, étaient demeurées tronquées à la base, et on conclut qu'à l'origine le second péristyle n'avait point de pavé pour y tenir des réunions, mais qu'il avait servi seulement comme dessin d'ornementation. Je ne suis nullement de cet avis, parce qu'il est contraire au gynécée de ces premiers temps du christianisme. Les fidèles avaient pris des basiliques païennes le type de leurs églises, parce qu'elles n'avaient rien de superstitieux, et que parmi les dispositions qui pouvaient avoir quelque intérêt pour la liturgie, elles possédaient des

galeries supérieures, propres à la séparation des femmes d'avec les hommes, usages qu'ils avaient même suivis dans les galeries des catacombes au temps de la persécution. Si ce second ordre n'avait servi que de décoration, on aurait pu le construire fermé et divisé par des pilastres, et cette diposition aurait eu certainement un effet merveilleux par les lignes architectoniques, comme nous le voyons dans la basilique libérienne. De mon côté, j'essaierai de donner une explication plausible à ce morcellement des peintures. Je pense qu'à l'origine, les nefs inférieures sur lesquelles reposent les galeries, n'étaient point formées en voûte, mais soutenues par des soffites, et que dans la suite, à l'une ou l'autre restauration, la courbe des voûtes que l'on construisit, envahit les peintures de la galerie supérieure, lesquelles demeurèrent mutilées; et les saillies que l'on remarque sur le mur de la nef inférieure à gauche, entre la première et la seconde arcade, sur lesquelles devait s'appuyer la petite soffite, viennent confirmer la vérité de mon explication.

L'abside est revêtue de tables de marbre *battia* entrecoupées de listels de porphyre rouge en guise de pilastres avec bordures au-dessus. Cet ornement, de l'époque d'Honorius, ne peut être d'un style correct. Dans l'hémicycle de l'abside, on remarque la mosaïque que fit exécuter ce même pontife. Cette mosaïque représente sainte Agnès, sur la tête de laquelle une main, sortant d'un ciel étoilé, pose le diadème : on voit à ses côtés les deux papes Symmaque et Honorius Ier, si bien méritants de la sainte, et ce dernier lui présente la basilique qu'il a fait entièrement restaurer. Agnès est vêtue partie à la romaine, partie à la byzantine. La riche simarre dorée qui la recouvre et le manteau qui lui descend des épaules, étaient le costume des nobles romaines, et particulièrement du rang impérial. Sa coiffure et la mitrelle qui orne sa tête, étaient encore en usage à Rome; mais l'étoile semée de pierreries qui de son cou descend sur la poitrine jusqu'aux genoux, appartient uniquement au costume byzantin. Ce mélange dans les vêtements ne doit pas étonner, si l'on réfléchit que le costume romain transporté par Constantin dans la nouvelle Rome, se trouvant en contact avec le faste asiatique, prit à la suite des temps quelques usages qu'il adapta au type romain. Aussi bien, le mosaïste byzantin, ap-

pelé par Honorius à orner l'abside de la basilique Constantinienne (à l'époque de ce pape les arts étaient tellement déchus, que l'on devait faire venir des artistes de Byzance), représenta sainte Agnès sous le costume propre des impératrices d'alors. La jeune vierge tient une épée ou dague à ses pieds, de dessous lesquels s'échappent des flammes, symboles de son double martyre; elle porte dans ses mains le livre des Évangiles qu'elle avait si bien imité dans le court espace de sa vie. La présence de la dague, et non d'une hache, nous fait connaître qu'au VIIe siècle on tenait pour positif, suivant les Actes, que ce ne fut point par la décapitation qu'Agnès consomma son martyre, mais par le glaive dont elle fut percée au milieu des flammes qui la respectèrent[1]. Les deux pontifes sont revêtus de la chasuble pontificale différemment repliée, ils ont le pallium sacré qui des épaules descend sur la poitrine. Honorius tient des deux mains la basilique restaurée et l'offre à sainte Agnès, tandis que Symmaque porte les Évangiles de la main gauche, et la droite est dans l'attitude de bénir. La tête de l'un et de l'autre est ornée du nimbe carré[2] pour marquer que l'un était encore vivant, et que l'autre, mort depuis peu, n'avait pas encore de culte. La tête seule d'Agnès est entourée de l'auréole de la gloire, et au-dessus on lit l'inscription SCA: AGNES.

[1] Parmi les bévues et les erreurs dont fourmille l'ouvrage qui parut à Paris en 1855 et qui a pour titre : *Catacombes de Rome,* par Louis Perret, Gide et J. Baudry, éditeurs, je choisirai pour exemple celle qui regarde la mosaïque de Sainte-Agnès. L'auteur, dans une édition vraiment magnifique, a fait représenter sur des planches coloriées les monuments de la Rome souterraine et de quelques basiliques, mais les dessins sont inexacts en grande partie. Au second volume, — Cimetière de Sainte-Agnès, voie Nomentane, — il fait seulement mention du dessin de la mosaïque en question avec le titre *Sainte-Agnès.* — Mosaïque de l'abside de la basilique de Sainte-Agnès, un vingt-quatrième de l'original. — Ici le sieur Perret a converti la dague en un escabeau bien orné pour les pieds de la sainte, et aux côtés de cet escabeau on voit jaillir des flammes; et pourtant entre une dague et un escabeau il y a une grande différence! Si l'auteur se fût donné la peine de lire un classique de ces études, tel que Ciampini, il ne serait pas tombé dans cette bévue. Et ainsi du reste de l'ouvrage.

[2] Au temps de Ciampini, on voyait encore les nimbes carrés de ces deux Pontifes; maintenant ils ont disparu grâce à l'incurie qu'on a mise lors de la restauration faite depuis peu.

Sur l'arc, on voit un ornement de deux encarpes entrelacés d'une banderolle qui, du sein de deux corbeilles, partent des extrémités et vont se réunir au centre pour former couronne à une croix radieuse. Dans les mosaïques d'époque postérieure, au milieu des encarpes ou guirlandes de fleurs, on trouve le monogramme du Pontife qui les a fait placer. Au-dessous des figures, on lit les trois quatrains suivants écrits en lettres d'or :

A droite[1] :

Aurea concisis surgit pictura metallis
Et complex simul clauditur ipsa dies
Fontibus enibeis credas aurora subire
Correptas nubes ruribus arva rigans.

Au centre:

Vel qualem inter sidera lucem proferet ırım
Purpure usque pavo ipse colore nitens
Qui potuit noctis vel lucis reddere finem
Martyrum ebustis hinc reppulit ille Chaos.

A gauche[2] :

Sursum versa nutu quod cunctis cernitur usque
Præsul Honorius hæc vota dicata dedit
Vestibus et factis signanter illius ora
Excitat aspectu lucida corda gerens.

Le pentamètre du second quatrain confirme l'opinion que j'ai avancée plus haut, lorsqu'en parlant de l'ornement à la manière grecque et des paons représentés sous la toiture intérieure, je disais que ces derniers avaient été exécutés par l'ordre d'Honorius pour exprimer la bienheureuse éternité acquise par l'illustre martyre. De la description que j'ai donnée de la mosaïque, il me semble que le sujet en a été pris d'un de ces verres trouvés dans les cimetières dont j'ai parlé précédemment, sur lesquels la jeune martyre, vêtue d'un noble costume et portant la mitrelle en tête,

[1] C'est-à-dire du côté de l'évangile.
[2] C'est-à-dire du côté de l'épître.

est représentée entre les apôtres saint Pierre et saint Paul. La planche XII donne le dessin de la mosaïque entière, et dans la XIIIe, on voit sous de plus grandes proportions les trois vénérables figures de sainte Agnès et des papes Symmaque et Honorius Ier, qui forment le sujet principal de ce précieux travail exécuté avec la plus grande exactitude.

Le cardinal Varallo fit peindre à fresque, au front de l'abside, sur trois étendards qui semblaient descendre du plafond, à droite le martyre de sainte Agnès, à gauche celui d'Émérentienne, qui tombe lapidée au pied du sépulcre de sa compagne, et au milieu la très-sainte Trinité, qui couronne l'illustre martyre à son entrée dans le ciel. Tel fut le complément de la restauration ou plutôt de la dégradation que ce cardinal fit à la basilique suivant la coutume de ce siècle dévastateur. Au fond de l'abside, en montant les deux gradins antiques, on voit la vieille chaire pontificale en marbre, autour de laquelle devaient se trouver, rangés en cercle, les siéges également en marbre pour le clergé, comme on le voit en d'autres anciennes basiliques, et que Varallo élimina. Au centre du bêma ou *sancta sanctorum*, se trouve l'autel renfermant le tombeau d'Agnès, et qui est surmonté du ciel ou *ciborium*, l'un et l'autre exécutés par les ordres de Paul V. Sur le gradin de la table d'autel, il y a une belle statuette de bronze doré, aux draperies d'albâtre oriental en agate verte, œuvre de Nicolas Cordier, appelé le Franciosino[1]. La draperie forme le beau torse d'une statue antique probablement d'une auguste; le Franciosino y adapta la tête, les mains et les pieds en métal, et c'est ainsi qu'elle fut transformée en une magnifique statue de Sainte-Agnès. Cette métamorphose n'a pas manqué de critiques calomnieuses. Ces injures furent reproduites dans la suite en 1709 par les protestants, et un certain Coynens Middleton, docteur en théologie à l'université de Cambrige, lança un opuscule dans lequel il mettait en parallèle le papisme et le paganisme, et donnait comme une preuve très-forte de cette assertion que dans l'église de Sainte-Agnès, une vieille statue d'un jeune Bacchus représentait cette sainte après

[1] Giovanni Baglioni, *Vite dei Pittori e Scultori*, pag. 97.

quelques changements exécutés seulement à l'habillement[1]. Cette statue fut d'abord dressée sur une petite base sur la table de l'autel et tournée à l'Occident pour qu'on pût placer la croix en avant; ensuite, en 1656, sous le pontificat d'Alexandre VII, un chanoine, vicaire de cette cathédrale, nommé Joseph Pieri, afin de mieux décorer l'autel, qu'il ne fit pourtant que gâter, y mit à ses frais les deux gradins sur lesquels fut posée la statue avec son piédestal. Dans cette circonstance, on mit à la main de la statue une fleur de lys en tôle. Dans la restauration actuelle, on a retrouvé sous les gradins susdits cette inscription, que le chanoine Hippolyte Amiani a fait graver en mémoire de ces travaux :

Hoc. Altare. à. Paulo. V. Constructo.
Ut. Magnificentius. Appareat. Hos. Gradus.
Cum. Base. Aere. Proprio. D. Joseph. Pierius.
Romanus. Vics. Hujus. Canonicæ.
Faciendum. Curavit.
Et. D. Ippolytus Amianus. In, Memoriam.
Posterum. Hoc. Signum. Posuit.
Anno 1656.
Alexandro. VII. Pontif.

Une balustrade moderne a pris la place des anciennes transennes à jour de métal doré qui entouraient l'autel et sur lesquelles devaient avoir été fixés les petits ambons, comme dans la basilique des Saints-Nérée et Achillée. Un seul fragment des transennes métalliques, échappé à la destruction, fut retrouvé par le chevalier Busiri dans un oratoire privé de l'antique cathédrale (celui que fit construire le cardinal de Médicis). Je le rapporte à la planche XI, n° 3. Il a 74 centimètres de longueur sur 55 centimètres de largeur; l'épaisseur du châssis chantourné est de 0^{m}020 — x0,045, et celle des autres lames est de 0^{m}007 — x0,020. Sévérano, dans son *Codex de la Vallicella de sa Rome sacrée*, rapporte

[1] *Epistola Roma missa qua comparatio papismi cum paganismo instituitur auctore Coynens Middleton doctore theologiæ et præcipuo librario accademiæ Cantabrig.* Londini 1709, in-4, pag. 31. — *Referentibus actis eruditorum*, Lipsiæ, anni 1730, pag. 366, *notat se autumasse in templo S. Agnetis veterem Bacchi juvenis statuam nunc sanctam illam repræsentare, paucis tantum quæ ad habitum spectant immutatis.*

que dans la basilique de Sainte-Agnès, « il y avait jadis (ce sont ses paroles), les ambons ordinaires ou pupitres en marbre et en porphyre pour l'épître et l'évangile, enlevés aujourd'hui pour élargir l'église[1]. Bosio, témoin oculaire, répète la même chose[2]. Je ne puis admettre avec le docte Nibby que Paul V construisit le nouvel autel avec son *ciborium* à l'endroit de l'antique *Chorus* ou *schola cantorum*, parce que l'on voit clairement que l'autel, par rapport à l'abside et à l'entrée, n'a pas changé d'un palme, et qu'en conséquence, la *schola cantorum* devait avoir sa place au milieu de la grande nef ou *aula*, avant les degrés qui mènent au sanctuaire, ou bien il faut convenir que la position locale n'en permettait point, et dans ce cas les chantres occupaient les côtés du sanctuaire comme dans la basilique des Saints-Nérée et Achillée. Un fragment d'ambon formé de petites tranches de porphyre entrelacées de bandes de mosaïques sert aujourd'hui *d'antependium* au second autel de la petite nef, à gauche.

Près de l'autel, au côté de l'évangile, l'attention se porte sur un superbe candélabre antique en marbre blanc magnifiquement travaillé; il est destiné aujourd'hui à porter le cierge pascal. Martinelli, dans sa *Rome Sacrée*, nous dit qu'il y avait six de ces candélabres, apportés à la basilique du mausolée voisin de Constance, dont nous parlerons plus loin[3]. Le savant Ciampini assure de son côté[4] que de son temps il y avait cinq candélabres, trois dans la basilique et deux dans le mausolée. Je tiens sans aucun doute avec Martinelli qu'à l'origine il y avait six candélabres, ainsi qu'il affirme les avoir vus, et qu'ils avaient été placés par Constantin autour du sépulcre d'Agnès, ou bien de front hors du bêma ou sanctuaire. Ensuite, à une époque postérieure, deux de ces candélabres furent transportés au mausolée de Constance, et les quatre autres demeurèrent dans la basilique. Mais lorsque Ciampini écrivait sur les édifices constantiniens, outre les deux du

[1] Giovanni Severano, *Roma sacra, Codice Vallicellano*, cap. 16, pag. 45-56.
[2] Bosio, *Roma sutteranea*, lib. III, cap. 48 pag. 418.
[3] Martinelli, *Roma ex Ethnica sacra*, pag. 53... *sex candelabra antiqua ex vicino S. Constantiæ templo translata.*
[4] Ciampini, *De sacris Ædificiis*, pag. 134.

mausolée, il en remarqua trois dans la basilique, dont l'un devait servir pour le cierge pascal, et les deux derniers avaient dû être placés comme chandeliers aux côtés de l'autel. Ce remarquable écrivain ayant observé aux bases de ces candélabres des ornements en bas-reliefs, des enfants avec des grappes de raisins, différents oiseaux, et des têtes de bélier aux coins, pensa qu'ils avaient été sculptés à l'époque de Constantin, et placés d'abord au mausolée de Constance, parce qu'à la façade de ce monument, on retrouvait en mosaïque les mêmes ornementations. Quant à moi, malgré tout le respect que je professe pour ce grand homme, je dois avouer que le style de ces candélabres est trop fini pour appartenir au temps de Constantin, époque où les arts et particulièrement la sculpture étaient dans une grande décadence, comme on peut l'observer dans les monuments d'alors, et spécialement dans l'arc de triomphe dédié à cet empereur : je ne puis donc que le rapporter à l'ère florissante d'Auguste ou bien à celle de Trajan et d'Adrien, pendant lesquelles les beaux arts avaient atteint le sublime. J'opinerais plutôt que Constantin les prit de quelque édifice païen pour en orner la basilique de Sainte-Agnès, et qu'il les destina à supporter les pharocantara d'argent, qui répandaient une lumière abondante sur le sépulcre de la jeune martyre. Ces candélabres restèrent à leur place jusqu'à la fin du siècle passé; Pie VI en fit transporter quatre au Vatican, dans son musée, qu'il enrichissait chaque jour de nouveaux monuments précieux, et le dernier a gardé la destination indiquée plus haut[1]. Près du mur de la petite nef, à gauche en entrant, on remarque la chapelle dédiée à la bienheureuse Vierge Marie, où l'on conserve la sainte Eucharistie; les peintures que l'on aperçoit sur la coupole de cette chapelle ont été exécutées par Joseph Chiari[2]. C'est là que se lisait l'inscription damasienne à la louange d'Agnès, que j'ai rapportée plus haut, et que l'on voit aujourd'hui au dernier angle du mur de

[1] On conserve à la précieuse bibliothèque des chanoines réguliers de Latran, à Saint-Pierre aux Liens, le billet de monseigneur le Trésorier sur le transport des chandeliers au Vatican, en date du 31 décembre 1771; il y est fait encore mention de deux chandeliers de bronze dont le Pape fit don à la basilique en échange des premiers.

[2] Léon Pascali, *Vite di Pittori*, tom. I, pag. 212, *Roma*, ann. 1730, in-4.

l'escalier latéral, en face des fonts baptismaux. A l'extrémité de ce côté se trouve la sacristie actuelle, bâtie en 1667 par le P. abbé Picri (dont nous avons fait mention à l'occasion des gradins du maître-autel), à l'endroit même qui avait servi de baptistère lors de l'érection primitive de la basilique. Dans la nef inférieure, à droite, on remarque les trois chapelles consacrées par Alexandre IV, comme nous l'avons fait observer précédemment. Dans celle du milieu, Antoine Sclavati de Bologne peignit le portrait fort ressemblant de Léon XI, bienfaiteur insigne de ce temple, sur la mémoire que lui fit ériger monseigneur Pierre-Jacques Cima, son majordome[1]. En 1696, on raccommoda le campanile, qui menaçait ruine, et l'on fit un nouvel éperon derrière l'abside de l'église, un autre du côté de la voie, et un troisième du côté du monastère. Ce fut là la troisième restauration après celle du cardinal de Médicis, qui fut plus tard Léon XI[2]. Le pavé, jusqu'alors, était celui qui fut restauré en 1728; aujourd'hui il a été renouvelé, comme nous le verrons en son lieu. La porte de la basilique était en bronze, suivant le témoignage d'un grand nombre d'écrivains anciens. André Fulvio[3] dit : « Le temple souterrain d'Agnès est encore debout avec ses portes d'airain : on y descend par beaucoup de degrés. » Lucius Fanno[4] « rapporte que l'église de Sainte-Agnès possède des portes en bronze. » Schraderus affirme que l'on descend dans le temple de Sainte-Agnès par 32 degrés, et que ses portes sont de bronze[5]. George Fabricius raconte que les *portes* de l'église de Sainte-Agnès sont *en bronze*[6]. Enfin, Martinelli dit la même chose, c'est-à-dire que dans l'église de Sainte-Agnès, il y a des portes en bronze. Ces portes de bronze demeu-

1 Giovanni Baglioni, *Vite dei Pittori e Scultori,* p. 172. — Id., Titi, p. 329.

2 *Schede manoscritte dell ab Monsagrati :* la dépense pour la restauration du Campanile s'éleva à écus 677 et 90.

3 Andr. Fulv., *Antichità di Roma,* lib. I, pag. 17 et folio 6, édit. lat., Rom., 1527.

4 Lucio Fanno, *Antichità di Roma,* lib. I, pag. 17.

5 Schraderus, lib. II, *Monumentorum Italiæ,* fol. 120 à tergo. *Descensus in templum S. Agnetis est graduum triginta duorum, portæ æneæ.*

6 George Fabricius, *In sua Roma,* cap. 28, pag. 237, édit. Basileæ 1587, in-8, anno 1550. *Ecclesia S. Agnetis habet valvas æneas.*

rèrent en place jusqu'au pontificat de Sixte V. Ce Pontife fit fondre ce métal (peut-être par pénurie d'un autre) et s'en servit pour couler les deux statues colossales des apôtres saint Pierre et saint Paul, qui furent élevées au sommet des colonnes Trajane et Antonienne pour y remplacer leurs antiques possesseurs[1].

Le pape Innocent X supprima le titre cardinalice de *Sainte-Agnès in cryptis agonis*, comme nous le verrons en son lieu, et le transféra à cette basilique par un bref du 5 octobre 1654. Néanmoins le cardinal Baccio Aldobrandini qui avait reçu d'Innocent X le titre de *Sainte-Agnès in agone*, dans le consistoire tenu au palais Quirinal le 11 mars 1652, le retint jusqu'au 1er avril 1658, lorsqu'il opta pour les titres des *Saints-Nérée et Achillée* sous le pontificat d'Alexandre VII. Dans le consistoire du 29 avril 1658, le même pape créa cardinal, Jérôme Farnèse[2], auquel il donna pour la première fois le titre de *Sainte-Agnès hors des Murs*, dans le consistoire du 6 mai de la même année[3].

[1] Martinelli, *Roma ex Ethnica sacra*, pag. 53. *In ecclesiâ sanctæ Agnetis sunt portæ æneæ.*

[2] Voyez : *Magnum catal. Ecclesiarum urbanarum ex Spiceligio Romano Card. Maï*, tom. x, pag. 386, *sub indicatione : Avvisi del* 1587 *li* 24 *di Agosto.*

[3] *Ex diario Fulvii Servantii, cæremon. magist.*

Comme complément à ces renseignements, je rapporterai ici le Catalogue des cardinaux titulaires de la basilique Nomentane de Sainte-Agnès.

1. Le cardinal Baccio Aldobrandini ayant, comme nous l'avons dit plus haut, résigné son titre de Sainte-Agnès *in Foro Agonali* dans le consistoire secret du 5 octobre 1654, suivant l'intention du souverain-pontife Innocent X, fut transféré au titre de Sainte-Agnès dans sa basilique hors des Murs, sur la voie Nomentane, substituée à l'église du *Forum Agonale* par rescrit du même consistoire.

2. Le cardinal Jérôme Farnèse obtint d'Alexandre VII, dans le consistoire du 6 mai 1658, le titre de Sainte-Agnès hors des Murs, et le retint jusqu'à sa mort arrivée le 18 février 1668, et fut enseveli dans son église du Gesù.

3. Le cardinal Vitalian Visconti, archevêque de Montréal en Sicile, obtint le titre de Sainte-Agnès d'Alexandre VII, au consistoire du 18 mars 1669, et le conserva jusqu'à sa mort le 7 septembre 1671.

4. Le cardinal Frédéric Borromée, ayant quitté le titre de Saint-Augustin au consistoire du 8 août 1672, reçut de Clément X le titre de Sainte-Agnès, qu'il garda jusqu'à sa mort le 19 février 1673. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Charles, *in via lata*, ou *al Corso.*

5. Le cardinal Toussaint de Forbin Janson, obtint d'Alexandre VIII le

Jusqu'en 1708, cette basilique n'avait pas charge d'âmes suivant l'antique prescription, quoique avant cette époque, certaines basiliques extramurales l'eussent obtenue. Cette année-là, elle fut élevée au rang de paroisse par une bulle apostolique.

Finalement, en 1724, le souverain-pontife Innocent XIII, de la très-noble famille des Conti, inspiré par sa grande dévotion envers notre sainte, alla publiquement, le jour de sa fête, visiter sa basilique, comme l'atteste une inscription lapidaire sur le mur à droite de l'escalier latéral.

Je termine la description de ce vénérable monument en faisant remarquer qu'en lui nous avons le véritable type des basiliques chrétiennes, d'après les dessins des temples païens décrits par Vitruve, lorsque Constantin mit la main à la construction des premiers temples du christianisme. Ici encore je ne puis être d'accord avec Nibby, lorsqu'il affirme qu'on ne retrouve plus aujourd'hui dans la basilique de Sainte-Agnès aucune trace de l'église

titre de Sainte-Agnès, dans le consistoire du 10 juillet 1690, et le garda jusqu'au 8 septembre 1693 qu'il l'échangea contre celui de Saint-Callixte.

6. Le cardinal Jean-Baptiste Spinola se démit de son titre de Sainte-Cécile in Trastevere dans le consistoire du 20 février 1696, et obtint d'Innocent XII le titre de Sainte-Agnès, qu'il conserva jusqu'au 7 avril 1698, et passa à celui de Sainte-Marie in Trastevere.

7. Le cardinal Regnier Pallavicino obtint de Clément XI, au consistoire du 25 juin 1706, le titre de Sainte-Agnès, et le retint jusqu'à sa mort le 30 juin 1712; il fut inhumé à Saint-François à Ripa.

8. Le cardinal Georges Spinola reçut le titre de Sainte-Agnès des mains de Clément XI, au consistoire du 20 janvier 1720, et le retint jusqu'au 15 décembre 1734 où il passa à celui de Sainte-Marie in Trastevere.

9. Le cardinal Séraphin Cenci, archevêque de Bénévent, obtint le titre de Sainte-Agnès de Clément XII, au consistoire du 27 juin 1735. Il mourut le 24 juin 1740 et fut enseveli dans son église titulaire.

10. Le cardinal Philippe-Marie del Monte eut le titre de Sainte-Agnès de Benoit XIV, au consistoire du 23 septembre 1743; il le quitta ensuite, au consistoire du 10 avril 1747 pour passer à celui de Saint-Etienne au mont Cœlius.

11. Le cardinal Frédéric-Jérôme de Roy de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges, reçut le titre de Sainte-Agnès des mains de Benoît XIV au consistoire du 15 mai 1747, et le garda jusqu'à sa mort qui arriva à Paris le 28 avril 1757. Il eut sa sépulture dans l'église de Saint-Sulpice.

12. Le cardinal Etienne-René Poitiers de Gesvres, reçut le titre de Sainte-Agnès de Clément XIII, au consistoire du 2 août 1758, et le conserva jusqu'à

primitive de Constantin, ni de la restauration du pape Symmaque; mais que ce qui apparaît, appartient à la première période du VII° siècle, au temps d'Honorius. En effet, on retrouve le plan sans aucune altération, les mêmes colonnes sont encore dans leur position primitive, et dans le bas, il reste une bonne partie du mur d'enceinte dont la construction annonce l'époque de cet empereur.

Lorsque la basilique fut achevée, la princesse Constance avec ses premières compagnes qui s'étaient consacrées à Dieu, établirent leur demeure dans un édifice que la munificence impériale avait fait élever à proximité de l'église, et toutes elles menaient une vie séparée du monde dans l'exercice des vertus chrétiennes. Le pape Libère, à son retour de l'exil, alla rendre visite à Constance et à ses sœurs. De nouvelles compagnes, de tout rang et de toute condition, vinrent ensuite augmenter leur nombre, et lorsque le collecteur Ambroise publiait ces Actes, il y avait à Rome

sa mort, arrivée à Paris le 24 juillet 1774. Il fut enseveli dans l'église métropolitaine.

13. Le cardinal Louis Valenti Gonzaga reçut le titre de Sainte-Agnès au consistoire du 30 mars 1778 et le retint jusqu'au 29 novembre 1790, et passa à celui des saints Nérée et Achillée.

14. Le cardinal Joseph Spina eut le titre de Sainte-Agnès de Pie VII, au consistoire du 24 mai 1802 (la vacance avait duré jusqu'à ce jour). Il quitta ce titre pour passer à l'évêché de Palestrine au consistoire du 28 février 1820.

15. Le cardinal Denis Bardaxy-de-Azara reçut le titre de Sainte-Agnès de Pie VII, au consistoire du 27 septembre 1822 après avoir quitté celui des douze Apôtres. Il le conserva jusqu'à sa mort arrivée à Rome le 3 décembre 1826. Il fut exposé dans l'église de Saint-Sauveur in Lauro et fut inhumé dans la basilique de son titre.

16. Le cardinal Ignace Nasali, reçut le titre de Sainte-Agnès de Léon XII, au consistoire du 17 septembre 1827. Il finit sa vie à Rome le 2 décembre 1831, fut exposé dans l'église de Saint-Marcel et inhumé dans sa basilique titulaire.

17. Le cardinal Philippe Giudice Caracciolo, archevêque de Naples, eut le titre de Sainte-Agnès de Grégoire XVI, au consistoire du 30 septembre 1833. Il le garda jusqu'au jour de sa mort arrivée à Naples le 29 janvier 1844; il fut exposé et inhumé dans l'église métropolitaine de cette ville.

18. Le cardinal Hugues-Robert-Jean-Charles de la Tour d'Auvergne Lauraguais, évêque d'Arras, reçut le titre de Sainte-Agnès de Grégoire XVI, au consistoire du 16 avril 1846; il le conserva jusqu'à sa mort arrivée à Arras

une foule de jeunes personnes consacrées à Dieu qui s'étudiaient à imiter les exemples d'Agnès et se préparaient comme elle aux noces de l'Agneau immaculé. De leur nombre, on remarquait Aurelia Agapetilla, cette servante de Dieu, dont nous avons parlé dans les paragraphes précédents, qui fut compagne de Constance, ou vécut peu de temps après elle, comme nous l'avons indiqué.

Cette princesse ne s'était pas contentée de choisir sa demeure, pendant sa vie, auprès de la basilique de Sainte-Agnès, elle voulut encore que son tombeau reposât à l'ombre de ses murs : en conséquence, elle fit construire un mausolée pour sa propre sépulture et pour celle en même temps des membres de la famille impériale.

L'édifice rond que l'on remarque non loin de la basilique, est le mausolée dont nous dirons quelques mots.

Chacun sait, pour peu qu'il soit versé dans l'archéologie sacrée et profane, combien ce monument a soulevé de disputes parmi les hommes illustres de tout temps. Quelques-uns, d'une date plus ancienne, l'ont pris pour un temple de Bacchus [1], à cause de l'ornement en mosaïque que l'on retrouve à la voûte, et qui représente des raisins, des branches de vigne, des chars remplis de moût et des enfants qui foulent dans les pressoirs les grappes cueillies dans la vendange. L'illustre Ciampini partagea l'opinion de ces auteurs. D'autres marchant à la suite de Battari, Ficoroni

le 20 juillet 1851. Il fut exposé et inhumé dans l'église cathédrale de cette ville.

19. Le cardinal Jérôme d'Andrea, reçut le titre de Sainte-Agnès, de Sa Sainteté le pape Pie IX, aujourd'hui régnant, au consistoire du 18 mars 1852. Que Dieu Notre Seigneur, par les mérites de sainte Agnès, pour laquelle ce cardinal professe une dévotion particulière, lui accorde de longues années dans la possession de ce noble titre!!

[1] André Fulvio, *Antichità di Roma*, à l'endroit cité plus haut dit: « *Vicino a S. Agnese si vide l'antichissimo tempio di Bacco, lacui forma è sferica con colonne intorno a due a due che sostengono la cupola di esso tempio; ove essendo lavorato di musaico, e di pittura antica ogni cosa risplende; ove eziandio d'intorno appariscono effigiati i gesti di quella falsa divinita, che dal tempo consumati si vanno spegnendo.* » — Lucio Fauno, *Antichità di Roma*, à l'endroit cité plus haut. — Ciampini, *loc. cit.*

et Nardini[1], se mirent à étudier l'architecture de ce monument et apportèrent une plus grande attention à ces ornements en les examinant au point de vue du symbolisme chrétien des premiers siècles; ils suivirent les traces de l'antique topographie romaine qui ne rappelle aucun temple de Bacchus sur la voie Nomentane, et ils ont conclu que ce ne pouvait être que le mausolée de Constance tel qu'il était à son apparition. Le savant Monsagrati, dans ses *Schede manoscritte*, pénse que le mausolée de Constance a été construit par des architectes païens et par des chrétiens néophytes, qui auront adopté des ornements de style païen.

Dans une dissertation que je fis en 1843 sur les premiers édifices sacrés du culte chrétien, élevés à Rome par Constantin[2], je démontrais que les écrivains qui opinaient pour le temple de Bacchus, malgré leur érudition, ne se rappelaient peut-être pas trop bien qu'un des symboles chrétiens les plus usités dans les premiers siècles, était celui des raisins, des branches de vigne, de la vigne et de la vendange. On avait alors constamment devant les yeux le texte où le Christ s'appelle la vraie vigne, laissée à ses fidèles pour étancher leur soif à ce vin mystique pressé par lui-même; on se souvenait que le fidèle, s'il ne reste pas uni à Jésus-Christ, comme le cep à la vigne, s'expose au malheur d'être retranché et jeté au feu; que ces hommes foulant dans la cuve, que ces raisins mis au pressoir rappelaient à la mémoire de nos ancêtres ce

[1] Bottari, *Roma sotterranea*, tom. II, tav. 74, pag. 67.
— Les symboles de la vigne sont interprétés par Clément d'Alexandrie, lib. II, *Pedag.*, cap. 2, et lib. I, cap. 5. — Sedulio, liv. III, ỳ. 8. — Dans la mosaïque de saint Clément à Rome, on voit l'église sous la figure d'une vigne qui entoure le Christ dont elle a reçu la fécondité. — Arringhi, ch. 45. *Roma sotterranea*. Il parle d'une lampe au milieu de laquelle on voit le bon pasteur, et autour une branche de vigne. — Ficorini, *Vestigia di Roma antica*, pag. 177. Il soutient que Bacchus n'a pas eu de temple sur la voie Nomentane, et que cet édifice par ses matériaux et sa construction accuse l'époque de Constantin qui fit construire deux semblables mausolées, l'un pour sa mère et l'autre pour sa fille. — Nardini, *Roma antica*, an. 1704, lib. IV, cap. 4, pag. 176. Il pense que cet édifice sphérique fut construit par Constantin pour baptistère, et qu'ensuite il aura servi de sépulture à Constance, etc.

[2] Vid., tom. XII, *Atti dell academia di Archeologia*.

torcular calcavi solus, lorsque le Christ, qui est la vigne, fut horriblement mis sous le pressoir de sa douloureuse passion; qu'ils avaient toujours devant eux l'image de ces persécutions sanglantes qui ont si lontemps affligé l'Église, comme le fait remarquer saint Jérôme, si voisin de l'époque de Constantin, époque où restait encore gravée dans l'esprit des fidèles cette idée du cep, des raisins, de la vendange. *Alors*, dit-il, *la grappe sera foulée et torturée dans les pressoirs, et le vin vermeille du sang du Christ et des martyrs sera répandu*[1]. Je faisais encore observer que ces mêmes symboles se retrouvent sur le sarcophage en porphyre, dans lequel fut renfermée la dépouille mortelle de Constance après sa mort (on le conserve aujourd'hui au musée du Vatican), circonstance qui marque que la construction du mausolée et le travail de la mosaïque ont eu lieu à la même époque. J'établissais en outre un parallèle avec le magnifique sarcophage trouvé dans la vigne Bonfigliuoli, près du cimetière de Prestat sur la voie Appia, et qui fait actuellement partie du musée Pio-Lateranense. On retrouve également sur ce tombeau les allégories des raisins, de la vendange et du pressoir; et, au milieu de ces emblèmes, apparaît l'image du bon Pasteur portant sur ses épaules la brebis égarée, symbole éminemment chrétien. J'indiquais sur d'autres compartiments de décoration divers oiseaux, parmi lesquels on voyait le paon, répété aussi sur le sarcophage de porphyre, comme symbole de l'immortalité de l'âme, suivant l'observation que nous donne saint Augustin sur la signification de cet élégant volatile, dans son livre de la *Cité de Dieu*[2]. Je recherchais quels pouvaient être, au milieu des pampres, ces figures viriles, et leur maintien, la place distincte qu'ils occupaient, et leurs vêtements me faisaient croire que ce pouvait être les fils de Constantin et de Fausta, qui mirent tant de sollicitude à satisfaire les pieux désirs de leur sœur, si toutefois après meilleure réflexion faite aujourd'hui, elles ne représentent pas Constantin lui-même et Crispus, frère de Constance.

[1] S. Hieronymus, *in Comment. in Amos*, cap. 9. « *In illo tempore plenis torcularibus uva calcabitur et de Christi et martyrum sanguine rubentia musta fundentur.* »

[2] S. Augustinus, *De Civitate Dei*, lib. XXI, cap. 4.

Néanmoins, un savant archéologue qui avait lu ma dissertation opposait à cette interprétation, que je donnais aux symboles inscrits sur cette mosaïque, les restes du même travail qui couvraient la voûte de la coupole et que rapporte Ciampini, tome II, planche I [1]. Il y retrouvait des sujets purement païens, comme le satyre, les tigres de Bacchus, les cariatides, les télamons et choses semblables. En examinant attentivement ce tableau, je ne puis nier que l'ensemble de la composition ne présente des sujets qui trahissent le paganisme, comme le satyre par exemple. Cependant en comparant cet ornement avec celui décrit plus haut qui recouvre la voûte de l'édifice circulaire, je suis porté à croire, avec Monsagrati [2], que ceux qui dirigeaient la décoration de ce monument, étaient des artistes païens, ou des chrétiens de date récente; or ces artistes voulant exécuter, d'après les ordres reçus, une de ces conceptions symboliques du christianisme, ne surent pas se dépouiller totalement des ornements ordinaires adoptés par l'école artistique de Rome païenne. C'est ainsi qu'il en arriva à cette période du moyen âge où les artistes lombards, fondateurs de l'architecture qui porta leur nom, voulurent remettre en vigueur l'antique symbolisme chrétien en l'affublant pourtant de formes nouvelles. Aussi bien, ne pénétrant pas assez dans l'esprit qui animait le symbolisme des temps primitifs du christianisme, ils introduisaient souvent dans leurs compositions des allégories païennes, et parfois viciées par la superstition orientale du système de Zoroastre. Ces réflexions enlevant donc à cet édifice la fausse idée que ce fut un temple dédié à Bacchus, nous devons conclure que c'était le mausolée construit par les ordres de la princesse Constance. L'architecture ne diffère point des monuments de cette époque; en effet, la maçonnerie en briques des murs, et le péristyle formé de vingt-quatre colonnes jumelles de granit avec chapitaux d'ordre différent qui soutiennent la coupole, reportent évidemment l'édifice entier au temps de la décadence des arts [3]. En face de la porte principale, suivant la

[1] Joan. Ciampini, *Vetera monimenta*, pars. 2, tab. 1.

[2] Monsagrati, *Schede manoscritte*, déjà citées.

[3] Palladio, dans son *Architecture*, liv. IV, ch. 21, pag. 85, a publié en trois

règle adoptée dans les mausolées, il y a une grande niche qui renfermait la tombe de porphyre dans laquelle fut déposé le corps de Constance. Autour du péristyle, on avait taillé dans le mur douze petites niches, entrecoupées par deux plus grandes qui donnent aujourd'hui passage à l'extérieur. La coupole est ornée de mosaïques que Ciampini, par erreur, attribue à l'époque Constantinienne, tandis qu'il regardait comme d'une époque plus ancienne celle que nous avons décrite précédemment; mais elles appartiennent certainement, par la pauvreté de leur style, au VIIIe siècle environ, et ressemblent à celles que l'on exécuta à la même époque dans d'autres basiliques de Rome. Je ne saurais dire de quelles ornementations étaient décorées d'abord les petites niches, je tiens pourtant qu'elles renfermaient des mosaïques. Ainsi, je pense encore que les deux grandes niches qui servent aujourd'hui d'entrées latérales, renfermaient deux sarcophages destinés à recevoir la dépouille d'autres personnages de la famille impériale, comme nous le verrons bientôt. Aujourd'hui on a peint dans les niches les images des douze apôtres, et à la place des mosaïques mentionnées plus haut, la voûte de la coupole présente une gloire, et dans un plan inférieur quelques faits de la vie de sainte Constance. Ces peintures furent exécutées par ces peintres si médiocres du cardinal Varallo auquel on doit encore la malencontreuse restauration de cet important édifice[1]. Le pavé est formé de morceaux de marbre irréguliers, enlevés aux monuments païens et au cimetière chrétien qui se trouve à proximité, comme en rendent témoignage les fragments d'inscription qu'on y remarque encore.

planches, le plan, la hauteur, l'ordre des colonnes qui soutiennent les arches de la coupole centrale.

[1] Sur l'arc qui surmonte le tombeau de Constance on lit:

Fabricius. S. R. E. Card. Varallus
Templum. Divæ. Constantiæ. Ruin.
Propinquum. Restauravit. Et. Ornavit.
Anno. Domini. MDCXX.

— Pietro Sante Bartoli, dans sa *Roma antica*, 1741, pag. 342, accuse à juste titre le cardinal Varallo d'avoir dégradé le temple de Sainte-Constance aussi bien que la basilique de Sainte-Agnès.

Lorsque Constance, vers l'an 359, prit son essor vers le ciel, sa dépouille mortelle fut enfermée dans la tombe de porphyre[1], au sein du mausolée dont il est ici question, et qu'elle avait fait ériger de son vivant, par la munificence de son père, pour son propre usage et celui des autres membres de la famille impériale. En effet, Ammien Marcellin[2] rapporte que Julien envoya à Rome le corps d'Hélène, son épouse, pour être déposé dans le mausolée de la voie Nomentane, où se trouvait encore la sœur de cette princesse, Constantine, femme de Constance-Gallus, César, l'une et l'autre filles de Constantin et de Fausta. Ces deux princesses auront été placées dans deux sarcophages que l'on aura probablement mis dans les deux grandes niches dont j'ai fait mention plus haut. Quelques siècles après sa mort, Constance eut un culte religieux et son nom fut inséré dans les diptyques des saints, de l'Église Romaine. Alors son corps sacré, retiré de sa tombe, fut renfermé avec ceux d'Attique et d'Artémie dans l'autel que l'on érigea au milieu du temple sous la coupole, et de la sorte le mausolée destiné à la sépulture devint un temple consacré à Dieu en l'honneur de Constance. Sur la fin du VI[e] siècle, l'*Itinerarium Malmesburiense*, que j'ai cité au paragraphe précédent, rappelait le sépulcre de Constance comme un endroit de pieux pèlerinage de la part des étrangers; et après avoir fait mention de la basilique de Sainte-Agnès et de l'église de Sainte-Émérentienne, il ajouta : « Là encore dans une église *singulière* repose Constance, fille de Constantin[3]. » Et vraiment, pouvait-il mieux caractériser cet édifice qu'en l'appelant église *singulière*, puique, s'éloignant de la forme habituelle des ba-

[1] Ficorini (*Vestigia di Roma antica*, pag, 177), dit que l'urne de porphyre, suivant le P. Bonanni dans sa *Galleria Kirkeriana*, fut transportée par Constantin du môle d'Adrien. Je ne sais sur quel document historique s'appuie le P. Bonanni pour donner ce renseignement. Quant à moi, les ornementations en mosaïque que l'on observe sur le sarcophage à la voûte du mausolée me portent à croire qu'il a été fait à l'époque de Constantin.

[2] Ammiani Marcellini, lib. XXI, cap. 1, pag. 263. Parisiis 1681. «*Inter quæ Helenæ conjugis defunctæ* (c'est-à-dire de Julien l'Apostat) *supremam miserat Romam in suburbano viæ Numentanæ condenda, ubi uxor quoque Galli quondam soror ejus sepulta est Constantina.*

[3] Itiner. Malmesbur..... *ibi quoque (juxta viam Numentanam) singulari ecclesia Constantia Constantini filia requiescit.*

siliques, elle en avait une propre à elle et qui convenait à un mausolée sépulcral.

Dans cette conjoncture les sarcophages de ces deux princesses auront sans doute été extraits des deux grandes niches ; la tombe en porphyre demeura à sa place primitive jusqu'à ce qu'il plût au souverain-pontife Pie VI de la faire transporter, avec celle de l'impératrice Hélène, aïeule de Constance, pour en enrichir son nouveau musée Pio-Clémentin[1].

Lorsqu'en 864, comme nous l'avons dit plus haut, le pape Nicolas Ier rétablit Rhotade, évêque de Soissons, dans sa charge pastorale, *inter missarum solemnia,* ce fut dans la basilique de Sainte-Agnès, au jour anniversaire de son martyre, qu'eut lieu cette cérémonie. Après la lecture de la formule de réintégration, cet évêque fut conduit à l'église voisine de Sainte-Constance et il y célébra solennellement le divin sacrifice[2].

Le grand nombre des guérisons miraculeuses que Dieu opéra à l'intercession de sainte Constance et de ses compagnes, engagèrent en 1256 le pape Alexandre IV, qui gouvernait alors l'Église, à renouveler l'autel de cet édifice sacré ; et pendant qu'on y travaillait, il fit enlever les précieuses dépouilles pour les y replacer ensuite ; ce qu'il exécuta par une belle solennité dont il chargea une députation spéciale de deux évêques[3].

Après avoir fait replacer les corps sacrés de ces vierges sous le nouvel autel, Alexandre IV, quelques jours après (c'était le jour de station en Carême dans la basilique de Saint-Vital, à laquelle ressortissait encore, suivant le décret d'Innocent Ier, la basilique de

[1] André Fulvio, *Antichita di Roma*, raconte à l'endroit cité plus haut, que Paul II, Vénitien, ordonna de transporter au Vatican le sarcophage en porphyre renfermant le corps de Constance, mais ce pape, entre temps, vint à mourir, et le sarcophage, qui était déjà à mi-chemin, fut reporté à sa niche primitive.

[2] Anastas. Biblioth., *in Vita Nicolai* I... « *et post omnium consensum in ecclesiâ S. Constantiæ juxta eamdem S. Virginis basilicam decreto beatissimi hujus præsulis sæpedictus Rhotadus jam restitutus episcopus missarum solemnia solemniter celebravit.*

[3] *Anno Domini MCCLVI mense Februarii die* 6. *Laurentius archiepiscopus Sclavensis, et Episcopus Maxocensis de speciali mandato Domini Alexandri IV transtulerunt corpora beatarum Virginum Christi Constantiæ, At-*

Sainte-Agnès et ses dépendances, et ce fut ce jour-là même qu'il consacra les trois autels de la basilique susdite), Alexandre IV, dis-je, accompagné de toute la cour pontificale, et d'une grande foule de peuple, se rendit dans cette église et y consacra l'autel; et voulant conserver inviolablement les prescriptions de l'Église Romaine, qui ordonnent de célébrer solennellement le sacrifice eucharistique sur les reliques des martyrs, il fit sceller, dans le sépulcre de l'autel, les reliques de sainte Émérentienne, vierge et martyre, des saints Saturnin et Sisinnien et d'autres martyrs, comme aussi un morceau des vêtements de Notre-Seigneur et des cheveux de la bienheureuse vierge Marie; et il accorda aux assistants différentes indulgences. A cette occasion, il fit placer, à perpétuelle mémoire, sur la porte du temple sacré, l'inscription suivante :

Anno Domini MDCCLVI. indictione xiiii. eo. die. quo. statio. B. Vitalis. celebratur. Dominus. Alexander. Papa IV. Consecravit. Altare. Beatæ. Constantiæ. filiæ. Constantini. Imperatoris. in. quo. Corpora. Atticæ. Artemiæ. et. Merentianæ[1]. virginis. et. martyris. Christi. cum. corpore. ejusdem. Beatæ. Constantiæ. Capilli. Gloriosæ. Virginis. Mariæ. particula. vestimentorum. Christi. reliquiæ. Sanctorum. Saturnini. et. Sisinnii. aliorumque. Sanctorum. Christi. pia. devotione. et. debita. Veneratione. reconduntur. cui. Consecrationi. tota. romana. Curia. interfuit. Stephanus. Prœnestinus. Episcopus. Tusculanus. Ugo. Tituli. S. Savinæ. Joannes. tituli. sancti. Laurentii. in. Lucina. presbyteri. cardinales. Joannes. sancti. Nicolai. in. carcere. Tulliano. Petrus. sancti. Georgii. ad. velum. aureum. Ottobonus. sancti. Adriani. Diacones. Cardinales. Laurentius. Archiepiscopus. Sclavensis. et. episcopus. Mexonensis[2]. interfuere. cum. Aliis. pluribus. religiosis. et. viris. honestis. residente. Domina. Lucia. Proabbatissa. Beatæ. Agnetis. Theodora. Priorissa. Domina. Jacoba. devota. monialis. et. sacrista. cum. toto. Conventu. ipsius. tres. anni. cum. tribus. quadragenis. Auctoritate. sedis. Apostolicæ. omnibus. hunc. locum. devote. accedentibus. indulgetur.

ticæ et Artemiæ ubi meritis sanctarum ipsarum multæ infirmitatis sanatæ fuerunt et incitamento virtutum sanctarum ipsarum per apostolicam sedem omnibus ad hunc locum devotè accidentibus sua crimina relaxantūr rectis corde.

[1] C'est-à-dire les reliques de sainte Emérentienne suivant la manière de s'exprimer de cette époque, prenant une partie pour le tout, car le corps de sainte Emérentienne repose, comme nous l'avons vu, avec celui de sainte Agnès.

[2] Ces deux évêques avaient été choisis par le Pape pour faire la translation des corps saints.

Au temps de Licius Fauno on voyait encore cette inscription sur la porte de l'église[1]. Il en est encore fait mention par Caietani[2], par Penia[3], et Schraderus[4]. Lorsqu'on fit la translation de ces reliques Alexandre IV fit détacher du corps de sainte Constance la tête et un os du bras pour les placer dans la même église dans des reliquaires distincts.

Nicolas Signorili, dans son catalogue des reliques, nous dit: « Encore un autre vase semblable avec la tête de sainte Constance, fille de Constantin empereur. Encore une cassette d'argent presque noire (devenue ainsi peut-être à cause de son antiquité), avec un bras de la même sainte Constance[5]. »

Mais revenons aux vierges sacrées demeurant à l'ombre de la basilique de Sainte-Agnès et que Constance laissa héritières de son esprit et de sa vertu. Leur nombre s'augmenta, comme je l'ai dit, avec la marche du temps, et vers le VI[e] siècle elles auront sans doute embrassé la règle de Saint-Benoît qui fut le premier à donner en Occident un règlement aux vierges qui vivaient en communauté.

Vers l'an 740 on fait mention de religieuses basiliennes grecques au monastère de Sainte-Agnès; peut-être les premières avaient-elles disparu lors de l'invasion des barbares dont la basilique Nomentane eut à souffrir les dévastations; et pour ne pas laisser sans garde ce vénérable sanctuaire, les souverains-pontifes, Grégoire II ou Grégoire III, ou bien Zacharie l'auront confié aux religieuses grecques de Saint-Basile, que la persécution des empereurs iconoclastes Léon Isaurien et Constantin Copronyme, ennemis acharnés de l'ordre monastique, avaient fait fuir d'Orient, et qui s'étaient retirées dans cette métropole du christianisme pour y respirer le parfum

[1] Lucius Fanno, *Antichita di Roma*, lib. I, pag. 14 et 15.

[2] Constantin Caietanus, *Opere, man. SS*, cité plus haut.

[3] François Penia, dans un manuscrit sur la basilique de Sainte-Agnès, ch. 12, fol. 351.

[4] Schraderus, lib. II, *Monument. Italiæ*, p. 121. — Ces écrivains disent que l'inscription était mise sur la porte de l'église.

[5] Nicolas Signorili, *loc. cit.* « *Item aliud simile vas cum capite S. Constantiæ filiæ Constantini imperatoris. Item una capsula argentea quasi nigra cum brachio ejusdem S. Constantiæ.* »

de la paix et de la plus fervente dévotion. C'est à ces religieuses, suivant le témoignage d'Anastase le Bibliothécaire que Léon III, qui resta sur le trône pontifical depuis l'an 795 jusqu'en 816, donna quelques lampes d'argent en forme de corbeille du poids de cinq livres [1].

Mais il semble que la discipline religieuse avait déjà souffert certain relâchement, puisque Pascal Ier, qui monta sur le siége de saint Pierre au mois de janvier 817, les trouva dans cet état de tiédeur pour l'observance de la règle et de négligence pour la basilique de Sainte-Agnès confiée à leurs soins. A cette occasion je raconterai une anecdote aussi gracieuse qu'étonnante écrite par un auteur contemporain. Mabillon la rapporte dans ses *Annales de l'ordre de Saint-Benoît,* à l'année 817, et dit l'avoir tirée d'un manuscrit très-ancien de la bibliothèque ottobonienne [2].

Pascal Ier, les premiers jours de son pontificat, voulut faire une visite aux basiliques de la ville, et entre autres il se rendit à l'église et au monastère de Sainte-Agnès hors des Murs où demeuraient les religieuses grecques. En entrant dans le cloître du monastère qui donnait, comme aujourd'hui encore, passage pour entrer à l'Église, il remarqua que les herbes et les ronces y avaient grandi nombreuses comme dans un bosquet, et que les toitures étaient en grande partie dégarnies de leurs couvertures. Emu de compassion à la vue des ruines de ce vénérable sanctuaire, il s'en allait méditant comment il le réparerait; et voilà qu'il lui revint en souvenir un prêtre nommé Jean, d'une rare probité, qui vivait du travail de ses mains, et qui, peu de jours auparavant, avait perdu son épouse, étant de la communion grecque. Sans plus d'hésitation il le jugea propre à ramener le monastère à son antique splendeur. Il envoya donc un de ses gens appeler ce prêtre qui vint avec obéissance se prosterner aux pieds du pontife. Celui-ci lui fit connaître qu'il avait l'intention de lui donner une autre épouse. Jean en éprouva de la répugnance et lui exposa qu'il voulait désormais garder la conti-

[1] Anastas. Biblioth., *in Vita Leonis III.* «*Verum et in monasterio sanctæ Agnetis quod ponitur foris portam Numentanam fecit canistra ex argento pensan. libras quinque.* »

[2] Mabillon, *Annal. Ord. S. Benedicti,* tom. II, pag. 413, § 75.

nence. Le Pape insista et lui ordonna de prendre une seconde épouse, d'autant plus qu'il s'était lié à la première sans son assentiment [1]. Rentré chez lui, le prêtre Jean communiqua le tout à ses enfants, leur demandant ce qu'il avait à faire dans cette conjoncture : ils lui persuadèrent d'obéir au Pape. Dans cette disposition, il alla se présenter au souverain-pontife Pascal Ier, au monastère de Sainte-Agnès. Or la cour de la basilique était hérissée de broussailles et d'arbustes au point que les eaux y formant des flaques dormantes faisaient fuir, par les miasmes fétides qui s'en exhalaient, les spectateurs surpris d'étonnement, et profondément affligés de voir abandonné un lieu si digne de respect. Il y avait dans cette basilique une statue de la bienheureuse martyre Agnès dans la muraille ornée de mosaïques (c'est-à-dire voisine de l'abside) ; le pontife s'en approcha et après avoir fait sa prière, il présenta au prêtre Jean un anneau lui enjoignant de s'unir en mariage avec sa nouvelle épouse, c'est-à-dire la basilique de Sainte-Agnès. Le prêtre comprit alors la pensée du Pape sur ce nouveau mariage, et prenant l'anneau des mains de Pascal, il le mit au doigt de la martyre, laquelle, dit-on, par un insigne miracle, étendit la main, et présenta son pied au prêtre pour qu'il le baisât. Ce bon ecclésiastique se donna de tout cœur à remettre en honneur le monastère; il purgea la cour des ordures qui l'encombraient, restaura avec soin les bâtiments, éloigna les religieuses grecques et leur substitua des religieuses latines du même ordre et d'une vie chaste et sainte. L'écrivain anonyme termine ainsi son récit : « Ce miracle arriva au temps de Pascal Ier, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur 817, cent quatre-vingt-douze ans depuis Honorius Ier, sous le pontificat duquel fut faite la sainte statue, en 625 depuis l'incarnation jusqu'à ce pape. »

Un autre document très-important tiré du Codex 4265 de la bibliothèque Vaticane, *de Antiquitatibus urbis*, s'accorde à merveille avec le manuscrit Ottobonien et le confirme de son autorité. Voici

[1] Il faisait allusion en cet endroit au canon du concile *in Trullo*, sur le mariage des prêtres chez les Grecs, et que l'Eglise romaine n'a jamais voulu approuver.

ce que j'y trouve [1] : « Il y a à Sainte-Agnès hors des Murs, sur l'autel placé dans l'abside, l'effigie de sainte Agnès tenant en sa main l'anneau que lui mit le prêtre Jean par l'ordre de Pascal, comme on l'y voit encore. » La manière dont-il s'exprime me fait croire que l'écrivain de cette notice était contemporain de l'écrivain de la première. Il faut faire attention ici que cette statue de Sainte-Agnès ne doit point être confondue avec une autre image de la sainte qui se trouve dans la mosaïque de l'abside que fit exécuter Honorius Ier, et que j'ai décrite plus haut. En effet, cette dernière était une peinture; elle ne pouvait donc pas recevoir l'anneau au doigt et n'était pas accessible, puisqu'elle occupait le milieu de la coupole de l'abside. On doit conclure en conséquence qu'Honorius avait placé dans cette basilique si magnifiquement restaurée par ses soins, et près de l'abside ornée de mosaïques, une statue de Sainte-Agnès soit en marbre, soit en bois (car on ne parlait pas encore alors de bronze moulé), afin que les fidèles qui venaient prier près d'elle pussent encore baiser son pied en signe de dévotion. Cette statue étendant miraculeusement son pied au prêtre pour qu'il le baisât, nous révèle quel était le pieux usage des fidèles envers les statues des saints. Dès les temps de Constantin, l'église du Vatican était à peine terminée qu'on y plaça l'antique statue en bronze du prince des apôtres, afin que les fidèles vinssent l'honorer et lui baiser les pieds [2]. En outre le souverain-pontife Honorius Ier, en inaugurant cette statue de Sainte-Agnès dans sa basiliqne Nomentane me fait connaître le motif d'exception qui porta Paul V à mettre sur son nouvel autel la belle statue de Sainte-Agnès, que j'ai décrite plus haut, au lieu de celle d'Honorius qui aura dépéri dans les diverses vicissitudes de la basilique ; j'ai dit le motif d'exception, parce que si l'on excepte celle-ci, on ne trouve

[1] *Cod. Vaticanæ Biblioth.* 4265, fol. 214 *à tergo, de Antiquitatibus urbis.* « *Ad sanctam Agnetem extra muros et supra altare in testitudine imago S. Agnetis tenens annulum in manu quod recepit à presbytero Joanne ex jussu Pascalis sicut adhuc apparet ibidem.* »

[2] Voyez ma lettre à monseigneur Laurent Lucidi. « *Della celebratissima statua di bronzo del principe degli apostoli S. Pietro.* Roma, 1850.

aucune autre statue de saint ou de sainte dans les basiliques romaines sur l'autel du *Ciborium* [1].

Les religieuses bénédictines entrées au monastère de Sainte-Agnès sous le Pontificat de Pascal I, continuèrent à y demeurer pendant un long espace de temps. Si l'on doit ajouter foi à Lubinus [2], dans sa *Notice des Abbayes de l'Italie*, elles y auraient prolongé leur séjour jusqu'en 950. A cette date le pape Agapet II les en aurait éloignées pour les remplacer par les religieux du nouvel ordre de Cluny, qui auraient gardé longtemps ce monastère, suivant Onuphre Panvini, dont il a extrait cette notice. Il ajoute enfin que les moines de Cluny s'étant retirés, les religieuses bénédictines rentrèrent à leur antique résidence. Quant à moi, je n'ai trouvé mentionnée dans aucun autre auteur l'apparition des moines de Cluny au monastère de Sainte-Agnès; et Mabillon lui-même qui, dans ses *Annales*, rapporte soigneusement tous les monastères qui furent habités par les Bénédictins, ainsi que l'entrée des religieuses dans le couvent en question, aurait également parlé de la présence des moines de Cluny, s'ils y avaient fait quelque séjour: mais là-dessus il garde un silence complet. Aussi bien, d'un côté, je serais d'opinion que les Bénédictines n'auraient jamais quitté cette demeure, et de l'autre côté, comme depuis Pascal I, jusqu'au XIIe siècle, il n'est plus fait mention de religieuses en cet endroit, je serais porté à reconnaître le long séjour des moines. Je me suis confirmé dans cette seconde opinion à la vue d'une bulle de

[1] Suivant la note contemporaine des restaurations faites à Sainte-Agnès par le cardinal Alexandre-Octavien de Médicis, plus tard Léon XI, et que j'ai rapportée ci-dessus, la statue de la sainte aurait été faite par Cordier, d'après les ordres de ce cardinal. En effet, cette note rapporte « comment il a orné le grand au tel d'une statue de sainte Agnès, dont le buste était d'albâtre transparent, la tête, les bras et les pieds de métal doré. » Mais comme le travail commencé sous le pontificat de courte durée de Léon XI, fut sans doute terminé sous celui de Paul V, on a cru, pour l'avoir fait placer sur l'autel, que celui-ci l'avait commandée.

[2] Lubinus, *Notitia abbatiarum Italiæ*, *urbe Roma*, num, 5, pag. 328. *Abbatia sanctæ Agnetis extra muros, via Numentana primitus monasterium erat monialium Ordinis S. Benedicti, in quod, circa an.* 950, *Agapetus II papa novam Cluniacensium congregationem monacorum introduxit, in quo diutissime perseverarunt, ut observat Honuphrius Panvinus.* — Honuphrius Panvinus, *de septem Urbis eccl.*, pag. 78.

Pascal II de l'an 1112, adressée aux moines de Sainte-Agnès [1]. Cela fait donc supposer qu'ils s'y trouvaient encore à cette époque.

Cependant peu de temps après, les moines cédèrent à leur tour la place aux religieuses qui revinrent à leur ancienne résidence. En effet, un document, conservé à Saint-Pierre aux Liens, nous apprend « que Crescentius, archiprêtre de l'église de Saint-Martin in Tivoli (laquelle église appartenait au monastère de Sainte-Agnès dès l'an 982), par ordre d'Emérentienne, abbesse de Sainte-Agnès, en date du 30 mai 1154, donna en rente une maison située dans le quartier appelé Vieux-Château ou Teulio, près de l'église de Saint-Valère, pour six sous de monnaie qu'il remit à la susdite abbesse; celle-ci en prit deux pour dégager l'*Antiphonaire* de l'église de Saint-Martin des mains d'Otton Romani, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Laurent [2]. » Une épitaphe qui se lisait sur une tombe de l'ancien pavé, fait mention d'une religieuse nommée Restitute, qui gouverna ce monastère en qualité d'abbesse vers l'an 1242. *Hîc requiescit Restituta venerabilis abbatissa S. Agnetis, Virgo Deo dicat. X Kal. septembris MCC.XLII* [3].

Sur la pierre élevée en mémoire de la consécration que fit en 1256 Alexandre IV de l'autel de sainte Constance et des trois autels de la basilique de Sainte-Agnès (j'en ai parlé en son lieu), je trouve écrit qu'à cette époque Donna Lucia était abbesse du monastère de Sainte-Agnès, Donna Théodora était prieure, et Donna Jacoba était sacristine; cette abbesse doit avoir cessé de vivre cette même année 1256, car Ciampini a vu, de son temps, dans la construction du monastère, dont je parlerai plus loin, une épitaphe sépulcrale d'une abbesse, portant la date 1256 [4].

[1] *Bulla Pascalis II*, an. 1112. N. 5, pag. 13, tom. I.

[2] Monsagrati, *Schede manoscritte Instrum.*, tom. I, num. 8, pag. 20 — *Crescentius archipresbyter S. Martini, anno* 1154, 30 *maii de mandato Merentianæ abbatissæ S. Agnetis locavit domum positam in regione quæ vocatur Castrum vetus sive Teulium propè ecclesiam S. Valerii per* 6 *solidos denariorum quos dedit supra scriptæ abbatissæ, de quibus duos solidos dedit pro repignorando Antiphonario ecclesiæ S. Martini ab Ottone Romani ecclesiæ S. Laurentii canonico.* »

[3] Martinelli, *Roma ex Ethnica sacra*, pag. 53. On voyait cette épitaphe de son temps.

[4] Ciampini., *Vet. monument.*, tom. I, pag. 72.

En 1373 le pape Grégoire XI adressa d'Avignon, où il se trouvait, un bref à Luca, évêque de Nocéra, son vicaire à Rome, pour qu'il assistât, dans l'église de Sainte-Agnès, à la remise des présents que Charles IV, roi de France, envoyait en témoignage de sa grande dévotion envers cette vierge martyre. C'était une statue d'or de la sainte, avec son agneau également en or, du poids de trois marcs six onces et six deniers, avec sa base en argent doré du poids de cinq marcs, une demi-once, et quatorze deniers, offrandes que l'on devait mettre à perpétuité dans le trésor de l'église. Il donna aussi trois cents ducats d'or au profit du monastère qui avait soin de cette basilique[1].

Quarante-sept ans après, c'est-à-dire en 1420, il est fait mention de religieuses dans un document de cette année, conservé au chapître de Saint-Pierre aux Liens. Voici le passage de ce document : *Cecca de Maneriis, abbesse de Sainte-Agnès hors des murs, a reçu de Mateuccia, veuve de Pierre Cardelli, du quartier Parione,* 57 *florins pour l'aumône d'Agnès Cardelli, fille de ladite Mateuccia, laquelle est religieuse audit monastère*. An 1420, du 7 juin.

Les religieuses continuèrent à habiter ce monastère jusqu'après le milieu du xve siècle. A cette époque, en 1471, le pape Sixte IV les réunit à la basilique de Saint-Pierre aux liens, mais prévenu par la mort, il n'eut pas le temps d'expédier les lettres apostoliques pour cette translation et d'introduire ici une autre corporation qui eût soin de ce sanctuaire. Son successeur, Innocent VIII, à la prière du cardinal Julien de la Rovère, neveu de Sixte IV, par une bulle du 9 août 1489, incorpora le monastère de Sainte-Agnès au cha-

[1] Baronius, *Annal.*, ad annum. 1373. *Cum charissimus filius noster Carolus rex Francorum illustris operibus pietatis intentus ex devotione quam habet ad S. Agnetem virginem et martyrem mittat ad ejusdem monasterium unam imaginem auream cum agniculo etiam aureo ponderis trium marcharum et sex unciarum et sex denariorum cum uno pede argenteo deaurato ponderis quinque marcharum et mediæ unciæ et quatuordecim denariorum in dicti monasterii ecclesiâ et ejus thesauro perpetuo retinendis, mittat etiam dicto monasterio trecentos florinos seu ducatos auri in utilitatem ejusdem monasterii convertendos, etc. Datum apud pontem Sorgiæ Avenion. diœcesis VI kal. junii,* ann. 111.

[2] *Instrument. in casa Astalli,* tom. VI, num. 761, dans les *Schede manoscritte* de Monsagrati.

pitre de Saint-Pierre aux Liens de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur de Bologne, qui dans la suite se réunit aux chanoines réguliers de Latran. La prise de possession eut lieu le 27 octobre de la même année. Les religieuses se virent agrégées à celles de Saint-Laurent in Fonte ou Fontana au bourg Patricio. Une inscription funéraire qui se lisait à l'entrée de cette église, prouve que d'autres religieuses y avaient fixé leur résidence : *Venerabili Dominæ Dominæ Franciscæ de Vallatis abbatissæ hujus venerabilis monasterii quæ obiit an. Domini MCCCXCIV. die XIV. Februarii. Cujus anima requiescat in pace. Amen.*

Fioravante Martinelli nous dit pourquoi et comment s'effectua cette fusion avec les religieuses de Saint-Laurent. « J'ai trouvé, « assure-t-il, (ce sont ses paroles) dans un manuscrit des chanoines « de Saint-Pierre aux Liens, que l'église et le monastère de Saint-« Laurent in Fontana étaient habités anciennement par des reli-« gieuses, que dans la suite ce monastère fut réuni à celui de « Sainte Agnès hors des murs, parce que le relâchement des reli-« gieuses avait obligé le pape Sixte IV à le supprimer, en l'incor-« porant encore au chapitre de Saint-Pierre aux Liens. Les reli-« gieuses de Sainte-Agnès y demeurèrent, et le prieur et les cha-« noines de Saint-Pierre aux liens lui fournirent les dépenses « nécessaires. Les chanoines de Latran de Saint-Pierre aux Liens « les possédèrent exclusivement (après la réunion qui s'en fit au « chapitre du Très-Saint-Rédempteur de Bologne) et le gardèrent « jusqu'à l'année 1627, où le pape Urbain VIII le donna à certains « moines Ruthènes. Ce pape révoqua la concession l'année suivante, « et le donna à la Congrégation de la ville, ordonnant toutefois, « dans sa bulle, que chaque année le jour de Saint-Laurent, la Con-« grégation paierait au prieur et aux chanoines de Saint-Pierre aux « Liens cinq livres de cire blanche *in recognitionem directi juris.* »

Les chanoines de Latran du Très-Saint-Rédempteur ont conservé jusqu'à nos jours la basilique de Sainte-Agnès ainsi que le monastère dont ils ont le plus grand soin.

De tout ce qui précède, je crois pouvoir affirmer en toute sécurité que c'est là le plus ancien monastère de Rome, puisque son origine remonte aux premiers jours du IVe siècle.

Le monastère était formé de cet édifice prolongé, que l'on voit aujourd'hui d'un côté longer la voie Nomentane, et de l'autre se réunir à la basilique (Planche I, n° 1). Sa construction en carrés de tuf, sans mélange d'aucune autre espèce de pierres, me porte à croire avec Ciampini qu'il est postérieur à l'an 1000, et par conséquent je ne serais pas loin de supposer qu'il a été reconstruit lors de la restauration que fit Alexandre IV de la basilique, car l'ancien monastère aura sans doute été ruiné au milieu des vicissitudes que subit la basilique.

L'intérieur se divisait en deux dortoirs : à cette époque les religieuses ne prenaient pas encore leur repos dans des cellules séparées. L'un d'eux, celui qui se relie à la basilique, fut ensuite converti en habitation, par les ordres de Jules II et Léon XI, pour les chanoines qui succédèrent aux religieuses, comme on le voit par leurs écussons et les inscriptions qu'ils y firent placer. Celui qui se trouve du côté de la voie Nomentane, était resté jusqu'aujourd'hui abandonné. Ses murailles offrent encore des peintures intéressantes pour l'histoire des arts, lesquelles remontent à la moitié du XIVe siècle. Le peu qui nous en reste fait voir, par leur distribution en rectangles de différentes grandeurs, que tout le dortoir était orné de peintures. Sur l'un des grands rectangles on voit représentée l'Adoration des Mages, lesquels portent inscrits au-dessus de leur tête leur nom respectif de Gaspard, Melchior et Balthasar. La composition dans son ensemble accuse la méthode des artistes de cette époque; mais, chose particulière, la bienheureuse Vierge soutient la main du divin Enfant, pendant qu'il bénit Gaspard, prosterné à ses genoux. Dans l'autre compartiment du même rectangle, coupé par une bande, on voit saint Jean-Baptiste portant en main l'Évangile ouvert sur lequel on lit : *Ecce Agnus Dei;* sainte Agnès avec un petit agneau dans ses bras, et deux autres vierges et martyres dont les noms ont disparu. Dans un moindre rectangle apparaît un saint diacre portant dans une main le livre de l'Évangile et dans l'autre une chaîne de prison. Dans un troisième rectangle de petite dimension, les peintures représentent saint Côme et saint Damien, médecins, avec leurs boites de médicaments. Dans un quatrième grand rectangle, divisé en deux parties, le spectateur contemple,

à sa gauche, l'image de la Sainte Vierge, assise sur un trône avec le divin Enfant, qui lui caresse le menton; puis il y a une fenêtre ancienne du dortoir, fermée aujourd'hui; plus loin un saint martyr inconnu, portant un riche manteau au-dessus de la tunique, ayant une palme à une main, et à l'autre une espèce de fouet; plus loin encore, une autre fenêtre plus grande, également murée, sur laquelle on remarque un petit crucifix. Le compartiment de droite représente l'Annonciation de la bienheureuse Vierge, et la composition révèle la peinture du XIV[e] siècle. Toutes ces peintures sont de l'école de Giotto, comme le prouve l'inscription que l'on voit au bas de l'Annonciation :

H. F. ANO. D. M. CCC. XL. IIII. DIE. X. M. IVLII.

Sous le premier dortoir, il y avait pour aller au cimetière sacré, une entrée distincte et séparée de celles de la basilique, afin que les religieuses pussent à leur aise visiter ces saintes grottes sans rencontrer des personnes de l'extérieur (Planche I, n° 1). Elle était encore accessible au temps de Bosio, car il s'exprime ainsi : « On « voit jusqu'aujourd'hui les restes du monastère, et j'y ai vu encore « l'entrée par laquelle les religieuses, descendant l'escalier, se « rendaient dans une partie du cimetière souterrain. J'y suis aussi « descendu par la même entrée, bien qu'il me fût à peine permis « d'avancer, trouvant tous les sentiers remplis de terre [1]. »

On aperçoit encore les vestiges d'un édifice, entre le mausolée de Constance et la basilique de Sainte-Agnès : ces restes, à la première vue, présentent la forme d'un cirque. Les archéologues qui reconnaissaient dans le mausolée de Sainte-Constance le temple de Bacchus, regardent ces débris comme ceux d'un hippodrome ayant appartenu à Constantin, parce qu'il se trouvait, suivant Ammien-Marcellin, sur un terrain de la dépendance de cet empereur [2]. Cette opinion n'est pas moins fausse que la première, et il ne peut entrer

[1] Bosio, *Roma sotterranea,* liv. III, chap. 48, p. 412.

[2] Andr. Fulv., *Ant. urb., loc. cit.,* fol. 67. Après avoir décrit les cirques principaux, il énumère les petits : « *Alius via Numentana satis rudis juxta vetus Bacchi templum et S. Agnetis.*

dans l'esprit d'un homme sensé, que Constantin eût construit un hippodrome, destiné aux courses des chevaux et des chars, dans un lieu si saint et si fréquenté par la piété des fidèles, et où lui-même avait élevé une basilique. Les fouilles pratiquées au temps de Piranesi, et celles plus récentes de 1808, mirent à découvert, sous l'arène de cet endroit et sous les murailles, des *loculi* funéraires placés l'un sur l'autre et remplis d'ossements humains. Ces circonstances révèlent donc que c'était un cimetière au-dessus de terre. Après que les persécutions eurent cessé et que la paix fut donnée à l'Église, les fidèles, par respect pour les martyrs, n'ensevelirent plus les corps de leurs frères à l'intérieur des cryptes, que nous appelons vulgairement catacombes; mais ils construisirent sur terre des cimetières à proximité des lieux rendus plus célèbres par la mémoire des martyrs. Lors des réparations que notre commission d'archéologie sacrée faisait exécuter il y a peu de temps, à l'un des grands escaliers qui descendent dans le cimetière de Callixte, on découvrit à quelques palmes sous le sol, près de l'escalier, un de ces cimetières chrétiens, que diverses inscriptions font remonter à une époque très-rapprochée de la paix constantinienne. On trouve encore là, les *loculi* placés l'un sur l'autre avec leurs séparations respectives. Parmi les mémoires du christianisme, le sépulcre d'Agnès obtenait une place distinguée; il ne faut donc pas s'étonner, qu'à l'exemple de sainte Constance, un nombre considérable de fidèles aient choisi leur sépulture à l'ombre du tombeau de cette illustre martyre, sans compter ceux qui, formant le peuple soumis au titre de Vestina, devaient être inhumés en cet endroit, dépendant de ce même titre. Ce tombeau, à l'origine, aura été bien humble, comme celui que l'on vient de découvrir au cimetière de Callixte; ensuite, à une époque postérieure, on l'aura mis dans un état plus honorable en y élevant les constructions extérieures qui l'entourent, et qui, par le travail, paraissent à Nibby d'une grande ressemblance à celles de l'abside de la basilique de Sainte-Agnès, et sont en conséquence du pontificat d'Honorius I. Cette opinion, à mon avis, n'est certainement pas improbable.

La basilique de Sainte-Agnès ainsi que son monastère se trouvaient dans l'état que je viens de décrire jusqu'en 1855, lorsque le souve-

rain-pontife Pie IX, notre auguste souverain, échappé sain et sauf à un grave danger par la protection de l'auguste Mère de Dieu, qu'il venait de déclarer immaculée par une définition dogmatique, et par l'intercession de notre très-aimable sainte Agnès, dirigea toute sa pensée vers la restauration de ce noble temple. Je donnerai le détail de cette entreprise, mais auparavant je dois dire un mot du mémorable événement dont je viens de parler.

On avait découvert sur la fin de l'année 1854, dans un domaine appartenant à la sacrée Congrégation de la Propagande, en un endroit appelé *Covazzo*, à sept milles de la voie Nomentane, la tombe primitive de saint Alexandre, pape et martyr, cinquième successeur de saint Pierre [1], celles des martyrs Théodule, prêtre, et Evence, diacre; ainsi que les vestiges de leur oratoire respectif et le cimetière qui les accompagnait, riche de peintures et de monuments de première antiquité chrétienne. On mit aussi au jour un groupe de martyrs reconnus pour tels, par les vases qui contenaient de leur sang. Le Souverain-Pontife voulut visiter ce lieu si remarquable, à peine dégagé en grande partie des éboulements occasionnés par les siècles. C'était le 12 avril 1855. Il se rendit sur les lieux, entouré d'un noble cortége de cardinaux et d'évêques, et d'un grand nombre de personnages de distinction, tant Romains qu'étrangers. Après avoir visité la mémoire de son vénérable prédécesseur Alexandre Ier et de ses compagnons, après avoir excité les assistants, par d'émouvantes paroles, à marcher sur leurs traces, il dirigea ses pas vers la basilique de Sainte-Agnès. Il vénéra d'abord le sépulcre de l'illustre martyre, et prit un repas dans la grande salle du chapitre avec ses nobles invités, renouvelant ainsi une de ces agapes qui avaient lieu chez les anciens chrétiens après la visite des tombeaux des martyrs, en signe du mutuel amour fraternel qui les unissait dans le Christ. A la suite du repas, l'auguste Pontife entra dans une des chambres voisines, où, s'étant assis sur un siége en guise de trône, entouré des personnes de sa suite, il admettait au baise-

[1] Suivant l'opinion de ceux qui de *Clet* et *Anaclet* ne font qu'un seul pape, Alexandre serait le cinquième successeur de saint Pierre, et le sixième si l'on adopte l'opinion de ceux qui de Clet et Anaclet font deux personnes distinctes.



ment du pied les élèves de la Propagande, lorsque tout à coup la maîtresse poutre se brisa au milieu, et le plancher, venant à céder sous le poids des personnes, les entraîna dans sa chute d'une hauteur considérable à l'étage inférieur, enveloppées dans un nuage de poussière qui les suffoquait, et ensevelies sous un amas de décombres. Il est facile d'imaginer quelle fut l'épouvante de ceux qui n'étaient point tombés ou qui étaient restés dans la chambre voisine, en voyant ce terrible accident. Après un lugubre silence de quelques instants qui faisait craindre sur l'issue de cette affreuse catastrophe, le souverain Pontife, avec les autres personnes, sortit sain et sauf de dessous les décombres; quelques-unes reçurent des blessures qui n'offrirent aucune gravité. Au moment où ils se trouvaient sous les ruines, ils avaient invoqué ardemment le secours du Seigneur, de la Vierge immaculée et de sainte Agnès; et le Seigneur, à l'intercession de sa Mère et de son épouse bien-aimée, conserva la vie précieuse de son Vicaire et celle des autres personnages, en permettant que l'énorme seuil en péperin de la fenêtre et la poutre brisée ne tombassent pas sur le sol; car leur poids aurait écrasé un grand nombre des personnes ensevelies sous les ruines. Après que les esprits furent un peu calmés et que chacun eut repris ses forces, l'auguste Pontife fit signe aux assistants de le suivre à la basilique, et de la galerie supérieure, en face du grand autel sous lequel repose sainte Agnès, il entonna d'une voix haute et sonore l'hymne d'action de grâce au Tout-Puissant, qui l'avait relevé sain et sauf des ruines avec les personnes de sa suite, par la médiation efficace de sa Mère immaculée et l'intercession d'Agnès son épouse bien-aimée. Les jours suivants, le cardinal Jérôme d'Andréa, titulaire dévoué de la basilique, fit célébrer un *Triduo* solennel qu'il voulut clôturer en personne.

Quiconque voudra mieux connaître les circonstances de ce mémorable événement, aussi bien que les noms des personnages qui prirent part à cette agape, ou qui furent ensevelis sous les décombres avec le Souverain-Pontife, pourra lire le long article qu'en a donné la *Civulta Cattolica* au dixième volume de la seconde série, page 337. On peut également consulter l'Appendice à la Vie de sainte Agnès, écrite par le P. Barthélemi Beverini, et que publia

naguère un chanoine régulier de Latran, témoin oculaire de la catastrophe[1].

Plein de reconnaissance pour l'insigne faveur que sainte Agnès venait de lui accorder, le souverain pontife Pie IX mit à l'instant toute sa sollicitude pour la restauration complète de la basilique de cette martyre. Vraiment, c'était une chose ardue que d'entreprendre de réparer avec intelligence les dégâts causés à ce remarquable édifice constantinien et de conserver scrupuleusement son type primitif. Mais grâce à Dieu, le succès couronna l'entreprise. Le cardinal Jacques Antonelli, secrétaire d'État de Sa Sainteté, en assuma la charge et la haute direction, et l'exécution en fut confiée au chevalier André Busiri, architecte romain, qui avait si bien exécuté la restauration grandiose de l'autre temple de Sainte-Agnès-in Foro Agonale, dont je parlerai en son lieu.

Busiri mit la main à l'œuvre, et, après avoir réparé les dégradations qui apparaissaient aux murs, tant de l'intérieur que du dehors, et à la charpente de la toiture; après avoir substitué la voûte aux soffites de bois de la galerie dont il améliora le plancher, il commença la décoration de chaque partie de l'édifice sacré d'après le plan soumis auparavant à Sa Sainteté et que celle-ci avait approuvé. Le lacunar du cardinal Sfondrate, riche de sculptures et de figures en relief, quoique d'un style barroque, fut peint et doré par l'artiste Pierre Perotti, de manière à corriger les défauts du dessin. Aux peintures sans valeur qui décoraient le fronton de

[1] Voici les noms des personnes les plus considérables: LL. EE. les cardinaux Antonelli, secrétaire d'Etat; Patrizzi, vicaire général et président de la commission d'archéologie sacrée; Marini, préfet de l'Economat de la Propagande; d'Andrea, titulaire de l'église de Sainte-Agnès; Schwarzenberg, archevêque de Prague; Carvalho, patriarche de Lisbonne; M. le général Allouveau de Montréal, commandant la division française, M. le général Hoyos, commandant les troupes autrichiennes de la place d'Ancône; Monseigneur l'archevêque prince de Vienne; Monseigneur l'archevêque de Dublin; l'evêque de Vérone et les évêques de Newport et de Burlington. Les personnes de la suite composant l'antichambre noble étaient également assez nombreuses. Monseigneur de Médici, majordome; Monseigneur Borromeo, maître de chambre; les camériers secrets participants Stella, de Hoenlohe, de Mérode et Talbot[1].

[1] Revue Cath. de Louvain, année 1855, pag. 175. — (Note du traducteur.)

l'abside et dont j'ai donné la description plus haut, le chevalier Gagliardi, peintre excellent, substitua une peinture à fresques représentant le martyre d'Agnès au cirque d'Alexandre-Sévère. Au-dessus, sur la bande de l'arc, on mit cette épigraphe sur champ d'azur :

O VIRGO FELIX O NOVA GLORIA ❊ COELESTIS ARCIS NOBILIS INCOLA.

Dans les espaces qui séparent les fenêtres entre elles, les peintres Trojetti, Bozzi et Sereni peignirent, également à fresques, sur les murs de la basilique : à droite les vierges et martyres Victoire, Lucie, Agathe, Barbe, Cécile, Martine et Bibiane ; Emérentienne et Rufine sur le portail en face de l'abside ; à gauche, Colombe, Julie, Apollonie, Flore, Catherine, Suzanne et Candide.

Dans les triangles entre les arcades inférieures, les mêmes artistes peignirent, en autant de médaillons, les portraits des souverains-pontifes qui ont bien mérité de la basilique. Ce sont : Libère, saint Innocent Ier, saint Grégoire Ier, Honorius Ier, Adrien Ier, saint Pascôt Ier, Jules II, Léon XI, Paul V et le pape régnant Pie IX qui clôt la précieuse guirlande de ces saints et glorieux pontifes qui l'ont précédé.

L'ornementation en style byzantin, ou pour mieux dire, de la dernière époque romaine pour les arts, adoptée spécialement dans les pavements, qui entoure les fresques, revêt les dessous des arches, et qui fait garniture à l'ensemble de la décoration, cette ornementation, dis-je, a été exécutée par l'artiste François Vitali. Aux balustrades que le cardinal Sfondrate fit placer dans les entre-colonnements des galeries, on substitua de nouveau les transennes d'un style non moins élégant. Pour compléter cette magnifique restauration, Sa Sainteté fit remplacer, par un superbe pavé en marbre, celui qu'avait mis Benoît XIII ; pour cela, il destina les marbres qui restaient du pavement de la basilique Ostiense. Le cardinal Antonelli, par reconnaissance envers la sainte qui l'avait préservé dans le danger, fit repolir à ses frais, et redorer la statue, œuvre de bon style de Nicolas Cordier, comme je l'ai rapporté précédemment, et mit sur la tête de la vierge-martyre une élégante couronne d'or enrichie de pierreries. Les chapelles de la basilique eurent également leur restauration et leurs décors. La

plus grande de ces chapelles, où se conserve le Saint-Sacrement, fut réparée par la famille Fausti qui possède en cet endroit son caveau de famille, et l'on dut enlever de la coupole les peintures de Joseph Chiavi, parce que l'humidité les avait considérablement endommagées; les chanoines réguliers de Latran, se chargèrent à leurs frais de la restauration d'une autre chapelle. La munificence de Pie IX ne permit pas que, dans cette restauration générale, on oubliât le monastère, si respectable par son antiquité et ses souvenirs historiques; cet illustre Pontife voulut de plus procurer une habitation convenable aux chanoines réguliers gardiens de cette basilique, qui ne pouvaient s'y loger à cause du mauvais état où se trouvait cet édifice. Dans ce but, il disposa de l'offrande de cent mille florins que l'auguste empereur d'Autriche, François-Joseph, lui avait envoyée, comme gage de son attachement filial; il en employa une partie à la colonne qu'il fit ériger sur la place d'Espagne, monument éternel de la définition de l'Immaculée Conception de Marie, partie à la continuation des travaux entrepris à la basilique de Saint-Paul sur la voie d'Ostie; partie enfin à la restauration du monastère de Sainte-Agnès.

Le chevalier Busiri fut chargé de présenter un plan; mais ne pouvant se servir des anciens bâtiments, ruinés par le temps, il conserva les antiques peintures à fresques, et fit élever un nouvel édifice en bon style, et dont l'intérieur bien distribué, peut fournir une habitation commode aux chanoines réguliers qui devront s'y fixer suivant l'intention du souverain pontife. Sur le palier de l'escalier, les chanoines mirent cette inscription au-dessous du buste du saint pontife :

PIVS. IX. PONT. MAX.
AD. OMNEM. MVNIFICENTIAM. NATVS
AEDEM HANC
CANONICIS. REG. LATERANENSIBVS
CENSV. ATTRIBVTO. EREXIT. AN. MDCCCLVI.
POSTQ. SOSPES. IN. MAXIM. VITAE. DISCRIMINE
QVOD. FVIT. PRID. ID. APR. AN. MDCCCLV.
AGNETIS TEMPLVM
PARI. BENEFICENTIA. ORNASSET
CANONICI. IID. VETERIS. LOCI. INCOLAE
TANTAE. LARGITATIS. MONVMENTVM. POS.

Sur la lunette, au-dessus de la porte qui de la rue donne entrée à la basilique et au chapitre, on voit représentée la bienheureuse vierge Marie, assise sur un trône, à laquelle sainte Agnès présente le dévot et généreux pontife. L'agneau, symbole de sainte Agnès, est peint sur les lunettes des portes inférieures. En moins d'un an, grâce à l'activité du directeur des travaux, la grande restauration de la basilique fut achevée, et le souverain Pontife put contenter son pieux désir en célébrant le saint Sacrifice eucharistique sur la tombe de sainte Agnès, le 12 avril, jour anniversaire de la fameuse catastrophe.

Rien ne peut donner une idée de la splendeur que présentait ce jour-là cette auguste basilique. Le grand escalier latéral, par lequel on descendait dans le temple, était illuminé par des cierges que supportaient des candélabres d'or ; de la voûte tombaient des guirlandes de laurier émaillées de fleurs, qui rappelaient aux visiteurs que là on célébrait, comme le prescrit le cérémonial de l'Église romaine, la mémoire d'une illustre martyre. Vue du portail, la basilique offre aux regards du spectateur une vision du paradis. Sur la muraille en face, c'est Agnès au milieu du ciel, qui prosternée, courbe la tête sous le glaive dont va la frapper le cruel licteur. Aux parois latérales un cortége choisi de vierges qui ont donné leur vie pour leur céleste époux, forment comme une couronne à la jeune Romaine; plus bas, les portraits de ces pontifes, qui ont bien mérité de cet édifice sacré, en rappellent toute l'antiquité. Si vous levez les yeux, le riche plafond au champ d'azur vous transporte dans les régions célestes; mille lumières distribuées avec goût éclairent la basilique, et leurs reflets, scintillant sur l'or des murailles et du plafond, produisaient une merveilleuse splendeur, tandis que les rayons du soleil, étincelant à travers les vitraux d'un jaune pâle, répandaient une teinte égale et harmonieuse. Partout où l'œil se reposait, on trouvait le calme, la beauté, la dévotion. En voyant ces fidèles admirer avec émotion le martyre d'Agnès, ou les vierges bienheureuses qui faisaient son brillant entourage et dont ils lisaient les noms sur leurs inscriptions respectives; en les voyant, réunis dans les galeries supérieures, prier dans un religieux recueillement, vous vous sentiez élevé au-dessus de vous-

même, et comme transporté, sur l'aile de l'imagination jusqu'au séjour de la cour céleste. Ce spectacle nous fait comprendre que l'Église catholique, si bien inspirée par la Sagesse divine, veut que ses temples soient décorés par la peinture, afin que les fidèles qui s'y rassemblent, puissent à la vue des actions des saints, s'instruire dans l'histoire des choses sacrées, et s'exciter à suivre les exemples de ces héros. Elle méprise en même temps les critiques des sectateurs des confessions hétérodoxes qui ne retiennent, dans leur lieu de réunion, qu'une froide et dégoûtante nudité. La planche XIV représente la scénographie de la basilique restaurée.

Le souverain-pontife Pie IX, suivi d'un grand nombre de ces mêmes personnages qui l'avaient accompagné à l'époque de la catastrophe, célébra le Sacrifice eucharistique sur l'autel, sous lequel repose la tombe de sainte Agnès, ornée de superbes candélabres de métal doré que Sa Sainteté avait fait exécuter par l'excellent artiste Philippe Ghirlanda de Rome. Non content de ce magnifique présent, le généreux Pontife fit à sa protectrice l'offrande des ornements et des objets sacrés dont il s'était servi dans la célébration des saints mystères. Les élèves de la Propagande avec leurs directeurs en tête, et un grand nombre de personnes, participèrent à la sainte Communion, et le cardinal Jérôme d'Andréa, titulaire de la basilique remit au pape l'épigraphe que lui-même avait composée en souvenir de cette sainte réunion. Voici cette inscription :

PIO. IX. PONTIFICI. MAXIMO
RELIGIONIS. TVENDAE. PROPAGANDAE. STVDIO
SCIENTIARVM. ARTIVMQV. BONARVM. PATROCINIO
INTER. ILLVSTRIORES. MVNIFICENTIORESQ.
AB. ANTIQVITATE. PONTIFICES. ACCENSENDO
QVOD. PRID. ID. APRIL. MDCCCLVI.
BASILICAM. COSTANTINEANAM. AGNETI. V. M. DICATAM
VETVSTATE. FATISCENTEM.
A. SE. IN. ANIMI. GRATI. SIGNIFICATIONEM
OB. VITAE. PERICVLVM. PRAESENTISSIMVM
A. QVO. ANNO. SVPERIORI. CVM. ADSTANTIVM. MVLTITVDINE. EVASIT
REPARATAM. AC. SPLENDIDE. EXORNATAM
SOSPES. ET. INCOLVMIS. SACRA. OPERATVRVS

ORBE. PLAVDENTE. INGREDITVR
HYERONIMVS. DE ANDREA. S. E. R. PRESBYTER. CARDINALIS
TITVLO. BASILICAE. EIVSDEM
GRATIIS. DEO. OMNIPOTENTI RENOVATIS
LAETA. ET. FAVSTA. IN. EADEM. ADPRECATVR
VTI. PONTIFEX. SANCTISSIMVS. MVNIFICENTISSIMVS
QVO. SALVO. SALVA. RES. CHR. EST
IN. RELIGIONIS. ET. CIVILIS. SOCIETATIS. BONVM
MAIORA. SEMPER. MEDITETVR. FELICITERQ. PERFICIAT.

Deux autres inscriptions apparaissaient gravées sur le marbre aux deux côtés de la grande porte d'entrée de la basilique, l'une du cardinal d'Andréa, l'autre des chanoines réguliers de Latran : toutes deux rappellent l'événement du 12 avril 1855 et la belle restauration due à la munificence de Pie IX. Les voici :

Deo. misericordi. Omnipotenti
Quod. prid. id. April. an. rep. Salv. MDCCCLV
Numini. Mariæ. Deiparæ. immaculatæ. respicientis
Et. Agnetis. Virginis. ☧. Martyris. sospitatricis
Pium. IX. Pontificem. maximum
Patres. Cardinales. plerosque
Antistites. Virosque. e. diversis. Europæ. gentibus. Clarissimos
Ab. exploratis. ad. VII. miliare. viæ. hujus. nuper. effossis
Basilica. et. cœmeterio. Alexandri. Pontif. hieromontyris
In contiguum. cœnobium. Canonic. regul. Lateranens.
Ad. Agapen. Convenientes
Item. alumnos. universos. Collegii urb. a. Christi. nomine. propagando
Roma. huc. pontificem. veneraturos. prodeuntes
A. præsentissimo. periculo. pavimenti. repente. disrupti
Atque. in. præceps. cum. ipsis. delabentis
Ad. unum. omnes. sospites. servavit
Hieronymus. de. Andrea. S. R. C. presbyter. Cardinalis. titulo. basil. hujus
Salvus. et. ipse. cum. ceteris. et. incolumis
Gratiis. in. triduum. solemniter. actis

Monumentum posuit
Pius. IX. pont. max.
Præclara. decessorum. exempla
Munificentia. et. liberalitate
Supergressus.

Laqueare. pictura. variatum. et. inauratum
Itemq. parietes. sacris. imaginib. illustravit
Agnetis. S. Martyrium
Impendentemq. proximar. ædium. Ruinam
Quæ. fuit. prid. id. April. a. MDCCCLV
Egregia. arte. exprimenda. jussit
Ipse. templo. restituto
Candelabris. etiam. et. donariis. adaucto
Sacro. religiosissime. perlitavit.
Die. anniversaria. prid. id. April. An. MDCCCLVI
Ordo. canonicor. reg. Lateranensium
Tantæ. pietatis. et. beneficenciæ
Memoriam
In ævum. omne. propagandam
Curavit.

L'après-midi de cet anniversaire mémorable, le révérend père abbé dom Jean Strozzi, procureur général des chanoines réguliers de Latran, prononça un discours aussi pathétique qu'élégant, dans lequel, exaltant la vertu d'Agnès, la gloire de son sépulcre, il rappela l'événement miraculeux qui fut la cause de cette solennité extraordinaire [1]. Le cardinal d'Andréa entonna ensuite l'hymne d'action de grâces au Tout-Puissant et donna la bénédiction du très-saint Sacrement à la foule des fidèles accourus à cette cérémonie. La solennité continua le jour suivant, 13 mai, et le cardinal titulaire permit à l'abbé des chanoines réguliers de célébrer en son nom les offices pontificalement, afin que tous eussent occasion de rendre à la vierge bienfaitrice un tribut d'honneur et de reconnaisance.

La restauration si intelligente de la basilique et du monastère ne devait pas faire oublier celle de l'édifice, témoin du fameux événement (planch. I, N. 3). Une association de personnages remarquables, présidée par Mgr Vincent Tizzani, archevêque de Nisibe, se chargea de l'entreprise. Cette association, en appelant la piété des fidèles de tout l'univers catholique à y concourir par des dons

[1] Ce discours, offert par les représentants du conseil municipal de Lucques, comme œuvre de l'un de leurs concitoyens, à Sa Sainteté Pie IX, lorsqu'il se rendit en cet endroit au mois de juillet passé, fut ensuite publié à Lucques par l'imprimeur Melardi.

volontaires, a recueilli jusqu'à cette heure une somme suffisante pour mettre la main à l'œuvre. Parmi les plans qui furent présentés, on choisit celui qui, en conservant l'édifice dans sa disposition naturelle, tapissait les murs de peintures à fresques représentant la visite du souverain Pontife à l'oratoire de Saint-Alexandre, la scène de la chute malheureuse, et la cérémonie de l'action de grâces que rendit le pape dans la basilique, entouré de ceux qui venaient de sortir des décombres.

La basilique Nomentane ne fut pas le seul monument consacré aux triomphes d'Agnès; un autre nom moins vénérable fut érigé sur le théâtre de son combat pour en immortaliser la mémoire.

Au cirque d'Alexandre-Sévère, sur cet infâme fourneau qui fut témoin de la pureté angélique d'Agnès et des prodiges que le Très-Haut opéra pour la conserver pure de toute souillure, il s'éleva, après la chute du paganisme, un oratoire sacré, destiné à rappeler les étonnantes merveilles que Dieu produisit en faveur de la jeune martyre. L'époque précise de sa fondation est restée obscure, mais la dévotion particulière et constante des Romains envers leur bienheureuse concitoyenne fournit un argument pour la faire remonter aux premiers jours de la paix constantinienne, alors que l'on avait coutume d'ériger des oratoires pour consacrer les mémoires et les sépulcres des martyres, ou bien les endroits restés célèbres par quelques prodigieux événements. Cependant je trouve que ce fut seulement bien tard que l'histoire en fait mention.

L'écrivain anonyme de l'*Itinéraire* des quartiers de Rome et de ses alentours, publié la première fois par Mabillon d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Hildesseim, et réimprimé ensuite par Bianchini dans son *Athanase*[1], appartenant selon lui au VIIIe siècle, cet écrivain, dis-je, en parlant du cirque d'Alexandre qu'il prend par erreur pour le *Flaminio*, fait deux fois mention de l'oratoire de Sainte-Agnès : *ibi S. Agnes.*

Anastase le Bibliothécaire, dans la *Vie de Léon III*, nomme l'ora-

[1] Mabillon., *Vet. Analecta IV*, 507, 10. — Bianchini, *Anast. Biblioth.*, II, CXXX, CXXXII.

toire de Sainte-Agnès au monastère appelé *Duo Furna*, en rappelant le don qu'y fit ce pontife d'une lampe d'argent en forme de corbeille [1]. D'après ce renseignement, Grimaldi et d'autres archéologues pensent que, comme les documents historiques ne renseignent point qu'il y eût à Rome d'autre lieu certain qui portât cette dénomination, ce *duo furna* aura été une corruption de *duo fornices* et conséquemment ce passage du biographe des papes doit s'entendre de notre oratoire.

Je suis pourtant d'un avis différent, car il n'y eut jamais de monastère au *Campo Agonis*, comme nous l'avons vu au § VIII, mais bien une propriété appartenant d'abord à l'abbaye de Farfa, et ensuite à celle de Saint-Paul hors des murs, par décret de Léon IX. En outre, près de là, on trouvait le monastère de Notre-Dame, dit de Sainte-Marie de Cellis, aujourd'hui Saint-Louis des Français, lequel était un des prieurés de Farfa, et que les bénédictins gardèrent longtemps jusqu'à ce qu'il devînt la possession de la nation française. L'oratoire donc en question, situé au *Campo Agonis*, au lieu d'avoir un monastère adhérent, était soumis lui-même à celui de Sainte-Marie de Cellis. Quant à la dénomination *ad duo furna*, elle aura été mal interprétée par les archéologues, par corruption des mots *duo fornices*, puisque le mot *furna* sent plus le latin *furni* que *fornices*, et, en langue vulgaire, il répondrait au vieux mot romain *fornora* comme le mot *capora* répond à *capi*, ainsi que j'ai souvent trouvé *lo ponti quattro capora* au lieu de *quattro capi*. Mon opinion se trouve confirmée par d'autres localités et de Rome et des environs appelées également *forno* et *due fornora*.

En effet, dans le testament que j'ai lu d'Étienne de Paolo del Santo, j'ai trouvé que le village des Rossi était situé aux environs de Rome, hors la porte Saint-Paul, à l'endroit appelé *Lo forno de Sette Frati*, réuni cependant et indivis avec d'autres parts de maître Simone du quartier de Saint-Eustache, et de Baptiste de Renzo de Martino. Et ce serait mal penser que d'interpréter *forno* par *fornice* c'est-à-dire arcade des Sept Frères. Il est vrai que le testament est

[1] Anastas., *in Vita Leonis* III. *In oratorio S. Agnetis quod ponitur in monasterio quod appellatur duo furna fecit canistrum in argento pensantem libras 2, uncias 3.*

de l'an 1462. Mais les Rossi possédaient le hameau longtemps auparavant, et la dénomination est plus ancienne que leur possession. On trouve à Rome un autre endroit appelé *Tre forni :* ainsi dans une vente de maison au quartier Monti, faite par Renzo de Liberato des Janni Liberati, à Menico de Macca Temone, pour 70 florins, pardevant le notaire Nicolas de Lorenzo Dioteguardi, en date du 13 décembre 1441, on trouve la phrase suivante : *id est quamdam domum ipsius domini Laurentii, terrineam, solaratam, et tegulatam cum camera tabulata infra se, liberam, et exemptam ab omni onere, censu, nexu, redditu, canone et servitute, positam in dicta regione montium, in contrada quæ dicitur* DUA FORNA *intrà hos fines, cui ab uno latere est domus Stephani Pauli Dioteguardi, ab alio latere tenet et est domus Pauli Antonii de Lippola, ab aliis duobus lateribus sunt viæ publicæ vel si qui*, etc.

Cette localité, je la trouve souvent répétée dans les anciens parchemins et quelquefois encore travesties en *tra forna*, et je pense qu'on peut la fixer, quasi avec certitude, entre la basilique de Sainte-Marie-Majeure et l'église de Sainte-Lucie-in-Selce. En effet, entre ces limites, et précisément sur le mont Superagio, derrière la basilique de Sainte-Praxède, il y eut un monastère de religieux de saint Basile que la persécution des iconoclastes avait chassés de l'Orient, et que Pascal I avait placés dans cet endroit. Près de ce monastère, suivant Athanase le Bibliothécaire, on trouvait un oratoire dédié à sainte Agnès[1] où ce saint pontife déposa le corps de saint Alexandre, pape et martyr, et ceux de ses compagnons Evence et Théodule, extraits de leur cimetière et de leur oratoire[2]

[1] Anastas., *in Vita Paschalis I.* « *Quæ dum sanctissimi atque coangelici præsulis intima cordis vigilantia gererentur.... construxit in eodem loco à fundamentis cœnobium, quod et nomine sanctæ Praxedis virginis titulavit. In quo et sanctam Græcorum congregationem aggregans quæ die noctuque græcæ modulationis psalmodiæ laudes omnipotenti Deo sanctisque illius ibidem quiescentibus sedulò persolverent introduxit.... Hic benignissimus præsul fecit in jam dicto monasterio oratorium* beatæ Agnetis Christi virginis *miræ pulchritudinis exornatum.*

[2] Voyez le long catalogue gravé sur marbre par l'ordre du même pontife, et placé dans la basilique de Sainte-Praxède : « *Simili modo et in oratorio beatæ Christi virginis Agnetis quod sursum in monasterio situm est ipse pastor eximius posuit corpora piorum martyrum videlicet Alexandri papæ, Eventii et Theoduli presbyteris.*

sur la voie Nomentane, comme l'a exposé avec tant d'érudition notre illustre collègue, le commandeur Pierre-Hercule Visconti, dans son Illustration de l'Oratoire de saint Alexandre, à laquelle je renvoie le lecteur. Un ancien cippe romain, dont le style de l'ornementation le fait remonter à l'empire, fait aussi mention de l'oratoire d'Agnès. Ce cippe fut converti en autel par un abbé de ce monastère, nommé Marc, qui le donna à l'oratoire de Sainte-Agnès et fit placer, en mémoire de cette donation, une inscription sur la face dans un encadrement entouré de feuillages. Cet abbé, à en juger d'après la paléographie de l'épitaphe, devait appartenir au XIIIe siècle; ce fut sans doute un des premiers abbés de l'ordre de Valombreuse qui gouverna ce monastère, puisque celui-ci avait passé entre leurs mains dès l'an 1200[1]. Ce marbre avait été transporté, on ne sait à quelle époque, aux jardins Justiniens appartenant aujourd'hui au prince Massimo. C'est là que Fontanini transcrivit l'épitaphe, et il la publia avec ses incorrections dans son opuscule ayant pour titre : *Discus argenteus votivus veterum Christianorum*, pages 24-25. De là ce marbre passa au Vatican et fut mis au jardin appelé de la Pigna; enfin il fut destiné à faire partie du musée chrétien Piolateranense, où l'on peut le voir aujourd'hui; en voici l'inscription :

✠ DEO AD HO
NORE BEATO℞ M
AGNETIS ✠ ET
ALEXANDRI PP
OBTVLIT ARAM
MARCS ABBAS M
HVIVS SCE PRAXE

[1] Cet abbé ne pouvait être, suivant certaine opinion, ce Marc qui souscrivit au concile de Pise, tenu l'an 1409 pour l'extinction du schisme d'Occident et pour l'élection d'Alexandre V. Car ce dernier était abbé de Saint-Salve, près de Florence, comme l'atteste sa signature : *D. Marcus ab. S. Salvi de Florentia ordinis vallis Umbrosæ*, et peut-être général de l'ordre, qui retenait toujours ce titre; et la paléographie de l'inscription suivant les règles, ne peut se rapporter au XVe siècle: Le P. Venant Simj fait mention de ce Marc, abbé de Saint-Salve dans son *Catalogue des hommes illustres de Valombreuse*, page 315.

Il ne reste plus maintenant aucune trace de cet oratoire au monastère actuel de Sainte-Praxède, qui a souffert, en différentes circonstances, les plus lamentables vicissitudes; notre époque même ne l'a pas épargné, car il y a peu d'années on en fit servir de greniers une partie considérable qui formait l'habitation du cardinal titulaire. Conséquemment, l'oratoire annexé au monastère portant la dénomination *ad duo furna* et auquel Léon III fit la donation dont nous avons parlé, devait être situé en cet endroit, et non au cirque Agonale. On ne doit point s'étonner si, dans les temps postérieurs, on dit *tre forna* au lieu de *duo furna*, car le changement de *duo* en *tre* était très-facile, sans pourtant toucher à la dénomination de *fornari*, qu'il était d'un grand intérêt de conserver pour fixer la position du lieu sans recourir à la mutilation de *furna* en *fornices*.

Mais je reviens à l'oratoire du cirque Alexandrin. Cet édicule avait été conservé à peu près dans son état primitif, lorsqu'en 1119, Callixte II étant monté sur le trône, mit fin aux vexations que les Frangipani avaient causées à son prédécesseur. Il profita de ce moment de trêve pour diriger toute sa sollicitude envers les lieux consacrés au culte divin, que les factions passées avaient laissés presque abandonnés. Il fit augmenter et convertir en une petite basilique cet oratoire de Sainte-Agnès, qu'il consacra ensuite la dernière année de sa vie en 1123. Fioravante Martellini[1] qui l'appelle *petite mais célèbre et vénérable église*, rapporte l'inscription gravée sur marbre et placée à l'entrée de l'église, dans laquelle il est fait mention de la consécration faite par Callixte II, le 28 janvier 1123. Voici cette inscription :

Anno Domini MCXXIII
Indic. 1. mensis Januarii die XXVIII
hæc ecclesia S. Agnæ dedicata est
A Domino Callisto II p.p.
Cum remissione annuatim in d. die
Unius Anni et XL dierum
Hæc sunt reliquiæ in altari positæ
Scilicet

[1] Fioravanti Martinelli, *Roma ex Ethnica sacra*, pag. 81.
— Paniroli, *Tesori nascosti.*, Reg. 12, ch. 7.
— Ciampini, *de Vice Cancellario*, pag. 155.
— Bonanni, *Numism. Rom. pontif.* II, pag. 630.

Indumentum quod Angelus detulit
Beatæ Agneti
De Capellis et Velo B. Mariæ Virginis
Dens Apostoli Pauli.
Et de panno oculis præposito
In decollatione ejus
Brachium S. Callisti PP. et martyris Sanctæ Agnetis
Sanctæ Emerentianæ [1] Sancti Anastasii
S. Eustochii
De balteo S. Gregorii pp. S. Triphonis
Et S. Sebastiani
S. Hermetis, S. Alexandri pp. S. Cornelii
papæ.

La façade de cette église donnait sur la rue qui s'appelait anciennement du nom d'Agnès et qui se réunissait à celle qui porte aujourd'hui la dénomination *dell' anima* et jadis *de' Boccamazzi*. Je crois pourtant qu'après que la famille Mellina eut fait bâtir ses maisons avec la tour, la rue d'Agnès se nomma rue des Mellini. Cette église avait une petite porte de derrière qui regardait sur le *Forum Agonale*, comme on le voit d'après un ancien plan, et cette porte resta toujours fort élevée au-dessus du niveau de la rue; en effet, lorsque l'on ouvrait la porte principale, on y entrait par trois degrés du côté de la rue moderne *dell' anima*. Un manuscrit de Pompée Ugonio, conservé à la bibliothèque Barberine sous le n° 1037, donne à peu près le dessin de l'église. Elle avait dans son ensemble la forme basilicale. Après avoir franchi ces trois marches, on rencontrait un petit vestibule qui conduisait à la petite basilique; des pilastres en travertin la divisent en trois nefs : ces travertins étaient probablement des restes du cirque, et l'on s'en servit au lieu de colonnes, d'autant plus qu'on en trouvait là abondamment. Sur les pilastres reposaient les arcades, et sur celles-ci s'élevait l'attique où le plancher venait s'appuyer; l'abside terminait l'église au fond du sanctuaire. Le même écrivain y place trois autels, sans toutefois donner aucun renseignement, ni sur celui qui

[1] Ces reliques de sainte Agnès et de sainte Emérentienne auront été prises par le souverain-pontife de ce vase de cristal conservé dans la basilique Nomentane et mentionné par Nicolas Signorili.

les a érigés, ni sur le saint en l'honneur duquel ils ont été consacrés. Dans les petites églises du moyen âge, on trouve souvent par terre des espèces de fresques qui pour la plupart appartiennent à la personne qui, avec la sépulture, eut aussi un autel. A l'entrée de cette église on voyait à terre la pierre avec l'image de Giacomo de Vicence, abréviateur *del Parco minore*, écrivain apostolique, mort le 6 avril 1455. Ugonio rapporte lui-même cette inscription, mais si incorrecte que c'est honte de la reproduire. On peut conjecturer que Giacomo y avait fait ériger un autel, mais c'est un point resté obscur de savoir si toutes les familles, ayant là leur sépulture, eurent également leur autel.

Or, en premier lieu, la famille des Gottifredi qui demeurait sur la place Pasquin, autrefois *Via papæ* et aux *Leutari*, eut une maisonnette près de Sainte-Agnès. Cette famille vit fleurir dans son sein d'habiles jurisconsultes et des médecins remarquables, tel que le célèbre Giacomo, premier médecin de Paul II qui fut inhumé dans cette église dans la tombe de ses ancêtres, ainsi que Nardo Janni, et Janni Battista Gottifredi.

En second lieu, je rappellerai la famille Mellina, plus célèbre que les Gottifredi par les magistratures publiques qu'elle a exercées : Brigitte, fille de Pierre Mellini, Lucrèce, femme de Jacques Mellini, et Jacques lui-même eurent leur sépulture dans cette église.

En troisième lieu, je ferai mention de la famille de Lo Ponte dont le voisinage de maison à maison fit naître des alliances avec les Gottifredi. Antoine de Lo Ponte eut là sa sépulture. C'est ainsi que là vinrent également se faire inhumer Jacques Caraveggio, et d'autres de moindre importance pour les familles historiques. Soixante-six ans après la consécration de cette église, Urbain III, dans une de ses bulles consistoriales, expédiée de Vérone en 1186, dans laquelle il confirma tous les priviléges, exemptions et juridictions de la basilique de Saint-Laurent in Damaso, dont il eut le titre pendant son cardinalat; ce pape, dis-je, en nommant les églises et les paroisses qui dépendaient d'elle, place en premier lieu l'église de Sainte-Agnès : *ecclesiam S. Agnetis de cryptis agonis cum populo et pertinentiis suis*. Elle conserva ensuite continuellement cette dénomination aux époques postérieures. Cette église paroissiale,

ayant été bâtie sur un sol appartenant à la basilique de Saint-Laurent in Damaso, était soumise à sa juridiction comme à l'église-mère, et était gouvernée par un recteur. Cancellieri rapporte, à ce propos, un document passé le 21 juin 1480, dans lequel il est fait mention du vénérable curé de l'église de Sainte-Agnès au *forum Agonale*, Etienne Gottifredi, chanoine de Saint-Pierre. Ce recteur était de la famille dont nous avons parlé plus haut [1].

Cencio Camerario en traitant « *de Presbyterio pro thuribulo dato quibus et quomodo detur?* assigne *S. Agneti agonis VI. den.* [2] Il est prescrit dans les constitutions de Martin V, au n° 57, *quibus locis tenentur interesse canonici S. Laurentii in Damaso, qui debeant ire ad S. Agnetem de Agone in vigiliis et festis ipsius.*

Ce fut dans l'église de Sainte-Agnès, qu'en 1384 fut baptisée l'illustre matrone romaine, sainte Françoise, de la noble famille de Bussa ou Bussa de Leoni, dont la demeure était située presque vis-à-vis de la paroisse. Amidenio dit que sur le mur de sa maison était peinte la bienheureuse vierge Marie, mais lorsque l'on construisit l'édifice de Bonadies, ce mur fut renversé, et beaucoup de personnes se rappellent avoir vu la peinture. Aujourd'hui dans la rue Tor-Mellino, au n° 21, A. 22. on aperçoit l'entrée d'une maison qui devait faire partie de celle de Bussa, et sur le mur extérieur on voit en peinture la Vierge et l'enfant Jésus et sainte Françoise. Panciroli nous assure que cette sainte, dans les années de son enfance, reçut encore le sacrement de Confirmation dans cette église de sa paroisse [3]. Le père de sainte Françoise se nommait Paul Bussa; il fut inhumé dans cette église de Sainte-Agnès in Agone; une pierre sépulcrale, avec armoiries et candélabres funéraires placés en-dessus, et qui porte l'inscription suivante, assez incorrecte et en caractères lombards [4] :

HIC. IACIT. PAVLO. BVSS.
A. ANNO. MCCC. LLI.
NOBILE. VIRO.

[1] Cancellieri, *Il mercato*, pag. 30.
[2] Mabillon, *Museo Ital.*, tom. II. Num. 194.
[3] Panciroli, *Tesori nascosti*, p. 20.
[4] Ceux qui ont rapporté cette inscription, n'ont pas su la lire comme il

Cette pierre, enlevée de sa place par l'incurie de quelque recteur, fut vendue à vil prix à un tailleur de pierre, à qui les dames oblates de Torre de Specchi la rachetèrent pour la mettre dans le second cloître de leur monastère. J'ai dit que la famille de sainte Françoise avait le surnom de Leoni pour la distinguer d'une autre noble famille romaine de Bussa; elle portait sur son blason deux lions en pieds, l'un en face de l'autre, avec une pique entre les griffes.

Cancellieri, sur la foi d'un ancien registre des archives de Saint-Sauveur, après avoir pris la note de *Paulus Bussa de regione Parionis sepultus in ecclesia S. Agnetis in Agone de anno* 1401, fait mention de plusieurs descendants de cette famille, tels que Siméon de Paul Bussa, frère de la sainte, lequel habita la maison paternelle et mourut en 1461; Antoine, fils de Siméon Bussa, neveu de la sainte, mort en 1487, et Jean Bussa, qui finit sa vie en 1489. Avec lui, selon l'opinion de Cancellieri, s'éteignit la famille [1]. Mais par amour de la science et afin de couronner les recherches de Cancellieri, je dirai que j'ai parcouru encore ce gros volume des archives de *Sancta-Sanctorum*, intitulé *Catastro del* 1419, *degli statuti, fratelli, ed anniversarî, bolle et privilegî*, et j'ai trouvé à la page 64, cette rare et intéressante notice : *Anniversarium pro Paulo Bussa de regione Parionis in ecclesia S. Agnetis de Agone, quia ejus uxor dictæ societati donavit unam domunculam cum horto sitam in parochia dictæ ecclesiæ et XXX ducatos quos promisit solvere.* Et à la marge on lit en caractère différent : *Pater beatæ Franciscæ* [2].

Lorsqu'en 1517 Léon X promut au cardinalat un nombre considérable de personnages distingués [3], il éleva cette église, à cause

faut, pas même Cancellieri; la leçon est donc fausse. Je me convainquis de cette infidélité après avoir considéré le marbre original et j'ai voulu la corriger ici.

[1] Cancellieri, *il Mercato*, pag. 158.

[2] Quelques-uns de ces renseignements m'ont été communiqués par l'abbé dom Pascal Adinolfi, collecteur infatigable et critique des notices du moyen âge, et par l'abbé dom Bernard Valenti, littérateur d'un égal mérite et numismate distingué.

[3] *Hist. de Léon X*, par Audin, tom. II, pag. 151. Edit Louvain.

de sa célébrité, au titre cardinalice, en la soustrayant en partie à la juridiction de la basilique damasienne. Le souverain pontife Sixte V, sur les instances du cardinal Alexandre Peretti Montalto, son neveu, assigna en 1597, l'église de Sainte-Agnès à la congrégation des clercs réguliers mineurs qu'il venait d'approuver, et leur commit la charge d'âmes. Mais ce monument, par son antiquité, se trouvait réduit au dernier état de délabrement; les murs apparaissaient tout lézardés, et le mortier s'en détachait avec les anciennes peintures qui les recouvraient, le presbytère était menacé d'une ruine imminente, car depuis Callixte II, il n'y avait peut-être pas eu de réparation marquante. Les clercs réguliers mineurs avaient fait des instances réitérées, afin que cet édifice, si vénérable par ses souvenirs, fut relevé de son état de dégradation [1].

Finalement, en 1652, le souverain pontife Innocent X, Pamfili, mu par la dévotion singulière qu'il professait envers la sainte, et parce que le séjour de sa famille se trouvait rapproché de cette église, prit le dessein de la rebâtir jusqu'aux fondements. Le 23 mars 1646, il fit l'acquisition des palais contigus des Mellini, des Gottifredi, et des Cibo, princes de Massa, il coordonna et agrandit son palais sous la direction de l'architecte Jérôme Rinaldi, et choisit, pour les décorations en peinture, les artistes les plus habiles de l'époque, tels que Jean François Romanelli, Ciro Ferri, André Camassei, François Allegrini, Gaspar Pussino et Pierre Berettini de Cortone. Il porta ensuite son attention vers l'église de Sainte-Agnès qu'il fit démolir de fond en comble, et, en creusant les fondements pour la nouvelle construction, on retrouva les pilastres en travertin des arcades du cirque Alexandrin qu'avait remarqués Nardini, comme je l'ai indiqué plus haut. Le 15 août 1652, jour consacré à l'Assomption de la Très-Sainte Vierge, Innocent X bénit la première pierre de l'édifice et la fit placer par le petit prince Jean-Baptiste Pamfili, duc de Carpineto, fils de D. Camille, prince de Valmontone, auquel Martinelli, témoin oculaire, prodigue infiniment d'éloges, jusqu'à lui appliquer ce que saint Ambroise disait de la vierge martyre Agnès : *Hodiè illius fit devotio supra ætatem*

[1] Notices des archives de l'illustre maison Pamfili.

virtus supra naturam[1]. Sur cette pierre était gravée l'inscription suivante :

✻
Innocentius X.
P. O. M.
Fundavit
An. MDC. LII.
Primum. hunc. lapidem
✻ Ab. Innocentio. X. P. O. M. ✻
Rite. benedictum. posuit
Jo. Baptista
Pamphilius
✻[2]

En même temps que cette pierre, on déposa, suivant l'usage, dans les fondements, des médailles frappées pour la circonstance, portant d'un côté l'effigie du pape, et au revers la vue du nouveau temple avec cette inscription : *Divæ Agneti virgini et martyri sacrum.* On fit aussi à la cour pontificale une distribution de ces mêmes médailles.

Avant de jeter la première pierre, Innocent voulut que ce temple, enrichi de priviléges particuliers, s'élevât sous les auspices de son nom. En conséquence, il le délia de la juridiction de la basilique damasienne, et, pour procéder suivant les formes légales, il fit demander et obtint le consentement du chapitre de cette basilique pour la suppression de la paroisse et la filiation de l'église de Sainte-Agnès; l'acte en fut passé par-devant Cesi, notaire du vicariat, sous la date du 29 mai 1652, en deux parties, *instrum. sub. fol.* 655[3]. Il obtint en même temps le consentement du cardinal François Barberini, vice-chancelier de la sainte Église, et par cela même, titulaire de Saint-Laurent in Damaso, aussi bien que celui du cardinal Baccio Aldobrandini, titulaire de l'église de Sainte-Agnès. Ce pape adressa ensuite au cardinal vicaire de Rome un bref en date du 11 juin 1652, *apud S. Mariam Majorem anno VIII*

[1] Martinelli, *Roma ex Ethnica sacra*, pag. 451.

[2] Martinelli, *loc. cit.* — Bonanni, *Numism. Rom. pont.* II, 631. — Ciacconio, IV, 650.

[3] Document pris des archives de l'illustre maison Doria Pamfili.

pontificatus, par lequel, après avoir rappelé combien ce lieu était vénérable et célèbre à cause des prodiges si éclatants que le Très-Haut y avait opérés pour protéger la pureté virginale d'Agnès, il détache l'église de cette sainte de la tutelle de la basilique damasienne, supprime la paroisse qui s'y trouvait annexée, confie le soin des âmes à la basilique susdite, et décharge du service de cette église les clercs réguliers mineurs qui se retirèrent dans leur autre maison, près de Saint-Laurent in Lucina, que leur avait accordée la munificence de Paul V en 1606. Le cardinal vicaire, par son vice-gérant, Mgr Ascagne Rivaldo, donna prompte et entière exécution au bref apostolique.

Le 7 du mois de février de l'année suivante 1653, pendant que les travaux du nouvel édifice étaient poussés avec une rare activité sous la direction du chevalier Charles-Jérôme Rainaldi, le souverain pontife Innocent X publia un second bref *apud S. Mariam Majorem*, commençant par ces mots : *In supremo militantis ecclesiæ*, par lequel il créa et institua un *jus patronatum regium* de l'église de Sainte-Agnès au *forum Agonale* en faveur du prince dom Camille l'ancien et de son premier descendant; il nomma en outre protecteur de la même église le cardinal Camille Astalli, prêtre du titre de Saint-Pierre in Montorio, en réservant toutefois au patron *pro tempore* l'élection *in posterum* du nouveau protecteur. Il institua encore six chapellenies de cent écus chacune pour desservir l'église, et exempta de la juridiction du cardinal-vicaire et de tout autre ordinaire les chapelains possesseurs de ces fondations, lesquels peuvent être ultramontains ou d'au delà des mers, mais sans bénéfice attaché à la résidence. Il voulut que le plus ancien des chapelains eût la charge d'âmes pour tout le clergé et les subalternes demeurant près de l'église.

De plus, il établit ordinaire perpétuel le cardinal protecteur *pro tempore* en lui réservant l'usage du trône et des autres marques honorifiques du titre. Il accorda enfin à cette église l'indulgence plénière à la fête de Sainte-Agnès et à d'autres jours de l'année, et fit la remise de tous les biens de l'ancienne église pour l'entretien des chapelains et des autres serviteurs.

Ce cardinal Camille Astalli, dont il vient d'être question, était un

noble romain qui, de prélat clerc de Camera, comme le raconte Gigli dans son journal, fut promu au cardinalat par Innocent X qui l'affectionnait beaucoup; ce pape le déclara même son vicaire en lui donnant le surnom et les armoiries des Pamfili, et voulut qu'il habitât avec lui le palais Apostolique. Mais des questions domestiques survenues dans la famille Pamfili lui firent perdre les bonnes grâces du pontife, et le 30 janvier et le 3 février 1654, il fut expulsé du palais Apostolique, dépouillé de tous les revenus et des honneurs à l'exception du cardinalat, et fut relégué à Sambuci, petite contrée du Latium. Le 16 septembre de la même année, il se vit dépossédé du protectorat de Sainte-Agnès, et le pape, par un bref en date du même jour, créa protecteur le cardinal Charles Gualtieri, et confirma tous les privilèges énoncés dans le précédent bref d'érection. Ensuite par un décret du Consistoire secret du 5 octobre 1654, il supprima le titre Cardinalice de Sainte-Agnès au *forum Agonale*, que venait de résigner le cardinal Baccio Aldobrandini, et le transféra en même temps que ce cardinal à la basilique de Sainte-Agnès hors des murs. Par un autre bref du 23 du même mois, il réunit à l'église susdite les deux abbayes de Gubbio et d'Alatri pour l'entretien de ce temple et de ses ministres [1]. Cependant du 24 juillet 1653 au 15 septembre 1654, les travaux de l'église de Sainte-Agnès furent suspendus, parce que le plan du chevalier Rainaldi fut reconnu défectueux par divers hommes expérimentés, et le souverain Pontife, sur les blâmes que l'on adressait à l'architecte, l'éloigna de l'œuvre pour lui substituer le chevalier Borromini qui l'avait entièrement satisfait dans la reconstruction de la basilique de Latran. On reprit ensuite les travaux avec beaucoup d'énergie; Rainaldi était arrivé jusqu'à la corniche, Borromini acheva le reste avec la coupole. Mais Innocent, atteint d'une longue maladie, ne vit point l'achèvement de cet insigne monument de sa munificence; il mourut le 7 janvier 1655. Après sa mort, les travaux furent encore pendant quelque temps suspendus, mais ils furent après repris et conduits au terme désiré par les soins des seigneurs Pamfili, qui congédièrent Borromini et rappelèrent Rainaldi. Ce dernier dirigea

[1] Documents puisés aux archives de l'illustre maison Doria Pamfili d'après une liasse intitulée : *Memorie antiche e Notizie*, tom. II, num. 1 et 3.

l'ornementation d'après ses dessins et perfectionna la lanterne de la coupole. Enfin l'ouverture de la nouvelle église se fit solennellement au mois de janvier, au jour anniversaire de la fête de Sainte-Agnès; elle avait été consacrée le dimanche précédent par le cardinal Charles Gualtieri, protecteur de ce temple [1]. L'apparat fut magnifique sous tous les rapports, et le peuple romain, toujours dévot à sa bien-aimée concitoyenne, accourut en foule, sans distinction de rang et de condition, déposer à ses pieds l'hommage de ses dons et de ses prières. Vraiment, il serait difficile de décrire la sublime magnificence de ce temple, que l'on peut regarder comme l'un des plus élégants de notre métropole éternelle, quoique le maniérisme y domine comme dans sa propre cour. Les travertins qui revêtent la façade, et les deux campaniles bien entendus qui se dressent à ses côtés ont été pris des restes des gradins du cirque. La forme intérieure est une croix grecque, les autels sont ornés d'encadrements en hauts et bas-reliefs, et de statues faites par les artistes les plus accrédités de cette époque. Le bas-relief du maître-autel, représentant une Sainte-Famille, est l'œuvre de Dominique Guidi, disciple d'Algardi, et les statues du tympan ont été exécutées par Jean-Baptiste Maini. Hercule Ferrata fit le bas-relief de saint Eustache; Antoine Razzi celui de sainte Cécile

[1] Je rapporterai ici, comme complément historique, les noms des éminentissimes cardinaux qui ont succédé à Gualtieri jusqu'à nos jours dans le protectorat de sainte Agnès au *forum Agonale*.

CATALOGUE DES PROTECTEURS DE L'INSIGNE ÉGLISE DE SAINTE-AGNÈS DE LA PLACE NAVONE.

1653. 7 février, cardinal Camille Astalli, qui prit le surnom de Pamfili.
1654. 16 septembre, cardinal Charles Gualtieri.
1673. Cardinal Alderano Cibo.
1700. Cardinal Charles Barberini.
1704. Cardinal Benoît Pamfili.
1730. Cardinal Camille Cibo.
1734. Cardinal Pompée Aldovrandi qui mourut le 6 janvier 1752; le protectorat demeura vacant trois ans et trois mois, parce que le prince D. Jérôme Pamfili, dernier de sa famille, ayant deux cardinaux parents, George Doria et Jérôme Colonna, ne savait prendre de parti entre eux deux; finalement, il nomma en 1755 le cardinal George Doria.
1760. Le cardinal Jérôme Colonna. Le litige survenu entre les familles Doria

et Antoine Rossi celui de saint Alexis; Hercule Ferrata fit encore le bas-relief de sainte Émérentienne, de même que la belle statue, palpitante de vie, de la sainte tutelaire au milieu des flammes. Le Saint-Sébastien qui se trouve vis-à-vis, est une ancienne statue brute profane replâtrée par Paul Campi. La coupole renferme une chétive peinture de Corbellini, élève de Charles Maratti, et les consoles ont été peintes de main de maître par Gaulli appelé il Baciccio, dans son jeune âge. Sur la grande porte on voit la tombe d'Innocent X, exécutée d'après les dessins de Jean-Baptiste Maini avec l'inscription suivante : *Innocentius X Pamphilius Romanus Pont. Opt. max.* Pour la décoration de l'église, on a employé les marbres de première qualité, parmi lesquels se distinguent quatre superbes colonnes de vert antique, placées au grand autel, dont deux ont appartenu à l'arc de Marc-Aurèle et furent achetées dix mille écus par le prince Camille Pamfili, neveu d'Innocent X. Deux autres colonnes du même marbre ornent l'autel de cette sacristie, que construisit l'architecte Borromini, et dont la voûte fut peinte par Paul Gismondi, élève de Cortona. Un escalier, pratiqué dans un des côtés de la chapelle de Sainte-Agnès, conduit à l'antique *fornice*, ce lieu de turpitude que les œuvres d'Agnès changèrent en sanctuaire d'oraison et de merveilles. Là, ce qui attire l'attention la

et Colonna pour la succession Pamfili laissa en suspens le protectorat. Le pape Clément XIII évoqua à son tribunal l'administration du patrimoine Pamfili et se chargea en même temps du protectorat, et il députa pour le représenter dans l'une et l'autre, son auditeur monseigneur Negroni.

1763. Cardinal Marc-Antoine Colonna, nommé par le prince Jean-André IV Doria Pamfili auquel passa l'héritage Pamfili après l'accord fait avec la famille Colonna.

1767. Cardinal Pierre Colonna.

1781. Monseigneur Antoine Doria pro-protecteur par un rescrit de Sa Sainteté le pape Pie VI, etc., etc.

1785. Il fut nommé protecteur quand il fut élevé au cardinalat.

1821. Cardinal George Doria Pamfili, mort au mois de novembre 1837, et comme à cette époque le prince Louis-Jean-André V, patron de l'église se trouvait malade et mourut peu de temps après, le protectorat demeura vacant quelques mois, et en 1838, le cardinal Jacques Giustiani, camerlingue de la sainte église, comme appartenant davantage à la famille, fut nommé, par le prince Philippe-André V ,Doria Pamfili.

1843. Cardinal Gabriel Ferretti, grand pénitencier et évêque de Sabine. Que sainte Agnès lui accorde encore de longues années.

plus sérieuse, c'est le bas-relief d'Algardi : celui-ci, se surpassant lui-même, sut imprimer à son œuvre tant de majesté, de vérité et de dévotion, qu'on croit assister à cette scène émouvante où Agnès, dépouillée de ses vêtements, mais voilée de sa belle chevelure agrandie miraculeusement, est introduite par les licteurs dans ce lieu de prostitution : la modestie, la pudeur, la résignation de la candide fille vous arrachent les larmes des yeux [1].

Innocent X décora encore la grande place Navone, qui occupe l'arène de l'ancien cirque Alexandrin : au centre de cette place et en face de l'église, il fit élever, d'après les dessins du Bernin, la superbe fontaine surmontée d'un obélisque égyptien [2]. Les habitations des chapelains qui devaient desservir l'église, sont dues à sa munificence, aussi bien que le local destiné à l'établissement d'un séminaire, dans lequel seraient élevés gratuitement les jeunes clercs, nés des feudataires de noble famille, afin que leurs localités eussent de bons et zélés pasteurs. Il n'oublia point les demeures des servi-fit don au sémiteurs subalternes pour que tous fussent ponctuels à leur office. Il naire d'une nombreuse bibliothèque où se sont conservés jusqu'à nos jours de précieux manuscrits pour l'histoire de cette époque et des temps postérieurs [3].

La noble famille Doria, dans laquelle s'est fondue la famille Pamphili, qui se montre à justes titres si orgueilleuse de la possession de ce temple magnifique et de l'intéressant établissement ecclésiastique qui s'y trouve annexé, a voulu de nos jours procéder à une restauration générale sous la direction du chevalier André

[1] Cancellieri, dans son ouvrage cité, *Il Mercato*, pag. 30 et 31, rapporte différents éloges de personnages illustres sur l'admirable bas-relief d'Algardi.

[2] Cette fontaine passe pour le chef-d'œuvre de Bernin. L'ensemble représente les quatre grands fleuves des quatre parties du monde : le Danube, le Gange, le Nil et la Plata. Ces statues colossales sont assises aux quatre coins d'un rocher brut, dont le sommet est couronné par un obélisque. Le rocher, percé des quatre côtés, jette quatre ruisseaux et présente une vue de caverne. Du milieu sortent un lion et un cheval qui viennent s'abreuver. L'obélisque, auquel le rocher sert de piédestal, est un monument égyptien trouvé dans le cirque de Romulus. Gaume *les trois Rom*. tom. II, pag, 109.

[3] Les héritiers d'Innocent X, selon la chair et le sang, le furent encore de son esprit. Ils ont toujours contribué par de nouveaux legs et de nouvelles donations à la décoration de ce temple sacré. Le prince Jean-Baptiste,

Busiri, architecte, et grâce aux sommes immenses qu'elle y a dépensées, elle a rendu à cette église la première splendeur qu'elle avait au moment de sa construction. Elle l'a de plus enrichie d'un splendide ameublement, et a fait dorer au galvanisme tous les chandeliers et les lampes d'airain qui avaient été moulés d'après les dessins du Bernin et de Borromino. Elle a renfermé, par un élégant grillage en fer, l'escalier qui, de la place, monte à l'église, afin d'obvier aux profanations qui auparavant venaient déshonorer cette porte extérieure du temple.

Daigne l'illustre Vierge martyre accueillir avec bonté le dévouement admirable de cette noble famille, en lui transmettant ainsi qu'à la noblesse romaine, le trésor de son esprit et de ses vertus afin qu'au temps d'incrédulité et de ténèbres où nous nous trouvons, elles ne démentent jamais l'une et l'autre cette foi et cette probité qu'elles reçurent du prince des Apôtres, par le canal de l'illustre famille des Pudenti.

Avant de terminer l'histoire succincte de cette église, je dois rappeler un nouveau lustre qui, dès le commencement de l'année 1856, vint jeter sur son front un éclat singulier.

Comme la basilique Nomentane de Sainte-Agnès se trouvait fermée à cause de la restauration qu'y faisait faire le Souverain-Pontife actuel, le prince D. Philippe Doria Pamphili saisit cette occasion pour solenniser, le 21 janvier, la fête de Sainte-Agnès avec une pompe et une magnificence inaccoutumée. Aussi bien, Sa Sainteté, accueillant avec bonté l'invitation du prince, se rendit à la basilique pour y célébrer le saint sacrifice, et elle admit à la table eucharistique les élèves des chanoines réguliers de Saint-Pierre aux Liens, les étudiants du séminaire Pamphili, la famille du prince Doria et

entre autres, mérite une mention particulière. Par acte de donation pardevant le notaire Fazi, en date du 1er octobre 1709, il disposa de deux millions et demi de soufre, ordonnant qu'on en vendît deux, et que du prix qu'on en retirerait, on prélevât trente mille écus pour faire un riche baldaquin d'argent rehaussé d'or et de pierreries, pour l'exposition du très-Saint-Sacrement, et qu'avec le prix de vente du demi-million qui restait, on achetât autant de billets de banque dont le produit servirait à l'entretien du maître de chapelle et de l'organiste, lequel devait toujours maintenir l'orgue en bon état. (Documents puisés aux archives de la famille Doria Pamfili. *Chiesa di S. Agnese*, tom. II, num. 3.)

d'autres personnes de distinction. Pour couronner cette solennité, le prince invita le révérendissime P. Abbé de Saint-Pierre aux Liens, qui s'y rendit avec ses chanoines, chanta les vêpres pontificalement, et après la messe il bénit les agneaux, que les autres fois, par une ancienne coutume, on bénissait à la basilique de Saint-Pierre aux Liens, lorsque l'église de Sainte-Agnès hors des murs se trouvait fermée [1]. Le cardinal Gabriel Ferretti, aujourd'hui protecteur de cette basilique, avait voulu rehausser la cérémonie en assistant sur son trône à l'office.

Pour ne laisser dans l'oubli aucun des monuments consacrés à Rome à la gloire d'Agnès, je dirai qu'outre la basilique Nomentane, l'église *in Foro Agonale*, et l'oratoire *ad tria* ou *duo furna* annexé au monastère et à la basilique de Sainte-Praxède, il y eut encore au quartier *transtevere* un autre oratoire dédié à la jeune martyre, rappelé dans la taxe de Léon X, suivant ce que raconte Martinelli [2]. Mais qui en est l'auteur, en quel endroit de ce quartier, quelle en fut la forme, jusqu'à quelle époque est-il resté sur pied? on l'ignore complétement.

Après avoir parlé des temples que la piété des fidèles a élevés à sainte Agnès, et qui forment le culte monumental de la sainte martyre, il convient que nous disions quelque chose du culte liturgique dont l'Église d'Occident et l'Église d'Orient ont voulu l'honorer.

En commençant par les anciens calendriers de l'Église Occidentale, tous, autant qu'ils sont, font mention d'Agnès. Le calendrier de Bucher, que l'on peut appeler le calendrier de l'Église Romaine au IVe siècle, et qui rapporte en même temps les pieuses réunions qui se faisaient dans les cimetières auprès des tombes des martyrs,

[1] *Memoria dell' Archivio di S. Pietro in vincoli.* Dans le journal pour 1691, fol. 38, on trouve enregistré : *L'anno* 1692, *la festa di S. Agnese fu fatta in S. Pietro in vincoli con la benedizione degli agnelli essendo stato proibito di farlo fuori di Roma per sospetto della peste. Vi fu a dir messa l'ēmo Mellini. e il dopo pranzo l'ēmo Forbin (ch' era titolare di S. Agnese). Vi fu in S. Pietro in vincoli l'indulgenza.* Dans le journal 1696, il est écrit : « *L'anno* 1691, *la festa di S. Agnese e la benedizione degli agnelli fu fatta in S. Pietro in vincoli, essendo stato proibito il farlo fuori di Roma per sospetto della peste.*

[2] Martinelli, *Op. cit.* pag. 334 et 335.

au temps de la persécution, dit : *XII. Kal. Febr. Agnetis in Nomentana*[1]. L'ancien calendrier de l'Église de Carthage, exacte observatrice des usages et des coutumes de l'Église Romaine, porte : *XII. Kal. Febr. sanctæ martyris Agnes*[2].

Dans le Calendrier ou Martyrologe de saint Jérôme, on trouve, au 21 janvier : *XII. Kal. Febr. Romæ, Passio S. Agnetis virginis;* et au 28 : *Romæ nativitas S. Agnetis.*

On voit dans le Calendrier de Fronton, au 21 de février : *Natale, S. Agnæ de passione;* et, au 28 : *Natale S. Agnes de nativitate.* Dans celui de l'église de Naples, illustré par Mazzocchi, qui le reporte entre les années 840 et 850, on lit, au 21 janvier : *S. Agnes.*

Le Martyrologe d'Epternach, de saint Jérôme, écrit au VIII[e] siècle par ordre de saint Willibrord, porte : *natale ingenuinum S. Agnetis.*

Le Vénérable Bède, dans son Calendrier, assigne au 28 janvier : *Natale S. Agnetis de nativitate.*

Raban et Notker, l'interprètent ainsi : *Natale S. Agnetis virginis genuinum, hoc est de nativitate.*

Wandelbert dit, en parlant de sainte Agnès, dans son Calendrier en vers, au 21 janvier : *Bis sexta est, Agnes quam virgo et martyr honorat;* et, au 28 : *Quintum progenies Romana Agnæ dicat almæ.*

Je passe maintenant aux sacramentaires : dans celui de Gélase il est écrit, au 21 janvier : *XII. Kal. Febr. Natale S. Agnæ.* Et au 28 du même mois : *V. Kal. Febr. S. Agnæ secundo.* Cette distinction entre *natale de passione* et *natale de nativitate* de sainte Agnès, fit surgir parmi les savants qui cultivent l'histoire ecclésiastique, l'archéologie et la liturgie sacrée, cette question : savoir si, outre l'anniversaire du martyre sur lequel ne tombait aucun doute, on célébrait encore au jour de l'octave, la commémoraison solennelle de sa naissance selon la chair. De leur nombre, le chanoine Mazzocchi soutint énergiquement que, quoiqu'on ne fît en général cette commémoraison pour aucun saint, hormis pour Notre-Sei-

[1] Le P. Bucher de la compagnie de Jésus publia le premier ce précieux calendrier, qui porte son nom à juste titre.

[2] Mabillon trouva et publia, d'après un manuscrit du monastère de Cluny, ce calendrier de l'église de Carthage, et pense qu'il a été écrit un siècle plus tard que celui de Bucher.

gneur Jésus-Christ, la sainte Vierge et saint Jean-Baptiste, on ne peut faire moins que d'admettre une exception en faveur d'Agnès, dont la sainteté et la pureté brillèrent de tout leur éclat dès l'aurore de sa vie[1]. Il s'appuie sur la distinction que faisaient les calendriers du jour anniversaire de son martyre (*natale passionis*) d'avec le jour anniversaire de sa naissance (*natale nativitatis*), et particulièrement sur l'expression de *natale ingenuinum* du martyrologe d'Epternach, que Raban et Notker avaient interprété *natale genuinum Agnetis, hoc est de nativitate*, en faisant dériver *ingenuinum* de *ingenuino*, suivant l'ancienne expression romaine relativement à la condition servile ou affranchie. Pour affermir davantage son opinion, Mazzocchi rapporte un passage du Sacramentaire gélasien, où l'on trouve cette prière pour la commémoraison solennelle d'Agnès : ... *Quam hodiernæ festivitatis prolatam ex ortu ineffabili munere sublevasti*, et par les mots *quam prolatam ex ortu*, il entend le jour où la mère d'Agnès la mit au jour. Ainsi encore il produit un autre passage du Sacramentaire grégorien, renfermant également cette prière : *Vere enim hujus honorandus est dies quæ sic terrena generatione processit, ut ad divinitatis consortium perveniret*, et il interprète de même par naissance selon la chair, les paroles *terrena generatione processit*. Il conclut ensuite que cette fête de la naissance mortelle d'Agnès avait dû être introduite dans l'Église Romaine à l'époque de saint Léon le Grand, et il en trouve la preuve dans le calendrier fort ancien, publié par François Bianchini, composé selon lui par saint Léon lui-même, et conséquemment antérieur au Sacramentaire de Gélase, où l'on rencontre déjà la distinction entre la fête de la nativité de sainte Agnès, et celle de sa passion.

Quant à moi, je préfère suivre l'opinion de saint Augustin : ce Père, dans son sermon à la louange de la nativité de saint Jean-Baptiste dit, qu'après la sainte nativité du Sauveur, on ne faisait cette solennité pour aucun homme, si ce n'est pour saint Jean-Baptiste[2], parce que peut-être la fête de la nativité de la vierge

[1] Mazzocchi, *in Vetus marmoreum S. Neapolitanæ ecclesiæ kalendarium commentarius*, anno 1744 pag. 17, ad diem 21 januarii.

[2] S. August., *Sermo* 20 *de Sanctis*.

Marie, ne s'était pas généralement introduite dans l'Église d'Occident comme elle l'était dans l'Église d'Orient. Aussi bien, je ne pense pas que, dans l'Église occidentale, et en particulier dans l'Église de Rome, la mère et la maîtresse de toutes les autres, on célébrât, au temps de saint Léon, ni même dans la suite, la nativité de sainte Agnès selon la chair. Qu'on ne dise pas que saint Léon, étant monté sur le trône pontifical après la mort de saint Augustin, cette solennité pouvait très-bien avoir été introduite postérieurement à ce Docteur, car il n'y a qu'un court intervalle de temps entre l'un et l'autre ; saint Augustin mourut en 430, et, dix ans après, c'est-à-dire en 440, saint Léon fut élevé au souverain pontificat qu'il conserva jusqu'en 461. Il était donc impossible que dans un espace de dix années seulement, l'Église Romaine eût vu paraître une nouvelle fête, que le pape Léon aurait ensuite approuvée en l'insérant dans son Sacramentaire. En effet, les commémoraisons solennelles, si nous en exceptons celles du premier rang, se sont toujours introduites insensiblement dans les églises respectives, et ce fut seulement après une longue observance que la loi ecclésiastique est venue la sanctionner. Or, si à l'époque de saint Augustin, contemporain de saint Léon non encore pape, on ne connaissait, dans l'Église d'Occident, la nativité d'aucun autre saint que celle de saint Jean-Baptiste, comment après dix ans aurait pu s'introduire la pieuse commémoraison d'Agnès, quand la nativité de la bienheureuse vierge Marie n'était pas même reconnue universellement en Occident par une décision ecclésiastique?

Quant à la signification donnée par Mazzocchi des mots *natale genuinum* ou *ingenuinum,* en les entendant par naissance naturelle, il faut faire attention que ces paroles signifient, non-seulement *naturale*, *nativum*, *liberum*, mais encore *nobile*, *peculiare*, *verissimum*. Ne pourrait-on pas l'entendre de la naissance de sainte Agnès à la vie éternelle? ou bien de ce jour où, quittant cette terre d'exil et brisant les chaînes de l'esclavage, elle devint très-*noble* en prenant place dans le brillant cortége de ces vierges choisies qui accompagnent le divin Agneau? Et n'est-ce pas bien là cette *véritable* naissance, qui, empourprée de son martyre, la fit naître à la gloire éternelle? Et cette nativité, bien qu'elle soit l'apa-

nage de tous les saints qui naissent à la vie immortelle, n'est-elle pas néanmoins *propre* à sainte Agnès, en ce sens que ce jour-là elle fit connaître, par sa brillante apparition, à quel degré de gloire et de dignité elle a été élevée dans le ciel? Il me semble donc que le mot *genuinum* ou *ingenuinum* doit s'entendre plus convenablement de la solennité particulière que célébrait l'Église Romaine en l'honneur d'Agnès (ce qu'elle ne faisait pour aucun autre saint) en ce jour où elle daigna manifester la gloire dont elle jouissait au séjour des bienheureux; et comme le nom de nativité s'entendait aussi communément pour le jour du martyre, ainsi on distingua celui-ci en le désignant sous l'expression de *natale passionis*, tandis que *natale genuinum* ou *de nativitate*, c'est-à-dire nativité propre ou spéciale, marqua sa naissance très-noble au ciel. Ainsi, dans la suite, on l'appela *natale secundo*, parce que, outre la nativité de la passion particulière à tous les autres martyrs, on répétait pour la seconde fois la nativité de sa glorification.

Je ferai une observation sur l'interprétation donnée aux deux fragments des Sacramentaires de Gélase et de Grégoire rapportés par Mazzocchi. Bien pesées, les paroles de Gélase me semblent devoir être entendues ainsi : ... Laquelle (Agnès) produite ou transportée à une nouvelle vie par cette nativité que rappelle cette solennité, vous avez élevée à la gloire céleste. Le contexte de la Secrète dans la messe de ce jour, démontre toute la justesse de cette interprétation : *Grata tibi sint, quæsumus, Domine, munera, quibus S. Agnetis magnifica solemnitas recensetur; sic enim ab exordio sui usque ad finem beati certaminis exstitit gloriosa, ut ejus nec initium debeamus preterire nec finem.* C'est-à-dire, de même qu'Agnès apparut glorieuse dès le commencement jusqu'à la fin de son bienheureux combat, ainsi nous ne devons point laisser sans les honorer ni le commencement ni la fin de son martyre.

Voilà donc que le but de cette solennité n'était point de louer et de vénérer sa naissance naturelle, mais bien le couronnement de sa lutte glorieuse, comme on en avait célébré le commencement huit jours auparavant; et quel était ce couronnement, sinon son entrée au séjour des justes et la possession du royaume éternel? Je ne vois donc point comment on pourrait entendre ces paroles

de la naissance selon la chair, qui, au lieu d'élever l'homme à la vie immortelle, le rive au contraire à la chaîne de cette vallée de larmes et de misères.

Quant au passage du Sacramentaire grégorien, Mazzocchi, dans la note 3, page 18 de son Calendrier, dit qu'il se trouve dans la préface du *Sacramentaire de Grégoire*, c'est une erreur; aucune page du Sacramentaire grégorien, de n'importe quelle édition, ne renferme ces paroles, mais dans le Missel gallo-gothique, on trouve ce frangment cité par Mazzocchi, faisant partie de la seconde oraison de la messe, et non de la Préface. Rectification faite de cette erreur importante, je combats l'interprétation que veut donner Mazzocchi à ce passage : *Vere enim hujus honorandus est dies quæ sic terrena generatione processit, ut ad divinitatis consortium perveniret.* C'est-à-diré, Agnès vint à la lumière de cette vie mortelle, enrichie des dons si particuliers de la grâce divine, qu'elle mérita, en confessant la foi, de gagner la vie éternelle et de s'abîmer dans l'océan de la divinité. Ce qui démontre que Dieu avait destiné cette heureuse jeune fille à devenir, dès l'aurore de sa vie, un prodige de sainteté, et, qu'en conséquence, on devait honorer le jour où elle fut admise aux embrassements de son époux céleste. Que l'on doive interpréter ces paroles de cette manière, et non de la naissance temporelle de la jeune martyre, nous en avons la preuve dans la petite période de phrase qui les précède immédiatement : *Ex quibus est beata Agnes martyr cujus hodie passionis solemnitas agitur;* c'est-à-dire, au nombre de ces vierges se trouve la bienheureuse Agnès, martyre, dont on célèbre en ce jour la solennité de sa passion. La signification de ces paroles n'a donc aucun rapport avec sa naissance selon la chair, puisqu'au contraire on célébrait l'office solennel de son martyre.

Pour confirmer encore davantage la signification des paroles *de nativitate,* j'emprunterai l'autorité du Sacramentaire gélasien luimême; il y est marqué en parlant de sainte Euphémie : *id. april. in nativitate S. Euphemiæ.* Peut-être encore, suivant Mazzocchi, aura-t-on célébré la mémoire de la naissance temporelle de la sainte.

Quelques-uns ont pensé, et de leur nombre le commentateur

du Martyrologe d'Usuard, dans l'*Historia christiana veterum Patrum;* que la double nativité de sainte Agnès avait pour but : le 21, de célébrer la fête de son sépulcre dans la basilique Nomentane, où le peuple accourait en foule pour y assister; et le 28, de solenniser, avec le même concours de fidèles, l'octave de son martyre, dans l'église du *Forum Agonale,* d'où, après sa victoire, elle avait pris son essor vers le ciel. Ils rapportent, à l'appui de leur opinion, l'autorité d'un très-ancien calendrier de l'église de Paderborn, illustré par le P. Jean Grothusius, dans lequel on trouve noté pour la seconde solennité : *Octava S. Agnetis in Agone.* Et puisque j'ai fait mention des Sacramentaires de Gélas, et de Grégoire, il convient, me semble-t-il, d'en rapporter ici le contenu, et je me réserve de parler des éloges que fait saint Grégoire le Grand à la louange d'Agnès, lorsqu'à la fin de mon travail, je rapporterai les mentions si honorables que les SS. Pères ont faites à la gloire de cette héroïne du christianisme.

Le grand et savant pape saint Gélase, qui gouverna l'Église de 492 à 496, augmenta et mit dans un meilleur ordre la liturgie de saint Léon le Grand et des Pontifes ses prédécesseurs, dans son nouveau Sacramentaire qui contient les formules des sacrements et les messes de toute l'année. Au nombre des saints martyrs les plus célèbres de l'Église Romaine, sous l'invocation desquels on disait la messe dès les premiers temps, se trouve notre sainte Agnès.

Un siècle plus tard le souverain-pontife saint Gégoire le Grand, qui régit l'Eglise depuis 590 jusqu'en 604, augmenta la liturgie gélasienne et donna à l'Église Romaine un nouveau Sacramentaire où il réunit les deux liturgies de Léon et de Gélase, plus les additions nouvelles, et donna son nom au nouveau recueil.

Le Sacrementaire léonien fut retrouvé et publié par l'érudit Bianchini, mais on n'y trouva point les messes pour la double fête de sainte Agnès, parce que la première partie manquait : cette lacune est suppléée par le Sacramentaire gélasien, qui certainement rapporte les messes de ces deux solennités telles qu'elles se trouvaient dans celui de saint Léon. Le cardinal Joseph-Marie Tommasi, homme profondément versé dans la liturgie sacrée, publia pour la première fois et illustra au tome IV de ses

œuvres [1], le très-ancien Codex de la bibliothèque de la reine de Suède. Il pensait que ce manuscrit remontait à 900 ans, et le regardait pour le Sacramentaire gélasien mentionné par Paul Diacre, et ainsi nommé parce qu'il appartenait en partie à ce pontife, et en grande partie à saint Léon le Grand et aux Pontifes qui l'avaient précédé. Muratori partage ce sentiment avec d'autres hommes d'autorité [2]. Or, dans ce précieux Sacramentaire nous trouvons au 21 et au 28 de janvier, les deux messes pour l'une et l'autre solennité d'Agnès, dont la première, comme je l'ai indiqué plus haut, est intitulée : *XII. Kal. Febr. in natali S. Agnetis Virginis de passione sua;* et la seconde : *V. Kal. Febr. in natali ejusdem de nativitate.* Voici la messe pour le jour du martyre, avec une double Collecte, la seconde oraison se disant sur le peuple, suivant l'usage de cette époque.

PRIMA COLLECTA.	PREMIÈRE COLLECTE.
Crescat, Domine, semper in nobis sanctæ jucunditatis affectus et beatæ Agnes, Virginis atque Martyris tuæ veneranda festivitas augeatur. Per Dominum, etc.	Seigneur, que l'amour de la sainte allégresse grandisse toujours en nous, et que la vénérable fête de la bienheureuse Agnès, votre Vierge et Martyre augmente sans cesse en splendeur. Par N. S. J. C.
SECUNDA COLLECTA, VEL ORATIO SUPER POPULUM.	SECONDE COLLECTE, OU ORAISON SUR LE PEUPLE.
Præsta quæsumus, Domine, mentibus nostris cum exultatione profectum [3]; ut beatæ Agnes Martyris tuæ, cujusdum passionis annua devotione celebramus, etiam fidei constantiam subsequamur.	Accordez-nous, Seigneur, nous vous en supplions, avec la joie, l'avancement spirituel, afin que comme nous célébrons avec dévotion, en ce jour anniversaire, la passion d'Agnès, votre Martyre, nous suivions aussi sa constance dans la foi.
SECRETA.	SECRÈTE.
Hodiernum, Domine, sacrificium lætantes exequimur, quo	Nous célébrons, Seigneur, avec joie, le sacrifice d'aujourd'hui par lequel nous ho-

[1] Joseph Maria Tommasi, *Operum Romæ VI,* lib. II. *Sacramentarium Romanæ ecclesiæ,* pag. 129 et 130.
[2] Muratori, *Liturgia Romana vetus,* tom. I, pag. 38.
[3] Comme lit Pamelio au lieu de *provectum.*

norons le souvenir de la victoire céleste d'Agnès, et nous publions vos merveilles, et nous nous réjouissons d'avoir acquis sa glorieuse protection.

beatæ Agnès cœlestem victoriam recensentes, et tua magnalia prædicamus, et nos adquisisse gaudemus suffragia gloriosa.

POSTCOMMUNION.

Recevant, Seigneur, les joies éternelles de la participation aux saints mystères en la fête de sainte Agnès martyre, faites, nous vous en supplions humblement, que nous recevions vos bienfaits avec une soumission conforme à votre volonté.

POSTCOMMUNION.

Sumentes, Domine, gaudia sempiterna de participatione sacramenti festivitatis sanctæ martyris Agnes suppliciter deprecamur, ut quæ, sedula servitute donante te gerimus, dignis sensibus tuo munere capiamus. Per Dominum.

La messe pour le jour de sa nativité ou de sa naissance à la gloire n'a qu'une seule Collecte.

COLLECTE.

Dieu tout-puissant, assistez-nous au moment où nous célébrons la fête de la bienheureuse Agnès, que, par une grâce ineffable vous avez élevée à la gloire, en ce jour mémorable de sa nativité.

COLLECTA.

Adesto nobis, omnipotens Deus, beatæ Agnes festa repetentibus quam hodiernæ festivitatis prolatam exortu, ineffabili munere sublimasti. Per Dominum.

SECRÈTE.

Agréez, Seigneur, nous vous en prions, ces dons par lesquels nous rappelons la magnifique solennité d'Agnès; car elle parut si glorieuse depuis le commencement de son bienheureux combat, jusqu'à la fin, que nous ne devons omettre d'y participer ni au commencement ni à la fin. Par N. S. J. C.

SECRETA.

Grata tibi sint, quæsumus, Domine, munera quibus sanctæ Agnetis magnifica solemnitas recensetur, sic enim ab exordio sui usque ad finem beati certaminis extitit gloriosa, ut ejus nec initium debramus præterire nec finem. Per Dominum.

POSTCOMMUNION.

Que ces mystères sacrés que nous avons reçus, et la vénérable intercession de la bienheureuse Agnès, soient notre secours, nous vous en supplions. Par N. S. J. C.

POSTCOMMUNIO.

Adjuvent nos, quæsumus Domine hæc mysteria sancta quæ sumpsimus et beatæ Agnetis intercessio veneranda. Per Dominum.

Je passe maintenant au Sacramentaire grégorien. Je m'étonne comment saint Grégoire le Grand qui avait respecté la liturgie de

ses prédécesseurs, en l'insérant pour la plus grande partie dans son nouveau recueil liturgique, ait entièrement changé les deux messes pour la double fête d'Agnès. J'avoue ne pouvoir donner une explication adéquate de ce changement. En premier lieu disparaissent les deux intitulés : *In natali S. Agnetis virginis et martyris, de passione*, et, *In natali ejusdem de nativitate;* tandis qu'il a intitulé la première messe *Natale S. Agnæ*, et la seconde, *Natale S. Agnæ secundo*. Ce second titre confirme davantage l'interprétation que je donnais au mot *nativité*, contrairement à l'opinion de Mazzocchi. En effet, l'Église Romaine, avec sa persévérance rigoureuse dans ses traditions, ne pouvait point avoir laissé, un siècle plus tard, changer le but de la seconde solennité de sainte Agnès. Nous devons donc conclure, avec saint Grégoire le Grand, que la première nativité se célébrait en l'honneur du martyre de la jeune vierge, et la seconde solennisait sa naissance à la gloire.

Voici la première messe extraite du manuscrit du Vatican, auquel les Bénédictins de Saint-Maur donnent une antiquité de mille ans environ [1].

PREMIÈRE MESSE.

XII. Kal. Februarii, id est XXI. die mensis Januarii.
XII. Des Kalendes de février, ou 22 janvier.

NATALE S. AGNAE.
NATIVITÉ DE S. AGNÈS.

ORATIO SEU COLLECTA.	ORAISON OU COLLECTE.
Omnipotens sempiterne Deus, qui infirma mundi eligis, ut fortia quœque confundas, concede propitius ut qui beatæ Agnæ martyrys tuæ solemnia colimus, ejus apud te patrocinia sentiamus. Per Dominum.	Dieu tout-puissant et éternel qui faites choix dans le monde des choses les plus faibles pour confondre les plus fortes; accordez-nous, s'il vous plaît, la grâce de ressentir la protection de sainte Agnès dont nous célébrons aujourd'hui la fête. Par N. S. J. C.

[1] *Sacramentarium S. Gregorii*, operum ejusdem edit. Maurin. Venetiis, 1773, tom. x, p. 129.

OFFERTOIRE.

Seigneur, recevez favorablement ces hosties que nous vous offrons, et par l'intercession de votre vierge et martyre, sainte Agnès, brisez les chaînes de nos péchés. Par N. S. J. C.

SUPER OBLATA.

Hostias, Domine, quas tibi offerimus propitius suscipe, et intercedente beata Agna martyre tua, vincula peccatorum nostrorum absolve. Per Dominum.

POSTCOMMUNION.

Nous vous supplions, Seigneur Notre-Dieu, qu'étant rassasiés de cette nourriture et de ce breuvage célestes, nous soyons soutenus par les prières de cette Sainte en mémoire de laquelle nous avons participé à vos saints mystères. Par N. S. J. C.

AD COMPLENDUM.

Refecti cibo potuque cœlesti, Deus noster, te suplices exoramus ut in cujus hac commemoratione percepimus, ejus muniamur et precibus. Per Dominum.

Dans le manuscrit Octobonien, on trouve à la marge de la page ces additions :

Antiphon (introït) *Me expectaverunt.*
Responsorium (graduel) *Diffusa est gratia.*
Alleluia (seconde partie du graduel) *Specie tua.*
Offertorium (offertoire) *Afferentur regi.*
Communio (communion) *Quinque prudentes.*

SECONDE MESSE.

V. Kalendas Februarii — id est XXVIII die mensis Januarii.
V. Des Kalendes de février ou 28 janvier.

NATALE S. AGNAE SECUNDO.
NATIVITE DE SAINTE AGNÈS POUR LA SECONDE FOIS.

ORAISON OU COLLECTE.

O Dieu qui nous comblez de joie par la solennité annuelle de la bienheureuse Agnès, votre martyre, faites, nous vous en prions, que nous suivions aussi par l'exemple d'une vie pieuse, celle que nous vénérons par notre office. Par N. S. J. C.

ORATIO SEU COLLECTA.

Deus qui nos annua beatæ Agnæ martyris tuæ solemnitate lætificas, da quæsumus, ut quam veneramur officio etiam piæ conversationis sequamur exemplo. Per Dominum.

SUPER OBLATA.	SUR LES OFFRANDES.
Super has, quæsumus Domine, hostias benedictio copiosa descendat, quæ et sanctificationem nobis clementer operetur et de martyrum nos solemnitate lætificet. Per Dominum.	Nous vous prions, Seigneur, de faire descendre sur ces hosties une abondante bénédiction, afin que, par votre grâce, elle opère en nous la sanctification, et nous remplisse de joie par la solennité des martyrs. Par N. S. J. C.

AD COMPLEMDUM.	POUR COMPLÉTER.
Suscepimus, Domine, celebritatis annuæ votiva sacramenta, præsta qæsumus, ut et temporalis nobis vitæ remedia præbeant et æternæ. Per Dominum.	Nous avons reçu, Seigneur, les sacrements votifs de cette solennité annuelle ; faites, nous vous en prions, qu'ils soient pour nous des remises pour cette vie temporelle et pour l'éternité. Par N. S. J. C.

On trouve également dans le *Codex Octobonien* les additions suivantes :

Antiphon (introït) *Vultum tuum*, etc.
Responsorium (graduel) *Specie tua*, etc.
Alleluia (seconde partie du graduel) *Diffusa est*, etc.
Communio (communion) *Simile est regnum*, etc.

Le même manuscrit rapporte à la fin cette oraison de la Post-Communion, écrite par une main plus récente :

Satiasti nos, Domine, salutari mysterio, quæsumus, ut pro nobis ejus non desit oratio, cujus donasti patrocinio gubernari. Per Dominum.	Rassasiés par ce mystère salutaire, nous vous demandons, Seigneur, la grâce de n'être jamais privés des prières de celle que vous nous avez donnée pour protectrice et pour guide. Par N. S. J. C.

Outre la messe, le Sacramentaire grégorien renferme la Préface en l'honneur d'Agnès.

Le savant Muratori, parlant du Sacrementaire de Grégoire[1], pense que ce saint pontife n'est pas l'auteur de toutes les préfaces qui s'y trouvent, et qu'elles sont extraites à la lettre du Codex du Vatican ; mais que quelques-unes d'entre elles faisaient partie du

[1] S. Gregorii Magni *Operum* tom. x, pag. 285.

Sacramentaire antérieur de Gélase, et qu'elles auront été réunies à la liturgie grégorienne, ou bien selon le Micrologue du XIe siècle, il croit que l'auteur d'un grand nombre de Préfaces, ce fut Alcuin Albin, écrivain de la fin du VIIIe siècle, qui les a, ou composées, ou recueillies, et qui ensuite les a réunies aux oraisons de saint Grégoire.

Après ces observations, je rapporte la Préface d'Agnès [1].

XII. Kal. Februarii.

NATALE S. AGNETIS.

Il est vraiment digne, ô Dieu éternel, de célébrer solennellement ce jour qui a été consacré par le martyre d'Agnès, laquelle méprisant les offres séduisantes d'une générosité terrestre, a mérité une dignité céleste; dédaignant les vœux d'une alliance humaine, s'est associée à la cour du Roi éternel, et foulant aux pieds la fragilité du sexe, subit une mort précieuse en confessant Jésus-Christ, et s'est rendue digne en même temps de son éternité et de sa gloire.

Vere dignum... æterne Deus. Et diem beatæ Agnetis martyris consecratam solemniter recensere quæ terrenæ generositatis oblectamenta despiciens cœlestem meruit dignitatem societatis humanæ vota contemnens æterni regis est sociata consortio, et prætiosam mortem sexus fragilitate calcata pro Christi confessione suscipiens, simul est facta conformis et sempiternitatis ejus et gloriæ. Per quem. etc.

Les deux messes du Sacramentaire de saint Grégoire, à l'exception de la Préface, forment la liturgie actuelle de l'Eglise Romaine, à l'un et l'autre anniversaires de sainte Agnès.

La célébration du sacrifice divin ne fait pas seule le culte liturgique; la psalmodie, les hymnes, les chants, les traits qui constituent ce que nous appelons l'office, complètent ce culte. Agnès eut également dans sa double fête, les honneurs de l'office de l'Eglise.

Le cardinal Tommasi rapporte au tome IV de ses œuvres liturgiques [2], le *Responsorial* et l'*Antiphonaire* de l'Eglise Romaine, selon l'ancien usage des chanoines de la basilique Vaticane, et

[1] S. Gregorii Magni *Operum* tom. X, pag. 285.
[2] Joseph Maria Tommasi, *Operum* tom. IV, pag. 63.

qui devait être sans doute en grande partie antérieur à saint Grégoire le Grand; ce Codex liturgique donne pour les deux jours de fête de sainte Agnès, l'office tiré des Actes de son martyre, et tel qu'on le récite aujourd'hui.

Saint Grégoire le Grand après avoir, comme je l'ai indiqué, mis dans un ordre meilleur et plus complet la liturgie sacrée, en faisant le *Sacramentaire*, composa le *Responsorial* et l'*Antiphonaire* de l'Eglise Romaine pour le cours de l'année [1], et à la double fête de sainte Agnès, on rencontre l'office, pris des Actes de la sainte martyre, identiquement le même que celui du Bréviaire romain récité par le clergé séculier et régulier à cette double solennité. Comme toutes les antiennes, les répons, les versets sont tirés à la lettre des Actes de la sainte, je me dispense d'en rapporter l'office comme je l'ai fait pour la messe. Cependant l'observation que fait le savant liturgiste Gavantus mérite de trouver place ici [2] : à Matines et à Vêpres on ne récite pas les Psaumes tels qu'on les dit ordinairement à la fête du commun des vierges, mais bien ceux qui sont au Propres des saints martyrs, parce que l'intention de l'Eglise, interprétée par ces saints Pontifes, a voulu, en agissant ainsi, montrer la constance plus que virile dont était armé le cœur de cette généreuse héroïne, supérieure à ce que sa jeunesse offrait de tendre, et son sexe de fragile. Aussi bien, si ces Actes formaient déjà, même à une époque antérieure à saint Grégoire, l'office de l'Église Romaine au jour de la nativité d'Agnès, il faut toute la mauvaise foi d'une critique sans raison pour les regarder comme apocryphes, et comme ayant été seulement inventés et écrits à la fin du VIIe siècle.

La liturgie gotho-mozarabique célèbre aussi la double fête de sainte Agnès. Cette liturgie, quoique très-ancienne dans l'Église d'Espagne; puisque quelques-uns la font remonter à saint Jacques le Majeur, a cependant pour auteur saint Isidore, archevêque de Séville. Cet illustre père et docteur, florissait au commencement du VIIe siècle (636), et parmi les nombreux ouvrages qui le distinguent avec tant d'éclat par son érudition et la profondeur de

[1] *S. Gregorii Magni papæ I. Responsoriale et Antiphonarium,* tom. XI, *operum edit Maur.*, pag. 61-63.

[2] Gavantus *Rationale divinorum officiorum,* sectio 7, cap. 3.

sa doctrine, il coordonna, purgea de ses erreurs et augmenta la liturgie espagnole, pour en composer son Sacramentaire gotho-mozarabique, comme saint Grégoire avait augmenté la liturgie romaine. Tel est le sentiment de Tommasi, de Baronius, de Mabillon, de Muratori, et d'autres savants dans la science liturgique. Ce Sacramentaire signale les deux commémoraisons solennelles d'Agnès. Je ne rapporterai point celle du 28 janvier, parce qu'elle appartient au Commun des vierges (suivant ce rit cependant). Je me contenterai de faire connaître celle du 21 du même mois.

IN FESTO S. AGNETIS

Virginis et martyris.

Cette première oraison qui s'appelait proprement Messe, est la première des sept que l'on récitait dans le courant du sacrifice, suivant l'enseignement de saint Isidore (lib. I, *de Offic. eccl.*, cap. 14), et c'est comme l'avertissement donné au peuple sur la solennité que l'on célébrait, afin de l'exciter à la prière.

MESSE.	MISSA.
Reconnaissant, frères bien-aimés, que la bienheureuse vierge Agnès se montra plus forte de cœur que de corps, plus ardente par la foi que par la naissance et d'une vigueur spirituelle supérieure à son âge, qu'elle se choisit ici-bas Jésus-Christ pour son unique époux, sans se laisser séduire par la persuasion, ni fléchir par les présents, dans l'espoir d'un mariage charnel; supplions le Seigneur tout-puissant, afin que comme il est l'époux de cette vierge par une alliance spirituelle, il nous accorde de pouvoir toujours jouir de ses chastes embrassements. Ainsi soit-il.	Agnoscentes, dilectissimi fratres, beatissimam Agnetem virginem plus animo valuisse quam corpore, plus fide quam germine, plus etiam spirituali robore quam ætate, quæ Christum sibi specialem sponsum suo in corpore vindicans, nec persuasione seducitur, nec muneribus inclinatur, quo carnalis conjugii copula nectere-tur; omnipotenti Domino supplicemus, ut idem qui spirituali copula sponsus hujus est virginis in suis nos delectari semper faciat amplexibus castitatis. Amen.

La seconde oraison, suivant saint Isidore, est une invocation à Dieu, afin que dans sa bonté il daigne accueillir les prières et l'oblation des fidèles.

ALIA ORATIO.

Deus qui nudatum corpus Agnetis virginis tuæ cœlestis stolæ obtexisti ex tegmine; vestiatur quæsumus, Ecclesia tua claris vestibus innocentiæ et justitiæ claritate : quo in ea et sacerdotum vita nitore castitatis præpolleat, et utriusque sexus conditio ea quæ postulaverit, adipiscatur. Amen.

AUTRE ORAISON.

O Dieu, qui avez recouvert d'un vêtement céleste le corps nu de la bienheureuse vierge Agnès, faites, nous vous en prions, que votre Église soit revêtue de la robe blanche de l'innocence et de la clarté de la justice, afin que la vie des prêtres y resplendisse de l'éclat de la chasteté et que l'un et l'autre sexe obtiennent les grâces qu'ils demandent. Ainsi soit-il.

Par la troisième oraison qui se dit *après les noms*, c'est-à-dire après la récitation des sacrés diptyques, on prie, selon saint Isidore, pour ceux qui offrent les dons sacrés, et encore pour les fidèles défunts, afin que, purifiés de toutes leurs souillures, ils méritent d'être introduits au séjour des bienheureux.

POST NOMINA ORATIO.

Conditor et reparator humani generis, Christe filius Dei, qui capiti virginis tuæ, quæ jam erat cœlesti rore perfusa, magnam contulisti gratiam capillorum, quo suis videretur ad honorem crinibus tecta, quæ propriis fuerat ad contumeliam vestimentis exuta. Tu pius offerentium accipe vota, defunctis requiem præstans et cunctos in communi ejusdem virginis prece fac pervenire ad æternam salvationem. Amen.

ORAISON APRÈS LES NOMS.

Créateur et réparateur du genre humain, Jésus-Christ, Fils de Dieu qui, par une grâce signalée, avez multiplié la chevelure sur la tête de votre vierge Agnès, déjà prévenue de la rosée céleste, afin que pour son honneur elle parût cachée sous ses propres cheveux, tandis que pour son opprobre on l'avait dépouillée de ses vêtements, recevez avec bonté les vœux que nous vous offrons, accordez le repos aux âmes des fidèles défunts, et faites que par les prières de votre martyre nous parvenions tous ensemble au salut éternel. Ainsi soit-il.

La quatrième oraison, dit saint Isidore, précède le baiser de paix, que se donnent mutuellement les fidèles.

AD PACEM.

Quanta sit dilectio tuæ charitatis Deus in sanctis, in hac virgine evidentibus probamus indiciis;

A LA PAIX.

O Dieu, nous voyons par des témoignages évidents dans cette vierge, quel est l'amour de votre charité dans les saints.

Admise à vos chastes embrassements, elle abhorre la personne d'un homme généreux et repousse les ornements qu'il lui offre pour obtenir d'elle une alliance. Donnez-nous la grâce de ne brûler que du seul amour de votre nom, afin que n'ayant de joie que dans votre paix, votre saint amour vive toujours en nous, et votre charité repose en nos cœurs. Ainsi soit-il.

quæ amplexibus tuis castis adstricta, etiam generosi hominis execravit personam, cum oblata sibi ab eo pro nectendo conjugio repulit ornamenta. Da igitur nobis in sola tui nominis dilectione fervere, ut tantum in tua pace lætantes tua in nobis semper dilectio vivat tuaque in nobis charitas requiescat. Amen.

L'*Inlatio* est la même chose que la Préface de la liturgie romaine. Selon saint Isidore cette prière se disait pour la sanctification de l'offrande : par elle aussi on chantait les louanges de Dieu, et l'*Hosanna* retentissait dans l'église sur les lèvres des créatures terrestres, comme sur la harpe des hiérarchies célestes.

INLATIO OU PRÉFACE.

Il est digne et juste que nous vous rendions grâces, ô Dieu tout-puissant, par Jésus-Christ votre Fils, Notre-Seigneur, qui s'est fait comme une nouvelle lumière à cette Agnès votre vierge et martyre, lorsque plongée dans les ténèbres il ne cessa de l'illuminer. Environnée par cette lumière céleste et perpétuelle de votre Fils, elle apparut glorieuse par un double miracle à ceux qui entraient auprès d'elle dans le lupanar. En effet ceux qui craignirent la lumière divine se sont retirés de la présence d'Agnès sains et saufs, mais le fils impudent du préfet fut frappé d'une mort imprévue. Tous étaient entrés poussés par d'infâmes cupidités et dans des vues obscènes ; mais, après avoir été témoin de la lumière, tous n'ont pas rendu gloire à Dieu. O combien est puissante la miséricorde du Rédempteur qui recouvre ces cœurs morts avant qu'ils périssent, et qui rend à la vie ce malheureux, que sa faute avait fait punir de mort! C'est pourquoi nous vous en supplions, ô Dieu Père éternel, visitez par le don de votre grâce vos fidèles

INLATIO.

Dignum et justum est nos tibi gratias agere, omnipotens Deus, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum; qui huic virgini et martyri tuæ factus est lux nova, cum eam in tenebris perlustrare non destitit constitutam. Illa et enim æthereo ac perpetuo ejusdem Filii tui lumine circumfulta, ad se in lupanar intrantibus geminis miraculis effecta est gloriosa. Cum et ii qui timuerunt divinum lumen sani regressi sunt de illa, et improbus filius præfecti morte mulctatus est immatura. Obscænis quippe cupiditatibus ac ludibriis acti utrique intrarunt, sed non utrique viso lumine gloriam Deo dederunt. O quantum valet pietas Redemptoris, qui et illorum corda mortua ante tegit quam perirent; et ipsum per culpam prostratum in morte vitæ reddidit pristinæ. Hinc te Deus pater exposcimus, visita nos jam

gratiæ dono, qui in isto mundo degimus tenebroso. Libera nos de mortalibus actibus et erue a suppliciis sempiternis. Refice quoque nos crucis vulneribus, ut cum te in illo die sine confusione viderimus, proclamemus atque ita dicamus : Sanctus, sanctus, sanctus.

qui gémissent dans ce monde de ténèbres. Délivrez-nous des œuvres de mort, et sauvez-nous des supplices éternels. Guérissez-nous par les plaies de la croix, afin que quand nous paraîtrons en ce jour devant vous sans confusion, nous proclamions et nous disions : Saint! saint! saint!

POST SANCTUS.

Vere sanctus, vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus; qui Agnetem sponsam suam et pretioso vestimento induit et luce ei perpetua in tenebris refulsit. Ipse est lumen verum, splendor cœlestium siderum, via errantium, salus debilium, remuneratio virginum et corona immarcessibilis beatorum, Christus Dominus ac Redemptor æternus.

APRÈS LE SANCTUS.

Vraiment saint, vraiment béni est Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui a revêtu d'un vêtement précieux Agnès son épouse et l'a entourée d'une lumière perpétuelle dans son cachot ténébreux. Il est la vraie lumière, la splendeur des astres célestes, le chemin de ceux qui sont errants, le salut des faibles, la récompense des vierges, et la couronne impérissable des bienheureux, le Christ Seigneur et Rédempteur éternel.

Saint Isidore appelle cette sixième oraison *Confirmation du Sacrement*, afin que l'oblation faite à Dieu, et sanctifiée par l'Esprit-Saint, nous confirme et nous fasse participants au corps et au sang de Jésus-Christ. Une semblable oraison se trouve dans la liturgie grecque, laquelle devint le sujet de tant de discussions, mais ensuite elle fut approuvée dans sa véritable signification par un décret du concile de Florence. Ce qui montre que la messe mozarabique a quelque point de contact avec la liturgie grecque.

POST PRIDIE.

Exemplo beatissimæ Virginis tuæ, Deus Pater, quæ se tibi in vivam obtulit hostiam; dum nec de nuditate confunditur, nec cœteris inlatis suppliciis deterretur, has tibi pro nostrorum criminum veniâ offerimus victimas, quas tu quæsumus, omnipotens Deus, bonitate solita benedicas, imper-

APRÈS PRIDIÈ.

A l'exemple de votre bienheureuse vierge, ô Dieu notre Père, laquelle se consacra à vous comme une hostie vivante, qui ne reçoit de son état de nudité aucune confusion et qui ne se laisse point ébranler par les divers supplices qu'elle subit; nous vous offrons, pour la rémission de nos crimes, cette victime, et nous vous supplions, ô Dieu tout-puissant, de la bénir dans votre

bonté ordinaire, en répandant par la vertu de ce saint sacrifice votre grâce sur nous et un généreux pardon à nos offenses. ℟. Ainsi soit-il.

tiendo et his sacrificiis gratiam et nostris offensis veniam copiosam. ℣. Amen.

La septième et dernière oraison, dit saint Isidore, est comme l'introduction à l'Oraison dominicale, et ce Père conclut que ces sept oraisons du sacrifice, ont été enseignées par la doctrine évangélique et les apôtres.

A L'ORAISON DOMINICALE.

Frères bien-aimés, qu'une dévotion pure nous anime dans nos prières à Dieu, et qu'un véritable repentir nous accompagne dans l'aveu de nos fautes. Que le Seigneur vous recouvre de la robe de justice, lui qui a revêtu Agnès, son épouse, de l'étole de la clarté éternelle. Qu'il efface les souillures de nos péchés, lui qui, à l'intercession d'Agnès, a ramené ce jeune homme des portes de la mort; il nous accordera l'objet de notre demande, s'il voit que nous crions vers lui avec dévotion et que nous lui disions: Notre Père, etc.

AD ORATIONEM DOMINICAM.

Sit nobis ad Deum, fratres dilectissimi, deprecandi pura devotio et confitendi omnimoda pœnitudo. Vestiet vos ille vestimento justitiæ, qui sponsam suam Agnetem induit stola claritatis æternæ. Abluat maculas sceleris nostri, qui per eam ab inferis juvenem suscitavit, dabit effectum orationis nostræ si nos devotissime ad se prospexit clamare et dicere: Pater noster.

BÉNÉDICTION.

Le prêtre dit: Humiliez-vous à la bénédiction. Que le Seigneur soit toujours avec vous. ℟. Et avec votre esprit.

Que Dieu s'unisse vos âmes par un lien perpétuel, lui qui s'unit la bienheureuse Agnès par une alliance éternelle. ℟. Ainsi soit-il.

Que par son intercession vous obteniez de Dieu le pardon de vos crimes, comme ce jeune homme, à sa prière, mérita d'être rappelé des ténèbres du tombeau. ℟. Ainsi soit-il.

Afin qu'après cette vie vous méritiez de jouir de la société de celle dont vous

BENEDICTIO.

Dicat presbyter : Humiliate vos benedictioni. Dominus sit semper vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

Copulet sibi Deus animas vestras nexu perpetuo qui beatam Agnetem sibi sociavit fœdere sempiterno. ℟. Amen.

Per eam quoque obtineatis apud Deum vestrorum veniam criminum per quam juvenis ille promeruit suscitari à tenebris inferorum. ℟. Amen.

Ut ipsius post hanc vitam mereamini adunari consortiis, cujus



célébrez la fête avec dévotion. ℟. Ainsi soit-il.

nunc festum devotissime celebratis. ℟. Amen.

Par la miséricorde de notre Dieu, etc. Que le Seigneur soit toujours avec vous. ℟. Et avec votre esprit.

Per misericordiam ipsius Dei nostri, etc. Dominus sit semper vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo.

C'est une tradition constante dans l'Église d'Espagne, que saint Isidore, après avoir coordonné l'ancienne liturgie de la messe, mit aussi en ordre le bréviaire qui contient les psaumes, les hymnes et les prières de l'office. En effet, le titre du bréviaire de Tolède indique qu'il a été disposé suivant les règles de saint Isidore, archevêque de Séville [1]. Cependant, je pense que cet office est postérieur au savant prélat, et qu'il a été composé pour l'usage de l'église de Tolède seulement, et non pour toutes les églises d'Espagne, comme était le Missel dont j'ai parlé; car la disposition des offices n'est pas toujours en harmonie avec celle de l'ancien Missel gotho-mozarabique. En effet, dans celui-ci on célèbre deux fois la fête de sainte Agnès, et le 21 a une messe propre que j'ai rapportée, et on ne fait aucune commémoraison de sainte Emérentienne; dans le Bréviaire gotho-tolétain, on solennise une seule fois la nativité d'Agnès, conjointement avec celle de sainte Emérentienne sous le titre : *In festo sanctarum Agnetis et Emerentianæ Virginum.*

Il n'est pas étonnant qu'on ait attribué à saint Isidore l'ordonnance de ce Bréviaire, puisqu'il avait su, par sa profonde science, disposer la liturgie entière des églises d'Espagne. Dans cet office, on retrouve pour les vêpres et les laudes l'hymne célèbre de Prudence, uniquement propre à Agnès, et dans les oraisons il est fait mémoire de l'une et de l'autre. Pour être plus court, je laisse de côté ces oraisons qui ne présentent rien d'ailleurs de particulier à mon point de vue. Seulement à vêpres ont dit à la bénédiction :

Dominus Jesus Christus qui virgines suas Agnetem et Emerentianam casto sibi servavit pu-

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ qui se conserva, par le privilége d'une chaste pudeur, ses deux vierges, Agnès et Éméren-

[1] *Breviarium gothicum toletanum secundum regulam beatissimi Isidori, archiep. Hispalen.* Madrid. 1775.

tienne, nous accorde aussi dans sa bonté le don de la chasteté. ℟. Ainsi soit-il.

dore, castitatis nos dono munificet. ℟. Amen.

Et comme il les a acquises par la sainte alliance de la foi, qu'il nous unisse à lui par la chaîne indissoluble de la charité. ℟. Ainsi soit-il.

Et qui illas subarrhavit sibi annulo fidei, nos suæ connectat indissolubiliter charitati. ℟. Amen.

On voit que les premières paroles de ce second verset, sont prises entièrement des Actes, et fournissent par conséquent un nouveau témoignage en leur faveur.

Outre la liturgie gotho-mozarabique d'Espagne, nous en possédons également une ancienne pour les Gaules, appelée *Gallo-Gothique*, que Mabillon fait remonter à une époque antérieure à la première. Tommasi est le premier qui ait publié le Missel gallo-gothique d'après un précieux manuscrit appartenant à la reine de Suède. Ce cardinal, de concert avec Muratori et d'autres savants, pense que ce Missel, dans sa généralité, était l'antique Sacramentaire de l'église des Gaules jusqu'au règne de Charlemagne, qui voulut introduire dans ses États la liturgie de l'Église Romaine. J'ai dit que *dans sa généralité* c'était l'ancien Sacramentaire dans les Gaules, car certaines églises y avaient fait des changements dans les oraisons, les préfaces, les leçons, etc. Il y eut donc le *Missale Francorum* que Morin reporte entre les années 511 et 560, et il le croyait écrit à une époque où les Gaulois ne formaient pas encore un même peuple avec les Francs. Il y avait encore le *Sacramentarium gallicanum vetus*. Ces deux Missels faisaient partie du manuscrit de la reine de Suède et furent mis au jour par Tommasi et Muratori.

Mais revenons au Missel gallo-gothique. Muratori[1] pense qu'il a été écrit postérieurement à 687, puisqu'on y trouve la messe de saint Léger, qui mourut martyr cette année même. Il doute que l'auteur de ce Missel puisse être un certain Musée, prêtre de Marseille, mort sous le règne de Léon et de Majorien, c'est-à-dire vers l'an 460, et il établit son opinion sur l'autorité de Gennade, qui, dans son *Catalogue des hommes illustres*, dit que ce prêtre

[1] Muratori, *Liturgia rom. vetus.*, tom. I, pag. 549, 550.

composa un traité excellent et volumineux des sacrements, divisé en trois parties suivant l'occurrence des offices et des époques de l'année, le texte des leçons, ainsi que la série et le chant des psaumes; mais il est surtout précieux pour la manière dont il enseigne à prier Dieu et à louer ses bienfaits (ce qui forme l'oraison de la préface). Aussi bien nous le regardons comme un personnage d'un sens profond et d'une éloquence châtiée. L'ordre de la messe, tant pour l'introït que pour les oraisons et la préface, offre une grande ressemblance avec le gotho-hispanico-mozarabique.

L'ancien Sacramentaire gallican, ni le *Missel des Francs* ne donnent la messe que d'un très-petit nombre de saints, et sainte Agnès n'y figure pas. Il n'en est pas ainsi du Missel gallo-gothique qui forme la liturgie des Gaules. On y trouve la messe de la sainte au jour de son martyre, le 21 janvier, ainsi intitulée : *Missa in natale Agnis virginis et martyris*. Je rapporterai cette messe parce qu'elle présente des particularités fort remarquables.

La première oraison est comme une admonition aux fidèles sur la fête célébrée : nous avons vu la même chose dans la messe gallo-espagnole.

In beatæ Agnes martyris natalitia tripudiantes, fratres charissimi, devoto corde Domino adsistamus. Vere enim hujus est honorandus natalis quæ sic nata est mundo, ut sit cœlo renata, sic sub morte legis procreata, ut contereret mortis auctorem; sic infirmo sexu condita, ut metuenda viris fortibus despiceret tormenta; sic fragili conditione producta, ut puella virginibus et potestatibus triumpharet. O vera nobilitas quæ sic terrena generatione processit ut ad Divinitatis consortium perveniret. Oremus ergo ut pro nobis interveniat precibus, quæ digna adstitit divinis obtutibus. Quod ipse præstare

En nous réjouissant, mes frères bien-aimés, en ce jour de la nativité de la bienheureuse Agnès, approchons-nous du Seigneur le cœur rempli de dévotion. Car nous devons honorer la nativité de celle qui ne vint en ce monde que pour renaître au ciel; qui ne fut créée sous la loi de mort que pour briser l'auteur de la mort; qui ne fut revêtue de la faiblesse de son sexe que pour mépriser des tourments redoutés par des hommes robustes; qui ne parut dans une condition si débile que pour triompher, jeune encore, des vierges et des puissances. O véritable noblesse, qui vint à la lumière par la génération terrestre, afin de parvenir à l'union de la Divinité. Prions donc afin que, par sa médiation, elle intercède pour nous, cette vierge qui fut digne des complaisances de Dieu. Daignez, Seigneur, nous accorder cette

grâce, vous qui vivez et régnez avec le Père et le Saint-Esprit.

digneris, qui cum Patre et Spiritu sancto vivis et regnas, etc.

Il est à remarquer que dans ce Missel les oraisons sont appelées collections.

ORAISON.

O Dieu protecteur et récompense d'Agnès triomphante, exaucez-nous par l'intervention de celle dont nous célébrons la nativité; à laquelle vous avez donné le don d'une si grande grâce, que dans un âge tendre encore elle sut terrasser le démon qui, par la faute d'Ève, avait bouleversé le genre humain ; elle sut, malgré la faiblesse de son sexe, le surpasser et le vaincre en confessant la vérité, montrant ainsi à l'évidence qu'elle ne serait pas seulement martyre de la virginité perpétuelle et demeurerait toujours vierge, mais qu'elle serait vraiment digne de porter le nom propre d'épouse de l'Agneau immaculé. Recevez donc avec bienveillance ce sacrifice que nous immolons, vous qui avez couronné cette vierge, glorieuse par l'éclat de tant de mérites. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, etc.

COLLECTIO SEQUITUR.

Deus victricis Agnes adjutor et præmium, exaudi nos illius interventu, cujus passionis natalem celebramus; cui tanti muneris gratiam contulisti, ut diabolum qui per Evam humanum genus, omne subverterat tenera ætate Agnes contereret et sexu imbecilli superaret, veritatis confessione prosterneret evidenter ostendens quod non solum perpetuæ virginitatis martyr esset et virgo mansura, sed Agni immaculati sponsa fieri mereretur integra de nomine. Adsume ergo hujus sacrificii immolationem gratanter, qui coronasti gloriosam pro tantis meritis virginem. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, etc.

ORAISON APRÈS LES NOMS.

O Dieu qui, par les chastes entrailles de Marie, renouvelez la fleur de la virginité, en nous rendant par une mère vierge ce que nous avions perdu par une mère incontinente, et en suivant cette Reine du ciel, de saintes vierges, portant à la main la palme du martyre, sont parvenues jusqu'à votre couche nuptiale, et de leur nombre est la bienheureuse Agnès martyre dont nous célébrons aujourd'hui la solennité de la passion, et qui nous a portés à jouir de la joie de sa dévotion. Vraiment nous devons honorer la nativité de celle qui ne vint au monde par une naissance terrestre que pour

COLLECTIO POST NOMINA.

Deus qui virginum florem per Mariæ uterum renovas, reddens nobis in matre Virgine, quod per incontinentem perditum fuerat matrem; quam sequentes sanctæ virgines cum palma martyrii ad tuum usque thalamum pervenerunt. Ex quibus est beata Agnes martyr, cujus hodiè passionis solemnitas agitur, quæ nos ad lætitiam suæ devotionis excitavit. Vere est enim honorandus hujus diei natalis, quæ sic terrena generatione processit ut ad Divini-

tatis consortium per consecrationem virginitatis perveniret. Per Dominum.

arriver à l'union divine par la consécration de sa virginité. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

COLLECTIO AD PACEM.

Læta nos, Domine, quæsumus beatæ martyris tuæ Agnes festivitas semper excipiat; quæ et jucunditatem nobis suæ glorificationis et pacis sinceritatis infundat; et tibi nos reddat acceptos. Per Dominum, etc.

ORAISON POUR LA PAIX.

Que la fête de votre bienheureuse martyre Agnès soit toujours pour nous le sujet d'une nouvelle joie, et que cette vierge répande en nous l'allégresse de sa gloire et d'une paix sans mélange, et nous rende agréables à vos yeux. Par Notre-Seigneur.

IMMOLATIO.

Vere dignum et justum est: tibi enim, Domine, festa solemnitas agitur. Tibi dies sacrata celebratur quam beatæ Agnes virginis sanguis in veritatis tuæ testificatione profusus magnifico nominis tui honore signavit. Cui ad mirificandam gratiam tuam in tenero adhuc corpore, et nedum puellam flore maturo, hanc virtutem fidei et patientiæ fortitudinem contulisti ut sævitiæ persecutionis non cederet constantia virginalis qua gloriosior fieret corona martyrii, quia inter acerba supplicia nec sexui potuit eripere nec ætati. Hujus igitur passionis diem hodierna devotione celebrantes immolamus tibi, Domine Deus noster victimam laudis. Quam cum Filio tuo Domino nostro et sancto Spiritu per claritatem regnantem cum Angelis et Archangelis, Dominationes, Principatus et Potestates, Cœli cœlorumque Virtutes ac beata Seraphim socia exultatione concelebrant dicentes : Sanctus, sanctus, sanctus, etc.

IMMOLATION.

C'est une chose vraiment digne et sainte, car c'est en votre honneur, ô Dieu, que l'on célèbre cette fête solennelle; c'est à votre gloire que l'on consacre ce saint jour que le sang d'Agnès, répandu en témoignage de votre vérité, a rendu célèbre pour la gloire de votre saint nom. Ç'a été pour montrer les merveilles de votre grâce que vous avez mis dans le corps de cette vierge si tendre et dont la fleur de l'enfance n'était pas encore à sa maturité, cette vertu de la foi, cette force de la patience, afin que sa constance virginale triomphât de la cruauté du persécuteur, et qu'elle rendît plus glorieuse la couronne du martyre, parce que au milieu des tourments, cette cruauté ne put faire fléchir ni l'inconstance de son sexe, ni la faiblesse de son âge. En solennisant aujourd'hui avec dévotion le jour de sa passion, nous vous immolons, Seigneur notre Dieu, une victime de louange, que bénissent aussi dans un concert de jubilation, avec votre Fils Notre-Seigneur et le Saint-Esprit qui règne dans la splendeur, avec les Anges et les Archanges, les Dominations, les Principautés, les Puissances, les Vertus du ciel des cieux et les bienheureux Séraphins, disant: Saint, saint, saint, etc.

Je ne m'arrêterai pas à répéter ici ce que j'ai dit plus haut contre l'opinion de Mazzocchi : il prétendait que cette phrase, deux fois répétée à la messe, *Verè enim honorandus hujus diei natalis quæ sic terrena generatione processit, ut ad Divinitatis consortium perveniret*, devait s'entendre de la naissance temporelle d'Agnès, solennisée par l'Église ; mais les paroles qui précèdent immédiatement cette phrase montrent que l'Église célébrait le jour anniversaire de son martyre, lorsqu'elle dit : *ex quibus est beata Agnes martyr, cujus hodie passionis solennitas agitur.* Je ferai remarquer plutôt quelle ressemblance offre la première période de la troisième oraison avec celle de la belle homélie de saint Maxime à la louange d'Agnès. Voici les paroles de l'oraison : *Deus qui virginum florem per Mariæ uterum renovas, reddens nobis in matre Virgine, quod per incontinentem perditum fuerat matrem, quam sequentes sanctæ virgines cum palmâ martyrii ad tuum usque thalamum pervenerunt.* L'homélie s'exprime ainsi : *Cum in toto mundo virgineus flos Mariæ immarcessibiles coronas innectat, et sceptrigeram pudoris aulam immaculato conservat affectu, eo usque integritas perseveravit ad palmam ut in puellis trophæum sanctitatis arriperet, et per vestigia matris virginis ad cœlestem thalamum perveniret.* En mettant en parallèle ces deux phrases, chacun pourra donner son opinion; quant à moi, il me semble que l'une et l'autre ont non-seulement jailli d'une même source, mais de plus qu'elles présentent à peu près les mêmes expressions. Cette ressemblance doit nous faire conclure ou que le prêtre Musée, qui composa le Missel vers 460, emprunta cette période de phrase à l'homélie de saint Maxime, ou que saint Maxime qui vivait à cette époque l'aura tirée de la messe gauloise du prêtre Musée. Je tiendrais pour la première hypothèse, mais à quelque parti que l'on s'arrête, il en ressortira toujours un précieux et nouveau document en faveur de l'antiquité de la liturgie gallicane. Comme je l'ai indiqué précédemment, cette liturgie fut en usage presque généralement dans les Gaules jusqu'au règne de Pépin et de Charlemagne. Ces princes, d'après les instructions du souverain pontife Adrien I, firent adopter dans tous leurs domaines la liturgie de l'Église de Rome. On commença alors à célébrer la double nativité de sainte Agnès, et l'on choisit la messe et l'office du Sacramen-

taire Grégorien. Ce fut à cette époque ou un peu plus tard que s'introduisirent dans la liturgie les proses et les séquences en vers rimés, et cet usage fut plus fréquent dans les Gaules. La messe de sainte Agnès eut donc aussi, au jour de son martyre, sa séquence qui rappelle entièrement ses Actes. Je la rapporterai comme un beau monument de ce genre.

Animemur ad agonem,	Animons-nous au combat,
Recolentes passionem	En remémorant le martyre
Gloriosæ virginis.	De la glorieuse vierge.
Contrectantes sacrum florem	Pressant cette fleur sacrée,
Respiremus ad odorem	Respirons à l'odeur
Respersæ dulcedinis.	Du doux parfum qu'elle exhale.
Pulchra, prudens et illustris,	Belle, prudente et noble,
Jam duobus Agnes lustris,	Agnès, à ses deux premiers lustres,
Addebat triennium.	Ajoutait déjà trois années.
Proles amat hanc præfecti;	Le fils du préfet l'aime;
Sed ad ejus virgo flecti	Mais la vierge inflexible
Respuit arbitrium.	Se refuse à ses désirs.
Mira vis fidei,	Etonnante force de la foi,
Mira virginitas,	Etonnante virginité,
Mira virginei	Etonnante chasteté,
Cordis integritas.	D'un cœur vierge.
Sic Dei Filius nutu mirabili,	Ainsi le Fils de Dieu est admirable,
Sed mirabilius	Mais plus admirable
Prodit in fragili.	Lorsqu'il paraît dans ce qui est faible.
Languet amans, cubat lecto,	Le jeune passionné tombe malade;
Languor notus fit præfecto:	Il languit, le préfet connaît son mal:
Maturat remedia.	Il hâte les remèdes.
Offert multa, spondet plura,	Il offre beaucoup, promet plus encore,
Periturus peritura;	D'une main périssable, de choses périssables;
Sed vilescunt omnia.	Aux yeux d'Agnès tout cela est vil.
Nudam prostituit præses flagitiis,	Le préfet la jette nue au lupanar,
Quam Christus induit comarum fimbriis	Mais le Christ la voile sous le réseau de sa chevelure
Stolâque cœlesti.	Et la revêt de l'étole céleste.
Cœlestis nuntius assistit proprius;	Un ange est à ses côtés pour la défendre;
Cella libidinis fit locus luminis;	Le bouge d'impudicité devient un lieu de lumière;
Turbantur incesti.	Les débauchés sont frappés d'épouvante.
Cæcus amans indignatur,	L'aveugle amant frémit de rage,
Et irrumpens præfocatur	Il s'élance... Mais il est suffoqué

Par l'esprit malin.	A maligno spiritu.
Le père verse des larmes, la foule sanglote;	Luget pater, lugent cuncti;
Rome répand des larmes	Roma flevit pro defuncti
Sur la mort du jeune homme.	Juvenis interitu.
Agnès le rappelle à la vie;	Suscitatur ab Agnete;
Le peuple se soulève sans égard,	Turba fremit indiscretè,
Et dresse un bûcher à la vierge.	Rogum parant virgini.
Le bûcher ardent brûle les coupables;	Rogus ardens reos urit;
Agnès s'élance au milieu du tourbillon des flammes,	In furentes flamma ruit,
Rendant honneur à la Divinité;	Dans honorem Numini.
Reconnaissante envers le Sauveur,	Grates agens Salvatori,
Elle se présente au glaive du licteur,	Guttur offert hæc lictori,
Et ne craint pas un instant la mort,	Nec ad horam timet mori,
Heureuse et fière de sa virginité.	Puritatis conscia,
Agnès, près de l'Agneau immaculé,	Agnes Agni, salutaris
Révèle la gloire dont elle jouit,	Stans ad dextram gloriaris,
Et console ses parents	Et parentes consolaris
En les invitant à partager sa joie :	Invitans ad gaudia:
Qu'ils ne pleurent point sa mort,	Ne te flerent ut defunctam,
jà elle est fiancée au divin Epoux.	Jam cœlesti sponso junctam.
Sous l'image de cet Agneau, Elle leur révèle sa gloire.	Hic sub Agni forma suam,
Elle révèle aussi la sienne	Revelavit atque tuam
Et celle des vierges	Virginumque gloriam.
De l'agneau du salut,	Nos ab Agno salutari,
Ne permettez point que nous nous séparions;	Non permitte separari;
C'est à lui que vous vous êtes toute consacrée;	Cui te totam consecrasti;
C'est par sa vertu que vous avez guéri	Cujus ope tu curasti
La noble Constance.	Nobilem Constantiam.
Vase choisi, vase d'honneur,	Vas electum, vas honoris,
Fleur d'un parfum incorruptible	Incorrupti flos odoris
Chère aux chœurs des anges	Angelorum grata choris
Comme un modèle d'honnêteté et de pudeur,	Honestatis et pudoris,
Vous vous montrez aux regards du siècle.	Formam præbes sæculo.
Indignes de la palme du triomphe	Palma fructus triumphali
Et d'une couronne particulière,	Nos indignos speciali,
Faites qu'au nombre des élus	Fac sanctorum generali
Nous soyons inscrits.	Subscribi titulo.
Ainsi soit-il!	Amen.

Parmi les liturgies latines de l'Eglise d'Occident, la liturgie de l'Église de Milan, appelée Ambroisienne du nom de saint Ambroise qui l'a coordonnée, tient un rang distingué. J'ai déjà fait mention plus haut du zèle et de la dévotion que le saint docteur professait envers la bienheureuse Agnès, il n'est donc pas étonnant qu'il lui ait réservé une place dans sa liturgie. On y trouve la messe propre de la sainte, au 21 janvier, mais il n'en est fait aucune commémoraison le 28; seulement le 23 du même mois se célèbre la nativité de sainte Emérentienne, toutefois avec la messe du commun. Je rapporterai ici la messe de sainte Agnès comme je l'ai lue de mes propres yeux dans quelques anciens Missels manuscrits de la bibliothèque Ambroisienne de Milan [1], et j'y ajouterai des réflexions opportunes.

IN NATALE S. AGNETIS

Virginis et Martyris.

INGRESSO SEU INTROITUS.

Tertio decimo ætatis suæ anno mortem perdidit et vitam invenit, quia vitæ solum dilexit auctorem. Infantia quidem computabatur in annis, sed erat senectus mentis immensa.

INTROIT.

La treizième année de son âge, elle perdit la mort et trouva la vie, parce qu'elle aima l'auteur seul de la vie. Jeune encore, si l'on compte ses années, elle avait la sagesse d'une vieillesse avancée.

ORATIO SUPER POPULUM.

Deus qui ut humanum genus ad confessionem tui nominis provocares, etiam in fragili sexu perfecisti conditionem martyrii, præsta quæsumus, ut Ecclesia tua hoc exemplo commonita, nec pati pro te metuat, et cœlestis præmii gloriam concupiscat. Per Dominum.

ORAISON SUR LE PEUPLE.

O Dieu, qui pour exciter le genre humain à confesser votre nom, avez rendu parfaite, même dans un sexe fragile, la condition du martyre, faites, nous vous en prions, que votre Église, instruite par cet exemple, ne craigne jamais de souffrir pour vous, et qu'elle élève constamment ses désirs vers la gloire de la récompense céleste. Par Notre-Seigneur.

[1] *Missale Ambrosianum sæcul. XIV codex signatum litt. E.* num. 18. — *Missale donato dalla duchessa Bianca Maria Visconti l'anno* 1456. *sign. litt. A,* num. 257. — *Codice delle correzioni del Missale Ambrosiano colle aggiunte manoscritte di S. Carlo, e di altri. Signat. litt. Q.* num. 102.

RÉPONS APRÈS L'ÉPITRE.

Il a mis sur mon front un signe, afin que je n'aimasse jamais que lui.

RESPONSORIUM POST EPISTOLAM.

Posuit signum in faciem meam, ut nullum præter eum amatorem admittam.

ANTIENNE APRÈS L'ÉVANGILE.

C'est à lui que je suis fiancée; les anges sont ses ministres; sa beauté fait l'admiration du soleil et de la lune. C'est pour lui seul que je garde ma foi; c'est à lui seul que je me confie de toute la dévotion de mon âme.

ANTIPHONA POST EVANGELIUM.

Ipsi sum desponsata cui angeli serviunt, cujus pulchritudinem sol et luna mirantur. Ipsi soli servo fidem; ipsi me tota devotione committo.

ORAISON SUR LE VOILE.

Seigneur, donnez-nous la grâce d'honorer avec confiance l'enfance de la bienheureuse Agnès, votre martyre, qui dans un âge si tendre, a su mépriser la mort pour la confession de votre nom. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

ORATIO SUPER SINDONEM.

Da nobis, quæsumus Domine, beatæ martyris tuæ Agnetis confidenter honorare infantiam; quæ in puellari consistens ætate mortem pro tua confessione calcavit. Per Dominum.

OFFERTOIRE.

J'aime le Christ, son amour m'introduira dans sa couche nuptiale; sa mère est vierge et son père ne connaît point de femme. C'est lui qui fait entendre à mes oreilles une harmonie et des voix mélodieuses. Son amour est chaste, ses caresses sont pures, et sa fiancée ne dépose jamais sa couronne virginale; j'ai goûté le miel et le lait de sa bouche, et son sang a empourpré mes joues.

OFFERTORIUM.

Amo Christum pro cujus amore thalamum introibo, cujus mater virgo est, cujus pater fœminam nescit; cujus mihi organa modulatis vocibus cantant. Quem cum amavero casta sum; cum tetigero, munda sum; cum accepero, virgo sum. Mel et lac ex hujus ore suscepi, et sanguis ejus ornavit genas meas.

ORAISON SUR L'OFFRANDE.

Que les dons de votre peuple que nous vous offrons, Seigneur, avec joie en l'honneur de votre nom et de sainte Agnès, nous obtiennent de votre bonté les remèdes éternels. P. N. S. J. C.

ORATIO SUPER OBLATAM.

Munera plebis tuæ tibi, Domine, lœtanter offerimus in honorem nominis tui, et sanctœ Agnetis, nobis remedia sempiterna dignanter impendant. Per Dominum, etc.

PRÆFATIO.

Æterne Deus recensentes diem beatæ Agnetis martyrio consecratum; quæ terrenæ generositatis oblectamenta despiciens cœlestem meruit dignitatem, et societatis humanæ vota contemnens, æterni Regis est sociata consortio; et prætiosam mortem sexus fragilitate calcata pro Christi confessione suscipiens, simul est ejus facta conformis, ut sempiternitati ejus sociaretur et gloriæ. Per eumdem Christum.

PRÉFACE.

Dieu éternel, nous remémorons le jour consacré par le martyre de la bienheureuse Agnès, laquelle méprisant les offres d'une générosité terrestre, a mérité une dignité céleste; dédaignant les vœux d'une alliance humaine, s'est associée à la cour du Roi éternel; et foulant aux pieds la fragilité du sexe subit une mort précieuse en confessant Jésus-Christ, et s'est rendue digne en même temps et de son éternité et de sa gloire. Par le même Jésus-Christ.

CONFR.

Rogat sanctas virgines parumper gradum figere, stans suis parentibus beata Agnes dixit: Congaudete mihi et congratulamihi, quia cum his omnibus lucidas sedes accepi.

CONFR.

Agnès demande aux saintes vierges de s'arrêter un peu, et dit à ses parents : Réjouissez-vous avec moi, et félicitez-vous, car je suis en possession avec elles d'une brillante demeure.

TRANSITOR.

Beata Agnes in medio flammarum expansis manibus orabat; te deprecor, venerande, colende, pater metuende, qui per sanctum Filium tuum minas evasi sacrilegi tyranni et carnis spurcitias immaculato calle transivi.

TRANSITOR.

La bienheureuse Agnès étendant les bras au milieu du feu, adressa à Dieu cette prière : « O Dieu adorable, digne d'honneur, Père terrible, je vous bénis de ce que par les mérites de votre Fils adorable, j'ai échappé aux menaces d'un tyran sacrilége et de ce que j'ai traversé sans souillure ce torrent d'impuretés. »

ORATIO POST COMMUNIONEM.

Sanctæ nos meritis tuæ Agnetis precatio tibi, Domine, grata comitetur, et tuam nobis indulgentiam poscere non desistat. Per Dominum, etc.

ORAISON APRÈS LA COMMUNION.

Seigneur, que par les mérites de votre Agnès, la prière nous accompagne d'une manière favorable auprès de vous, et ne cesse de demander pour nous votre indulgence. Par N. S. J. C. etc.

L'introït de cette messe, le répons après l'épître, l'antienne qui suit l'évangile, et les deux dernières antiennes sont prises entièrement des Actes qui font l'objet de nos études. Or, si saint Ambroise, comme je l'ai mentionné, a réordonné, augmenté, et mis dans une meilleure disposition la liturgie de l'Église de Milan, comme saint Grégoire l'a fait pour celle de Rome, et saint Isidore pour celle d'Espagne, et si ce savant archevêque emprunta ces passages aux Actes de sainte Agnès, pour les insérer dans la messe qu'il composa en son honneur, il en faut conclure qu'il les avait transcrits des archives de l'Eglise Romaine; et alors, cet Ambroise inconnu ne serait rien moins que le saint Docteur, archevêque de l'Eglise de Milan; ou bien que ces Actes étaient parfaitement connus de tout le monde, et que leur origine les entourait d'une si grande autorité qu'on les admettait dans la liturgie sacrée. En effet, jusqu'à l'époque où les Bénédictins de Saint-Maur éditèrent les œuvres de saint Ambroise, ces Actes avaient fait partie des ouvrages de ce Docteur; mais, ébranlés par la critique de Tillemont, ces doctes compilateurs les regardèrent pour apocryphes et les reléguèrent parmi les œuvres qui lui sont attribuées, comme il plut aussi à Tillemont de ne point reconnaître à saint Maxime la paternité de l'Homélie en l'honneur d'Agnès, par cela seul qu'elle renversait tout son système de critique. Mais si, au temps de saint Ambroise, ces Actes faisaient partie de la liturgie Milanaise, comment cet illustre écrivain pouvait-il avancer qu'ils avaient été seulement connus au VIIe siècle, parce que saint Adhelm aurait été le premier à en faire usage?

Ici se présente l'occasion de rechercher à quelle époque le nom d'Agnès fut inséré au canon de la messe. Pour peu que l'on soit au courant de l'ancienne liturgie, on doit savoir qu'il existait deux sortes de diptyques sacrés, que l'on récitait dans l'action immédiate du saint sacrifice et que nous appelons *canons*. Dans le premier, avant la consécration, on faisait mémoire des noms de tous les fidèles qui prenaient part au sucrifice, en les recommandant à l'intercession de la glorieuse Mère de Dieu, des saints Apôtres et des autres martyrs les plus célèbres, comme le pratique encore de nos jours l'Église grecque; dans le second, que l'on

disait après la consécration, et qui faisait suite à la commémoraison des fidèles défunts, le prêtre rappelait les noms d'autres martyrs non moins célèbres, priant le Seigneur qu'il daignât accorder à tous les fidèles et particulièrement à ceux qui se trouvaient présents aux saints mystères, la possession et la communion du futur bonheur éternel dans les cieux. Chaque Église plaçait, dans cette prière solennelle, les noms de ses martyrs, et parfois de ceux qui appartenaient à d'autres Églises, des Actes du martyre desquels ils avaient reçu communication. L'Église Romaine avait la même coutume : outre les Apôtres, elle nommait ses martyrs les plus glorieux, Lin, Clet, Clément, Sixte, Corneille, Laurent, Chrysogone, Jean et Paul, Alexandre, Marcellin, Pierre, Agnès, Cécile et Anastasie ; et les Églises d'Afrique et d'Asie lui ayant communiqué leurs Actes, elle ajouta à ses diptyques, à une époque très-ancienne, les noms de Cyprien, de Perpétue, de Félicité, et d'Ignace. Bien plus, telle fut sa vénération pour Cyprien, qu'elle voulut célébrer sa nativité en même temps que celle du pontife Corneille, à l'endroit même où ce dernier avait été enseveli, et y plaça encore leurs images, par cela seul qu'ils avaient, pendant leur vie, entretenu leur liaison par une correspondance intime [1].

Notre sainte Agnès eut, sans doute, dès le commencement, sa place dans cette oraison, conjointement avec sainte Cécile et sainte Anastasie, dans le *Sacramentaire* de saint Léon comme dans celui de saint Gélase. Je l'ai déjà mentionné, Grégoire le Grand en composant son *Sacramentaire,* s'était servi des deux précédents : or, si nous trouvons dans son Sacramentaire le nom d'Agnès inséré dans la prière des diptyques, je dois croire qu'il ne l'y aura placé que parce qu'il l'aura trouvé dans ceux-là. Un auteur, mû par l'autorité de saint Adelhm, dont je ferai plus loin une mention particulière, pense que Grégoire a inséré pour la première fois ce nom dans l'oraison. Ce saint évêque, dit cet auteur, parlant des vierges dont les noms se lisent au canon de la messe, ajoute : « On reconnaît que ces vierges « ont été ajoutées par notre maître et pédagogue Grégoire au ca-

[1] Voyez le Calendrier de Bucher et la crypte du sépulcre de S. Corneille, au cimetière de Callixte : on y remarque les images de l'un et de l'autre, avec l'inscription respective : *S. Cornelius, S. Cyprianus.*

« non quotidien, lorsqu'on célèbre l'auguste sacrifice.... en les « plaçant au catalogue des martyrs[1]. » Mais ces paroles doivent s'entendre avec distinction : en effet, Adelhm ne parle point de toutes les vierges ensemble inscrites dans le canon, mais bien de celles-là seulement qu'y ajouta saint Grégoire. Nous savons que ce pontife inséra dans les diptyques sainte Agathe et sainte Lucie, vierges et martyres de Sicile, que leur célébrité n'avait pas encore fait admettre, sans doute parce que leurs Actes n'avaient pas été envoyés à l'Église Romaine. Grégoire ajouta encore les noms de saint Côme et de saint Damien dans les diptyques avant la consécration, en mémoire de son bisaïeul saint Félix, qui bâtit la basilique en leur honneur au Forum romain, et en même temps à cause de la dévotion qu'il professait lui-même envers eux. Il rendit cette dévotion assez éclatante, en insérant dans son Sacramentaire la messe de leur solennelle commémoraison, à dire dans l'église qui leur était dédiée, au jour de la station, le jeudi après le troisième dimanche de Carême. Il est donc vrai que Grégoire, selon Adelhm, ajouta quelques saints au canon de la messe, mais il est également vrai que notre sainte était, depuis une date très-ancienne, en possessiou de cet honneur conjointement avec d'autres martyrs.

De l'Occident, passons maintenant en Orient. Déjà nous avons vu, dès les premières pages de ce travail, combien était connu des Églises d'Orient, le noble combat de notre Agnès. Assémani voulait étendre si loin cette connaissance, que, selon lui, c'était là seulement qu'elle s'était maintenue pure et intacte, pendant que chez nous elle s'était viciée et corrompue.

Dans les Menées de l'Église grecque, il est fait commémoraison de sainte Agnès au 14 janvier, sous ce titre :

Τῇ αὐτῇ ἡμέρα ἡ ἁγία μάρτυς
Ἀγνὴ ἐν σκοτεινῇ φρουρᾷ βληθεῖσα τελεῖται.

« Le même jour la sainte martyre Agnès fut jetée dans une sombre prison. »

[1] S. Adelhm, *de Virgin.* cap. 23, *biblioth. PP.* tom. XIII, pag. 14. « *Quas præceptor et pædagogus noster Gregorius in canone quotidiano quando missarum solemnia celebrantur, pariter copulasse cognoscitur..... in catalogo martyrum ponens.* »

Suivent les deux vers iambiques qui composent l'éloge :

Ἀγνὴ ἄναγνοι θέντες εἰς οἶκον σκότους
Πάμφωτον αὐτῇ προυξένησαν οἰκίαν.

« Les impudiques, chassant la Vierge pure dans la maison des ténèbres, lui procurèrent une brillante habitation. »

Le 21 janvier, les Menées font une seconde commémoraison solennelle d'Agnès, sous un titre plus étendu : ils l'appellent Romaine et décrivent son martyre comme nous l'avons vu en son lieu. Vient ensuite l'éloge formé en un distyque des vers iambiques précédents.

Ἀγνὴν οἱ λάγνοι θέντες εἰς οἶμον σκότους,
πάκμω τὸν αὐτῇ προυξένησαν οἰκίαν.

« Agnen (puram) lascivi mittentes in tenebrarum domum, lucidissimam ipsi compararunt habitationem. »

Enfin, ces Menées font, au 5 de juillet, une troisième mémoire solennelle d'Agnès. Le même distique s'y trouve répété, et le *Synaxarion* rapporte plus brièvement le martyre, comme nous l'avons indiqué plus haut.

Ainsi, trois fois l'année, l'Église grecque célèbre la commémoraison de sainte Agnès, savoir : le 14 de janvier, elle fait mémoire solennelle de son entrée au lupanar et du miracle que Dieu y fit éclater; le 21 du même mois, elle rappelle sa passion, et voilà pourquoi dans le *Synaxarion* est rapportée l'histoire du martyre que j'ai donnée au commencement de cet ouvrage; le 5 juillet, quoique le Ménologe répète l'histoire du martyre, cependant sa fête a pour objet le souvenir solennel de la translation de quelques-unes de ses reliques, ou bien de la dédicace de son église à Constantinople. Théodore le Lecteur disait là-dessus (lib. II), que sous l'empire de Théodose le Jeune, furent déposées les reliques de saint Etienne, de saint Laurent et de sainte Agnès dans le martyrium, c'est-à-dire dans l'église de Saint-Laurent, le 21 septembre, et que ce jour-là on célèbre leur mémoire maintenant encore dans cette église. Pulcherie Auguste fit construire cet édifice sacré de saint Laurent, suivant le même Théodore (liv. I, pag. 161), Théophane (pag. 91) et Codinus (pag. 48). Malgré l'assertion de Théodore qui marque la fête au 21 de septembre, il paraît cependant

qu'elle a été transférée au 5 de juillet, quand cette église de saint Laurent, appelée *In Pulcherianis*, tombée en ruines, fut rebâtie par Basile le Macédonien, comme l'assure Porphyrogénète dans la Vie de son aïeul (c. 62). Ainsi, il dut arriver que dans le Ménologe publié sous Basile Porphyrogénète son neveu, on commençât à célébrer le 5 juillet la mémoire seulement d'Agnès, puisque la nouvelle église lui fut spécialement dédiée. Du reste, ni le Ménologe de Basile, ni les Menées grecs ne font, au 21 septembre, aucune commémoraison de saint Laurent, de saint Etienne et de sainte Agnès, et seulement au 15 du même mois on lit dans les Menées : *Inventio reliquiarum S. protomartyris Stephani Synaxario.*

Il paraît que chez les Syriens on ne célébrait la commémoraison d'Agnès que le 21 janvier pour honorer son martyre, comme les Actes syro-chaldaïques, que nous avons rapportés, en font foi. D'un autre côté, les calendriers gréco-moscovites marquent au 14 janvier le *martyre d'Agnès.* Papebroch ignorait qui était cette Agnès, mais Assémani le Jeune démontra jusqu'à l'évidence que c'était notre sainte martyre[1].

De tout ce que je viens de rapporter, il ressort à quel degré le culte d'Agnès fut solennel et universel chez toutes les nations, et comment il fut célébré par les langues de la terre, depuis le moment où elle souffrit le martyre pour le nom trois fois saint de Jésus-Christ.

Pour compléter les observations que j'ai données sur les deux paragraphes précédents, et en même temps pour faire connaître les rites et les coutumes établis par l'Église en l'honneur de notre sainte, j'expliquerai ici la cérémonie de la bénédiction des agneaux, dont l'origine doit remonter jusqu'au jour de son apparition glorieuse. Quelques savants ont pensé que le nom d'*Agnès* ou *Agna*, entendu dans le sens latin d'*Agnella* et non dans le sens grec *Casta* (chaste), a suggéré à l'Église Romaine l'idée de bénir les agneaux, dont la laine devait servir à la confection des palliums. D'autres rapportent l'origine de ce rit, non pas au nom d'Agnès, mais à l'agneau que la sainte avait à ses côtés lors de son apparition. Cette opinion me paraît la plus vraie, et par conséquent je l'embrasse.

[1] Josephi Simonis Assemani, *Kalendarii ecclesiæ universæ*, t. VI, p. 73-76.

De même que le Christ, l'agneau immaculé qui ôte les péchés du monde, a daigné contracter avec Agnès une sainte alliance à cause de son excellente pureté, et se montra sous cette image avec elle lorsqu'elle apparut à ses parents, ainsi l'Église Romaine a voulu que, sous cet emblème, on bénît ces agneaux dont la laine était destinée à confectionner l'ornement pontifical de celui qui représente son époux Jésus-Christ, dont il est le vicaire sur la terre, et qu'il revêtit de cet ornement les premiers pasteurs appelés de Dieu à la garde de son troupeau. Je passe maintenant au rite. D'après une antique observance, les chanoines du très-saint-Sauveur offrent à l'archibasilique de Latran, à titre de canon, deux agneaux d'une blancheur éclatante. Ces intéressants animaux, ornés de rubans et couronnés de fleurs et reposant avec les pieds liés sur des coussins, sont portés le 21 janvier, jour consacré à la nativité d'Agnès, à la basilique Nomentane, et après la messe finie, ils sont déposés aux coins du grand autel, où l'abbé des chanoines réguliers, en habits pontificaux, les bénit solennellement [1]. Voici cette bénédiction : On entonne et les chantres continuent l'antienne qui rappelle l'apparition d'Agnès à ses parents, et par cela même l'origine de cette cérémonie, dont j'ai indiqué la signification symbolique :

Stans à dextris ejus agnus candidior, Christus sibi sponsam et martyrem consecravit.	L'agneau plus blanc que la neige se tenant à la droite d'Agnès, le Christ se la consacra épouse et martyre.

Ensuite l'abbé récite le verset : *Adjutorium nostrum in nomine Domini*, et le chœur répond : *Qui fecit cœlum et terram.* Après cela il prononce sur les agneaux l'oraison suivante :

Omnipotens et misericors Deus qui per Moysen famulum tuum pontificibus tabernaculo servien-	Dieu tout-puissant et miséricordieux qui par le ministère de Moïse, votre serviteur, avez institué l'usage des vêtements sacrés

[1] C'était toujours à l'abbé des chanoines réguliers qu'appartenait cette fonction ; mais depuis que la basilique Nomentane est devenue titre cardinalice, c'est au cardinal prêtre titulaire que cette fonction est dévolue. Cependant, chaque fois que le cardinal ne fait point la cérémonie, l'abbé reprend son ancien droit.

pour les prêtres servant au tabernacle, et qui par vos saints apôtres avez pourvu de ces mêmes ornements les prêtres et les pontifes de l'Evangile, répandez votre sainte bénédiction sur ces agneaux dont la toison est destinée à la confection des palliums pour les souverains pontifes, les patriarches et les archevêques, afin que ceux qui les portent parviennent, par l'intercession de la bienheureuse Agnès, vierge et martyre (sur la tombe de laquelle nous prions) à la béatitude éternelle avec le peuple qui leur est confié. Par N. S. J. C.

tibus indumenta instituisti, et per sanctos apostolos tuos sacerdotibus et pontificibus evangelicis vestimenta sacra providisti : effunde tuam sanctam ✠ benedictionem super hos Agnos, de quorum vellere sacra pallia pro summis pontificibus, patriarchis et archiepiscopis conficienda sunt, ut qui eis utuntur una cum plebe sibi commissa per intercessionem beatæ virginis et martyris Agnetis (super cujus tumbam oramus), ad æternam beatitudinem perducantur. Per Christum D. N.

Et l'oraison suivante en l'honneur de la sainte :

O Dieu qui faites choix dans le monde des choses les plus faibles pour confondre les plus fortes; accordez-nous, s'il vous plaît, la grâce de ressentir la protection de sainte Agnès dont nous célébrons aujourd'hui la fête. Par N. S. J. C.

Deus qui infirma mundi eligis ut fortia quæque confundas; concede propitius, ut qui beatæ Agnetis virginis et martyris tuæ solemnia colimus, ejus apud te patrocinia sentiamus. Per Dominum.

Après la prière, le célébrant jette de l'eau bénite sur les deux agneaux et les parfume de l'odeur de l'encens, et la bénédiction pontificale vient couronner la touchante solennité. Le maître des cérémonies et les chapelains du chapitre de Latran, qui, au nom de celui-ci, ont reçu les agneaux, et qui ont assisté à leur bénédiction, les vont porter couverts d'une espèce de tapis aux pieds du Souverain-Pontife, qui les bénit. Le Pape les remet ensuite au doyen des auditeurs de la Rote, lesquels composent le collége des sous-diacres apostoliques, pour les transporter à un couvent de religieuses, désigné par Sa Sainteté, afin qu'elles les nourrissent et en prennent le plus grand soin. Le mercredi saint ces agneaux sont tondus, et leur laine, d'après les dispositions de Mgr le préfet des cérémonies apostoliques, sert à confectionner et à orner les *palliums*. Ceux-ci sont remis au chanoine sacristain de la basilique Vaticane, jusqu'au moment où le Souverain-Pontife les bénira solennellement. Cette cérémonie a lieu la veille de la fête des

apôtres saint Pierre et saint Paul, après les vêpres, et ensuite on les dépose dans une urne précieuse en argent doré, que l'on place sur le sépulcre de saint Pierre. On les tire de là lorsqu'on doit les remettre aux nouveaux métropolitains avec la formule ordinaire : *Desumptum de beati Petri corpore.* On ignore l'époque à laquelle remonte le rite de la bénédiction des agneaux, et seulement les auteurs qui parlent du *pallium* et de son usage disent que la bénédiction en est très-ancienne. Je partage entièrement leur opinion, mais je ne suis pourtant point d'accord avec ceux qui prétendent que ce rite s'est introduit à une certaine période du moyen âge; je ne crains même pas d'avancer, qu'après la construction de la basilique Nomentane par Constantin en l'honneur d'Agnès, cette cérémonie a dû commencer immédiatement [1].

Quoique l'existence du *pallium* remonte aux premiers jours du christianisme à Rome, comme l'a savamment démontré de nos jours le docte Mgr Vespasiani [2], cependant le plus ancien document qui nous reste et qui en prouve l'existence antérieure, c'est la concession que fit le saint pontife Marc I, à l'évêque d'Ostie, de cet insigne pour qu'il s'en servît au sacre du nouveau pape élu. Marc I, après un court pontificat, mourut vers 336, et la construction de la basilique Nomentane eut lieu en 324. Le récit de l'apparition d'Agnès à ses parents fut cause que l'auguste Constance se mit à prier la sainte pour en obtenir sa guérison; elle fut cause aussi qu'on éleva la basilique en son honneur et que son culte se propagea. A cette apparition figurait l'agneau immaculé et d'une blancheur éblouissante qui accompagnait Agnès. Or, de la coïncidence de ces notes chronologiques entre elles, et de ces récits historiques, on pourrait conclure que ce fut après l'érection de la basilique Nomentane, que prit naissance, par ordre du pape Marc I, la bénédiction des agneaux (dont la toison devait servir à la confection des *palliums*) en l'honneur d'Agnès, qui, semblable à une brebis innocente et candide, s'était unie à l'agneau immaculé dont elle était accompagnée lors de son apparition à ses parents. Si ce rit se fût

[1] *Précis Historiques,* année 1860, 141e livraison.
[2] Vespasiani, *De sacri pallii origine. Roma* 1856.

introduit pendant le moyen âge, nous n'aurions pas une si grande pénurie de documents sur son existence. Conséquemment l'obscurité même du temps où il prit naissance nous incline à le reporter à une époque plus reculée, où l'on rencontre quelque fait historique auquel on puisse le rattacher.

Cette bénédiction des agneaux a pourtant subi des variations. Catalanus, sur l'autorité[1] de Nicolas de Braulion, parle d'un temps où les diacres apostoliques, qui étaient au nombre de cinq, procuraient les deux agneaux blancs comme la neige. Placés sur un cheval, dans deux paniers, avant de les transporter à la basilique Nomentane, on les faisait passer vis-à-vis- du palais du souverain-pontife qui de sa fenêtre les bénissait du signe de la croix. Arrivés à la basilique, on les portait en offrande sur l'autel, à l'*Agnus Dei*, pendant la messe solennelle des chanoines réguliers du Saint-Sauveur, et on les rendait ensuite à deux chanoines de Latran qui en confiaient la garde aux sous-diacres apostoliques. Quant à l'entretien des agneaux dans un monastère de religieuses, l'ancien Ordo romain, publié par George Cassandre[2], mentionne que ces agneaux d'une blancheur éclatante et sans tache, étaient soignés par des religieuses portant un habit blanc (c'étaient probablement des Qénédictines, qui parfois ont porté cette couleur), au couvent de Saint-André *in Biberatica*, peu éloigné de l'église de Saint-Marcel; et que le dimanche *in Albis*, pendant l'*Agnus Dei* de la messe solennelle, ces agneaux faisaient le tour de l'autel où repose la tombe de saint Pierre, dans la basilique du Vatican. Ce monastère devait être situé à l'endroit occupé aujourd'hui par le palais Odescalchi, et se trouvait par conséquent rapproché de l'église Saint-Marcel. Le soin de faire tisser et orner les *palliums* avec la laine de la toison des agneaux appartient aujourd'hui au préfet des cérémonies apostoliques, mais autrefois il incombait au doyen même

[1] Joseph Catalanus, *Commentar. ad Pontificale Romanum*, t. I, p. 239.

[2] Georgius Cassandrus, *Coloniæ* 1561, pag. 65. *Apud* Floravant Martinelli, *Roma ex Ethica sacra, anno* 1653, pag. 337. — « *Fertur quod antiquitus nutriebantur candidi Agni sine macula per moniales albas monasterii, S. Andreæ prope S. Marcellum de urbe, et Dominica de albis dum canebatur Agnus Dei circuibant Agni hujusmodi altare S. Petri.* »

des sous-diacres apostoliques, et celui-ci confiait ces *palliums* au chanoine *altariste* du Vatican, et là encore ce rite a subi un changement.

Outre les auteurs déjà cités, ont fait mention de cette bénédiction Fulvius[1], Mabillon, Bisso, Macri, le cardinal Bona, Vestrini, Leoni et tous les écrivains, particulièrement les canonistes, qui traitent du *pallium* pontifical.

Autant furent admirables les éloges que les saints Pères et d'autres écrivains distingués composèrent en l'honneur d'Agnès, autant fut tendre et universelle la dévotion qu'ont toujours professée envers elle, dans l'Eglise catholique, des personnes de tout rang et de toute condition. Je rapporterai les témoignages des premiers dans la deuxième partie de cet ouvrage. Nous avons vu comment les Souverains-Pontifes, à toutes les époques, excités par leur dévouement à la sainte martyre, se sont disputés entre eux l'honneur de la vénérer, soit en faisant à sa basilique de somptueuses restaurations, soit en l'enrichissant des ameublements sacrés les plus précieux. Grégoire IV qui occupait la chaire de saint Pierre de 827 à 844, voyant sans doute que la basilique d'Agnès n'exigeait aucune réparation, parce qu'elle avait été entièrement restaurée par Adrien Ier, qui mourut en 795, voulut laisser un témoignage subsistant de son amour et de sa dévotion envers l'illustre martyre : dans la mosaïque exécutée par ses ordres à la basilique de Saint-Marc, dont il fut titulaire, et cardinal de l'Eglise Romaine, qu'il répara noblement, il fit mettre l'image de sainte Agnès avec l'inscription SCA AGNES, en même temps que celles des saints patrons et d'autres martyrs dont les reliques reposaient dans cette basilique. La Sainte est revêtue du costume ordinaire à la bysantine, avec la mitrelle sur la tête, et tenant en mains la couronne de la gloire. Pie IX, que Dieu conserve longtemps encore sur le trône de Pierre pour le bonheur de son Eglise! non content de la gran-

[1] Andreas Fulvius, *Antiquit. Romæ*, p. 18. — Mabillon., *In itin. Italic.*, p. 81. — Bernardus Bisso, *Hierurgia*, tom. II, p. 214, § 2. — Dominicus Macri, *in Hierolexico*, tom. II, pag. 115, *Venetiis*, 1788. — Joannes card. Bona, *Rerum liturgic.*, lib. I, cap. 24, pag. 254. — Bernardino Vestrini, *Sopra l'uso sacro e profano degli Agnelli*, au tome VI des *Dissertations de l'Académie de Cortone*, pag, 135. — Leoni, *de Auctoritate et usu pallii*,



diose restauration qu'il ordonna à la basilique de Constance, va chaque année le 12 avril célébrer le saint sacrifice sur le sépulcre d'Agnès, en témoignage de sa dévotion et de sa reconnaissance de ce qu'elle l'a conservé sain et sauf du grave péril dont nous avons parlé.

Un grand nombre d'illustres personnages, remarquables par leurs vertus, hommes et femmes, ont eu pour Agnès une grande dévotion. Je me contenterai de citer, entre autres, sainte Catherine de Sienne, sainte Gertrude, sainte Cunégonde, impératrice, saint Antoine de Padoue, saint Pierre martyr, et d'autres âmes, belles de leur candeur, qui en imitant sa pureté sigulière, ont mérité comme elle la couronne de lis et partagent sa gloire. Saint Thomas d'Aquin qui porte si noblement le titre de docteur angélique par la sublimité de son intelligence et l'innocence de sa vie, eut une tendre dévotion pour Agnès, comme je le ferai remarquer lorsque je rapporterai en son lieu l'éloge qu'il en fit dans *sa Catena aurea.*

Les ordres religieux les plus considérables se sont aussi distingués dans le culte qu'ils vouèrent à sainte Agnès. L'ordre des frères Prêcheurs, fondé par saint Dominique, mit, dès son origine, les novices sous le patronage de la vierge martyre, afin qu'ils se formassent à son exemple à combattre contre le vice et les erreurs.

L'ordre de la Très-Sainte Trinité pour le rachat des captifs prit naissance dans l'Eglise sous les auspices d'Agnès. En effet, le 28 janvier, jour où l'Eglise célèbre sa seconde nativité en mémoire de son apparition à ses parents, le souverain-pontife Innocent III, en 1198, décréta l'institution de cet ordre religieux, en approuvant la règle que lui avaient soumise ses fondateurs saint Jean de Matha et saint Félix de Valois. Pour couronner cet acte solennel, le Pape voulut célébrer le sacrifice eucharistique dans son église basilicale de Latran, en l'honneur de sainte Agnès, dont la tête repose à l'oratoire papal, appelé *sancta sanctorum.* Au moment de l'élévation de la sainte hostie le Pape eut une vision : un ange apparut protégeant deux esclaves rachetés, comme il avait apparu une première fois au saint fondateur Jean de Matha. Innocent comprit alors que Dieu approuvait l'institution de cet ordre ; il donna à l'instant le diplôme apostolique de son érection, et désigna pour

patronne particulière de l'ordre sainte Agnès, parce que ce fut au jour qui lui est consacré, et pendant le saint sacrifice qu'il célébrait en son honneur qu'eut lieu cet événement miraculeux[1].

Le célèbre monastère des chanoines réguliers en Flandre, appelé du Mont, parce qu'il était bâti sur la montagne qui domine la ville de Zwoll, et dont je parlerai dans la suite, se mit aussi sous la protection de sainte Agnès dont il prit le nom. Là, sous la tutelle de cette grande sainte, florissaient des hommes éminents par leur sainteté et leur doctrine, parmi lesquels brille le vénérable Thomas à rempis qui donnait aux novices de l'ordre à la louange de la vierge martyre, ces discours que nous rapporterons plus tard, en même temps que les prodiges qu'elle daigna opérer dans ce sanctuaire de la vertu.

La congrégation des clercs réguliers de la Mère de Dieu choisit pour patronne des étudiants et des novices notre aimable Sainte, et chaque année, le jour de sa fête, elle ne manque point de lui offrir, avec les hommages de sa dévotion, le tribut de la belle littérature[2].

Le cardinal Dominique Capranica fonda en 1458, pour les jeunes ecclésiastiques, un collége auquel il laissa son nom et que le concile de Trente prit pour modèle dans l'institution des séminaires. Ce prince de l'Eglise ne crut pas mieux faire que de placer son œuvre sous l'égide d'Agnès, à laquelle il confia ses élèves, qui s'initiaient ainsi à la religion et aux sciences ecclésiastiques. Les jeunes clercs de toutes les nations du globe, réunis par des voies admirables, pour se préparer à l'apostolat, au collége pontifical d'Urbain de la Propagande, en témoignage de leur gratitude envers la bienheureuse martyre, dont le crédit les a conservés pour

[1] Urbain VIII, le 15 mars 1632, par sa bulle qui commence *In sedem principis Apostolorum, etc.*, accorda à l'ordre de la Sainte-Trinité l'office propre de la sainte du rite double de première classe, avec octave au 28 janvier, comme ancienne patronne de l'Ordre. Le même pontife, par un décret de la S. C. R. du 17 juillet 1632, aux instances du procureur général Jérôme Velez, accorda l'indulgence plénière dans toutes les églises de l'ordre, le jour de S. Agnès comme patronne principale.

[2] Voyez le petit ouvrage de Beverini sur sainte Agnès, pag. 52.



la plupart sains et saufs dans cette affreuse catastrophe que nous avons rappelée plus d'une fois, et qui a rendu par son intercession la santé à ceux qui s'étaient trouvés blessés sous les décombres, ces jeunes clercs, dis-je, l'ont prise pour leur patronne toute spéciale, et ont fait la promesse solennelle de se rendre chaque année, le 12 avril, en procession, à la basilique Nomentane pour y vénérer le sépulcre glorieux de leur bienfaitrice, et y déposer le tribut légitime de leur reconnaissance.

Je ne finirais pas si je voulais rappeler une à une les institutions pieuses pour la jeunesse et le cloître, qui s'épanouirent et illustrèrent l'Eglise sous les auspices d'Agnès. Les reliques de la bienheureuse ne furent point entourées d'une moindre vénération. Toutes les nations du monde témoignèrent le même empressement à les posséder, que les personnes de toute condition recherchèrent son appui. A Constantinople, on révérait dans une belle église les reliques de notre martyre, apportées de Rome sur les instances de la sainte impératrice Pulchérie et de Marcien son époux. La France se glorifiait d'avoir des reliques de notre Sainte; ces restes précieux, reçus au temps de Clovis, furent ensevelis sous terre en 900 pour les préserver de l'invasion des Normands; ils furent retrouvés en 962, et peu d'années après ils passèrent à l'église d'Utrecht, par une donation qu'en fit le comte Théobald, à l'évêque de ce siége, le B. Balderic, frère de l'empereur Otton et oncle de Lothaire, roi de France. Le saint évêque fit placer ces reliques conjointement avec celles de saint Bénigne, évêque de Chartres, dans l'église cathédrale de Saint-Martin. Le peuple entoura ce dépôt sacré de tant d'amour et de vénération, que chaque année, au jour de sa fête, on s'envoyait mutuellement des cadeaux en l'honneur de la Sainte, connus sous le nom d'*Agnesii*. Lorsque dans la suite les habitants d'Utrecht et d'une grande partie des Flandres, embrassèrent, par une terrible apostasie, l'infâme doctrine de Calvin, quelques pieux catholiques sauvèrent de la fureur des hérétiques les reliques d'Agnès et les cachèrent de nouveau. Aujourd'hui ce trésor demeure enseveli, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de le révéler, en rappelant toutes ces contrées au sein de l'Eglise catholique. Cologne, Paris, Melun, Rohan, Bruxelles, An-

vers, Lisbonne, Manrèse s'honorent également de conserver les restes de la sainte. A Rome encore plusieurs paroisses en possèdent, comme les basiliques Libérienne et Vaticane, les églises de Saint-Louis des Français, de Sainte-Marthe, et de Sainte-Marie *in portico in Campitelli.*

J'exposerai maintenant mon opinion sur l'authenticité de toutes ces reliques. Et d'abord les reliques envoyées à Constantinople à l'impératrice Pulchérie et à son auguste époux Marcien, ne sont nullement des parcelles de son corps, mais bien de l'huile sainte qui brûlait dans les lampes suspendues à son sépulcre, ainsi que des voiles qu'on y déposait. Pour peu que l'on soit versé dans la connaissance de l'ancienne discipline de l'Eglise, on ne peut ignorer que celle-ci n'accorda jamais, jusqu'au VIII[e] siècle, des ossements d'aucun martyr, puisque jusqu'à cette époque, ils se conservaient encore dans les cimetières sacrés, comme nous en trouvons la preuve dans la lettre de saint Grégoire à l'auguste Constantine[1], et dans les Itinéraires que nous avons mentionnés plusieurs fois. En effet, pendant la période du V[e] siècle (440-461) où saint Léon le Grand gouvernait l'église, ni ce pontife, ni le clergé romain ne purent envoyer à Marcien et à Pulchérie aucune relique du corps de sainte Agnès, attendu qu'il était encore renfermé dans sa basilique Nomentane, de la même manière qu'il y avait été placé lors de sa première inhumation, et que Constantin le Grand et Silvestre I, l'avaient scrupuleusement laissé intact, le premier en érigeant ce temple, le second en le consacrant.

[1] Gregorii Magni, *Epistola* XXX, *ad Constantiam Aug. anno Christi* 594 *pontificatus ejus, anno* 4. *oper. ejusd. Pontif.* edit. Maurin. tom. VII, lib. IV. « *Cognoscat autem tranquillissima domina quia Romanis consuetudo non est, quando sanctorum reliquias dant, ut quidquam tangere præsumant de corpore, sed tantummodo in piscide brandeum mittitur, atque ad sacratissima corpora sanctorum ponitur. Quod levatum in ecclesia quæ est dedicanda, debita cum veneratione reconditur : et tantæ per hoc ibidem virtutes fiunt, ac si illuc specialiter eorum corpora deferantur..... In Romanis namque partibus omnino intolerabile est atque sacrilegium si sanctorum corpora tangere quisquam fortasse voluerit... sed quia serenissimæ dominæ tam religiosum desiderium esse vacuum non debet, de catenis, quas ipse S. Paulus in collo et in manibus gestavit, ex quibus multa miracula in populo demonstrantur, partem aliquam transmittere festinabo, etc., etc., etc.* »

Les reliques que Clovis, premier roi chrétien de France, reçut en don sur la fin du v[e] siècle (496-511), n'étaient rien moins non plus que de l'huile et des *brandei* pris de la tombe d'Agnès. En effet, bien qu'à cette période de temps, le pape Symmaque put avoir ouvert la crypte de la sainte, et avoir fait la reconnaissance du corps pendant qu'il restaurait la basilique Nomentane, cependant la discipline de l'époque s'opposait à ce qu'il pût avoir envoyé une partie de ce corps à Clovis; en conséquence, il aura envoyé à celui-ci les dons que les Souverains-Pontifes avaient coutume de remettre aux princes bien méritants de l'Eglise, tel que Clovis qui venait de se convertir au christianisme, c'est-à-dire, l'huile et les *brandei* du sépulcre d'Agnès. C'étaient ces sortes de présents que Grégoire le Grand envoya à Théodelinde, reine des Lombards, dans le catalogue desquels est mentionnée l'huile du tombeau d'Agnès, conjointement à celle des sépulcres d'un grand nombre de martyrs qui reposaient près de notre sainte, au cimetière de la voie Nomentane: *sanctæ Agnetis et aliorum multorum* [1]. C'est

[1] Il ne sera pas hors de propos, pour donner plus de lumière à mes observations, de rapporter ici ce Catalogue des huiles prises des lampes qui brûlaient vis-à-vis des sépulcres des martyrs les plus célèbres soit dans les basiliques, soit dans les cimetières qui leur étaient annexés. Ce catalogue, écrit sur papyrus, fut transmis avec les huiles par Grégoire la Grand, représenté par le diacre Jean, à la reine Théodelinde, qui avait sa résidence à Monza. Ce document, ainsi que les huiles, s'est conservé jusqu'aujourd'hui dans cette ville de Lombardie, et j'ai eu le plaisir de le voir et de le lire. Je me servirai ici de la transcription faite par Ruinart (*Acta martyrum sincera et selecta,* page 543) et je ferai marcher de pair avec lui les *Itinéraires Salisburgense* et *Malmesburgense*, afin de confirmer davantage mon opinion, je veux dire que dans les temps postérieurs même à S. Grégoire, les martyrs étaient encore restés intacts dans leurs tombes primitives et qu'on ne distribuait aucune relique de leur corps, comme ce pontife nous en avertit dans sa lettre citée plus haut à l'auguste Constantine.

NOTITIA DE OLEA SANCTORUM MATYRUM QUI ROMÆ IN CORPORE REQUIESCUNT. ID EST.

1. *Sancti Petri Apostoli.*

1. L'Itinéraire Salisburgense avertit le pèlerin: *Et sic intrabis via Vaticana donec pervenias ad basilicam* Beati Petri, *quam Constantinus imperator totius orbis condidit eminentem super omnes ecclesias et formosam, in cujus occidentali plaga beatum corpus ejus quiescit.*

pourquoi ces fameuses reliques qui, de France, passèrent par donation à Utrecht, ne pouvaient être que les *brandei* et l'huile. Telles devaient être à peu près les reliques que prétendent posséder les villes énoncées plus haut, soit d'Espagne, de France, d'Allemagne, ou même d'Italie. Peut-être Honorius I, qui gouvernait l'Eglise au VII[e] siècle (625-638), et qui sans doute fit l'ouverture de la tombe

L'Itinéraire Malm.... *Juxta eam (portam Corneliam) ecclesia* Beati Petri *sita est, in quo corpus ejus jacet, auro et argento et lapidibus parata.*

2. L'Itinéraire Salisburgense, énumérant les lieux saints des martyrs qui sont hors de Rome, dit : *In parte hujus australi civitatis, juxta viam Ostiensem* Paulus Apostolus *corpore pausat...*

L'Itin. Malm... *duodecima porta est et via Ostiensis dicitur, modò porta* S. Pauli *vocatur, quia juxta eam requiescit in ecclesia sua.*

2. *Sancti Pauli Apostoli.*

3. L'Itin. Salisb.... *Deinde ambulas ad sanctum* Pancratium *cujus corpus quiescit in formosa ecclesia via Aurelia... et in illa ecclesia intrabis longe sub terra et invenies* Arthemium *mart.*

Le même, en parlant des lieux des martyrs hors de Rome : *Idem in sinistra manu juxta viam Aureliam sanctus* Pancratius, *sanctus* Arthemius.

L'Itin. Malm... *Quartadecima porta et via Aurelia, quæ modo porta sancti* Pancratii *dicitur, quod juxta eam requiescit in sua ecclesia et alii martyres.* . Arthemius, *etc.*

3. *Sancti Pancratii.*
Sancti Arthemii.

4. S... *Juxta viam vero Latinam ecclesia est sancti Gordiani ibi... sancta Sophia.*

M... *Decima porta et via Latina dicitur... juxta eam quiescunt in una ecclesia Gordianus...* Sophia.

4. *Sanctæ Sophiæ cum tres filias suas.*

5. M... *Undecima porta et via dicitur Appiæ. Ibi... et in altera ecclesia sanctæ Sotheris et non longe pausant Maria, Martha,* Paulina, etc.

Il est encore fait mention d'une autre sainte Pauline dans les Itinéraires. S... *juxta eamdem viam Salariam... in interiore spelunca... et septem virgines sancta* Paulina.

L'Itin. Malm., après avoir cité la basilique des fils de sainte Félicité, ajoute : *et sanctæ septem virgines...* Paulina, *etc.*

5. *Sanctæ Paulinæ.*

d'Agnès, lorsqu'il renouvela l'autel, le ciborium et l'abside, aura pris, avec la tête, quelques parcelles des ossements, comme je l'ai indiqué plus haut. Après avoir placé la tête sous l'autel de la basilique de Latran, il aura envoyé des premières à l'une ou l'autre de ces églises. Ce qui me fait croire à cette distribution, c'est l'action même d'Honorius I : en séparant la tête d'Agnès de son corps, opéra-

6. Malm... *Ibi prope (in via Salaria veteri) in loco qui dicitur Cucumeris, requiescunt martyres Festus...* Lucina.

6. *Sanctæ Luci...æ (Lucinæ.*

7. Salisb... *et ascendis sursum* (du cimetière de Saint-Pancrace.) *et pervenies ad ecclesiam ubi quiescunt sanctus* Processus *et* Martinianus *sub terra, et sancta* Lucina, *virgo et martyr in superiori.* Voilà une autre Lucine dans le cas où l'huile ne serait pas du sépulcre de la martyre que nous avons citée auparavant.

Idem, des lieux saints... *inde hand procul in sinistra manu juxta viam Aureliam sanctus* Processus, *sanctus* Martinianis *(Martianus).*

Malm... *in altera ecclesia* (de la voie Aurelia) Processus *et* Martinianus.

7. *Sancti Processi.*
Sancti Martiniani.

8. Salisb... *Deinde eadem via, quæ similiter Salaria dicitur, pervenies ad ecclesiam sancti Saturnini. In altera ecclesia* Daria *virgo et martyr pausat et* Chrysanti *martyris.*

Idem, des lieux saints... *Juxta eamdem viam (Salariam) sanctus* Saturninus *cum multis martyribus dormit. In alia quoque ecclesia sanctus* Chrysantus *et* Daria *virgo, etc.*

Malm... *ibidem (via Salaria) in altera ecclesia sunt* Chrysantus, *et* Daria, *et* Saturninus, *et* Maurus, *et* Jason... *et alii innumerabiles.*

8. *Sancti Crisanti.*
Sanctæ Dariæ.
Sancti Mauri.
Sancti Jasonis et aliorum.
Sancti multa millia.
Sancti Saturnini.
Sancti.....monia. (peut-être Tipinionis ou Tiginionis, dit Ruinart) improprement, car aucun document ancien ne cite ce nom. On devrait plutôt lire *Trasonis* qui, avec Saturnin, donna le nom au cimetière sur la voie *Salaria nuova*, près de la villa Gangalandi.

9. Salisb... *Eadem via (Appia) ad sanctam Ceciliam... Primus* Systus *papa et martyr.*

Idem, des lieux saints... *Et juxta eamdem viam*

9. *Sancti Systi.*

tion qu'aucun de ses prédécesseurs n'aurait pas osé faire, d'après le témoignage de Grégoire [1], il nous montre qu'on s'était quelque peu relâché de la discipline sur cette observance, et par conséquent une distribution d'une parcelle du corps de notre Sainte peut avoir eu lieu en cette circonstance.

Je trouve moins de difficulté pour les reliques que possèdent les

(Appiam) ecclesia sancti Systi papæ, ubi ipse dormit.

Malm... *Nec longe* (du cimetière de Prétextat, sur la voie Appia) *ecclesia sanctæ Cæciliæ martyris et ibi reconditi sunt* Sixtus, *etc.*

10. Salisb... *Posteà pervenies ad sanctum* Yppolitum *martyrem qui requiescit sub terra in cubiculo... Posteà pervenies ad eccl. sancti* Laurentii, *ubi sunt magnæ basilicæ duæ in..... et pausat.*

Idem, des lieux saints... *Et propè eamdem viam (Tiburtinam) ecclesia est sancti* Laurentii *major, in qua corpus ejus primum fuerat humatum, et ibi basilica nova miræ pulchritudinis, ubi ipse modo requiescit. Inde in boream sursum in monte basilica sancti* Hippolyti *est, ubi ipse cum familia sua tota* XIX *marti jacet.*

Malm... *Sexta porta et via Tiburtina, quæ modo dicitur sancti Laurentii juxta hanc viam jacet sanctus* Laurentius *in sua ecclesiâ... Et ibi non longe basilica sancti Hippolyti, ubi ipse cum familia sua pausat.*

10. *Sancti Laurentii. Sancti Yppoliti.*

11. Salisb... *Primum in urbe Roma beatorum martyrum corpora Johannis et Pauli tamen quiescunt in basilica magna et valde formosa.*

Idem, dans le Catalogue des églises qui sont dans Rome : *Basilica quæ appellatur Johannis et Pauli, ubi ipsi ambo in uno tumulo jacent.*

Malm... *Duodecimo intra urbem milliario, in monte Cœlio sunt martyres* Johannes *et* Paulus *in sua domo quæ facta est ecclesia post eorum martyrium.*

11. *Sanctorum Joannis et Pauli.*

12. Salisb... *Deinde via Numentana ad ecclesiam* sanctæ Agnæ *quæ formosa est, in qua sola pauest.*

12. Sanctæ Agnetis *et aliorum multorum martyrum.*

[1] S. Grégoire, *loc. cit.*

églises de Rome que nous avons nommées : en effet, l'église de Saint-Louis des Français a des vêtements de sainte Agnès, et l'église de Sainte-Marthe conserve une partie de sa ceinture. Ces deux reliques, étrangères à son corps, jouissent d'un plus grand degré d'authenticité, si toutefois on ne veut pas y retrouver des lambeaux d'un *brandeo*, que la suite des temps a fait prendre pour

Idem, des lieux saints... *Juxta eamdem viam (Numentanam) basilica* sanctæ Agnès, *miræ pulchritudinis, ubi ipsa corpore jacet... et alii multi ibi dormiunt.*

Malm... *Juxta viam (Numentanam)* sanctæ Agnetis *et ecclesia et corpus.*

13. Salisb... *Descendis in antrum* (du cimetière de Pontien sur la voie de Porta) *et invenies ibi innumerabilem multitudinem martyrum :* Pumenius *martyr ibi quiescit.*

Idem, des lieux saints... *Juxta viam vero Portuensem sanctus Milex et sanctus Vincentius, sanctus Polion, sanctus Julianus, sanctus* Pymeon.

13. *Sancti Y.....ion.* Je pense qu'ici la leçon de Ruinart n'est pas exacte en mettant l'y pour la première lettre du nom. En le mettant au contraire pour la seconde, on pourrait lire Pymeon, Pimenyon, prêtre et martyr célèbre de l'Eglise Romaine.

14. Salisb... *Postea pervenies (in via Appia) ad sanctam virginem Soterem et martyrem.*

Idem, des lieux saints... *Juxta viam Appiam orientali parte civitatis ecclesia est sanctæ* Suteris *martyris, ubi ipsa cum multis martyribus jacet.*

Malm... *In altera ecclesia (via Appia) sanctæ Sotheris.*

14. *Sanctæ ...eris* (sans doute Soteris).

15. Salisb... *Et in altero antro* (du cimetière de saint Pancrace) *sanctam* Sobiam *pro* Sophiam *vel* Sapientiam *martyrem, et duæ filiæ ejus Agapitæ et Pistis martyrum.*

Malm... *Quartadecima porta via Aurelia, quæ modo porta sancti Pancratii dicitur, quod juxta eam requiescit in sua ecclesia et alii martyres... sancta Sapientia cum tribus filiabus Fide, Spe et Charitate.* En confrontant les deux Itinéraires, on voit clairement que le *Salisburgense* unissant ensemble les noms d'Espérance et de Charité, ne fait des trois filles de sainte Sapience que

15. *Sanctæ Spei,*
Sanctæ Sapientiæ.
Sanctæ Fidis.
Sanctæ Charitatis.

des morceaux de son vêtement ou de sa ceinture. Seules, les basiliques Libérienne et Vaticane et l'église de Campitelli, peuvent avoir des ossements de la sainte martyre, parce que le souverain-pontife Paul V, dans la reconnaissance légale qu'il fit des os d'Agnès, en prit réellement quelques parcelles pour en faire présent à des églises remarquables. Or, quelles églises pouvaient être plus no-

deux seules personnes. Il faut pourtant observer ici que ces quatre martyrs Sapience, Foi, Espérance et Charité, sont distinctes d'une autre Sophie martyre que nous avons nommée plus haut. Il est vrai que les deux Itinéraires la citent sans les trois filles, comme on la trouve nommée dans le Catalogue de Grégoire, mais cela n'empêche pas qu'on ne doive les distinguer. En effet, les compilateurs des Itinéraires ignorant sans doute que les deux filles anonymes reposaient à côté de Sophie, ne les ont pas nommées, tandis que le Papyrus qui transcrivait les noms d'après les catalogues exacts des martyrs, conservés par l'Eglise Romaine, y mentionne les trois filles. J'espère que cette observation ne déplaira point à ceux qui, guidés par la ressemblance des noms et du nombre des personnes, ont cru qu'elles avaient été nommées deux fois dans le Papyrus, parce qu'on vénère leurs reliques en deux endroits différents.

16. Salisb... *Eadem via (Appia) ad sanctam Cæciliam... Sancta* Cæcilia *virgo et martyr LXXX. Martyres ibi requiescunt deorsum.*

Idem, des lieux saints... *Juxta eamdem viam (Appiam) ecclesia est sancti Sixti papæ, ubi ipse dormit. Ibi quoque et Cæcilia virgo pausat et ibi sanctus Tarsitius.*

Malm... *Non longe* (du cimetière de Prétextat) *et in altera ecclesia Cæciliæ martyris et ibi reconditi sunt... Tharsicius.*

16. *Sanctæ Cæciliæ. Sancti Trecicii (Tarsicii).*

17. Salisb... *Eadem via (Appia) ad sanctam Cæciliam ibi innumerabilis multitudo martyrum... Cornelius papa et martyr longe in altero antro requiescit.*

Idem, des lieux saints... *Inde haud procul in cæmeterio Calisti Cornelius in ecclesia dormit.*

Malm...*Ibidem, via (Appia) ecclesia sancti Cornelii est corpus.*

17. *Sancti Cornelii et multa millia martyrum.*

bles et plus insignes que la basilique du Vatican, et celle de Saint-Libère? Dans cette dernière, il réunit tout un trésor de saintes reliques, afin de donner plus de relief à la somptueuse chapelle, qu'il y édifia en l'honneur de la Vierge, et dont il réserva le droit de patronage perpétuel en faveur de l'illustre famille Borghèse, à laquelle il appartenait. L'église de Campitelli possède une partie

18. Salisb... *Deinde vadis ad orientem donec venias ad ecclesiam Johannis martyris via Salinaria* (l'ancienne), *ibi requiescit... sub terra* Blastus *martyr; deinde* Johannes *martyr.*

Idem, des lieux saints : *Inde non longe* (du cimetière et de la basilique de S. Hermès) *est in occidente ecclesia sancti Johannis martyris, ubi caput ejus in alio loco sub altare ponitur, in alio corpus. Ibi sanctus* Liberatus *(Liberalis) et sanctus* Blastius.

Malm... *Tertia porta Portitiana (Pinciana) et via eodem modo appellata, sed cum pervenis ad Salariam nomen perdit; et ibi prope in eo loco, qui dicitur Cucumeris, requiescunt martyres Johannes... Liberalis... Blastus... et in uno sepulcro CCLX... et in altero XXX.*

Il est encore à remarquer que le nombre des martyrs indiqués par le Papyrus ne coïncide pas avec celui de l'Itinéraire de Malmesbury, parce que le premier donne le nombre de 450 et le second 290. Dans cette divergence il faut rejeter l'erreur sur l'Itinéraire et reconnaître dans le Papyrus un calcul plus exact par la raison que j'ai alléguée plus haut.

18. *Sancti Johannis.*
Sancti Liberalis.
. . . .
Sanctus Blastro, et multorum sanctorum sedet alii sancti, id est CCLXII in unum locum et alii CXXII. Alii XLVI quos omnes sanctus Justinus presbyter, collega sancti Laurentii martyris sepelivit.

19. Salisb... *Deinde venies ad sanctam Felicitatem altera via quæ similiter Salaria dicitur. Ibi illa pausat in ecclesia sursum, et Bonifacius papa in altero loco et Filii ejus* (de sainte Félicité) *sub terra deorsum.*

Idem, des lieux saints : *Juxta viam Salariam ecclesia est sanctæ Felicitatis, ubi ipsa jacet corpore; ibi et Sillanus (Silvanus) filius ejus, unus de VII est sepultus, et Bonifacius papa cum multis sanctis ibi dormit... Juxta eamdem viam propè ecclesiam (SS. Crisanti et Dariæ) sanctus* Alexander, *et sanctus* Vitalis, *sanctusque* Martialis, *qui sunt tres de VII filiis Felicitatis cum multis martyribus jacent.*

19. *Sanctæ Felicitatis cum septem filios suos.*
Sancti Bonifacii.

de la phalange d'un doigt, qu'elle reçut de l'abbé Mazzarosa, auditeur du cardinal de Sainte-Cécile. Ce cardinal, Sfondrate, comme ayant découvert le corps de la sainte, put très-bien avoir accordé cette relique à son auditeur.

Ce qui vient confimer encore combien est vraie mon observation sur l'intégrité du corps d'Agnès, dans les époques antérieures à

Malm... *Deinde basilica sanctæ Felicitatis, ubi requiescit illa et Silanus (Sylvanus) filius ejus; et non longe Bonifacius... Ibidem in altera basilica sanclus Alexander, Vitalis, Martialis, filii sanctæ Felicitatis.*

20. Salisb... *Deinde vadis ad australem via Silinaria donec venias ad sanctum Ermetem. Ibi pausat primum Basilissa virgo et martyr... Ibi in altera ecclesia et martyr Maximus (Maximilianus) et sanctus Ermes martyr longe sub terra. Et in altera spelunca* Protus *martyr et Jacintus.*

Ibid., des lieux saints : *et inde in Occidentem tendentibus* (ancienne voie Salaria) *apparet basilica sancti Hermes, ubi ipse martyr jacet longe in terra. Ibi est sanctus Crispus et sanctus Herculanus, et sanctus Maximilianus et sancta Basilissa. In altera spelunca sanctus Jacintus et sanctus Protus.*

Malm... *Ibi juxta viam (Salariam) sanctus Hermes requiescit et sancta Vasella (Basilla ou Basilissa) et Protus et Jacintus, Maxilianus (Maximilianus) Herculanus, Crispus.*

20. *Sancti Hermetis.*
Sancti Proti.
Sancti Jacynti.
Sancti Maximiliani.
Sanctus Crispus.
Sanctus Herculanus.
Sancta Basilla.

21. Salisb... *Posteà eadem via pervenies ad sanctum Pamplum martyrem XXIV gradibus sub terra.*

Idem, des lieux saints : *Inde haud procul in occidentem juxta viam eamdem (Salaria) in criptis sub terra LXXX, gradibus sanctus* Panphilus.

Malm... *Et in altero loco prope* (au sépulcre de S. Hermès, S. Protus, S. Hyacinthe) *requiescunt sancti martyres Pamphilus... LXX gradibus in imo terræ.*

La différence sur le nombre des degrés doit provenir de quelque erreur du copiste en transcrivant l'ancien manuscrit, ou bien de l'un ou l'autre Itinéraire.

21. *Sanctus Banso (seu Pamplum vel Panfilum).*

22. *In basilica Vaticana.*

22. *Olei de sede, ubi prius sedit sanctus Petrus.*

Paul V, c'est l'état dans lequel sa dépouille sacrée fut trouvée, lorsque le cardinal Sfondrate en fit la découverte, comme nous le verrons plus loin. On vit alors le corps intact dans toutes les parties qui le composaient, moins la tête dont l'absence nous est déja connue par l'autorité de l'histoire.

23. Nous avons vu plus haut, n° 19, l'endroit où étaient ensevelis ces trois martyrs, fils de sainte Félicité. Le Papyrus ne fait que les citer là d'une manière générale, ici il les indique nominativement.

23. *Sancti Vitalis.*
Sancti Alexandri.
Sanctus Martialis.

24. Salisb... *Posteà ascendens eadem via (Salaria nova) ad sancti Silvestri ecclesiam : ibi multitudo sanctorum pausat. Primum Silvester sanctus papa et confessor... Et in dextera parte... — Marcellus episcopus.*

Idem, des lieux saints : *Juxta eamdem viam Salariam sanctus Silvester requiescit et alii quamplurimi, id est... Sanctus* Marcellus *episcopus, etc.*

Malm... *Deinde basilica sancti Silvestri, ubi jacet marmoreo tumulo coopertus.*

24. *Sanctus Macellus (Marcellus).*
Sancti Silvestri.

25. Salisb... *In dextera parte* (de l'église de S. Silvestre) Philippus *et* Felix (deux fils encore de sainte Félicité) *et multitudo sanctorum sub altare majore.*

Le même, des lieux saints: *Juxta eamdem viam Salariam* (dans la basilique S. Silvestre) *quiescunt alii quamplurimi, id est... Sanctus Felicis unus de septem et S. Philippus unus de VII.*

Malm... *In basilica sancti Silvestri quiescunt martyres Philippus et Foelix et ibidem CCCXLV in uno sepulcro requiescunt.*

25. *Sancti Felicis.*
Sancti Philippi et aliorum multorum sanctorum.

26. Salisb... *Postea pervenies via Appia ad sanctum Sebastianum martyrem cujus corpus jacet in inferiore loco; et in Occidentali parte ecclesia per gradus descendis ubi sanctus Cyrinus papa (nempe Quirinus episcopus) et martyr pausat.*

Idem., des lieux saints : *Et juxta eamdem viam (Appiam) ecclesia est sancti* Sebastiani *martyris ubi ipse dormit. Ibi quoque et Cyrinus martyr est sepultus.*

Malm... *Ibi (in via Appia) requiescunt sanctus Sebastianus et Quirinus.*

26. *Sancti Sevastiani.*
Sancti Eutycii.
Sancti Quirini.

§ XVII.

Sur la fin du paragraphe précédent, j'ai dit comment à l'exemple et d'après les exhortations de l'auguste Constance, un grand nombre de jeunes personnes, non-seulement de la noblesse, mais encore d'une condition moyenne, avaient pris le voile sacré de la virginité. Dans ce dernier paragraphe, Ambroise, publiant les Actes d'Agnès, conservés dans les âges antérieurs, en un endroit caché, qui ne pouvait être que les archives de l'Eglise Romaine, les envoya aux vierges de son temps consacrées à Jésus-Christ, afin qu'elles suivissent les traces de la jeune martyre pour remporter comme elle la couronne impérissable du royaume du ciel. Ces deux périodes des Actes blessèrent au vif les critiques et les oreilles

Dans le *cubiculum* de Sainte-Cécile, découvert depuis quelques années, on a trouvé en peinture les images de S. Sébastien et de S. Quirin ensemble : elles semblent par leur style appartenir au IVe siècle; elles portent en bas l'inscription respective *Sebastianus. Curinus.* Quant à saint Eutychius, les Itinéraires n'en font point mention, mais il est indubitable qu'il repose à côté des saints Sébastien et Quirin : le Papyrus d'ailleurs le démontre, puisqu'il indique que sa lampe était près de celles des deux autres saints. Saint Damase fit graver en son honneur une magnifique épigraphe que l'on conserve encore aujourd'hui dans la basilique de S. Sébastien, sur le mur, à main gauche en entrant.

27. Salisb... *Et eadem via (Appia) ad aquilonem ad sanctos martyres Tiburtium et Valerianum et Maximum; ibi intrabis in speluncam magnam, et ibi invenies sanctum Urbanum episcopum et confessorem* (c'est-à-dire confesseur de la foi) *et in quartum locum Januarium martyrem* (autre fils de sainte Félicité, qui fut séparément déposé ici).

Idem, des lieux saints : *Juxta eamdem viam quoque (Appia) ecclesia est multorum sanctorum, id est Januarii qui fuit de VII filiis Feli-*

27. *Sancti Valeriani.*
Sancti Tiburtii.
Sancti Maximi.
Sancti Orbani (Urbani).
Sancti Januarii.

délicates des Bénédictins de Saint-Maur, qui donnèrent la nouvelle édition très-correcte des Œuvres de S. Ambroise. Après avoir retranché, comme je l'ai dit plus haut, des œuvres de ce saint docteur, les Actes de sainte Agnès, qui, jusqu'à cette époque, lui avaient été attribués par tous les auteurs, sans en exclure les Bollandistes, ces savants religieux se contentèrent de les reléguer parmi les écrits incertains que l'on avait placés auparavant et avec peu de critique au nombre de ses œuvres. Dans le court avertissement dont ils font précéder ces Actes, ils s'étonnent grandement comment les Bollandistes ont osé attribuer ces Actes à saint Ambroise, au lieu qu'ils auraient dû reconnaître que l'auteur était un homme complétement ignorant des usages observés à Rome au temps de ce saint docteur. En effet, saint Jérôme, auteur contemporain d'Ambroise, disait dans sa lettre à Principia sur les louanges de Marcella, qu'à cette époque, aucune jeune personne de la

citatis major natu Urbani, Tiburtii, Valeriani, et Maximi.

Malm... *Et paulo propius Romam (via Appia) sunt Martyres Januarius, Urbanus. Et in alter ecclesia Tyburtius, Valerianus, Maximus.*

28. Salisb... *Et dimittis viam Appiam et pervenies ad sanctum Marcum papam. Postea ad sanctum Damasum papam in via Ardeatina; et ibi in altera ecclesia invenies duos diacones et martyres Marcum Marcellianum fratres germanos, cujus corpus* (celui de Marcellien) *quiescit sursum sub magno altare. Deinde descendis per gradus ad sanctos martyres Nereum et Achilleum.*

Idem, des lieux saints : *Juxta viam Ardeatinam ecclesia est sanctæ Petronillæ; ibi quoque sanctus Nereus et sanctus Achilleus sunt et ipsa Petronilla sepulti. Et prope eamdem viam sanctus Damasus papa depositus est...* Et *in basilica non longe Marcus et Marcellianus sunt honorati.*

Malm... *Et prope* (près de l'église Sainte-Sotère) *pausat papa Marcus in sua ecclesia. Inter viam Appiam et viam Ostiensem est via Ardeatina ubi sunt Marcus et Marcellianus. Et ibi jacet Damasus papa in sua ecclesia; et non longe sancta Petronilla et Nereus, et Achilleus et alii plures.*

28. *Sanctæ Petronillæ filiæ sancti Petri apostoli.*
Sancti Nerei.
Sancti Damasi.
Sancti Marcelliani.
Sancti Acillei (Achillei.)
Sancti Marci.

† Quæ olea sancta temporibus domini Gregorii papæ adduxi Johannes indignus et peccator dominæ Theodolindæ Reginæ de Roma.

noblesse, n'avait embrassé à Rome la résolution de vivre comme les religieuses, et n'osait prendre un nom que la nouveauté faisait regarder par le peuple comme une chose vile et ignominieuse. Par conséquent, raisonnaient-ils, comment pourrait-il être vrai que ces jeunes filles citées dans les Actes, eussent fait vœu de virginité au temps de Constance, et comment Ambroise pouvait-il adresser les Actes à de semblables vierges, si l'on regardait alors comme inusité et honteux un tel état de vie? Ils concluaient donc que cet Ambroise, éditeur des Actes, n'était nullement l'archevêque de Milan, mais bien un moine de ce nom, qui, selon Bordinus, écrivit en grec ce Traité, lequel fut ensuite traduit en latin [1].

Il m'est pénible de terminer mes observations par une nouvelle attaque contre l'opinion des illustres Bénédictins, qui est bien celle de Tillemont et de ses adhérents. Qu'au temps de Jérôme et d'Ambroise il y eût en Occident des vierges consacrées à Dieu, par la profession solennelle des vœux, et vivant renfermées dans le cloître à la manière des moines, comme s'exprime saint Jérôme, on ne peut facilement en fournir la preuve, et en ce sens je serai d'accord avec les religieux de Saint-Maur; mais qu'il se trouvât à Rome, à cette même époque, des jeunes personnes qui avaient promis de garder la virginité, en prenant le voile comme marque distinctive de cet état à elle, c'est une chose hors de question, et sous ce rap-

[1] *S. Ambrosii, Oper.* edit. Maurinæ, *Parisiis, anno* 1690, tom. II, pag. 478. *Admonitio in Epistolas ex Ambrosianarum numero segregatas... Advertere sane debuerunt (*Bollandiani*) auctorem ejus (*Epistolæ*) prorsus ignarum extitisse illorum morum qui temporibus sancti antistitis Ambrosii Romæ obtinebant. Nam alioqui nunquam scripsisset quod legimus sub finem epistolæ : Perseveravit,* inquit, *Constantia in virginitate per quam multæ virgines et mediocres et nobiles et illustres sacra velamina susceperunt, etc. Quam enim hoc vanum et futile sit ex Hieronymi agnoscitur testimonio ubi sic ait : Nulla eo tempore nobilium fœminarum voverat Romæ propositum monachorum, nec audebat propter rei novitatem ignominiosum, ut tunc putabatur, et vile in populis nomen adsumere (Epist. de Laudibus Marcellæ). Ergo si cui Ambrosio tribuenda erit hæc epistola, censuram amplectemur Johannis Bordini ad marginem ejusdem epistolæ in Vaticano codice exaratam, unde eam amicâ manu descriptam habuimus in hæc verba : « Non est Ambrosii Medialanensis sed alterius cujusdam Ambrosii monachi qui hunc sermonem græce scripsit. Extat in Bibliotheca Vaticana, et postmodum in latinam linguam conversus est ab illo. »*

port je ne partage pas l'opinion de ces doctes écrivains. Les témoignages des saints Pères, depuis les temps de Tertullien et de Cyprien, comme plusieurs Actes des martyrs, nous prouvent surabondamment que l'Église de Jésus-Christ, dès son berceau, eut une troupe florissante de jeunes filles choisies, qui méprisant les charmes et les vanités du monde, ont marché sur les traces de l'Immaculée Mère de Dieu, en gardant la virginité, je serais prolixe à l'excès si je voulais énumérer un à un les passages de ces auteurs. Je suivrai plutôt l'autorité des monuments, parce que non-seulement ils confirment la maxime énoncée par ces écrivains, mais encore parce qu'ils descendent au particulier, indiquant les personnes qui l'adoptèrent. Je commencerai par les plus anciens, et je rappellerai ensuite ceux qui appartiennent plus spécialement à l'époque de Jérôme et d'Ambroise. Parmi les *cubiculi* du noble cimetière de Priscille sur la voie Salaria, visités pour la première fois par Bosius, le quatrième est remarquable par les peintures qui le décorent [1]. Sur le mur en face de la porte, est représentée au milieu une femme en prières, tenant les bras étendus; elle est vêtue de la tunique blanche avec des bordures de pourpre, tel qu'était le costume des jeunes nobles romaines; elle est chaussée du brodequin, et porte sur la tête un voile qui lui descend sur l'épaule droite. On voit à gauche de ce dessin l'auguste Mère de Dieu, assise sur un siége en forme de chaire, et portant dans ses bras le divin Enfant : elle est revêtue aussi de la tunique, mais les pieds sont nus et la tête est découverte. A droite, on remarque un vénérable vieillard, assis sur une chaire pontificale; il a le pallium des philosophes, si toutefois l'on ne veut appeler de ce nom le manteau particulier dont le Pontife romain, comme successeur de saint Pierre, se servait dans les cérémonies religieuses, suivant l'opinion très-juste de Mgr Vespasiani, d'autant plus, que derrière le cou, on croit apercevoir un capuchon, lequel certainement ne faisait point partie du pallium commun. Ce manteau, rejeté sur le côté droit, laisse voir en dessous la tunique avec les manches; la tête, à son sommet dégarnie, à l'instarde la ton-

[1] Voyez ce que dit de cette peinture l'abbé Ph. Gerbet, dans son *Esquisse de Rome chrétienne*, page 154 du tome II.



sure cléricale, est entièrement découverte. Devant ce personnage se trouve debout une noble jeune fille, vêtue de la tunique, comme la figure du milieu, et les pieds ornés de brodequins. De ses deux mains elle soutient un voile semblable à celui qui recouvre la tête de la même figure du milieu. Ce voile elle l'a reçu du personnage assis, qui, de sa main droite étendue, montre à la jeune fille la figure en face, représentant la sainte Vierge. Un autre personnage, d'un âge plus jeune, vêtu du pallium et les pieds chaussés, se tient à côté de cette jeune fille. La peinture est certainement d'une antiquité reculée, et son style appartient au moins à la première époque du IIIe siècle. Bosius pensait que cette peinture avait trait à la consécration d'une vierge, au moment où elle prend le voile, et qu'elle représentait probablement la vierge Pudentienne, ou la vierge Praxède, à qui le pape Pie I, assis sur un siége, avait remis ce voile sacré. Je ne m'éloignerai pas beaucoup du sentiment de cet archéologue distingué en exposant le mien; je ferai pourtant quelques réflexions. L'inspection attentive que j'ai faite des sujets peints dans les cimetières, m'a toujours révélé qu'ils étaient pris des livres saints, de l'Ancien et du Nouveau Testament ou des rites de l'Eglise Romaine, mais jamais d'aucun fait regardant une personne en particulier. Cela posé, je remarque que la figure du milieu, l'*Orante*, est la même qui a reçu le voile, dont elle s'est ensuite enveloppé la tête, persévéra jusqu'à sa mort dans sa virginité, et fut inhumée en cet endroit. Je pense donc que celui qui a dirigé la peinture avait en vue la représentation d'un rite de l'Eglise, qui se liait toutefois avec la vie de la défunte. En effet, cette jeune personne, que ce soit Praxède ou Pudentienne, comme le veut Bosius, parce que leurs monuments sont marqués dans ce cimetière par les itinéraires [1], est debout devant le souverain pasteur de l'Eglise Romaine;

[1] L'Itinéraire de Salisb... *Postea ascendens eadem via (Salaria) ad sancti Silvestri ecclesiam, ibi in altera spelunca (quando exeas), pausant sanctæ Pudentiana et Praxidis.)* —Idem, des lieux saints: *Extra civitatem Romæ... juxta eamdem viam Salariam sanctus Silvester requiescit... et alii quamplurimi, id est sanctus Cœlestinus papa, sancta Potentiana et sancta Praxidis.*
Malm... *Deinde (via Salaria) basilica sancti Silvestri ubi jacet marmoreo tumulo coopertus... et prope Paulus et Crescenstianus, Prisca e Simetrius, Praxides (Praxedes), Potentiana pausant.*

l'ensemble des signes caractéristiques ne peut représenter que lui, puisque le sujet est une cérémonie religieuse. Un des ministres de l'Eglise conduit la jeune vierge aux pieds du pontife, et prête son assistance à la cérémonie. Le Pontife, assis sur la chaire suprême de Pierre, après avoir reçu le vœu que fait entre ses mains la jeune fille de garder la virginité, lui remet le voile sacré comme marque distinctive de sa consécration à Jésus-Christ, et lui montre en même temps de la main, la Mère de Dieu, Vierge des vierges, pour qu'elle marche sur ses traces, comme s'il lui disait : regarde et fais comme le modèle que tu as sous les yeux. *Inspice et fac secundum exemplar*[1]. Aussi bien les vierges chrétiennes se portaient à embrasser ce genre de vie pure à l'exemple de la vierge par excellence, qui, à peine sortie de l'enfance, avait consacré à à Dieu le lys de sa virginité. Ainsi nous l'enseigne, parmi les autres docteurs, saint Maxime de Turin dans son Homélie à la louange d'Agnès, homélie dont nous avons parlé et que nous rapporterons en son lieu[2]. Pour montrer que ce vœu, qui de sa nature était irrévocable, avait été maintenu jusqu'à la mort, celui qui traça la peinture, fit placer au milieu de la composition la même jeune *Orante*, la tête enveloppée du voile religieux, afin que l'on reconnût qu'en vierge prudente elle avait bien imité son prototype, en demeurant fidèle à son vœu jusqu'à la mort, et qu'elle était descendue, toujours ornée de ce voile sacré, dans le sépulcre de ce *cubiculum*. Quelle que soit du reste la personne occupant le premier plan de ce religieux sujet, il est toujours vrai que le dessin représente une vierge chrétienne, qui reçoit le voile des mains du Pontife romain, comme marque de sa consécration, avec l'obligation de suivre l'exemple de celle qui lui avait inspiré cette héroïqque résolution, en même temps que l'intention de la garder inviolablement jusqu'à la mort. Nous aurons donc, dans ce précieux monument, un témoignage certain qu'au commencement du IIIe siècle du

[1] *Exodi*, cap. 25, 40.

[2] *S. Maximi Taurini, Oper.*, sermone 51, pag. 538... *Cum in toto mundo virgineus flos Mariæ immarcessibiles coronas innectat, et sceptrigeram pudoris auleam immaculati conservet affectu eo usque integritas perseveravit ad palmam, ut in puellis tropheum sanctitatis arriperet, et per vestigia Matris Nirginis ad cœlestem thalamum perveniret, etc.*

christianisme, ce rite sacré, ainsi que l'observance qui l'accompagnait, était en usage dans l'Eglise Romaine [1].

Je passe maintenant à une époque plus rapprochée d'Ambroise et de Jérôme, et je rappellerai de nouveau l'épigraphe d'*Aurelia Agapetilla* citée plus haut. Cette Aurelia, d'après l'expression *Ancilla Dei*, avait consacré sa virginité à Jésus-Christ, comme je l'ai démontré précédemment, et elle vivait sous le règne de Constantin le Grand, suivant l'opinion fondée de Boldetti, qui en trouvait la preuve en ce que le sarcophage de cette vierge se rencontrait associé dans le même *cubiculum*, avec un autre tombeau de ce temps, portant la date du consulat de Bassus et d'Ablavius (331). A cette preuve j'ajouterai l'argument tiré de la forme du sarcophage et de la paléographie de l'écriture, qui l'une et l'autre appartiennent bien à cette époque. Ce savant archéologue pense, et j'en conviens également, qu'Agapetilla était une des vierges contemporaines de Constance, et qu'elle avait son séjour près de la basilique de Sainte-Agnès, puisque le *cubiculum*, où elle a été déposée, est voisin de cette église. Et voilà pourtant comment un monument écrit nous fait connaître qu'au temps de Constantin si rapproché de celui d'Ambroise et de Jérôme, il y avait des vierges consacrées à Jésus-Christ, qui conservaient dans toute sa candeur leur vœu de virginité. J'ajoute maintenant un autre monument du même genre, et de l'époque même de Jérôme et d'Ambroise; c'est une petite inscription précieuse qui tomba entre les mains du chevalier de Rossi, pendant que l'on déblayait

[1] Ce monsieur Perret, que nous avons cité plus haut, a fait une autre grave bévue dans l'interprétation de cette précieuse peinture. En la reproduisant (vol. III, pl. 17 et 18 de son ouvrage, *Catacombes de Rome*) avec peu d'exactitude dans les figures qui la composent, il a cru que celles-ci représentaient un sujet allégorique; et en introduisant ainsi dans le symbolisme chrétien primitif la personnification des vertus en autant de figures de femmes revêtues de leurs attributs respectifs, comme on le fait aujourd'hui dans les grands monuments publics ou funéraires, il a conclu que la jeune fille qui reçoit des mains du Pontife le voile virginal, représentait la virginité et que la femme portant un enfant entre les bras signifiait la maternité. Aussi a-t-il écrit sous la première *la Virginité* et sous la seconde *la Maternité.* Mais pour peu que l'on soit versé dans l'étude de l'archéologie sacrée, on doit reconnaître que ces allégories, d'origine païenne, n'entraient point dans les sublimes et saintes conceptions du symbolisme chrétien des premiers temps.

la crypte insigne de saint Corneille, des éboulements et des décombres qui l'obstruaient.

PRIE IVNPAVSA
BET PRAETIOSA
ANNORVM PVLLA
VIRGO XII TANTVM
ANCILLA DEI ETXPI
FL. VINCENTIO ET
FRAVITO CL CONSS

C'est-à-dire : *Pridie (Kalendas) Junias pausavit Prœtiosa annorum pu(e)lla Virgo XII. tantum ancilla Dei et Christi, Flavio Vincentio et Fravito Viris Clarissimis Consulibus.*

La jeune Prétiosa était donc à peu près du même âge que sainte Agnès, lorsqu'elle consacra à Jésus-Christ la plante virginale de sa chasteté, suivant l'expression employée dans l'épigraphe d'Agapetilla, laquelle acquiert ici un relief plus saillant de vérité. Elle terminait sa vie pendant le consulat de Flavius Vincentius et de Fravitus, c'est-à-dire l'an 401 de Notre-Seigneur, sous le règne d'Arcade et d'Honorius, et sous le pontificat d'Anastase I, qui mourut cette année même. Innocent I succéda à ce dernier; Ambroise était mort quatre ans auparavant; Jérôme vivait encore, et dans sa lettre à Démétriade il fait mention de ce saint pontife. Ainsi ce n'était pas une chose nouvelle et inusitée, comme le croient les Bénédictins de Saint-Maur, en le mettant dans la bouche de Jérôme, qu'à cette époque il y eût à Rome des vierges consacrées à Dieu. Le même Jérôme, dans cette lettre, exhortait Démétriade à garder fermement le vœu de virginité sur lequel, comme il disait, le bienheureux Cyprien avait publié un volume et un grand nombre d'autres auteurs avaient écrit tant en grec qu'en latin [1]. De plus dans ses écrits contre Jovinien, il dit que saint Clément lui-même, successeur de saint Pierre sur la chaire épiscopale de Rome, adressa deux lettres aux vierges. Ce saint docteur se trouverait donc en contradiction avec lui-même, si le passage de sa lettre à Principia, une

[1] S. Hieron., *Epist ad Demed.*, tom. I, pag. 90. — Idem, *adversus Jovinianum*, lib. I, § 12.

autre vierge, sur les louanges de Marcella, devait s'entendre dans le sens que lui prêtent ces religieux. Il faut par conséquent recourir au contexte de cet écrit pour en saisir la véritable signification. Après avoir dit qu'à cette époque aucune femme de la noblesse romaine ne connaissait la profession religieuse des moines, et n'osait prendre un nom rendu suspect par sa nouveauté, et regardé alors par le peuple comme une qualification vile et ignominieuse, il ajoute : « Marcella apprit des prêtres d'Alexandrie et de l'évêque Athanase, et ensuite de Pierre, lesquels fuyant la persécution soulevée par la secte des Ariens, s'étaient refugiés à Rome comme un port où leur communion trouvait un abri, Marcella, dis-je, apprit la vie du bienheureux Antoine qui vivait encore, et la discipline des vierges, des veuves et de Pacôme dans les monastères de la Thébaïde [1]. » L'histoire ecclésiastique nous apprend en effet que l'an 340, Athanase vint à Rome, accompagné du prêtre Isidore, dont Pallade parle beaucoup [2], et du moine Ammonius, disciple de saint Antoine. Socrate écrit de ce dernier que c'était un homme d'une vie si admirable, que, se trouvant à Rome avec Athanase, il ne montrait pas la plus légère curiosité en parcourant les magnificences de cette métropole de l'univers, mais que tout son désir était de voir les temples de Saint-Pierre et de Saint-Paul [3]. Les habitants de cette ville restèrent frappés à la vue de leur costume et de leur genre de vie, comme ils en furent grandement édifiés. Il est hors de doute qu'à cette époque les nobles dames de Rome avaient déjà appris, par la simple relation, la vie très-austère et pauvre que menaient

[1] S. Hieron., *in Epist.* 127 *ad Principiam Virg.* edit. cit., pag. 948, § 5. « *Hæc (Marcella) ab Alexandrinis, Sacerdotibus, papaque Athanasio, et posteà Petro, qui persecutionem arianæ hæreseos declinantes quasi ad tutissimum communionis suæ portum Romam confugerant, vitam beati Antonii adhuc tunc viventis, monasteriorumque in Thebaïde, Pachumii, et virginum ac viduarum didicit disciplinam. Nec erubuit profiteri quod Christo placere cognoverat, etc.*

[2] Palladius, *in Lausi*, cap. 1.

[3] Socrates, lib. IV, cap. 23, pag. 204. « *Alius quidam monachus erat vir plane admirabilis, qui Ammonius vocabatur, iste adeò parum curiosus fuit, ut cum Romæ una cum Athanasio versaretur, nihil ex magnificis urbis operibus præter templum Petro et Paulo dicatum videre omnino desideraret.*

les anachorètes au sein des déserts de la Thébaïde, et les imiter leur paraissait une chose si impossible, qu'à peine les hommes et les femmes de la plus vile populace, rompus aux fatigues, pussent s'habituer dans ces contrées barbares ; mais lorsqu'elles virent de leurs propres yeux ces sublimes modèles de vertu, elles les regardèrent comme des anges revêtus de formes humaines.

Marcella voulut suivre leur exemple : elle se renferma dans une maison à la campagne, au lieu du désert, et là se contenta de s'affilier à leur société en participation de mérites, en gardant, autant qu'elle le pouvait, la solitude et le silence de la Thébaïde. Mais il n'est pas dit dans les Actes de sainte Agnès que les nombreuses vierges tant de noble condition que de rang inférieur, qui suivaient les traces de Constance, s'ensevelissaient dans un désert, associant au vœu de virginité le dépouillement parfait de tout bien terrestre et de la volonté propre, en quoi consiste l'essence de la vie monastique; mais il y est mentionné qu'elles avaient pris le voile de la virginité suivant les règles conservées dans l'Eglise Romaine depuis les premiers siècles du christianisme. Il n'est pas dit non plus au dernier paragraphe des Actes, que ceux-ci avaient été adressés par leur collecteur Ambroise à un monastère de vierges qui vivaient sous la règle de saint Antoine et de saint Pacôme, mais plutôt à celles qui vivaient au sein de leur famille, ou bien réunies ensemble dans quelque maison au milieu du siècle, sans habit distinct et sous la rigueur du cloître.

Après avoir ainsi éclairci les paroles de saint Jérôme, je dirai sans détour que si les illustres religieux de Saint-Maur n'eurent à présenter que l'argument qui forme le sujet de leur avertissement, ils commirent une erreur, en faisant disparaître des œuvres d'Ambroise les Actes de sainte Agnès; et l'étonnement qu'ils manifestent sur la bonne foi des Bollandistes, devra plutôt rejaillir sur eux, car ils ne suivirent point les règles de la bonne foi, quand avec un membre de phrase des écrits desaint Jérôme, isolé de son contexte, ils ont osé impugner l'antiquité sur une des plus saintes pratiques du christianisme, ou au moins l'interpréter à leur fantaisie[1], en se

[1] Les Bénédictins dans l'Avertissement dont ils font précéder le *Livre des*

mettant en contradiction avec l'histoire, les pères et les monuments.

J'ai eu, je l'avoue, quelque doute à croire que saint Ambroise fût l'éditeur des Actes d'Agnès, non pas tant à raison du style (puisqu'il n'en aurait pas été l'auteur, mais bien le collecteur qui les mit au jour) qu'à cause de la haute estime que je professe pour ces graves personnages qui l'excluent. Cependant, après avoir pesé attentivement leurs raisons que j'ai trouvées très-faibles, après avoir tenu compte, d'un autre côté, de l'amour si grand qu'avait Ambroise pour sainte Agnès, et de l'insertion des Actes de son martyre dans la liturgie qu'il donnait à l'église de Milan, je ne puis balancer davantage à souscrire à l'opinion des Bollandistes.

Je ne me sens point non plus ébranlé par le sentiment de Bordinus, qui prétend qu'un certain moine, nommé Ambroise (sans caractériser quel il fut) a écrit en grec ces Actes qui furent ensuite traduits en latin, car il n'apporte aucune preuve pour démontrer que ce religieux ait écrit plutôt en grec qu'en latin; seulement il est dit que le manuscrit en grec se trouve à la bibliothèque Vaticane. On pourrait, au contraire, admettre que ce moine, quel qu'il fût, a traduit en grec le texte latin des Actes publiés originairement par le saint archevêque de Milan. C'est ce qu'ont souvent fait les moines d'Orient qui, fuyant leur pays d'où les chassait la persécution des iconoclastes, et ayant fixé ici leur demeure, transcrivirent en grec un grand nombre d'ouvrages des saints Pères, pour continuer ainsi leur travail habituel du cloître et pour enrichir leurs compatriotes des documents précieux de l'Eglise occidentale. Si ce moine, supposé Ambroise, eût écrit ces Actes originairement en grec, il les aurait donnés à peu près conformes aux Menées et aux Ménologes qui constituent la tradition de l'Eglise grecque sur le martyre d'Agnès; mais comme il a transcrit au contraire nos Actes

Vierges de saint Ambroise, discutent pour savoir si réellement il existait des Vierges consacrées, dans la primitive Église. Après avoir examiné là-dessus les différentes opinions, ils semblent conclure que cette institution était en vigueur. Mais ils ne distinguent pas bien entre la vie religieuse du cloître et l'état de virginité. C'est ce qui a donné lieu à leur raisonnement sur le passage en question des Actes confronté avec celui de saint Jérôme.

qui ne concordent pas entièrement avec ceux des Grecs, je dois conclure qu'il n'en a pas été l'auteur, mais le traducteur seulement.

Je termine mes observations sur les Actes de l'illustre martyre sainte Agnès, en priant, avec saint Ambroise, la charité de l'Esprit divin, qu'il daigne enflammer le cœur de ceux qui liront les brillantes actions de cette héroïne, afin qu'ici-bas ils marchent sur ses traces et jouissent ensuite de sa gloire au royaume du ciel !

ELOGES ET LOUANGES

DU

DOCTEUR SAINT AMBROISE

DU POÈTE PRUDENCE

ET D'AUTRES SAINTS PÈRES ET ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES

ENVERS

L'ILLUSTRE MARTYRE SAINTE AGNÈS.

Comme complément de mes éclaircissements sur les Actes de sainte Agnès, je rapporterai, suivant ce que je m'étais proposé dès le commencement, les louanges sublimes, et les glorieux souvenirs que lui ont consacrés les plus célèbres Pères et Docteurs, et d'autres savants et pieux personnages qui ont honoré l'Eglise par leurs écrits. Ces éloges et ces souvenirs forment une guirlande de fleurs magnifiques, qui ornent admirablement le front de l'illustre Vierge, en même temps qu'elles répandent un suave parfum sur les fidèles de tout sexe et de toute condition, et les attirent à l'imitation de ses exemples. Avant tout, je rapporterai l'Eloge de saint Ambroise dans son *livre des Vierges,* avec d'autres pensées et poésies du même docteur, et puis l'hymne de Prudence. Car Ruinart donne à ces documents une si haute réputation, qu'avec eux selon lui, on peut rétablir les Actes perdus d'Agnès. Puis nous exposerons les autres louanges, en conservant, autant que possible, l'ordre des temps où chacun de ces auteurs florissait.

S. Ambrosii ex lib. I, *de Virginibus ad Marcellinam Sororem*, cap. 2, tom. II, pag. 147, edit. *Benedict.* Maurin.

1. Heureuse coïncidence : aujourd'hui nous devons parler des Vierges, et c'est le jour de la nativité d'une Vierge, et l'éloge sera le prélude de notre livre. C'est la nativité d'une Vierge, suivons sa chasteté ; c'est la nativité d'une Martyre, immolons des hosties. C'est la nativité de sainte Agnès, que les hommes s'étonnent, que les enfants ne se désespèrent point ; que les femmes mariées soient dans l'admiration, que les jeunes filles se lèvent pour l'imiter. Mais que pourrons-nous dire qui soit digne d'elle, puisque son nom même n'est pas sans briller par la louange qu'il signifie ? Dévotion au-dessus de son âge, vertu au-dessus de la nature, ce qui me fait croire qu'elle ne portait pas un nom d'homme, mais que ce nom était un oracle du martyre, dont le sens prophétique révélait tout son avenir. J'ai toutefois de quoi me procurer du secours. Le nom de Vierge est un titre de pudeur. Je l'appellerai Martyre, je la publierai Vierge. Assez longue est la louange qui ne mendie point, mais se possède. Que les génies s'éloignent donc, que l'éloquence se taise. Une seule parole est tout l'éloge. Les vieillards et les jeunes gens et les enfants la chantent. Personne n'est plus digne d'éloge que celui qui peut être loué par tout le monde. Autant d'hommes, autant de hérauts qui proclament le martyre de cette Vierge par leur langage.

2. Agnès n'avait pas plus de douze ans, quand elle subit le martyre. Cruauté d'autant plus détestable qu'elle n'épargne pas même un âge aussi tendre ; ou plutôt, courage merveilleux de la foi, qui reçoit dans un âge aussi faible, un si glorieux témoignage. Dans ce corps si petit y eut-il une place où la frapper ? Et celle qui n'avait pas où recevoir le tranchant du glaive, eut de quoi vaincre le glaive. Les enfants de cet âge n'osent point affronter les regards sévères, même de leurs parents, et les piqûres d'une aiguille leur arrachent des larmes comme le feraient des blessures. Intrépide sous la main sanglante des bourreaux, tranquille sous le poids énorme des fers qui l'accablent, Agnès présente tout son corps à l'épée tranchante d'un soldat furieux, toute prête à mourir quoi-

qu'elle sût à peine ce que c'était que de vivre; ou, si on la traînait malgré elle au pied des autels, au milieu des flammes vous l'auriez vue tendre les mains vers Jésus-Christ, et sur le brasier de ces feux sacriléges signaler le trophée du Seigneur qui triomphait en elle. Elle présente aux liens de fer et son cou et ses mains; mais ses membres sont trop petits pour que les nœuds puissent les étreindre. Nouveau genre de martyre. Sans être propre à souffrir, elle est mûre déjà pour la victoire; pour elle le combat est difficile, et facile la couronne. Elle accomplit l'œuvre de la vertu malgré le préjudice de son âge. La jeune épouse marche avec moins d'allégresse à la couche nuptiale, que la jeune Martyre au lieu du supplice, joyeuse de son succès, d'un pas léger, la tête non point ornée d'une chevelure tressée, mais de Jésus-Christ; non point couronnée de fleurs, mais parfumée d'une vie sainte. Tous pleurent autour d'elle, elle seule a les yeux secs. On s'étonne qu'elle soit si prodigue de sa vie et qu'elle fasse si facilement le sacrifice de ses jours dont elle n'a pas encore joui. Tous sont dans l'admiration de la voir déjà rendre témoignage à la Divinité, dans un âge où elle ne pouvait pas être encore l'arbitre de sa personne. Enfin on la croit touchant Dieu, alors qu'on n'aurait pu ajouter foi à elle s'il se fut agi de l'homme. Car ce qui est au-dessus de la nature, ne peut venir que de l'auteur de la nature.

3. De quelle terreur le bourreau la menace pour se faire craindre! que de caresses pour la persuader! quelles magnifiques promesses pour obtenir sa main! Mais la jeune Vierge lui répond : « C'est une injure faite à un époux, que de lui différer mon amour. Celui-là m'aura pour épouse, qui le premier m'a choisie. Que tardez-vous à me frapper, licteur? Périsse ce corps qui peut plaire à ces yeux dont je refuse le sourire! » Elle s'arrête, elle prie, et courbe la tête. Vous eussiez vu trembler le bourreau, comme si c'eût été lui-le condamné; sa main hésite, sa figure pâlit à la vue du supplice d'autrui, tandis qu'Agnès est impassible au milieu de ses propres tortures. Voici donc dans une seule victime un double martyre : celui de la pudeur, et celui de la religion. A la couronne de sa virginité, elle ajoute l'auréole du martyre.

Le même saint Ambroise, en d'autres endroits de ses Œuvres, se plaît à faire mention de sainte Agnès. *De lapsu virginis Consecratæ*. Tom II. *Edit. cit.* cap. 3, art. 10, pag. 308 :

« Si donc, abîmée dans cette immense confusion, vous ne pouvez soutenir les regards des hommes formés de chair et coupables de quelque crime, que ferez-vous en présence des chastes Apôtres? Que ferez-vous en face d'Elie, de Daniel, et de la foule de tant de prophètes? Que ferez-vous vis-à-vis de Jean-Baptiste? Que ferez-vous devant Marie, Thècle et Agnès et le cortége immaculé de la pureté? Que ferez-vous enfin en présence des saints anges? La splendeur et l'éclat de ces cœurs immaculés ne seront-ils pas autant de foudres qui vous frapperont et vous dévoreront? »

Idem, *De Officiis ministrorum*, lib. I, tom. II, p. 54, art. 213 : — « Que dirai-je des enfants (mis à mort par Hérode), qui reçurent la palme de la victoire avant le sentiment de la nature? Que dirai-je de sainte Agnès, qui, exposée au péril de perdre deux des choses les plus précieuses de la vie, la chasteté et le salut, sut défendre sa chasteté et faire l'échange de son existence mortelle contre l'immortalité? »

Idem, *Epistolar*, *classis primæ*, tom. II, p. 940, art. 36, 37 : — « Magnifiques paroles, mais ce ne sont que des paroles; magnifique courage, mais courage d'un homme; magnifique épître, mais épître d'un philosophe. Chez nous de jeunes filles même, avides de mourir, ont élevé jusqu'au ciel de sublimes degrés de vertu. Que dirai-je de Thècle, d'Agnès, de Pélagie? »

Idem, *De Virginibus*, lib. I, tom. II, cap. 4, art. 19, page 151. Saint Ambroise parle ici de la vierge pythagoricienne Leæna, l'amie d'Harmodius et d'Aristogiton, dont elle connaissait la conspiration contre Hipparque : — « Combien plus fortes sont nos vierges! elles triomphent même des puissances qu'elles ne voient point; elles remportent la victoire non-seulement sur la chair et le sang, mais sur le prince et le roi même du monde. Agnès, d'un âge encore

tendre, mais d'une vertu supérieure, plus digne des honneurs du triomphe, plus assurée de sa constance, ne se coupe pas la langue dans la crainte de se trahir, mais elle se la conserve pour son trophée. Elle n'a rien qui puisse lui faire redouter la trahison, car ce n'est pas le crime qu'elle confesse, mais la religion de Jésus-Christ. C'est pourquoi la vierge grecque garde seulement un secret, Agnès atteste le Seigneur que la nature confesse, parce que l'âge ne le pouvait pas encore. »

L'illustre docteur saint Ambroise excelle encore dans la poésie ; il a écrit des hymnes, qui réjouissent l'esprit par le parfum de piété qu'elles respirent et les grâces poétiques qu'elles renferment. De ce nombre sont quelques-unes que l'Eglise récite dans les Heures canoniques de l'Office divin. Il composa des vers pour célébrer es gestes des martyrs, et sa tendre dévotion pour notre sainte Agnès lui dédia une hymne. Les Bénédictins de Saint-Maur, ont voulu faire dans leur édition, un choix à leur manière en distinguant les vraies poésies d'Ambroise d'entre celles qui ne sont point de lui. Ils ne disent rien de l'hymne en l'honneur d'Agnès. Ce silence démontre suffisamment qu'ils ne la regardaient pas comme étant l'œuvre de ce docteur. D'un autre côté, les premières strophes rappellent les mêmes pensées que cet archevêque de Milan avait dans l'esprit quand il écrivait l'éloge de sainte Agnès que nous avons rapporté précédemment. Je m'étonne en vérité comment les Bénédictins, qui se glorifient de si bien distinguer à l'odeur du style, si un écrit appartient réellement à celui à qui on l'attribue, n'aient pas reconnu Ambroise pour l'auteur de l'hymne d'Agnès, dont pourtant le parfum propre se révèle d'une manière si évidente. En effet, ces deux premiers vers de la grande strophe *Matura martyrio fuit*, — *Matura nondùm nuptiis*, ne rappellent-ils pas à l'esprit cette expression de l'éloge *Nondùm idonea pœnæ et jam matura victoriæ?* La construction à l'infinitif, au quatrième vers de la troisième strophe : *Fides teneri nescia*, qu'Horace chercha à populariser dans la poésie latine à l'exemple des Grecs, est tout à fait propre à saint Ambroise, de préférence aux autres tours de phrase qui lui sont pourtant familiers. Mais les deux premiers

versets de la quatrième strophe présentent une pensée absolument identique à celle de l'éloge : *Prodire quis nuptum putet — Sic læta vultu ducitur :* de grâce n'est-ce pas la même chose que ceci : *Non sic ad thalamum nupta properaret, ut ad supplicii locum læta successit, gradu festina, Virgo processit?* Si donc les doctes Bénédictins reconnaissaient à leur style les vrais travaux d'un écrivain d'avec ceux qui lui sont faussement attribués, ils pouvaient facilement, avec ce critérium de comparaison, dont les résultats ne sont pas toujours heureux, reconnaître le style de saint Ambroise dans l'hymne de sainte Agnès. J'ai dit que de lui-même, ce critérium n'est pas toujours heureux en résultats, parce qu'un écrivain se sert de différentes tournures qui ne maintiennent pas le style toujours égal et constant. Ils auraient dû plutôt consulter les anciens manuscrits, les traditions et l'autorité de l'Eglise de Milan, et ils auraient trouvés, pour les insérer dans leur édition correcte, outre l'hymne de Sainte Agnès, d'autres écrits encore de la plume de saint Ambroise. J'ai donc voulu me mettre sur le bon chemin, en m'adressant à l'illustre professeur Louis Biraghi, docteur de la bibliothèque Ambrosienne de Milan, afin qu'il y recherchât dans les très-anciens manuscrits des œuvres du saint Docteur, si l'hymne en question venait de lui. Ce fut bien à propos que je recourus aux lumières de Biraghi, car il s'occupe de la publication des hymnes propres de saint Ambroise, laquelle paraîtra bientôt au jour. Le 23 octobre 1857, il me répondit cette gracieuse lettre : « Regardez comme œuvre de saint Ambroise l'hymne de sainte Agnès, car, il ne peut y avoir de doute là-dessus. En effet, les règles de critique que j'ai établies pour discerner les œuvres véritables du saint Docteur, d'avec les écrits supposés, s'appliquent parfaitement à cette hymne, comme vous le verrez par l'Opuscule que je vais publier. Je tiens pour très-certain que cette hymne est de saint Ambroise : elle se trouve dans l'antique Bréviaire ambrosien. Les Pères Bénédictins ont omis la majeure partie des hymnes de saint Ambroise, pour nous en donner d'autres qui ne sont pas de lui ; et ils ne se sont pas donné la peine de consulter l'Eglise de Milan. »

Appuyé donc sur l'autorité et la tradition de l'Eglise Milanaise et

sur les tours familiers dont saint Ambroise revêtait ses expressions, comme nous les rencontrons dans l'Hymne, je donnerai celle-ci comme étant vraiment l'œuvre de l'illustre archevêque. Ce précieux document est d'accord avec les Actes dont nous entreprenons la défense, car il admet le double martyre d'Agnès, par le feu et par le glaive. De plus, la description qu'il fait de la bienheureuse jeune Romaine nous prouve qu'elle a été percée d'un glaive à la gorge et non décapitée. En effet, au moment même où elle se sent frappée, elle se met en devoir d'ajuster ses vêtements, afin que tombant sur le sol, ses membres ne restent pas à découvert : or, si on lui avait coupé la tête, elle n'aurait pas pu prendre cette précaution dans sa chute. Voilà donc un nouvel appui à l'authenticité des Actes recueillis par Ambroise auprès de l'Eglise Romaine, préférablement aux Actes orientaux qui excluent le martyre par le glaive.

HYMNUS SANCTI AGNETÆ.

Agnès beatæ Virginis [1]
Natalis est, quo spiritum
Cœlo refudit debitum ,
Pio sacrata sanguine.

Matura martyrio fuit
Matura nondum nuptiis;
Nutabat in vivis fides
Cedebat et fessus senex.

Metu parentes territi,
Claustrum pudoris auxerant,
Solvit fores custodire
Fides teneri nescia.

Prodire quis nuptum putet :
Sic læta vultu ducitur
Secum novas ferens opes
Dotata censu sanguinis.

HYMNE A SAINTE AGNÈS.

Voici la nativité de la bienheureuse vierge Agnès, jour où elle rendit au ciel le dépôt de son âme, en le consacrant par l'effusion de son sang virginal.

Trop jeune encore pour l'hyménée, elle sut pourtant cueillir la palme du martyre, tandis que la foi chancelait dans des cœurs virils, et que des vieillards faillissaient à la vue des tortures.

Ses parents effrayés, redoublent de soin pour sauvegarder son innocence; mais sa foi impatiente du joug, brise les liens qui l'enchaînent.

A la voir, qui ne croirait qu'elle vole à la joie des noces? Elle s'avance d'un front souriant, et pour corbeille nuptiale, elle porte avec elle des richesses nouvelles, la dot de son sang.

[1] *Apud Cassandrum in Liturgia*, p. 302, *in Appendicis modum ex vet. cod.*

On la force à sacrifier sur l'autel d'une fausse divinité, elle répond : Telles ne sont pas les torches que portent les vierges du Christ.	Aras nefandi Numinis Adire tædis cogitur : Respondet : Haud tales faces Sumpsere Christi virgines.
Ce feu éteint la foi, cette flamme enlève la lumière : frappez, frappez ici, afin que les flots de mon sang éteignent ces feux.	Hic ignis extinguit fidem [1] Hæc flamma lumen eripit : Hîc hîc ferite ut profluo [2] Cruore restinguam focos.
Frappée, elle s'enveloppe des plis de sa robe et s'empresse de dérober aux regards profanes son corps virginal.	Percussa..... quam tulit Nam veste se totam tegens [3] Curam pudoris præstitit Ne quis retectam cerneret.
En mourant elle songe à garder sa pudeur : de ses mains elle voile son visage, et fléchissant les genoux elle tombe, et sa chute est pudique.	In morte vivebat pudor Vultumque texerat manu Terram genuflexo petit Lapsu verecunda cadens.
Gloire à vous, Seigneur, Gloire à votre Fils unique, Gloire au Saint-Esprit, Dans tous les siècles des siècles.	Gloria tibi, Domine ; Gloria unigenito Una cum sancto Spiritu In sempiterna sæcula.

[1] Dans Cassandre on lit *extinctus*, mais je crois que c'est une erreur du copiste ancien, et que pour le sens de la phrase, on doit lire *extinguit*.

[2] Cet *hîc* nous rappelle la mort de Polyxène racontée par Talthybius à Hécube, (Eur. Hec. 556). On sent combien le courage de la femme chrétienne est supérieur à celui de la femme païenne, que la mythologie a dégradée en la métamorphosant en chien.

[3] L'auteur de cette hymne ne pensait point sans doute à Euripide ; mais voyez quel rapprochement de sentiments et presque de paroles dans ces vers et ceux-ci du poète grec :

Ἡ δὲ καὶ θνησχουσ᾽ ὅμως
Πολλὴν πρόνοιαν εἶχεν εὐσχήμως πεσεῖν
Κρύπτειν θ᾽ ἃ χρύπτειν ὄμματ᾽ ἀρσένον χρεών.

Démosthènes près de mourir loue également devant Archia ce ***multum sollicitabatur decenter ut caderet***, comme on le voit dans Lucain (Δήμ. Ἐγνωμ. § 47), tant la modestie plaît parfois, même chez les gentils ! Mais dans Agnès elle prend je ne sais quel type céleste qui réveille en vous les sentiments d'un angélique amour pour elle.

Cette élégance dans l'expression exclut l'objection qu'on pourrait soulever pour la défense des Bénédictins, savoir que cette hymne serait l'œuvre de quelqu'un qui se serait inspiré de l'éloge d'Ambroise en l'honneur d'Agnès et en aurait imité l'inspiration. Cette élégance en effet porte avec soi l'empreinte de l'originalité, du bon goût et du profond savoir du docteur de Milan dans la littérature classique.

Prudence (*Quintus-Aurélius-Prudentus-Clemens*), le prince des poëtes chrétiens, personnage illustre sous tous les rapports, naquit en Espagne sous le consulat de Salia et de Philippe, l'an 348; on pense qu'il est mort en 404, sans pouvoir déterminer l'époque précise. Il florissait donc au milieu du IVe siècle jusqu'au commencement du Ve. Il composa un grand nombre de poésies sur des sujets chrétiens et d'une grande piété. On doit une mention honorable au *Livre des Couronnes* ΠΕΡΙ ΣΤΕΦΑΝΩΝ. Prudence, dans cet ouvrage, a voulu tresser une guirlande de gloire pour les plus célèbres martyrs de l'Eglise en faisant l'éloge de leurs gestes. La passion d'Agnès reçut aussi sa brillante auréole dans la quatorzième hymne de ce livre. Ruinart faisait tant de cas de cette poésie qu'il n'hésitait pas à la mettre, avec l'Eloge de saint Ambroise, à la place des Actes sincères de la Sainte, qu'il croyait, selon sa manière de voir, entièrement perdus[1].

HYMNUS QUINTI-AURELII PRUDENTII

IN PASSIONEM SANCTÆ AGNETIS VIRGINIS ET MARTYRIS.

Agnes sepulcrum est Romulea in domo
Fortis puellæ, martyris inclytæ.
Conspectu in ipso condita turrium
Servat salutem Virgo Quiritium.
Nec non et ipsos protegit advenas
Puro ac fideli pectore supplices.
Duplex corona est præstita martyri,
Intactum ab omni crimine virginal,
Mortis deinde gloria liberæ.
Aiunt jugali vix habilem toro,
Primis in annis forte puellulam
Christo calentem fortiter, impiis
Jussis renisam, quominus idolis
Addicta sacram desereret fidem.
    Tertata multis nam prius antibus,
Nunc ore blandi judicis ilice
Nunc særvientis carnificis minis,
Stabat feroci robore pertinax,
Corpusque duris excruciatibus

[1] Q. Aurelii Prudentii Clementis *Opera omnia*, Parmæ, 1788, t. I, p. 297.

Ultro offerebat, non renuens mori.
Tum trux tyrannus: Si facile est, ait,
Pœnam subactis ferre doloribus,
Et vita vilis spernitur! at pudor
Carus dicatæ virginitatis est.
Hanc in lupanar trudere publicum
Certum est, ad aram ni caput adplicat
Ac de Minerva jam veniam rogat,
Quam virgo pergit temnere virginem.
Omnis juventus irruit et novum
Ludibriorum mancipium petit.
Haud, inquit Agnes, immemor est ita
Christus suorum, perdat ut aureum
Nobis pudorem, nos quoque deserat:
Præsto est pudicis, nec patitur sacræ
Integritatis munera pollui.
Ferrum inpiabis sanguine, si voles;
Non inquinabis membra libidine.
Sic elocutam publicitus jubet
Flexu in plateæ sistere virginem.
Stantem refugit mœsta frequentia,
Aversa vultus, ne petulantius
Quisquam verendum conspiceret locum.
Intendit unus forte procaciter
Os in puellam, nec trepidat sacram
Spectare formam lumine lubrico.
En ales ignis fulminis in modum
Vibratur ardens atque oculos ferit:
Cœres corusco lumine corruit.
Atque in plateæ pulvere palpitat.
Tollunt sodales seminecem solo,
Verbisque deflent exequialibus.
Ibat triumphans Virgo Deum Patrem
Christumque sacro carmine concinens,
Quod sub profani labe periculi,
Castum lupanar nec violabile
Experta victrix virginitas foret.
Sunt qui rogatam retulerint preces
Fudisse Christo, redderet ut reo
Lucem jacenti: tum juveni hatilum
Vitæ innovatum visibus integris.
Primum sed Agnæ hunc habuit gradum
Cœlestis aueæ, mox alius datur.

Accensus iram nam furor incitat
Hostis cruenti : Vincor, ait gemens,
I, stringe ferrum miles et exere
Præcepta summi regia principis.
Ut vidit Agnes stare trucem virum
Mucrone nudo, lætior hæc ait :
Exulto, talis quod potius venit
Vesanus, atrox, turbidus, armiger,
Quam si veniret languidus ac tener,
Mollisque ephebus, tinctus aromate,
Qui me pudoris funere perderet.
Hic, hic amator jam fateor, placet;
Ibo irruentis gressibus obviam,
Nec demorabor vota calentia :
Ferrum in papillas omne recepero,
Pectusque ad imum vim gladii traham :
Sic nupta Christo transiliam poli
Omnes tenebras æthere celsior.
Æterne rector, divide januas
Cœli, obseratas terrigenis prius.
Ad te sequentem, Christe, animam voca;
Cum virginalem, tum Patris hostiam.
Sic fata Christum vertice cernuo
Supplex adorat, vulnus ut imminens
Cervix subiret prona paratius.
Ast ille tantam spem peragit manu :
Uno sub ictù nam caput amputat,
Sensum doloris mors cita prævenit.
Exutus inde spiritus emicat,
Liberque in auras exilit. Angeli
Sepsere euntem tramite candido.
Miratur orbem sub pedibus situm;
Spectat tenebras ardua subditas
Ridetque solis quod rota circuit,
Quod mundus omnis volvit et implicat;
Rerum quod atro turbine vivitur :
Quod vana sæcli mobilitas rapit;
Reges, tyrannos, imperia, et gradus,
Pompasque honorum stulta tumentium :
Argenti et auri vim rabida siti
Cunctis petitam per varium nefas :
Splendore multo structa habitacula :
Illusa pictæ vestis inania :

Iram, timorem, vota, pericula:
Nunc triste longum, nunc breve gaudium.
Livoris atri fumificas faces;
Nigrescit unde spes hominum et decus:
Et quod malorum est tetrius omnium
Gentilitatis sordida nubila.
Hæc calcat Agnes ac pede proterit,
Stans et draconis calce premens caput,
Terrena mundi qui ferus omnia
Spargit venenis, mergit et inferis;
Nunc virginali perdomitus solo
Cristas cerebri deprimit ignei,
Nec victus audet tollere verticem.
Cingit coronis interea Deus
Frontem duabus Martyris innubæ;
Unam decemplex edita sexies
Merces perenni lumine conficit:
Centenus extat fructus in altera.
O Virgo felix! ô nova gloria!
Cœlestis arcis nobilis incola
Intende nostris colluvionibus
Vultum gemello cum diademate,
Cui posse soli Cunctiparens dedit
Castum vel ipsum reddere fornicem.
Purgabor oris propitiabilis
Fulgore, nostrum si jecur impleas;
Nil non pudicum est, quod pia visere
Dignaris, almo vel pede tangere.

HYMNE DE QUINTUS-AURÈLE-PRUDENCE

EN L'HONNEUR DE SAINTE AGNÈS VIERGE ET MARTYRE.

Le sépulcre d'Agnès, cette vierge forte, cette glorieuse martyre, orne la ville de Romulus : ensevelie près de ses remparts, elle protége les Romains, et secoure les étrangers qui viennent la prier avec un cœur pur et fidèle. Une double auréole ceint le front de la jeune Martyre; celle de la virginité, pure de toute souillure, et celle d'une mort glorieuse soufferte librement. Trop jeune encore pour prendre l'anneau nuptial, elle brûle d'un tendre amour pour Jésus-Christ dès ses premières années, et bravant des ordres impies, elle refuse de se vouer au culte des idoles et de déserter la bannière de la foi.

Mise à l'épreuve de toutes les séductions, tantôt sollicitée par les paroles séduisantes du préfet, tantôt menacée du courroux d'un bourreau acharné, elle

demeure inébranlable, et se soumet généreusement et avec un courage invincible aux plus horribles tortures, prête à subir la mort.

Le cruel tyran lui dit alors : S'il est facile à tes yeux de supporter les plus cruels tourments et de mépriser une vie périssable, je sais que la pudeur est le plus cher trésor de celles qui ont embrassé la virginité. Sache que je l'exposerai dans un lupanar public, si tu ne courbes la tête à l'autel de Minerve, et ne demandes pardon à cette déesse de la chasteté que, vierge toi-même, tu déshonores par tes mépris. Une foule de jeunes débauchés se précipitent et demandent une nouvelle proie à leurs convoitises impures.

« Le Christ, s'écrie Agnès, n'oublie pas ainsi ses épouses, pour nous laisser perdre le trésor de notre innocence et nous abandonner nous-mêmes. Il secoure les âmes pudiques et ne souffre point que leur couronne virginale soit profanée. Tu peux rougir ton glaive de notre sang, mais tu ne pourras infliger à nos membres le stigmate de l'iniquité. »

Elle dit, et le juge infâme la fait exposer à un angle de la place publique. La foule attristée s'éloigne d'Agnès en détournant les regards, pour ne pas être témoin de ce lieu abominable. Cependant un jeune Romain ose s'arrêter devant la jeune martyre et contempler de ses yeux impudiques sa beauté céleste. Tout à coup des rayons brillants comme les éclairs de la foudre viennent frapper sa vue; il tombe ébloui et se débat sur les dalles poudreuses de la place. Ses compagnons l'emportent à demi mort et font entendre autour de lui de lugubres gémissements.

Agnès, heureuse de son triomphe, chantait les louanges du Père éternel et de son divin Fils, de ce que, exposée au danger d'une flétrissure sacrilége, elle avait conservé, dans tout son éclat, au sein du lupanar, le lys de sa virginité. Il en est qui prétendent qu'elle supplia le Christ de rendre au coupable la lumière, et que le jeune Romain revint à la vie.

Tel fut le premier degré d'Agnès à la cour du Roi des cieux. Un second lui est bientôt après préparé. La fureur s'empare du tyran que la colère enflammait déjà. Je suis vaincu, dit-il, en gémissant. Va, licteur, saisis ton glaive, et exécute les ordres suprêmes du prince. Dès qu'Agnès aperçut le féroce bourreau brandissant son glaive, elle s'écrie le cœur plein de joie : « Je me réjouis de voir venir un soldat furieux, atroce, menaçant, plutôt qu'un jeune homme aux allures molles et langoureuses et tout ruisselant de parfums, avec le dessein de me perdre en faisant mourir en moi la fleur de mon innocence. Oui, cet amant-là me plaît, je l'avoue. J'irai librement à sa rencontre, je devancerai ses vœux les plus ardents. Je recevrai dans ma poitrine son glaive tout entier, et j'en attirerai tout le tranchant jusqu'au fond de mon cœur. Ainsi, épouse du Christ, je prendrai mon essor jusqu'aux cieux en laissant loin de moi le royaume des ténèbres. Père éternel, ouvrez-moi les portes du ciel que vous avez autrefois fermées aux hommes. Rappelez, ô Christ, cette âme qui vous a suivi et qui s'est immolée à votre Père éternel comme une victime immaculée. »

Telle était la prière qu'elle adressait à son époux céleste pour se mieux préparer à recevoir le glaive homicide. La main du bourreau satisfait une si noble espérance, car d'un seul coup il trancha la tête de la jeune martyre, avec tant de rapidité que la mort prévint toute douleur. Bientôt son esprit séparé de sa depouille mortelle s'élance, d'un libre essor, à travers les airs, et se voit entouré pendant son heureux trajet, du cortége des esprits célestes.

Il contemple le monde roulant au-dessous de lui, et les ténèbres enveloppant la terre; il admire le cours du soleil, et du globe terrestre; les êtres qui vivent dans le noir chaos, et tout ce qu'entraîne la mobilité fugitive des siècles: les rois, les tyrans, les empires, les dignités, la pompe des honneurs, les sottes ambitions, les amas d'or et d'argent qu'une soif insatiable accumule par tous les crimes; il voit les palais élevés avec une grande magnificence, la vanité des vêtements aux mille couleurs; la colère, la crainte, les vœux, les périls; ici une longue tristesse, là une joie éphémère; la flamme livide d'une jalousie qui jette son voile lugubre sur les espérances et l'honneur des hommes, et de tous les maux les plus lamentables, les nuages impurs de la gentilité.

Agnès foule toutes ces choses, en pressant de son pied la tête du dragon qui de son venin infecte toutes les créatures du monde et les plonge dans les abîmes de l'enfer. Maintenant vaincu par la vierge, il courbe son front de feu et n'ose plus lever la tête que la victoire a humiliée.

Cependant le Seigneur met sur la tête de la vierge martyre une double couronne; l'une se compose des rayons d'une lumière éternelle, l'autre est tressée des fruits les plus variés.

O Vierge heureuse, ô gloire nouvelle, noble habitante du céleste séjour, inclinez vers nos demeures souillées cette tête ornée de deux diadèmes, qui, par un don de Dieu a eu le privilége de rendre chaste le lupanar lui-même. La lumière qui sort de votre bouche nous fera sentir sa bienfaisante pureté si vous remplissez en même temps nos cœurs; car il n'y a rien que de pudique dans tout ce que vous daignez honorer de vos regards et toucher seulement de votre pied sacré.

L'illustre docteur saint Jérôme qui florissait de la moitié du IVe siècle environ jusqu'à la première période du Ve (420) et qui par le long séjour qu'il fit à Rome, avait parfaitement connu combien était grande la vénération de toutes les classes de la société envers sainte Agnès, ne savait présenter à Démétriade un meilleur prototype que cette héroïne, admirée de toutes les nations de la terre. Il lui écrivait donc dans la lettre 130 (en réunissant la cinquième phrase avec la dix-neuvième) ce court et sublime éloge de sainte Agnès :

« La vie d'Agnès est célébrée par les écrits et les langues de toutes les nations, particulièrement dans les églises; car elle a triomphé de la faiblesse de son âge et de la cruauté du tyran, elle a consacré le titre de la virginité par l'auréole du martyre [1]. »

Sulpice-Sévère, qui vivait sur la fin du IVe siècle et au commencement du Ve (363-423), naquit dans l'Aquitaine, province des Gaules. Demeuré veuf dans un âge peu avancé, il abandonna le Forum pour embrasser la vie monastique, après avoir d'abord distribué ses richesses en aumônes et en œuvres pies. Il fut un disciple fervent de saint Martin, évêque de Tours; et, pour ainsi dire chaque année, il allait le visiter, et rapportait de son entrevue tout un trésor d'enseignements, d'exemples et de vertus chrétiennes. Lorsque le saint évêque mourut, il s'improvisa son biographe, et composa sa vie avec un religieux enthousiasme. Il écrivit ensuite trois Lettres et autant de Dialogues pour éclaircir et défendre les choses qu'il y avait racontées. Dans le second de ces Dialogues il fait le récit d'une apparition dont sainte Agnès, pour laquelle il avait une grande dévotion, et d'autres saintes avaient favorisé Martin. A Posthumien :

« Du reste ce que je vais vous dire, Posthumien (car il me regardait), je vous l'affirmerai en témoin sincère. Un jour Sulpicius et moi nous veillions à sa porte (de saint Martin) et déjà nous étions là depuis quelques heures, remplis de crainte et d'une profonde horreur, comme si nous avions fait sentinelle obligée devant le tabernacle d'un ange, et il ignorait que nous fussions là, parce que la porte de sa cellule était fermée. Tout à coup nous entendîmes le bruit de personnes qui parlaient, et nous fûmes à l'instant saisis de frayeur, et dans notre effroi nous ne pouvions ignorer qu'il se passait je ne sais quoi de surnaturel. Environ deux heures après Martin vint à nous, et Sulpicius (car personne ne lui parlait avec

[1] S. Hier, *Opera, edit.* Dominici Vallardii, *Epist.* 130, *ad Demetr.*, tom. I, pag. 969 et seq., §§ 5 et 19, Veronæ 1734.

Ce passage du saint Docteur montre clairement que les Actes du martyre de sainte Agnès auront été communiqués à toutes les églises du monde à cause de son glorieux combat, et qu'ils étaient lus dans les assemblées des fidèles.

plus de familiarité) lui demanda de nous expliquer quelle était la cause de ce saint effroi que nous avions ressenti en nous-mêmes, ou quelles étaient ces personnes qui parlaient avec lui dans sa cellule, et dont nous avions entendu la voix faible et à peine intelligible. Alors après avoir longtemps tardé (car il n'y avait rien que Sulpicius ne lui arrachât de la bouche malgré lui) : « Je vous dirai « des choses peut-être incroyables, mais le Christ m'est témoin que « je ne mens pas (à moins que quelqu'un ne soit assez sacrilége pour « penser que Martin ait menti). Je vous dirai donc, mais, je vous en « prie, ne le révélez à personne, Agnès, Thècle et Marie étaient « avec moi. » Et il nous donna le portrait et l'habillement de chacune d'elles[1].

Saint Augustin florissait sur la fin du IVe siècle et au commencement du Ve. Il mourut en 430. Ce docteur fait plusieurs fois mention de sainte Agnès dans ses œuvres admirables. Il dit dans son sermon 273 :

« La bienheureuse Agnès, dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de son martyre, était vierge comme son nom le porte. Agnès en latin signifie *Agnam*, en grec, *chaste*. Elle était ce que désignait son nom, et c'est à juste titre qu'elle reçut la couronne. Que vous dirai-je donc, mes frères; que vous dirai-je de ces hommes que les païens ont honorés comme des dieux, auxquels ils ont élevé des temples, institué un sacerdoce, dressé des autels, immolé des sacrifices? Que vous dirai-je, qu'ils ne sont point comparables à nos martyrs? Vous le dire est déjà une injure. Loin de moi de comparer ces hommes sacriléges à n'importe quels pauvres fidèles, fût-ce même ceux qui ne prennent encore que du lait et non de nourriture solide! Que vaut une Junon en présence d'une vieille femme chrétienne? Que vaut Hercule en comparaison d'un vieillard chrétien dont l'âge et les infirmités font tremblotter tous les membres? Hercule a vaincu Cacus, Hercule a vaincu le lion, Hercule a vaincu le chien Cerbère; Fructueux a vaincu le monde entier. Comparez homme à homme. Agnès, jeune fille de treize ans, a vaincu

[1] S. Sulpicii Severi, *Dial.*, II, pag. 593, § 14. *De virtutibus S. Martini.* Lugd. *CIXIXLIV.*

le démon. Cette enfant a vaincu celui qui se servit d'Hercule pour tromper un grand nombre de personnes[1]. »

Le même saint Augustin, dans le sermon 354 qu'il adressa à ceux qui gardent la continence, les fortifie d'abord contre les détracteurs et les envieux, et cherche ensuite à les prémunir contre l'orgueil.

Chap. v. — « Le serviteur de Dieu qui laisse l'orgueil se glisser dans son cœur, verra bientôt l'envie y pénétrer à son tour. L'orgueilleux ne peut pas ne pas être envieux. L'envie est fille de l'orgueil, mais la superbe est une mère qui ne sait être stérile : elle enfante à l'instant au lieu où elle se trouve. Afin de lui fermer l'entrée de votre cœur, pensez qu'au temps de la persécution, Agnès ne fut pas seule à recevoir la couronne des vierges, mais Crispine elle-même reçut cet honneur, engagée qu'elle était dans les liens du mariage; quelques-uns peut-être, et l'on ne peut pas en douter, parmi ceux qui gardaient la continence, auront failli au jour du combat, mais un grand nombre de personnes mariées ont combattu et remporté la palme du triomphe. Ce n'est donc pas en vain que l'Apôtre adresse ces paroles aux disciples de Jésus-Christ: Que chacun d'entre vous regarde son frère comme au-dessus de lui-même et prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur et de déférence. Ces pensées vous empêcheront de vous enorgueillir. Car vous devez penser davantage à ce qui vous manque, qu'à ce que vous avez : prenez garde de perdre ce que vous avez, et priez pour obtenir ce que vous n'avez pas. Vous devez constamment avoir devant l'esprit en combien de choses vous êtes moindre, et non en combien de choses vous êtes grand. Car si vous pensez combien vous surpassez un autre, craignez l'orgueil; si au contraire vous réfléchissez à tout ce qui vous manque encore, vous gémissez; en gémissant vous vous guérissez, vous serez humble, vous marcherez avec plus de sécurité, vous ne vous précipiterez point et ne vous enflerez point d'orgueil[2]. »

[1] S. Augustin tient selon les Actes qu'Agnès subit le martyre à l'âge de treize ans.

[2] S. Augustini, Serm. *Ad populum*, III *Classis*, scilicet serm. *De sanctis*.

Saint Maxime, évêque de Turin, était un des orateurs les plus éloquents de son temps, et il illustra l'Eglise par l'éclat de ses Homélies. Quelques auteurs opinent avec Gennade (*in Catalago virorum illustrium*) qu'il mourut sous le règne des empereurs Honorius et Théodore le Jeune en 420. Mireus, au lieu du *moritur* de Gennade a lu *floruit*. D'autres enfin pensent qu'il vécut jusqu'en 466, ayant siégé au concile de Rome sous le pape saint Hilaire, près Sainte-Marie (peut-être Majeure), tenu le 17 novembre, sous le consulat de Flavius Basilisque ou Basile, et d'Erminéric, en 465. Dans ce concile, où se trouvaient quarante-huit évêques, saint Maxime tint le premier rang après le pape Hilaire, et prit, dans la discussion des articles, le premier la parole, comme étant l'évêque le plus ancien, et de préférence au métropolitain de Milan qui, en raison de la hiérarchie, aurait dû occuper la première place. Aussi Muratori dit avec fondement qu'il florissait au v[e] siècle de l'ère chrétienne. Quelques-unes de ses Homélies furent attribuées à saint Ambroise, entre autres celle de sainte Agnès que les Bénédictins de Saint-Maur mettent au nombre des œuvres incertaines de ce Docteur.

Tillemont, à qui il importait beaucoup d'enlever tout crédit à cette Homélie, parce qu'elle bouleversait son système, contraire à l'authenticité des Actes de sainte Agnès, assure hardiment qu'elle n'appartient pas à ce Père. Les raisons qu'il apporte à l'appui de son opinion, c'est en particulier le silence de Baronius et des Bollandistes ainsi que le style, différent de celui de saint Maxime, puisqu'on y trouve encore des mots barbares qui furent en usage après ce saint évêque. Le docte éditeur qui mettait cette homélie au jour en 1784, réfuta très-bien le sophisme de l'illustre écrivain en faisant voir comment en bonne logique un argument négatif, basé sur le silence de ces savants, manque de force, en présence d'un argument positif, reconnu pour tel par Ruinart lui-même, qui affirme : « *Fusius etiam ejus martyrium* (Agnetis) *exposuit S. Maximus Taurinensis episcopus in homilia quam de ejus laudibus scripsit* [1]. »

tom. v, édit. Maur. 1731, serm. 273, *in Natali SS. MM. Fructuosi episcopi, Augurii et Eulogii diaconorum*, p. 1107, cap. 6, — ejusdem, serm. 354.

[1] Ruinart, *in Admonitione ad acta sinceræ sanctorum*, pag. 402, edit. Veronen.

Il montre encore que le style n'est point différent de celui des autres homélies, et que le seul mot *subarro*, qui à la première vue semble barbare, a été employé par saint Jérôme sans que Tillemont et d'autres écrivains eussent taxé de barbarisme l'élocution de ce saint docteur. Il me paraît au contraire que cette expression *subarro*, en rappelant les Actes d'Agnès, aura été prise de ceux-ci par saint Maxime pour en faire usage dans son Homélie. Maintenant je rapporterai cette dernière suivant la leçon la plus correcte [1].

HOMÉLIE

POUR LA NATIVITÉ DE SAINTE AGNÈS, VIERGE ET MARTYRE.

Comme dans tout le monde entier la fleur virginale de Marie tresse des couronnes impérissables, et qu'elle conserve la cour royale de la pudeur par une affection immaculée; ainsi la chasteté persévéra jusqu'à la palme, de telle manière que chez des jeunes filles elle remporta le trophée de la sainteté, et que suivant les traces de la Vierge Mère, elle parvint au lit nuptial du Roi céleste. Aussi bien, sainte Agnès affirme qu'elle se trouve enchaînée par l'anneau de la foi et les liens de l'amour. O Vierge, quel exemple vous avez laissé aux vierges qui veulent imiter votre amour! ô quelle sainte réponse vous avez laissée aux cœurs chastes, en méprisant les richesses du monde, en abhorrant les concupiscences de la chair, en aimant la seule beauté de Jésus-Christ! Jeunes filles, approchez de la jeune Agnès, et apprenez dans les années de l'enfance de quel amour son cœur était dévoré pour Jésus-Christ!

Elle proteste qu'elle veut garder sa foi à son amant, et qu'elle désire uniquement le corps de celui qui ne refusa point de mourir par amour pour tous les hommes. Apprenez, ô vierges, l'amour ardent dont cette jeune fille était embrasée pour Jésus-Christ, et le mépris qu'elle faisait de toutes les richesses du monde qu'elle regardait comme un vil fumier. C'est pourquoi les histoires nous

[1] S. Maximi Turonensis episcopi, *Opera*, Romæ 1784, pag. 538. — Serm. 51, *in Natali S. Agnetis.*

retracent les exemples des saints, afin que chacun, suivant son sexe et son âge, garde le genre de vie qu'il a choisi. Que les vierges donc à l'exemple des vierges, et que les personnes mariées à l'exemple des personnes mariées, s'étudient à vaincre le siècle par amour pour Jésus-Christ; qu'elles refusent avec une répugnance spirituelle, les délices du monde, et en acceptant tout ce qu'il présente d'austère à la nature, qu'elles jouissent enfin du bonheur sans fin et de la félicité éternelle. En tenant ce langage, nous ne blâmons point la chaste union des époux, mais nous glorifions la persévérance des vierges; car la virginité ne doit pas être mise au-dessus des choses mauvaises, mais elle doit être préférée aux meilleures. En effet, cette vertu qui est plus pure que les choses pures, plus sainte que les choses saintes, n'a pas besoin d'être louée par le mépris des choses mauvaises. Ainsi, que les personnes mariées, instruites par la religion et les lettres divines, contemplent les alliances des patriarches! que les épouses imitent Sara, Rébecca, Rachel, Anne et Séphora; mais que les vierges du Christ marchent sur les traces de la Vierge seule, mère de la splendeur virginale. La bienheureuse Agnès, suivante de la Reine des Vierges, inaugura en sa personne un magnifique exemple de la chasteté: en préférant la virginité à sa propre vie, et, par l'amour céleste, refoulant de son cœur l'amour des choses de la terre, elle saisit le trophée de la Croix de Jésus-Christ; puis, armée de la foi plutôt que du glaive, elle combattit vaillamment contre toute concupiscence, et les supplices de tout genre, et remporta la victoire. Elle regarde le préfet et ses présents, elle refuse; elle voit ses menaces, et les méprise; elle contemple le bûcher, et elle sourit. Elle ne sait aimer ce qui est périssable, et la prédilection qu'elle a pour la virginité, ne lui fait redouter ni les outrages, ni les flammes, ni les tortures, ni les bourreaux; enfin elle ne craint pas même le glaive d'un soldat furieux. On veut la forcer d'accepter des ornements pour son corps, elle les refuse, parce que déjà elle a reçu ceux de l'esprit; et comme elle ne cherchait pas à plaire par l'élégance du corps humain, parce qu'elle appréhendait de déplaire à Dieu par la souillure de l'âme, elle s'attachait à purifier son esprit, et à embellir son âme par la lumière intérieure de la foi, et plus elle savait qu'elle donnait à son âme de

nouvelles grâces, plus elle rougissait des attraits qu'offrait sa beauté personnelle, et elle cherchait d'autant plus à déplaire aux hommes charnels, qu'elle s'étudiait davantage à plaire au Christ et à ses anges. Le fils du préfet s'étonne de se voir méprisé par une jeune fille, et croyant pouvoir obtenir ses faveurs par des présents, il prend de l'or, des pierres précieuses, des vêtements, tout un trésor de riches objets, et les lui porte. Mais comme la charité de Jésus-Christ ne s'achète pas au prix des richesses, la vierge persiste dans sa détermination jusqu'à verser son sang pour Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ se l'était fiancée par la vertu de son sang divin. L'amant insensé est donc obligé d'emporter ses splendides présents, et la jeune Agnès conserve dans tout son éclat la couronne de sa virginité, dont elle avait d'abord fait la consécration à son Dieu. Apprenez, ô vierges du Seigneur, la règle de conduite que vous présente l'exemple d'une jeune enfant, et refusez de tout votre cœur ces présents que les hommes vous offrent sous le manteau de la piété; refusez-les avec joie comme si c'étaient des morsures d'un chien enragé. Si vous ne refusez point de quoi craindre le Seigneur, ne recevez point de quoi aimer le monde. O Vierge. acceptez, oui acceptez, mais ce qui peut profiter à l'amour éternel, Toutes les fois que vous serez en la possession d'un homme, conduisez-vous de façon à vous regarder comme l'épouse du Christ. Il voit les actes les plus intimes de votre âme et avec quelle ardeur vous marchez sur les traces de ses vierges. Considérez donc comment Agnès accompagne Marie sur le chemin des opprobres. Aucun supplice n'est capable d'ébranler son courage : le lupanar, ce lieu de prostitution, se change pour elle en un sanctuaire d'oraison; et là où le démon lui avait préparé une couronne d'ignominie et de corruption, le Seigneur lui fait remporter le diadème de la virginité et la palme du martyre. C'est là vaincre le démon sur son terrain. Une vierge est entraînée captive dans la demeure du roi de l'impudicité, et ce roi même, vaincu et enchaîné par celle qu'il tenait captive, se voit obligé de servir au triomphe de cette Vierge. En effet, lui qui la tenait, il est tenu à son tour; il est traîné comme il avait traîné, et croyant donner la mort, il trouve la mort lui-même.

Enfin, pour faire connaître la victoire qu'Agnès a remportée sur

le démon, rappelons à notre mémoire l'histoire de ce jeune homme fils du préfet. L'ennemi l'avait armé pour combattre l'enfance de la jeune vierge : il voulait la faire traîner au lupanar, dépouillée de ses vêtements, à travers les flots de la populace, et précédée d'un héraut invitant le peuple à la luxure. Personne ne doute que ce chef ne reçût sa mission du démon, et que le chef une fois vaincu le peuple le fût également ; et tout le monde comprend que le chef une fois vaincu avec les peuples, le tyran est réduit à l'esclavage. Or le démon a succombé toutes les fois qu'il a pris les armes contre Agnès. En effet, on dépouille la vierge de ses habits, et sa chevelure la dérobe aux regards ; des hommes infâmes la mettent à nu, et des anges lui passent des vêtements célestes ; condamnée au lieu de prostitution, elle y parait comme dans le sanctuaire de la chasteté ; et le lupanar, qui avait été le bouge des âmes perdues devient l'oratoire des anges, et là où la pudeur avait toujours fait naufrage, la virginité reçoit l'auréole de la victoire. Que dirai-je ? Ceux que le crieur public invitait à l'impudicité, Agnès les gagne à la chasteté ; elle renvoie purs de sa présence les impudiques que le diable poussait jusqu'à elle. Or ils entraient tour à tour ; chacun attendait la sortie de celui qui l'avait précédé, et sans se douter que ce compagnon en revenait purifié, il s'y précipitait le cœur souillé ; mais étant entré avec l'intention de se livrer au crime infâme, il se voyait forcé, par les mérites de la vierge, d'adorer le Seigneur, et devenait ainsi serviteur de Dieu, lui qui n'était que l'esclave du démon à son entrée dans le lupanar ; et tous ceux que le démon avait pensé trouver propres à corrompre la virginité d'Agnès sont changés en disciples de Jésus-Christ. Il ne restait donc plus que le fils du préfet, l'auteur de cette scène d'abomination : croyant triompher du défenseur de la jeune vierge, au moment même où il provoque à la luxure Agnès toute brillante d'innocence, il perd la vie qu'il semblait avoir, et trouve la mort qu'il cherchait. Les pleurs succèdent bientôt aux cris de joie, et les lamentations aux insultes. La Vierge contemple le juge fondant en larmes ; naguère elle méprisait ses menaces, maintenant elle exauce ses prières. A peine a-t-elle prié pour le jeune homme mort, qu'elle le rappelle à la vie et l'arrache aux mains du trépas, en même temps

qu'elle rend la joie à celui qui était plongé dans le deuil. Il était mort impudique et chaste, il se réveille; il s'était improvisé le persécuteur de la chasteté, et se trouve changé en apôtre de la pudeur. Ces succès jettent dans le trouble les prêtres sacriléges dans leurs temples, et bravant le Christ dont le bras puissant opère ces miracles, ces prêtres soulèvent l'ignoble populace, afin que les hommes étourdis par les vociférations, ne pussent entendre au fond de leurs cœurs la voix de la raison qui leur conseillait d'apaiser le tumulte. Le père du jeune homme ressuscité s'éloigne tristement, et l'abandonne, suivant ce que nous lisons, à la foule dont il a épousé les passions furibondes. Ils préparent un bûcher dont les tourbillons doivent envelopper le corps virginal d'Agnès, mais ce corps qui avait dompté le feu de la luxure, trouve le soulagement au milieu des flammes; elle n'avait été jetée dans le feu que pour y brûler, et la sainte virginité lui fait sentir la fraîcheur de la glace, afin de lui prouver que les flammes et l'incendie ne peuvent triompher de la virginité. Et ne pensez pas que ceux-là ont péri, qui ont été consumés pour le nom de Jésus-Christ. Car lorsque nous lisons qu'Elie a été enlevé sur un char de feu, ou que les trois enfants ont passé sains et saufs dans la fournaise ardente; ou lorsque vous rappelez que Laurent a été consumé sur un gril, tandis qu'Agnès et Thècle ont échappé à la fureur des flammes il n'y avait point là, sachez-le bien, une variété dans la foi; non, une même foi a soumis les saints de Dieu à l'épreuve du martyre, et, dans l'un et l'autre cas, elle les a rendus victorieux, et les a couronnés d'une auréole de gloire différente. Car le martyr, qui a été consumé, triomphe, et celui qui échappe en vainqueur triomphe également. D'Isaïe scié par le milieu, Dieu fait un martyr; de Daniel méprisant la rage et les morsures des lions, un confesseur éminent de son nom. Il montre par là que l'un et l'autre ont vaincu le démon, car l'un meurt et triomphe; l'autre échappe et règne. Venez donc, ô Vierge, à la couche nuptiale que vous avez cherchée, et, par amour pour votre époux, recevez le coup de glaive du bourreau, afin que votre virginité immaculée prouve votre alliance avec le Christ et que la confession de son saint nom dans les épreuves soit le sceau de votre martyre.

Heureux cortége de vierges, dont l'étude est de suivre l'exemple

de votre confession : elles auront avec vous la couronne dans le ciel, parce qu'ici-bas elles auront avec vous triomphé de l'ennemi. En marchant sur les traces de Marie, vous avez partagé la récompense éternelle; elles aussi, en vous imitant, jouiront, nous le savons, d'une félicité qui ne finira jamais[1]. O vous donc, si brillante devant le Christ, si belle aux yeux du fils de Dieu, si chère aux anges et aux archanges, nous vous supplions avec toute la ferveur possible, daignez vous souvenir de nous; afin que nous obtenions la rémission de nos péchés par la miséricorde de celui qui vous a donné la récompense de tous vos travaux, et qui règne avec le Père et le Saint-Esprit : à lui soit honneur, et gloire et louange et puissance dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il !

Saint Grégoire le Grand, qui florissait sur la fin du VIe siècle et au commencement du VIIe (590-604), prononça deux homélies XI et XII sur l'Evangile de saint Mathieu, dans la basilique de Sainte-Agnès, où il y avait chapelle papale le jour de la nativité de la Sainte. Comme la seconde homélie ne fait aucune mention d'Agnès, je ne la rapporterai point, mais je donnerai la première, parce qu'elle fait un gracieux éloge de la Vierge Martyre.

HOMÉLIE XI DE SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

Sur l'Evangile de saint Matthieu, ch. 13. ℣℣ 44-52,

PRONONCÉE DANS LA BASILIQUE DE SAINTE-AGNÈS AU JOUR DE SA NATIVITÉ [2].

I. Le royaume des cieux, mes très-chers frères, est comparé aux choses de la terre, afin que l'esprit, des objets qu'il connaît, s'élève à ceux qu'il ne connaît pas, que l'exemple des choses visibles le porte aux choses invisibles, et qu'il s'échauffe, si j'ose ainsi parler, au frottement de celles dont l'usage lui est familier; et qu'ainsi

[1] L'édition romaine que nous avons suivie a retranché la période qui suit, mais nous avons voulu la donner sur la foi des éditions plus anciennes parce qu'elle nous paraît la fin naturelle de l'Homélie, et qu'elle reproduit bien les sentiments du saint orateur.

[2] S. Gregorii Magni *Opera*, édit. Maur. Venetiis 1769, tom. v, pag. 182-185.

en aimant ce qu'il connaît déjà, il apprenne à aimer ce qu'il ne connaît point encore. Voyez, en effet, *le royaume des cieux est comparé à un trésor caché dans un champ, qu'un homme trouve et qu'il cache; et dans la joie qu'il ressent, il va vendre tout ce qu'il a, et achète ce champ.* On doit remarquer ici que le trésor trouvé est caché, afin qu'il soit conservé, car en s'étudiant à porter ses désirs vers le ciel, on voit qu'ils ne peuvent être garantis des mauvais esprits, qu'autant qu'on les dérobe à la louange des hommes. Cette vie présente est le chemin où nous marchons pour arriver à notre patrie. Or les malins esprits, à l'instar des voleurs, nous attendent au passage. Celui-là s'expose donc à se voir dépouiller, qui porte publiquement son trésor en chemin. Je ne dis point cela pour que le prochain ne voie point nos bonnes œuvres, puisqu'il est écrit : *afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et glorifient votre Père qui est dans les cieux;* mais pour que nous ne cherchions point les louanges des œuvres que nous faisons. Que votre œuvre paraisse en public, mais que votre intention demeure secrète, afin que par nos actions nous donnions le bon exemple au prochain, et que l'intention qui nous fait chercher le seul plaisir de Dieu, nous fasse toujours désirer le secret. Ce trésor est le désir du ciel, et le champ dans lequel est caché ce trésor, c'est la garde de ce désir du ciel. Celui-là donc qui après avoir vendu tous ses biens, achète ce champ, c'est celui qui, renonçant aux voluptés charnelles, foule tous les désirs de la terre par la conservation de la science céleste, de sorte que ce qui sourit à la chair, ne lui plaît pas, et ne craint nullement ce qui tire la vie terrestre.

II. Le royaume des cieux est semblable encore à un homme qui est dans le trafic et qui cherche de bonnes perles, et qui en ayant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avait et l'achète. Car celui qui connaît parfaitement, autant qu'il est possible, la douceur de la vie céleste, abandonne volontiers tout ce qu'il a aimé sur la terre. En comparaison du ciel, tout lui paraît vil; il se dépouille de tout ce qu'il a, et disperse tout ce qu'il a amassé; son esprit s'enflamme pour les biens célestes, rien ne lui plaît plus sur la terre; tout ce qui le charmait auparavant est devenu méprisable à ses yeux, parce qu'il ne voit plus devant son esprit que l'éclat de

la perle précieuse. C'est de cet amour que Salomon a dit cette belle parole : *l'amour est fort comme la mort.* Car comme l'amour, à l'instar de la mort, tue le corps; ainsi l'amour de la vie éternelle étouffe l'amour des choses corporelles. En effet, celui qui en est vraiment absorbé devient comme insensible aux convoitises de la terre.

III. Cette sainte Agnès, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, n'aurait pas eu le courage de mourir à la chair, si elle n'avait pas commencé à mourir en esprit à toutes les affections de la terre. Mais l'âme élevée au plus haut point de la vertu, elle méprise les tourments et refuse les récompenses. En présence des rois et des préfets armés, elle se montre plus forte que celui qui la frappe, plus sublime que celui qui la juge. Qu'avons-nous à répondre à cet exemple, nous, hommes à figure martiale et pourtant si faibles, en voyant de jeunes filles braver le glaive et conquérir le royaume des cieux? Que dirons-nous, nous, esclaves de la colère, de l'orgueil, de l'ambition, de la luxure? Si nous n'avons pas assez de cœur pour gagner le royaume du ciel par les guerres et les persécutions, honte à nous de ne pas chercher Dieu par la paix! Dieu ne dit maintenant à aucun de nous : Meurs pour ma gloire! Tout ce qui nous est commandé, c'est de sacrifier de criminelles affections. Si donc dans la paix nous ne voulons soumettre les désirs de la chair, quand donnerions-nous notre vie pour Dieu pendant la guerre?

IV. *Le royaume du ciel est semblable encore à un filet jeté dans la mer, qui prend toutes sortes de poissons, et lorsqu'il est plein, les pêcheurs le tirent sur le bord et mettent ensemble tous les bons dans des vaisseaux et jettent dehors les mauvais.* La sainte Eglise est comparée à un filet, parce qu'elle est confiée à des pêcheurs, et qu'elle tire les hommes du milieu des flots du siècle pour les mettre en possession du royaume céleste, de peur qu'ils ne soient engloutis dans les abîmes de la mort éternelle. Cette Église rassemble les poissons de toute espèce, parce qu'elle appelle à la rémission des péchés les sages et les sots, les libres et les esclaves, les riches et les pauvres, les forts et les faibles. De là le Psalmiste dit à Dieu : *Toute chair viendra à vous.* Ce filet sera rempli de toute sorte de poissons, lorsque le genre humain à la fin du monde aura accompli sa destinée. Les pêcheurs tirent ce filet sur le bord et s'y asseoient. La

mer signifie le siècle, et le rivage de la mer la fin des siècles. Là, les bons poissons sont mis à part dans des vaisseaux, mais les mauvais sont jetés dehors. Les élus aussi seront reçus dans les tabernacles éternels, et les réprouvés, après avoir perdu la lumière du royaume intérieur, seront jetés dans les ténèbres extérieures. Maintenant le filet de la foi nous réunit pêle-mêle, bons et mauvais, comme des poissons mélangés, mais le rivage indique ce que tirait le filet, c'est-à-dire la sainte Eglise. Il est vrai que les poissons pris ne peuvent changer. Quant à nous, nous sommes pris mauvais, mais nous changeons en bien. Réfléchissons donc sérieusement pendant que l'Eglise nous tient dans le filet, de peur d'être séparés sur le rivage. Voyez, cette solennité que nous célébrons aujourd'hui vous comble de tant de joie, que celui qui serait empêché de faire partie de votre réunion, en ressentirait un grand chagrin. Que fera donc en ce jour-là le malheureux qui, chassé de la présence du souverain Juge, sera séparé de la société des élus, relégué dans les ténèbres loin de la lumière, et dévoré par les feux éternels? Aussi le Seigneur nous fait comprendre en peu de mots cette comparaison lorsqu'il ajoute : *C'est ce qui arrivera à la fin du monde : les anges viendront et sépareront les méchants du milieu des justes; et ils les jetteront dans la fournaise du feu. C'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents.* Cet événement, mes frères bien-aimés, est déjà plus à craindre qu'à exposer. Car les tourments des pécheurs sont exposés avec clarté, pour que personne ne puisse arguer de son ignorance, s'il n'entendait que des choses obscures sur les supplices éternels. Et il leur dit en conséquence : *Avez-vous bien compris tout cela? Oui, Seigneur,* répondirent-ils.

Et il conclut en ces termes : *C'est pourquoi tout docteur qui est bien instruit en ce qui regarde le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et anciennes.* Si par ces expressions *nouvelles* et *anciennes* nous entendons l'un et l'autre Testaments, nous devrons nier qu'Abraham fût instruit, puisque, malgré sa connaissance des faits de l'Ancien et du Nouveau Testament, il n'en a point du tout annoncé les paroles. Nous ne pouvons non plus comparer Moïse au docte père de famille, car s'il a enseigné l'Ancien Testament, il n'a pas cependant non plus pro-

mulgué les paroles du Nouveau. Si donc nous devons rejeter cette interprétation, nous aurons recours à un autre sens. Or ce que dit la vérité : *Tout docteur instruit en ce qui regarde le royaume des cieux, est semblable à un père de famille.* On doit l'entendre non de ceux qui avaient été dans l'Eglise, mais de ceux qui pouvaient y être. Ceux-ci tirent alors des choses nouvelles et anciennes, lorsque, par leurs paroles et leurs mœurs, ils expriment les enseignements de l'ancienne et de la nouvelle alliance. On peut toutefois donner une autre interprétation. L'*ancien* du genre humain, ce fut de descendre en enfer et d'y subir les supplices éternels en punition de ses péchés. L'avénement du Médiateur fit entrer les hommes dans une voie *nouvelle*, c'est de pouvoir mériter le royaume du ciel, s'ils s'étudient à vivre selon la justice, et que nés sur la terre, en mourant à cette vie de corruption, ils parviennent au céleste séjour. Donc ce que nous entendons par *ancien*, c'est que le genre humain, en punition de sa faute, meure dans la peine éternelle, et par *nouveau*, que se convertissant il vive dans le ciel. Ce que le Seigneur ajoute à la conclusion de son discours c'est donc la même chose que ce qu'il disait au commencement. D'abord il compare le royaume des cieux à un trésor trouvé et à une perle précieuse, ensuite il parle des tourments de l'enfer réservés à la punition des méchants, et conclut de la sorte : *Tout docteur instruit en ce qui regarde le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et anciennnes.*

C'est comme s'il disait ouvertement : Dans la sainte Eglise, celui-là est un prédicateur instruit, qui sait dire des choses *nouvelles* des délices du royaume des cieux, et des choses *anciennes* de la terreur des supplices éternels : afin que les peines épouvantent ceux que n'invitent point les récompenses. Que chacun donc entende du royaume ce qui peut enflammer son amour, et des supplices ce qu'il doit redouter; afin que si l'amour n'élève pas vers le ciel le cœur endormi et rivé fortement à la terre, la crainte au moins le réveille de son assoupissement. Car voici comment s'exprime le Sauveur en parlant de l'enfer : *Là il y aura des pleurs et des grincements de dents.* Mais comme les joies du siècle sont suivies de pleurs éternels, fuyez ici-bas, mes très-chèrs frères, les

vains plaisirs, si vous craignez de pleurer en enfer; car personne ne peut se réjouir en ce monde avec le siècle, et régner au ciel avec le Seigneur. Arrêtez donc la folie des jouissances temporelles, enchaînez les voluptés de la chair. Que la considération du feu éternel rende amer tout ce que le siècle présent offre de souriant à l'esprit, et que la sévérité d'une conduite plus réservée tempère les élans puérils du cœur, afin qu'en fuyant spontanément les joies temporelles, vous receviez sans fatigue, par la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la jouissance d'un bonheur sans fin.

Un autre écrivain illustre qui parle d'Agnès, c'est Venantius Honorius Clementianus Fortunat. L'Église des Gaules le regarde comme un saint. Il fleurit au temps de Justinien le Jeune, c'est-à-dire vers la fin du VIe siècle et au commencement du VIIe, et mourut vers l'an 609. Italien d'origine, il s'agrégea au clergé des Gaules et fut évêque de Poitiers. Il composa plusieurs livres de poésies sacrées, parmi lesquels on trouve la vie de saint Martin, évêque de Tours. Au livre III[1] de cette vie, il décrit l'apparition que ce saint évêque eut de la bienheureuse vierge Marie, de sainte Agnès et de sainte Thècle, de laquelle j'ai parlé plus haut en rapportant le passage de Sulpice Sévère.

Un jour il arriva que Sévère et Gallus, deux disciples instruits et pieux de saint Martin, étaient sur le soir auprès de la porte de sa cellule qui était fermée. Tout à coup ils entendirent à l'intérieur du bruit et des paroles, mais ils ne savaient ce que c'était, et ils ne comprirent rien à ce que l'on disait; seulement ils jugèrent qu'il y avait là quelque chose de surnaturel. Lorsque le saint sortit de sa cellule, Sulpice Sévère lui en demanda la cause. Le saint, pressé par ses instances, leur découvrit tout le mystère. Il leur dit donc que Marie, Agnès et Thècle étaient venues s'entretenir avec lui, et il leur fit en détail le portrait des bienheureuses vierges,

[1] Venantii Honorii Clementiani Fortunati *Opera*, Moguntiæ 1603, ou dans la *Bibl. Patr., et scriptor.* anno 1677, t. x, p. 607.

décrivant leur visage, leur maintien, leur front, leurs yeux, leurs joues, leur bouche, leur personne enfin toute rayonnante de la plus pure lumière et des grâces toutes célestes. Après avoir reçu d'elles le salut le plus candide, le saint retourna vers ses frères et les vierges vers leurs sœurs, l'un en marchant, les autres en prenant leur essor.

Saint Adelm, Aldhelm[1] ou Adelelme fut le premier évêque de Sherburn chez les Saxons occidentaux; il florissait sur la fin du VII[e] siècle et au commencement du VIII[e], et mourut en 709. Ce fut le premier Anglais, à ce que l'on croit, qui écrivit en latin et qui introduisit la poésie en Angleterre. Il composa en vers un opuscule de louanges sur la virginité, et un autre en prose sur le même sujet. Tillemont pense que les Actes de sainte Agnès ont été écrits au VII[e] siècle, parce qu'ils sont cités quelque temps après par saint

[1] Le VII[e] siècle n'est pas fini, et déjà parmi les disciples d'Adrien paraît Adhelm, qui égale ses maîtres en savoir et les dépasse en hardiesse. Adhelm a encore tous les traits du génie anglo-saxon. Issu de la maison royale de Wessex, il conserve la fougue du sang barbare, l'amour de son pays, le culte des traditions nationales. Dans sa jeunesse, il excellait à composer des hymnes en langue vulgaire, à la manière des chanteurs ambulants; et se tenant sur la porte au sortir de l'église, il attroupait la multitude pour l'instruire. Mais il a aussi la docilité de sa nation. Devenu successivement maître de l'école de Malmesbury, abbé, évêque de Sherburn, il ne devait point mourir sans avoir visité Rome; et séduit par les muses latines, il nourrissait l'ambition de les introduire et de les fixer dans sa froide patrie. C'est l'objet de son *Traité de versification*, l'un des plus complets qui nous soient parvenus, où il recueille jusqu'aux plus minutieux détails de la prosodie classique. En même temps que le précepte, il donne l'exemple dans son poëme de la *Virginité*. Les beaux vers n'y manquent pas, et la muse chrétienne y trouve des cris éloquents, lorsqu'il s'agit de célébrer la chute du paganisme et les dieux impuissants à sauver leurs autels. Mais toutes les habitudes de la poésie du nord s'y font jour, l'allitération, la témérité des métaphores, le luxe des périphrases. Adhelm excelle aux jeux d'esprit, les acrostiches font son triomphe, et l'obscurité de ses énigmes peut défier tous les Œdipes du nord. Cependant, au moment où l'on croit avoir affaire à la barbarie toute seule, ce sont les raffinements de la décadence qu'on retrouve, et les mots grecs dont le poëte charge ses vers montrent déjà le disciple de ces écoles où l'on faisait profession d'écrire pour le petit nombre des initiés. — Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, p, 430. — (Note du traducteur.)

Adhelm [1], comme si avant cet écrivain personne n'avait fait mention du martyre d'Agnès. D'ailleurs saint Adhelm décrit les menées de celui qui voulait l'avoir pour épouse, le lupanar, la mort du persécuteur ainsi que sa résurrection, et le glaive dans le cou de la sainte, de la même manière que l'a rapporté Prudence. En outre, d'après les Itinéraires que nous avons rappelés plus haut, et qui étaient entre les mains de tous les pèlerins d'outre-mont, on pouvait très-bien connaître que la tombe d'Agnès était placée dans le cimetière, sans qu'il fût besoin de recourir aux Actes pour l'apprendre.

Chap. xxv. — Il est important de mettre le glorieux exemple de l'illustre Agnès devant les yeux des célibataires, jaloux de garder la chasteté, et de ceux qui repoussent les criminelles convoitises de la chair. Que dis-je! cet exemple doit être surtout connu de ceux qui ont embrassé sa chaste résolution, et qui, comme elle, se sont agrégés au cortége des vierges. Agnès, pour garder sa virginité, méprise comme la fange immonde d'un impur cloaque tout le trésor d'ornements précieux que Procus, le fils du préfet, lui offre afin d'obtenir sa main : voici la réponse qu'elle lui fait : « Retire-toi de moi, levain de péché, aliment de corruption, nourriture de mort; car déjà un autre fiancé s'est assuré de mon cœur; il m'a mis au doigt l'anneau des fiançailles; il m'a parée de joyaux brillants et magnifiques; il m'a revêtue d'une simarre tissue d'or. Son père ne connaît point de femme et sa mère est vierge. Les anges sont ses ministres, et sa beauté fait l'admiration du soleil et de la lune [2]. » Cette réponse la fit jeter, dépouillée de ses propres habits à la honte de sa naissance, au fond d'un lupanar, où l'impudicité se livre à toutes ses orgies, où la prostitution se voue aux mystères les plus ignominieux. Mais, entourée d'une lumière éblouissante, elle se voit honorée de la présence des anges, en même temps que le Seigneur la couvre d'un vêtement miraculeux. Oh! quelle férocité de libertinage, et d'un autre côté quelle piété dans cette pu-

[1] Tillemont, ***Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles***, tom. vi, note A, p. 823, 824, 825. Ils étaient faits avant la fin du VIIe siècle, puisqu'ils sont cités par S. Aldhelm.

[2] *Vid. sup.*, pag. 2.

deur pacifique ! En effet, tandis que le fils du préfet, dévoré par les flammes d'un amour impudique, entrait avec ses compagnons dans le lupanar, l'insulte à la bouche, pour y outrager la vierge innocente, il tombe frappé de mort par le glaive de la colère divine. Tel Oza paya de sa vie la faute qu'il commit en touchant de ses mains profanes l'arche du testament, laquelle renfermait la verge pontificale qui avait fleuri, l'urne d'or qui contenait la manne céleste, et les tables où étaient gravés les préceptes du Décalogue. Mais ensuite, afin de faire éclater sa gloire, afin d'enchaîner la langue des blasphémateurs de la foi catholique, qui avaient tramé un dessein qu'ils n'ont pu mettre à exécution, et pour faire taire les grognements des païens qui ne cessaient de vomir leur bave contre la chasteté immaculée de l'Église, Agnès rappela à la vie celui que l'enfer avait déjà englouti dans ses abîmes, et bientôt après, tout empourprée de son sang, elle offrit à Dieu l'holocauste sans tache de sa virginité consacrée par le martyre. Sa tombe, placée au cimetière, à l'instar d'un céleste médicament, rendit la santé à la vierge Constantine, dont nous ferons mention dans la suite [1].

Ici-bas fleurit une vierge du Christ : Agnès fut le nom que lui donnèrent ses parents. A l'âge de treize ans, elle s'était déjà rendue recommandable par sa pudeur et la bonne odeur de ses vertus; si jeune encore, elle méprisa de toute son âme la corruption d'un monde méchant. Mais Procus, le fils du préfet, fier du faisceau consulaire, fait mille efforts, emploie les plus instantes prières pour obtenir la main d'Agnès; il lui offre tout un trésor de bijoux précieux, des vêtements de pourpre, et lui promet des sommes considérables d'argent. Il cherche à prendre par la ruse celle que n'ont pu émouvoir ses présents. Tel le chasseur s'ingénie à prendre l'oiseau dans les mailles de ses filets. Mais la jeune vierge a bientôt compris le danger mortel qui l'attend, si elle prête plus longtemps une oreille attentive à ses discours impurs, ou se laisse toucher par son ignominieux langage. Elle découvrit en tremblant la ruse cachée sous ses discours trompeurs. Elle l'assura donc qu'elle était décidée à rester l'épouse du Christ, et à garder son vœu de chasteté envers

[1] S. Adhelmi, *Occid. Saxon Episc.*, lib. *De laudibus Virginitatis*, pag. 45, *Bibl. Vet. Patr.*, tom. XIII, Ludg. 1677.

un époux auquel elle a juré fidélité pour la vie, et dont elle a reçu, pour se consacrer à lui, l'anneau des fiançailles. Cette résolution lui fit souffrir mille tortures, et son innocence fut exposée aux horreurs du lupanar. Mais Dieu, témoin de la lutte de la sainte martyre, dissipa les lugubres ténèbres du cachot, et laissa tomber de son trône lumineux un rayon céleste, afin que les yeux de son épouse ne fussent point frappés d'une affreuse obscurité. La jeune Romaine fut jetée au fond du lupanar, rendez-vous ignoble de la débauche, afin que le crime lui imprimât ses stigmates sur son front virginal, et que sa vie fût souillée par ces discours mis en usage pour discréditer le nom des servantes du Christ. Tels les chiens ont coutume de déchirer leur proie en poussant des cris furieux. Alors Procus, accompagné d'un cortége nombreux d'amis, s'approche en lançant contre elle les traits envenimés de ses menaces, parce qu'elle refuse de trahir la sainteté de ses vœux par une alliance avec lui. Mais Dieu qui sait toujours triompher en faveur de l'innocence, frappa le coupable du glaive de sa vengeance céleste. Car, en moins de temps que je n'en mets pour le dire, une mort cruelle précipita dans l'abîme de l'enfer l'audacieux qui voulait étendre sur la vierge une main sacrilége. Bientôt, cependant, les prières d'Agnès rappelèrent à la vie celui que le trépas avait déjà glacé ; et ce lieu, qui naguère retentissait de paroles obscènes, devint le sanctuaire où l'on entendit les louanges du Christ. En effet, du fond de sa tombe où repose sa dépouille virginale, l'illustre martyre rendit la santé à Constantine, afin que la fille de l'empereur pût rendre au Roi des rois de la cour céleste, un légitime tribut d'actions de grâces pour le bienfait de sa guérison[1].

Le Vénérable Bède, florissait vers le milieu du VIIIe siècle (735). Nous avons rapporté, au commencement de cet ouvrage, l'éloge qu'il fait de sainte Agnès dans son Martyrologe. Outre un grand nombre d'écrits, il a composé des hymnes sacrées en l'honneur de quelques saints, entre lesquelles nous remarquons celle de notre Sainte

[1] *Patrologia Latina* de Migne, tom. XCIV de la collection. — Bède, p. 626, 627, dans les œuvres de ce Père.

martyre. L'opinion la plus commune l'attribue à ce savant, quoique quelques-uns le nient. L'abbé Migne, dans sa grande Patrologie latine l'a insérée sans difficulté parmi les œuvres de ce Père. C'est aussi sous son nom que je la donne ici.

HYMNUS.

Illuxit alma sæculis
Dies beata virginis
Quæ, morte victa, perpetis
Vitæ recepit gaudia.

Intravit Agnes auream
Poli triumphans regiam
Agnique juncta dulcibus
Congratulatur nuptiis.

Admixta castis virginum
In arce cœli cœtibus,
Carmen novum Deo Patri
Unique Nato personat.

Jam digna tali præmio
Quæ fluxa mundo prospera
Pompasque sæcli sordidas
Amore Christi spreverat.

Pulsata nec non asperis
Adversitatum spiculis
Fortis fide perseverat
Christo semel quam voverat.

Hostis ferox ab artubus
Tulit puellæ pallium:
Stolam sed intus pectoris
Auferre nemo poterat.

Quin Christus et forinsecus
Mittit podèrem[1] virgini,

HYMNE.

Aujourd'hui se lève, à jamais béni par les siècles, ce jour où la bienheureuse Agnès, après avoir vaincu la mort, entra en possession des délices de la vie éternelle.

Elle s'avance, portant à la main la palme de la victoire, dans la cour du Roi des cieux où mille acclamations applaudissent à ses chastes fiançailles avec l'Agneau.

Reçue dans le ciel, au milieu du cortége des vierges, elle entonne un cantique nouveau au Père éternel, et à son divin Fils Jésus-Christ.

Bien digne sans doute d'une récompense si magnifique, elle qui méprisa pour l'amour du Christ les richesses périssables et les pompes impures du siècle.

Ballottée par les flots de cruelles adversités, elle reste inébranlable sous l'égide de cette foi qu'elle a jurée à Jésus-Christ.

Un bourreau inhumain lui arrache les vêtements qui la couvrent, mais personne ne pouvait lui enlever l'étole d'innocence qu'elle porte dans son cœur.

Que dis-je? le Christ, pour faire connaître que l'âme de son épouse est revêtue de la robe brillante de la vertu,

[1] C'est un adjectif signifiant : *descendant jusqu'aux pieds*, sous-entendant vêtement : ποδήρην ἐσθῆν. Je remarque en passant avec quelle variété d'expressions la même histoire est répétée tant en prose qu'en vers.

Hanc veritatis intimo
Docens amictam linteo.

Inducta in ædem sordium
A sorde martyr libera est
Quin de loco postriboli
Precum repentè fit locus.

Illuminatur cœlitus
Latebra quondam dæmonum
Pulsoque lethi principe
Vitæ minister cernitur.

Probi probant magnalia
Deumque honorant martyris:
Illusor at miraculi
Mox morte digna plectitur.

Ab inferi quem janus
Martyr beata suscitans;
Sic per lares ac ferreas
Ad astra portas prævolat.
Quæ Conditoris gloriam
Cernit sui per sæcula
Civis et inter patriæ
Cœlestis et hymnos concinit.

la recouvre d'une tunique dont les plis ondoyants enveloppent tous ses membres.

Jetée dans le bouge de la prostitution, elle y brille victorieuse et immaculée, et cet asile de la luxure se change aussitôt en un sanctuaire d'oraisons.

Les rayons d'une clarté céleste illuminent ce lieu, naguère encore séjour des démons, et le ministre de la vie apparaît chassant devant lui le prince de la mort.

Les jeunes Romains témoins de ces prodiges se convertissent et publient la gloire du Dieu de la bienheureuse martyre; mais le contempteur de la puissance merveilleuse du Christ est frappé d'une mort méritée.

Mais les prières d'Agnès le rappellent à la vie, et cette épouse de l'Agneau, brisant les chaînes qui la rivent à la prison, prend son essor vers les cieux. Là, elle contemple la gloire éternelle de son créateur, et chante avec les élus les hymnes de la céleste patrie.

Parmi les nombreux manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris, il en est un, écrit en latin sur parchemin, qui avait appartenu autrefois au monastère de Saint-Germain des Prés, et qui portait anciennement les numéros 635, 655, aujourd'hui 1411, fol. 1-8[1]. La forme des caractères est la mineure carrée, et l'écriture est assez soignée et assez élégante, surtout pour les titres et les cartouches peintes en miniature par une autre main plus habile. Rien ne s'y révèle qui puisse fixer le sens, hormis quelques abréviations. Ce Codex appartient au IX[e] siècle et renferme les Actes de notre sainte Agnès décrits poétiquement en vers hexamètres.

[1] Nous n'avons pas cru convenable de traduire ce poëme, à cause des nombreuses lacunes qu'il renferme. C'est aussi pour ce motif que nous avons omis de faire imprimer l'original. — (Note du traducteur.)

L'usage fréquent des tournures grecques et des mots doubles, j'allais dire hybrides, semble indiquer que l'auteur de ce petit poëme était un moine d'origine grecque. Néanmoins l'écrivain doit être antérieur au IX[e] siècle, parce que plus d'une fois il se montre soigneux de ne point apparaître infecté des erreurs du pélagianisme et du semi-pélagianisme. Le style est barbare : on dirait que l'auteur a voulu s'essayer d'écrire en latin, comme si ce n'était pas sa langue maternelle. Ce manuscrit tomba sous la main de l'illustre chevalier de Rossi, lorsqu'en 1856 il se livrait à ses laborieuses recherches à la Bibliothèque impériale de Paris. Me l'ayant fait connaître comme pouvant entrer dans le cadre de mon ouvrage, j'en fis faire par son entremise une copie authentique sur l'original parisien. Les nombreuses investigations auxquelles je me suis livré pour découvrir si ce poëme n'avait pas encore été publié, m'autorisent à croire sans aucun doute que jusqu'à ce jour il est resté inédit. Ce sera donc un nouveau document précieux à ajouter à la série des panégyristes d'Agnès, et en même temps une nouvelle confirmation de la grande estime dont ont joui à toutes les époques les Actes de cette héroïne dans l'Église d'Occident[1].

[1] Le traducteur, en m'adressant son estimable travail, le faisait accompagner d'une lettre amicale, avec des observations qui me semblent intéressantes pour le poëme.

Voici ce qu'il me mande : « *Un Carme, del seculo IX, se pur non è più* « *antico del codice che lo contiene, suppostolo anche ben fatto così, come* « *si poteva a quel tempo, sarebbe sempre difficile a intendere quanto l'e-* « *poca alla quale rimonta. Ora aggiungiamo non dirò errori metrici,* « *che per lo meno affastidiano, et minorano fiducia nel merito degli origi-* « *nali, e nella fideltà degli amanuensi, ma sè parole che non hanno esem-* « *pio, nè tampôco in quel tempo e non possono averne, salvo si conî una* « *lingua che non fu mai; frasi false anche nel dire più barbaro, sintassi* « *anzi fortuita, che regolare; stile che non è stile, multo più che si sforza* « *seguire l'andazzo degli atti in prosa della santa, cui celebra, e quindi* « *anche nel genere di difetto non è ne stile di prosa, ne stile di verso; tras-* « *posizioni non già ardite, ma quali usano gli scolaretti, che per saper* « *lecito al poeta invertire l'ordine della parole, incrociano gl'incisi, e an-* « *tepongono o pospongono entro un inciso voce che assolutamente è di* « *altro; e per più tanti falli di mano primitiva e la mancanza nativa di* « *pontuazione, e molti dubbî che si potrebbero muovere su quella che* « *trovo appostavi; e per colmo di tante difficoltà, parcecchie lagune tanto*

Roswita[1], qui veut dire Rose blanche, était religieuse professe au monastère des Bénédictines de Grandersheim près de Hildersheim dans la Basse-Saxe. Elle florissait vers la fin du xe siècle et mourut, paraît-il, en 970. Elle s'était initiée à tous les genres de la belle littérature grecque et latine. Ses comédies en prose latine sur des sujets religieux, respirent, au jugement d'écrivains distingués, tout le parfum de Térence. Elle composa encore en vers, dans un style assez élégant, un poëme héroïque sur la vie et les exploits d'Othon I, surnommé le Grand, qui mourut un peu après Roswita en 973. Sa muse chanta également les gloires de quelques illustres martyrs de l'Eglise, entre autres de sainte Agnès dont elle célébra les Actes de sa glorieuse passion, en vers hexamètres, à la louange de la virginité. Ses œuvres ont été publiées pour la première fois par Corrado Celtes en 1501, et en 1707 à Wittemberg par Henri Schur-

« *più difficili a supplirsi, quanto che non s'intende abbastanza ne pur l'intero; e vegga ella se cosi fatta versione era impresa delle mie spalle... E chiaro che io accenno solo alla quasi impossibilita d'intendere il materiale del carme, senza che mi quereli (e per traduzione sarebbe in vero da querelarsene) che in racconto cosi dilombato, senz'anima e senza moto, fuor quello ch'è inerente alla natura del fatto, m'abbia obligato a star sempre in guardia (nè sempre è giovato) di non convertirlo anche in italiano in altrettanti* versi da colascione, *i quali per la spontaneita della lingua, e per la facilita di esser intesi suonano ridicoli peggio assai che in latino. Nel qual proposito, si perdonera, io spero, che la versione addoppî la quantilà del suo testo, appunto (usero termine di pittura, sorella a poesia) per* arieggiare *un po'meglio, e seconda scuola italiana. Il nome di S. Agnese mi e caro quanto il nome più caro tra gli affetti domestici, vo' dir della madre. Per questa ragione accettai tradurre in prosa italiana gli atti di Ambrogio (chiunque sia) e per la stessa feci correre la parola di volgere ancora il presente. Ma, dico il vero, è stato un miracolo mantenerla... L'amore a l'interezza nativa di qualunque monumento di Storia, e parto d'ingegno, mi ha pur ritenuto di ridurre di mano in mano la lezione latina al senso che mi parve affettare in quel'tramestio d'improprietà, d'incertezze, e di errori trattandosi di publicare il codice per prima volta torna meglio lasciarlo correre* genuino genuino *e dar campo a' dotti di giudicare di per se stessi fra il testo dubbio od errato com'è, e la meschina versione.. Il medesimo dico di non avervi almeno appunto in qualche nota filologica il perche intesi leggendo interpretare più in un modo che in altro.* »

[1] Voyez Bouillet à l'art. *Roswita*. — Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XIII, pag. 196, *et SS. Liége*.

fleisch. Dandolo, dans son *Histoire du Monachisme*[1], l'élève avec justice jusqu'aux nues, parce que c'est merveille de voir, dans un siècle regardé communément comme barbare et ignorant, fleurir une femme de tant de génie. Quant à moi, j'en déduirai un nouvel argument pour corroborer l'opinion que j'ai toujours soutenue, que ce siècle ne mérite pas tant d'être nommé siècle de fer comme on le croit vulgairement. Si l'on réfléchit bien ici, Roswita, elle nous en avertit elle-même, apprit les belles-lettres de deux religieuses habitant avec elle le même cloître; d'autres génies se trouvaient donc dans ce monastère. Et pourquoi ne pourrait-on pas en dire autant d'autres monastères d'hommes et de femmes, sachant bien que les lettres et les sciences à cette époque s'étaient réfugiées à l'ombre du cloître. Je rapporterai ici le poëme de Roswita sur les Actes de sainte Agnès, lesquels sont absolument les mêmes que ceux dont j'ai entrepris l'illustration.

La vierge qui, par son mépris des vaines pompes d'un monde périssable, et par son horreur des attraits d'une chair fragile, a mérité le nom d'épouse du Roi immortel; qui veut, pour l'honneur de sa virginité angélique, briller sous une couronne de gloire, au milieu des élus, dans la cour étoilée de son céleste époux, et chanter à la suite de l'Agneau l'hymne du triomphe, que cette vierge, dis-je, conserve, dans l'amour sincère de son cœur, le sceau de la virginité, dont son front est honoré, et qu'elle a consacré au Christ en voilant sa tête du bandeau religieux. Qu'une affection tendre et constante l'attache à son bien-aimé par préférence à tous les autres amis; à cet époux qui, par sa beauté et ses grâces ineffables, surpasse tous les enfants nés de la femme. C'est par l'amour ardent dont elles étaient enflammées, que beaucoup de vierges ont choisi, d'un cœur intrépide, la mort et les tourments les plus cruels, plutôt que de souiller l'éclat de la belle virginité. De leur nombre est Agnès, célèbre par toute la terre, et digne à juste titre de la gloire de son royal époux Jésus-Christ. En faisant connaître à toutes les vierges la grandeur de sa vertu, j'obéis à l'inspiration du gage

[1] *Il Monachismo e Leggende. Saggi storici del Conte Tullio Dandolo.* Mil. 1856. *Leggenda del Secolo X*, pag. 164 *et ss.*

de son amour, qui, fils unique d'une Vierge, est l'époux et l'honneur tout à la fois des âmes chastes.

C'est cette Agnès donc, illustre par tant de mérites, que notre muse inculte veut célébrer. Noble citoyenne de la fameuse ville de Rome, elle reçut le jour de parents distingués et par leur noblesse et par leur puissance. Elle ne déshonora point l'illustration de sa naissance. A une grande beauté, elle ajoutait l'éclat d'une foi plus grande encore, et ses mérites égalaient la réputation dont le monde l'entourait. A peine sanctifiée par les eaux du baptême et purifiée de la souillure de la faute antique, elle se consacre tout entière et avec générosité au Seigneur. Elle veut, en gardant religieusement sa bienheureuse virginité, mépriser avec courage toutes les affections de la chair, et commencer le dur combat de la vie, afin que triomphant de l'ennemi corrupteur, elle puisse se joindre au cortége des saints dans le royaume céleste.

Trois années venaient de s'unir à ses deux premiers lustres, lorsque le fils de Sempronius, préfet de la ville, dans toute la fleur d'une jeunesse luxuriante, fut frappé de la beauté et de la grâce d'Agnès. Il conçut pour elle, au fond de son cœur, un violent amour, et la choisit de préférence à toute autre pour objet de ses affections, s'estimant heureux et comblé d'honneurs s'il pouvait jouir pendant toute sa vie de la douce société d'une jeune personne si accomplie. Voulant donc avoir pour épouse l'épouse sacrée du Christ, il va la trouver, entouré d'un brillant cortége d'amis, et portant avec lui mille présents des trésors de son père. L'insensé! il espérait, ce qu'il ne put obtenir, corrompre, par ses largesses, l'âme inflexible de la vierge et l'associer à son ignoble amour. Mais la vierge du Christ méprisant ses dons comme de la boue, dédaignant tout l'or qu'il lui offre ainsi que les bijoux nombreux qu'il fait briller à ses regards, lui tint ce langage : « Proie justement vouée à la mort éternelle, levain d'iniquités, contempteur du Tout-Puissant, retire-toi, va, fuis de ma présence; ne crois pas pouvoir corrompre la pureté de mon cœur; l'amour ineffable d'un époux plus noble que toi en a pris possession, et je porte sur mon front et dans tout mon corps le signe auguste de ses fiançailles indissolubles. Certes mon âme n'aurait pas eu la témérité de rechercher un autre ami :

elle n'a voulu accorder son amour qu'à celui-là seul dont la vertu puissante et les splendeurs infinies l'élèvent au-dessus des anges et des mortels. Son Père, tout-puissant, l'a engendré sans mère, avant tous les siècles, égal à lui en divinité et en majesté, et, par ce Fils il a créé l'univers pour sa gloire. Sa Mère l'a enfanté sans père dans le temps, allaitant son propre Créateur. Le soleil avec son éclat, la lune avec sa clarté restent en admiration devant sa beauté, et leurs rayons lumineux publient sa grandeur par tout le monde. Tous les astres obéissent à sa volonté, en accomplissant à travers les temps la course que sa main leur a tracée. Les chœurs des anges chantent ses louanges par des hymnes dignes de lui, et ne cessent jamais de le servir. Sa bonté est admirable, sa puissance élevée, sa gloire sublime; la paix qui règne dans son séjour est éternelle, sa miséricorde est digne de louanges et sa volonté est pleine de suavité. Tel est mon bien-aimé et l'objet de ma tendresse, et je l'avoue, je ne puis aimer que lui seul. C'est lui qui a reçu ma foi, et pour gage de son amour, il m'a donné, comme à son épouse, une couronne étincelante; il a orné mon cou de pierres précieuses; à mes oreilles il a suspendu de brillants anneaux d'or, et m'a fait présent de tout un trésor d'ornements magnifiques. Ses lèvres distillent la douceur dont il m'a allaitée, et il m'a donné une nourriture suave comme un rayon de miel, comme le nectar d'un lait abondant. Le lit nuptial, qu'il m'a préparé pour l'éternité, est parsemé de pierreries et recouvert de lames d'or. Des accords mélodieux dont les notes suaves entonnent à mon honneur des chants pleins d'harmonie, modulent en même temps, sous les parvis éternels, la gloire de mon tendre époux, et m'invitent à lui garder immaculée l'affection que j'ai pour lui, et l'amour que je nourris au fond de mon cœur ne souffrira pas que ma pudeur virginale soit violée. Mais lorsque je serai admise à ses chastes embrassements, et qu'à l'instar des épouses je serai conduite à son brillant lit nuptial, je demeurerai vierge sans voir se flétrir la fleur de ma chasteté. A lui seul je conserverai fidèlement mes serments, à lui seul je m'immole de toute l'énergie de mon âme. »

A ce discours, le malheureux, blessé par l'aiguillon de l'amour, laissa échapper des gémissements répétés et de longs soupirs, et

il se lamentait parce qu'il n'avait pas obtenu ce que son cœur aveugle demandait. Dévoré par le chagrin, miné par une douleur excessive, il se jette au lit, le plus fou des hommes! et, dissimulant mal son état languissant, il cache son amour qui est la grande cause du cancer qui le déchire. Bientôt la renommée, de sa voix sinistre, va porter au préfet la nouvelle du mal dont son fils est atteint. Des médecins en grand nombre prescrivent des remèdes efficaces à diverses maladies, mais ils n'ont aucun succès sur le jeune homme en démence. Enfin ils découvrirent, et ils en firent confidence au père, que ce n'était point une maladie, mais bien un amour violent qui tourmentait son malheureux fils. Cet aveu, la révélation du fatal secret jettent le préfet dans une ardente colère, et, comme un lion frémissant de rage, il se mit à rechercher quel était le citoyen assez puissant pour inspirer à une jeune fille la vaine confiance d'oser mépriser son propre enfant, l'orgueil et la gloire de la ville, destiné aux plus grands honneurs. Après avoir dit ces paroles, il poussa des cris de fureur, et découvrit que cette Agnès elle-même, purifiée par l'eau sainte du baptême, s'était faite depuis ses premières années, et par amour pour la virginité, disciple de Jésus-Christ, qu'elle avait coutume d'appeler son époux. Cette découverte remplit son cœur d'une joie maligne; il espérait, par ses menaces et ses tourments, engager bientôt la jeune vierge au culte des dieux, et de cette manière assouvir enfin la fureur qu'avait allumée le mépris fait à son fils malade. Il la fit donc comparaître devant lui : il employa d'abord des paroles amicales pour persuader celle que nulle crainte n'intimidait, et ensuite les injures les plus amères, pour qu'elle acceptât spontanément l'alliance de son fils, honorât les images des dieux et reniât le Christ. Mais ni les supplices, ni les flatteries ne purent l'abattre, ni la forcer à trahir les serments qu'elle a jurés à son premier époux, et que le signe de la foi a rendus inviolables. Le préfet, renouvelant ses conseils hypocrites, lui dit : « Si véritablement votre dessein est de demeurer vierge, consacrez-vous plutôt à la grande Déesse Vesta, unissez-vous au collége sacré de ses vierges, afin que vous soyez digne de la toujours servir. » Mais Agnès répondit ainsi à ses sollicitations : « Si j'ai voulu, à bon droit, mépriser ton fils, qui est doué de la

raison, de tous les sens corporels et d'une âme qui ne mourra jamais, quoiqu'il soit destiné aux abîmes de l'enfer pour les crimes nombreux qu'il a commis, à moins qu'un jour il ne cherche la vérité, ne se convertisse et ne se fasse purifier par l'eau sainte du baptême, quelles menaces, quels conseils de ta part pourraient me porter à embrasser le culte des fausses divinités, ouvrage que la main de l'ouvrier a fabriqués avec le métal, de ces dieux qui ne présentent que la fausse apparence des membres, ne peuvent accomplir aucun office d'un corps mobile et n'ont rien même d'un animal vivant. Et quel soulagement veux-tu que j'espère, pendant le cours de ma vie, de ces monstres profanes et insensés qui, privés de la vie et de tous les sens, ne peuvent s'aider eux-mêmes comme ils ne sauraient me secourir? » Le préfet Sempronius répondit à ces paroles : «Tu es au printemps de ta vie, je le sais; ton esprit n'est point développé et ton âge est encore tendre. Je pardonne à ta simplicité enfantine, et je te supporte avec prudence, jeune inconsidérée. Mon indulgence devrait faire courber ton front aux pieds de la vénérable Vesta; mais si, par tes mépris, tu te montres rebelle à ma longanimité et refuses d'obéir à mes ordres, je n'aurai plus pour toi d'égard, j'userai d'une légitime coercition et je te ferai jeter dans les horreurs d'une maison de prostitution, où les femmes ignobles se jouent avec le crime, et tu deviendras la compagne de leurs turpitudes. C'est là que, malgré l'éclat de ta naissance, tu deviendras l'opprobre et la honte de ta famille. » Mais la jeune fille, effrayée de ces menaces, lui répondit aussitôt avec intrépidité : « Ah! si tu connaissais ce vrai Dieu, que je sers, et sa puissance immortelle qui protége toujours ses serviteurs et détruit toutes les fraudes de leur antique ennemi, tu n'aurais pas osé laisser tomber de tes lèvres ces iniques paroles, ni faire vibrer devant mes yeux les éclairs de tant de tristes terreurs. En gardant le précieux trésor de la foi de Jésus-Christ, je connais mon Sauveur, et je suis connue de lui, et j'ai la confiance que son bras divin me défendra, et qu'il ne permettra point que je sois souillée par les stigmates du crime, mais qu'il me rendra triomphante des honteux assauts d'une chair fragile. » A ces mots, le préfet transporté d'une violente colère, ordonna de dépouiller de tous ses habits la vénérable épouse du

Roi céleste, de la traîner au milieu de la populace, et de la jeter au fond d'un lupanar, rendez-vous des jeunes hommes lascifs et des femmes perdues d'honneur. Mais le Christ apporta à son épouse ses propres consolations et ne souffrit point qu'elle fût souillée au contact de la luxure. A peine lui a-t-on arraché jusqu'à son dernier vêtement, qu'à l'instant sa chevelure grandit d'une manière merveilleuse et la couvrit de ses nattes épaisses depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, et l'enveloppa tout entière comme dans les plis d'un manteau. Lorsqu'elle toucha le seuil du triste lupanar, elle respira le parfum d'une suave odeur et vit en même temps une lumière d'une splendeur étonnante éclairer ce bouge honteux plongé jusqu'alors dans d'affreuses ténèbres. A son entrée dans cet antre du crime, l'ange du Très-Haut, le fidèle gardien de son corps, se présente à elle tout rayonnant de beauté, et lui donne un vêtement blanc comme la neige et proportionné à sa taille. A peine s'en étant revêtue, elle élève sa voix vers le ciel, et rend de ferventes actions de grâces à Jésus-Christ, dont elle reçut secours au sein d'un péril si imminent, et dont la main paternelle la protégea contre les ruses corruptrices de l'ancien ennemi. Cependant des jeunes gens qu'aveugle un amour furieux, accourent en foule de tous côtés et se livrent entre eux un combat où se révèle toute la perversité de leur cœur, pour savoir lequel entrera le premier, lequel découvrira si la vierge est protégée par l'égide du Christ, et si, méprisant toujours les amours charnelles, elle pourra aujourd'hui persister dans le vœu qu'elle a fait. A l'instant même ils connaissent, à ne pouvoir le contredire, que celui-là n'est jamais confondu qui croit au Seigneur et met en lui toute sa confiance. En effet, tous ceux qui, poussés par l'orgueil, entrent témérairement dans les ténèbres de ce lieu infâme, sont frappés des rayons d'une lumière merveilleuse et de la présence d'un protecteur, revêtu d'un habit céleste. Saisis d'épouvante à la vue de ce prodige étonnant, ils tombent aussitôt aux pieds de la vierge sacrée, et la supplient de pardonner leurs erreurs, et confessent que Dieu mérite seul d'être honoré, lui qui console tous ceux qui le servent. Ainsi l'asile du crime est devenu un sanctuaire de prières. Le fils du préfet, cause des tourments qu'endurait Agnès, arrive enfin, mal guéri. Il entre le

cœur souriant, le malheureux! il ne publie point les louanges du Seigneur, il ne rend point hommage à celui dont la grâce rayonnait dans ce lugubre cachot. Joyeux il s'élance contre un édifice inébranlable, espérant jouir avec droit des doux embrassements de la vierge sacrée, pour laquelle il languissait d'amour.

Mais Jésus-Christ, dans sa miséricorde et sa puissance infinie, opposa à ses desseins pervers une barrière invincible, et préserva de toute souillure son élève bien-aimée. Il voua à la mort éternelle le corrupteur lui-même. Car à peine le malheureux était-il arrivé d'un vol rapide au lieu où la jeune Agnès faisait retentir les louanges du Seigneur, que sentant tout à coup se briser les liens de la vie, il tomba frappé par la vertu de Dieu. A cette nouvelle, son infortuné père accourut, fondant en larmes et suivi d'une grande foule de personnes. Dans sa douleur il poussait des cris lamentables, et apostropha la jeune vierge en ces termes : « O femme méchante et cruelle, tu n'as pas en partage un cœur de femme, mais la férocité et une soif insatiable de sang. Dans un corps tendre, tu recèles la rage des bêtes fauves. Dis-moi, quel motif a pu te porter à perdre mon fils, l'honneur de sa famille et l'espoir d'un père, qui naguère encore était fier d'un si noble rejeton, mais qui, à cette heure, se voit privé d'un enfant qu'un malheureux trépas lui enlève. Il est donc clair maintenant que ton âme s'est abreuvée aux sources empoisonnées de la magie, puisque tu as voulu tuer ce jeune homme dans toute la fleur de son âge. » Agnès, insensible à ces outrages, ne laissa point tomber de sa bouche un seul mot d'aigreur, mais elle répondit avec douceur et avec calme : « Je ne suis point la cause de la mort de ton fils; lui-même en est plutôt l'auteur. Insensé! il avait dédaigné de glorifier ce Dieu dont la puissance s'était manifestée dans ce lieu même qui en fut témoin. Mais maintenant, afin de faire éclater partout le monde sa majesté et sa puissance sublime, je supplie humblement sa grande miséricorde de réchauffer ce cadavre, glacé par le trépas, et de le ressusciter en lui rendant des membres vivants. » Elle dit, et fait retirer tous les spectateurs. Alors, prosternée la face contre terre, et priant avec larmes, elle demanda au Seigneur le pardon du coupable. L'ange du Seigneur, témoin de ses prières et de la demande qu'elle faisait pour obtenir la vie du malheureux

jeune homme, la releva et la consola par de douces paroles. Ensuite par l'ordre et la vertu de Dieu, il commanda au mort de revenir en vie. Aussitôt le jeune homme se leva de terre, ayant récupéré ses forces et l'agilité de ses membres, et se mit à chanter les louanges de Dieu, et à rendre de dignes actions de grâces à Jésus-Christ, vainqueur et distributeur de la vie et de la mort.

Rappelé à son premier état, celui que la mort avait enchaîné de ses liens, courut se présenter à son père désolé, et lui causa autant de joie que sa mort lui avait causé de chagrin. Puis élevant vers les cieux sa voix fortement accentuée, il fit entendre ces paroles que sa conviction rendait plus persuasives : « Citoyens romains, croyez, je vous prie, croyez tous que le Christ est le seul et vrai Dieu éternel, avec le Père céleste et le Saint-Esprit. C'est lui qui règne éternellement, c'est lui qui tient le sceptre du royaume des cieux; sa domination s'étend à tout l'univers, et son immense bonté gouverne toutes les créatures. A lui la louange, l'adoration et l'amour! C'est lui qui, me frappant d'une mort inattendue au milieu de mes erreurs et de mes coupables projets, a voulu mettre fin à ma folie. Mais sa miséricorde habituelle eut pitié de mes écarts, et touché des prières ardentes de la vierge Agnès, il me rappela à la vie. » Le père en revoyant son fils vivant, sur le trépas duquel il avait répandu tant de larmes amères, en contemplant sa beauté et les grâces dont il est orné, reste en admiration devant ce prodige inouï, dont la nouveauté le frappe en même temps qu'elle remplit son cœur d'une grande allégresse. Il serre contre son cœur paternel son fils bien-aimé et couvre son front de suaves baisers. Il proclame vrai Dieu le Christ, dont il vient d'éprouver la miséricorde empressée, et par l'empire duquel la mort a succombé en rendant à la vie celui qu'elle venait de plonger inanimé dans ses abîmes. Tous les spectateurs, saisis d'étonnement, élèvent vers le ciel un concert de louanges et glorifient le nom saint et béni du Seigneur. Cependant les prêtres des idoles, pouvant à peine contenir dans leurs cœurs ulcérés l'élan de leur indignation, soulevèrent une grande sédition parmi le peuple, et accusèrent Agnès de sacrilége et de scélératesse. Ils crièrent à haute voix qu'elle méritait une mort prompte au milieu des plus horribles tourments, parce qu'elle exposait au mé-

pris les images et les droits sacrés de leurs dieux. Le préfet, triste et inquiet au fond de son cœur, s'apitoya sur le sort de la sainte jeune fille, et, dans sa perplexité, il ne sait à quel parti se résoudre : il lui en coûte de la perdre, il lui est impossible de la défendre. Enfin il se retire tout chagrin, et laisse à un autre le soin de la chose. Aspasius, un juge aussi cruel que rusé, un païen, condescend aux vœux iniques des pontifes, et condamne Agnès à monter sur le bûcher. Mais le feu du supplice respecta, sans le toucher, ce corps chaste, qui ne devait expier aucune souillure, et qui n'avait pas allumé l'adeur d'un amour charnel. Les flammes divisées par la puissance divine et par les prières de la vierge, laissent à celle-ci un champ libre, tandis que s'élançant en tourbillons ardents, elles consument d'abord les bourreaux; ensuite, étendant leurs cercles de feu, elles font périr un grand nombre de païens. Seule la pieuse vierge, debout et intacte au milieu des gerbes de feu qui l'enveloppent, élève vers le ciel ses mains et ses prières en adressant à Dieu ses louanges. « Père tout-puissant du Verbe, dit-elle, ô vous créateur du monde, qui avant tous les temps régnez avec votre Fils bien-aimé et l'Esprit-Saint, coéternel à tous deux, vous êtes digne de louange, d'hommage, de vénération et d'amour; seul je vous loue, je vous bénis, je vous glorifie; à vous mes actions de grâces sans fin, car la vertu de votre Fils m'a fait triompher des embûches de l'antique serpent; par elle j'ai traversé sans souiller la chasteté de mon corps, ni l'innocence de mon cœur, le torrent immonde des voluptés de la chair, et j'ai surmonté en même temps les tortures d'un tyran sacrilége. Je me réjouis donc en vous à cause de vos ineffables bontés, et maintenant je brûle d'un saint désir d'aller à vous, je brûle de payer tribut à la mort, et de voir mes membres se dissoudre, afin de pouvoir réellement vous contempler pendant toute l'éternité, ô vous l'unique objet de mes vœux et de mon amour! Recevez cette âme exilée de son corps à cause de vous, recevez-la avec complaisance dans les parvis de votre royaume, où, dans la gloire de l'auguste Trinité, vous régnez éternellement sur tout l'univers, et gouvernez toutes les créatures par le sceptre de la Divinité suprême. » A peine Agnès a-t-elle achevé sa prière, que les flammes s'affaissent, le bûcher

s'éteint, et la cendre elle-même, subitement refroidie, ne donne plus aucune chaleur et ne laisse après elle l'étincelle la plus légère. Mais plus la puissance du Christ se manifeste par l'éclat de ce prodige étonnant, plus la rage du juge inique se réveille dans son cœur et lui cause de tourments. C'en est fait; il ne peut plus souffrir que la vierge survive, elle qui fut la cause de ces miracles si nombreux et si éclatants. Plongeant alors son glaive dans la gorge de l'illustre martyre, il la perce d'outre en outre. Les rôles sont maintenant changés : elle jouit du bonheur qu'il n'espérait pas lui donner en l'immolant, et ses tortures qu'il pense lui faire subir impunément, en l'arrachant à ce monde corrompu, lui font prendre son essor vers le ciel. Aussitôt que, victime immolée pour l'amour de Jésus-Christ, elle eut rendu le dernier soupir et se fut endormie dans le Seigneur, joyeuse de son triomphe pour la foi, les chœurs des anges, descendant sur la terre, accueillirent avec amour son âme brillante de candeur et d'innocence et toute rayonnante d'une lumière céleste, et la portèrent à travers l'espace au milieu des hymnes suaves à la louange de Dieu. Transportée au-delà des sphères rapides de l'empyrée, ils l'introduisirent dans la cour étoilée de l'Époux céleste, qui lui place aussitôt sur la tête un riche diadème, symbole de sa virginité immaculée, en même temps qu'il lui met à la main, comme une marque de son triomphe, la palme immortelle du martyre. Ainsi, martyre illustre, le front orné des lauriers de sa double victoire sur le corps et sur l'âme, ennemie éternelle de la chair, et jouissant au séjour des élus d'une double récompense, elle brillera au milieu du cortége des vierges. Tel un lys, dont la belle corolle se teint de la pourpre des roses, resplendit parmi les richesses des mille fleurs qui l'entourent.

Cependant la piété vigilante de ses parents honore avec pompe sa dépouille sacrée, et la confie à la terre avec toute la dignité qu'elle mérite. Mais leur tendresse n'oublia point la tombe qui renfermait ses membres précieux; la famille y vint prier en passant la nuit dans les veilles; or, pendant qu'ils veillaient, suivant leur pieuse coutume, auprès du sépulcre de leur fille, ils furent tout à coup témoins d'un apparition céleste. Ils virent descendre

du haut du ciel une troupe de vierges toutes brillantes de beauté et de grâces célestes. Au milieu d'elles, et avec le même éclat de gloire, ils aperçurent leur Agnès, martyrisée pour le Christ. A sa droite était un agneau d'une blancheur plus éblouissante que la neige. Agnès, connaissant qu'ils marchaient dignement et avec honneur dans le chemin de la foi, leur adresse ces paroles tendres et amicales : « Réjouissez-vous maintenant avec moi, réjouissez-vous à jamais, car j'habite le palais lumineux du Roi céleste, je suis pour toujours unie à ces vierges sacrées, et je jouis dans le ciel de l'amour ineffable de cet époux que j'ai toujours servi fidèlement sur la terre, désirant de le contempler éternellement. » En disant ces mots elle disparut subitement. Cette vision les remplit de joie et de consolation, et essuyant les larmes que sa mort leur arrachait, ils chantèrent les louanges du Seigneur qui récompense les durs combats de ses martyrs, en leur donnant la couronne de la vie éternelle.

Hildebert, né dans le Vendômois, florissait sur la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe; il naquit en 1057 et mourut en 1137. Il était moine de l'ordre de Saint-Benoit de Cluny, et fut disciple de Bérenger et de l'abbé Hugues. Dans la suite, en 1098, il fut élevé à l'évêché du Mans, et transféré plus tard, en 1125, à l'archevêché de Tours. On a de lui un grand nombre de lettres, qui jouissent de beaucoup de réputation pour la connaissance de la morale, de la discipline et de l'histoire de ce siècle. Il composa encore des sermons, quelques vies de saints et des poésies sacrées. Au nombre de ces dernières, on lui attribue un petit poëme en vers élégiaques, d'un style assez élégant, sur les Actes de sainte Agnès, tels que nous les donnons dans notre ouvrage. Le P. Beaugendre, Bénédictin, publia en 1708 les œuvres de cet écrivain. Voici la traduction de son poëme à la louange d'Agnès.

MARTYRE

DE

SAINTE AGNÈS, VIERGE.

CHAPITRE Ier.

Illustre Agnès, donne-moi une plume d'or, et distille sur mes lèvres le parfum du nectar : je veux, avec les fleurs de la poésie, célébrer ton martyre, afin que le récit de tes souffrances nous fasse connaître la grandeur de ta foi.

La naissance de cette vierge a mis sur la tête de Rome une couronne de fleurs, et, comme un miroir brillant, elle a envoyé ses rayons par toute la terre. L'éclat de sa famille, la beauté de sa personne et la grandeur de sa foi, ont fait resplendir d'une lumière nouvelle la ville de Romulus. Sa gloire a dépassé celle de ses campagnes, comme la clarté de la lune éclipse toutes les étoiles. La nature lui a départi ses grâces avec tant de profusion, qu'elle semble avoir épuisé tout l'écrin de ses dons. Elle imite, elle rend, elle égale les astres, le troëne et la rose par le feu de ses regards, la blancheur de son front, l'incarnat de ses joues. Ses yeux étincellent comme les astres, sa tête est belle comme l'arc-en-ciel, son front est éblouissant comme la neige, sa figure est une rose, ses dents sont de l'ivoire. Mais au-dessus de l'auréole de tant de qualités éclatantes, sa foi, bijou plus éclatant encore, est son plus beau titre de gloire. Avec la faiblesse de son sexe, ses actions sont

viriles; et si sa blonde chevelure est l'apanage de la jeunesse, son jugement révèle l'âge mûr, et dans un corps encore tendre, elle renferme une foi robuste.

CHAPITRE II.

Elle avait treize ans[1] lorsque son martyre pour la foi vint rougir la ville de Rome de son sang. Elle s'en revenait des écoles, quand le fils du préfet jeta ses regards sur elle. Elle lui plaît. Sa figure épanouie comme une fleur, l'éclat de ses yeux, la candeur de son front, la pourpre de ses joues, l'ivoire de ses dents ravissent le jeune Romain. Il est frappé à la vue de tant de beauté, son cœur est blessé et sent en lui s'éveiller un foyer d'amour. Mille pensées se pressent au fond de sa poitrine brûlante, et sa raison s'obscurcit comme voilée par un nuage de poussière. La ruse, les paroles, les présents, tout est mis en œuvre pour lui enlever son lys virginal.

Poussé par son amour, il la presse par ses prières, il la sollicite par ses dons, il la fatigue par ses artifices; mais ni prières, ni dons, ni artifices ne la font fléchir. Il lui promet des champs, il vante sa beauté, il exalte sa famille : elle dédaigne et ses champs, et sa beauté, et sa famille. Il aime, elle hait; il supplie, elle résiste; il donne, elle refuse; il désire, elle nie. Toute sa rage conspire pour violenter sa pudeur, mais cette pudeur, belle comme une fleur, reste immaculée; elle demeure inébranlable et trompe l'amour du jeune insensé. Elle lui adresse ses paroles qui blessent profondément son cœur :

CHAPITRE III.

« Gouffre de la paix, chef de la mort et honte de la terre, cesse tes discours, hâte-toi, fuis loin d'ici! Que donnes-tu? qu'espères-tu? Insensé, à quoi bon ces menaces inutiles? Tes présents sont des espérances sans réalité, un travail sans moisson. Un autre fiancé

[1] *Post* decium. Hildebert est le seul qui assigne cette époque, si toutefois l'on ne doit pas lire *decimum*. J'ai choisi cette dernière version comme plus probable et plus conforme aux Actes.



s'est assuré de mon cœur; la noblesse de sa race, les charmes de sa beauté, ses richesses infinies, surpassent toutes tes prétentions. Il m'a donné les bijoux de ses doigts; ses yeux sont ma lumière, et j'ai goûté le miel de sa bouche. Sa couche nuptiale résonne de la plus douce harmonie, le nectar coule à sa table, et les étoiles étincellent à la voûte de son palais. Le sourire des fleurs, le parfum de l'encens, la mélodie des oiseaux enchantent ses jardins. Le disque de la lune, la sphère du soleil, la flamme des astres sont en admiration devant lui, et mon bien-aimé, comme un cierge brillant, surpasse le disque argenté de la lune, les rayons du soleil et tous les candélabres du ciel. Toutes les pierreries scintillantes des étoiles lui empruntent ce qu'elles ont de brillant. C'est lui qui a enrichi mes bras de bracelets, ma poitrine d'émeraudes, mon cou de colliers et mes joues de grâces. Il m'a revêtue d'une robe magnifique; il m'a mis aux doigts des bijoux, sur la tête une couronne, à mes oreilles des saphirs; à ma table, il a fait servir le nectar et a parsemé ma couche de fleurs odorantes. Sa main libérale a semé le ciel d'étoiles, la terre d'herbes, l'air d'oiseaux et la mer de poissons. Son parfum, son attouchement, sa vertu guérissent les malades et ressuscitent les morts; il marche sur un chemin émaillé d'astres lumineux. C'est à lui que je me consacre et que je suis fiancée; je lui soumets mon esprit, je lui rends mes hommages, et ma fidélité pour lui sera éternelle. Son amour ne souille point la pudeur, mais il la conserve dans tout l'éclat de sa pureté. O dignité admirable de mon chaste époux! Ses baisers sont chastes, ses embrassements sacrés, son amour honnête. Je le suis, je le confesse, je le fréquente et la nuit et le jour; je le suis en esprit, je le confesse de bouche, je le fréquente par la prière. »

CHAPITRE IV.

Elle dit; et la fureur agite le jeune homme, l'angoisse le saisit; la douleur le torture, la déception le bouleverse, l'amour le dévore. Il va, il vient, il simule une maladie et dérobe sa passion sous le nom de fièvre furieuse. Tout chez lui dément la fièvre; sa

poitrine, son visage, ses yeux. Sa poitrine est haletante, son visage pâle, ses yeux éteints. Le père apprend du médecin tout le mystère : il fait mille caresses à son fils, il lui témoigne son amour et tout son intérêt à le secourir. Il part, il vole auprès de la jeune Agnès, il la supplie et lui offre des présents en or ; mais les artifices de ses dons et de ses prières n'ont point de prise sur le cœur de cette vierge : ses dons ne sont d'aucune valeur, et le vent emporte ses supplications. L'épouse virginale du Christ refuse de violer le pacte qu'elle a contracté avec son fiancé.

CHAPITRE V.

Le préfet s'informe auprès d'un de ses serviteurs quel est cet amant dont Agnès loue la tendresse et l'amour. Le serviteur le lui révèle, et lui fait connaître que la jeune fille est le jouet d'une illusion, au point de se croire fiancée au Christ. Cette révélation réjouit le juge ; il annonce aux parents d'Agnès qu'elle mérite la mort. Comme la famille de la jeune vierge était puissante, il craignait d'exercer contre celle-ci la violence sans y être autorisé par une loi. Or la loi romaine condamnait à mort les disciples du Christ, et il saisit cette apparence de légalité pour pallier son crime. Il la fait citer devant lui : elle obéit en souriant ; elle se présente. Il emploie la douceur et les reproches, les caresses et les menaces : il supplie, il tonne ; mais ses prières ne souillent pas plus ses oreilles que son ton foudroyant n'épouvante son esprit. Il s'aperçoit qu'il laboure une plage aride et sème sur un sable mouvant et infructueux. « Si donc tu veux garder ta virginité, tu dois te consacrer au culte de Vesta. Vesta ne recherche que celles qui brillent par l'éclat de leur pureté, et ne souffre pour la servir que des mains virginales. » Agnès répondit à ces paroles : « Je ne prie point la pierre, je ne vénère point le bois ; Vesta m'est inconnue, je méprise les dieux. Votre Vesta n'est qu'une pierre, et sous l'or qui la recouvre, je n'y vois que le simulacre d'une fausse divinité. La divinité ne l'a consacrée par aucun caractère insigne ; la vie ne lui a départi aucun sens. Il lui manque le toucher des mains, le

son de sa langue, l'ouïe des oreilles, la vue des yeux, l'olfaction des narines. Elle ne palpe point par les mains, ne voit point par les yeux, ne flaire point par le nez, n'entend point par l'oreille, ne parle point par la bouche. »

CHAPITRE VI.

Le juge lui répondit : « Ton jeune âge parle en ta faveur et réclame notre indulgence : mais à quoi bon perdre le temps en discours inutiles? Voici, je t'ordonne, de deux choses l'une, choisis. Ou tu obéiras à des ordres sacrés, ou bien, fille publique, tu verras ta pudeur souillée au milieu des femmes perdues. » Elle fit au juge cette réponse qui le blessa profondément : « Tu te trompes, et tu promènes dans le sable ta stérile charrue. Le feu sacrilége de l'autel ne profanera pas la pureté de ma foi, et nul amant ne m'enlèvera la couronne virginale. Le Christ s'est consacré et mon corps et ma foi, mon corps en le préservant de l'iniquité, ma foi en la protégeant contre les assauts de l'ennemi. Le Christ est mon époux, mon gardien, mon créateur. Il est l'époux de mon âme, le gardien de mon corps, le créateur de mes biens. Le Christ est l'espérance, la lumière et le remède des siens : il est l'espérance des malheureux, la lumière des aveugles, le remède des coupables. A sa suite, les tourments ne m'abattent point, le glaive ne m'épouvante pas; je ne me laisse ni vaincre par la ruse, ni ébranler par la tempête. C'est lui qui donne au soleil sa lumière éclatante, et qui illumine la nuit au reflet de la lune. C'est lui qui donne aux prairies leur robe diaprée, aux bois leur verdure luxuriante, aux campagnes leur riche moisson; et pour vous le dépeindre en un mot, il sait tout, il dispose tout, il peut tout. Ah! combien est vaste le blason de ses titres! la langue ne pourrait les énumérer, l'esprit les savoir, la plume les décrire. Mon Jésus possède l'écrin des dons les plus magnifiques, tandis que la grâce ne brille nullement au front de vos divinités. L'esprit ne vit point dans vos dieux, la chair ne leur prête pas ses mouvements; en eux ne respire point la vie, pas plus que la divinité. Leurs pieds ne marchent pas; leurs corps sont privés de sens, leurs mains de l'attouchement, et s'ils ont une bouche, ils ne peuvent parler.

CHAPITRE VII.

Le calme de cette voix met en feu la colère du juge; la fureur le pousse au crime, et, dans son exaspération, il ordonne qu'Agnès soit chargée d'opprobre, livrée aux corrupteurs, déchirée à coups de fouet, dépouillée de ses habits. On se met à l'œuvre : une main sacrilége lui enlève ses vêtements; ainsi dépouillée elle échappe cependant aux regards. Sa chevelure, grandissant miraculeusement, enveloppe tout son corps de son réseau touffu. Mais ni ce prodige inouï jusqu'alors, ni la pudeur mise en cause ne peuvent amollir son courroux. A ses ordres il ajoute de nouvelles cruautés, il excite ses serviteurs, il redouble ses menaces suivies d'une prompte exécution. La vierge pudique est traînée au fond d'un impur lupanar; mais, à son entrée, les ténèbres et l'odeur infecte de la luxure abandonnent ce repaire du crime. Le Christ y fait briller une douce et angélique clarté, et cette lumière atteste la présence de l'auteur même de la lumière. Ange, lumière, parfum sont là : l'ange consacre ce lieu, la lumière l'éclaire, le parfum l'embaume. La vierge y prie et ses vœux sont accomplis. En effet, un riche vêtement vient couvrir ses membres sacrés et s'adapte si bien à sa personne que vous le croiriez fait par la main des anges. O bonté ineffable de Jésus-Christ, guidée par ta main puissante, la pudeur a franchi les abîmes périlleux de l'impudicité. Aucun des jeunes débauchés ne parvint à la séduire, mais tous, adorant cette lumière dont les rayons les frappaient, s'en retournaient le cœur rempli de joie.

CHAPITRE VIII.

Déjà se ralentissait l'empressement passionné des jeunes libertins, lorsque le fils du préfet, la cause de toute cette infamie, accourt brûlant de satisfaire ses désirs. Il se détache de ses compagnons, entre seul, et s'avance armé d'artifices, de colère et de ruses. A peine a-t-il touché le seuil où brille la lumière, que l'image même de cette lumière sacrée vint frapper ses regards. Mais il méprise

son éclat, et ne donne aucune marque d'honneur à cette clarté pourtant si extraordinaire, et au moment où il veut, de sa main lascive, profaner la vierge innocente, la mort, vengeresse de son forfait, l'arrache à la vie. Ses compagnons perdent l'espoir de le voir sortir; il ne paraît point : ses destinées l'ont rivé à leur chaîne. L'un de ses amis entre dans le lupanar pour y découvrir la cause de son long retard. En parcourant de ses regards inquiets cet asile de la débauche, il aperçoit le cadavre, appelle ses compagnons, demande du secours. La foule des jeunes insensés se précipite : une clameur s'élève, des murmures se font entendre, les cœurs frémissent. Le bruit de ce nouvel accident frappe bientôt les oreilles du père; il accourt effrayé et suivi de tout le peuple. Un torrent de larmes coule de ses yeux et baigne son visage; l'inquiétude dévore son cœur; il s'arrache la chevelure; ses pleurs inondent ses joues, sa bouche fait retentir le lupanar de cris déchirants, une douleur profonde consume son âme. Le préfet, d'une voix entrecoupée de sanglots accuse Agnès, d'avoir par ses artifices, fait mourir son fils, florissant de jeunesse; il lui impute ce crime comme si Agnès eût causé la mort du jeune homme par ses secrets magiques. La jeune vierge répondit : « Si tu crois notre main coupable de ton malheur, pourquoi de cette foule si nombreuse de jeunes gens, l'ange, ministre de la vengeance céleste, n'a-t-il moissonné que celui-ci? la raison parle d'elle-même. Ces jeunes hommes, frappés de la lumière qui éclairait ce lieu, en reconnurent l'auteur; ton fils, témoin du même prodige, lui refuse son hommage; et au moment même où, de sa main impure, il cherche à m'enlever ma couronne virginale, une vengeance digne de son forfait, le punit de sa criminelle audace. » Le préfet lui repartit : » J'ajouterai foi à tes paroles, si tu rends mon fils à la vie. » Agnès lui dit : «Ce n'est pas à tes mérites que je dois cette faveur, et ta foi est bien loin d'un si grand bienfait; mais il est temps de faire briller la puissance souveraine du Christ : tu obtiendras l'effet de ta demande. Que la foule se retire donc de ce lieu, afin que je puisse prier avec plus de recueillement et de ferveur. » Elle dit, et la foule des jeunes Romains se hâte de sortir, et la vierge se met en prière. Ses vœux sont exaucés, le mort se lève et publie que les idoles méritent le feu. Le nom de Jésus-Christ résonne sur

ses lèvres comme un chant harmonieux; c'est un rayon de miel dans sa bouche, c'est une lumière à ses yeux.

CHAPITRE IX.

Ce nouveau prodige excite les prêtres des faux dieux; l'inquiétude consume leur âme, la crainte les bouleverse, la colère les enflamme. Tous proclament qu'elle est digne de mort, et qu'elle est coupable de magie. D'un autre côté le père triomphe de joie en revoyant son fils en vie, sa douleur se calme, sa rage s'apaise, ses menaces tarissent; il est prêt à lui faire grâce, il est prêt à se faire chrétien; il veut épargner la vierge innocente. Mais la loi, mais le peuple, mais les pontifes des dieux s'y opposent. Sa pitié est dominée et comme brisée par cette tempête, et ses pieux desseins échouent. Il s'éloigne impuissant et délègue à sa place Aspasius, chargé dès lors de l'exécution de la loi. Il laisse aux vœux du peuple se relâcher le frein de la loi, et Aspasius s'acquitte, par des actes injustes, de sa place de vicaire du préfet. Excité par la fureur du peuple qui demande la mort d'Agnès, il la condamne au feu. Bientôt le bûcher, alimenté par la paille et le bois aride, s'allume; et le feu, excité par le soufre s'élève, et fait monter d'horribles tourbillons de flammes.

CHAPITRE X.

O forfait! cette chair virginale qu'avait respectée le feu de la luxure, est jetée comme une proie au milieu du brasier. Mais la flamme n'a point d'action sur elle; elle oublie sa force, elle s'oublie elle-même, et n'ose déployer son ardeur contre Agnès; au contraire elle a compassion et pitié de son innocence. Et d'un autre côté un globe de feu dévore quelques-uns de ceux qui attisaient l'incendie. Deux choses ici me frappent d'étonnement: un juge impie et un feu pieux, froid, sans action et sans chaleur.

Au milieu des flammes et comme entourée d'une rosée de parfum céleste, Agnès prononça ces paroles: « O Christ, je publie vos louanges, je vous adresse mes vœux, je vous rends mes actions de

grâces, j'élève vers vous mes prières. Votre bonté fortifie, votre tendresse aime, votre grâce préserve vos fidèles contre les assauts de l'ennemi. Sous votre égide j'ai méprisé les liens du bourreau, les écueils de la débauche, la violence des flammes, les menaces des jeunes corrupteurs. C'est pour vous, ô Christ, que j'ai bu le calice de tant d'amertumes, mais voici qu'une juste récompense vient rémunérer mes travaux. Ce que j'ai espéré, je le vois; ce que j'ai aimé, je le tiens; ce que j'ai désiré, je le possède et j'obtiens ce que j'ai acheté. » Les paroles virginales d'Agnès montent vers le Christ avec le parfum de son encens. A sa voix s'éteint l'ardeur des flammes et l'on ne sent pas même l'odeur du bûcher; le feu n'ose respirer, il dépose sa fureur, perd sa force et réprime ses menaces.

CHAPITRE XI.

Ce nouveau prodige consterne le peuple : sa vue excite sa jalousie et provoque ses frémissements. Tous poussent Aspasius au crime. Il ordonne que le glaive s'abreuve du sang innocent. Le bras du bourreau hâte le forfait et son fer homicide, avide de vengeance, brille dans sa main. Agnès, de son sang, rougit le glaive du licteur et teint de pourpre le sol qui l'a bu. Un triple mérite ceint la tête d'Agnès d'une triple auréole : un cœur virginal, un martyre sanglant, une foi inébranlable; et ces titres glorieux la mettent en possession de l'Agneau qui ôte les péchés du monde.

ÉLOGES

ET

LOUANGES DE SAINTE AGNÈS.

Le docteur angélique, saint Thomas d'Aquin, qui florissait au XIII[e] siècle (1272), dans ses œuvres sublimes et pour ainsi dire divines, fait mention de l'illustre vierge et martyre sainte Agnès ; il pose la question : De même que la vérité de la foi, ainsi toute autre vertu vient de Dieu, comme parle saint Ambroise : « *quia omne verum a quocumque dicatur.* » Si donc l'auréole est due à celui qui subit la mort pour la vérité, par la même raison elle est due également à ceux qui meurent pour quelque vérité que ce soit. Ce qui ne paraît pas.

Le saint docteur répond : La confession de la foi n'est pas seule une cause suffisante pour le martyre, mais encore toute autre vertu infuse (mais non politique) qui a pour fin Jésus-Christ. On peut rendre témoignage à Jésus-Christ par quelque acte de vertu que ce soit, en tant que les œuvres que Jésus-Christ accomplit en nous, sont un témoignage de sa bonté. C'est ainsi que quelques vierges ont été mises à mort pour la virginité qu'elles voulaient garder : telle sainte Agnès et d'autres encore dont l'Église célèbre le martyre.

Le même docteur (Quolib. III, art. 173.) pose le doute suivant : L'état de religion est-il plus parfait que l'état des curés et des archidiacres ? Il répond : Si un homme, placé dans la société de beau-

coup d'autres, peut conserver intact l'éclat d'une sainteté entière et la splendeur de la continence, et maintenir dans leur intégrité et dans leur pureté les autres biens qui sont l'apanage des religieux, cet homme, dis-je, doit être préféré à tous les autres. Que quelqu'un conserve une pureté parfaite, même au milieu des périls auxquels elle est exposée, c'est là une marque d'une vertu plus grande que s'il la conservait en dehors de ces dangers. Néanmoins celui-là fait preuve d'aimer peu la pureté, qui en affronte les périls, au milieu desquels il est très-difficile et très-rare de la garder entièrement. C'est ainsi que fut très-grande la pureté de la bienheureuse Agnès, qui jetée même dans un lieu de débauche, sut conserver sans souillure le lys de sa virginité. Amante de la chasteté, elle n'aurait cependant jamais choisi d'en faire parade dans un lupanar, et elle aurait d'autant moins choisi de sa propre volonté cet asile du crime, que son âme était plus pure [1].

Saint Thomas fut un ange de pureté; jamais il ne fut sujet à l'aiguillon de la chair, depuis qu'il remporta sur elle une éclatante victoire, dans un rude combat qu'il eut à soutenir dans la fleur de sa jeunesse. Il tombe bien à propos de signaler ici la dévotion qu'il avait envers sainte Agnès. Il aimait l'illustre martyre avec une grande tendresse, il se recommandait à son intercession efficace, et portait toujours sur soi une précieuse relique de la sainte. Je rapporterai de sa dévotion un touchant exemple, que frère Tholomée de Luc, ami du saint, et témoin oculaire, raconte dans sa Chronique (liv. XXIII, chap. 10). «Je ne dois pas taire, dit-il, ce que j'ai vu, comme témoignage de sa sainteté. En sortant de Rome (ce fut sur la fin du mois d'août ou au commencement de septembre 1272, lorsqu'il se rendait à Naples pour y prendre la direction des études de l'Académie royale), il voulut dévier de son chemin et se rendre à la Molara, au château du cardinal Richard. Là, il tomba malade de la fièvre tierce, et Regnadul, son compagnon, de la fièvre grave continue. Aucun signe critique n'apparaissait chez le malade, mais le médecin du cardinal Richard faisait sur lui de fâcheux pronostics. Alors le vénérable docteur prit les re-

[1] S. Thom., *Distinct. XLIX.* q. *V.* art. 3, p. 799, *edit. Paris.* 1660.

liques de la bienheureuse Agnès qu'il avait apportées de Rome avec grande dévotion, et commanda au frère malade de se les appliquer sur la poitrine et d'avoir en elles une pleine et entière confiance. Ce qu'ayant fait, il fut guéri contre toute espérance des médecins. En mémoire de cette guérison, le saint docteur voulut qu'à l'avenir on célébrât chaque année la fête de sainte Agnès avec une grande solennité, et une bonne réfection pour les frères. Ce qu'il fit lui-même à Naples cette année 1273. Mais l'année suivante, il prit son vol vers le Seigneur[1]. »

Sainte Brigitte vivait au XIV[e] siècle : tout le monde sait que cette noble Suédoise, demeurée veuve après avoir vécu saintement dans l'état du mariage, parvint, par ses pèlerinages et ses pénitences, à un éminent degré de sainteté. Elle fonda plusieurs monastères d'hommes et de femmes sous la règle de saint Augustin, à laquelle elle ajouta des constitutions propres à conduire les âmes dans la voie de la perfection. Le Seigneur se servit encore d'elle pour rappeler un grand nombre de pécheurs à la pénitence. Il daigna de plus favoriser sa servante de sublimes révélations où elle annonce plusieurs événements de son temps, lesquels ne manquèrent pas de s'accomplir, comme l'affirme Boniface IX, dans la bulle de la canonisation de la sainte. Parmi ces révélations, nous avons celles qu'elle eut par l'intercession de sainte Agnès, envers

[1] Muratori, *Rerum Italic. script.*, tom. XI, pag. 1170 an. 1272. — Jacobus Echardi, *Scriptores ord. prædic*, pag. 282.

« *Etiam quod vidi ipsum ad indicium sanctitatis ejus tacere non debeo. Cum enim ego cum ipso venirem de Roma, declinavit Molarium ac castrum domini Richardi cardinalis, ibique præfatus doctor infirmatus est de tertiana, socius vero suus frater Raynaldus de continua gravi, et cum non apparerent in eo signa critica, medici domini Richardi male indicabant de ipso. Tunc Venerabilis doctor accepit reliquias beatæ Agnetis; quas ex devotione secum ferebat de Urbe, et jussit dicto fratri quod super se poneret et haberet fidem plenam in eis; quod et fecit et curatus est ultra spem omnium medicorum. Propter quam causam disposuerat (ven. Doctor) facere festum solemne singulis annis de ipsa (B. Agneti) cum bona refectione fratrum. Quod et illo anno fecit (videlicet* 1273*) sequenti vero* (1274) *transivit ad Deum.* »

qui elle professa la plus grande dévotion, et dont l'entremise lui fit obtenir du Seigneur des bienfaits singuliers. Elle mourut l'an 1373. Les huit livres de ses révélations réunis en un volume, furent examinés par le cardinal Turrecremata, qui les éleva à un haut degré d'estime; Durand les publia avec le jugement de Turrecremata et en y ajoutant des notes[1]. Je rapporterai celles qui regardent sainte Agnès.

Sainte Agnès loue et bénit la glorieuse Vierge Marie. — Comment elle la prie pour sa fille. — Douce réponse de Notre-Seigneur et de la Vierge grandement excellente pour consoler l'épouse, et en quelle manière le monde est comparé à un vase qu'on met sur le feu.

CHAPITRE XI.

Sainte Agnès dit : « O Marie, mère et Vierge des vierges ! vous pouvez être appelée à bon droit aurore, que Jésus-Christ, le vrai soleil, illumine. Mais, est-ce que je ne vous appelle pas aurore à cause de votre race royale, ou pour les richesses et honneurs? Nullement; mais à bon droit vous êtes nommée aurore à raison de l'humilité, à raison de l'illumination de la foi, et à raison du vœu singulier de votre chasteté. Vous êtes l'avant-courrière du soleil et sa protectrice, la joie des justes, la chasse des diables et la consolation des pécheurs. Je vous en prie, par les noces que Dieu a faites en vous à cette heure, que votre fille (sainte Brigitte), se puisse maintenir en l'amour et en l'honneur de Jésus-Christ. »

La mère de Dieu répondit : « Comment entendez-vous ces noms? Dites-le pour l'amour de cette fille qui écoute ce langage. »

Sainte Agnès répondit : « Vraiment vous êtes tout ensemble mère, vierge et épouse, car des noces très-belles ont été faites en vous à cette heure, quand Dieu s'est uni en vous à l'homme sans confu-

[1] *Revelat. S. Brigittæ olim à card. Turrecremata recognitæ, à Consalvo Duranto notis illustratæ.* Antuerpiæ, an. 1611, *de S. Agnete*, tom. I, lib. IV, cap. 11, p. 220. — Lib. IV, cap. 124, p. 331.

sion ni diminution de la divinité. La virginité et la maternité ont fait alliance entre elles sans blesser la candeur de la virginité. Vous avez été faite mère et fille tout à la fois de votre Créateur, car aujourd'hui vous avez engendré corporellement celui qui est éternellement engendré du Père et qui fait toutes choses avec le Père; car le Saint-Esprit a été en vous, hors de vous, et tout autour de vous. Il vous a rendue féconde, en consentant à la nouvelle que vous annonçait l'ambassadeur de Dieu. Le même Fils de Dieu qui est né aujourd'hui de vous, était aussi en vous avant que son messager vînt à vous; c'est pourquoi faites miséricorde à votre fille. Elle ressemble à cette pauvre femme, qui, habitant les vallées, n'a que peu de chose pour vivre, comme par exemple, une poule ou une oie, et qui était si attachée au seigneur qui demeurait sur la montagne de cette vallée, qu'elle lui offrait avec amour sur la montagne tout ce qu'elle possédait. »

Le Seigneur lui répondit: « Je surabonde en toutes choses, ce que vous avez ne m'est pas nécessaire; mais peut-être donnez-vous peu afin qu'on vous donne beaucoup. »

Elle répondit: « Je ne vous l'offre point comme si vous en aviez besoin, mais parce que vous m'avez fait habiter, moi si chétive créature, sur votre montagne et me vois honorée de vos serviteurs. C'est pourquoi je vous offre ce peu qui est ma consolation, afin que vous voyiez que j'offrirais de plus grandes choses si je le pouvais et pour ne pas être ingrate à vos grâces. »

Notre-Seigneur repartit: Parce que vous m'aimez d'une si grande charité, je vous élèverai en ma montagne et je donnerai à vous et aux vôtres des vêtements et des vivres pour toute l'année. C'est ainsi que votre fille est maintenant disposée, car elle vous a laissé tout ce qu'elle a de vivant, c'est-à-dire l'amour du monde et celui de ses enfants. C'est pourquoi c'est à votre piété de la pourvoir. »

La Mère répondit à l'épouse de son Fils, disant: « Ma fille, sois constante, je prierai mon fils qui te donnera ta nourriture pour toute l'année et te placera sur la montagne où mille et mille anges le servent. Car si l'on comptait tous les hommes qui sont nés depuis Adam jusqu'au dernier qui naîtra à la fin du monde, il se trouverait plus de dix anges pour chaque homme. Certes le monde est

comme un vase qu'on met sur le feu : le feu et la cendre, ce sont les amis du monde, mais les amis de Dieu sont comme la bonne viande qui est dans le vase. Donc quand la table sera préparée, alors on présentera la douce viande à Notre-Seigneur, et il y trouvera ses délices, le vase sera brisé, mais on n'éteindra point le feu. »

En quelle manière sainte Agnès mettait sur la tête de l'épouse une couronne de sept pierres précieuses, c'est-à-dire de la patience dans les tribulations.

CHAPITRE CXXIV.

Sainte Agnès parle ainsi à l'épouse, disant : « Viens, ma fille, et mets sur ta tête une couronne faite de sept pierres précieuses. Qu'est-ce que cette couronne sinon l'épreuve de la patience qui naît des tribulations et que Dieu enrichit de couronnes?

« Donc, la première pierre de cette couronne est un jaspe qu'a mis sur ta tête celui qui, par des paroles injurieuses, disait qu'il ne savait par quel esprit vous parliez et qu'il vous était plus convenable de filer subtilement à la manière des femmes que de disputer sur la sainte Ecriture. Ainsi comme le jaspe aiguise la vue et allume la joie de l'âme, de même Dieu excite la joie dans l'âme par la tribulation, illumine l'esprit pour comprendre les choses spirituelles et mortifie l'âme des mouvements déréglés.

« La deuxième pierre est un saphir qu'a mis sur ta couronne celui qui te louait devant toi et médisait de toi en ton absence. Donc comme le saphir est de la couleur du ciel et conserve les membres en santé, de même la malice des hommes éprouve le juste afin qu'il devienne tout céleste et conserve les membres de l'âme de peur qu'elle ne s'enorgueillisse.

« La troisième pierre précieuse est une émeraude qu'a ajoutée à ta couronne celui qui disait que tu avais parlé sans y avoir réfléchi, et sans savoir ce que tu disais. Or, comme l'émeraude est fragile en soi, mais belle néanmoins et d'une couleur verte, de même son

mensonge sera bientôt anéanti; il fera pourtant l'âme belle à cause de la rémunération de sa patience.

« La quatrième pierre est une perle précieuse que te donne celui qui, en ta présence, couvrit d'opprobres l'ami de Dieu, desquelles injures tu fus plus affectée que des tiennes. Partant, comme la perle est belle et blanche et soulage la passion du cœur, de même la douleur de la charité introduit Dieu dans l'âme et apaise les passions de la colère et de l'impatience.

« La cinquième pierre est une topaze. Celui qui te parlait amèrement et qu'au contraire tu bénissais t'a donné cette pierre. Aussi, comme la topaze est d'une couleur d'or et conserve la chasteté et la beauté, de même il n'y a rien de si beau, ni de si agréable à Dieu que d'aimer celui qui nous a offensés et de prier pour ceux qui nous persécutent.

« La sixième pierre est le diamant dont a enrichi ta couronne celui qui te causa un dommage dans le corps, souffert par toi avec patience sans vouloir déshonorer le coupable. Or, comme le diamant ne se brise point par les coups, mais avec le sang de bouc, de même Dieu se plaît en ce qu'on ne se souvienne point du tort corporel, mais que pour Dieu on l'oublie et qu'on pense toujours à ce que Dieu a fait pour l'amour de l'homme.

« La septième pierre est une escarboucle. Cette pierre a été mise sur ta couronne par celui qui t'annonça de fausses nouvelles, te disant que ton fils Charles était mort, lorsque tu pris cette mort avec patience, en soumettant ta volonté à Dieu. Partant, comme l'escarboucle luit en la maison et est très-belle sur l'anneau, de même l'homme qui est patient dans la perte de quelque chose qui lui est très-cher, provoque Dieu à l'aimer, brille en la présence des saints et plaît comme une pierre précieuse.

« Ainsi donc, ma fille, demeure stable, car pour compléter ta couronne, d'autres pierres te sont encore nécessaires. Car Abraham et Job ont été meilleurs et plus connus ou plus fameux, par l'épreuve, et Jean plus saint par le témoignage de la vérité. »

Le vénérable Thomas à Kempis, l'auteur à jamais célèbre du livre d'or de l'*Imitation de Jésus-Christ* (comme l'a démontré à l'évidence monseigneur Malou, évêque de Bruges, dans son travail historique, qui, traduit en Italien, fut imprimé à Rome en 1854), Thomas à Kempis, dis-je, eut pour Agnès une tendre et amoureuse dévotion. Ce docte et saint religieux florissait sur la fin du XIV[e] et au commencement du XV[e] siècle. Il habitait le fameux monastère des chanoines réguliers de la congrégation de Windesheim, dans les Flandres, appelé monastère de Sainte-Agnès du Mont, parce qu'il était situé sur une montagne qui domine la ville de Zwoll. Ce monastère renfermait encore un grand nombre de personnages remarquables par leurs vertus, ce qui le fit regarder partout comme le sanctuaire de la plus exacte perfection religieuse. Thomas, outre le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, écrivit une histoire de ce monastère; et comme cette communauté religieuse était mise sous la protection de sainte Agnès, il composa différents sermons, entre autres deux à la louange de cette sainte, pour la proposer aux novices comme modèle d'une vie sainte et sans tache. Le premier, qui porte le numéro 26 de la série, est intitulé *de Tribus speciosis vestibus beatæ Agnetis;* le second qui le suit, numéro 27, a pour titre, *de Aurea corona in capite sanctissimæ Agnetis* V. et M. Il donne encore, sous le nom d'*Exemples* le récit de six miracles arrivés, qu'il attribue à l'intercession d'Agnès. Enfin il composa une prière fort affectueuse à la sainte et quelques hymnes [1].

DES TROIS MAGNIFIQUES VÊTEMENTS

DE LA BIENHEUREUSE AGNÈS VIERGE ET MARTYRE.

Le Seigneur m'a enveloppée du manteau du salut et du vêtement de la joie. Telles sont, mes frères bien-aimés, les choses qui se lisent et que l'on chante de sainte Agnès, vierge, épouse excellente du Christ et patronne glorieuse de notre couvent, de laquelle

[1] *Ven. Thomæ Mallioli à Kempis opera omnia edit. secund.* R. P. Henrici, Sommalii, è S. J. Antuerpiæ 1607.

chaque année nous devons solenniser la fête et demander le puissant suffrage par nos dévotes prières. Oui, qu'elle daigne prier pour nous tous, cette vierge qui fut si chérie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui a si bien trouvé grâce devant ses yeux et devant Marie sa très-sainte Mère, pour le supplier en notre faveur dans tous nos besoins.

Oh! que déjà elle ne cesse point de répandre pour ses amis et ses serviteurs, au pied du trône du Roi des cieux, ses prières ferventes et agréables à Dieu, comme autrefois elle a pleuré et prié pour le fils du préfet, mort si malheureusement, et qu'elle ressuscita par la grâce que Jésus-Christ lui donna! Faites donc attention aux paroles que j'ai dites au commencement de ce discours, comme si vous les entendiez de vos propres oreilles sortir de la bouche de la bienheureuse Agnès. Considérez la beauté des vêtements dont son céleste époux Jésus-Christ a revêtu et orné, bien plus au dedans qu'au dehors, cette vierge si belle elle-même. Elle était digne sans doute que Jésus-Christ lui donnât le vêtement du salut et lui fît présent de l'étole de la joie, elle qui méprisa tous les ornements du siècle, et qui, par amour pour son époux immortel, a répandu son sang et subit librement une mort précieuse en échange de la vie éternelle. Maintenant elle se réjouit là-haut avec son très-aimable époux et les saints anges, avec la mère glorieuse de Jésus-Christ et la foule innombrable des vierges, élevée dans les chœurs les plus sublimes des vierges, suivant partout les pas de l'Agneau, chantant des hymnes ravissantes que seules les bouches virginales peuvent chanter, ce qui surpasse les accords de tous les instruments et les mélodies de tous les musiciens. Elle mérita de plus, sur la terre cette auguste prérogative de voir la mémoire de son nom bienheureux chantée dans l'église par des louanges perpétuelles, célébrée par la dévotion et comblée des plus magnifiques honneurs par tous les fidèles de Jésus-Christ. Aussi bien, les grands et saints docteurs la célèbrent fréquemment, la louent d'une manière excellente, la prêchent dans leurs discours publics et nous donnent à tous le récit de son martyre comme un exemple propre à nous faire aimer la chasteté, en exhortant, par leurs brillants éloges, les jeunes hommes et les vierges à s'attacher à Jésus-Christ.

Mais portons maintenant nos regards sur ces vêtements précieux sous lesquels brille sainte Agnès, mieux que sous les ornements faits par l'industrie des hommes. Ils sont en effet bien précieux et bien beaux ces vêtements qui ornent à l'intérieur l'âme des saints, que du trésor céleste apporta au monde Jésus-Christ, né de la Vierge Marie, d'une souche royale pour notre salut. Il y a particulièrement trois sortes de vêtements, ouvrages admirables de l'Esprit-Saint, que le Christ donna en dot à Agnès, son épouse, afin qu'elle n'aimât d'autre amant que lui seul, que ses yeux ne se fixassent sur aucun autre sinon sur lui, et ne recherchassent d'autres entretiens sinon les siens, de peur de diminuer, d'offusquer ou d'éteindre son amour, chose qui serait souverainement inconvenable et empêcherait la dévotion de celui qui prie. Le premier vêtement donc qui ornait la bienheureuse Agnès, une des vierges prudentes, c'est une longue tunique blanche, plus claire que le cristal, plus pure que le lin, plus éblouissante que la neige; et c'est la virginité inviolable, chérie de Dieu, aimée des anges, infiniment honorable aux yeux des hommes. Ce vêtement sacré et qui plaît à Dieu, Agnès l'a reçu dès ses jeunes années, que dis-je? dès son berceau même, et le conserva intact, car elle fut dès sa naissance consacrée à Dieu par ses parents et fiancée à Jésus-Christ par l'anneau de la foi, afin qu'aucun motif, aucune puissance, aucune frayeur, aucune caresse ne pussent l'arracher à l'amour de son époux céleste, ni lui faire enfreindre les serments qu'elle lui a jurés; mais elle demeura toujours vierge, et ne craignit point de subir la mort pour la foi et la chasteté. Le bord de ce vêtement est une frange d'or, œuvre miraculeuse du doigt de Dieu, sur laquelle brillent en lettres d'argent les noms suaves de Jésus-Christ et de Marie, ainsi que ceux des autres vierges inscrits selon l'ordre alphabétique, pour marcher sur les traces de Jésus-Christ et suivre les exemples de sa mère bénie, la vierge Marie, afin d'obtenir la gloire du royaume des cieux.

Le second vêtement est rouge ou de pourpre, coloré du sang de l'agneau immaculé Jésus-Christ, et richement diapré de mille fleurs de couleur blanche. Et ce vêtement se nomme patience insurmontable, ou bien constance à toute épreuve. On y voit l'âme

figurer les marques et les stigmates de la Passion de Notre-Seigneur, que l'âme porte aussi imprimés, avec les sentiments d'une douleur intérieure, aux quatre coins, en dedans et au dehors de son cœur embrasé d'amour. Ce sont les signes du divin amour et les boucliers de la sagesse invincible contre les traits du démon, c'est-à-dire la sainte croix, les clous, la lance, les verges, les cordes, la colonne, la robe blanche et le manteau d'écarlate, le fiel, le roseau, les crachats, les fouets, la couronne d'épines, et d'autres outrages et plaies cruelles en grand nombre. Ce vêtement est aussi bordé d'une frange d'argent, longue et large, symbole d'une foi droite, claire et ferme jusqu'à la mort, sur laquelle resplendissent en caractères rouges les noms de tous les bienheureux martyrs, écrits en lettres latines, grecques et hébraïques. La vue et la lecture attentive de ces noms glorieux fortifient l'âme ébranlée par la tribulation et les épreuves, et la portent à souffrir toutes les adversités de ce monde. C'est ce noble vêtement de pourpre qu'avait Notre-Seigneur Jésus-Christ, le roi des martyrs et l'époux des vierges, pendant sa glorieuse et bénie Passion, portant une couronne d'épines et une robe d'écarlate pour notre salut. Il voulait ainsi encourager le cœur des faibles dans leurs tribulations pour toutes les injures et les outrages qu'on leur ferait, afin qu'après les légères épreuves momentanées de ce monde, ils fussent dignes de recevoir une couronne impérissable dans le ciel. Car toute tribulation soufferte avec patience produit l'espérance assurée de régner éternellement avec le Christ. Le Seigneur donna ce saint et royal vêtement à son épouse bien-aimée la noble vierge sainte Agnès, au temps de la persécution des chrétiens dans la ville de Rome, afin qu'elle marchât sur les traces de sa Passion sacrée, qu'elle souffrît les opprobres et les menaces des impies, pour la foi et la chasteté, avec une grande constance, à l'exemple de beaucoup de martyrs et d'un nombre infini de vierges mis innocemment à mort pour le nom de Jésus-Christ. Maintenant notre Mère la sainte Eglise chante ses cantiques d'actions de grâces et fait entendre ses hymnes magnifiques d'allégresse par toute la terre pour le triomphe éclatant qu'ils ont remporté et la gloire ineffable dont ils sont entourés. Heureuse l'âme qui combat vail-

lamment contre les vices qui l'assaillent, et qui, au milieu des périls divers et des oppressions, soupire et prie fréquemment afin d'être délivrée au plus tôt de tous les tourments et de toutes les misères.

Le troisième vêtement de sainte Agnès est un manteau d'or, magnifique voile de virginité tissu de soie, qui enveloppe, recouvre et orne le corps tout entier de la vierge. Et pour qu'il brille avec plus d'éclat et plaise davantage aux yeux, il est parsemé de perles éblouissantes et d'une riche profusion de pierreries et d'émaux précieux. Et ce vêtement qui surpasse les deux premiers, et qui est l'œuvre de l'Esprit, représente dignement et à juste titre, suivant l'opinion des sages et des savants, la charité inextinguible dont parle le bienheureux Paul lorsqu'il dit : La charité ne finira jamais; les prophéties n'auront plus lieu, les langues cesseront, et la science sera abolie. La bienheureuse Agnès fut revêtue de ce manteau, lorsque, interrogée sur son époux, elle répondit avec assurance : J'aime le Christ qui m'a admise dans sa chambre nuptiale; sa mère est vierge et son père ne connaît point de femme. Son amour à lui est chaste, ses caresses sont pures, et sa fiancée ne dépose jamais sa couronne virginale. Ici la charité est souverainement nécessaire pour orner le vêtement de la virginité, parce que sans la charité, la chasteté ne peut plaire à Dieu, et ne sera pas non plus comptée au nombre des vierges prudentes, la vierge orgueilleuse qui n'a pas dans la lampe de son cœur l'huile de la charité et d'une dévotion fervente. Afin donc que la robe virginale brille de tout son éclat en présence de Dieu et des anges, celle qui aime la chasteté doit se défendre tout orgueil de l'esprit, et toute intempérance dans les paroles, de peur que, trompée par sa négligence à réprimer les mouvements intérieurs, et par la concupiscence des yeux extérieurs, elle ne blesse amèrement les regards de son céleste époux. Aussi, qu'elle tienne partout et toujours tous ses sens et ses discours sous la garde sévère d'une discipline religieuse et rapporte fidèlement et intégralement le bien de la chasteté à Dieu, qui a daigné lui élargir un don si privilégié pour l'embellissement de son âme.

De plus, que chaque jour elle demande à Jésus-Christ, avec de vives instances et une profonde humilité, de persévérer avec constance jusqu'à la fin, et de demeurer toujours chaste, sobre et pu-

dique, comme il convient à une vierge chrétienne; de vaincre les attraits de la chair et de rejeter les sollicitudes du siècle, aussi longtemps qu'elle vit dans un corps fragile, parce qu'elle est entourée d'un grand nombre d'ennemis et de périls.

Cette charité est encore bien nécessaire à l'éclat du second vêtement de la vierge, symbole d'une patience insurmontable, parce que sans la charité de Jésus-Christ, elle ne sert de rien au salut et ne peut acquérir le mérite de la vie éternelle, eût-on même souffert la morsure des bêtes féroces, ou le feu, ou le glaive, ou le supplice de la croix. Ce n'est point la souffrance, mais la bonne cause qui fait un saint martyr de celui qui endure les tourments pour la foi de Jésus-Christ, ou pour la justice, ou pour la chasteté, ou surtout pour le salut des âmes. Aussi bien, le Sauveur a-t-il donné à la bienheureuse Agnès ces trois vêtements précieux comme une marque de son infinie dilection et de son alliance éternelle, qu'elle a reçue avec de grandes actions de grâces et dont elle se revêtit intérieurement avec allégresse, lorsqu'elle dit : « Le Seigneur m'a enveloppée du manteau du salut et m'a donné le vêtement de la joie; » et encore, « le Seigneur m'a revêtue d'une tunique tissue d'or et m'a ornée d'une profusion de pierreries. »

Donc, revêtue par son céleste époux de ces vêtements sacrés, et pour ainsi dire armée de ce double bouclier, la jeune vierge, la bienheureuse Agnès s'avança contre les trois armées du démon, c'est-à-dire pour combattre les délices de la chair, les richesses du monde et les menaces des impies. Grâces soient rendues au Dieu tout-puissant, notre protecteur très-fort, roi invisible, époux immortel, Créateur de toutes choses, Lui qui a fortifié le cœur d'Agnès afin qu'elle fût victorieuse, qui a gardé sans souillure le corps de son épouse, qui a conservé intacte cette vierge innocente au milieu des flammes, et qui l'a tellement enflammée d'amour pour son nom si doux et très-saint, qu'elle a choisi la mort plutôt que de violer la foi qu'elle avait jurée à son époux en contractant avec lui une alliance à jamais indissoluble. O constance vraiment admirable! ô quelle patience digne de louanges Agnès a déployée, lorsqu'au sein des épreuves et des persécutions, lorsqu'au milieu des cris, des dérisions, des flatteries, des terreurs, et de ces hommes

dont la main brandissait le glaive, elle sut maintenir son vœu de virginité, elle osa se glorifier en face de ses adversaires de son alliance avec Jésus-Christ, et fit de magnifiques éloges de la noblesse, de la beauté, de la puissance de ce royal époux ! C'est à lui, disait-elle, que je suis fiancée; les anges sont ses ministres; sa beauté fait l'admiration du soleil et de la lune; c'est pour lui seul que je garde ma foi; c'est à lui que je me confie de toute la dévotion de mon âme. Et c'est bien avec raison ! Il est le seul Dieu véritable et tout-puissant dans le ciel et sur la terre. Assis sur les chérubins et les séraphins il pénètre les abîmes et les labyrinthes du cœur. Il regarde les humbles et connaît les orgueilleux; il ne fait acception de personne, et réserve à tous un juste jugement en rendant à chacun ce qui lui est dû. Sa science éternelle embrasse tout et sa providence souveraine gouverne toutes les créatures. Il éprouve ses élus dans le creuset de mille tribulations, afin de récompenser magnifiquement dans le ciel leur patience invincible. Mais il punit sévèrement et damne les réprouvés à cause de leur malice, usant envers tous d'une grande miséricorde et d'une justice entière. A lui louange et gloire éternelle dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il !

SUR LA COURONNE D'OR

BRILLANT SUR LA TÊTE DE SAINTE AGNÈS, V. ET M.

Le Seigneur a mis sur mon front une couronne comme à son épouse. Mes frères bien-aimés, écoutez maintenant les quelques paroles que je vais dire sur la couronne que Jésus-Christ à mise au ciel sur la tête de la vierge sainte Agnès. La couronne est un ornement de la tête et de la plus grande dignité. C'est l'apanage particulier des rois, des fils et des filles des souverains; elle est due aussi à certains personnages marquants en signe de leur victoire, ou de leur doctrine, ou de leur sainteté, ou de leur vertu

éminente. Ainsi l'on dit et l'on chante particulièrement des saints martyrs : Une couronne d'or brille sur leur tête, comme marque distinctive de leur sainteté. Mais qui pourra dignement raconter la beauté de cette couronne? Personne, à mon avis, ne le pourra si ce n'est celui à qui Dieu a révélé ce mystère, ou qui, par sa grâce, est parvenu après sa mort au royaume de Dieu. Cette couronne d'or surpasse toute la gloire de ce siècle, la magnificence des rois et des princes, les mitres des nobles et des prélats : sa matière n'est point de ce monde, mais travaillée par la main de Dieu dans les ateliers célestes; elle brille d'une clarté toujours nouvelle. Et qu'est-ce que notre imagination peut se représenter touchant cette couronne de plus digne et de plus magnifique que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, le donateur de la gloire éternelle? Il est en effet la récompense essentielle et la couronne de tous les élus, le principe et la fin de tout bien. Il est la souveraine félicité, le souverain contentement, la souveraine beauté, la souveraine douceur. Il est l'éternelle vérité, l'éternelle sagesse, l'éternelle bonté, l'éternelle majesté. C'est la fontaine délicieuse de la vie qui réjouit et enivre de sa présence tous les citoyens du ciel, qui les sauve et les couronne par sa miséricorde, qui les justifie et les illumine par sa grâce, et qui par sa gloire les béatifie et les met au comble de leurs désirs. Il attire tout à lui, remplit tout de lui-même, exalte au-dessus de tout et rémunère surabondamment, donnant à chacun le talent d'or pour un léger travail, et pour un combat passager la couronne d'or dans la vie éternelle en la compagnie des anges. Pour obtenir cette couronne, tous nous devons travailler et combattre afin de vaincre, comme tous les saints avant nous ont travaillé et combattu, et ont remporté la victoire; et maintenant ils règnent avec Jésus-Christ et portent sur leur tête la couronne triomphale pour le dur combat qu'ils ont eu à soutenir. Et pourtant ce n'est pas à eux-mêmes qu'ils attribuent la victoire qu'ils ont remportée sur l'ennemi, mais pleins de respect et de reconnaissance, ils déposent leurs trophées au pied du trône de Dieu devant l'Agneau, et chantent avec des transports d'allégresse et d'une voix unanime : Bénédiction, clarté, sagesse, louange, honneur, gloire, salut, puissance, victoire à notre Dieu dans tous les siècles, lequel nous a conduits

par un grand nombre de tribulations à l'acquisition bienheureuse de cette couronne de gloire. C'est cette couronne d'or, enrichie de l'auréole, que mérita sainte Agnès en demeurant forte et constante dans son martyre pour la foi et la chasteté, donnant elle-même sa vie pour acquérir la couronne impérissable de la gloire céleste. Qu'y a-t-il de plus beau, de plus agréable, de plus sublime que cette couronne? Qu'y a-t-il de plus heureux que de contempler face à face dans le ciel le Roi des anges avec tous les élus?

O vierge de Jésus-Christ, qui avez méprisé le monde, et choisi de servir Dieu dans la chasteté, réjouissez-vous dans l'espoir de la gloire future! Si vous désirez porter dans le ciel la couronne d'or, portez maintenant le Christ toujours dans votre cœur, toujours dans votre bouche, toujours dans vos œuvres. Détournez vos regards du siècle, élevez votre âme vers Jésus dans le ciel. Soyez fervente dans ses louanges, humble et vile à vos propres yeux, assidue à la prière, prompte à rendre service, réservée dans vos paroles, patiente dans les souffrances, sans murmure dans les opprobres, joyeuse dans les mépris, simple dans vos vêtements, pudique dans vos mœurs, vigilante dans toutes vos voies. Dans chacune de vos actions, à tout instant, n'oubliez pas de penser à Jésus-Christ, qui jamais ne vous quitte des yeux en quelque endroit que vous soyez. Représentez-vous sainte Agnès comme si elle vivait encore en son corps et qu'elle vous montrât l'exemple de la chasteté. Cette vierge bienheureuse fut si sainte, si chaste, si dévote, si pudique, si honnête, si réservée en cette vie qu'elle ne jetait ses regards ni vers les idoles des païens, ni vers les spectacles des jeux, ni sur l'éclat de l'or et de l'argent. Elle ne recherchait ni la beauté, ni l'amitié d'aucun mortel, mais portant Dieu dans son esprit, le tenant par la foi, l'aimant de tout son cœur, le louant par ses paroles, elle élevait continuellement ses yeux vers le ciel dans les élans de son âme; car elle savait que là régnait Jésus-Christ, son époux, le précieux trésor de son cœur, digne d'être aimé et d'être embrassé au-dessus de tout ce que l'on peut désirer.

Afin donc d'exciter et d'augmenter notre dévotion, contemplons sur le front de la bienheureuse Agnès la beauté de cette couronne, qui, par les fleurs choisies dont elle est ornée, inocule aux âmes

chastes le parfum d'une étonnante allégresse. Cette couronne est formée de trois cercles d'argent, en l'honneur de la très-sainte Trinité; ils sont entrelacés de trois guirlandes de fleurs de couleurs très-belles et d'un parfum très-suave. Que celui qui a des oreilles pour entendre, entende et comprenne le sens mystérieux de ce diadème.

Les jeunes personnes aiment les beaux habits et les fleurs; les soldats, les armes d'or et les cuirasses; les clercs, les livres et l'étude; les religieux, les hymnes et les psaumes; les séculiers, les biens de ce monde; les princes, les délices; les âmes spirituelles, les choses divines. Et pourtant il n'est point de délices plus grandes ni plus suaves que de se réjouir en Dieu et dans les véritables vertus pratiquées en son honneur. Laissant donc de côté les choses périssables et caduques, contemplons par les yeux de l'âme, avec les vierges chastes et saintes, les fleurs immortelles qui rehaussent la couronne de la bienheureuse Agnès.

Le premier cercle porte une guirlande de fleurs blanches et de lys éblouissants conçus et nés dans la vallée de l'humilité. Ces fleurs désignent les pieuses et dévotes méditations sur l'incarnation de Jésus-Christ né de la sainte et immaculée Vierge Marie, emmaillotté de langes purs, mis dans une étroite étable, allaité par des mamelles virginales, célébré par les cantiques des anges, visité par de pieux pasteurs; cherché, trouvé et adoré par de saints rois. Il reçoit de ces Mages trois sortes de présents, de l'or, de l'encens et de la myrrhe, comme un hommage de leur vénération; le saint vieillard Siméon le presse amoureusement dans ses bras, la veuve Anne le bénit et le confesse de cœur et de bouche. Que trouvons-nous à entendre toutes ces bonnes choses, à les lire, à les méditer, sinon un jardin rempli de fleurs et de lys et de mille parfums délicieux? Oui, tout cela brille, fleurit, étincelle, parfume et enchante. Ces fleurs de la Nativité de Jésus-Christ et de la virginité perpétuelle de Marie sa bienheureuse Mère, ont une odeur si suave, un parfum si admirable, un éclat si grand, une ardeur si puissante qu'elles bannissent de l'âme languissante toute tentative, tout amour charnel, toute colère et indignation, toute envie et orgueil, toute paresse et torpeur, toute dureté et trouble, toute tristesse et défiance,

toute iniquité et tromperie, toute turpitude et suggestion diabolique soit de la part de l'homme ou de la femme, du jeune homme ou du vieillard, du riche ou du pauvre, parce que Jésus-Christ est né pour tous, a souffert et a été crucifié pour tous afin de les sauver tous, de les purifier du péché et de les orner des fleurs de toutes les vertus. Mais de cette guirlande se détachent cinq lys, rempart très-nécessaire aux vierges pour la conservation de leur chasteté ; ce sont la pudeur, le silence, la sobriété, la solitude, et la clôture. Ces moyens défendent admirablement le sanctuaire de la Vierge et donnent à sa couronne un brillant relief. Ecoutez, ô Vierge, comment saint Paul exalte la sainteté des vierges : une Vierge, dit-il, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit en Jésus-Christ Notre-Seigneur. Quel est donc ce Jésus pour qui les saintes vierges ont tant d'amour, qu'elles abandonnent même leurs parents ? C'est Jésus de Nazareth, le Fils unique de Dieu le Père, le fils de la Vierge Marie, l'époux d'Agnès, l'amateur de la chasteté, le gardien de la virginité. C'est le consolateur des pauvres, le défenseur des veuves, le soutien des orphelins; c'est lui qui s'adresse aux vierges dans le cantique des cantiques, disant : Je suis la fleur des champs et le lys des vallons ; c'est moi qui visite les âmes saintes, et fais en elle mon séjour. C'est pourquoi, ô Vierge de Jésus-Christ, si vous voulez dignement plaire à votre céleste époux, cultivez dans votre cœur les fleurs virginales et les lys immaculés et gardez tous vos sens des déceptions du dehors. Craignez le milan, ô candide colombe; fuyez le loup, ô douce brebis; prenez garde, ô chaste enfant, au serpent qui s'approche, de peur qu'il ne s'introduise par les fenêtres du corps jusqu'à la chambre de votre cœur, et que la pureté de votre conscience ne vienne à se flétrir par un regard inconsidéré, par un écho impur, ou par vos autres sens toujours prompts au mal. Aussi bien vous devez craindre souverainement les lieux, les personnes, les discours, les saluts, les présents, les ris, les jeux, les regards, les parures, les repas, les vaines chansons. Ces choses et mille autres séductions de la chair le monde les possède, et, ô douleur, il les offre à ses amants qu'un esprit aveugle précipite dans les tourments de l'enfer. O joies insensées du monde suivies d'éter-

nelles lamentations ! Lorsque l'heure de la mort aura sonné, tout ce qu'il y a de beau, tout ce qu'il y a de délectable s'évanouira à l'instant. Ces délices terrestres et charnelles sont délétères aux vierges, effroyables aux âmes pudiques ; les personnes pieuses doivent les fuir, les religieux les abhorrer, les jeunes gens les craindre souverainement, les adultes et les imprudents les corriger avec soin. Car la vraie disciple de Jésus-Christ, l'amante de la chasteté se dérobe aux regards des hommes afin de ne pas offenser Dieu, ne pas perdre la consolation de l'Esprit-Saint, ni devenir à elle-même et au prochain un sujet de péril et de scandale, et se voir un jour le jouet du démon, elle qui était la compagne des anges. Et lorsque cette vierge, renfermée dans sa solitude et dont toute la volonté et les aspirations tendront à plaire à Dieu seul, se sera éloignée et dépouillée de tous les soins et de toutes les fables du siècle, alors, sous le souffle de la grâce de Jésus-Christ, elle exhalera de sa personne la suave odeur d'une vie sainte comme le parfum de la myrrhe et de l'encens ; et un grand nombre de filles de Sion, rivées encore aux chaînes du monde, en apprenant la sainte existence de la religieuse recluse, seront ainsi excitées à quitter pour Jésus-Christ, toutes les vanités du siècle, afin de recevoir avec les vierges la gloire de la couronne d'or. O que vous agissez bien sagement, fille de Sion, vous qui méprisez ce monde périssable, qui portez tous vos désirs vers l'alliance et la possession du Roi des anges, et devancez de vos vœux votre entrée aux noces du ciel !

Entrez, entrez dans le cloître des vierges, où vous apprendrez à faire la volonté du Seigneur, votre Roi, et préparez-vous avec vos compagnes en veillant, en priant, et en attendant la bienheureuse arrivée de votre époux céleste. Oui, si vous persévérez dans votre sainte entreprise, vous recevrez sans aucun doute ce que vous avez si souvent et si ardemment demandé à Dieu votre Seigneur.

Le second cercle de cette couronne d'or soutient une guirlande entrelacée de fleurs rouges, dont la beauté charme les yeux, dont le parfum réjouit, dont l'harmonie étonnante récrée l'ouïe, et qui est pour le cœur une consolation. Ces roses désignent la mortifi-

cation de la chair, la componction du cœur, et la pieuse méditation sur la Passion de Notre-Seigneur avec un sentiment intime de compassion envers ses souffrances. Ces roses croissent au milieu des épines, des ronces et des orties, c'est-à-dire au sein des diverses tentations de la chair, et des vexations des hommes qui tantôt par leurs paroles dures, tantôt par leurs mœurs dépravées inquiètent les autres, et troublent souvent la dévotion de l'homme modeste. Anathème à ceux-là, et bonheur à ceux qui souffrent la persécution des imposteurs.

Ces roses donc sont rouges ou de pourpre, parce qu'elles apportent aux âmes pudiques la souffrance et la rougeur. Cependant elles exhalent une odeur suave si on les presse avec force, parce que les âmes humbles répondent avec douceur et piété aux reproches et aux mépris des hommes violents, et rendent à Dieu de plus grandes actions de grâces de ce qu'elles ont mérité d'être blessées et déchirées par les épines du prochain. Ces roses soumises au feu, distillent une eau adoucissante et utile à la médecine, de même les hommes doux et humbles, enflammés du feu de l'Esprit-Saint, intercèdent pieusement pour ceux qui les attaquent de leurs injures ou de leur envie, et versent souvent des larmes mêlées de gémissements. Oui, vraiment grands sont les mérites des hommes patients, grands les trophées des vierges, grandes et brillantes auprès de Dieu les louanges des cœurs chastes qui obtiendront dans le ciel une récompense éternelle et une couronne d'or plus éclatante que toutes les étoiles. O Vierge douce et humble, quel trésor de mérites vous amassez au milieu des angoisses que vous endurez pour le nom de Jésus-Christ ! En effet, chaque fois que vous supportez une parole dure, une action blessante, vous faites éclore et produisez des roses rouges du sein des épines, et vous donnez à votre couronne un relief plus brillant. On trouve ces roses en grande abondance chez les saints martyrs et les vierges consacrées à Dieu, lesquels armés du bouclier de la foi, enflammés du feu de la charité et ceints du baudrier de la patience ont versé les flots empourprés de leur sang pour Jésus-Christ, ont mérité de cueillir, pour en jouir avec gloire pendant toute l'éternité, leurs couronnes triomphales émaillées de roses et de lys. Ainsi on ra-

conte du noble martyr du Christ, saint Tiburce, qu'obligé de marcher pieds nus sur des charbons ardents, il s'avança intrépide, plein de confiance en Notre-Seigneur Jésus-Christ, puis ayant fait le signe de la croix sur les braises enflammées, il y demeura debout sans en être incommodé, et répondit au juge, le sourire sur le front : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il me semble que je marche sur des fleurs de pourpre, parce que la créature elle-même obéit aux ordres du Créateur. » Ainsi encore on rapporte de sainte Dorothée, noble vierge et illustre martyre, qu'avant l'heure de sa mort, elle obtint, par ses prières, du paradis de son céleste époux Jésus-Christ, trois roses vermeilles avec autant de fruits odorants, qu'elle envoya, par un enfant d'une angélique beauté, à l'avocat Théophile qui l'insultait et refusait de croire.

A la vue de cette merveille il se convertit et se fit chrétien, et brûlant de l'ardeur de la foi, il cueillit après Dorothée la palme du martyre, et entra en triomphe dans le ciel comme l'épouse choisie de Jésus-Christ le lui avait promis. Que personne donc ne désespère d'obtenir ces roses comme si elles étaient bien éloignées ou difficiles à trouver. Car tous les chrétiens et particulièrement les religieux dévots peuvent les chercher avec soin et les rencontrer avec succès aussi bien le jour que la nuit, aussi bien l'hiver que l'été ; mais elles doivent être conservées avec précaution. On est à la recherche des roses dans les livres ecclésiastiques, lorsqu'on lit la Passion de Jésus-Christ et les souffrances des saints martyrs ; la prière et la méditation nous les découvre, et une vie sainte, sobre, chaste et pieuse les cueille et les garde. On doit surtout rechercher ces roses vermeilles au temps de la tribulation, près de la montagne des Oliviers, dans ce jardin séparé de la foule où Jésus entra pour y prier avec ses disciples. Alors ce divin Sauveur pris par les Juifs, lié, frappé, flagellé, couronné, crucifié, blessé, et pour ainsi dire tout meurtri en son corps, apparut plus rouge que toutes les roses, inondé qu'il était et tout empourpré des flots de son sang précieux. O que de milliers de roses, plus belles et plus suaves que tous les parfums, le très-doux Jésus a fait éclore de chacune de ses plaies et de ses blessures ! Car plus souvent on contemple ces roses, plus fortement on les

comprime, plus longtemps l'esprit les médite, plus d'odeur aussi elles exhalent, plus on y goûte de douceurs, mieux elles s'épanouissent, rougissent, croissent et se dilatent. Les roses de Jésus-Christ Nazaréen nées dans le rosier de sa Passion, et pour ainsi dire pilées à Jérusalem dans le mortier par la haine des Juifs, surpassent toutes les souffrances des saints martyrs et des vierges, en dignité, en grandeur, en suavité, en beauté, et par la plénitude de toutes les grâces qu'elles répandent depuis le lever du soleil jusqu'au bout du monde entier. Ces roses sont infiniment précieuses, si propres à orner la couronne de toute âme dévote, si belles qu'aucune valeur terrestre ne peut en égaler le prix, que les marchands ne peuvent les acheter, et qu'on les chercherait en vain à l'officine des médecins. Où donc peut-on les choisir et les acquérir? Ce n'est pas au *forum* mais au *chœur;* ce n'est point sur la place publique, mais à l'église; ce n'est pas à la guerre, mais dans la cellule; non pas dans le tumulte, mais dans le silence; non dans les ris, mais dans les pleurs; non dans les repas, mais dans le jeûne. Ceux qui les trouvent, surtout, le plus tôt, ce sont les sages qui méprisent le siècle, portent leur croix tous les jours, et méditent attentivement la Passion de Jésus-Christ. C'est au saint sacrifice de la messe qu'ils en font une plus ample moisson. Elles récréent admirablement les esprits minés par la tristesse, et confortent les âmes que l'adversité décourage. Mais l'âme pieuse doit user d'une grande précaution, de peur que le démon, ce ravisseur astucieux, ne pénètre à l'improviste, avec tous les artifices de la méchanceté, dans ce jardin de roses, et que trouvant ouvert le parterre de son cœur, il n'enlève les roses suaves de Jésus-Christ, et n'y jette en furie, à leur place, des orties immondes et de noirs chardons. Où est alors Jésus? où sont la croix, les clous, la lance pour repousser de ton cœur cet ennemi malin? Levez-vous, et veillez; criez et priez, invoquez Jésus, adorez le Sauveur crucifié. Imprimez sur votre front le signe auguste de la croix contre l'ennemi de toute vertu; saisissez la lance du soldat Longin contre les assauts du lion furieux; fermez votre cœur au venin du serpent; fermez-le avec les trois clous du Sauveur, comme par autant de fortes serrures, de peur que cet ennemi si rusé et impétueux ne

trouve une entrée facile pour se glisser dans le plus intime sanctuaire de votre âme.

Le troisième cercle porte une guirlande de fleurs bleues et verdâtres, délicieusement composée, plus odorante que toutes les herbes des champs, et pleine de célestes mystères. Ces fleurs sont admirablement propres à l'ornementation de la couronne virginale, car elles conservent la pureté avec les vierges. Et si l'on en saisit bien le sens mystérieux, elles édifient beaucoup les religieux, qui ont fait un abandon complet des choses de la terre. Ainsi les fleurs bleues qui ont une ressemblance avec la couleur du ciel, désignent la contemplation de la gloire céleste, et cet ardent désir des hommes parfaits et recueillis qui, après avoir dit pour toujours adieu aux biens vils et périssables de ce monde, méditent les choses éternelles, et soupirent constamment vers la présence de Dieu et la compagnie des anges, où tout est tranquille, agréable et parfait. Ces hommes, enflammés d'amour par une fréquente oraison, désirent avec saint Paul d'être dégagés des liens du corps, et avec Elie d'être enlevés sur un char de feu, et d'être heureusement présentés à Jésus-Christ dans le ciel, pour y jouir et s'y rassasier toujours en la présence de Dieu, et chanter avec les anges, sans empêchement et sans fatigues, de sublimes louanges à la Très-Sainte Trinité pendant tous les siècles des siècles. Ces fleurs, je veux dire les méditations sur les délices du ciel, embellissent singulièrement la couronne de toute vierge sacrée, de toute âme fidèle, qui aime Dieu du fond de son cœur, et qui soupire ardemment vers Dieu, la source d'eau vive. Vous trouverez et cueillerez particulièrement ces fleurs divines dans les champs de l'Evangile et dans les parterres du Sauveur, en méditant sur les joies de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ, sur les dons de l'Esprit-Saint, et sur les miracles glorieusement opérés par les apôtres dans la primitive Église au nom du Rédempteur. De même encore, par une dévotion particulière, on peut recueillir les fleurs de la céleste allégresse à toutes les fêtes de la bienheureuse Vierge Marie et aux jours de la nativité des autres saints, lorsque l'Eglise célèbre dévotement leurs offices, chante leurs louanges, récite leurs leçons et rappelle à nos esprits la gloire dont ils jouissent dans l'éternité.

En effet ces fleurs de couleur céleste naissent, grandissent et répandent leur douceur dans l'âme ravie en Dieu par la contemplation, chaque fois que le souvenir des choses du ciel aiguillonne et enflamme l'âme et la fait soupirer et palpiter vers la présence de Jésus-Christ et des élus. De là souvent elle s'élève en haut sur l'aile de brûlants désirs, et du fond de son cœur elle s'écrie en priant avec Elie : C'est assez, Seigneur, retirez mon âme de mon corps, car un seul jour passé dans les parvis de votre royaume vaut mieux que toutes les délices de cette vie. Mais il faut encore bien considérer que ces nobles roses tombent de la couronne de l'âme dévote, se flétrissent et se fanent, lorsque l'esprit commence à se délecter des choses basses, vaines et curieuses, ou qu'il s'occupe inutilement du dehors, et qu'engourdi par quelque tiédeur, il néglige la méditation des choses célestes, bien préférables aux objets visibles, bien plus précieuses que tous les trésors du monde. Aussi le bien-heureux Paul exhortant ses disciples à travailler pour le ciel, cette patrie des fleurs, leur dit : « Recherchez ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu; n'ayez de goût que pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre. » Pourquoi? Parce que la figure de ce monde passe vite et il ne reste rien sous le soleil qui puisse rassasier le cœur de l'homme.

On voit aussi se détacher de cette guirlande virginale une profusion de belles fleurs couleur de safran et d'azur, ayant l'éclat du feu, charmantes à la vue, suaves au goût, douces et flexibles au toucher. Ces fleurs appartiennent à la vie active, et désignent cette tendre compassion du cœur à soulager les faibles et les infirmes, ces paroles douces que prononce l'homme prudent pour consoler ceux qui sont dans la tristesse et dans l'oppression, de peur qu'ils ne défaillent dans les tentations et les travaux de chaque jour. C'est qu'en effet la loi de Dieu commande, et la charité fraternelle fait un devoir au fort de supporter le faible; à l'homme prudent, d'instruire l'ignorant; à celui qui est doux, d'apaiser celui qui est irrité; à celui qui est fervent, de réveiller le paresseux; à celui qui est dans la joie, de consoler celui qui est dans la tristesse; à celui dont les mœurs sont graves et réglées, de corriger celui qui est dissolu; à l'homme discret, de réfréner celui qui ne l'est pas assez; à celui qui est

humble, de réprimer l'orgueilleux; au simple d'arrêter le curieux; à celui qui est stable, de retenir celui dont le caractèreest trop mobile; à celui qui est réservé dans ses paroles, de reprendre celui qui parle trop, afin qu'il édifie ses auditeurs plutôt par ses paroles que par le flux de ses discours. Ces fleurs safranées exhalent souvent un parfum très-suave qui fortifie par des fomentations spirituelles les âmes débiles, afin qu'elles marchent d'un pas plus assuré dans le sentier des vertus. De là le divin Paul, enrichi de tant de brillantes vertus, exhortait ses disciples à cueillir les fleurs de la charité en leur disant: « Rendez-vous service mutuellement en esprit de charité, parce que nous sommes les membres les uns des autres. » Et encore: «Portez le fardeau les uns des autres, et ainsi vous accomplirez la loi du Christ. »

Ces fleurs de la compassion et de l'instruction fraternelle se rencontrent en abondance dans le champ de la prédication de Jésus-Christ, c'est-à-dire dans les doux sermons du Sauveur et les huit Béatitudes; dans les paraboles mystiques et les heureuses révélations du royaume céleste; dans les divers miracles opérés en faveur des infirmes et des possédés; dans la miséricorde envers les pauvres et les infortunés; dans sa bonté envers les pécheurs et les pénitents; dans ses paroles pleines de mansuétude à l'égard des hommes durs et pervers; dans ses mœurs pures, dans ses services si humbles, dans son dénûment de toutes choses en présence de ses disciples; dans les fatigues de son corps délicat; dans ses longues veilles passées en oraison sur les hautes montagnes et dans les lieux déserts, si propres à la méditation des délices célestes. Et quand il parlait à ses apôtres du royaume de Dieu et des anges, alors il montra à ses amis des fleurs d'azur. Et quand il leur donna un commandement nouveau de s'aimer les uns les autres et qu'il leur lava les pieds, les instruisant ainsi et par ses paroles et par son exemple, alors il répandit parmi eux le parfum d'une suave odeur que récelaient les fleurs safranées. O quelle étonnante merveille Jésus opéra lorsqu'il se donna lui-même à tous comme modèle de la véritable humilité! O prodige au-dessus de tous les prodiges de voir le plus saint de tous les saints, le plus élevé de tous les maîtres, se faire le dernier des serviteurs de tous les serviteurs; de voir la majesté

suprême s'abaisser jusqu'à descendre au milieu des hommes grossiers et pauvres admis à sa table! Et il leur dit : « Je suis au milieu de vous comme celui qui sert; je ne viens pas pour être servi, mais pour servir; si moi qui suis votre Seigneur et votre Maître, je vous ai lavé les pieds; et vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres. » Quoi de plus, ô Seigneur? l'un doit prier pour l'autre; instruire par son exemple, ne blesser personne, et vouloir faire du bien à tous.

Ces fleurs de la compassion fraternelle, et de la pieuse assistance donnent un brillant éclat à la couronne de la pureté virginale, ainsi qu'à la vie de ces religieux occupés soit à la contemplation des secrets célestes, soit à la visite du prochain dans ses infirmités. En effet, les fleurs des vertus grandissent avec plus de vigueur, et répandent un parfum plus suave parmi les frères, lorsque le pieux contemplateur quitte pour le moment les hiérarchies des anges pour voler plein de joie au secours des malades et des pauvres, comme s'il voyait Jésus-Christ présent. Lorsque encore le lecteur attentif des écritures, ou le diligent écrivain des livres ferme son manuscrit aussitôt qu'il entend la voix qui l'appelle, pose la plume et se lève au bruit de celui qui frappe, se rend au chœur, ou va sans retard au travail commun du couvent, alors de nouvelles fleurs commencent à pousser, à se dilater, à s'épanouir dans le parterre de son cœur avec les fruits de l'obéissance sous le souffle de la grâce de l'Esprit-Saint, et ces fleurs serviront à augmenter le trésor de ses mérites et à rehausser encore l'éclat de sa couronne. Celui qui aime la solitude, et qui s'applique avec recueillement à la méditation, doit cependant prendre garde aux légèretés et aux bruits des paroles, de peur que les longues occupations et les discours superflus ne lui fassent perdre la suavité du parfum mystique, et qu'une légère infection de fiel et de vinaigre n'aigrisse la douceur du miel. Car quel est celui qui est si dévot dans l'oraison, si studieux dans la lecture sacrée, si généreux au travail, qui puisse se recueillir en soi aussi promptement qu'il se laisse facilement échapper au dehors? Quel est celui qui peut aussi vite relever des ruines qu'il les a faites aisément? C'est pourquoi, ô Vierges du Christ, ô religieux serviteurs de Dieu, conservez bien la garde de votre

cœur et de votre bouche, de peur que vos sens ne viennent à se corrompre par les mille désirs du monde qui ne servent de rien à ceux qui marchent dans leur sentier avec de grands périls et d'indicibles angoisses. Voyez, le monde est rempli d'un nombre infini d'embûches et de piéges. Aussi bien, suivant la parole de Jésus-Christ, il faut veiller et prier pour s'opposer aux tentations et aux tribulations qui surgissent de toutes parts, et ne jamais cesser de faire le bien, aussi longtemps qu'il nous reste des forces et que nous avons le temps favorable, pour mériter la grâce.

Perdre la grâce de Dieu, négliger le temps de la pénitence, consumer le jour à des vanités, et mépriser la vie éternelle pour un plaisir éphémère, ce n'est pas la même chose que de perdre les cordons de sa chaussure. Rappelez-vous la bonté immense de Jésus-Christ pour le genre humain, quel bien il a fait, quels maux il a soufferts, quelle magnifique récompense il a promise à ses élus après les combats de cette vie. Ayez toujours une tendre confiance dans le Seigneur; recourez à Dieu dans toutes vos nécessités pour réclamer son secours; et au temps de la tribulation ne désespérez point, ne quittez point l'oraison. Prenez pour un noble exemple de patience et de persévérance, sainte Agnès, vierge et martyre de Jésus-Christ : elle était jeune de corps, mais d'un esprit mûr et formé; petite de sa personne, mais grande par ses mérites; faible par sa nature, mais forte par la foi; dépouillée de ses vêtements, mais enrichie de vertus; et pour triompher du démon et de ses satellites, elle adressait à Jésus-Christ des prières ferventes et assidues. Mais comme la rage du tyran ne s'apaisait pas, et qu'elle préparait au contraire, sous les instigations du démon, un immense bûcher, Agnès, intrépide au milieu des flammes, les mains étendues priait Jésus-Christ de tout son cœur et publiait ses louanges et soupirait d'arriver, par la palme du martyre, auprès de son Epoux qu'elle aimait par-dessus toutes choses d'un amour pur et sincère. Ainsi, l'amour ardent dont était enflammée pour Jésus-Christ une vierge faible et livrée à elle-même, triompha de la fureur d'un tyran armé du glaive et du feu. Aussi a-t-elle mérité cette brillante couronne d'or ornée d'une triple guirlande de fleurs, parce qu'elle a méprisé le monde, dompté la chair, vaincu le démon, déjoué le

tyran, foulé les présents, surmonté les tortures, et elle est parvenue, par une fin bienheureuse en mourant pour le Christ, à la gloire du royaume des cieux. Tous aussi prions et supplions Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amateur de la chasteté, de l'innocence et de toute pureté, de nous apprendre à imiter dans une chair fragile la vie angélique, et surtout d'aimer avec les vierges, de vénérer et de conserver la chasteté du corps et de l'esprit. Ainsi soit-il.

EXEMPLE Ier.

Un frère de notre maison souffrait souvent des douleurs de tête qui l'obligeaient à quitter parfois le chœur. Il avait une dévotion particulière à sainte Agnès, notre vénérable patronne, qui répand sur nous les trésors de sa bonté. Il désira donc, avec une vive ardeur, d'aller à Utrecht visiter ses reliques sacrées que l'on garde avec respect dans une châsse d'argent rehaussée d'or à la cathédrale de Saint-Martin. Il se mit donc en route avec le prieur du monastère pour aller à ce lieu si digne de dévotion. Arrivé à l'église cathédrale, riche en reliques de saints, il demanda au gardien de lui montrer la châsse de la bienheureuse Agnès, que depuis longtemps il désirait contempler. Le gardien des saintes reliques lui dit : « Il ne m'est pas facilement permis d'ouvrir la châsse précieuse de sainte Agnès, mais je vous montrerai bien volontiers le coffre antique dans lequel ont longtemps reposé les reliques de la sainte, à la louange et à la gloire de Dieu. » Ces paroles mirent la joie et la consolation au cœur du religieux, qui attendit qu'on lui présentât le pieux reliquaire. Lorsqu'il le vit ouvert, il se pencha avec respect, baisa l'écrin sacré et y glissa la tête avec confiance, espérant sans aucun doute recevoir quelque secours par les mérites de sainte Agnès. Après cela, il rendit à Dieu et à sainte Agnès de dignes actions de grâces du bonheur qu'il avait eu de voir de ses propres yeux ces objets de sa dévotion. Depuis cette époque, il fut délivré de ses anciennes douleurs ; il reçut de plus dans son âme un accroissement de piété, et après avoir passé le reste de ses jours dans une sainte joie, il termina sa vie par une heureuse mort et dans les sentiments de la ferveur.

EXEMPLE II.

Un autre frère avait lu au réfectoire la veille de Sainte-Agnès; prenant ensuite son repas tout seul, il arriva tout à coup qu'une arête de poisson se brisa dans sa bouche et se planta au palais avec tant de violence qu'il ne put extraire la pointe ni l'expulser par des efforts de toux. Affligé profondément, et craignant que cette blessure ne lui occasionnât un danger imminent pour sa voix, il attendit patiemment l'heure où l'on devait chanter solennellement au chœur les vêpres de Sainte-Agnès. Lorsque le chantre eut entonné d'une voix haute et pendant que le chœur continuait le répons en l'honneur de sainte Agnès, chantant dévotement et louant avec joie le Seigneur, le frère se mit aussi à chanter en invoquant humblement sa bonne et bien-aimée patronne, pour qu'elle daignât en ce moment le secourir, et le guérir de sa blessure. O clémence admirable de Dieu, etcomme sa vertu est puissante et ineffable! Elle n'abandonne point ceux qui espèrent en lui et qui l'invoquent dans leurs tribulations, quelles qu'elles soient. En effet, à l'instant même où les religieux chantaient *intercede pro nobis*, il sentit quelque chatouillement au fond du gôsier, commença un peu à tousser, et l'arête de poisson tomba sans qu'il ressentît aucune douleur. Plein de joie, il rendit à Dieu et à sainte Agnès ses actions de grâces de ce qu'il avait été sitôt exaucé et guéri. Après les vêpres, il demeura en silence au chœur se prosternant humblement sur son escabeau, baisant le plancher et se réjouissant en secret, et du fond de son cœur, de l'insigne bienfait qu'il venait de recevoir pas les mérites d'Agnès. Voulant ensuite s'assurer davantage du fait, il rechercha l'arête qu'il venait de rejeter hors de sa bouche, et la trouva dans la poussière. Il la porta à sa cellule et l'attacha près de l'image d'Agnès comme un souvenir perpétuel de son amour particulier. Que le Seigneur miséricordieux, par l'intercession de notre sainte patronne, daigne nous préserver de tout danger en tous temps et en tous lieux, et nous conserver dans la pratique d'une vie sainte avec tous ceux qui se sont recommandés à nous. Ainsi soit-il.

EXEMPLE III.

Il y avait dans la ville de Zwoll un honnête et riche citoyen nommé Herman Devever; il était pieux et charitable envers les pauvres et exerçait avec fidélité à l'hôpital du Saint-Esprit la charge de procureur des malades et des mendiants. Une sédition s'étant élevée dans la ville contre lui et quelques-uns de ses concitoyens, il accourut demander l'hospitalité dans notre monastère du Mont-Sainte-Agnès. Sa probité et sa douceur le firent accueillir avec toutes les démonstrations de la charité et de la bienveillance fraternelle. Après un court séjour au couvent, il apprit à lire le *Confiteor* et à servir le prêtre à la messe, quoiqu'il fût déjà vieux et qu'il ignorât complétement les lettres. Il s'acquittait de ce ministère avec tant de diligence et de dévotion, que, pour remplacer ceux que leurs occupations appelaient ailleurs, il servait de bonne volonté et avec joie, jusqu'à deux ou trois messes par jour. Aussi, se tenant derrière dans l'église, et revêtu d'un surplis, il lui arriva souvent de servir, pendant la messe du chœur, notre vénérable père Guillaume Vornisken, prieur de notre maison à cette époque, et qui professait une grande dévotion envers sainte Agnès. Un jour il perdit, hors de la cellule qu'il habitait, une certaine somme d'argent; il en fut fort chagrin, s'étonnant comment la chose avait pu se faire. Il ne s'était pas encore dépouillé de son avoir, mais il restait au couvent avec les frères comme un hôte et un ami fidèle. Or, pendant le repas de midi un étranger inconnu s'était glissé furtivement par la fenêtre ouverte dans sa chambre, avait enlevé ce qui lui avait plu, et s'était sauvé. Le repas fini, Herman, après les grâces rentra dans sa cellule, et voulant chercher son argent, il ne le trouva plus. Rempli de tristesse, il s'adressa à l'un des frères convers, Jean de Eme, son ami, et lui dit en se plaignant : « Jean, mon cher frère, y a-t-il des voleurs dans cette maison? — Nullement, mon cher Herman, répondit le frère. » Alors il lui fit confidence du vol qu'on avait commis à son égard. « J'ai perdu, dit-il, l'argent que j'avais dans ma cellule, et on me l'a volé secrète-

ment tantôt pendant le dîner. » Frère Jean le consola en lui disant : « Ne pensez pas, mon cher ami, que quelqu'un des frères ou des domestiques de la maison ait fait cette action. Mais peut-être un étranger aura pénétré dans le verger et vous aura dérobé, comme par le passé nous l'avons déjà expérimenté par le vol de nos habits. » Le fait étant venu aux oreilles de notre vénérable père et prieur Guillaume, il en fut extrêmement chagrin, ainsi que tous les frères du monastère, par la confusion qu'ils en ressentaient. Alors quelques-uns de nos frères qui lui étaient plus attachés lui adressèrent des paroles de consolation et l'exhortèrent à la patience. « O cher Herman, lui dirent-ils, souffrez avec patience, car peut-être Dieu, notre maître, ne veut pas que vous occupiez davantage votre cœur de cet argent. Faites donc maintenant de nécessité vertu et offrez cet argent à Dieu et à sainte Agnès pour le salut de votre âme ; et si plus tard vous venez à le récupérer, n'en retenez rien du tout, mais employez-le au culte de Dieu et au service de sainte Agnès. Il acquiesça de bon cœur et avec une pieuse intention au conseil qu'on lui donnait, et il fit vœu librement de tout donner à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et à sainte Agnès, patronne de notre église, qui venait de lui être consacrée. Trois jours après cette promesse, un bon messager de la ville de Zwoll, envoyé par Jean de Haerlem, recteur des pieuses sœurs béguines, vint annoncer : « Frère, ne soyez plus inquiet, et ne vous attristez plus sur la perte de votre argent ; avec la grâce de Dieu, vous le recevrez bientôt. » Cette nouvelle remplit de joie Herman, et notre prieur et tout le couvent. Mais qui fut le voleur et le ravisseur, fût-ce un clerc ou un laïque, on l'ignore jusqu'aujourd'hui. On aime à croire qu'il s'est repenti et qu'il aura supplié le recteur Jean en secret de faire la restitution ; ce qu'il fit en effet en gardant le silence sur le nom du coupable. Avec cet argent on acheta en l'honneur de sainte Agnès deux ornements sacerdotaux et un calice en argent doré, portant, gravé sous le pied, le nom du donateur, Herman Devever.

EXEMPLE IV.

Un religieux de notre couvent célébrait la messe dans la salle du chapitre à l'autel de Sainte-Agnès, lorsque tout à coup, à l'instigation du démon, il eut des tentations contre la foi et le sacrement de l'Eucharistie, dans lequel il puisa souvent tant de consolation et une dévotion si grande. S'apercevant donc qu'une grave question s'insinuait dans son esprit, il s'adressa à Jésus-Christ en gémissant et en priant avec une intention droite et avec foi. Il entendit aussitôt au dedans de lui-même cette réponse divine : Croyez comme Agnès, Cécile, Barbe et les autres vierges ont cru, lesquelles ont souffert pour Jésus-Christ et n'ont jamais douté d'un seul article de foi. Ces paroles firent cesser la tentation, ainsi que le doute à la question. Et souvent il répétait dans la suite contre les tentations du démon, ces mots : Croyez comme Agnès, Cécile, Barbe, et vous ne tomberez jamais dans l'erreur sur la foi catholique. Car il y a autant des témoignages véritables, qu'il y a de mots dans la Bible sacrée.

EXEMPLE V.

Un autre frère encore, infirme, qui depuis longtemps marchait appuyé sur deux béquilles, vint au même endroit et au même autel communier par dévotion. Mais après la messe, par la puissance de Jésus-Christ et par les mérites de sainte Agnès, il se sentit tellement fortifié, qu'il laissa là ses béquilles et se rendit ensuite droit et joyeux au chœur et au couvent. Un religieux étonné de cet événement, lui demanda ce qu'il avait fait et pensé pendant le saint Sacrifice. Le frère guéri lui répondit : Je me suis rappelé et j'ai médité les paroles que l'évangile de Saint Luc rapporte de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Une vertu sortait de lui, et guérissait tout le monde. » — Une foi ardente et la vertu des sacrements avec les prières des saints peuvent donc encore guérir ceux qui souffrent dans le corps et dans l'âme, afin qu'ils deviennent fervents dans

l'amour de Dieu et se montrent plus prompts à toute sorte de bonnes œuvres et obéissent sans retard à leurs supérieurs. Tels sont les miracles du salut éternel qu'opère encore fréquemment Notre-Seigneur Jésus-Christ avec une merveilleuse clémence en faveur de ses disciples.

EXEMPLE VI.

Il arriva un jour que pendant le Carême un frère fut prié de célébrer la messe à cinq heures du matin pour les hôtes et la communauté du couvent, comme il est d'usage de le faire pour la bonne discipline de ceux qui travaillent et pour ceux qui doivent se mettre en route pour un court ou un long voyage. Le frère accepta avec piété et fit de bon cœur et avec charité ce qu'on lui demandait. C'était alors la fête de saint Grégoire, pape, pour lequel il avait une affection toute particulière, parce que c'était à pareil jour qu'il avait fait son entrée à l'école pour y apprendre l'alphabet avec les autres enfants. Lorsqu'il fut à l'autel, il se mit à réfléchir quelle messe il voudrait célébrer, la messe du jeûne ou celle de saint Grégoire. Aussitôt il lui vint à l'esprit cette pensée : Tu n'as pas encore dit cette semaine la messe de sainte Agnès pour une affaire qui t'a été recommandée ; célèbre donc maintenant la messe de sainte Agnès avec commémoraison de saint Grégoire, et ensuite tu chanteras la messe de ce saint Pape de toute l'affection de ton âme, au chœur, avec tous les religieux. Ainsi fit-il, au nom du Seigneur avec une grande confiance, et s'aquitta de ses vœux envers sainte Agnès notre patronne, privilégiée de Jésus-Christ. Tous étant donc pour ainsi dire réunis à l'église pour y entendre la messe, un incendie se déclara tout à coup à l'insu de tout le monde, dans la métairie du couvent. Mais Dieu infiniment bon et miséricordieux, permit dans sa grande providence, que le feu s'arretât aussitôt. Car un laïque oblat de notre maison, nommé Mathias, sortit de l'église après l'élévation, se rendit sur les lieux et éteignit le foyer de l'incendie. Nous devons attribuer ce bonheur aux mérites de sainte Agnès dont on disait en ce moment la messe votive, pour prier le Seigneur sur une affaire pieuse. Dieu qui a conservé intacte la bienheureuse

Agnès, priant au milieu des flammes, a daigné, dans sa bonté pleine de clémence, préserver ce jour-là en faveur des mérites et des prières d'Agnès, notre monastère et tous les meubles qu'il contenait. Or un laïque qui était entré à l'église avec les autres, avait négligé d'éteindre sa lampe suspendue au toit du bâtiment. La corde ayant été brûlée, la lanterne tomba sur des gerbes de paille qui se trouvaient en dessous et y mit le feu. Mais le Seigneur qui voit tout, et qui écoute avec miséricorde la prière des pauvres, pourvut à ce danger en y faisant arriver à temps un autre ouvrier. Notre révérend Père frère Théodoric Clivis, troisième prieur de notre couvent, ayant appris le danger que le couvent avait couru, et qu'avait écarté la grâce de Dieu, fut de prime abord fort épouvanté, et ce n'est pas surprenant. Il se remit ensuite de son effroi et rendit grâces à Dieu de ce que l'incendie n'avait pas continué ses ravages, mais que le danger avait tout à coup disparu. Lorsque la nouvelle du sinistre parvint à la connaissance des autres religieux, le frère qui avait célébré ce jour-là la messe de sainte Agnès, alla trouver en secret le père prieur et lui dit avec humilité : Très-cher Père, rendons des actions de grâces à Dieu et à sainte Agnès notre patronne, parce qu'aujourd'hui la messe de cette sainte a été célébrée pour une affaire particulière, et j'ai la confiance qu'elle aura fidèlement prié pour nous et que le Seigneur nous aura délivrés de cet incendie. Alors ce bon père et pieux pasteur, qui avait pour Agnès une tendre dévotion se livra aux transports de la joie, ordonna des prières particulières aux religieux et fit distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes, pour une protection si évidente qui nous préserva de l'incendie et des ravages qui devaient en résulter. Ainsi-soit-il.

EXEMPLE VII.

Un homme déroba un cheval dans les pâturages de notre monastère du Mont-Sainte-Agnès et le mena avec lui à un mille de distance du couvent, se croyant en sûreté et pensant regagner heureusement sa maison avec sa proie. Arrivé à un certain village, il lia le cheval à un pieu d'une haie sur le chemin, et entra à l'auberge

pour s'y rafraîchir et s'y reposer un peu. Entretemps le cheval resté seul à la porte, voyant que personne n'était là, et s'impatientant en quelque façon de se trouver dans un endroit étranger, et d'avoir été entraîné par force loin de son habitation, se mit à secouer violemment la tête et à piaffer des pieds. Il fit tant lancer çà et là la bride qui le liait, qu'il finit par en dénouer le nœud. Se sentant alors libre et dégagé, et ne voyant pas arriver son cavalier qu'il attendait depuis longtemps, car il est naturel à un animal attaché d'aimer la liberté, et de soupirer après son étable, il tourna la tête du côté d'où il était venu, et courant de toutes ses forces à la garde de Dieu, il arriva sain et sauf à la porte du monastère. Il s'y arrêta et attendit avec ennui dans ce lieu qu'il connaissait, jusqu'à ce qu'il fût vu par notre portier et notre fermier qui le reconduisit avec joie. Dieu en soit loué éternellement. O bienheureuse Agnès, toujours digne de nos respects, c'est à vos mérites que nous attribuons ce bienfait, car nous avons éprouvé les effets de votre patronage dans un grand nombre de nécessités. Aussi nous louons par vous Jésus-Christ, et nous l'invoquons avec dévotion et nous le louons, en rendant à Dieu d'immortelles actions de grâces pour toutes les faveurs que sa miséricorde nous a faites en tant de circonstances.

HYMNE DE SAINTE AGNÈS.	HYMNUS DE S. AGNETE.
I.	I.
Célébrons par des applaudissements unanimes la mémoire d'Agnès vierge du Christ et martyre illustre.	Agnetis Christi virginis Et pretiosæ martyris, Memoriam solemniter Agamus unanimiter.
Dès ses plus jeunes années elle méprisa les délices du monde et consacra les chastes affections de son cœur à Jésus-Christ, le fils de Marie, vierge et mère tout ensemble.	In annis puerilibus, Spretis mundi blanditiis Filio matris virginis Castis adhæsit mentibus.
Pendant les jours qu'elle passa sur la terre, elle ne voulut que Lui pour époux; elle a scellé son amour et sa fidélité, en versant pour Lui tout son sang.	Quem, dum in terris viveret Sponsum habere voluit: Quam vere hunc diligeret, Sanguine fuso perdidit.

Quo rubente, angelicis
Suscipitur in manibus :
Ac fertur in cubiculum
Virginibus pollicitum.

Tout empourprée des roses de son martyre, elle s'élève au milieu des anges et prend possession du trône promis aux vierges.

Ibi gaudet, in candida
Agnum subsequendo stola :
Atque canit in cithara,
De hostium victoria.

Là, elle s'abreuve aux torrents des délices, et fait partie du magnifique cortége qui marche à la suite de l'Agneau; et sa harpe résonne du chant de triomphe pour la victoire qu'elle a remportée sur ses ennemis.

Cujus prece sanctissima
Da veniam cum gratia,
Christe, sanctorum gloria,
Per infinita sæcula. Amen.

O Christ, qui êtes la gloire des saints pendant tous les siècles des siècles, accordez-nous par les prières de la bienheureuse Agnès le pardon de nos péchés et le trésor de vos grâces. Ainsi soit-il.

HYMNUS AD EAMDEM S. AGNETEM.

II.

Ave, florens rosa
Agnes generosa
Virgo speciosa
Martyr preciosa.

Sumens mel suave
Ore Jesu, ave,
Casta sponsa Christi
Mundum contempsisti.

Solve pravitates,
Fuga vanitates
Preme adversantes,
Juva dimicantes.

Monstra te benignam,
Omni laude dignam
Jesum ut amemus
Semper et laudemus.

Virgo singularis
Recte prædicaris,
Agnum imitaris
Agna nominaris.

HYMNE A SAINTE AGNÈS.

II.

Salut rose fleurie, généreuse Agnès, vierge belle de pudeur et illustre martyre.

Jésus, de ses lèvres divines, a distillé dans votre cœur le rayon de miel le plus doux : salut chaste épouse de l'Agneau, vous qui avez méprisé tous les charmes du monde.

Déliez les chaînes du péché, chassez toutes les vanités, repoussez l'ennemi, venez au secours de ceux qui combattent.

Montrez-nous les effets de votre bonté, vous, si digne de nos louanges; afin que toujours nous aimions et bénissions Jésus-Christ.

Vraiment vous êtes une vierge privilégiée : vous imitez l'Agneau et votre nom est Agnès.

Rendez pure notre vie, aplanissez nos durs sentiers, ôtez le voile qui couvre notre cœur afin que nous puissions entrer au ciel.

Viam præsta puram
Viam plana duram,
Ut intremus cœlum,
Carnis aufer velum.

O Marie, pieuse consolatrice, exaucez-nous; venez avec Agnès, et que votre visite nous remplisse de joie.

Audi nos, Maria,
Consolatrix pia:
Veni cum Agnete
Visita nos lætè

O Jésus, sauvez-nous : vous êtes le Sauveur et Créateur du monde, le souverain distributeur de la vie, le chaste amant des cœurs vierges.

Salva nos Salvator,
Mundi et creator,
Jesu vitæ dator
Virginum amator.

Gloire à Dieu le Père, gloire à son Fils unique, gloire à l'Esprit Consolateur, un seul et vrai Dieu! Ainsi soit-il.

Sit laus Deo Patri,
Christo ejus Nato,
Almo Paraclito
Uni vero Deo. Amen.

NOMEN S. AGNETIS.

III.

Amatrix devotorum in castitate,
Gubernatrix viatorum in tempestate,
Nutrix infirmorum in charitate,
Effugatrix vitiorum in pravitate
Suscitatrix tepidorum de tarditate
Angelorum gloria, nobis exemplum sanctitatis.

LE NOM D'AGNÈS.

III.

Amante des cœurs purs, de la sainte pudeur,
Gloire des chérubins, guide-nous en ce monde,
Nourris les mendiants de ta bonté féconde,
Exemple des vertus, chasse le vice immonde
Soulève notre poids qu'alourdit la tiédeur.

ORAISON X.

VERTUS ET MŒURS DE LA VIERGE AGNÈS.

Réjouissez-vous, ô Agnès, vierge du Christ, qui pendant votre vie avez aimé Jésus. Réjouissez-vous, ô Agnès, vierge douce, qui par vos mœurs pures et saintes avez su plaire à Dieu. Réjouissez-vous, Agnès, rubis de chasteté, qui n'avez jamais perdu l'éclat de votre pureté. Réjouissez-vous, Agnès, charmante de beauté, qui ne vous êtes laissé vaincre par aucun des charmes du monde. Réjouissez-vous Agnès, rose vermeille, qui par votre mort précieuse avez mérité de monter au ciel. O douce et pieuse Agnès, je supplie votre bonté de toute l'affection de mon cœur; je me jette tout entier entre les bras de votre charité; je me recommande dévotement à vos prières. Exaucez votre serviteur qui a recours à vous, qui désire vous servir, qui s'empresse à vous louer et qui vous aime de toute la sincérité de son âme. En vous je trouve ce que j'aime; en vous je vois ce que je désire; en vous je lis ce que j'admire; en vous je contemple ce que je loue. Vous êtes le miroir de la chasteté, de la virginité; la splendeur de la foi; vous êtes l'ornement de la maison de Dieu, la gloire des anges, notre modèle d'une vie sainte. Vous êtes l'amante des dévots, le guide des voyageurs, la nourricière des infirmes. Vous chassez les vices et vous animez ceux qui sont dans la tiédeur. Vous êtes la fille des apôtres, la compagne des martyrs, l'amie des confesseurs, la sœur des vierges, l'honneur des veuves, la patronne de la continence.

O vierge douce, humble et dévote! ô vierge prudente, innocente et chaste, ô vierge illustre, vous avez méprisé comme de la fange immonde toutes les choses de la terre. Vous n'avez fait attention ni à l'or, ni aux richesses, ni aux possessions, ni à l'éclat des familles, ni à la beauté des noces, ni aux délices quelles qu'elles fussent; mais vous avez préféré l'amour de Jésus-Christ à tout ce qu'il y a au monde. Aussi vous êtes devenue chère au Christ et il vous consacré pour son épouse dès votre berceau. Issue d'une noble

famille romaine, vous avez brillé d'une noblesse plus grande encore par la foi et la chasteté. Enfin l'amour immense dont vous étiez enflammée pour Dieu vous a fait subir le feu et le glaive. Il vous fut doux et désirable de mourir pour le Christ, parce que les anges attendaient votre âme pour la transporter au séjour du bonheur. Portant donc à la main la palme du martyre, vous fûtes introduite dans la chambre nuptiale de votre céleste Époux. Daignez, je vous en supplie, le prier pour moi, qu'il m'accorde le salut du corps et de l'âme, qu'il réprime les tentations du démon, qu'il éteigne les convoitises de la chair, qu'il éloigne les vanités du siècle, qu'il me préserve de la société des méchants, et m'associe à la compagnie des bons et des saints; qu'il me conduise par la voie de ses commandements, et me donne le temps de faire une véritable pénitence et d'amender ma vie; qu'il m'accorde l'indulgence et la rémission de tous mes péchés et fasse souvent tomber dans mon cœur la rosée de sa grâce et la consolation du Saint-Esprit. Qu'il me fasse éviter tout mal, et pratiquer toutes les vertus; qu'il m'aide dans sa miséricorde à trouver une bonne fin et une mort heureuse; qu'il me prépare une voie sûre et heureuse pour prendre mon essort vers la céleste patrie. Qu'il ordonne aux saints Anges de me recevoir et m'introduire au séjour de la béatitude éternelle. Là, au milieu des délices de tous les saints, puissé-je mériter de contempler pendant toute l'éternité sa face adorable et sa gloire infinie. Ainsi soit-il.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

SERVUS CHRISTI AMBROSIUS

VIRGINIBUS SACRIS.[1]

CAPUT PRIMUM.

§ I.

Diem festum sanctissimæ virginis celebremus. Hinc psalmi resonent, inde concrepent lectiones. Hinc populorum turbæ lætentur, inde subleventur pauperes Christi. Omnes ergo congratulemur in Domino, et ad ædificationem virginum, qualiter passa sit Agnes beatissima, ad memoriam revocemus. Tertio decimo ætatis suæ anno mortem perdidit, et vitam invenit, quia solum vitæ dilexit auctorem. Infantia computabatur in annis, sed erat senectus mentis immensa, corpore quidem juvencula, sed animo cana, pulchra facie, sed pulchrior fide.

§ II.

Quæ dum a scholis reverteretur a præfecti urbis filio adamatur. Cujus parentes cum requisisset et invenisset, cœpit offerre plurima,

[1] Voir page 23 de la traduction.

et plura promittere. Denique detulerat secum pretiosissima ornamenta, quæ a beata Agnete veluti quædam sunt stercora recepta. Unde factum est ut juvenis majori perurgeretur amoris stimulo. Et putans meliora eam velle accipere ornamenta, omnem lapidum pretiosorum secum defert gloriam : et per seipsum, et per amicos et notos et affines cœpit aures virginis appellare; divitias, domos, possessiones, familios, atque omnes mundi delicias promittere si consensum suum ejus conjugio non negaret.

§ III.

Ad hæc beata Agnes tale fertur dedisse responsum : Discede a me, fomes peccati, nutrimentum facinoris, pabulum mortis : discede a me, quia ab alio jam amatore præventa sum qui mihi satis meliora obtulit ornamenta, et annulo fidei suæ subarrhavit me, longe te nobilior et genere et dignitate. Ornavit inæstimabili dextrochirio dexteram meam, et collum meum cinxit lapidibus prætiosis; tradidit auribus meis inæstimabiles margaritas, et circumdedit me vernantibus atque coruscantibus gemmis. Posuit signum suum super faciem meam, ut nullum præter ipsum amatorem admittam. Induit me cyclade auro texta, et immensis monilibus ornavit me. Ostendit mihi thesauros incomparabiles, quos mihi se donaturum repromisit si ei perseveravero. Non ergo potero ad contumeliam prioris amatoris vel aspicere alium, et illum derelinquere, cum quo sum charitate devincta : cujus est generositas celsior, possibilitas fortior, adspectus pulchrior, amor suavior, et omni gratia eloquentior : a quo mihi jam thalamus collocatus est, cujus mihi organa modulatis vocibus resonant, cujus mihi virgines justissimis vocibus cantant. Jam mel et lac ex ore ejus suscepi : jam amplexibus ejus castis adstricta sum : jam corpus ejus corpori meo sociatum est, et sanguis ejus ornavit genas meas. Cujus mater virgo est, cujus pater fœminam nescit. Cui angeli serviunt, cujus pulchritudinem sol et luna mirantur : cujus odore reviviscunt mortui; cujus tactu foventur infirmi, cujus opes numquam deficiunt, cujus divitiæ non decrescunt. Ipsi soli servo fidem. Ipsi me tota

devotione committo. Quem cum amavero, casta sum; cum tetigero, munda sum; cum accepero, virgo sum. Nec deerunt post nuptias filii, ubi partus sine dolore succedit, et fæcunditas quotidiana cumulatur.

§ IV.

Audiens hæc insanus juvenis, amore capitur cæco et inter angustias animi et corporis anhelo cruciatur spiritu. Inter hæc lecto prosternitur, et per alta suspiria amor a medicis aperitur. Fiunt nota patri quæ fuerunt inventa a medicis; et eadem paterna voce quæ fuerant jam dicta a filio ad petitionem virginis revolvuntur. Abnegat Agnes beatissima, et se nullo pacto asserit prioris sponsi fœdera violare. Cumque pater diceret in facibus constitutum se præfecturam agere, et idcirco sibi quamvis illustrissimum minime debere præferre; cœpit tamen vehementer inquirere quis esset sponsus de cujus se Agnes potestate jactaret. Tunc extitit quidam ex parasitis ejus qui diceret hanc christianam esse ab infantia, et magicis artibus ita occupatam, ut dicat Christum sponsum suum esse.

§ V.

Audiens hæc præfectus lætus efficitur, et missa apparitione cum ingenti strepitu suis eam tribunalibus præcipit sisti. Et primo quidem blandis eam sermonibus secretius provocat, deinde terroribus pulsat. Sed Christi virgo nec blandimentis seducitur, nec terrore concutitur, sed eodem vultu, eodemque animo perseverans et terrentem similiter, sicut et blandientem animo deridebat. Videns itaque Symphronius præfectus tantam in puella constantiam parentes ejus alloquitur. Et quia erant nobiles, et vim eis inferre non poterat, titulum eis Christianitatis opposuit. Sequenti namque die Agnen sibi præsentari jubet, et iterum iterumque repetens cœpit replicare de juvenis amore sermonem. Cumque omnis sermo ejus casso labore deficeret, sisti eam iterum suis tribunalibus jussit;

cui et dixit : Superstitio Christianorum, de quorum te magicis artibus jactas, nisi a te fuerit segregata, non poteris insaniam abjicere pectoris neque æquissimis consiliis præbere consensum. Unde te ad venerandam deam Vestam properare necesse est, ut si tibi perseverantia virginitatis placet, ejus die noctuque sacrificiis venerandis insistas.

§ VI.

Ad hæc beata Agnes dixit : Si filium tuum quamvis iniquo amore vexatum, tamen viventem hominem recusavi, hominem utique qui est rationis capax, qui et audire, et videre, et palpare et ambulare potest, et fulgore lucis hujus cum bonis perfrui : si ergo hunc causa amoris Christi nulla possum ratione respicere, quomodo possum idola muta et surda, et sine sensu, et sine anima colere, et ad injuriam summi Dei cervices meas vanis lapidibus inclinare ? Audiens hæc Symphronius præfectus dixit : Cupio consultum esse infantiæ tuæ, et adhuc te deos blasphemantem differo, quia annos tuos infra sensum adspicio. Noli ergo temetipsam ita despicere ut motus deorum incurras. Beata Agnes dixit : Noli infantiam corporalem ita in me despicere ut putes me te velle habere propitium. Fides enim non in annis sed in sensibus geritur : et Deus omnipotens mentes magis comprobat, quam ætates. Deos autem tuos quorum me motus incurrere non vis, ipsos irasci permitte ; ipsi loquantur, ipsi hoc mihi præcipiant, ipsi jubeant se coli, ipsi jubeant se adorari. Verum quoniam ad hoc video te tendere, quod impetrare non poteris quidquid tibi videtur, exerce.

CAPUT SECUNDUM.

§ VII.

Tunc Symphronius præfectus dixit : Unum tibi e duobus elige, aut cum virginibus deæ Vestæ sacrifica, aut cum meretricibus

scortaberis in contubernio lupanari. Et longe erunt a te Christiani, qui te ita magicis artibus imbuerunt, ut hanc calamitatem intrepido animo te perferre posse confidas. Unde, ut dixi, aut sacrifica deæ Vestæ ad laudem generis tui, aut ad ignominiam natalium tuorum eris publicæ abjectionis scortum. Tunc beata Agnes cum ingenti constantia dixit : Si scires quis est Deus meus, non ista ex tuo ore proferres. Unde ego, quia novi virtutem Domini mei Jesu Christi, secura contemno minas tuas credens quod neque sacrificem idolis tuis, neque polluar sordibus alienis. Mecum enim habeo custodem corporis mei angelum Domini. Nam unigenitus Dei Filius, quem ignoras, murus est mihi impenetrabilis, et custos mihi est nunquam dormiens, et defensor mihi est nunquam deficiens. Dii autem tui aut ærei sunt, ex quibus cucumæ melius fiant ad usus hominum, aut lapidei ex quibus plateæ ad evadendum lutum melius sternuntur. Divinitas ergo non in lapidibus vanis habitat, sed in cœlis, non in ære aut aliquo metallo, sed in regno consistit superno. Tu autem, et similes tui nisi ab istorum cultu recesseritis, similis vos pœna concludet. Sicut enim illi igne conflati sunt ut funderentur, sic colentes eos perpetuo incendio conflabuntur : non ut fundantur, sed ut confundantur in æternum et pereant.

VIII.

Ad hæc insanus judex jussit eam expoliari, et nudam ad lupanar duci sub voce præconis dicentis : — Agnen virginem sacrilegam diis blasphemiam inferentem scortum lupanaribus datam. — Statim autem ut expoliata est, crine resoluto, tantam densitatem capillis ejus divina gratia concessit, ut melius videretur eorum fimbriis quam vestibus tecta. Ingressa Agnes turpitudinis locum angelum Domini illic præparatum invenit ut circumdaret eam immenso lumine, ita ut nullus posset eam præ splendore nec contingere nec videre. Fulgebat enim tota cella illa quasi radians sol in virtute sua : et quanto quis curiosior oculis esse voluisset, tanto sibi visus acies obtundebatur. Cumque se in orationem Domino prostravisset, apparuit ante oculos ejus stola candidissima. Et apprehendens eam induit

se, et dixit : Gratias tibi ago, Domine Jesu Christe, qui me in numero ancillarum tuarum computans, vestem hanc mihi largiri præcepisti. Ita namque ad mensuram corpusculi ejus aptum erat indumentun, et ita nimio candore conspicuum, ut nullus dubitaret hoc nonnisi angelicis manibus præparatum.

§ IX.

Interea lupanar locus orationis efficitur; in quo omnis qui fuisset ingressus adoraret et veneraretur, et dans honorem immenso lumini, mundior egrederetur foras, quam fuerat intus ingressus. Cumque hæc agerentur, præfecti filius qui auctor erat hujus sceleris venit ad locum cum sodalibus suis juvenculis quasi insultaturus puellæ, cum quibus libidinis suæ se posse credebat ludibrium exercere. Et ingressos ante se furentes pueros et turpiter sævientes videns cum omni veneratione et ingenti admiratione egressos cœpit impotentes arguere, atque vanos, et molles, ac miseros judicare. Et irridens eos, locum in quo virgo orabat, audacter ingressus est. Et videns tantum lumen circa eam, non dedit honorem Deo : sed irruens in ipsum lumen, priusquam vel manu eam contingeret, cecidit in faciem suam, et præfocatus a diabolo, expiravit. Videntes autem socii ejus, quod moras intus innecteret, putabant obscœnis eum operibus occupari. Et ingressus est unus de juvenibus, qui ei familiarior erat, quasi ut congratularetur insultationi ejus : et mortuum eum inveniens exclamavit voce magna dicens : Piissimi Romani, succurrite : magicis artibus illa meretrix præfecti filium interfecit.

§ X.

Fit repente concursus populorum ad theatrum et varia furentis populi acclamatio. Alii dicebant magam, alii sacrilegam, alii innocentem conclamabant. Præfectus autem audiens filium suum interiisse, cum ingenti tumultu et luctu venit ad theatrum. Et ingressus locum in quo corpus filii ejus jacebat exanime, cum ingenti

clamore dicebat beatissimæ virgini : « Crudelissima omnium fœminarum in filium meum voluisti apodixin tuæ artis magicæ demonstrare? Et cum talia, atque alia hujuscemodi verba repeteret, et causas mortis ejus ab ea vehementer inquireret, ait ad eum beatissima Agnes : Ille cujus voluntatem volebat perficere, ipse in eum potestatem accepit. Quare autem omnes qui ad me ingressi sunt, sani sunt? Quia universi dederunt honorem Deo, qui mihi misit angelum suum, qui et induit me hoc indumento misericordiæ, et custodivit corpus meum, quod ab ipsis cunabulis Christo consecratum est et oblatum. Videntes ergo splendorem angelicum adorabant omnes, et abscedebant illæsi. Hic autem impudens statim ut ingressus est, sævire cœpit et fremere, cumque manum suam ad me contingendam aptaret, dedit eum angelus Domini in reprobam quam conspicis mortem. Dicit ei præfectus : In hoc apparebit quia non magicis artibus ista gessisti, si deprecata fueris ipsum angelum, ut restituat mihi filium meum sanum. Cui beata Agnes dixit : Licet fides vestra hoc impetrare non mereatur a Domino, tamen quia tempus est ut virtus Domini mei Jesu Christi manifestetur, egredimini omnes foras, ut solitam ei orationem offeram. Cumque universi fuissent egressi, prosternens se in faciem plorans rogare cœpit Dominum ut juvenem suscitaret. Orante autem illa apparuit angelus Domini qui elevavit eam flentem, et confortans animum ejus juvenem suscitavit. Qui egressus foras cœpit voce publica clamare et dicere : Unus est Deus in cœlo, et in terra, et in mari qui est Deus Christianorum. Nam omnia templa vana sunt, dii qui coluntur omnes vani sunt, et penitus nec sibi possunt nec aliis aliquod auxilium exhibere.

§ XI.

Ad hanc vocem omnes aruspices et templorum pontifices conturbantur, et fit per eos vehementior quam fuerat seditio populorum. Atque omnes una voce clamabant : Tolle magam, tolle maleficam, quæ et mentes immutat, et animos alienat. Præfectus autem videns tanta mirabilia obstupuit. Sed veritus proscriptionem

si contra templorum pontifices ageret, et Agnen contra suas sententias defensaret, vicarium ad seditionem populi judicem dereliquit. Ipse autem tristis abscessit, quod eam non potuit post suscitationem filii sui liberare. Tunc vicarius Aspasius nomine jussit in conspectu omnium ignem copiosum accendi et in medium eam præcipit jactari flammarum. Quod cum fuisset impletum statim in duas partes divisæ sunt flammæ, et hinc atque illinc seditiosos populos exurebant, ipsam autem beatam Agnen penitus in nullo contingebat incendium. Eo magis hoc non virtutibus divinis, sed maleficiis deputantes, dabant fremitus inter se populi et infinitos clamores ad cœlum. Tunc beata Agnes expandens manus suas in medio ignis his verbis orationem fudit ad Dominum : « Omnipotens, adorande, colende, tremende Pater Domini nostri Jesu Christi, benedico te, quia per Filium tuum unigenitum evasi minas hominum impiorum, et spurcitias diaboli impolluto calle transivi. Ecce et nunc per Spiritum sanctum voce cœlesti perfusa sum : focus juxta me moritur, flamma dividitur, et ardor incendii hujus ad eos, a quibus ministratur, refunditur. Benedico te, Pater prædicande, qui etiam inter flammas intrepidam me te pervenire permittis. Ecce jam quod credidi video, quod speravi jam teneo, quod concupivi complector. Te confiteor labiis, te corde, te totis visceribus concupisco. Ecce ad te venio unum et verum Deum, qui cum Domino nostro Jesu Christo Filio tuo, et cum Spiritu sancto vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen. »

§ XII.

Cumque complesset orationem ita omnis ignis extinctus est, ut nec tepor quidem incendii permaneret. Tunc Aspasius urbis Romæ vicarius populi seditionem non ferens, in guttur ejus gladium mergi præcipit. Atque hoc exitu roseo sui sanguinis rubore perfusam Christum sibi sponsam et martyrem consecravit.

CAPUT TERTIUM.

§ XIII.

Parentes vero ejus nullam penitus tristitiam habentes cum omni gaudio abstulerunt corpus ejus, et posuerunt illud in prædiolo suo non longe ab urbe in via quæ dicitur Numentana. Ubi cum omnis turba Christianorum concurreret insidias a paganis perpessi sunt : et videntes populum infidelium supervenientem armatum, omnes fugerunt. Aliquanti tamen lapidum ictibus læsi evaserunt. Emerentiana autem quæ fuerat collactanea ejus, virgo sanctissima, licet catechumena constanter stabat intrepida et immobilis, et his verbis exprobrabat eos : Superflui, miseri, caduci atque atrocissimi eos qui Deum omnipotentem colunt occiditis, et pro defensione lapidum homines innocentes jugulatis. Hæc et his similia dum turbis furentibus diceret, lapidata est ab eis, et orans juxta sepulcrum Agnetis beatissimæ emisit spiritum. Unde non dubium est quod in suo sanguine sit baptizata, et pro defensione justitiæ, dum confiteretur Dominum mortem constanter excepit. Eadem denique hora fit terræmotus vehementissimus, et cum nimia esset cœli serenitas, tantæ coruscationes, tantaque fulgura, et tonitrua extiterunt ut pars maxima insani populi expiraret. Unde factum est ut nullus penitus ex eo advenientibus ad sepulcra sanctorum aliquas molestias excitaret. Venientes autem parentes beatæ Agnetis cum sacerdotibus nocte abstulerunt corpus sanctæ virginis Emerentianæ, et sepelierunt illud in confinio agelli beatissimæ virginis Agnetis.

§ XIV.

Cum igitur parentes beatæ Agnetis assiduis pernoctationibus vigilarent ad tumulum ejus vident in medio noctis silentio exercitum virginum, quæ omnes auro textis cycladibus indutæ, cum

ingenti lumine prætcribant : inter quas vident beatissimam Agnetem simili veste fulgentem, et ad dexteram ejus agnum stantem nive candidiorem. Hæc itaque dum viderent parentes ejus, et qui simul erant, quasi stuporem mentis incurrunt. Sed beata Agnes rogat sanctas virgines parumper gradum figere, et stans parentibus suis dixit : « Videte ne me quasi mortuam lugeatis, sed congaudete mihi, et congratulamini, quia cum his omnibus lucidas sedes accepi, et illi sum juncta in cœlis, quem in terris posita tota animi intentione dilexi. » Et his dictis pertransiit.

§ XV.

Hæc visio publice ab omnibus qui viderant, quotidie vulgabatur. Unde factum est ut post aliquantos annos ad Constantiam Constantini Augusti filiam hoc factum ab his qui viderant narraretur. Erat enim ipsa Constantia regina virgo prudentissima, sed ita obsessa vulneribus, ut a capite usque ad pedes nulla membrorum pars libera remansisset. Accepto autem consilio spe recuperandæ salutis, venit ad tumulum martyris in nocte, et licet pagana tamen credula animi intentione preces fideliter fundebat. Quod dum faceret repentina somni suavitate corripitur, et videt per visum beatissimam Agnetem talia sibi monita proferentem : « Constanter age, Constantia, et crede Dominum Jesum Christum Filium Dei esse Salvatorem tuum per quem modo consequeris omnium vulnerum, quæ in corpore tuo pateris , sanitatem. » Ad hanc vocem Constantia evigilat sana, ita ut nec signum in ejus membris alicujus vulneris remaneret.

§ XVI.

Reversa igitur ad palatium sanissima facit gaudium et patri Augusto et fratribus suis imperatoribus. Coronatur civitas tota, fit lætitia militantibus, et privatis atque universis audientibus hæc. Infidelitas gentium confundebatur, et fides dominica lætabatur. Interea patrem et fratres augustos rogat, ut basilica beatæ Agnetis

construeretur, et sibi illic mausoleum collocari præcipit. Currit hæc opinio ad omnes, et quotquot credentes ad ejus tumulum advenissent salvabantur, quacumque fuissent infirmitate detenti. Quod facere Christum nullus ambigat usque in hodiernum diem. Perseveravit autem Constantia Constantini Augusti filia in virginitate: per quam multæ virgines et mediocres et nobiles, et illustres sacra velamina susceperunt. Et quia fides mortis damna non patitur, usque in hodiernum diem multæ virgines Romanæ Agnetem beatissimam quasi in corpore manentem, attendunt; et ejus exemplo provocatæ, viriliter integræ perseverant, credentes sine dubio quod perseverantes perpetuæ victoriæ palmam acquirant.

§ XVII.

Hæc ego Ambrosius servus Christi dum in voluminibus abditis invenissem scripta, non sum passus infructuoso silentio tegi. Ad honorem igitur tantæ martyris sicut gesta ejus agnovi, conscripsi et ad ædificationem vestram, o virgines Christi, textum passionis ejus credidi destinandum, obsecrans charitatem Spiritus sancti, ut labor noster in vestra imitatione fructum in conspectu Domini valeat invenire. Amen.

ÉLOGE DE SAINTE AGNÈS

DANS LES MÉNÉES DES GRECS

AU 21 JANVIER.

Ἡ Ἁγία Μάρτυς Ἀγνὴ ὑπῆρχεν ἐκ πόλεως Ῥώμης, γένους λαμπροῦ. Αὕτη πρόσφορον ἔχουσα τὸν βίον τῷ ὀνόματι, πολλὰς γυναῖκας πρὸς αὐτὴν ἀπιούσας, ἐδίδασκε τὸν λόγον τῆς ἀληθείας, καὶ τὸν Χριστὸν Θεὸν γινώσκειν προετρέπετο, καὶ αὐτῷ μόνῳ λατρεύειν. Τούτων εἰς ἀκοὰς ἐλθόντων τοῦ Ἄρχοντος, ἁρπάζεται εὐθέως· καὶ παρασταθεῖσα, προετρέπετο θύειν, ἢ εἰ μὴ θύσασα, εἰς πορνεῖον ἀπάγεσθαι. Ἡ δὲ, οὔτε τοῖς θεοῖς σου θύσω, οὔτε περὶ τοῦ πορνεῦσαι μέλει μοι ἔλεγε· θαῤῥῶ γὰρ τῷ Θεῷ μου, ὅτι ἐκφεύξομαι αὐτῶν, βοηθουμένη ὑπ' αὐτοῦ. Ταῦτα ἀκούσας ὁ παράνομος Ἄρχων, ἐκάλει τὸν πορνοβοσκὸν, καὶ παρεδίδου τὴν φερώνυμον Ἀγνὴν πομπεύειν, μετ' ἐνδύματος ἑνὸς, εἰς ἔνδειξιν προστάξας. Ὡς δὲ παρέστη εἰς τὸ τοῦ Σατανᾶ ἐργαστήριον, καὶ προσῄει ἕκαστος ἐξυβρίσαι βουλόμενος, μηδενὸς κωλύοντος, ἀλλὰ μᾶλλον ἐπιτρεπομένων πάντων, ἀδεῶς καὶ ἀπερισκέπτως ταύτῃ προσέρχεσθαι, εὐθὺς ἀπενάρκουν, καὶ τὴν ἐπιθυμίαν ἠμβλύνοντο, καὶ ὡς νεκροὶ διέκειντο. Τότε τις, οἷα φρονοῦν μέγα, ἀλαζὼν, καὶ τοὺς εἰσίοντας ὀνειδίζων, ὥς τις θηλυμανὴς ἵππος εἰσελθὼν, μετὰ πολλοῦ τοῦ θράσους, προσήγγισε τῇ Ἁγίᾳ Παρθένῳ, καὶ παραχρῆμα γέγονεν ἄπνους, καὶ εἰς γῆν κατέπεσε. Πλείστης δὲ ὥρας διελθούσης, εἷς τῶν ἐκεῖ παρόντων ἀνεβόησε, λέγων. Μεγάλη ἡ πίστις τῶν χριστιανῶν. Εἰσελθόντων δὲ καὶ λοι-

ELOGIUM IN MENÆIS GRÆCORUM

S. AGNETIS

AD DIEM 21 JANUARII.

Sancta martyr Hagne in urbe Roma illustribus orta est natalibus. Vitam ea nomini convenienter instituebat, multasque feminas ad se convenientes, verbum veritatis edocebat, et ut Christum Deum agnoscerent, hortabatur, atque eum solum venerarentur. Quæ cum essent ad præfectum perlata, comprehenditur illa protinus ac sistitur tribunali, jubeturque diis sacrificare : si renuat ad lupanar pertrahi. Illa vero : Neque diis tuis, inquit, immolabo, neque virginitatis labem patiar; spero me Dei mei, cui confido, præsidio intactam evasuram. Hæc audiens iniquissimus judex, lenonem arcessit, Hagnenque sui nominis vim, ac significatum integerrimis moribus exprimentem, ei tradit; jubetque eam unica amictam veste in pompa traduci ad ostentationem. Ut vero ad Satanæ officinam pervenit, quicumque ejus pudori illudere cuperent, nemine prohibente, sed cunctis potius hortantibus, ut libere, et impune ea abuterentur, ingrediebantur : at subito stupore obrigescebant, omni repressa libidine, mortuis similes. Tunc quidam, velut altum sapiens, jactabundus, et cæteris ante ingressis insultans, instar equi furore quodam in venerem ruentis, impudenti audacia appropinquat sanctæ virgini. Ast illico exanimatus humi corruit. Cumque haud parum effluxisset temporis, unus eorum qui adstabant, rem conspicatus vociferatur : Magna fides Christianorum ! Ingressi cæteri una omnes voce conclamant : Magna Christi potentia ! Quæ cum præfecto essent renuntiata, sistitur denuo ejus tribunali

πῶν, μεγάλη ἡ τοῦ Χριστοῦ δύναμις, μιᾷ φωνῇ πάντες ἐβόησαν. Ταῦτα μαθὼν ὁ Ἄρχων, παρέστησε τὴν Ἁγίαν· ἤγαγον δὲ καὶ τὸν νεκρὸν ἔμπροσθεν αὐτοῦ, καὶ φησί. Λέγε πονηρὸν γύναιον, πῶς τὸν νεανίσκον ἀπέκτεινας; Καὶ ἡ Ἁγία· Ὅτε ἐκέλευσας ἐνυβρισθῆναί με, ἔφη, ἀπαγομένης μου, συνηκολούθησέ μοί τις νεανίας λευχειμονῶν, καὶ εἰσελθὼν ἵστατο παρ' ἐμοί· ὃς καὶ τὴν τῶν νέων ἐπιθυμίαν ἀμβλύνων διετέλει· καὶ τὸν ἄνδρα τοῦτον ὃν νεκρὸν ὁρᾷς, ὕστερον προσελθόντα, μετ' ἀλαζονείας καὶ θράσους, πρὶν ἅψασθαί μου, πρὶν ῥίψαι φωνὴν, τοιοῦτον εἰργάσατο, οἷον βλέπεις ἄρτι. Ὁ Ἄρχων φησί. Καὶ τίς οὗτος. Ἡ Ἁγία εἶπεν. Ὁ Κύριος καὶ Θεὸς μου ἀπέστειλε τὸν Ἄγγελον αὐτοῦ, ὕβριν γενέσθαι κατ' ἐμοῦ κωλύοντα. Καὶ ὁ Ἄρχων. Εἰ τοίνυν βούλει ἡμᾶς πεῖσαι, ὅτι ἀλήθειαν λέγεις, παρακάλεσον τὸν θεόν σου, καὶ ἀνάστησον αὐτόν. Τότε ἡ Μάρτυς τὰς χεῖρας εἰς οὐρανὸν ἄρασα, καὶ προσευξαμένη, ἀνέστη παραυτίκα ὁ νεκρός. Καὶ ἐξέστηταν ἅπαντες ἐπὶ τῷ παραδόξῳ τούτῳ θαύματι· καὶ αὐτὸς ὁ Ἄρχων καὶ πολλοὶ ἀνέκραξαν. Μεγάλη ἡ δύναμις τῶν χριστιανῶν, καὶ μέγας ἐν ἀληθίᾳ ὁ Θεὸς τῆς εὐγενεστάτης γυναικός. Τινὲς δὲ τῶν δυσσεβῶν καὶ ἀκαθάρτων, ἐβόησαν πρὸς τὸν Ἄρχοντα. Ἆρον αὐτὴν ἐκ μέσου· ὅτι διὰ μαγγανείας ποιεῖ, ἃ δοκεῖ ποιεῖν ἐξαίρετα. Τότε πυρίκαυστον γενέσθαι τὴν Ἁγίαν προσέταξε. Αναφθείσης δὲ μεγάλης φλογὸς, ἡ Ἁγία κατασφραγισαμένη ἑαυτὴν, εἰσῆλθε θαρσαλέως ἐν τῷ μέσῳ· καὶ τὴν εὐχὴν ἐπὶ στόματος ἔχουσα, ἀνέδραμε πρὸς Κύριον, τὸ σῶμα καταλιποῦσα. Μετὰ δὲ τὸ καταπαῦσαι τὴν πυρὰν, φιλόχριστοί τινες ἐν κρυπτῷ λαβόντες τὸ τίμιον αὐτῆς Λείψανον, ἐντίμως ἐκήδευσαν, δοξάζοντες τὸν Θεόν.

virgo, simulque exanime corpus in conspectum protrahitur. Tum præfectus: Dic, improba muliercula, quo pacto adolescentem hunc interfeceris. Illa vero : Cum me, inquit, jussisses dehonestari, continuo ut abducta sum, consecutus est adolescens albis indutus vestibus, et ingressus juxta me astitit, et cæterorum deinde juvenum cupiditatem restinxit, et quem heic exanimem intueris, eum ipse posterius cum impudentia, et audacia ingredientem, priusquam me contingeret, priusquam verbum proloqueretur, in illam, quam cernis, formam modumque redegit. Præses dixit : Et quis ille ? Hagne respondit : Dominus Deus meus angelum suum misit, qui fieri mihi injuriam prohiberet. At præses : Si vis fidem tibi a nobis haberi, invoca Deum tuum, et hunc suscita. Martyr vero sublatis in cœlum manibus, Deum precata, statimque mortuus ad vitam rediit. Obstupuerunt universi ad inusitatum hoc prodigium, atque ipse præses, et plurimi adstantium exclamarunt : Magna virtus Christianorum ! Magnus vere Deus generosissimæ virginis ! Quidam vero impii et impuri succlamarunt : Tolle hanc e medio, quia magicis præstigiis ea facit, quæ usitato modo grandiora videtur patrare. Ergo flammis confici virginem mandat. Cumque ingens excitatus rogus esset, sancta se ipsam consignans, in medium flammarum intrepide ingressa : posteaquam vero ore peregisset preces, relicto corpore, migravit ad Christum. Flammis deinde residentibus, Christiani quidam clam venerandas ejus reliquias colligentes, honorifice condiderunt, Deum laudibus celebrantes.

TIRÉ DU MÉNOLOGE DES GRECS

DE L'EMPEREUR BASILE

AU 5 JUILLET.

Καὶ ἄθλησις τῆς Ἁγίας Μάρτυρος Ἁγνῆς.

Ἡ τοῦ Χριστοῦ Μάρτυς Ἁγνὴ τὸν τρόπον τῷ ὀνόματι κατάλληλον ἔχουσα πολλὰς τῶν ἀκολάστων γυναικῶν διὰ νουθεσίας καὶ παραινέσεως, τῶν πονηρῶν ἔπειθεν ἀπέχεσθαι πραγμάτων, καὶ πιστεύειν εἰς Χριστόν. Διὰ ταῦτα κρατηθεῖσα παρὰ τοῦ τῆς χώρας Ἄρχοντος ἐβασανίσθη σφοδρῶς. Καὶ μὴ πεισθεῖσα θῦσαι τοῖς εἰδώλοις, εἰς πορνεῖον ἐπέμφθη ἐπὶ τῷ μιανθῦναι παρὰ τῶν ἀκολάστων. Ἀλλὰ τῷ Χριστῷ θαῤῥήσασα, ᾧ καὶ τὴν πίστιν καὶ τὴν ἁγνείαν διετήρη, ἄσπιλος και καθαρὰ διεφυλάχθη, ὑπὸ θείου Ἀγγέλου σκεπομένη, τοῦ μη ἐῶντος τινὰ προσεγγίσαι αὐτῇ. Ἐξ ὧν εἷς τολμήσας προσελθεῖν, παραυτίκα ἐνεκρώθη. Ὡς δὲ τοῦτο ἤκουσεν ὁ Ἄρχων, προσεκαλέσατο αὐτὴν, καὶ ᾐτήσατο ἀναστῆσαι τὸν νεκρόν. Καὶ τῆς ἁγίας εὐξαμένης, εὐθέως ἠγέρθη ὁ τεθνηκώς. Καὶ νομίσας ὁ Ἄρχων ὅτι διὰ γοητείας ἤγειρεν αὐτὸν, πυρὶ παρέδωκεν αὐτήν.

EX MENOLOGIO GRÆCORUM
BASILII IMPERATORIS

AD DIEM 5 JULII.

ET CERTAMEN SANCTÆ AGNETIS MARTYRIS.

Martyr Christi Agnes moribus nomini convenientibus ornata; complures impudicas feminas suis admonitionibus atque cohortationibus a flagitiis avocatas, ad Christi fidem adduxit. Idcirco ab ejus loci præfecto comprehensa excruciata est: cumque recusaret idolis immolare, ad lupanar duci jubetur, ut ab incontinentibus violaretur. At illa in Christum confisa, cui et fidem suam castitatemque observabat, incontaminata puraque servata est, a divino angelo protecta, non permittente quemquam ad illam accedere: ex quibus unus ausus accedere, repente exanimatus corruit. Quod audiens præfectus, illam ad se accersitam oravit, ut mortuum suscitaret. Sancta itaque orante, extemplo defunctus revixit. Ratus autem præfectus malefica arte illam id effecisse, flammis cremandam tradidit [1].

[1] Menologium Græcorum jussu Basilii Imperatoris græce olim editum, etc. studio et opera Annib. card. Albani græce et latine prolatum Urbani 1727, pars tertia p. 153, ad diem quintam Julii.

ÉLOGE DE SAINTE AGNÈS
DANS LES MÉNÉES DES GRECS
AU 5 JUILLET.

Ἄθλησις τῆς Ἁγίας Μάρτυρος Ἀγνῆς.

Αὕτη, τὸν τρόπον τῷ ὀνόματι κατάλληλον ἔχουσα, πολλὰς τῶν ἀκολάστων γυναικῶν, ἀπέχεσθαι τῶν πονηρῶν ἔπειτε πράξεων, καὶ πιστεύειν εἰς Χριστὸν Κύριον· διὸ, προσάγεται τῷ ἄρχοντι, καὶ πορνοβοσκῷ τινὶ ἐκδίδοται ἣ, τὴν ὁρμὴν τῶν πρὸς αὐτὴν ἐρχομένων ἀκολάστων, εὐχῇ χαλινοῦσα, ἄχραντος ἔμεινεν· εἷς δέ τις θρασύτερον αὐτῇ ἐπιμανεὶς, τελέως ἐνεκρώθη, καὶ τοῖς ταύτης ποσὶν ἐῤῥίφη. Ὡς δὲ τοῦτο ἔγνω ὁ ἄρχων, μετάκλητον αὐτὴν ποιησάμενος, ἐγεῖραι τὸν τεθνεῶτα ᾐτήσατο· οὗ γενομένου, γοητείας καὶ ἐπαοιδίας ἐγκλήματι περιάπτεται· διὸ, πυρὶ παραδοθεῖσα, ἐν αὐτῷ τῷ Θεῷ τὸ πνεῦμα παρέδωκε.

ELOGIUM IN MENÆIS GRÆCORUM

S. AGNETIS

AD DIEM 5 JULII.

CERTAMEN SANCTÆ AGNETIS MARTYRIS.

Hæc nomini consentaneos mores præ se ferens, pluribus impudicis mulieribus ut a pravis abstinerent operibus, et in Christum Dominum crederent persuasit. Quare ad præfectum adducitur, et lenoni traditur, quæ accedentium ad se libidinem oratione refrænans, impolluta remansit. Quidam vero audaciori in ipsam actus impetu, prorsus exanimis ad ejus pedes corruit. Quod audiens præfectus, accersitam rogavit ut mortuum vitæ restitueret; quo facto, maleficæ artis accusatur; ideo igni credita, animam inibi Deo reddidit.

TIRÉ DU SYNAXARION DES SYRIENS.

ܥܘܗܕܢܐ ܕܩܕܝܫܐ ܐܝܣܚܩ ܕܐܡܝܕ. ܗܢܘ ܥܠܝܗ ܡܛܠܝܘܬܗ
ܡܫܐܘܢ ܠܐܣܟܘܠܐ ܦܢ ܕܟܦܪܘ ܘܠܛܘܪܐ: ܘܐܫܬܡܥ ܠܗ
ܢܫܐ ܒܡܢܕܪܬܐ ܡܢ ܕܦܐܣܛܐ ܘܐܬܚܙܝܘܗܝ ܡܢ ܕܡܠܟܘܬܗ
ܕܢܨܝܒܝܢ. ܘܐܬܠܘܐ ܒܐܠܟܣܢܕܪܘܣ: ܘܒܗܝܢ ܕܠܒܢܝܢ
ܐܘܪܚܐ ܠܗ ܠܘܬܗ. ܘܢܦܩܘܐ ܠܗ ܡܢ ܕܡܫܝܚ.
ܦܓܥܬܗ ܕܟܠܗ ܟܕ ܡܫܬܟܚ ܐܣܝ ܡܬܩܢ ܠܡܐܐ: ܘܐܢ
ܘܐܣܝ ܡܢ ܕܦܫܐܪ ܗܘ ܒܐܬܩܢ. ܠܡܐܐ. ܦܠܘܩܬܗ
ܪܐܙ ܡܢܬܐ. ܦܒܠܝ ܠܟܢܒ ܠܗ ܠܗܘܐ ܦܐܫܬܝ ܕܠܡ
ܠܠܡܘ. ܘܫܐܠܘܗܝ ܐܢ ܢܘܚ ܠܫܡܗ: ܡܫܠܡ ܢܦܪܫܬܗ
ܠܩܕܝܫܘ ܠܗ ܠܟܠܘ. ܦܢܘܚ ܠܫܡܗ ܒܡܦܪܬܐ ܒܐܘܪܬܐ ܡܢ
ܠܟܠܘ: ܦܢܣܒܘܐ ܠܒܩܐܙ ܠܗ ܠܡܣܝܢ ܘܢܩܝܒ ܥܡܬܘܡ
ܠܠܡܘܐ. ܦܡܣܒܬܐ ܠܠܡܘܐ ܐܢ ܢܣܪܦ ܒܐܬܠܐܙ: ܦܬܡܬ
ܗܘܐܕܢܐ ܡܢܗ ܠܩܕܝܫܝܢ܀

EX SYNAXARIO SYRORUM.

Certamen sanctæ Agnetis martyris, cujus quidem mores castitate ac puritate ejusdem nomen æquabant. Plures autem mulieres impudicas ad meliorem frugem convertit, quæ a prava vivendi ratione recedentes, in Christum crediderunt. Ea de causa præsidi sistitur, qui ipsam ad lupanar tradidit. Dei tamen potentia factum est, ut nemo ad illam accedere posset. Unus vero e scortatoribus, cum eidem appropinquare auderet, illico mortuus concidit. Quod præsidi renuntiatum summa eum molestia affecit, rogavitque sanctam Agnetem, ut defunctum ad vitam revocaret. Sancta ipsa vix dum oraverat, cum mortuus manifesta Dei virtute vitæ restitutus est. Id tamen prodigium magicarum artium vitio vertentes infideles, vehementiori in sanctam iracundia concitati sunt, ipsamque flammis addixerunt. Atque ita martyrium Agnes complevit, et sanctis adcensa est.

ܡܩܕܡܘܬܐ

ܕܗܘ ܚܝܠܐ ܥܠ ܗܘܟܠܐ. ܒܢܗܘܪܐ ܡܚܝܠܬܐ ܥܡܝܩ ܘܡܟܣܝܢ
ܥܢܝܢ ܥܠܘܗܝ ܐܡܝܢ ܀

ܐܝܟܢ ܕܡܠܟ ܗܘ ܚܝܠܐ ܓܢܒܪܐ ܡܫܝܚܐ ܒܗܘܟܠܗ ܕܡܫܡܫܢܐ ܥܡܝܩ ܘܡܟܣܝܢ ܥܢܝܢ ܥܠܘܗܝ ܐܡܝܢ. ܠܐ ܗܘܐ ܒܡܫܝܚܘܬܐ ܡܬܢܥܝܘܬܐ ܘܠܐ ܡܫܬܥܝܘܬܐ ܡܠܟܐ ܕܥܡܗ ܠܐ ܢܩܘܡ ܘܠܗܘܢ ܢܬܡܠܟܘܢ: ܐܠܐ ܐܦܝܐ ܕܫܡܝܢܐ ܡܢ ܬܫܒܘܚܬܐ ܡܫܬܡܠܝܢ ܗܘܘ ܘܡܫܬܡܥܢܘܬܗ ܡܢ ܡܠܟܐ ܦܪܘܩܢܐ ܗܘܬ: ܘܚܝܠܐ ܠܗ ܠܡܫܡܥܘܬܐ ܐܦ ܢܗܘܪܐ ܕܡܘܠܕܗ ܘܒܪܘܪܐ ܕܐܪܝܚܘܬܗ ܕܠܐ ܡܠܝܢ ܗܘܘ: ܟܠܒܪܐ ܗܘܬ ܕܝܢ ܕܡܠܟܝܢܬ ܒܢܗܘܪܐ ܡܚܝܠܬܐ ܦܫܝܩܬܐ. ܐܝܟܐ ܕܡܢ ܩܠܘܣ ܡܚܝܠܬܐ ܕܐܝܟ ܒܡܘܠܕܗ ܕܢܗܘܪܐ ܒܟܠ ܫܘܦܪܝܢ ܡܫܬܪܐ. ܐܬܚܙܝ ܕܝܢ ܘܐܦ ܦܘܩܕܢܗ ܕܗܘܝܐ ܗܘ ܚܝܠܐ ܕܡܚܝܠܐ. ܡܛܠ ܕܡܠܟܘܬܐ ܫܡܝܢܐ ܗܘ ܚܝܠܐ ܒܗܘܟܠܐ ܡܬܬܚܝܠܐ. ܐܝܟ ܕܒܠܚܘܕ ܚܝܢ ܫܡܝܐ ܗܢܐ ܕܡܠܟܐ ܡܢ ܐܒܘܗܝ ܐܬܚܙܝ. ܕܗܘܐ ܡܠܟܐ ܫܡܝ ܕܫܡܝܢܘܬܗ ܠܡܘܠܕܗ ܒܗܘܟܠܐ ܘܡܫܝܚܐ: ܐܠܐ ܗܘܝ ܠܗܘܢ ܗܘܦܟܐ ܕܫܡܝܐ ܕܢܗܘܪܐ ܘܡܫܡܫܢܘܬܐ ܕܢܗܘܪܐ ܐܝܟܢ ܕܒܫܡܝܢܘܬܐ ܕܡܘܠܕܐ

MARTYRIUM

SANCTÆ AGNETIS VIRGINIS

DIE VIGESIMA PRIMA JANUARII

ROMÆ.

Quæ Agnes, Christi virgo, die vigesimo primo Januarii passa est. ea quoniam non obscuro aliquo in loco, sed Romæ, in urbe, scilicet, totius Romani imperii et magnificentissima, et frequentissima, quam ipsa incolebat, contigerunt, nec silentio prætermittenda, neque in oblivionem amandanda existimamus. Quanquam autem gloriosum ejus martyrium, et præstantissimam, qua ipsum tulit, virtutem nulla cogitationis, aut orationis vis assequi posse videatur; illud tamen percommode cadit, quod infinita sit eorum multitudo, qui præclara ipsius gesta et viderint, et commendaverint.

Porro si vim quæ Agnetis nomini subest scruteris, castam nominatam intelliges: nam quam Græci *Agnetem*, eam nos *Puram* dicimus. Neque vero fortuito casu aliquo, sed divino plane consilio factum est, ut fuerit ipsi a parentibus id nominis inditum, quod

ܕܫܪܝܢ ܗܘܘ ܠܘܬܗ ܬܡܢ ܗܘܘ. ܘܥܠ ܠܒܘܪܝܢ ܕܟܠ
ܡܗܝܡܢܝܢ ܥܠܘܗܝ ܢܦܩܝܢ ܗܘܘ: ܒܥܠܘܗܝ ܥܡ ܐܦܣܩܘܦܐ
ܡܦܢܬܐ ܡܚܣܢܐ ܗܘܬ ܘܒܥܠܘܗܝ ܡܘܦܢܐ ܐܠܗܘܬܐ ܡܕܝܢܬܐ
ܗܘܬ: ܐܝܟ ܟܝܢ ܥܠܘܗܝ ܕܒܥܠܕܒܒܘܗܝ ܕܡܫܝܚܐ ܥܠܝܗܘܢ ܗܘܘ.
ܘܐܫܬܘܕܥܬ ܒܡܦܩܬܗ ܕܫܠܝܚܐ ܐܬܩܝܡܬ ܗܘܘ: ܡܫܒܚܐ ܕܝܢ ܐܦ
ܒܕܡܫܝܚܐ ܐܠܗܐ ܕܟܠ ܕܠܒܢܝܢ ܡܫܒܚܝܢ ܗܘܘ: ܘܠܟܢ ܕܝܢ
ܡܫܒܚܝܢ (1) ܕܠܘܬܗ ܕܩܕܝܫܐ ܡܚܣܢܝܢ ܗܘܘ. ܠܗܘ ܓܝܪ ܐܘܪܚܐ
ܕܒܢܝ ܗܕܡܐ ܡܬܚܙܐ ܗܘܐ. ܘܠܡܫܒܚܘ ܡܚܝܠܐ ܠܟܠܡܢ
ܡܫܬܘܕܝܢ ܗܘܘ. ܡܢ ܗܕܐ ܕܝܢ ܚܙܝܢ ܗܘܘ ܡܬܝܕܥܐ ܢܨܝܚܐ
ܬܡܝܗܐ ܕܐܬܒܣܡܘ ܠܗܘܢ ܕܩܕܝܫܐ: ܟܕ ܓܝܪ ܢܦܩܐ
ܡܫܝܢܘܬܐ. ܐܝܟ ܕܐܡܪܢ. ܠܘܬܗ ܐܬܝܢ ܗܘܘ. ܐܝܟ ܗܘܐ ܥܠܝܗܘܢ
ܕܡܫܝܢܝܢ ܗܘܘ ܠܗ. ܘܡܚܝܠܝܢ ܕܡܢ ܡܫܘܕܝܢܘܬܐ ܠܒܢܝܐ.
ܘܟܕ ܠܐ ܐܬܛܦܣܘ ܕܘܪܐ ܠܡܟܒܫ. ܐܘܫܦ ܬܘܒ ܡܠܟܐ ܕܐܦ
ܥܡ ܡܕܡ ܠܡܫܡܫܢܘܬܗ ܕܩܢܝܢܐ ܠܡܫܬܬܦܘ. ܗܢ ܕܝܢ ܐܬܠܗܝ
ܕܐܠܗܐ ܕܐܡܪܐ ܘܬܒܥܘ ܒܥܠܕܒܒܘ ܕܫܡܗ ܠܐ ܐܬܛܦܣܢ.
ܘܐܦܠܐ ܕܬܛܦܣ ܡܢ ܡܕܡ ܒܢܝ̈ ܐܢܫܐ ܐܬܪܚܡܬ. ܐܠܐ ܟܕ ܛܒ
ܠܡܫܩܠܐ ܕܡܫܩܘܠܐ ܡܚܣܢܝܢ ܗܘܘ. ܘܪܚܡܬܐ ܕܡܫܝܚܐ ܡܫܝܢܝ
ܗܘܘ. ܗܢܘܢ ܟܠܡܐܬܐ ܠܡܟܠܝܢ ܕܐܬܝܢ ܗܘܘ ܠܘܬܗ ܡܠܟܘܬܐ ܕܐܠܗܐ
ܢܣܒܐ ܗܘܬ. ܘܕܠܘ ܡܢ ܡܫܬܘܬܦܝܢ ܘܕܬܠܒܝܢ ܠܡܫܡܫܢܐ
ܡܫܡܫܐ ܗܘܬ: ܘܐܝܟ ܡܕܡ ܗܘܬ ܠܐ ܗܘܐ ܒܐܪܥܐ ܚܝܡܐ

(1) ܡܫܒܚܬܐ

sanctissimis, integerrimisque ejus moribus apprime consentiret. Quoniam ergo et eleganti corporis forma, et divina animi pulchritudine præstabat fortissima Agnes; contingebat inde, ut Romanæ matronæ quamplures cum ipsius admiraturæ sancta facinora, tum varia accepturæ quibuscumque in angustiis beneficia, ad ipsam turmatim confluerent. Ex iis autem aliæ divinam ejus in eloquendo vim, et gratiam mirabantur, suspiciebant aliæ castitatem, aliæ denique singularem ipsius in Deum pietatem æmulari studiosissime satagebant. Atque ex hoc plane matronarum ad Agnetem concursu factum est, ut et capitali in ipsam odio, atque incredibili furore Romani concitarentur, et admirabile inde suum certamen Agnes iniret. Inter eas autem, quæ frequentes, ut innuimus, ad ipsam veniebant, mulieres nonnullæ hortari eam cœperunt, atque, ut a fide decederet, suadere. Cumque earum voluntati Agnes nullatenus conniveret; illæ contra id consilii dabant, ut enuntiatas saltem a judicibus, minas latitando declinaret. At nec Dominum abnegare voluit Dei ancilla, nec homines fugerè. Imo vero cum nova in dies adversus Christianos edicta promulgarentur, et capitales insidiæ a judicibus in eos pararentur; ipsa interim non furtim, abditoque aliquo in loco, sed palam, eaque, qua christianæ professionis homines decet, libertate, venientes ad se feminas et sanctum Dei verbum edocebat; et ut peccatorum pœnitentiam agerent, Christumque agnoscerent, adhortabatur. Delata res est judici,

ܘܡܫܝܚܐ. ܐܠܐ ܫܠܝܚܘܬܗ ܘܒܫܘܪܗܒܐ ܕܪܘܚܐ؛ ܟܕ ܕܝܢ ܫܠܡ
ܠܫܘܡܠܝܐ ܕܝܘܡܐ ܕܒܗܘ ܐܬܠܝܐ ܐܡܪ ܗܘܐ. ܘܫܠܡܘܬܗ ܕܡܠܟܘܬܗ
ܠܢܛܘܪܐ ܕܠܐ ܐܠܗܐ ܐܫܬܘܕܝ. ܡܬܬܩܝܡܐ ܡܢ ܫܠܡ ܐܡܝܢܐܝܬ
ܕܐܠܗܐ ܒܦܘܩܕܢܗ ܕܫܠܝܐ ܗܘ ܕܡܢ ܐܠܗܐ ܫܒܝܩܘܗܝ ܠܐ
ܡܬܦܠܓ ܗܘܐ. ܐܠܐ ܒܫܠܝܛܢܘܬܐ ܕܢܦܫܗ ܩܠܐ ܫܡܥ
ܒܫܠܡܘܬܗ ܫܡܥ ܗܘܐ: ܐܡܝܢܘ ܗܘܐ ܚܙܝܐ ܩܪܝܒܐ ܗܘ
ܫܠܝܚܐ ܠܒܝܬܗ. ܘܠܐ ܐܦܢ ܡܠܬܐ ܙܥܘܪܬܐ ܕܢܦܩܐ
ܕܫܩܠܐ. ܘܐܬܚܙܝ ܗܘܐ ܠܗ ܕܠܘܩܒܠܗ ܕܒܪܝܬܐ ܕܠܐ
ܢܣܒܐ ܕܢܘܚܐ ܠܡܫܡܥܘܗܝ. ܠܐ ܗܘܐ ܚܙܝܢ ܒܫܘܡܠܝܐ ܕܐܢܫܐ
ܕܐܬܚܙܝ ܠܥܝܢܘܗܝ. ܐܠܐ ܒܡܫܡܠܝܘܬܐ ܕܢܦܫܗ ܕܠܐ ܬܫܠܡ ܗܘܘ
ܠܘܩܒܠܗ ܕܢܛܘܪܘܬܐ ܡܢ ܚܪܘܐ ܩܢܝܐ ܕܫܘܡܠܝܐ: ܘܒܫܝܢܐ
ܐܡܪ ܠܗ ܕܚܕܐ ܡܢ ܬܠܬܐ ܕܐܝܬ ܥܠ ܠܗ. ܕܐܘ ܠܐܠܗܐ ܕܝܢ.
ܐܘ ܠܦܓܪܐ ܕܫܘܬܦܘܬܗ ܡܬܚܙܝܐ؛ ܟܕ ܕܝܢ ܐܡܪ ܠܗ ܠܫܪܝܪܐ؛
ܕܠܡܥܒܕܐ ܡܕܡ ܠܐ ܡܫܒܚܐ ܐܢܐ ܗܘܝܬ ܕܐܡܪ ܐܠܗ ܕܐܬܓܠܝ
ܒܫܠܝܐ ܐܢܐ ܠܟ ܡܢܝ ܕܢܬܒܛܠ ܠܟ: ܘܟܕ ܫܡܥ ܗܘ ܕܝܢܐ
ܕܗܠܝܢ ܠܦܘܪܥܢܘܬܐ. ܘܟܕ ܚܙܐ ܫܠܝܛܐ ܠܡܬܥܘ
ܐܡܪ ܠܗ. ܘܩܡܘ ܕܢܫܠܡ ܘܠܦܪܘܩܘ ܘܟܠܗ ܩܘܪܒܢ
ܚܝܐ ܕܘܡܝܐ ܠܡܫܡܫܘ. ܕܠܡܫܬܝܐ ܚܝܐ ܠܟܠܗܘܢ
ܘܠܩܝܪܐ ܠܡܥܪܒܘܬܗ ܠܡܐܬܐ؛ ܘܟܕ ܐܫܬܠܡ ܠܥܪܒܐ
ܒܡܘܬܗ ܕܡܫܝܚܐ ܕܐܠܗܐ ܫܪܝܪܐ ܗܘܬ ܘܠܡܫܝܚܐ
ܡܢܗ ܡܢܝܐ ܗܘܬ. ܘܒܡܫܡܠܝܘܬܐ ܡܫܡܫܢܐ ܗܘܬ. ܘܟܕ ܡܬܗ

summam id temporis obtinenti auctoritatem; denuntiata constans, ac singularis Agnetis libertas: atque hic, re vix audita, comprehendendam edixit. Porro profligatissimo erat is judex animo: adeo omnem exuerat verecundiam: adeo omnibus sese flagitiis contaminaverat ut castissimam virginem, toto mundatam corpore, sibi objici voluerit: nec ipsas, quas solers natura diligenter adeo occuluerit, secretiores partes ullatenus obtegi permiserit homo impudentissimus. Tunc verberibus parcendum censuit, idque non misericordia motus cavit, sed ne imminuta, et flagris fœdata corporis elegantia, impudicorum oculos absterreret. Demum ad ipsam conversus jussit, utrum mallet, ediceret, litare ne idolis, an trahi in lupanarium. At illa ad tyrannum : Et inanimis idolis nullatenus sacra faciam, et firmam colloco in Deo spem, ut is me a contumelia quam ipse minaris, sit divinitus erepturus.

Hæc ut audiit impius judex, lenonem arcessit, purissimam virginem, qua vere suum deceret Agnetis nomen, in impurissimas manus tradit: atque ut vehementius provocentur ad libidinem adspicientium oculi, unica, eaque tenuissima, et perspicua veste obtegendam mandat. Tracta interim in lupanarium constantissima Christi virgo, fixo in cœlum obtutu, voce Christum ad vindicandam pudicitiam suam appellans, obfirmabat sese in fide sua sancta, atque in proposita sibi dudum constantia semetipsam stabiliebat.

ܘܕܦܣܡܪܐ ܕܢܘܡܠܐ ܡܫܬܥܝܐ ܠܗܘܢ ܥܡ ܗܘܘ ܟܠܗܝܢ : ܗܘܐ ܘܩܡܢܐ
ܘܒܬܪ ܚܕܐ ܗܘܐ . ܢܛܦܘܗܝ ܕܟܪܝܗܘܬܐ ܡܚܡܨܐ ܡܚܪܐ ܠܟܠ
ܠܗ . ܠܐ ܡܬܟܬܫ ܗܘܐ ܠܘܬ ܢܦܫܗ . ܡܛܠ ܕܟܬܒܬܐ (1)
ܕܐܟܘܬ ܟܣܢܘܗܝ ܐܝܟ ܗܘܐ ܘܢܝܫܘܗܝ ܡܬܚܙܝܢ ܗܘܘ .
ܘܠܐ ܐܢܫ ܡܠܘܗܝ ܚܙܐ ܗܘܐ ܕܢܒܥܬܐ ܕܡܕܟܐ ܢܣܒܘ ܠܗܘܢ .
ܡܛܠ ܕܐܦܠܐ ܕܢܬܡܨܐ ܢܪܐܝܘܗ ܡܫܟܚ ܗܘܐ : ܡܢ ܡܢ ܓܢܒܪܐ
ܡܠܘܗܝ ܒܗܘ ܟܝܢܐ ܕܠܗܘܢ (1) ܕܚܡܬܐ ܐܟܠܐ ܗܘܐ . ܐܝܟ ܕܚܡܬܐ
ܗܘܐ ܗܘܐ ܘܡܢ ܢܓܝܫܘܬܗ ܡܬܟܬܫ ܗܘܐ . ܠܐܝܢ ܐܚܪܢܐ
ܐܚܪܢܝܢ ܕܐܬܟܝܢ ܗܘܘ ܠܗܘܢ ܕܝܠܗܝܢ ܘܟܠܝܢ ܠܟܘܠܗܝܢ ܕܟܠܗܝܢ
ܢܦܫܬܗܘܢ . ܐܟܠܐ ܕܝܘܡܐ ܡܢܬܐ ܕܗܘܬ ܠܗܘܢ ܠܟܠܢܫ ܡܥܛܝܢ
ܗܘܐ . ܘܡܢ ܒܬܪ ܕܚܢܢ ܐܝܟ ܚܝܠܗ ܕܩܝܣܐ ܠܦܪܫܐ ܐܢܫܝܢ
ܕܡܢܗܘܢ ܡܢ ܕܠܗܘܢ ܢܝܠܗܘܢ . ܣܘܦܪܢܐ ܓܒܪܐ ܕܪܚܡܬܐ
ܠܥܢܝܢܐ ܡܣܟܢܐ ܗܘܐ ܕܠܡܣܒܐ ܠܐ ܐܝܬ ܩܝܣܘܗܝ . ܣܘܦܪܐ
ܕܝܢ ܕܢܦܫܗ ܡܢ ܣܘܦܪܐ ܟܢܫܐ ܕܦܓܪܐ ܫܦܝܪܐ ܡܫܟܚ
ܗܘܐ . ܕܒܗ ܒܟܝܢܐ ܒܡܫܝܚܘܬܐ ܘܒܫܠܡܘܬܐ ܕܐܟܘܬܗ ܡܢ ܒܬܪ
ܗܘܬ . ܡܢ ܕܝܢ ܕܢܫܡܥ ܘܫܠܡܐ ܟܠܗ ܕܒܘܬܐ ܘܒܢܝܬܐ
ܕܡܫܡܫܬܐ ܒܫܢܝܬܗ ܘܒܝܬܘܡܐ ܡܫܡܫܐ ܡܢܛܪܢ ܗܘܐ
ܘܠܡܠܝܢ ܕܟܠܗ ܗܘܘ ܠܗܘܢ ܡܫܡܫܝܢ ܗܘܐ ܘܡܫܡܫܢܐ ܗܘܐ :
ܘܚܒܪܐ ܘܡܫܒܚܐ ܦܪܐ ܗܘܐ ܠܗܘܢ . ܓܠܝܐ ܗܘܐ ܕܝܢ ܗܘ ܗܘܐ

(1) ܕܒܟܬܒܬܐ ܐܚܪܬܐ
(1) ܒܟܬܒܬܐ

Multi igitur impuri scelestique homines, fallaci illecti potiundæ virginis spe, lupanarium ingrediuntur. At in irritum furunt libidinosi homines : compescitur enim carnis eorum vis, excidit libidinis æstus, et non solum turpe quid admittere, sed et ad ipsam accedere prohibentur. Eo, nempe, temporis momento, quo ad ipsam flagitium cogitantes conveniebant, trepidabant continuo singuli, et veluti exanimes hærebant. Digrediebantur ergo inde, et quod sibi evenerat, prodigium omnibus prædicabant. Quanquam autem hunc palam impudentiæ suæ exitum testarentur; impuros tamen, libidinososque homines, quominus in eumdemmet locum pedem inferrent, neutiquam suaserunt. Observabatur, nimirum, ipsorum animis præstantissima virginis species, compellebatque, ne facilem dictis fidem adhiberent. Verum Agnetis anima, quæ tunc et fide, et verbo Dei sese exornabat, vincebat certe decore suo qualemcumque corporis formam, et venustatem. Eorum autem perditissimus quidam, qui et infamiæ sese dudum, et libidini turpissime devoverat, eratque adeo projectissimo ad audendum animo, quotquot ad Agnetem ingressi hæserant in facinore homunciones appellabat, fungos, fatuos, blennos; tum simulatores etiam mendacesque dicebat. Et ipse cæco interim insaniens libidinis æstu, electam Dei virginem sese assecuturum temere confidens, in ipsum irruit lupanarium. Vix autem ipso steterat in vestibulo audacissimus ganeo, vix propius invadere meditabatur, jacuit continuo

ܘܒܬܪܟܢ ܚܠܡܘܬܐ ܕܐܬܐܡܪܬ ܐܬܥܢܝ ܗܘܐ ܕܢܬܚܘܐ ܠܟܠ ܫܒܪܐ
ܡܗܝܡܢܐ ܕܟܠ ܐܡܬܗ ܕܐܠܗܐ ܢܫܒܚ ܗܘܐ. ܘܟܕ ܐܬܐ ܥܠ ܠܒܝܬܗ.
ܟܢܫܬܗ ܢܦܠ ܗܘܐ ܥܠ ܐܪܥܐ ܘܨܠܝ. ܘܟܕ ܩܡ ܘܫܠܡܬܐ
ܥܡ ܟܠܗ ܐܬܚܙܝ ܗܘܐ. ܘܡܫܡܫܝܢ ܗܘܘ ܠܗ ܐܝܟ ܡܪܘܬܗܘܢ
ܘܟܠܗ ܐܝܟ ܨܒܝܢܗ. ܘܡܩܒܠܝܢ ܗܘܘ ܕܢܐܠܦܘܢ ܡܢܐ ܫܦܝܪ ܗܘܐ
ܕܐܝܟܐ ܡܗܝܡܢܐ ܒܢܡܘܣܗ ܕܡܫܝܚܐ. ܘܟܕ ܢܣܒ ܦܘܪܢܣܐ
ܐܬܩܪܝ ܘܠܐ ܢܦܩ. ܡܢ ܡܕܝܢܬܗ ܡܕܒܪ ܗܘܐ ܕܝܢܐ ܕܝܠ
ܥܡܗ ܠܡܫܘܬܗ. ܟܠ ܗܘܐ ܐܝܟ ܕܡܫܬܐܠܬ ܐܦ ܗܘ ܥܠ
ܡܫܘܬܗ. ܠܐ ܗܘܐ ܒܪܚܡܬܐ ܕܥܡܐ ܕܟܠ ܐܡܬܗ ܕܐܠܗܐ ܢܫܒܚ
ܗܘܐ ܘܠܒܢܝ ܥܕܬܗ ܕܡܫܝܚܐ ܢܬܠܦ. ܐܠܐ ܠܟܠܗ ܕܡܨܝܢܘ
ܕܗܘ ܕܟܠ ܡܬܩܢܝܢ ܬܠܡܝܕ. ܟܕ ܟܠ ܐܝܟ ܡܢܗܘܢ ܠܡܫܘܬܗ
ܕܐܬܬ ܘܨܠܝ: ܒܫܠܡܐ ܢܦܠ ܡܢܐ ܘܐܡܪ. ܕܐܬܐ ܗܘ ܘܡܫܠܡܘܬܐ
ܕܒܬܘܠܘܬܐ ܟܢܫܬܗ: ܐܬܬܘܣܦ ܘܫܢܐ ܟܕ ܐܝܟܢܐ ܐܡܬܐ ܗܘ
ܕܐܠܗܐ. ܘܟܕ ܗܘܠܝܢ ܟܠܗܝܢ ܫܡܥܐ ܗܘܐ ܘܗܘܐ ܘܡܫܘܬܗܘܢ
ܠܡܫܘܬܗܘܢ ܕܦܫܝܢ ܗܘܘ. ܐܬܚܒܠܬ ܢܦܫܗ ܡܢ ܚܫܘܒܬܐ ܡܢ ܡܛܠܬܐ
ܕܐܝܠܝܢ ܕܚܙܝܢ ܕܐܬܚܘܝ ܗܘܐ ܒܝܬ ܕܝܘܪܐ ܡܫܒܚܢܐ
ܗܢܐ: ܠܐ ܐܝܟ ܡܛܠ ܗܠܝܢ ܐܦ ܠܐ ܠܒܢܝܐ ܕܥܡܐ. ܘܡܛܠ
ܕܫܡܥ ܗܘܐ ܘܡܫܬܐܠ ܐܡܬܗ ܗܘܐ. ܘܡܬܕܟܪ ܕܐܦ ܥܡ ܟܠܗ
ܗܠܝܢ ܗܘܝܐ ܕܝܚܝܕ ܘܩܕܡܝܬܐ ܠܐ ܐܢܫ ܕܐܦ ܗܘ ܠܡܬܘ
ܕܒܥܕܬܐ ܬܒܐ: ܐܡܪ ܗܘܐ ܠܗ ܕܝܪܐ ܕܡܢܐ ܘܠܐ ܦܘܡܩܝܢ
ܠܐܝܠܝܢ ܕܫܡܥܐ: ܘܟܕ ܕܝܢ ܐܬܐ ܘܟܠ ܠܡܬܘ ܘܡܫܠܡܘܢ ܠܡܗܝܡܢܐ

exporrectus humi, atque contaminatissimam evomuit animam. Aderant interim præstolantes facinoris exitum impudici collegæ; nosse festinabant, num imbellem Christi ovem rapax ex diabolo lupus occupasset. Verum cum diutius, quam par erat, immorantem expectassent, neque viderent tamen e cubiculo prodeuntem, eorum quispiam quidnam novi socio suo contingere potuisset secum considerans, non turpi quidem in virginem voluntate, sed curioso eventus resciendi studio compulsus, flagitii locum iniit perquam confidenter. Exhorruit vero plane, atque in altissimos prorupit ululatus, cum miserum socium suum repentino perculsum fato humi procumbentem intuitus est. Potens, enixa voce inclamabat : Potens est, ac verax Christianorum fides! Certe virgo hæc Deo est amicissima. Advolant ad hæc socii, contabescere primo, atque contremiscere ex tristi eventu; tum et conlacrymari, atque per urbem denique totam de funestissimo hominis interitu rumor emanare : admirari alii; alii expavescere.

Nec dudum præsidem id latuit, qui rei primo quidem novitate in admirationem rapi visus est : tum vero de facti veritate graviter suspicari cœpit. Jamque difficillimam tandem iis, quæ audierat, vel plane nullam præstans fidem, continuo ipse sese ad virginem contulit. Ad quam ut venit viditque prostratum humi rigidum, exanimemque miserum illum hominem : Heus tu, clamat ad virginem,

ܕܫܒܝܩܝܢ ܥܠ ܐܪܥܐ ܘܫܠܝܚ ܡܢ ܚܝܠܐ ܦܫܝܛܐܝܬ ܗܘܐ ܠܗ
ܠܒܣܝܡܘܬܐ ܕܡܫܝܚܐ ܝܫܘܥ܆ ܘܐܡܪܝܢ ܠܗ ܡܫܠܡܢܘܬܗܘܢ ܠܟܠܡܫܬܐ
ܗܕܐ. ܘܫܠܘܡ ܐܠܝܢ ܕܗܘܘ ܡܢ ܩܕܡܝܬܐ ܐܡܪܝܢ ܠܗ܆ ܗܘ
ܕܝܢ ܐܡܪ ܠܗ ܠܡܪܘܬܐ܆ ܕܡܢ ܦܘܡܐ ܕܠܗ ܥܠ ܐܡܬܗ
ܕܐܠܗܐ ܕܒܪܝܬܐ ܐܦܝܠܝܢ. ܡܢ ܒܬܪ ܕܫܠܡ ܫܒܪܐ ܡܢ ܢܦܫ
ܠܗ ܐܝܟܐ ܕܫܠܡܘܗܝ ܒܠܝܐ ܗܘܐ ܘܒܫܪܘܗܝ ܢܨܝܚ ܗܘܐ
ܘܠܒܝܫ ܗܘܐ ܡܛܪܐ. ܘܡܢ ܣܓܝ ܐܦ ܗܘ ܥܠ ܒܝܫ ܠܐܝܠܐ
ܗܕܐ. ܘܡܕܘܡܝܐ ܗܘܐ ܕܡܬܠܬܐ ܫܥܝܢ ܗܘܐ ܘܠܒܠܒܗܘܢ
ܕܐܠܝܢ ܗܘܘ ܕܒܪܝܬܐ ܢܨܝܚܘܬܗܘܢ ܡܫܟܚܐ ܗܘܐ.
ܘܠܡܠܟܘܬܗܘܢ ܡܫܒܚ ܗܘܐ. ܟܕ ܚܙܘܗܝ ܕܝܢ ܠܒܠܚܘܕܝܘܬܐ
ܗܕܐ ܕܗܘܢܐ ܚܕܐ ܐܝܬ ܕܒܗ ܕܒܪܢܫܘܬܗ ܘܒܫܪܬܐ (1) ܕܟܠܐ
ܥܠ ܕܒܪܝܬܐ. ܠܐ ܦܪܫ ܗܘܐ ܕܐܦ ܠܗ ܐܝܟ ܕܠܡܫܒܚܘܬܗܘܢ ܡܫܡܫܢܐ
ܢܗܘܐ (2) ܘܒܢܝܢܐ ܢܬܒܢܘܢ ܡܛܠ ܕܒܡܫܒܚܘܬܐ ܕܟܠܐ (3)
ܥܠ ܗܘܐ ܩܪܝܒ ܕܝܢ ܕܢܬܒܥܘܢ ܟܠܐ ܘܢܬܪܘܚ ܠܗ ܒܬܪ ܠܗ
ܗܘܢܐ ܘܐܡܪܬܗ ܐܝܟ ܕܫܡܥܬ܆ ܐܡܪ ܠܗ ܕܗܐ܆ ܘܡܢܗ ܗܘܐ
ܕܗܠܝܢ ܒܬܪ ܐܡܪ ܠܗ܆ ܐܡܪܬ ܠܗ ܗܘ ܟܣܝܐ܆ ܡܛܠ ܐܢܐ ܕܡܢ ܡܢܗ
ܐܡܪܬ ܠܗ ܡܠܐܟܐ ܕܡܢ ܫܡܝܐ ܘܦܪܝܫܐ ܢܬܠܒܫ ܠܐ ܕܝܢ
ܐܬܬܠܝܬ ܘܐܡܪܬ ܕܐܦ ܐܬܠܒܫܘܗܝ ܕܡܢܗ. ܐܡܪ ܠܗ ܕܗܐ

(1) ܘܒܪܘ ܫܡܐ
(2) ܠܡܠܟܘܢ
(3) ܘܒܫܠܡܘܬܐ ܡܫܝܚܝܬܐ

quid id verum est quod video? Quo tu impio ausu adolescentem hunc enecasti? Fac rem ex integro resciam.

At illa ad tyrannum : Ex quo, inquit, me, addictam Deo virginem, in contumeliosum tu amandasti locum hunc, vir ætate quidem juvenili, adspectu vero pereleganti, albis indutus, a tuis me hucusqué subsellis, concomitatus, atque hic ipse terribili assidens vultu, eorum omnium qui vim mihi illaturi ingrediebantur libidinem coercuit, extinxitque. Ast ut miserum hunc quem jacentem hic observas per summam audaciam, et petulantiam huc ingredientem, et probrum in me meditantem cognovit; tum vero illi non, ut aliis sociis, cohibita solum libidine, vitam permisit, sed ob singularem ejus impudentiam anteaquam mutiret, antequam mihi appropinquaret, ipsum subito e vivis sustulit, atque ut vides, exanimem prostravit. Ad hæc judex : Ubi ergo gentium iste est, qui talia ausus? Quo appellant nomine? edissere. At Agnes : Id unum quod certo sciam, eloquar.

Oblatum mihi a Deo angelum, qui pudorem, pudicitiamque meam servaret, vindicaretque a contumeliosa improborum vi Quodnam autem huic sit nomen, quoniam rogare ausa non sum; dicere nullatenus possum.

ܐܝܟ ܪܚܡܘܗܝ ܕܐܦ ܡܢܗ ܢܦܫܗ ܠܡܠܟܘܬܗ ܕܐܒܘܗܝ ܕܡܫܒܚܘܬܗ
ܡܛܠ ܠܡܠܟܘܬܐ. ܒܠܚܘܕ ܡܢ ܐܠܗܘܬܗ ܘܡܠܟܘܬܗܘܢ ܡܢ ܡܘܬܐ.
ܠܐ ܓܝܪ ܢܣܒܪ ܒܡܠܟܐ. ܐܦ ܠܐ ܡܠܟܐ ܐܬܡܛܝ ܕܢܣܒܘܢ
ܠܡܠܟܘܢ ܐܝܟ ܕܐܡܪܬ: ܐܡܪܬ ܠܗ ܗܘ ܕܩܝܡܬܐ ܘܡܫܝܚܘܬܐ:
ܗܘܐ ܐܦ ܗܘܐ ܩܐܡ ܡܫܬܪܝܐ: ܗܘ ܕܗܘܝܢ ܡܫܒܚ ܗܘܐ ܠܢ.
ܘܐܡܪ ܐܠܗܐ ܠܐ ܡܬܚܙܐ ܐܠܗܐ ܠܗ ܡܛܠ ܕܡܫܬܘܕܥܝܢ ܘܠܐ
ܡܫܬܟܚܐ. ܐܠܐ ܕܝܢ ܡܛܠ ܕܒܠܚܘܕ ܒܡܫܝܚܐ ܐܠܐ. ܐܦ
ܡܛܠ ܗܢܐ ܠܡܠܟܐ ܡܪܝܐ ܗܘܐ ܡܫܬܪܝܐ ܐܠܐ ܕܐܡܪܬ ܘܐܬܒܥܝ:
ܘܟܕ ܐܡܪܬ ܗܠܝܢ ܒܪܬܗ ܒܪܒܘܬܐ ܘܡܠܟ ܠܡܠܟܐ ܗܘ
ܒܥܝܐ ܗܘܐ ܘܡܬܪܬܝܐ: ܘܟܕ ܗܘ ܒܥܝܐ ܘܠܡܪܗ ܡܬܡܢܝܐ
ܠܡܠܟܐ ܗܘ ܐܝܟ ܕܡܢ ܚܕܐ ܫܥܬܐ ܒܝܘܡܗ ܐܬܦܪܩ
ܗܘܐ ܘܐܬܦܢܝ. ܘܗܟܢܐ ܐܬܚܫܒ ܘܫܕܪܘܢ ܐܬܦܢܝ ܠܗ: ܘܟܕ
ܗܠܝܢ ܡܠܐ ܕܝܢܐ ܒܫܝܢܐ. ܡܠܐ ܗܘܐ ܒܡܠܟܐ ܪܘܚܐ. ܘܒܝܘܡܐ
ܪܒܐ ܘܒܝܘܡܐ ܫܝܢܐ ܗܘܐ ܗܘܐ. ܐܦ ܐܝܠܝܢ ܕܒܥܘ
ܐܬܚܘܝܘ: ܘܟܕ ܠܒ ܗܠܝܢ ܓܝܪ ܠܐ ܐܬܦܢܝܘ ܪܘܚܐ.
ܘܐܦܠܐ ܒܡܠܟܘ ܕܐܚܘܐ ܕܫܘܪܝ ܐܬܦܢܝܘ: ܐܬܚܘܝܘܢ ܗܘܘ
ܓܝܪ ܒܗܘܢ ܐܝܟ ܒܢܝܐ ܘܫܡܝܐ ܘܡܢ ܒܗ ܫܘܒܚܐ ܠܡܠܟܝܢ
ܗܘܘ ܘܐܡܪܝܢ ܗܘܘ ܕܝܢ ܕܒܠܚܘܕܘܬܐ ܕܫܘܒܚܐ ܠܒܢܝ ܗܠܝܢ.
ܒܠܚܘܕ. ܘܐܬܒ ܐܦ ܫܪܒܗ ܕܡܠܟܐ (1) ܒܛܒܘܢ. ܘܫܒܚܘ

(1) ܫܪܒܐ ܕܐܠܗܐ

Tunc judex : Dabo omnem dictis fidem, ea tamen conditione, ut quem pro tua castitate asservanda sublatum dicis a Deo tuo, eum tuis ipsa ad Deum precibus excites a morte miserum adolescentem. Neque enim is ullo te aut affecit detrimento, ut ipsa modo testabaris, aut probroso incessit verbo. Cui Agnes : Eccum, inquit, eccum adstantem mihi etiamnum, qui me hactenus custodivit angelus. Hic fortasse vestros fugit ocûlos, quod cæco sitis animo, obfirmatoque : at me in Deum verum credentem, Deum ipsum meum nefario homini vitam efflagitare neutiquam tædet.

Inter hæc procidit oratura, et vix sustulerat supplices ad Deum manus, vix intenderat purissimam in Deum mentem, cum subito, qui jacuerat, mortuus adolescens veluti a graviori somno excitari visus est, erigere sese, stare, spirare, vivere.

Hæc oculis plane ipsi suis intuentes et pertinax judex, et quotquot aderant prodigii spectatores, terrore conciti, permotique sunt admiratione perquamvehementer. Neque tamen, his visis, aut resipuerunt impii, aut oculos ad cognoscendam verbi Dei virtutem sustulerunt; perdita enim omnino erant voluntate, et tenebricosissimo homines intellectu, vitioque vertebant magicarum artium, quæ cœlesti divinaque virtute contigerant, portenta. Quorum errori cum facile assentiretur multitudo universa, virginem morte

ܠܟܠܗܘܢ ܕܪ̈ܚܡܝܢ ܕܣܗܕܘܬܐ ܘܡܬܟܠܝܢ ܥܠ ܨܠܘܬܗ. ܕܗܢܐ ܕܝܢ ܦܩܕ
ܠܟܠܗܘܢ ܕܒܥܘܪܐ ܐܬܐܡܢ : ܘܡܡܠܐ ܠܢܝܫܢܐ ܒܥܘܪܐ ܐܝܟ ܕܦܩܕ.
ܘܗܘ ܕܝܢ ܒܫܡܒܬܗ ܕܡܪܢ ܫܝܫܐ ܗܘܐ. ܕܡܫܡܫ ܦܝܢܘܗ ܟܡ
ܪܒܐ ܕܫܒܘܬܐ. ܘܐܫܟܚܘ ܕܐܝܟ ܡܘܪܒܐ ܕܟܝܢܐ ܒܥܘܪܐ
ܐܦܪܝܢ ܠܐܠܗܐ ܘܒܬܫܒܘܚܬܐ ܕܝܫܘܥ ܡܫܝܚܐ ܘܒܡܠܟܘܬܐ
ܕܗܘܝܘ ܬܫܒܘܚܬܐ ܠܥܠܡܝܢ ܀

܀ ܫܠܡ ܀

multandam clamabat. Adnuit judex, et beatam Agnetem flammis damnavit : quo in supplicio dum ex judicis sententia consumaretur, gratias agebat Deo suo, quam poterat, maximas, quod et nullum accepisset integritatis suæ detrimentum, et digna fuisset habita, quæ, tanquam purissima Deo hostia, immolaretur : profitensque ad prostremum usque spiritum Christi fidem, gloriosissimi martyrii palma insigniretur.

Accidit hinc demum foribus sedente Severo
Compare cum Gallo doctis et amore ministris,
Murmure multivago completur cella beati :
Ostia clausa tenens diei geminante sub hora,
Audivere loqui, sed quid nescire fatentur :
Senserunt strepitum neque verba loquacia norunt,
Pars fuit hæc meriti, vel sic sensisse superna,
Agnita si non, sunt satis est audita mereri
Post sacer egrediens cellam majore Severo
Sulpitio poscente, diu quæ gesta fuissent,
Vix motus precibus, tandem rem ex ordine pandit.
Indicat hic AGNAM, Teclam, Mariamque locutam
Sanctarum exponens vultus, habitumque beatus,
Quæ facies, oculi, gena, pes, manus, arca, figura,
Lumina tam puro vidit sæpe ora sororum.
Quis color atque decus, quae forma et gratia quanta,
Et sermone pari placidam dixisse salutem,
Hic petit ad fratres, illæ petiere sorores :
Sed redit iste gradu, illæ non rediere volatu[1].

Floruit in mundo quædam virguncula Christi,
AGNÆ cui nomen prisci dedere parentes ·
Inclyta hæc fuerat fragrans virtute pudoris,
Ætatis decimus nec non et tertius annus.
Fluxerat in terris cum primo glisceret ævo,
Illuviem mundi contemnens corde nefandam,
Sed Procus illustrem præfecti filius AGNAM
Qui famosus erat regali fasce togatus,
Subnixis precibus thalamis adciscere nitens

[1] Voyez page 303 de la traduction.
[2] Voyez page 304 de la traduction.

Aurea cum rubris offert crepudia pannis :
Nec non argenti spondendo plura talenta,
Nititur intactam donorum fallere visco,
Sicut avem nectit nodosis retibus anceps.
Sed mox lethiferam sensit virguncula cladem,
Crebrius hauriret si spurcas ore loquelas,
Aut pulsaretur probrosis virgo labellis.
Muscipulam metuens sprevit sermone petulcam
Nam sponsam potius spondebat se fore Christi,
Virgineo semper servantem se fœdere corpus,
Qui se vitæ subarrhavit cum dote fidei,
Annulus et cujus sacravit membra puellæ.
Plurima quapropter patiens discrimina virgo,
Pertulit in terris insons ergastula tetra.
Sed pius adspectans certantis bella puellae
Arbiter horrendas discussit carceris umbras,
Et clarum cœlo lumen de lumine fudit,
Virginis ut tenebras non ferrent lumina furvas.
Innititur ad tetrum scortorum casta lupanar,
Quatenus incesti fuscetur crimine virgo,
Almaque probrosis notetur vita loquelis,
Quæ infirmare student vernarum nomina Christi,
Ut lacerare solent latrantes fauce molossi.
Tunc Procus advenit densa comitante caterva,
Garrula verbosis contorquens spicula labris,
Quod sua despiceret castis connubia votis.
Sed Deus insontes qui semper jure triumphat,
Iræ cœlestis punit mucrone reatum.
Nam dicto citius crudeli funere vitam
Liquerat horrendi contingens tartara ditis,
Qui sanctam voluit maculoso lædere gestu.
Mox igitur precibus disrupit vincula mortis
Pallida purpureo restaurans membra colore
Quæ multata prius torpebant frigore lethi,
Quatenus inde forent laudis præconia Christo,
Unde prius fuerant spurcis ludibria verbis.

Nam Constantinam sanavit tumba sepulcri,
Et sarcophagus quo pausant membra puellæ.
Ut merito posset regnantis filia regis,
Æterno Regi regum qui regnat in æthra
Reddere magnificas pro vita sospite grates [1].

S. Adhelmi, lib. *de Laud, Virginum* carmine descript. in eod., t. XIII. Bibl. Patr., Lugduni 1677, pag. 16.

HROTSUITÆ

MONIOLIS GANDERSHEIMENSIS.

HISTORIA PASSIONIS

SANCTÆ AGNETIS VIRGINIS ET MARTYRIA.

CARMEN [1].

Virgo, quæ vanas mundi pompas ruituri,
Et luxus fragilis cupiens contemnere carnis,
Promeruit regis vocitari sponsa perennis,
Quæ velit, angelicæ pro virginitatis honore,
Ipsius astrigera Sponsi cœlestis in aula,
Addita cœlicolis nitida fulgere corona,
Atque, sequens Agnum, carmen cantare sonorum,
Conservet pure sincero cordis amore
Signum laudabilis, quod portat, virginitatis,
Quæque caput Christo signat velamine sacro,
Hæreat affectu tenero constanter in illo,
A cunctis aliis ipsum præponat amicis,
Qui, rutilans nimium forma speciosus amœna,
Natos cunctarum merito vincit mulierum,
Cujus amore quidem ferventes congrue pridem
Perplures sacræ constanti corde puellæ,

[1] Voyez page 322 de la traduction.

Elegere mori, sævis pœnisque necari,
Quam decus insignis corrumpere virginitatis.
Inter quas AGNES, mundo celeberrima virgo,
Jure sui sponsi, condigna laude decori
Christi, dissimilem cunctis recitando decorem,
Virginibus sacris ejus commendat amoris
Pignus, qui genitus de virgine solus,
Sponsus castarum, nec non decus est animarum.

Hæc Agnes ergo, meritis clarissima virgo,
Carmine non culto pangit quam nostra Camœna,
Urbis famosæ prænobilis incola Romæ,
Prodiit almorum clara de stirpe parentum,
Inclyta nobilitas quos vexit et alma potestas,
Ortus atque sui respondens nobilitati,
Pulchra fuit facie, fideique decora nitore.
Præcipuis nimium meritis mundoque celebris.
Quæ jam tincta sacri pura baptismatis unda,
Et de delicti maculis mundata veterni,
Se totam Christo devovit mente benigna,
Nitens, servata bene virginitate beata,
Spernere carnalis affectus fortiter omnes
Cælibis et vitæ durum luctamen inire,
Quo victrix hostis corruptelam suadentis,
Jungi cœlicolis meruisset in æthere sanctis.

Ast, ubi lustra duo, celeri cursu revoluta,
Insuper et ternos ætatis transiit annos,
Sempronii Comitis, præfecti scilicet Urbis,
Filius, insignis juvenilis stemmate floris,
Illius formæ decus ut vidit speciosæ,
Affectu nimio cordis suspensus in illa,
Hanc sibi præ cunctis unam delegit amandam,
Se fortunatum, credens et honoribus aptum
Si tam præpulchræ meruisset habere puellæ,
Dulcia per propriæ tempus consortia vitæ.

Hinc illam adiit, multis comitatus amicis,
Desponsare volens sponsam Christi venerandam,
Pluraque de patriis comportans munera garis,
Stultus speravit, quod perpetrare nequivit,
Virginis ut stabilem donis corrumpere mentem,
Illius et turpi conjungere possit amori.
Sed Christi virgo, spernens, ceu stercora, dona
Pondus et oblati dedignans protinus auri,
Splendorem quoque gemmarum rutilum variarum,
His verbis juvenem causari fertur amentem.
O fili, mortis merito damnande perennis,
O fames scelerum, contemptor et Omnipotentis,
Discedens a me citius fugiendo recede,
Nec credas te posse meum pervertere purum
Cor, quod amatoris prævenit nobilioris
Dulcis amor, pulchrum cujus fidei fero signum
In facie summa, nec non in corpore toto,
Quo me signavit, strictimque sibi religavit.
Nec mea mens alium jam præsumpsisset amicum
Quærere, sed solum complecti disceret illum,
Qui, virtute potens, omnique decore refulgens,
Cœlestes et mortales supereminet omnes :
Hunc sine matre Pater, cani retro tempora mundi,
In deitate parem, nec majestate minorem,
Omnipotens genuit, per quem sibi sæcula fecit.
Et sine Patre quidem mater pariebat eumdem,
Factorem proprium lactans, sub tempore natum,
Cujus præpulchram mirantur denique formam,
Solaris splendor, lunæ renitens quoque candor,
Laudantes radiis Dominum fulgentibus orbis,
Cujus et imperio famulantia sidera cuncta
Illis injunctis complent per tempora cursum.
Cui, conclamantes condignis laudibus, omnes
Cœtus angelici non desistunt famulari.
Mira tui bonitas est, et præcelsa potestas,
Gloria sublimis, perpes concordia pacis,

Laudabilis pietas, nimiumque benigna voluntas.
Talis namque meus, quem diligo, constat amicus,
Quem, fateor, solum præ cunctis esse colendum.
Ille quidem talis me desponsavit amoris,
Pignore, ceu sponsam, clara dotando corona,
Atque meum gemmis collum cinxit pretiosis,
Auribus et resplendentes suspendit inaures,
Præbens ornatus varii claros mihi cultus.
Ipsius certe dulcedo fluxit ab ore,
Quæ me lactavit, dulci pastuque cibavit,
Ceu nectar mellis, suavis vel copia lactis.
Insuper et thalamum mihimet construxit in ævum,
Lucentem gemmis variis, aurique metallis,
Organa melodiis in quo resonando canoris
Carmen dulce mihi cantant per tempora sæcli,
Et pariter sponsi laudes modulantia chari,
Illius affectum semper suadent mihi castum,
Affectu, quem secreto quum cordis amabo,
Nulla puellaris patior detrimenta pudoris.
Ast, ubi forte sui merear complexibus uti,
Ejus et in thalamum, sponsarum more, coruscum
Duci, permaneo virgo, sine sorde, pudica.
Cui debebo fidem soli servare perennem,
Ipsi me toto cordis conamine credo.

His miser auditis, spiculis perfossus amoris,
Ingemuit, crebro ducens suspiria longa,
Hoc quia non meruit, cæco quod corde petivit,
Et, super hoc mœrens, nimioque dolore tabescens,
Decidit in lectum stultissimus ille virorum,
Et simulans male languorem, celavit amorem,
Qui sibi causa gravis fuerat non parva doloris.
Nec mora, fit notum, fama prodente sinistra,
Natum præfecti nimio languore ligari.
Conveniunt subito medici, velut agmine facto,
Apponunt variis aptas morbis medicinas,

Harum sed juveni nil proficiebat amenti.
Tandem senserunt, quod mox patri retulerunt,
Non hoc languoris signum, sed fortis amoris,
Quod contristatus pateretur filius ejus.
Quo pater audito, causa morbique reperta,
Ut leo frendescens, rapidam conversus in iram,
Incœpit percontari rabie furienti
Quis foret ille potestatis sic imperialis,
In quo spe vana virgo confisa superba,
Crederet esse sibi junctum contemnere natum
Ejus, qui plebi merito celeberrimus omni,
Esset condigne summo provectus honore.
Hæc ubi disseruit, nimioque furore latravit,
Comperit hanc ipsam, sacro baptismate totam,
Agnem, Christocolam, primis fore semper ab annis
Et conservandæ pro virginitatis amore,
Esse suum sponsum, consueto dicere, Christum.
Quo nam comperto, lætatur corde maligno,
Sperans mox teneram merito debere puellam
Sævis ad cultum pœnis urgere deorum,
Et sic posse suum tandem complere furorem,
Quo pro contemptu nati furiebat ægroti.
Hinc illam citius sisti conspectibus ejus
Jussit, et astantem nullo metu trepidantem,
Primo suadelis nimium mulcebat amicis,
Tunc etiam probris dure cogebat amaris,
Ut se sponte sui nati copularet amori,
Et simulacra deum coleret, Christumque negaret.
Sed virgo Christi nec suppliciis superari,
Nec blandimentis potuit devincier ullis,
Quin servaret amatori sine fraude priori,
Quod pepigit, pactum, signo fidei stabilitum.
Cui præses, pravam rursum renovans suadelam,
Dixit: Si vere cupias intacta manere
Virgo, deæ magnæ citius subjungere Vestæ,
Ejus sacricolis et consociare puellis

Quo condigna fias illi semper famulari.

Hæc inquit præses, contra sed sic ait Agnes:
Si mihi jure tuum placuit contemnere natum
Qui, ratione vigens, cunctis quoque sensibus utens
Corporeis, anima regitur nunquam moritura,
Quamvis sit merito barathro claudendus in imo,
Multis errorum pro commissis variorum,
Ni, sanum sapiens, et quandoquidem resipiscens,
Se tingi faciat pura baptismatis unda,
Queis te posse minis, vel queis tandem suadelis,
Ad simulacrorum reris me cogere cultum?
Artificum cura, quæ, conformata metallo,
Membrorum falsam portant solummodo formam,
Mobilis officium complent nec corporis ullum,
Et neque viventis quicquam monstrant animalis.
Et quod ab his insensatis monstrisque profanis
Solamen vitæ mihimet sperare gerendæ
Possum, quæ vita sensuque carentia cuncto,
Nec sibi proficiunt, mihi nec succurrere possunt?
Hæc ubi dicta dedit, præses Sempronius inquit :
Florentem primis te nam cognosco sub annis,
Ingenio parvam, nec non ætate tenellam.
Hinc, infantili parcendo simplicitati,
Prudenter te supporto, lasciva puella,
Quo parcendo tuum citius deflectere collum
Sub sacris Vestæ plantis faciam venerandæ,
Jureque nostrorum numen placare deorum.
Sed si tam mitem spernendo mei pietatem,
Contraluctaris, mea nec præcepta sequeris,
Ultra non parco, sed vim justam faciendo,
Mando sub obscenæ latebris te claudier ædis,
In qua criminibus turpes gaudent mulieres,
Et faciam pollutarum sociam meretricum,
Quo tu, quæ clara polles de stirpe creata,
Dedecus omne tuis sis et confusio turpis.

At sacra virgo, minis nimium trepidans super istis,
Audacter mox præfecto dedit ista responsa :
Si tu namque Deum scires hunc, quem colo, verum,
Illiusque potestatem sine fine vigentem,
Qua semper, proprios pie confortando ministros,
Antiqui fraudes hostis confringit et omnes,
Talia verba tuo nolles profundere rostro,
Nec mihi terrores totiens præponere tristes.
Hinc ego, quæ sectando fidem Christi meliorem,
Illum cognosco, nec non cognoscor ab illo,
Ipsius dextra me defendente superna,
Spero, delicti nunquam maculis violari,
Carnis spurcitias fragilis sed vincere cunctas.
His dictis sæva præses commotior ira,
Cœlestis sponsam Regis jussit venerandam
Vestibus exutam, toto quoque corpore nudam,
Concurrente trahi conventiculo populari,
Inque lupanaris jussit concludier antris,
In quo lascivi juvenes, rationis egeni,
Colloquio scelerosarum gaudent mulierum.
Sed Christus, propriæ præbens solamina sponsæ,
Illam conviciis tangi non sustinet ullis.
Ast, ubi distracto nudatur tegmine toto,
Continuo bene densati crevere capilli,
Qui ductu longo lapsi de vertice summo,
Descendendo pedum plantas tetigere tenellas.
Corpus et omne comis tegitur, ceu tegmine vestis.
Utque lupanaris calcavit limina tristis,
Extemplo suavis sensit dulcamen odoris,
Atque locum turpem miro splendore micantem
Aspexit, tenebris qui sordebat prius atris.
Et cum sordidulum compulsa subintrat in antrum,
Angelus Altithroni blande stetit obvius illi,
Custos indubius fuerat qui corporis ejus,
Obtulit et vestem niveo splendore micantem,
Ejus mensuræ conformatam satis apte.

Hac induta quidem direxit ad æthera vocem,
Assiduo grates Christo resonando suaves,
Cujus opem tanti sensit sub fasce pericli,
Cujus et auxilii fuerat protecta paterno,
Ne posset veteris corrumpi fraudibus hostis.
Interea juvenes cæcato corde furentes,
Undique collectis cursim venere catervis,
Certantes studio perversæ mentis iniquo,
Quis prior intraret, vel quis perdiscere posset,
An virgo suffulta sui munimine Christi,
Hæc, quæ carnales semper contempsit amores,
Jam nunc incepto posset persistere voto?
Nec mora, cognoscunt, nec contradicere possunt,
Quod nunquam longum quis confundetur in ævum,
Qui credens Domino, firma spe pendet in illo.
Nam, quicumque sua compulsus mente superba,
Ingreditur turpis latebras temerarius ædis,
Ut radios lucis vidit mire rutilantis,
Angelicæ præfulgentem vestisque tutorem,
Correptus signi nimio terrore stupendi,
Prostratus sacræ plantis extemplo puellæ,
Postulat errorum laxari vincla suorum.
Testaturque Deum verum fore jure colendum,
Ejus cultores qui consolabitur omnes.
Sicque locus scelerum domus efficitur precularum.
Tandem præfecti natus venit male sanus,
Cujus sustinuit causa vim virgo beata,
Qui, mox ingressus ridenti corde, misellus
Nec dixit laudem Domino, nec reddit honorem,
Gratia tristifico cujus radiabat in antro,
Sed de se stabilem lætus tendebat in ædem,
Amplexu dulci sperans se virginis uti,
Jam licito sacræ, cujus languebat amore.
Sed Christi pietas, nec non præcelsa potestas,
Fortiter obsistens illi, perversa volenti,
A corruptela propriam protexit alumnam,

In reprobam miserum mortem tradebat et illum.
Nam mox ut rapido cursu properaverat illo,
Quo supplex laudes Domino resonaverat Agnes,
Infelix, membris improvisa resolutis
Morte, ruit pronus, Christi virtute peremptus.
Quo pater audito, miser advenit lacrymando,
Stipatus multa populorum namque caterva,
Et sese miserum clamans, spargebat in altum
Voces, his sanctam verbis causando puellam :
O mulier mala, crudelis, cui non muliebris
Cordis inest, feritas, nimiumque cruenta voluntas,
Corpore sub tenero, frendescens more ferino,
Dic, quæ causa meum cogit te perdere natum,
Qui decus omne suis et spes fuerat genitoris,
Quondam felicis talis de germine prolis,
Sed nunc orbati misere pro funere nati?
Hinc patet ergo tuam mentem nimium vitiosam,
De rivulis magicæ fraudis bibulam satis esse,
Florentem primis quia forte necare sub annis
Subtracta dulci juvenem vita valuisti.
At sacra conviciis virgo non frangitur istis,
Profecto nec responsum reddebat acerbum,
Dulcia, sed resonans profundens verba palato,
Dixit facunde, bene composita ratione :
Non ego causa necis fueram juveni pereunti,
Sed magis ipse sibi fuit incensor moriendi,
Glorificare Deum stultus quia spreverat illum,
Gloria testifico cujus præfulget in antro.
Sed nunc ut plane toto clarescat in orbe
Ejus majestas, nec non præcelsa potestas,
Ipsius suavem supplex oro pietatem,
Ut corpus rigidum jubeat recalescere rursum,
Atque novum membris hominem reparet, redivivis.
Dixit, et astantes regredi præceperat omnes,
Et prostrata solo, fundensque preces lacrymando,
Præstari petit a Domino veniam sceleroso.

Cui mox oranti, misero vitamque precanti
Angelus astiterat, procumbentemque levabat,
Præbens colloquiis illi solamen amicis,
In verboque Dei jussit virtute potenti,
Extinctum subito flatu vixisse resumpto.
Qui, citius dicto, jussus surrexit ab humo,
Viribus et cunctis plene membris restitutis,
Ac làudum dulces spargens super æthera voces,
Grates continuo solvebat mente jucunda
Christo victori, mortis vitæque datori.
Inde quidem, prima prorsus forma revocata,
Processit vivus, qui morte fuit religatus,
Atque suo tristi se præsentando parenti,
Fit res gaudendi, fuerat cui causa dolendi.
Hinc crebro cœlum pulsans clamore profundum,
Utitur et verbis suadens studiosius istis,
Credite, Romani cives, rogo, credite cuncti,
Esse Deum Christum verumque perenniter unum,
Cum Patre celsithrono, nec non cum Flamine sacro,
Semper regnantem, sceptrum cœlique tenentem,
Sub ditione sua qui complectens universa,
Cuncta gubernaclis regis immensæ bonitatis.
Hic est orandus, solusque colendus, amandus,
Qui prius errantem nec non perversa volentem,
Morte repentina, citius me præveniendo,
Finem stultitiæ dignabatur dare tantæ,
Et post erranti, promptus solito misereri,
Virginis Agnetis precibus fere studiosis
Mollitus, rursum vitæ reddit renovatum.
At pater, ut natum prodire sui redivivum,
Perfectum specie vidit plenumque decore,
Interitum lacrymis cujus deflevit amaris,
Mox super insolita signi novitate stupendi
Admirando pavet, læto sed pectore gaudet.
Tunc amplectendo collum pietate paterna,
Mitia prædulci libaverat oscula proli,

Atque Deum verum clamans dixit fore Christum
Cujus tam celerem cognoscebat pietatem,
Cujus et imperio mors succumbebat amara,
Reddens viventem quem sorbebat morientem.
Scilicet astantes animis mirantibus omnes,
Tollunt in cœlum læti præconia laudum,
Laudantes sanctum Domini nomen benedictum.
Hoc vix pontifices crudeli corde, ferentes,
Commovere quidem non parvam seditionem,
Agnem sacrilegam dicentes et scelerosam.
Occidi pœnis citius debere cruentis,
Illius causa quia contemptum simulacra
Cunctaque sacrorum paterentur jura suorum.
Hinc præses, mœstus turbato pectore factus.
Condoluit sacræ subtristi mente puellæ,
Ignorat tamen, omnino dubius super illa,
Quid sibi sectandum, vel quid restaret agendum,
Perdere non placuit, sed nec defendere quivit.
Tandem discesit mœrens, aliumque reliquit,
Judicis officio functum feritate lupina,
Qui fuit Aspasius dictus, rituque profanus,
Qui citus Agnetem projici præcepit in ignem,
Pontificum votis male concordando malignis.
Sed corpus castum, nulla de sorde piandum,
Ardor carnalis quod non succendit amoris,
Ignis non læsit præsens, nec tangere quivit.
Denique divisæ, divino numine flammæ
Virgineis tribuere locum precibus spatiosum,
Ac prorumpentes, æstu nimioque furentes
Perdunt carnifices, urendo primitus omnes,
Hinc circumstantem lambentes undique plebem,
Incredulam, plures raptim stravere phalanges.
Sola sed immunis stabat pia virgo caloris,
Inter flammarum crines ludens crepitantes,
Oravitque Deum versis ad sidera palmis,
Hac utens in fronte prece, modulamine laudis.

Omnipotens Verbi Genitor, mundique Creator,
Qui cum dilecto regnas retro tempora Nato,
Amborumque coæterno cum Flamine sacro,
Digne laudaris, coleris, veneraris, amaris,
Te solum laudo, te laudando benedico,
Et tibi devote grates persolvo perennes;
Ejusdem quia fulta tui munimine nati,
Nunquam succubui serpentis fraude vetusti,
Corpore sed casto, puro cordisque secreto,
Carnis spurcitias pertransivi bene cunctas,
Pœnas sacrilegi pariter superando tyranni.
Hinc gaudens in te nimium super hac pietate,
Ad te nunc animis festino venire jucundis,
Optans jura pati mortis, citiusque resolvi,
Quo merear vere contemplari sine fine
Te, quem quæsivi, quem solum semper amavi.
Tu clemens animam, pro te de corpore pulsam,
Intra claustra tui dignanter suscipe regni,
Quo tu, jure tuo pollens sub nomine trino,
Rex unus machinæ rerum per sæcula trinæ,
Istaque cuncta regis sceptro summæ Deitatis.
Scilicet orantis precibus jam rite peractis,
Ignibus extinctis moritur subito rogus omnis,
Et cinis ipse, suis confrigescendo favillis,
Sic expers omnis factus fuit imo caloris,
Ut nec scintillam sibi post servaverit ullam.
Hoc igitur signo jam clarescente stupendo,
Quanto se virtus Christi plus detegit orbi,
Tanto majoris rabie spirando furoris
Injustus judex animo cruciatur amaro,
Nec patitur sacram post hæc superesse puellam,
Per quem sunt crebro miracula tanta patrata,
Ense sed immisso, tenerum guttur penetrando,
Martyris egregiæ jugulum perfodit amare,
Et vice conversa, quod non speravit agendo
Illi profecit, cui gratis obesse cupivit,

Transmittens cœlo, quam subtraxit male mundo.
Ast ubi pro Christo, lethali vulnere læsa,
Extremum Domino flatum reddit moriendo,
Atque fide salva, gaudens obdormit in illo,
Ocius angelici cœtus de sidere lapsi
Astantes, animam niveo candore coruscam
Nec non cœlestis perfusam luce nitoris,
Blande suscipiunt, lætique per aera tollunt,
Congrue divinæ laudis resonantibus hymnis:
Indeque transvectam celeres super ætheris ignes
Ducunt astrigeram sponsi cœlestis in aulam,
A quo continuo clarum rutilante corona
Donatur, puræ pro virginitatis honore.
Nec minus ergo, sui signo donanda triumphi,
Martyrii palmam sumpsit sine fine gerendam,
Quo martyr felix, duplici certamine victrix,
Corporis et mentis, carni semper renitentis
Utens æterni bravio regni duplicato,
Inter virgineas fulgeret clara catervas,
Lilia ceu pulchro roseo permixta rubore,
Inter delicias florum rutilant variorum.
Interea quoque summorum sacra cura parentum,
Excultum magna funus venerabile pompa,
In gremio terræ toto contexit honore,
Nec saltim bustum sacratæ virginis ipsum,
Quod pro servandis fuerat venerabile membris,
Sollicitudo parentalis contempsit amoris,
Sed sub nocturnis servat vigilantibus horis.
At dum pervigiles, consueto more, parentes
Excubias proli celebrant mente fideli,
Cœlitus his ipsis monstratur visio talis.
Denique virgineas subito descendere turmas
Viderunt, lapsas celeri de cardine cœli,
Ornatas pulchre, pleno comptasque decore,
Inter quas Agnem, simili splendore nitentem,
Conspexere suam, pro Christo martyrisatam,

A dextris cujus nive candidior stetit Agnus.
Quos merito fidei scivit dignos venerari,
Blande colloquiis illos affatur amicis,
Dicens : Nunc gaudete mecum, gratulando per ævum,
Sum quia luciflua Regis cœlestis in aula,
Virginibus sacris sociata perenniter istis,
Et nunc in cœlis illi conjungor amoris
Amplexu dulci, quem semper mente fideli
In terris colui, cupiens sine fine tueri.
His igitur dictis subito discessit ab illis,
Qui nimium læti tanto solamine facti,
Siccabant lacrymas super ejus morte refusas,
Et laudes Domino psallebant voce canora,
Qui post dura suis tribuit certamina sanctis
Testibus, æternæ clementer præmia vitæ.

MARTYRIUM

S. AGNETIS VIRGINIS[1]

CARMEN VEN. HILDEBERTI CENOMAN. EPISCOPI.

CAPUT I.

AGNES sacra sui pennam scriptoris inauret
  Linguam nectareo compluat imbre meam.
Cujus martyrium metricis depingere tento
  Floribus, ut doceat passio scripta fidem.
Floruit urbs Romæ præmissæ virginis ortu,
  Et velut hoc speculo tota refulsit humus.
Orta puella novo respersit lumine Romam,
  Inclyta stirpe, decens ore, decora fide.
Ut stellas sepelit radians vibratio lunæ,
  Sic socias roseo virgo decore premit.
Tot dotes in eam naturæ gratia fudit,
  Quod quasi mendicans post sua dona fuit.
Astras, ligustra, rosas imitatur, reddit, adæquat,
  Ignea, clara, rubens, lumine, fronte, genis.
Præfulgent oculi velut astra, caput velut iris,
  Frons quasi nix, facies ut rosa, dens ut ebur.
Præter tot specula dotum præfulgida, cunctis
  Nobilior fidei gemma beavit eam.
Virgo quidem sexu, vir in actu; flava capillis,
  Sensu cana, brevis corpore, magna fide.

[1] Voyez page 322 de la traduction.

CAPUT II.

Pro fidei titulo cum Romam purpurat ejus
Passio, post denium [1] tertius annus erat.
Quæ cum de studiis reditum parat, hæret in illam
Lumine præfecti filius; illa placet.
Alliciunt juvenem flos oris, lux oculorum,
Frontis lana, genæ purpura, dentis ebur.
Intuitum juvenis decor iste reverberat, intus
Vulnerat, inde sibi pabula sumit amor.
Curarum murmur in pectore serpit amoris,
Pulvere fuscata lux rationis hebet.
Succinctusque dolis, verbis et munere, carnis,
Lilia virgineæ carpere tentat amans.
Hanc prece tangit amor, donis adit, arte fatigat.
Nil prece, nil donis, nil amor arte valet.
Prædia promittit, jactat formam, et genus effert,
Non habuere locum prædia, forma, genus.
Hic amat, hæc odit; hic supplicat, illa repugnat
Ille dat, hæc spernit; hic cupit, illa negat.
Omnis conspirat rabies in damna pudoris;
Sed manet absque notâ floridus ille pudor.
Stat pudor immotus, fit amor delusus amantis,
Sauciat auditum talibus illa suis.

CAPUT III.

O turbo pacis, o dux necis, o pudor orbis,
Supprime verba, moras rumpe, recede procul.

[1] Hildeberto è l'unico che accenni a quest'epoca, seppure non si debba leggere *decimum*.

Quid das? quid speras? quid, stulte, sevis sine lucro?
  Munera sunt sine re spes; sine messe labor!
Me ligat alter amans quem præponet tibi stirpis
  Nobilitas, formæ gratia, culmen opum.
Ex cujus digitis gemmas mihi vendico; cujus
  Ex oculis lumen, cujus ab ore favum.
In thalamis ejus, in mensis ejus, in aulis
  Ejus plectra canunt, mel fluit, astra micant.
Ridet, olet, garrit, flos, thus, avis ejus in hortis;
  Ridet flos, redolet thus, cytharisat avis.
Hic est de cujus specie lunæ rota, solis
  Circulus, astrorum flamma stupere solent.
Lunares radios, et solis fulgur, et omnes
  Cœli candelas cereus iste premit.
Omnia stellarum præclara monilia sumunt
  Ex ejus speculo quicquid honoris habent.
Hic mea ditavit armillis brachia; pectus
  Chrystallis, collum torque, decore genas.
Cyclade membra, manum gemmis, sertis caput, aures
  S. Pappiris, mensam nectare, flore thorum.
Hic est qui cœlum stellis, qui germine terram,
  Aera ditavit alite, pisce fretum.
Cujus odor, cujus tactus, cujus honore ægros
  Sanat, defunctos suscitat, astra premit.
Isti me voveo, et sponsalia debeo; mentem
  Subbo, servitium præbeo, servo fidem.
Qui nulla niveum denigrat labe pudorem,
  Sed castum casto servat amore decus.
O casti sponsi celebris dignatio, cujus
  Oscula casta, sacer tactus, honestus amor.
Hunc sequor, hunc fateor, hunc nocte dieque frequento,
  Mente sequor, fateor ore, frequento prece.

CAPUT IV.

Finis erat verbis, juvenem torquet furor, angit
Cura; dolor cruciat, fraus agit, urit amor.
Credit, abit, morbum simulat, totamque furentis
Illecebram febris nomine velat amans.
Febrem mentitur, pectus, gena, lumen : anhelum
Fit pectus, gena fit pallida, lumen hebes.
Consulto medico didicit pater omnia : nato
Blanditur, tentat viscera, spondet opem.
Surgit, abitque, preces instillat virginis aure,
Adstipulans precibus aurea dona suis.
Dando, precando, nihil venantur præsidis artes,
Pondere dona carent, devehit aura preces.
Fœderis insigne quod primo debet amanti
Candor virgineus se violare negat.

CAPUT V.

Quis sit amans cujus Agnes collaudat amorem
Præfectus famulum consulit; ille docet.
Indicat hic tanta delusam fraude puellam
Ut se cum Christo fœdus inisse putet,
Totus ad hanc vocem judex hilarescit, et Agne
Patribus insinuat hanc necis esse ream.
Nam quia famoso rutilabant nomine patres
Virginis, inferre vim sine lege timet.
Ut Christi servos Romanus puniat ensis
Lex erat; hac judex palliat arte scelus.

Hanc igitur jussit furor offerri sibi : votum
   Junxit et arridet virgo : vocatur, adest.
Lenit et increpat hanc, modo blanditur modo terret.
   Nunc pluit ille preces, nunc tonat ille minas.
Sed neque rore precum sinceras polluit aures,
   Nec mentem tonitru concutit ille suo.
Judex expertus se littus arare, vidensque
   Mentiri domino semina perdit in hæc :
Si tuus ille pudor velit hunc servare tenorem,
   Ut celebres Vestæ sacra, necesse tibi est.
Illas Vesta petit quas candor floridus ornat,
   Virgineas quærit virginis ara manus.
Reddidit hæc virgo : Lapidi non supplico, lignum
   Non veneror, Vestam nescio, sperno Deos.
Vesta quidem vester lapis est quem numine falso,
   Vobis mentitur aurea forma Deam.
Non aliquo deitas insigni consecrat illam,
   Non aliquem sensum vita ministrat ei.
Huic desunt manuum tactus, linguæ sonus, auris
   Auditus, frontis visio, naris odor :
Carne nec est palpans, nec fronte videns, nec odorans
   Nare, nec auscultans aure, nec ore loquens.

CAPUT VI.

Judex inquit ad hæc : Ætas pro te puerilis
   Supplicat, et pœnæ protrahit illa moram
Sed sterili verbo quid tempora fallimus? ecce
   Quæ jubeo duo sunt, quod lubet illuc age.
Aut sacra jussa feres, aut scortum facta, pudoris
   Incurres maculam tota sacrata reis.

Illa viri mentem responso vulnerat isto :
  Falleris, et sterili vomere littus aras.
Candorem fidei neque carbo polluet aræ,
  Nec carnis florem polluet ullus amans.
Christus utrumque sibi corpusque fidemque sacravit,
  Servans a macula corpus, ab hoste fidem.
Vir meus iste quidem, custos meus, et meus auctor,
  Vir mentis, custos corporis, auctor opum.
Christus enim spes et lux et medicina suorum,
  Spes miseris, cæcis lux, medicina reis.
Hoc duce non certe me frangit pœna, nec ensis
  Terret, nec vincit fraus, neque turbo quatit.
Hic est qui lucem Phœbea lampade ditat,
  Et lunæ speculo noctis honorat iter.
Qui croceo flore ridentes purpurat hortos,
  Fronde nemus crispat, messe decorat agros.
Ut brevibus hunc dipingam tibi novit ***
  Omnia, disponit singula, cuncta potest.
In titulos ejus quam lata sit area ; lingua
  Volvere, mens scire, scribere penna nequit.
Cum meus iste Jesus tot dotum fulgeat auro
  Nobilitat vestros gratia deos.
Dii vestri, non mente vigent, non carne moventur,
  Non vita spirant, non Deitate nitent.
Gressu non pedibus, sensu non corpore, tactu
  Non manibus, verbis non tamen ore, carent.

CAPUT VII.

Pax hujus vocis in flammam suscita iram
  Præsidis; ad facinus compulit ira virum.

Agnem deludi, tradi lenonibus, uri
  Verbere, nudari vestibus ira jubet.
Paretur; nudat manus impia veste puellam.
  Intuitum fallit nuda puella tamen,
Crini virgineo se gratia tanta refudit,
  Ut totum corpus crinis obumbret honor.
Tam celebris novitas animum mollire furentis
  Non potuit, nec eum causa pudica movet.
Sed nova præceptis addens calcaria, servos
  Instimulat, cumulans post data jussa minas.
Ergo minas sequitur effectus, cepit ad ædis
  Impuræ caveam virgo pudica trahi.
Ejus ad ingressum tenebras et sordis odorem
  Funditus emergit cella maligna foras.
Angelico Christus cellam fulgore serenat,
  Luminis auctorem lumen adesse probat
Angelus hic, ibi lux, odor est ibi : consecrat antrum
  Angelus, irradiat lumen, adimplet odor.
Virgo preces fundit, non fallunt vota precantem,
  Ut sacra membra tegat stola refulget ibi.
Quæ sic mensuræ carnis respondet, ut ipse
  Angelicam credas hic studuisse manum.
O felix Christi dignatio, quo duce tantas
  Luxuriæ syrtes transnatat ille pudor.
Nullus eam delusit amans, sed lucis adorans
  Vibrantes radios quisque redibat ovans.

CAPUT VIII.

Jam juvenum torpebat amor, cum criminis auctor
  Advolat huc juvenis, ad sua vota celer.

Ingressusque locum sociis discingitur, antrum
  Solus init cautus arte, furore, dolo.
Luminis ingressu vix uti ceperat, ejus
  Verberat intuitum lucis imago sacræ.
Spernit amans tantum decus, et nullius honoris
  Impertit tituli tam speciale jubar.
Dumque sacram vellet manum lascivia carnem
  Tangere, mors illum sustulit, ulta scelus.
De reditu juvenis comitum spes fallitur : ille
  Non redit, hunc retinent compede fata suo.
Cur tantum reditus juvenilis torpeat, unus
  De sociis cellam consulit, antra subit.
Dumque vago cellam perlustrat lumine; funus
  Offendit, socios advocat, orat opem.
Adfluit huc omnis juvenum lascivia; clamor
  Exoritur, resonant murmura, corda strepunt.
Fama novi casus patris aures sauciat, ille
  Territus advolat, hunc urbe sequente virum.
Indulget lacrymis oculus, cor cura molestat,
  Tingitur imbre gena, scinditur ungue coma.
Ora, locum, mentem, perrorat, concutit, urit,
  Lacryma, lingua, dolor, fusa, sonora, gravis
Extinctum florem juvenilis corporis Agne
  Fraudibus assignat vox lacrymosa patris.
Imputat huic facinus, veluti si virgo fuisset,
  In juvenis mortem sortibus usa suis.
Intulit hæc Agnes : O, ô, si sortibus usam
  Nostram credideris in tua damna manum,
De tanta segete juvenum cur Angelus ultor
  Messuit hunc solum? congrua causa patet.
Perstrinxit mentes juvenum lux ista; sed hujus
  Mentis non tetigit luminis hujus honor.
Qui dum me graviter impura tangere dextra
  Nititur, exclusit ultio digna scelus.
Præses in hæc: Natum mihi si cum luce resignes,
  Sermoni pondus res dabit ista tuo.

Virgo refert; post hæc meritis non debeo vestris;
Discrepat a vestra gratia tanta fide :
Sed quia tempus adest ut Christi candida virtus
Prodeat in lucem, quod petis, illud habe.
Nunc igitur cellæ se subtrahat illa juventus,
Ut magis in precibus sim studiosa meis.
Dixit. Ad hanc vocem subito foris evolat omnis
Flos juvenum; fundit virgo beata preces.
Arridet precibus votorum gratia; surgit
Mortuus, affirmans idola digna face.
Huic sonat in lingua Jesus, illi Christus in ore
Est favus, in corde lumen, in ore melos.

CAPUT IX.

Res nova templorum cultores incitat, urit
Mentes cura, timor concutit, ira cremat.
Omnes in solam conspirant; hanc nece dignam
Clamant, et magicis artibus esse ream.
Patris pertentant animum pro sospite nato
Gaudia, sedatur sæva doloris hyems.
Jam torpet rabies, jam detumat unda minarum,
Jam dare vult veniam, jam parat esse pius.
Parcere vult flori niveo; nisi lex, nisi vulgus
Et nisi pontificum turba repugnet ei.
Vincitur his pietas, tantarum turbine rerum
Fracta, nec ad finem mens pia duxit opus.
Jubilus inde tamen abit hinc, onerans et honorans,
Aspasium legum jure, suoque loco.
Ad populi nutum deflectens juris habenas
Injuste tractat præsidis ille vicem.

Quem dum vulgaris rabies de morte molestat
  Virginis; ignibus hanc imperat ille dari.
Implendo sceleri sacrila fex accingitur, ignem
  Suscitat ad stipulas arida ligna rogo.
Sulphuris auxilio jejunus pascitur ignis,
  Fervet et exundat flamma cruenta nimis.

CAPUT X.

O scelus! illa caro quæ nullum moverat ignem
  Illecebræ, mediis ignibus esca datur.
Nil tamen egit in hanc præsens combustio; vires
  Est oblita suas, nescia flamma sui
Non est ausa suis in virgine viribus uti,
  Sed quia compatitur et miseretur ei.
Porro viros quosdam, qui flammam sulphure pascunt
  Igneus invasit in sua jura globus.
Quæ stupeo, duo sunt ibi, dux nequam et pius ignis,
  Arbiter injustus, justaque flamma fuit.
Ignescit sacrifex in pœnam virginis, ignis
  Frigidus est et iners, nilque caloris habens.
In flammæ medio, nimbo respersa superni
  Nectaris, his Agnes vocibus usa fuit :
Christe, tibi laudum refero præconia; vota
  Persolvo; grates offero; fundo preces.
Cujus dulcedo, cujus dilectio, cujus
  Gratia munit, amat, servat ab hoste suos.
Te duce tortoris contempsi lora, Charybdim
  Luxuriæ; flammæ vim; juvenumque minas.
Pro te, Christe, tuli tot amara; sed ecce labori
  Digne respondent præmia justa meo.
Jam quod speravi video, teneo quod amavi,
  Tango quod optavi, sortior id quod emi.

Oris virginei vox ad Christum volat, ejus
  Nares respergens thuris odore sui.
Ad ejus vocem sic tota molestia flammæ
  Torpuit, ut nusquam viveret ignis odor.
Ignis non ausus igitur spirare, furorem
  Ponit, perdit vim, deprimit atque minas.

CAPUT XI.

Turbam conturbat nova signi gratia; signum
  Vidit, et invidit plebs, fremitumque dedit.
In scelus Aspasium plebs urget; ut ergo cruorem
  Innocuum gladius ebibat, ille jubet.
Maturat facinus tortoris dextera. Pœnam
  Esuriens, armat cuspis acuta manum.
Virgo cruore suo lictoris inebriat ensem;
  Sanguinis effusi purpura pingit humum.
Agnetis meritum triplex insigne venustat,
  Munda caro, rosea passio, certa fides.
Agnum, qui mundi peccatum sustulit, istis
  Virtutum titulis vindicat Agna sibi.

FINIS MARTYRII B. AGNETIS VIRGINIS.

CARMEN SANCTI DAMASI, PAPÆ

DE SANCTA AGNETE, MARTYRE.

Le Cardinal Baronius, comme on le voit dans son *Martyrologe*, au 21 janvier, attribue avec raison au pape Damase le petit poëme suivant. Nous n'avons pas voulu priver nos lecteurs d'un éloge de plus en faveur de notre sainte Vierge et Martyre, dont sera enrichi le livre que nous publions à sa louange.

Fama refert sanctos dudum retulisse parentes
Agnem; cum lugubres cantus tuba concrepuisset,
Nutricis gremium subito liquisse puellam;
Sponte trucis calcasse minas, rabiemque tyranni;
Urere cum flammis voluisset nobile corpus,
Viribus immensum parvis superasse timorem,
Nudaque perfusos crines, et membra dedisse,
Ne Domini templum facies peritura videret.
O veneranda mihi, sanctum decus alma pudoris,
Ut Damasi precibus faveas precor, inclyta Virgo.

L'histoire rapporte que depuis quelque temps les saints parents d'Agnès l'avaient ramenée à leur domicile et qu'aux jours où la voix du crieur publiait des édits lugubres et sanglants, la jeune fille s'échappa subitement des bras de sa nourrice, déclarant qu'elle foulait aux pieds les cruels édits et la rage du préfet. Celui-ci s'apprêtait à livrer aux flammes le noble corps de la sainte Martyre, mais elle dompta avec des forces inégales ses effrayantes menaces. Il ordonna qu'on lui enlevât tous ses vêtements, mais les membres de la Sainte furent entièrement couverts par une abondance miraculeuse de cheveux, afin que des yeux profanes et périssables ne vissent point le temple du Seigneur. O vénérable Vierge, gloire de la sainte pudeur, écoute, je t'en supplie, les humbles prières de Damase, regarde-le d'un œil favorable.

LES ACTES DU MARTYRE

DES NOBLES PERSANS

ABDON ET SENNEN

ILLUSTRÉS

PAR L'HISTOIRE ET LES MONUMENTS.

AI SANTI ABDON E SENNEN

CHE PIV GLORIOSI E FELICI

DEL SVPERBO TRIONFATORE DI PERSIA

RISCVOTONO MARTIRI DI G. C.

GLI OMAGGI E I VOTI

DELL' ORBE CREDENTE

DOMENICO BARTOLINI

PROTONOTARIO APOSTOLICO

PER ARGOMENTO DI QVELLA PIETA

CHE QVANDO ERA EGLI CANONICO

DELLA S. MARCIANA BASILICA

GL'ISPIRARONO LE IVI COMPOSTE

LORO OSSA PREZIOSE

QVESTE MEMORIE

DEL LORO MARTIRIO

E DEL LORO CULTO

UMILMENTE CONFIDA

AL ANTONIO TOSTI

DI S. R. CHIESA CARDINALE

CHE IL CULTO DE SANTI

ABDON E SENNEN

FEA RISORGERE SV I COLLI GIANICOLENCI

DOV' EGLI DELL' ANTICO LORO CIMITERIO

RIAPRIVA L'ADITO ALLA COMVNE PIETA

PARTICIPANDO AL MERITO D'AMENDVE

FATTI MARTIRI DEL SALVATORE

PIOCHE LOCARONO IN PACE

LE INSEPOLTE MEMBRA

DE' GIA MARTORIATI CRISTIANI

E FECERLE OBIETTO DI VENERAZIONE

ALLA SVPERSTITE FEDE

DOMENICO BARTOLINI

PROTONOTARIO APOSTOLICO

QVESTE OFFRE A LEGGERE RACCOLTE

STORICHE ILVSTRAZIONI

DE' LORO ATTI.

LES ACTES DU MARTYRE

DES NOBLES PERSANS

ABDON ET SENNEN.

Les illustres et célèbres martyrs, saint Abdon et saint Sennen étaient d'origine persane. Les historiens ont beaucoup disputé sur la ville qu'ils auraient eue pour berceau. Les uns l'appellent *Cordula* ou *Corduba;* les autres *Cerduba* ou *Corduena ;* d'autres encore *Cordubenna*, ou *Cerduena*, ou bien *Corodra*[1]. Je tiens que c'est *Corduena*, suivant Ammien-Marcellin, et que les autres dénominations dérivent de celle-ci par corruption du mot. Suivant l'expression orientale, ces martyrs étaient des petits rois, c'est-à-dire qu'ils étaient chefs de tribus et gouvernaient de petites principautés, comme nos barons du moyen âge. Il paraît que les Actes de leur

[1] Baronius dans ses Notes au *Martyrologe Romain*, aux 15 et 16 d'avril pense qu'on doit l'appeler *Corduena*, dont fait mention Ammien-Marcellin et que le géographe Ethicus nomme pourtant *Cordubenna*, lorsqu'il parle du Tigre.

— Ammien-Marcellin parlant de la guerre de Perse, liv. XXIV, ch. 8, fait mention de *Corduena*, mais l'édition de Leyde de l'année 1693 fait remarquer qu'on doit lire dans le manuscrit *Corduam*.

— Il est dit dans le *Martyrol. Maurolic.* que ces saints souffrirent le martyre dans une ville de Perse appelée *Chorodra*, et en effet Ptolémée au VIe liv. de sa *Géographie* indique *Chorodua* ou *Chorodra* parmi les villes de la Perse.

martyre auront péri dans la suite, peut-être avec beaucoup d'autres pendant la persécution de Dioclétien, et que plus tard on les aura rétablis sur la tradition des premiers, lors de la paix de Constantin. A une époque plus rapprochée de nous, et précisément vers le ixe siècle, soit par l'incurie des copistes, qui mettaient souvent peu d'exactitude à transcrire les Actes, ou par le génie propre de ce temps-là qui ajoutait des circonstances extraordinaires à la simplicité d'un récit historique, il se glissa dans ces Actes quelques interpolations. Aussi Baronius les regarde comme corrompus en partie [1]. D'autres critiques plus sévères, parmi lesquels le savant cardinal Noris [2], les envisagent comme gravement interpolés et corrompus. Noris rejette en doute l'expédition que fit en Perse l'empereur Dèce, lequel, suivant la lettre de saint Cyprien et d'autres anciens écrivains, aurait passé à Rome deux ans et quelques mois jusqu'en 251, serait ensuite allé en Macédoine combattre les Perses et les Goths, leurs fauteurs, et aurait été vaincu par les ennemis et tué dans cette expédition. De cette manière tomberait toute l'histoire du triomphe de Dèce, où nos martyrs comparurent comme esclaves. Aussi, pour ne pas être tout à fait privés de quelque renseignement mieux fondé sur ces athlètes de J.-C., il faudrait bien nous appuyer sur l'autorité de Florus [3], qui note dans son Martyrologe : *Romæ passio sanctorum Abdon et Sennen qui de Perside Romam venerunt, et sub Decio imperatore diversis pœnis macerati ad ultimum gladio interfecti sunt*. Dans ce cas-là les saints martyrs Abdon et Sennen ne seraient pas venus à Rome comme esclaves destinés au triomphe de Dèce, mais leur dévotion les aurait amenés dans cette ville. Dès les premiers temps du Christianisme, les fidèles de toutes les parties du monde se rendaient à Rome pour y visiter les tombeaux des Apôtres ; c'est là une vérité historique qui n'admet point de doute. Parmi les documents, nous pouvons signaler celui que nous offre les Actes des martyrs, également de la Perse, Marius, Marthe, Abachum et Audifax : ces saints

[1] Baronius, *Annales*, à l'année 254, n. 27.
[2] Noris, *Dissertation III, de Epochis Syro-Macedonum*.
[3] Florus *in Martyrol.*, Codex d'Arras et de Tournay, avant le tome II de mars, page 27.

avaient fait le pèlerinage de Rome *ad orationem*, c'est-à-dire pour y vénérer les tombeaux apostoliques. Ils furent reconnus comme chrétiens, parce qu'ils secouraient leurs frères gémissant sous la persécution de Claude le Gothique, et furent mis à mort.

Cette légende de Florus sourit à Tillemont, et c'est à elle qu'il s'attache [1].

Mais pour ne pas abandonner totalement l'histoire de leurs Actes, je ferai, à la suite des Bollandistes, des observations critiques, afin de les purger de toute interpolation.

Quoique, suivant le témoignage de Baronius [2], il reste un voile obscur sur l'époque de Dèce, et particulièrement sur le temps qui précéda son élévation à l'empire ; cependant nous savons d'après Aurelius Victor [3], Zozime [4] et autres écrivains, qu'il était d'une grande valeur militaire et que sa bravoure le fit proclamer empereur par l'armée romaine. C'est encore une chose certaine, appuyée sur l'autorité des historiens et en particulier sur celle de Julius Capitolinus [5], que vers l'an 243 Gordien le Jeune faisait la guerre aux Perses et qu'il remporta d'éclatantes victoires, grâce à la valeur des officiers de son armée. Il est fort probable que Dèce était le chef de cette expédition, et qu'enhardi par l'heureux succès de ses entreprises guerrières, et par la haine qu'il portait aux chrétiens, il fit mettre à mort les plus considérables d'entre eux,

[1] Tillemont dit au tom. III, p. 328-329 : « dont les noms sont très-illustres, quoique leur histoire soit peu connue. Ce qu'on en trouve de plus probable est ce que dit Florus, que c'estoient des Persans qui, estant venus à Rome, y furent tourmentés par divers supplices, et consommèrent enfin leur martyre par l'épée. Si cela se fit en la présence de Dèce, comme le disent tous es autres, il le faut mettre en 250. »

[2] Baronius, dans ses Notes au *Martyrol. Rom.*, au 17 février : « *Tempora Decii scriptorum inopia remansisse obscurissima eaque tantum de eo facta esse perspicua, quæ de persecutione ab ipso in christianos excitata produnt christianorum scriptores et Acta SS. martyrum.* »

[3] Sex. Aurel. Victor, dans son *Epitome de la vie et des mœurs des Empereurs romains*, dit en parlant de Dèce : *Erat in armis promptissimus.* Le même, dans l'*Histoire abrégée des Césars*, dit : *Decius Syrmiensium vico ortus militiæ gradu ad imperium ascenderit.*

[4] Zozime, liv. I des *Histoires* : *Usu militari (Decius) Philippum anteiret.*

[5] Jul. Capitol., dans son *Histoire Auguste*, p. 162.

en les immolant aux dieux, et en ramena d'autres avec lui comme esclaves pour augmenter la pompe du triomphe que le sénat romain avait décrété en faveur de Gordien, vainqueur des Perses, suivant le récit du même Julius Capitolinus [1].

Ainsi demeurerait aplanie la difficulté de Noris, disant que Dèce empereur ne fit point la guerre aux Perses, puisqu'il l'avait faite au nom et sous les ordres de Gordien, en qualité de commandant en chef de l'armée romaine. Ainsi s'évanouirait encore la seconde difficulté sur le massacre de quelques chrétiens que Dèce aurait ordonné en Perse ; car rien de plus facile, comme je le disais plus haut, qu'un homme animé de haine contre les chrétiens, et fanatique adorateur des dieux, ait voulu, dans l'ivresse de la victoire, pour rendre hommage à ces divinités, immoler ces victimes, qui étaient d'ailleurs les plus considérables du clergé persan, comme Polychrone, évêque de Babylone, les prêtres Parmène, Heliménas et Chrysotèle, les diacres Luc et Mucius, et les nobles citoyens Maxime et Olympiade. Il aurait ensuite emmené à sa suite en esclavage les deux rois Abdon et Sennen, lesquels étant les principaux seigneurs de cette nation, avaient probablement fourni des services militaires à leur roi Sapor, dans cette guerre contre les Romains.

Cependant Gordien était à la veille de jouir des honneurs du triomphe persique, lorsqu'il fut mis à mort par les menées de Philippe qui, suivant Zozime [2], se voyant en cet instant maître de l'empire, conclut avec Sapor un traité de paix et d'amitié qui mit fin à la guerre, et retourna à Rome. Nos saints martyrs Abdon et Sennen conduits par Dèce pour servir de pompe au triomphe, seraient demeurés tranquillement à Rome, parce que là ils trouvaient toute la facilité de s'exercer aux pratiques de leur sainte religion. Philippe, qui était monté sur le trône, faisait profession du Christianisme, comme le pensent beaucoup d'écrivains très-graves, ou du

[1] Jul. Capitol., *loc. cit.* « *His in senatu lectis quadrigæ elephantorum Gordiano decretæ sunt, utpotè qui Persas vicisset, ut triumpho Persico triumpharet.* »

[2] Zozimus, lib. I. « *Sacramentis intervenientibus (Philippus) amicitia cum Sapore constituta, belloque sopito Romam proficiscitur.*



moins il était certainement pour eux un grand protecteur, ainsi que l'atteste saint Denis d'Alexandrie, qui fut contemporain de ce prince : voici ce qu'il écrit en parlant de la mort de Philippe et de l'élévation de Dèce à l'empire : « *Sed continuo imperii illius (Philippi), erga nos benignissimi, mutatio nobis nuntiata est, et gravissimus nobis minarum terror intentabatur ; jamque aderat edictum imperatoris (Decii)* [1].

Sous un prince si bienveillant pour les chrétiens et qui, sans doute, grâce à son alliance avec Sapor, témoignait une affection particulière à ces deux saints Persans, ceux-ci retenus par le grand nombre de leurs compatriotes qu'ils retrouvèrent à Rome, par la présence du Souverain-Pontife, par les vénérables mémoires des apôtres et d'autres martyrs illustres, se firent un bonheur de rester dans cette ville tout le temps que régna Philippe, s'exerçant aux œuvres saintes qu'enseigne notre auguste religion.

Dèce, devenu maître de l'empire par la mort de Philippe dont il fut l'auteur, souleva, par la haine qu'il portait à son émule, suivant le témoignage d'Eusèbe, une violente persécution contre l'Eglise[2]. Abdon et Sennen auraient été les premières victimes immolées à sa brutale fureur ; il les avait amenés esclaves de leur patrie et il regardait sans doute de mauvais œil leur séjour à Rome sous l'empire de Philippe.

A l'appui de cette démonstration, viennent les monnaies qui en confirment la vérité. Telles furent les monnaies frappées en l'honneur de Dèce par la colonie de Resaïm dans la Mésopotamie, que Gordien, après la victoire qu'il remporta sur les Perses dans le voisinage de Resaïm, rendit très-mémorable, au témoignage d'Ammien Marcellin[3]. Vaillant, dans son ouvrage de numismatique[4], en rapporte six dans la catégorie des médailles rares. La première de

[1] S. Dionys. Alexan., *apud Euseb.*, edit. Vales., lib. VI, cap. 41.

[2] Euseb., *Hist. eccl.*, lib. VI, cap. 33 : « *Præ odio adversus Philippum persecutionem intulit Ecclesiæ (Decius).* »

[3] Julian. Apost., *in Oratione*, apud Ammianum Marcell., lib. XXIII, c. 5. « *Apud Rhesainem superato fugatoque Persarum rege.* »

[4] Foy-Vaillant, *Numismata ænea Imperatorum, Augustorum et Cæsarum in Coloniis*, Parisiis, an. 1688, pag. 285. 286.

celles-ci porte sur la partie antérieure l'empereur Dèce couronné de laurier, avec cette inscription autour :

ΑΥΤ. ΚΑΙ. ΓΑΙ. ΜΕC. ΚΙ. ΤΡΑ. ΔΕΚΙΟC. CΕΒ.

C'est-à-dire : imperator. Cæsar, Cajus. Messius. Quintus. Trajanus. Decius. Augustus.

Sur le revers, on voit représentée une femme, la tête couronnée de tours, comme génie de la ville. Assise sur des rochers, elle tient de la main droite des èpis et s'appuie de la main gauche sur un monticule, sur lequel on aperçoit l'aigle romaine tenant dans son bec une couronne de laurier; au-dessous, on voit s'échapper un fleuve, des flots duquel un personnage semble sortir. Voici l'inscription grecque qu'on y lit :

CΕΠ. ΡΗΑCΙΝΗCΙΩΝ. L. ΗΙΡ.

C'est-à-dire : *Septimiorum Rhesœnesiorum anno CXVIII.*

Telle est la manière de lire de Vaillant et de Noris. D'autres cependant ne regardent point ces dernières lettres comme numérales, mais bien comme initales ΠΡ. du mot ΠΡΩΤΟC, indiquant par là qu'elles auraient été frappées la première année de l'empire de Dèce.

La seconde monnaie que nous avons encore de Tristan[1] porte d'un côté la tête de Dèce ceinte d'une couronne rayonnante; de ses épaules descend le *paludamentum* impérial; on y lit l'inscription suivante :

ΑΥΤ. Κ. Γ. ΜΕ. Κ. ΤΡΑΙΑ. ΔΕΚΙΟ. CΕΒ.

C'est-à-dire : imperator. Cæsar. Gnæus. Messius. Quintus. Trajanus. Decius. Augustus.

Sur le revers de la monnaie est représentée une femme en pied comme génie de la cité, avec le muid ; de la main droite elle tient la patère et de la gauche une corne d'abondance ; devant ses pieds,

[1] Joan. Tristan., tom. II, *Imperat. Metal.*, pag. 588.

à droite, se trouve un autel allumé, de la partie inférieure duquel sort une branche de palmier. Du même côté, dans l'air, on voit l'aigle les ailes étendues, portant dans son bec la couronne de laurier, et se posant sur une autre branche de palmier. Autour de la monnaie se lit cette épitaphe :

CEП. KOA. PHCAINHCIΩN. L. ΠIP.

C'est-à-dire suivant Tristan lui-même : Septimia. Colonia. Rhesainesiorum. Anno primo, en mettant à la fin les lettres ΠP.

La troisième monnaie présente la face antérieure comme les autres. Sur le revers on aperçoit deux femmes : celle de droite a la tête ceinte de tours, et près d'elle se trouve un trophée ; celle de gauche porte un casque sur le front, et derrière elle apparaît un sagittaire. L'une et l'autre étendent les mains droites unies au-dessus de l'autel. Au-dessus plane l'aigle portant dans son bec la couronne habituelle de laurier. Les légendes sont les mêmes que celles des deux premières. Vaillant croit que ces symboles représentent la ville de Résaïm, laquelle avec Pallas, déesse tutélaire de la cité, se tiennent mutuellement la main droite au-dessus de l'autel, en signe de reconnaissance commune envers les dieux, pour les victoires de Dèce figurées par le trophée ; l'aigle, ainsi que le sagittaire, qui indique l'adresse des habitants de cette colonie à lancer la flèche.

Noris, qui donne particulièrement la première monnaie [1], pense qu'un grand nombre de monnaies de ce premier dessin, frappées en une même année, n'ont pas été dédiées à Dèce, parce qu'il s'arrêta en ces lieux lors de la guerre contre les Perses, mais parce que les habitants de cette colonie ont voulu faire mention des bienfaits nouvellement reçus de l'empereur absent, ou bien peut-être parce que quelque légat romain de la Mésopotamie, résidant dans la colonie de Résaïm, fit frapper autant de monnaies d'or en l'honneur de Dèce et de toute la famille augustale, afin de captiver sa bienveillance. Mais ces raisons n'ont que faire avec ces emblèmes

[1] Noris, *loc. cit.*

des victoires si souvent répétés sur ces monnaies. Je m'en tiendrai plutôt à l'explication des Bollandistes, qui est également celle de Banduri[1], et de Vaillant, c'est-à-dire que ces lauriers, ces palmes, ces trophées sont les symboles évidents des victoires remportées par cet empereur, avec l'assistance des divinités figurées par l'autel allumé pour le sacrifice, que célèbrent sur ce même autel le génie de Résaïm et sa déesse tutélaire. Mais quelle victoire Dèce remporta-t-il sur les Perses la première année, tandis que nous avons vu avec Noris lui-même, à la suite des écrivains anciens, qu'il ne quitta jamais Rome jusqu'en 251, et qu'à cette époque encore on jouissait de la paix et de la concorde que s'étaient jurées Philippe et Sapor? Il faut donc accepter que les habitants de Résaïm, pour s'attirer la bienveillance du nouvel empereur, voulurent célébrer sur ces monnaies la mémoire des victoires remportées sur les Perses pendant la guerre qu'il leur fit en qualité de commandant en chef de l'armée romaine sous l'empereur Gordien. Ainsi donc, ces monnaies, frappées par cette colonie romaine en Perse en l'honneur de Dèce et de ses victoires, changent en un véritable fait historique cette hypothèse très-probable que j'indiquais dès le principe avec les Bollandistes, et confirment à merveille que Dèce, avant de devenir empereur, avait été le chef de l'expédition contre les Perses, puisque, comme nous l'avons vu, pendant les deux années qui suivirent son élévation à l'empire, il ne fit aucune nouvelle expédition contre ces peuples.

De tout ce que je viens de dire, il me semble résulter à l'évidence que l'œuvre de quelque copiste inhabile, en transcrivant les Actes à un âge plus rapproché que leur nouvelle rédaction faite dans les premiers jours de la paix constantinienne, aura confondu l'époque de Dèce, commandant de l'armée romaine, avec celle de Dèce empereur, comme encore il aura entremêlé les opérations de Valérien, préfet de Rome, avec celles du même chef devenu empereur. Ainsi, en dégageant avec une saine critique les Actes de toute interpolation, ils reprendront dans leur ensemble les formes de leur origine primitive. Je donnerai maintenant le texte[2] entier accom-

[1] Bandurius, *Numism. Imper. Rom.*, tom. I, p. 16.
[2] Voir le texte original à la fin du volume.

gné de la traduction italienne, pour servir à l'intelligence de tous, ensuite je rapporterai les éloges et les commémoraisons qu'en font les divers Martyrologes de l'Eglise d'Occident, pour en faire apparaître la constante harmonie, et enfin j'enrichirai chaque paragraphe des Actes d'observations historiques et chronologiques qui serviront à confirmer davantage leur authenticité.

LES ACTES DES SAINTS MARTYRS

ABDON ET SENNEN

TIRÉS DU MANUSCRIT DE FULD, COMPARÉ A D'AUTRES MANUSCRITS.

I.

A cette époque, Dèce se mit à rechercher avec soin les chrétiens, et envoya dans ce but ses ordres par toute la Perse. Alors, comme les lumières ne pouvaient plus rester cachées sous le boisseau, elles furent placées sur le candélabre afin qu'elles fissent briller devant tous ceux qui sont dans la maison du Seigneur l'éclat de la vérité. Des païens se présentèrent devant Dèce et lui dirent : « Voilà que ceux à qui vous avez laissé la vie dans votre victoire, recueillent les corps des chrétiens et les cachent dans leurs demeures ; ils ne se soumettent pas aux dieux et leur refusent les hommages que vous avez prescrits. » Dèce répondit : « Qui sont ces profanes ? — Abdon et Sennen. » A l'instant même Dèce commanda de faire comparaître devant lui Abdon et Sennen ; et lorsqu'ils furent en sa présence, il leur dit : « Vous êtes donc devenus fous à ce point ? ou bien, oubliez-vous qu'en refusant d'adorer les dieux, vous tombez entre nos mains et en celles des Romains ? » Abdon repartit : « Nous sommes bien plutôt vainqueurs par le secours de Dieu et de Jésus-Christ Notre-Seigneur qui règne éternellement. » Dèce répondit tout furieux : « Ne savez-vous point que votre vie est entre mes mains et en mon pouvoir ? » Abdon reprit : « Nous sommes soumis à Dieu et à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a daigné descendre sur la terre et s'humilier pour notre

salut. » Dèce ordonna alors de les jeter dans une étroite prison, chargés de chaînes. Abdon et Sennen s'écrièrent : « Voici la gloire que nous avons toujours espérée du Seigneur. »

II.

En ce temps-là même on annonça à Dèce la mort de Galba (Gordien) ; il se mit en marche pour Rome. Dèce arriva après quatre mois à Rome emmenant à sa suite les bienheureux rois Abdon et Sennen chargés de chaînes pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, comme ils étaient nobles, il les réserva pour servir de spectacle aux Romains au jour de son triomphe.

III.

Dèce fit alors convoquer le sénat, et après en avoir conféré avec Valérien, préfet de la ville, le 5 des Kalendes d'août, et pris avec lui les dispositions nécessaires à ce sujet, il ordonna de faire comparaître devant lui les rois chrétiens Abdon et Sennen, qu'il avait amenés avec lui de Perse, tout épuisés par les souffrances de la prison. Dèce s'adressa au sénat : « Que votre assemblée prête attention, ô Pères conscrits ! les dieux ont livré en nos mains ces ennemis acharnés ; voici des hommes qui sont hostiles à la république et à l'empire romain. » Et ils furent introduits garrottés de chaînes, et brillants d'or et de pierres précieuses. A leur vue tout le sénat demeura frappé d'admiration. Dieu avait, en effet, répandu tant de grâce sur la personne de ses serviteurs, que la compassion des assistants remplaça tout sentiment de fureur.

IV.

Dèce manda ensuite Claudius, pontife du capitole, et le pontife apporta avec lui un trépied ; et Décius César dit à Abdon et Sennen : « Sacrifiez aux dieux, et soyez rois de la liberté, et vous en-

trerez en possession de tous nos biens, vous jouirez de la paix de l'empire romain, et vous serez comblés de richesses et d'honneurs; consultez vos propres intérêts. » Abdon et Sennen répondirent : « Sans mérite de notre part, et tout pécheurs que nous sommes, nous avons pour toujours fait à Jésus-Christ Notre-Seigneur, et non à vos divinités, notre oblation et notre sacrifice. » Dèce reprit : « Qu'on leur prépare les tourments les plus cruels, et qu'on tienne prêts les ours et les lions féroces. » Abdon et Sennen repartirent : « Que tardez-vous? faites ce que vous pensez : nous mettons en Notre-Seigneur Jésus-Christ toute notre assurance; il peut détruire vos desseins et vous-même. »

V.

Le lendemain on vint annoncer à Dèce que les ours et les lions étaient morts dans leurs cavernes. Dèce, enflammé de colère, fit préparer son siége à l'amphithéâtre; arrivé près de l'amphithéâtre, il ne voulut point y entrer, mais il remit à Valérien, préfet de Rome, l'ordre suivant : « S'ils n'adorent point le Soleil, un de nos dieux, qu'ils meurent broyés sous la dent des bêtes féroces. » Valérien dit à Abdon et Sennen : « Songez à la noblesse de votre origine, et faites fumer l'encens en l'honneur du Soleil, ou, sur votre refus, les bêtes vous donneront la mort. » « Nous adorons Notre-Seigneur Jésus-Christ, dirent Abdon et Sennen, et jamais nous ne courbons nos fronts devant des simulacres faits de la main des hommes. » A l'instant même il les fit mettre à nu, et plein de fureur, il les conduisit devant la statue du Soleil, près de l'amphithéâtre, et signifia aux soldats de les obliger à sacrifier. Mais nos bienheureux martyrs méprisèrent la statue en lui crachant en face et dirent à Valérien : « Faites maintenant ce que vous avez résolu. »

VI.

Valérien commanda au héraut de crier à haute voix, pendant qu'on battrait les martyrs avec des fouets armés de plomb : « Ne blasphémez point les dieux! » Il les fit ensuite entrer dans l'amphi-

théâtre pour y être dévorés par les bêtes, et lorsqu'ils furent arrivés en face de Valérien, Abdon et Sennen lui tinrent ces paroles : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous entrons ici pour remporter la couronne; qu'il t'empêche de nous nuire, esprit immonde. » Et faisant le signe de la croix, ils parurent dans l'amphithéâtre, et comme ils arrivaient en présence de Valérien, dépouillés de leurs habits, mais revêtus du corps de Jésus-Christ, le préfet cria : « Lâchez deux lions et quatre ours ! » A peine déchaînés, ces animaux se précipitèrent en rugissant aux pieds des saints martyrs qu'ils ne voulurent plus quitter et qui prirent leur défense. Valérien dit : « Leur magie apparaît ici, » et personne n'osait approcher à cause de la fureur des animaux.

VII.

Valérien, transporté de colère, commanda aux gladiateurs de s'armer de leur trident et d'aller les mettre à mort. Après qu'ils eurent rendu le dernier soupir, on les lia par les pieds pour les traîner et les jeter devant la statue du soleil, près de l'amphithéâtre, où leurs corps demeurèrent pendant trois jours pour servir d'exemple et d'épouvantail aux chrétiens. Les trois jours écoulés, un sous-diacre chrétien, nommé Quirinus, qui demeurait non loin de l'amphithéâtre, vint la nuit recueillir les corps et les enferma dans une châsse de plomb dans sa maison le 3 des Kalendes d'août. Les saints Abdon et Sennen reposèrent en cet endroit de longues années jusqu'au temps de Constantin. Or, cet empereur étant devenu chrétien, nos bienheureux martyrs firent connaître le lieu où gisaient leurs corps. On fit alors la levée de leurs dépouilles sacrées, et on les transporta au cimetière de Saint-Pontien.

Après l'exposition des Actes, laissant de côté pour le moment le calendrier de Brucher et le Martyrologe de saint Jérôme, je rapporterai par ordre d'époques, d'abord, ces Martyrologes qui renferment l'éloge, qui n'est qu'une abréviation des Actes que nous

venons de transcrire; et ensuite les Martyrologes qui en font seulement commémoraison. Le Martyrologe écrit par le Vénérable Bède vers le milieu du VIII[e] siècle (l'an 735), mentionne ainsi au 30 de juillet :

III. Kal. Augusti.

« Romæ Abdon et Sennen subreguli Persarum, qui cum Corduba civitate Persarum vincula paterentur à Decio, ad ultimum duxit eos Romam catenis obligatos et diversis pœnis maceratos, ubi primò plumbatis cæsi, dein gladio interfecti sunt[1]. »

30 juillet.

A Rome, les saints Abdon et Sennen, rois Perses, lesquels après avoir souffert la prison par les ordres de Dèce à Corduba, ville de Perse, furent enfin emmenés à Rome à sa suite, chargés de chaînes; où ils furent soumis à différents tourments, battus avec des fouets garnis de plomb, et périrent par l'épée.

Le même, dans son Martyrologe en vers dit : *Sanctificant Abdo et Sennen ternas venerando.*

Dans le Martyrologe écrit par Abdon, archevêque de Vienne, vers le milieu du IX[e] siècle (858), on trouve annoncée la solennité de ces martyrs en même temps que leur éloge.

III. Kalendas Augusti.

« Romæ natale Abdon et Sennen subregulorum sub Decio imperatore; quos Decius in Cordubâ civitate Persarum sibi præsentari jussit. Quibus et dixit : Sic stulti facti estis ut non recordemini quia non colentes Deos traditi estis in manus Romanorum et nostras? Cui beatus Abdon : Magis nos victores facti sumus, Deo favente et Domino Jesu Christo qui regnat in æternum. Jubente igitur Decio, vinctis catenis, reclusi sunt in arctâ custodiâ. Tunc dixerunt Abdon et Sennen : Ecce gloria quam semper speravimus.

[1] *Martyrol.* Ven., Bedæ, tom. III, *Oper.* Colon. Agrip., an. 1688.

Post menses quatuor veniens Decius Romam et adducens secum beatos Abdon et Sennen catenis vinctos, jussit omnem senatum convocari, et fecit conventum in Tellude cum Valeriano præfecto. V. Kalendas Augusti et jussit sibi præsentari Abdon et Sennen maceratos diversis pœnis; et dixit ad senatum : Dii deæque tradiderunt hostes ferocissimos in manus nostras : ecce inimici reipublicæ et Romani imperii. Et introducti sunt ornati auro et lapide pretioso, vincti catenis; omnisque senatus mirari cœpit in aspectibus eorum. Et cùm constanter Christum in conspectu eorum faterentur, Decius iratus jussit Valeriano præfecto, ut si non adorarent deum Solem, ferarum morsibus interirent. Qui denudavit eos, et duxit ante simulacrum Solis juxta amphitheatrum ut sacrificarent. Verum illi contemnentes expuerunt in simulacrum Solis. Tunc Valerianus jussit ut plumbatis cæderentur. Deindè introducti in amphitheatrum, et dimissi sunt eis leones duo et ursi quatuor, qui rugientes venerunt ad pedes sanctorum, et nullatenùs recidentes custodiebant eos. Valerianus verò plenus furore, jussit gladiatores introire et beatos subregulos interficere, et ligare pedes eorum, et ante simulacrum Solis jactare : ubi jacuerunt corpora Sanctorum tribus diebus. Post triduum venit Quirinus Christianus subdiaconus, qui manebat juxta amphitheatrum, et collegit noctu corpora et recondidit in arcâ plumbeâ in domo suo tertio Kalendas Augusti : ubi latuerunt usque ad tempora Constantini. Tunc se reserantes beati Martyres, levati sunt, et translati in cœmeterium Pontiani[1]. »

30 juillet.

A Rome, nativité des rois Abdon et Sennen, sous l'empereur Dèce : celui-ci, les fit comparaître devant lui à Corduba, ville de Perse. Il leur dit : « Vous êtes donc insensés à ce point d'oublier que les contempteurs des dieux tombent en notre pouvoir et au pouvoir des Romains? » Abdon répondit : « Nous sommes bien plus vainqueurs par l'aide de Dieu et de Jésus-Christ Notre-Seigneur qui vit éternellement. » Sur l'ordre de Dèce, ils furent chargés de chaînes et

[1] *Martyrol., Adonis, opera et studio,* Dom Georgi, *Pars.* 1° Romæ, 1745.

jetés dans une étroite prison. Alors Abdon et Sennen s'écrièrent : « C'est la gloire que nous avons toujours espérée. »

Quatre mois après, Dèce retourna à Rome, traînant à sa suite les bienheureux Abdon et Sennen chargés de chaînes; il convoqua le sénat et s'entendit avec le préfet de la ville. Valérien, le 5 des Kalendes d'août, au lieu appelé Tellude, et fit comparaître Abdon et Sennen épuisés par divers tourments. L'empereur dit au sénat :

« Les dieux et les déesses ont remis entre nos mains ces cruels ennemis, ce sont des ennemis de la république et de l'empire romain. » Ils étaient venus chargés de chaînes, mais tout brillants d'or et de pierreries. Leur apparition jeta dans l'étonnement et l'admiration le sénat tout entier. Et comme ils confessaient avec constance Jésus-Christ devant le sénat, Dèce, enflammé de colère, donna l'ordre au préfet Valérien de les faire périr sous la dent des bêtes féroces, s'ils refusaient d'adorer le dieu Soleil. Le préfet les fit dépouiller de leurs habits et les conduisit devant la statue du Soleil, près de l'amphithéâtre, pour y sacrifier. Mais ils s'y refusèrent avec dédain et crachèrent en face de la statue du Soleil. Sur l'ordre de Valérien ils furent déchirés à coups de fouets armés de plomb. On les introduisit ensuite dans l'amphithéâtre et on lâcha contre eux deux lions et quatre ours, qui se précipitèrent en rugissant aux pieds des deux martyrs et ne voulurent plus les quitter, mais prirent leur défense. Transporté de colère, Valérien ordonna aux gladiateurs d'entrer dans l'amphithéâtre, d'y égorger les bienheureux, de les lier par les pieds et de les jeter devant la statue du Soleil. Leurs corps demeurèrent là pendant trois jours. Passé ce temps, le sous-diacre chrétien Quirinus, qui demeurait près de l'amphithéâtre, vint pendant la nuit recueillir les corps et les renferma chez lui dans une châsse de plomb, le 3 des Kalendes d'août. Ils y restèrent cachés jusqu'à l'époque de Constantin. Alors ces bienheureux martyrs révélèrent le sacré dépôt; on fit la levée de leurs dépouilles et on les transporta au cimetière de Saint-Pontien.

On retrouve aussi dans cet éloge les opérations de Dèce, général de l'armée romaine, confondues avec celles de Dèce, empereur,

selon les Actes d'où il est pris. On rencontre pourtant une circonstance particulière que ne rapportent point les Actes, savoir que le sénat s'était assemblé par l'ordre de Dèce à Tellude, c'est-à-dire dans le temple de Tellus ou de la Terre. Le temple de Tellus était un des lieux destinés aux réunions du sénat, de même que le temple de la Concorde. Il était situé, suivant Canina au *forum transitorium*, vers l'église actuelle de Saint-Quirin, où l'on voyait au moyen âge, la petite église de Saint-Sauveur *in Tellure*. De son côté Nibby, sur l'autorité des anciens régionnaires, le place entre le forum de César, le forum Palladium et les Carines, et précisément à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la Tour des Conti, élevée en 1203 par Innocent III, de cette famille.

Ce savant topographe ajoute ensuite que lors des fouilles faites en 1825, dans le terrain en face de cette tour, vers l'occident, on s'aperçut que celle-ci reposait sur la construction de l'ancienne chambre du temple et qu'à 30 palmes environ de profondeur on découvrit le pavement en marbre de l'aire de Tellus, sur lequel s'appuyaient les premiers degrés du temple. Tite-Live, livre II, ch. 41, et Pline, *Hist. nat.*, livre XXXIV, ch. 6, § 14, appellent ce temple *Ædes;* et Cicéron, *Phil.* 1, c. 1, le nomme *Ædes* et *Templum*, de même que tous les régionnaires. Le sénat s'y réunissait fréquemment, et Cicéron, à l'endroit que je viens de citer, en fait témoignage en ces termes : *Ex quo in Ædem Telluris convocati sumus, in quo Templo quantùm in me fuit jeci fundamenta pacis.* Le sénat s'y réunit encore après la mort de César, comme le démontrent Cicéron lui-même, Plutarque, Appien et Dion. A l'époque de la basse latinité cette appellation fut corrompue en *Intellude* ou *In terlude.*

Rhaban, archevêque de Mayence, qui florissait vers le milieu du IXe siècle (il mourut en 856), a fait un Martyrologe d'une grande réputation, spécialement en Allemagne. Il dit au 30 de juillet :

III. Kalend. Augusti.

« Romæ Abdo et Sennes subregulorum, qui cùm Cornulâ civitate

Persarum vincula paterentur à Decio, ad ultimum duxit eos Romam catenis obligatos, et diversis pœnis maceratos, ubi primò plumbatis cæsi et inde gladio interfecti sunt[1]. »

Au 30 de juillet.

A Rome, nativité des saints rois Abdon et Sennen qui, après avoir enduré la prison à Cornula, ville de Perse, par l'ordre de Dèce, furent ensuite emmenés à sa suite à Rome, chargés de chaînes, et subirent divers tourments. On les déchira d'abord à coups de fouets garnis de plomb et puis on les fit périr par le glaive.

Dans le Martyrologe composé par le moine Usuard sur le déclin du ixe siècle (875), on trouve à la date du 30 juillet :

III. Kal. Augusti.

« Romæ natalis SS. Abdon et Sennen subregulorum qui cùm in Cordubâ civitate Persarum vincula paterentur à Decio, ad ultimum duxit eos Romam catenis obligatos, et diversis pœnis maceratos, ubi primùm plumbatis cæsi et inde gladio interfecti sunt[2]. »

Cet éloge, moins l'addition du mot *natalis* et le changement de *Carnula* en *Corduba*, est pris entièrement de celui de Rhaban.

Le Martyrologe de Notker dit le Bègue, moine de Saint-Gall, écrit sur la fin du ixe siècle, vers l'an 894 sous le pontificat de Formose, rapporte au 30 de juillet :

III. Kalend. Augusti.

« Romæ in cœmeterio Pontiani ad Ursum Pilatum (Pileatum) nativitas sanctorum Abdonis et Sennis; quos Decius in civitate Persa-

[1] *Martyrol. Rhabani ex Cod. Monast., S. Galli in thesaur, monument. Ecclesiast. et Historico.*, Henrici Canisii, tom. II, part. 2, pag. 336. Antuerpiæ 1725.

[2] *Martyrol. Usuardi, opera et studio Joan. Bapt. Sollarii* S. J. p. 434.

rum Cordulâ comprehensos, catenis vinctos Romam perduci, et ornatos auro atque lapidibus pretiosis, in templo Telludi (Telluris) præsentari sub Decio, ac senatui et omni populo Romano facti sunt spectaculum, eo quòd essent nobiles et subreguli ; insuper et à Domino Jesu Christo illustrati. Tunc Decius irâ permotus, jussit Valeriano præfecto ut si deum Solem non adorarent, ferarum morsibus interirent. Qui tenuit eos et duxit ad simulacrum Solis juxta amphitheatrum ut sacrificarent. Sed illis contemnentibus, et in simulacrum Solis expuentibus, jussit Valerianus ut cum plumbatis cæderentur; deindè introductis in amphitheatrum, admissi sunt eis leones duo et ursi quatuor; qui rugientes venerunt ad pedes Sanctorum et nullatenùs eos læserunt, sed magis custodiebant. Valerianus verò plenus furore jussit gladiatores introire, et beatos subregulos interficere, et ligare pedes eorum et ante simulacrum Solis jactare. Ubi jacuerunt corpora Sanctorum tribus diebus. Post triduum venit quidam subdiaconus Quirinus nomine, et collegit corpora, et recondidit in arcâ plumbeâ in domo suâ III kalendas Augusti; ubi latuerunt usque ad tempora Constantini. Tunc se reserantes beati Martyres levati sunt et translati in cœmeterium beati Pontiani [1]. »

Notker, comme on le voit, a transcrit intégralement l'éloge d'Abdon. Comme l'archevêque de Vienne, Rhaban, et Usuard, il a confondu, suivant les Actes, les opérations de Dèce, chef de l'armée romaine, avec celles de Dèce, devenu empereur. Il a pris ensuite du Calendrier de Bucher et du Martyrologe de saint Jérôme l'indication de la célébration annuelle de leur nativité au cimetière de Pontien, tandis qu'à l'époque où écrivait Notker, les corps de nos Martyrs avaient été transportés ailleurs, comme je le ferai remarquer en son lieu.

Le Martyrologe de Gellon, écrit au commencement du IXe siècle (vers 804), ne donne aucun éloge des martyrs, mais seulement le jour de leur nativité : III kal. Aug. Romæ Abdo et Sennes [2].

[1] *Martyrolog. Notkeri cognomento Balbuli editum à Canisio loco superius citato,* pag. 158. — . . . .
Voyez la traduction du *Martyrologe* d'Adon, qui est à peu près la même.

[2] *Martyrol. Gellonense, sive S. Gulielmi de deserto. Vid. Spicilegium sive*

De même, l'ancien Martyrologe de l'Église Romaine, qui était en usage au temps du pape saint Grégoire le Grand, dit seulement au 30 de juillet : III Kal. Augusti Romæ Abdon et Sennes [1].

Dans le martyrologe du diacre Wandelbert, écrit en vers au milieu du IXe siècle (842), on trouve au 30 de juillet : Abdon et Sennes designat tertia sanctos [2].

Outre les Martyrologes que nous venons de rapporter, ceux qui suivent, font mention plus ou moins brièvement des saints Abdon et Sennen : celui de Rheinau, de (*Richenoviense, Augustorum*), de Labbe, de Corbie, de la reine de Suède, de Fulde, d'Ottoboni, de saint Maximin, de saint Cyriaque, de Barberini, le Calendrier du Vatican 3806 et le Martyrologe de Florus cité plus haut.

Aussi bien, je partage le sentiment du docte Florentinius, qui assure que les célèbres martyrs Abdon et Sennen sont honorés d'un temps immémorial à Rome, et que leurs noms sont indiqués dans tous les Martyrologes de l'église d'Occident [3].

Mais ils sont encore en vénération dans l'église d'Orient. En effet, quoique les Grecs n'en fassent point mention dans leurs Ménées ni dans leurs Ménologes, cependant les Maronites qui habitent le Liban, leur ont voué leur culte et leur vénération. Dans un endroit délicieux, situé entre Kanabin et la montagne des Cèdres, et appelé Eden [4], parce que sa végétation et l'abondance des eaux en font un paradis terrestre, et qui est le siége d'un archevêché maronite, on trouve un oratoire dédié aux saints martyrs Abdon et Sennen, auquel les Maronites ont donné le nom d'*Abda*. Une légende, qui a cours chez cette nation, rapporte qu'au jour de la fête de ces saints, qui selon le Sinaxarion de leur rite est une fête mobile, et tombe le premier dimanche de mai, au moment où l'on

collectio veter. aliquot script. qui in Galliæ bibliothec. delituer. opera monach. S. Bened. congr. S. Mauri, tom. II, *Parisiis*, pag. 15.

[1] *Vetus Martyrologium romanum apud Martyrolog. Adonis in loco superius citato*, pag. 34.

[2] *Martyrolog.* Wandelberti diaconi, *in spicilegio superiùs citato.*

[3] Florentinius..... *Celeberrimi sancti martyres Abdon et Sennen ab antiquissimo tempore Romæ venerationem acceperunt, in omnibus occidentalis ecclesiæ martyrologiis indicati.*

[4] Sur Kanubin et Eden. Voyez Mislin, *les Lieux Saints*, tom. I, ch. 9. Bruxelles, Goemacre, 1852. — (Note du traducteur.)

célèbre le sacrifice eucharistique, jaillit de dessous l'autel un ruisseau d'eau vive, qui augmente à l'élévation de l'hostie et qui tarit le lendemain de ce jour. Ainsi, ils disent que la chose est arrivée chaque année le premier dimanche de mai, même après le changement de dix jours introduit par le Calendrier Grégorien [1]. De la Roque, dans son *Voyage de Syrie et du Mont-Liban*, affirme que ce peuple a pour nos martyrs une dévotion et une vénération extraordinaires, mais il ne dit rien du ruisseau dont nous venons de parler [2].

Je vais maintenant donner aux Actes des éclaircissements dans des paragraphes particuliers.

§ I.

Dès le commencement des Actes, nous voyons apparaître le fanatisme religieux qui enchaînait l'esprit de Dèce au culte de ses divinités : superstitieux et ignorant comme il était, privé de toute bonne éducation, il croyait avoir obtenu, par l'entremise de ses dieux, les brillantes victoires gagnées sur les Perses, qui à cette époque menaçaient l'empire romain de leurs forces imposantes. Il allait à la recherche des chrétiens de ces contrées pour les sacrifier, comme une proie de ses conquêtes, en l'honneur de ses fausses divinités. Ce que les Actes rapportent d'Abdon et de Sennen qui ensevelissaient les corps de leurs frères égorgés, correspond à merveille avec les Actes des saints martyrs Polychrône et de ses compagnons, dont nous avons fait mention ailleurs. Ceux-ci, en leur qualité d'hommes appartenant au clergé, furent les premières victimes de la fureur de Dèce, et reçurent la sépulture de la main de nos saints rois. L'expression dont se servent leurs iniques délateurs en les accusant, c'est-à-dire qu'Abdon et Sennen auraient reçu de Dieu le bienfait de la vie dans sa victoire : « *Voici que ceux à qui vous avez conservé la vie, recueillent les corps des chrétiens...* » Cette

[1] *Vid.* Quaresimum, tom. II, *Terræ sanctæ,* lib. VII, *perigrinatio* VII, cap. 5.

[2] *Vid.* Delaroque, *Hodœpericon Syriæ et montis Libani,* Parisiis 1722 tom. I, pag. 197.

expression, dis-je, vient consolider l'opinion émise par moi précédemment, que ces deux saints, étant chefs de tribus de leur peuple, avaient pris part avec leurs vassaux dans la guerre contre les Romains. Les reproches acerbes que Dèce leur adresse : « Vous êtes donc devenus fous à ce point? ou bien oubliez-vous qu'en refusant d'adorer les dieux, vous tombez entre nos mains et en celles des Romains?... Ne savez-vous donc point que votre vie est en mon pouvoir?... » confirment la persuasion où il était d'avoir vaincu les Perses, parce que quelques-uns d'entre eux n'adoraient point les dieux, et que pour ce crime leur vie était remise à la discrétion des Romains.

§ II.

Ce passage des Actes éclaire admirablement ma démonstration historique, qui est aussi celle des Bollandistes, savoir que Dèce fit la guerre aux Perses n'étant pas encore empereur, mais comme chef de l'armée romaine. Le copiste maladroit des Actes, dit que Dèce, à la nouvelle de la mort de Galba, se rendit subitement à Rome. Qui pouvait être ce personnage dont la mort rappelait Dèce à Rome? si ce n'était l'empereur au nom duquel il faisait la guerre. Cet empereur ne s'appelait certainement point Galba, puisqu'il n'y eut à cette époque aucun empereur de ce nom, mais il se nommait Gordien, que l'erreur du copiste aura changé en Galba.

Nous avons vu en effet, que Philippe, par sa trahison, fit mourir Gordien au moment où celui-ci allait recevoir les honneurs du triomphe, que le sénat avait décrété pour célébrer sa victoire sur les Perses. Dèce, qui aspirait à l'empire, avait à peine appris la mort de ce prince, qu'il se hâta de retourner à Rome avec les dépouilles et les esclaves persans, espérant que l'armée et le sénat le proclameraient empereur en récompense de ses conquêtes. Mais déjà l'empereur était proclamé par les prétoriens que Philippe avait amenés à son parti par ses largesses et ses libéralités. Dèce, après un voyage de quatre mois, arriva à Rome suivi des nobles rois Abdon et Sennen, qu'il avait faits esclaves et qu'il destinait à servir de spectacle au peuple romain. Ici se terminent les opérations de Dèce

comme capitaine de l'armée[1]. Celui-ci se montra très-offensé contre Philippe, de ce qu'il s'était emparé de l'empire, et il lui jura une vengeance qu'il ne tarda pas longtemps à effectuer. Les deux Persans, Abdon et Sennen, demeurèrent à Rome, sous l'empire de Philippe, qui se montra si bienveillant et si affectueux envers les chrétiens.

§ III-IV.

La cinquième année de son règne, Philippe envoya Dèce dans la Pannonie, son pays natal, avec le titre qu'il avait conservé jusqu'alors de général de l'armée, pour rappeler à l'ordre les troupes qui stationnaient dans cette contrée. Dèce saisit alors le moment propice, et s'étant concilié la bienveillance des troupes, il se fit proclamer empereur. Philippe lui fit la guerre, mais il fut vaincu et mis à mort par ses propres soldats, qui admiraient dans Dèce une valeur militaire peu commune. Cet homme cruel s'étant donc emparé de la sorte du pouvoir souverain, suscita contre les chrétiens une sanglante persécution en haine de Philippe, soit parce qu'il faisait partie de leur religion, soit parce qu'il les comblait de faveurs. Ce troisième paragraphe des Actes nous révèle comment Dèce, devenu empereur, se concerta avec Valérien, préfet de Rome, sur la manière de mettre à exécution l'édit déjà promulgué contre les chrétiens « *et après en avoir conféré avec Valérien, préfet de Rome, et pris avec lui les dispositions nécessaires à ce sujet...* »

Ces paroles s'accordent fort bien avec celles que nous avons rapportées précédemment de saint Denis d'Alexandrie : *Mutatio no-*

[1] En cet endroit des Actes se trouve l'interpolation du second copiste maladroit qui place l'incarcération et le martyre de saint Sixte II, qui arriva sous Valérien quand il était empereur, sous Dèce, alors que celui-là était préfet de Rome. Voici le passage interpolé : « *Jussit Valerianus omnes christianos publica auctoritate teneri et recludi. Eodem tempore tenuit beatissimum Senen, Sixtum episcopum Romanorum, cum omni clero suo, et recludit eos in custodia publica et fuerunt clausi multis diebus. Tunc veniebant ad eos multi christiani ut benedictionem ab eis acciperent sacramenti; quia tempus persecutionis urgebat, et sic in custodiam veniebant et deferebant (filios) suos et propinquos ex paganis et baptizabantur à beato Sixto episcopo.* »

bis nuntiata est, et gravissimus nobis minarum terror intentabatur, iamque aderat edictum imperatoris. « On nous annonça le changement qui venait d'avoir lieu; des menaces terribles étaient dirigées contre nous, et déjà l'édit de l'empereur était promulgué. » L'exécution de semblables édits, comme chacun le sait, avait toujours été dévolue au préfet de Rome. Que Valérien ait été revêtu à cette époque de cette importante dignité, nous ne pouvons le conclure de la série des préfets de Rome dressée par Corsini, pour les années 250, 251, 252; mais cela n'est pas étonnant, car cet écrivain ne put retracer la suite de tous les préfets, et il en est beaucoup qu'il connut plutôt par les Actes des martyrs que par les monuments profanes. De même que souvent les préfets se succédèrent à certaines époques de l'empire, comme celle dont il est ici question, ainsi l'on ne pouvait obtenir, sur leur existence, de renseignement d'aucun document public, et, dans ce cas, il fallait bien recourir aux Actes des martyrs. Quant à Valérien, nous possédons un document historique, d'où il résulte implicitement qu'il a occupé pendant quelque temps la noble charge de préfet de Rome, avant de parvenir à l'empire. Trébellius Pollio, dans son histoire des empereurs, page 173, nous dit ceci : « *Valerianus imperator nobilis generis, patre Valerio, censor anteà, et per dignitatum omnes gradus suis temporibus ad maximum in terris culmen ascendens, cujus per annos septuaginta vita laudabilis in eam conscenderat gloriam ut per omnes honores et magistratus insigniter gestos imperator fieret.* Si donc, au témoignage de Pollio, Valérien avait pris la pourpre après avoir passé successivement par toutes les dignités, et occupé toutes les magistratures, il devait conséquemment avoir encore rempli celle de la préfecture de Rome, qui constituait une des principales dignités de l'empire.

Les premières victimes de la fureur de Dèce, furent les deux rois Perses qu'il avait amenés esclaves, à sa suite, de ce pays, et qu'il avait vus d'un mauvais œil séjourner à Rome pendant les cinq années de règne de Philippe. Pour inaugurer la persécution par un acte solennel, il voulut que le sénat se réunît, en présence duquel il fit venir les deux rois revêtus de leurs riches costumes

d'apparat, et tout épuisés de leur longue détention. L'accusation même dont l'empereur les chargea en face des sénateurs : *Pères conscrits, les dieux ont remis entre nos mains ces féroces ennemis..., ce sont les ennemis de la république et de l'empire romain....* indique que ces illustres rois avaient combattu en Perse avec leurs vassaux contre l'armée romaine, et confirme le fanatisme religieux qui guidait l'esprit de cet homme exécrable. Mais la présence de ces nobles personnages produisit, sur les sénateurs, un effet tout différent de celui que Dèce avait espéré. Néanmoins, il manda un certain Claudius, qui, suivant les Actes, était chef des prêtres du Capitole, probablement du temple de Jupiter Capitolin. Ce pontife invita Abdon et Sennen à brûler l'encens en l'honneur de la fausse divinité de Rome, mais il eut pour toute réponse des martyrs la confession solennelle du nom de Jésus-Christ, pour l'amour de qui ils se déclaraient prêts à subir toute espèce de tourments. Alors Dèce ordonna de lâcher les bêtes pour en donner spectacle dans l'amphithéâtre.

§ V.

Il semble que l'indignation de Dèce prit un nouvel accroissement, lorsqu'il apprit que des ours et des lions étaient morts dans les cavernes souterraines du vivier. Le nom de *Caveæ* donné, en cet endroit des Actes, aux lieux où l'on gardait les animaux, ajoute un relief en faveur de l'authenticité de ces mêmes Actes. En effet, quiconque pénètre dans le repaire de l'amphithéâtre de Flavius, qui sert de base à la tour des SS. Jean et Paul, peut se rendre émoignage par lui-même de la grandeur de ces cellules souterraines, semblables à des grottes, où se renfermait le troupeau des bêtes féroces. Dèce, après avoir fait préparer son coussin à l'amphithéâtre, d'où il avait coutume de regarder les jeux qui s'y donnaient, changea tout à coup de résolution, et ne voulut plus entrer dans l'amphithéâtre; mais il ordonna à Valérien, préfet de la ville, que si les deux rois se refusaient à adorer le Soleil, ils fussent condamnés à servir de pâture aux animaux. Mais pour quel motif forçait-on peu de temps auparavant ces saints personnages à ado-

rer Jupiter, tandis que maintenant on les oblige au culte du Soleil? Tout le monde sait, et les pages sacrées de l'Ancien Testament, l'histoire ecclésiastique et l'histoire profane enseignent que les Perses rendaient le culte d'adoration au soleil seulement[1]. Comme le culte de toutes les fausses divinités des diverses nations était réuni à Rome, d'où nous pouvons dire, avec S. Léon, que cette ville était maîtresse de toutes les autres[2], en même temps qu'elle était esclave des erreurs de toutes; ainsi Dèce voulut faire marcher de pair le dessein de les faire apostasier, et de leur prescrire le culte de cette divinité qui était exclusivement adorée par leurs compatriotes. Sur leur refus, ils furent traînés, par l'ordre du préfet, devant la statue du Soleil qui s'élevait près de l'amphithéâtre. Voilà un passage des Actes qui, en s'accordant avec l'histoire et la topographie de Rome antique, confirme encore leur authenticité. Dans le vestibule du somptueux palais que Néron s'était fait élever pour demeure, il y avait un colosse démesuré, comme le raconte Suétone dans la vie de ce prince. Au dire de Pline[3] qui le vit fabriquer, c'était un portrait très-ressemblant de Néron, et il eut pour auteur le célèbre artiste Zénodore, qui se distinguait à cette époque par ses fontes en bronze, quoiqu'il ne présente pas un travail aussi achevé que d'autres du même genre d'une date plus ancienne. Lorsque Vespasien, en l'année 75 de l'ère vulgaire, suivant le témoignage de Dion[4], fit la dédicace de

[1] Job., XXXI, 26-28. *Si vidi Solem cùm fulgeret, et lunam incedentem clarè, et lætatum est in abscondito cor meum, et osculatus sum manum meam ore meo. Quæ est iniquitas maxima et negatio contra Deum altissimum.* Calmet, en commentant ce passage de Job (page 667), assure que le culte du soleil et de la lune était très-fréquent en Orient, et particulièrement chez les Chaldéens dès l'époque de ce patriarche.

Ezéchiel, VIII, 16. *Et introduxit me in atrium domûs Domini interius: et ecce in ostio templi Domini inter vestibulum et altare quasi viginti quinque viri, dorsa habentes contra templum Domini et facies ad Orientem et adorabant ad ortum solis.* Le même Calmet, dans son *Commentaire sur Ezéchiel* (page 353), démontre que le culte du soleil fut commun chez les Orientaux, particulièrement à son apparition sur l'horizon. Suivant Hérodote, les mages persans adoraient le soleil.

[2] S. Léon le Grand, serm. 1 *in Natal. Apost. Petri et Pauli.*

[3] Pline, liv. XXXIV, chap. 7, § 18.

[4] Dion, liv. LXVI, chap. 15.

l'enceinte sacrée de la Paix, il transporta le colosse dans les parvis de la Maison d'Or sur la voie sacrée, et précisément à l'endroit occupé ensuite par le temple de Vénus et de Rome. Martial le décrit comme étant encore là au temps où il vivait[1]. Dans ce cas, ce colosse, en haine de Néron, fut transformé en statue d'Apollon illuminant le monde de sa tête rayonnante, et à cet effet, on adapta à la tête sept rayons de bronze doré, longs de douze pieds chacun, et depuis cette époque, il porte le nom de statue du Soleil. Suétone, Pline, Dion, Victor et Cassiodore, ne sont pas d'accord sur les mesures qu'ils donnent de la hauteur de ce colosse. Cette disparité d'opinions provient, ou de l'incurie des copistes, ou de leur manière différente de mesurer ; l'un aura pris seulement des pieds à la tête, l'autre en y comprenant la base, un troisième aura mesuré jusqu'à la pointe des rayons. Cependant l'opinion commune est celle de Suétone qui lui donne 120 pieds. Quand Adrien voulut construire son magnifique temple de Vénus et de Rome en cet endroit, il fit transporter ce colosse, comme le raconte Spartien[2], sous la direction de l'architecte Démétrien, et au moyen de vingt-quatre éléphants. Il fut installé sur un grand soubassement au pied de l'escalier à droite, qui, du niveau du Forum, conduit à ce temple, et à peu de distance de l'amphithéâtre. Les fouilles qui furent exécutées au Forum romain en 1828, sous la direction de Nibby et de Canina, amenèrent la découverte, à l'endroit mentionné, de l'entier soubassement de ce colosse. Il a 50 pieds de tous côtés : le noyau est formé de fragments de briques et d'éclats de silex ; en dehors il était revêtu d'un bel ouvrage en briques, entouré des feuilles de bronze et de marbres. On retrouve encore les trous de pivots, ainsi que les traces des marbres.

Ainsi les Actes concordent avec l'histoire et la topographie antique de Rome, et les monuments. Les bienheureux martyrs ne daignèrent pas même accorder un regard à cette statue colossale, mais ils lui crachèrent en face.

[1] Martial., lib. *de Spectaculis*, § 2.

[2] Spartian, *in Hadriano*, cap. 19.

§ VI.

Voyant donc qu'il perdait son temps avec eux, Valérien les fit dépouiller, et les condamna à être battus de fouets garnis de plomb, comme étant destinés au dernier supplice. Pendant la flagellation, un appariteur criait à haute voix que tel était le châtiment infligé aux blasphémateurs des dieux. Les martyrs se munissant ensuite du signe de la croix contre les ruses de l'esprit immonde, entrèrent nus dans l'amphithéâtre. Que les chrétiens se munissent en toutes leurs actions du signe salutaire de la Croix, c'est un fait démontré par des témoignages innombrables des saints Pères et des Actes des martyrs, et qui n'admet aucune contradiction. Qu'ensuite les chrétiens, à commencer dès les premiers temps de l'Eglise, craignissent les embûches de Satan, nous ne pouvons en avoir de doute, après l'autorité d'écrivains sans nombre, et surtout du grand philosophe saint Justin, qui, dans sa première *Apologie*, démontre que la plus grande partie des calamités publiques et privées sont suscitées par l'influence des esprits immondes. Démonstration qui ne plairait pas beaucoup aujourd'hui aux rationalistes de notre temps.

Cette circonstance, que les Actes font remarquer, de la nudité des saints martyrs Abdon et Sennen, lorsqu'on les faisait entrer dans l'amphithéâtre pour combattre contre les bêtes, s'accorde parfaitement avec l'habitude des gladiateurs qui descendaient nus dans l'arène pour combattre entre eux, ou contre les animaux. Au signal du préfet, on lâcha de leurs cages de fer deux lions et quatre ours, qui reproduisirent la scène merveilleuse arrivée déjà à Daniel, et dans les premières persécutions de l'Eglise, suivant le témoignage de saint Ignace d'Antioche, dans sa *Lettre aux Romains*, lequel appréhendait qu'elle ne se renouvelât pour lui. Or les bêtes, oubliant leur férocité naturelle, se couchèrent comme des agneaux aux pieds des saints Abdon et Sennen, et prirent leur défense contre les insultes que leur prodiguaient les gladiateurs excités par la populace. Un événement si extraordinaire, qui suffit autrefois à

porter les Chaldéens à louer et glorifier le vrai Dieu d'Israël, ne fit aucune impression sur les spectateurs romains, qui l'attribuaient, suivant la calomnie alors invétérée, aux artifices de la magie; et cela, avec d'autant plus de persuasion, que nos martyrs étant d'origine persane, passaient pour d'insignes partisans de la magie, en si grande faveur chez ces peuples d'Orient.

§ VII.

Parmi les classes des gladiateurs, on distinguait celle des *Rétiaires* qui étaient armés du filet et du *trident*. Ce fut donc ceux-ci qui furent appelés par le préfet, pour mettre à mort les deux martyrs, tout en se défendant avec cette arme contre les bêtes qui en avaient pris la défense. A peine égorgés, nos saints rois furent traînés, avec les pieds liés, devant la statue du Soleil, comme deux victimes immaculées, en expiation de l'outrage qu'ils lui avaient fait en la souillant de leurs crachats.

Les Bollandistes trouvent ici une faute dans les Actes; ceux-ci disent que le diacre Quirinus donna la sépulture à Abdon et Sennen trois jours après leur martyre, c'est-à-dire, le 30 juillet; d'un autre côté le *Calendrier* de Bucher, qui est fort ancien, et d'autres monuments célèbres assignent la fête de leur martyre au 30 juillet. Comment donc pouvaient-ils avoir été inhumés au 30 juillet, c'est-à-dire trois jours après leur martyre, si ce martyre était arrivé ce jour-là? On voit clairement que le nouveau copiste des Actes, au temps de la paix constantinienne, est tombé dans une erreur qui n'attaque point d'ailleurs substantiellement l'authenticité de ces Actes. De même encore, il est dit que Constantin était déjà chrétien, quand les martyrs révélèrent le lieu de leur sépulture. Cette circonstance peut se soutenir, aussi bien dans l'opinion de ceux qui admettent le baptême de Constantin à Rome, opinion qui compte encore aujourd'hui d'illustres partisans, que dans le sentiment de ceux qui, plus nombreux, reconnaissent Constantin comme chrétien et catéchumène à dater de l'apparition de la Croix, quoiqu'ils reportent son baptême au moment de sa mort.

Après cette apparition des martyrs, les chrétiens de Rome transportèrent de la maison de Quirinus leurs dépouilles sacrées, pour les ensevelir dans le cimetière de Pontien, qui est pratiqué au delà du Tibre, sous les collines du Janicule. Ce cimetière de Pontien, ainsi appelé du nom de son fondateur, ou de celui qui l'a augmenté, est creusé dans une roche jaune transportée par les eaux de la mer ou du fleuve, plus ou moins compacte, et ressemblant en quelques points au tuf par sa densité. Mais comme cette substance, argileuse de sa nature, est facile à se détacher, de fortes constructions en briques ont dû être pratiquées en beaucoup d'endroits du cimetière pour soutenir les murailles et les voûtes. L'inhumation des deux martyrs fit donner au cimetière la nouvelle dénomination de cimetière des saints Abdon et Sennen.

Le *cubiculum* où ils furent enfermés, après le laps de siècles où ils resta abandonné, fut retrouvé par Bosius qui en donna le dessin avec planche dans sa *Rome souterraine* [1].

Ce *cubiculum* présente une forme rectangulaire : avant d'y pénétrer, on aperçoit à la voûte une grande image du Sauveur (planche I) à demi-figure, dont le style est du VII[e] siècle. A l'un des côtés, en descendant quelques marches, Bosio découvrit une peinture des trois Enfants dans la fournaise; elle n'existe plus aujourd'hui. C'était là une belle allusion à nos martyrs, qui appartenaient à ces régions où les trois enfants, respectés par les flammes, glorifièrent le Dieu d'Israël en face de leurs persécuteurs. Au fond du *cubiculum* il ouvrit, au sol, un bassin carré, qui se termine par une niche sur laquelle est peinte une croix ornée de pierreries s'élevant au milieu de belles fleurs de toute espèce. A ses deux branches sont suspendus, par de petites chaînes, l'A et l'Ω, et sur leur partie supérieure reposent deux chandeliers avec leurs cierges allumés. Au front de la niche, est représenté le baptême de Jésus-Christ dans le Jourdain, à la manière ordinaire des artistes byzantins, c'est-à-dire plongé dans les eaux du fleuve. Saint Jean étend la main droite sur la tête du Sauveur, et de la main gauche, il porte le bâton du berger; tandis que de l'autre côté un ange est là, tenant le vêtement pour le couvrir à sa sortie de l'eau. Plus bas

[1] Bosio, *Roma sotter.*, pag. 129, édit. in-fol.

que l'ange, et aux pieds du Rédempteur, un cerf accourt pour se désaltérer à la rivière. Sur la tête du Christ apparaît le Saint-Esprit en forme de colombe. Ces peintures nous révèlent que le bassin était un baptistère par immersion, et, jusqu'à cette heure, il conserve dans son sein les eaux limpides que lui fournit une source voisine et souterraine. Au-dessus de la fontaine et de la niche se trouve un grand pilastre en briques, travaillé en stuc, de sept palmes et demie de longueur sur quatre de largeur et autant de profondeur. Sur le compartiment extérieur, Notre-Seigneur, sortant du sein d'un nuage, et la tête ceinte de l'auréole avec croix, tient ses deux mains étendues sur la tête des deux personnages qui sont à ses côtés, et leur met la couronne de gloire. Ce sont les glorieux martyrs Abdon et Sennen, comme l'indique le nom de chacun d'eux écrit en lettres verticales.

† SCS   † SCS
A   S
B   EN
D   N
O   E
N

Ils portent le costume oriental, c'est-à-dire une tunique qui descend jusqu'aux genoux, et en dessous une espèce de caleçon qui couvre encore le pied. Un ample manteau, rattaché sur la poitrine par une boucle, descend des épaules jusqu'aux talons. Leur tête, coiffée du bonnet phrygien ou persan, terminé en pointe, est entourée du nimbe circulaire. L'un et l'autre tiennent la main gauche sur la poitrine, et la droite étendue vers le Rédempteur en signe d'actions de grâces pour la couronne de gloire qu'ils en ont reçue. Auprès de saint Abdon on voit un jeune homme en costume romain, c'est-à-dire avec la tunique et le manteau : celui-ci, retenu par une boucle sur l'épaule gauche, est rejeté sur l'épaule droite. L'inscription verticale nous fait connaître que c'est saint Milex.

† S   M
C   I
S   LI
X

Cet illustre martyr de l'Église Romaine était sans doute encore d'origine persane.

A côté de saint Sennen on voit un prêtre, avec la chaussure aux pieds et revêtu de la chasuble sacerdotale. Son nom écrit verticalement indique saint Vincent.

† S BI
C NCE
S N
TI
VS

C'était aussi un prêtre et un martyr de l'Église Romaine. Ces deux martyrs tiennent les mains étendues dans l'attitude de la prière et portent le nimbe circulaire.

Ce sarcophage renfermait donc les corps des célèbres martyrs Abdon et Sennen, aussi bien que ceux des non moins illustres Milex et Vincent. La construction témoigne que le font baptismal existait dans le *cubiculum* avant le pilastre qui servit de tombeau à ces bienheureux, et que ce bassin était destiné au baptême des catéchumènes, à l'époque des persécutions. A la paix de Constantin ce baptistère fut enrichi du sépulcre de nos martyrs, tout en retenant son ancien usage, en faveur de ceux qui désiraient être régénérés à la grâce, sous la protection de ces saints ; et vers le VIIe siècle, on décora de peintures ce lieu vénérable, afin d'exciter davantage la dévotion des fidèles, surtout des étrangers, qui venaient le visiter.

La croix ornée de pierreries fut spécialement en usage depuis la paix de Constantin jusqu'au milieu du VIIe siècle. En effet, cette bannière du salut, délivrée de l'ignominie dont elle était l'emblème autrefois, les fidèles voulurent, afin de la rendre moins méprisable et qu'elle ne fût plus un sujet de folie aux Gentils, selon le langage de saint Paul, l'enrichir de pierres précieuses, et la placer au milieu des fleurs comme un arbre de vie. Aussi bien, je pense que la croix est d'une date plus ancienne que les peintures.

La planche II présente à la lettre C le plan, à la lettre B la section, à la lettre A la scénographie du *cubiculum*.

La planche III donne la peinture du Baptême de Jésus-Christ.

La planche IV indique l'ancien tombeau avec les figures des saints Abdon, Sennen, Milex et Vincent.

Il manque ici le dessin de la croix, parce que les eaux de la fontaine ont empêché de le prendre. On renvoie donc le lecteur à l'ouvrage de Bosio, *loc. cit.*

Ce *cubiculum*, où reposaient nos saints martyrs, était l'objet de leur pèlerinage religieux : les anciens *Itinéraires Salisburgense* et *Malmesburgense* en font foi, ainsi que le Catalogue des saints lieux situés hors de la ville de Rome. Le *Salisburgense*, en conduisant le pèlerin sur le mont Janicule, appelé aujourd'hui *Monte-Verde in occidentali parte Tyberis*, dit : « Vous descendez vers l'aquilon, et vous trouverez l'église de sainte Candide, vierge et martyre qui y repose, et le martyr *Milex* dans une autre place, et cette grotte est remplie d'ossements de martyrs. Alors vous montez et vous rencontrerez saint Anastase, pape, et dans un autre lieu le tombeau où gît le martyr Pollion [1]. » Et de fait, à côté du *cubiculum* des saints Abdon et Sennen, Bosio découvrit le tombeau de Pollion avec son image et son nom inscrit, (voyez planche V). En tête d'un long corridor, sur le mur de face, on voit représentés trois personnages en habit ecclésiastique; celui du milieu a pour inscription SVS, celle de droite SVS, celle de gauche SCS. Sous l'image

POL	MAR	PTR
LI	CEL	VS.
ON	LI	
	NVS	

de saint Pollion il existe une petite ouverture de deux palmes de largeur sur autant de hauteur, en forme de bouche de four; elle donne accès à une petite grotte où repose saint Pollion. Mais que

[1] ... *descendis ad aquilonem et invenies ecclesiam S. Candidæ virginis et martyris quæ ibi quiescit, et Milix martyr in altero loco, et omnis illa spelunca impleta est ossibus martyrum. Tunc ascendis et pervenies ad sanctum Anastasium papam, et in alio Pollion martyr quiescit.* Itin. Salisb.

viennent faire ici les images des saints Marcellin et Pierre, dont les Itinéraires ne font aucune mention en cet endroit, mais bien dans leur cimetière sur la voie Lavicane, où ils ont été ensevelis? Elles y auront été certainement peintes par concomitance, au sujet de quelque relation qu'ils auront eue avec saint Pollion, ou avec ce cimetière. C'est ainsi qu'a été représenté saint Cyprien à côté du pape saint Corneille, son intime ami, au cimetière de Callixte, quoique Cyprien n'ait jamais eu là sa sépulture, mais en Afrique. Si nous devons ajouter foi aux Actes de sainte Candide et de ses compagnons, il en résulterait que le prêtre saint Marcellin, assisté de l'exorciste saint Pierre, célébra le sacrifice eucharistique en présence de ces martyrs peu de temps avant qu'ils souffrissent leurs tortures. En effet Candide, comme nous l'attestent les Itinéraires était ensevelie dans ce cimetière, et y avait une église en commun avec Abdon et Sennen.

L'Itinéraire continue... « Ensuite vous entrez dans une grande église; là reposent les saints martyrs Abdon et Sennen.»

L'*Itinéraire Malmesburgense* conduit à son tour le pèlerin à la treizième porte, «appelée, ainsi que la voie, Portuense, là près se trouvent dans leur église les saints martyrs Félix, Alexandre, Abdon et Sennen, Pyméon, Anastase, Pollion, Vincent, Milex, Candide et Innocente[2]. » Enfin, le Catalogue des lieux saints hors de Rome indique au pieux visiteur que, «près de la voie Portuense, qui est à l'occident de la ville, sont ensevelis saint Abdon et saint Sennen, saint Milex et saint Vincent, saint Pollion, saint Jules, saint Pyméon... [3] »

Le catalogue que nous venons de citer ainsi que les Itinéraires, font mention du martyr Pyméon. Son image se trouve aussi au cimetière de Pontien. Dans cette même galerie où sont les images

[1] ... *Deinde intrabis in ecclesiam magnam ibi sancti martyres Abdon et Sennes quiescunt.* » Itin. Salisb.

[2] ... *Quæ Portuensis dicitur et via, ibi prope in ecclesia sua sunt martyres Fœlix, Alexander, Abdon et Sennes, Pymeon, Anastasius, Polion, Vincentius, Milex, Candida et Innocentia.* » Itin. Malmesb.

[3] ...*Juxta viam Portuensem quæ et ipsa in occidentali parte civitatis est sanctus Abdon et sanctus Sennis, sanctus Milex et sanctus Vincentius, sanctus Polio, sanctus Julius, sanctus Pymeon... dormiunt.* Itin. Malm.

des saints Pollion, Marcellin et Pierre, sur le mur à gauche on voit peinte une croix ornée de pierreries, à droite de laquelle est l'image de saint Milex avec l'inscription SVS MILIS, et de l'autre côté celle de saint Pyméon avec l'épitaphe SVS PVMENIVS. Ce saint Milex, ici représenté, serait-il le même qui se trouve associé avec les saints Abdon et Sennen et Vincent, ou bien est-ce un autre? La forme différente du vêtement et la désinence du nom semblent indiquer que c'est un autre martyr, distinct du premier. Néanmoins les Itinéraires ne font mention que de Milex seul, qui probablement aura été répété deux fois ici. Sous les images est pratiquée une ouverture semblable à la précédente, au fond de laquelle reposait saint Pyméon (Voyez planche VI).

Ces précieux documents concordent à merveille avec le monument que nous avons décrit plus haut; mais pourtant les deux Itinéraires font mention d'une grande église sur la tombe des saints Abdon et Sennen et de leurs compagnons. Il en était ainsi certainement. En effet, le bibliothécaire, dans sa Vie d'Adrien I, nous assure que cette église, étant fort endommagée, fut restaurée par ce pontife : « *simulque et basilicam sanctorum Abdon et Sennen, atque beatæ Candidæ, una cum cæteris sanctorum cœmeteriis, in idipsum pariter renovavit.* Il dit encore de ce même pape : *In cœmeterio beatorum martyrum Abdon et Sennen foris portam Portuensem, vestem de stauracio fecit, atque obtulit*[1]. »

Cette basilique, élevée sur le *cubiculum* où reposaient nos martyrs, était à peu près semblable à celle qui se trouvait sur la crypte et le tombeau de sainte Cécile, au cimetière de Callixte, à celle des saints Tiburce et Valérien au cimetière de Prétextat, et l'on peut en dire autant des autres qui se trouvaient encore dans les cimetières suburbains. De ces églises plus ou moins grandes on descendait dans l'hypogée où étaient ensevelis les martyrs. Aussi dans le *cubiculum*, ou hypogée, des saints Abden et Sennen, on voit contigu le passage d'un escalier qui conduisait au-dessus du cimetière. A l'entrée de l'escalier, sous l'arcade de la voûte, vous trouvez répétée l'image du Sauveur, presque dans la même forme que celle déjà décrite

[1] Anastas. Biblioth., *in Vita Adriani I.*

(Pl. VII). Donc, de l'église construite en dehors, le pieux visiteur descendait par cette échelle dans l'hypogée ou sépulcre des martyrs; et l'*Itinéraire Salisburgense* donnait bien ses indications, lorsqu'il disait que dans la grande église reposaient les saints martyrs Abdon et Sennen, puisque le *cubiculum* placé en dessous faisait partie de l'église, avec laquelle il entrait en communication au moyen de l'escalier.

Le *Calendrier* de Bucher, que l'on regarde comme le plus ancien de tous, puisqu'il enregistrait les réunions pieuses que tenaient les fidèles de Rome au IVe siècle, et peut-être même au temps de la persécution, auprès des tombeaux des martyrs, au jour de leur fête, ce Calendrier indique : *Tertio Kalendas Augusti Abdon et Sennen in Pontiani* (*cœmeterio*) *quod est ad Ursum pileatum*. Ce Calendrier appartenant au IVe siècle, confirme le récit des Actes sur la translation qui eut lieu à cette époque, des corps de ces martyrs, de l'habitation de Quirinus au cimetière de Pontien, où commencèrent ces assemblées des fidèles au jour anniversaire de leur martyre. Le très-ancien Martyrologe de l'Église Romaine attribué à saint Jérôme, marque également : *III. Kal. Augus. in cœmeterio Pontiani ad ursum piliatum natalis sanctorum Abdon et Sennen.* Il est ici à propos de dire un mot sur la dénomination que portait cet endroit du mont Janicule *ad Ursum pileatum*. Il paraît que dans le voisinage du cimetière, il y avait un ours coiffé d'une espèce de chapeau. Plus tard, lorsqu'on transféra à Rome dans l'église de Sainte-Bibiane quelques martyrs inhumés dans ce cimetière, on y transporta également la statue de l'ours; de là naquit l'équivoque, à une époque encore plus reculée, qu'il y avait à Rome, sur l'Esquilin, un autre cimetière *ad Ursum pileatum*, dénomination que prit cet endroit depuis la translation qu'on y fit de ces reliques des martyrs, en même temps que de la statue de l'ours. Et de fait on voit encore présentement dans le voisinage de l'église de Sainte-Bibiane, sur le mur d'un vignoble une petite statue d'un ours portant sur la tête une espèce de chapeau.

Les saints martyrs Abdon et Sennen, au témoignage des Itinéraires déjà cités, et d'Anastase le Bibliothécaire, demeurèrent au cimetière de Pontien jusqu'au pontificat de Grégoire IV, qui gou-

verna l'Eglise de 827 à 844. A cette époque, les Lombards avaient causé des ruines aux faubourgs de Rome ainsi qu'aux églises et aux cimetières : les Pontifes romains, désespérant de pouvoir y conserver plus longtemps les corps des martyrs, dont un grand nombre avaient été enlevés par les barbares, jugèrent qu'il était convenable de les tirer de ces lieux, et de les ravir à la dispersion et au vol, et de les placer au sein des basiliques dans la ville de Rome. A cette occasion les translations et les divisions des reliques hors de Rome commencèrent à devenir fréquentes, coutume à laquelle jusqu'alors l'Eglise Romaine s'était sévèrement opposée. Alors on vit surgir ces abus qui firent se glisser de fausses reliques des saints parmi les véritables, parce que chaque église, oratoire ou monastère, aimait de posséder des objets ayant appartenu aux martyrs les plus célèbres de l'Eglise de Rome. Mais je reviendrai bientôt sur cette particularité. Les papes Paul I et Léon III sur la fin du VIIIe siècle, entreprirent ces translations : mais Paschal I, qui gouverna l'Eglise au commencement du IXe siècle, c'est-à-dire de 817 à 824, attacha particulièrement son nom à ces changements. Il enleva du cimetière de Callixte, où ils avaient été inhumés, tous les Souverains Pontifes, ses prédécesseurs, en même temps qu'un très-grand nombre de martyrs et d'autres saints encore, et il les fit transporter dans la basilique de Sainte-Praxède, pour laquelle il avait une affection toute particulière, parce qu'elle était son titre cardinalice, quand il était prêtre cardinal de l'Eglise Romaine. Une table en marbre, gravée par ses ordres, rappelle les noms des plus célèbres martyrs que l'on inhuma dans cette église. Que dis-je? Affligé de n'avoir pu découvrir dans le cimetière de Callixte le corps de l'illustre martyre sainte Agnès, parce qu'il craignait qu'il ne fût devenu la proie des Lombards, il fut encouragé par une vision que lui fit la sainte, et dans laquelle elle lui indiquait l'endroit de sa sépulture dans ce cimetière. Il fit la levée du corps avec une pompe toute magnifique, et en confia le dépôt à la basilique Transtibérine dédiée à cette martyre, comme il l'atteste lui-même dans sa lettre où il fait part au peuple romain de cette remarquable découverte. A l'exemple de Paschal I, le pontife Grégoire IV, qui lui succéda, c'est-à-dire en 827, et qui gouverna l'Eglise jusqu'en 844, voulut

enrichir l'antique basilique de Saint-Marc in Pallavicini, qui était son titre cardinalice avant son exaltation au pontificat. Peut-être avait-il vu que le territoire *ad Ursum pileatum* se trouvait dans un état de délabrement, et que la basilique des saints Abdon et Sennen, malgré la restauration faite trente-deux ans auparavant par le pape Adrien I, était dans une situation déplorable. Pour ne pas laisser ces saintes reliques en proie aux rapines que, par une dévotion mal entendue, se permettaient les voyageurs d'outre-monts, qui venaient à Rome, non plus comme pèlerins visiteurs, mais comme des acquéreurs avides des dépouilles des martyrs, Grégoire fit transporter les corps des glorieux martyrs Abdon et Sennen dans le sein de sa basilique de Saint-Marc, avec d'autres corps de martyrs extraits de différents cimetières. Nous avons recueilli cet important document, d'un ancien Codex, quasi contemporain de la bibliothèque Vallicellane, dans lequel, à la suite des Actes des saints Abdon et Sennen, on trouve écrit : *Posteà verò Gregorius papa IV, transtulit ea inde intra urbem in basilicâ S. Marci papæ, et ibi honorificè collocavit, in quo loco multa beneficia exuberant usque in hodiernum diem.* En effet, quatorze ans après, Nicolas I mit la main aux restaurations, afin de parer aux ruines qui se manifestaient dans le cimetière de Pontien ; et le Bibliothécaire qui voulut nous en laisser le souvenir dans la vie de ce Pontife, s'exprime ainsi : *Necnon et cœmeterium eadem via (Portuensi) ad Ursum pileatum ubi corpora sanctorum martyrum Abdon et Sennen requieverunt, jam in ruinis positum pulchro ac miro restauravit honore.* Ce mot *requieverunt* (ils reposèrent) indique que ces saints martyrs ne reposaient plus dans le cimetière, mais qu'ils avaient été transportés ailleurs. Et ainsi, l'ancien Calendrier Romain, publié par Fronton, mais qui est de beaucoup postérieur à celui de Bucher, signale l'anniversaire de la nativité de ces saints, sans aucune mention du cimetière de Pontien, par la raison qu'ils n'y reposaient plus.

Il paraît que c'est à cette même occasion, ou peu de temps auparavant, qu'auront été transférés dudit cimetière les corps des saints Pyméon, Pollion et Milex, à l'ancienne église de Saint-Sauveur della Corte, aujourd'hui Sainte-Marie della Luce, au quartier Transtibérin. C'est là, en effet, que furent retrouvés ces dépôts sacrés

l'an 1665, comme le rapporte le recteur Jean-Dominique Maurus dans son histoire de cette église, où il transcrit en entier le procès-verbal de cette invention [1]. Mais revenons aux saints Abdon et Sennen.

Les autres Mémoires historiques et les monuments de la basilique de Saint-Marc, conservés dans ses archives, s'accordent avec le document que nous venons de faire connaître. En effet, lorsqu'en 1844, je fis découvrir l'ancienne crypte *confessionis*, sous le grand autel de la basilique de Saint-Marc, dont j'étais chanoine, on rencontra, à la partie extérieure, la petite fenêtre par laquelle on introduisait dans l'hypogée les *brandei* et les voiles, pour qu'ils fussent bénis au contact des martyrs; et la niche offrait encore les vestiges des peintures qui représentaient Notre-Seigneur couronnant de ses mains les martyrs Abdon et Sennen. Ces deux saints portent un autre costume que celui qu'ils ont au cimetière de Pontien : en effet, ils ont un vêtement long, qui paraît de couleur blanche, et par-dessus celui-ci une espèce de tunique descendant jusqu'aux genoux, et enrichie de précieuses broderies en style oriental, que termine une bordure à larges franges d'or. Un ample manteau de pourpre tombe des épaules, enveloppe leur personne, et se rattache à la poitrine par une boucle. Leur tête est ornée de la couronne de gloire en pierreries, que leur a donnée le Sauveur. Le pape Grégoire IV, en faisant exécuter cette peinture, a voulu que les saints martyrs apparussent aux regards des fidèles, non sous le costume des esclaves faits par la conquête, mais dans tout l'apparat des nobles rois de Perse. Que l'on doive attribuer ces peintures à ce pontife, nous en avons une preuve dans la confrontation qu'en firent les plus célèbres peintres de cette ville auguste, avec la mosaïque de l'abside qui porte le nom et le portrait de Grégoire IV, parce qu'elle fut exécutée par ses ordres, et ils reconnurent que le style présentait une ressemblance parfaite [2]. Mais pourquoi Grégoire IV

[1] Voyez la Description de la vénérable église paroissiale de Saint-Sauveur-della-Corte, au quartier Transtéverin à Rome, par Jean-Dominique Maurus, où l'on trouvera à la page 31 le procès-verbal suivant, etc.

[2] Si le lecteur désire de connaître le détail exact de ce monument, il pourra consulter mon ouvrage avec des planches, lequel a pour titre : *la Sotter-*

ne plaça-t-il point les images des saints Abdon et Sennen dans la mosaïque de l'abside, comme c'était l'usage à cette époque, pour indiquer que dans l'hypogée reposaient les corps et les reliques des saints qui étaient représentés dans l'abside? C'est parce qu'il voulut en faire figurer les deux titulaires, l'évangéliste saint Marc, et saint Marc, pape, avec les saints Félicissime et Agapit, dont les reliques se conservent dans la basilique, et l'illustre martyre sainte Agnès pour laquelle ce pontife avait une dévotion particulière. Il réserva aux saints martyrs Abdon et Sennen la place d'honneur, c'est-à-dire la niche placée immédiatement au-dessus de l'hypogée, afin que les fidèles qui s'en approchaient pour y introduire des *brandei* par la petite fenêtre, honorassent en particulier le Sauveur ainsi que les martyrs dont la dépouille sacrée reposait en ce lieu. C'est ainsi encore que dans la basilique du Vatican, on remarque les images du Sauveur et des saints apôtres Pierre et Paul placées dans la niche de la confession, comme étant l'endroit le plus noble, où se trouve la petite ouverture qui correspond au tombeau des apôtres.

Depuis Grégoire IV, jusqu'à nos jours, les corps de ces deux célèbres martyrs ont toujours été conservés dans l'hypogée de Saint-Marc, et même plus tard, à l'époque où, sous prétexte de dévotion, on ravissait dans les églises les saintes reliques, on eut soin de fermer la niche de la confession, en y laissant toutefois une ouverture à l'extérieur, pour y placer la lampe, avec une inscription indiquant la tombe des martyrs. Cette inscription, que son ancienne paléographie fait remonter au moment de la clôture de la niche, est perdue, mais il en est resté une copie authentique dans les archives de la basilique ; elle avertissait le pieux visiteur que là reposent Abdon et Sennen : « *Superata Babylone, Decius imperator multos occidit christianos, quos cùm subreguli Abdon et Sennen sepelirent delati Decio, et Romam ducti spreto Solis simulacro in theatrum ad bestias tracti, ursos et leones sibi conciliavere, ferro demum cæsi, et Quirini diaconi pietate sepulti, hîc quiescunt.* »

Le pape Callixte III, par deux bulles, l'une de 1455, et l'autre de 1457, dont les originaux se conservent aux archives de Saint-

ranea Confessione della Romana basilica di S. Marco recentemente scoperta ed illustrata. Roma dei tipi di C. Puccinelli, 1844.

Marc, accorde l'indulgence plénière à tous les fidèles qui visiteraient cette basilique le 30 de juillet, jour anniversaire de la nativité des saints martyrs Abdon et Sennen, *quorum corpora sub altari majori recondita sunt.*

Le souverain pontife Paul II venait de fonder un chapitre en remplacement des moines qu'il éloigna pour l'édification du palais apostolique : la formule du serment qu'il fit apposer aux constitutions de ce chapitre, et que chacun des chanoines devait prêter lors de sa prise de possession, est conçue en ces termes : *Ego N. N. coram omnipotenti Deo, et beatissima semper Virgine Maria, ac sanctis Marco evangelista, Marco confessore, sanctisque martyribus* ABDON ET SENNEN, *aliisque sanctis quorum reliquiæ in hac sacrosancta ecclesia conditæ sunt..... etc.* Cette formule fut confirmée par le souverain pontife Jules III, en 1555, quand il renouvela, dans un bref particulier, les constitutions de ce chapitre. Sous le pontificat d'Alexandre VII, le pieux ambassadeur vénitien, Nicolas Sagredo, enrichit la basilique de Saint-Marc d'un grand nombre de décorations, et fit particulièrement exécuter sur les murs de la grande nef, des peintures qui rappelaient quelques faits de la vie des titulaires saint Marc, évangéliste, et saint Marc, pape, ainsi que le martyre d'Abdon et de Sennen, leur confession de foi en présence de l'empereur Dèce, et leur sépulture : car, alors encore, on regardait comme une chose indubitable que ces martyrs reposaient dans la basilique de Saint-Marc. De 1657 jusqu'en 1735 aucune restauration ne fut exécutée dans la basilique, qui pût faire soupçonner la translation des martyrs dans un autre lieu. En 1735, le cardinal Angelo Maria Quirini renouvela pour ainsi dire en entier la basilique de Saint-Marc : les ornements de toute espèce en peinture, en marbre, en stuc, en dorure, y furent prodigués. Il enleva le ciborium du grand autel et l'agrandit dans la forme actuelle, pour y renfermer la grande urne en granit égyptien, où repose le corps de saint Marc, pape. Il ne vit point du tout l'hypogée, qui, comme je l'ai dit, était demeuré caché depuis une date très-reculée. Or, s'il l'avait découvert, amateur comme il était des anciennes mémoires sacrées, il l'aurait restauré avec grand soin, ainsi qu'il l'avait fait dans celui de Sainte-Praxède. Seulement il recouvrit de marbres

précieux la petite ouverture extérieure qui reste sous l'autel, où brûlent les lampes, et renouvela avec plus d'élégance la targe de l'inscription déjà existante. Nous avons vu que cette inscription avertissait les fidèles, qui visitaient la basilique, que là reposaient les corps des saints Abdon et Sennen : *Hic quiescunt corpora sanctorum Abdon et Sennen quæ primo Quirinus diaconus* (les Actes disent sous-diacre) *sepelivit in suis ædibus*. Tout cela résulte de documents authentiques puisés dans les archives de la basilique.

Enfin, le savant Mazzolari, qui a mis tant de soin à recueillir des documents sur les églises et les sanctuaires de Rome, fait mention dans son *Diario sacro*, publié en 1779, des corps des saints martyrs Abdon, Sennen, Hermès et d'autres comme existant dans la basilique de Saint-Marc. Nouvelle preuve qu'à une époque rapprochée de nous, c'était une chose reconnue par tout le monde, et indubitable qu'on vénérait dans ce temple le précieux dépôt de ces martyrs.

L'office solennel, avec rite double majeur, que l'on a toujours célébré dans cette basilique au 30 juillet, jour de la nativité de ces saints, et les lampes qui, sans interruption, ont brûlé à l'ouverture dont nous avons donné plus haut la description, confirment jusqu'à l'évidence la tradition constante de leur existence dans l'hypogée de Saint-Marc.

Mais cette tradition, appuyée sur des documents irréfragables, comment pourrait-elle se soutenir en présence de celle qui milite en faveur de différentes villes de l'Europe, qui prétendent posséder les corps de ces martyrs? Si nous soumettons à un court examen les documents qu'elles apportent à leur appui, nous les trouverons dépouillés de toute autorité. Nous passerons d'abord en revue les villes d'Italie et ensuite celles d'au delà des monts. Florence prétend posséder les corps des saints martyrs Abdon et Sennen dans son église métropolitaine. Elle fonde cette possession sur certains Actes de saint Zénobe, évêque de cette ville, écrits par Jean, archiprêtre d'Arezzo, et publiés par Surius au 25 de mai. Il y est dit que ces corps furent envoyés de Rome par ordre du pape saint Damase à l'évêque saint Zénobe. Voici les paroles des Actes : *Redeamus ad Zanobium nostrum cui papa Damasus præclarum munus duo corpora sanctorum videlicet Abdon et Sennen dono dedit quasi*

mutuæ inter se amicitiæ futurum posteris monumentum: quæ in majori ecclesia videlicet S. Salvatoris sub altari Zanobius cassa plumbea collocavit. » En 1584, on fit la reconnaissance de ces corps, ainsi qu'il résulte d'un document authentique où il est dit: *In qua* (capsula plumbea) *repertæ sunt reliquiæ* (les reliques et non point les corps) *SS. Crescentii, et Eusebii sociorum S. Zanobii, et SS. Abdon et Sennen martyrum*, etc. Cionacci, dans son Opuscule sur les reliques de l'église métropolitaine de Florence, affirme que cette châsse fut retrouvée sous l'autel de la sainte croix avec cette inscription: *Reliquiæ sanctorum Eugenii, Crescentii, et sanctorum Abdon et Sennen martyrum, et aliorum sanctorum.*

Mais ces Actes de saint Zénobe se trouvent en opposition avec les documents inébranlables de l'antiquité. Et d'abord, au temps de saint Damase, tous les martyrs de l'Eglise Romaine reposaient dans leurs cimetières, où les fidèles venaient les visiter et tenir leurs pieuses réunions au jour anniversaire de leur martyre. Le *Calendrier* de Bucher qui rappelle les assemblées qui se tenaient au IVe siècle, fait mention, comme nous l'avons vu, de celle qui avait lieu à l'anniversaire du 30 juillet auprès des saints Abdon et Sennen au cimetière de Pontien. En outre l'Eglise Romaine, à cette époque, avait pour pratique de ne donner les reliques d'aucun martyr. Cet usage existait encore au temps de Grégoire le Grand qui écrivait à Constantine Auguste: *Cognoscat autem tranquillissima Domina, quia Romanis consuetudo non est, quando sanctorum reliquias dant, haud quidquam tangere præsumant de corpore*, etc. Mais on envoyait des *brandei* et des voiles qui avaient touché au sépulcre des martyrs, ou l'huile des lampes qui brûlaient en face. La vérité de ce fait est appuyée sur l'autorité des deux *Itinéraires Salisburgense* et *Malmesburgense*, ainsi que sur celle du Catalogue des lieux sacrés situés hors de la ville de Rome, dont nous avons fait mention plus haut. Il résulte de ces documents que, jusqu'au VIIIe siècle, ces martyrs étaient visités par les pieux pèlerins au cimetière de Pontien. Comment donc le pape Damase pouvait-il les avoir donnés vers le milieu du IVe siècle à Zénobe, évêque de Florence? Et de fait, les Actes plus anciens, et sans doute plus véridiques de ce saint évêque, publiés par les Bollandistes au 25 de mai,

ne parlent nullement de cette donation ni de cette translation. Néanmoins on peut conclure, malgré la non-authenticité de la légende de l'évêque saint Zénobe, que Florence a obtenu, à une époque postérieure, certaines reliques de nos saints.

Pavie, à son tour, réclame la possession de ces martyrs. Jacques Gualla, dans le *Sanctuarium Papiæ*, lib. VII, cap. 5, après avoir raconté le martyre des saints Abdon et Sennen, ajoute : *Eorum veneranda siquidem corpora Roma Ticinum delata, in S. Maria nova tumulantur.*

Parme se vante également de posséder ce trésor : Ughelli en fait mention au tome II de son *Italia sacra*. Ferrari, dans le Catalogue des saints d'Italie, au 30 juillet, dit : *Eadem* (*corpora*) *Romæ in basilica S. Marci, et Ticini in æde S. Eusebii quiescere putantur, quod nonnisi secundum partem esse potest.* Une chose étonne ici, c'est que le même Ughelli, qui attribue à Parme la possession de ces corps, rapporte ensuite au tome III un diplôme du XI[e] siècle où il affirme que ces corps se trouvent chez les religieux amiatins du diocèse de Chiusi.

A la suite de ces villes, Modène revendique la possession du corps de saint Abdon dans l'église de Saint-Pierre des Bénédictins, suivant le témoignage de Louis Vedriano *in monumentis sanctorum Mutinensium*, page 121.

Quant aux villes de Pavie, de Parme, de Modène et du monastère Amiatin, je pense que, ne connaissant ni l'époque ni le mode de translation des saints Abdon et Sennen, et en restreignant le mot *corps* à *reliques*, on peut admettre que des parcelles de ces reliques auront été envoyées au temps de Grégoire IV, lorsque ce pontife fit transférer ces corps du cimetière de Pontien à la basilique de Saint-Marc, et dans cette hypothèse, ces reliques peuvent avoir un cachet d'authenticité.

De l'Italie, passons en France. Le monastère de Saint-Médard de Soissons croit posséder les corps des saints Abdon et Sennen, comme l'attestent le Bréviaire de Paris de 1636 et le Martyrologe gallican, où il est dit que, sous le règne de Louis le Débonnaire, les reliques des saints Abdon et Sennen furent transportées de Rome avec celles d'autres martyrs et placées dans la basilique de

Saint-Médard, et qu'elles furent ensuite brûlées par les hérétiques, dont quelques-uns payèrent la peine de leur fureur sacrilége. Tout le fondement de cette possession repose sur une lettre de l'abbé Odilon à Ingrannus, *de adventu et susceptione corporum sanctorum martyrum Tiburtii, Marcellini, Petri... Abdonis et Sennis*. Mais Papebroch la regarde commme apocryphe, et Mabillon semble ne pas être persuadé de son authenticité (*in Actis sanctorum Ordin. S. Benedicti*, part. 1, pag. 411). Malgré cela, je n'hésite pas à croire que quelques-unes de ces reliques peuvent bien se garder dans la basilique de Saint-Médard de Soissons; car si la tradition de cet endroit affirme que ces reliques y furent transportées au temps de Louis le Débonnaire, qui était contemporain de Grégoire IV, ce pape, lors de la translation des corps des martyrs à la basilique de Saint-Marc, a pu en avoir envoyé quelques parcelles à Soissons.

Finalement le monastère de Sainte-Marie de l'ordre de Saint-Benoît, à Arles, sur les confins de la Catalogne, dans le comté du Roussillon, au pied des Pyrénées, appelé autrefois Valespir et aujourd'hui Notre-Dame d'Arles, ce monastère, dis-je, s'enorgueillit de posséder les saints martyrs Abdon et Sennen. Dans une légende que les Bollandistes citent en entier, il est dit qu'un abbé du nom d'Arnulf apporta de Rome à ce monastère ce précieux dépôt, mais Baluze (*Appendix ad Marcam Hispanicam*, col. 1449) ignore en quel temps vivait cet abbé, et regarde comme apocryphe la légende du martyrologe d'Espagne, qui assigne cette translation à l'époque de Charlemagne. Cependant il est vrai de dire que cet illustre écrivain, n'usant pas ici de saine critique, fait plutôt bon accueil aux traditions du monastère d'Arles qu'à celles de l'Italie et particulièrement de l'Eglise de Rome.

Je rapporterai brièvement la légende dont chacun pourra avec facilité se former le véritable *criterium* historique.

La légende commence par le récit des calamités que la peste et les ravages des bêtes féroces occasionnaient aux religieux d'Arles. Ceux-ci et leur abbé Arnulf ne pouvaient y apporter remède, soit par leurs prières, soit par les précautions qu'ils prenaient. L'abbé se sentit inspiré à faire le voyage de Rome pour y vénérer les saints

apôtres Pierre et Paul, et pour en rapporter un corps de martyr au soulagement de son monastère affligé de si graves malheurs. Dans la visite qu'il fit, en arrivant, aux cimetières des saints martyrs, il eut l'occasion d'assister à une procession de station que faisait le Pontife (dont on ignore le nom) au cimetière voisin de la basilique de Saint-Laurent. Le Pape apercevant ce religieux dans l'attitude d'une fervente prière, le manda auprès de lui et lui demanda ses qualités et le but de son voyage. Le pèlerin répondit au Pape qu'il était l'abbé du monastère d'Arles, et il lui raconta toutes les angoisses qui accablaient son couvent, lui demandant à cette fin quelque corps de martyr, dont la présence délivrerait son monastère du fléau de la peste et de l'invasion des bêtes sauvages. Le Pape lui accorda l'objet de ses vœux, à l'exception des corps des saints apôtres Pierre et Paul, de saint Etienne et de saint Laurent. L'abbé se mit pendant quelques jours à prier Dieu, afin qu'il lui indiquât le saint qu'il devait demander.

Et il eut une vision dans laquelle il lui fut montré le susdit cimetière, où se trouve l'église de Saint-Laurent, et il remarqua deux tombeaux de marbre, de l'une et l'autre partie desquels jaillissait du sang vif à l'instar d'une fontaine, et au milieu du sang apparaissaient des *vignes et des lignes vertes.* Et ensuite il entendit une voix céleste lui disant, que c'étaient les corps des saints Abdon et Sennen qu'il devait transporter pour le salut de son monastère. Alors l'abbé alla trouver le Pape, lequel entendant une vision si admirable, se rendit en procession avec tout le clergé au cimetière où il trouva tout, comme l'abbé l'avait vu en vision. Ils brisèrent ces deux sépulcres de marbre, et il s'en exhala un parfum de suave odeur. L'abbé reçut les corps de la main du Pape et les plaça dans une espèce de baril pour retourner à son monastère. La légende raconte ensuite qu'un grand nombre de miracles arrivèrent pendant le trajet, et qu'en approchant du monastère les cloches sonnaient d'elles-mêmes dans les endroits par où passait le dépôt sacré.

Le muletier qui conduisait la bête de somme chargée du baril avec les reliques, au bruit de ces carillons se dit à lui-même : — Au nom de Dieu, je veux savoir s'il porte le diable ou quelque

autre chose, — et disant ainsi, il chassa l'animal à coups redoublés et le fit précipiter du haut d'un rocher élevé. L'animal ainsi que sa charge furent sains et saufs, et, bien plus, il arriva au monastère plus tôt que l'abbé. Celui-ci fit placer avec grande pompe ce précieux trésor dans l'église de Sainte-Marie, et depuis ce moment le monastère fut délivré de la peste et des bêtes sauvages. Ici finit la légende. Le lecteur doit reconnaître là tout de suite une de ces histoires inventées au moyen âge, pour rendre célèbres et fécondes en prodiges mal entendus, les translations des reliques des saints qui, à cette époque, était un objet d'enthousiasme religieux. Lorsque les Papes, sur la fin du VIIIe siècle et au commencement du IXe, comme je l'ai dit plus haut, se mirent à extraire, des cimetières suburbains, les corps des martyrs pour les placer au sein des basiliques romaines, alors commença aussi à se répandre partout un pieux et ardent désir de se procurer quelque parcelle de ces saintes reliques, que l'on préférait à tous les trésors. Mais, comme il arrive dans les choses humaines qui sont même inspirées par la piété et la religion, des abus surgirent. Ensuite, à l'occasion de ces translations, on dérobait les reliques ; les personnages les plus considérables et les plus éclairés n'épargnaient ni soins, ni fatigues, ni dépenses pour s'en procurer. Et en cela se distinguèrent les principaux monastères de France et d'Allemagne ; ils envoyaient leurs religieux, ayant en vue les pèlerinages accoutumés ; ils assistaient aux translations que l'on faisait des martyrs par ordre du Pape, et alors soit en corrompant les gardes à prix d'argent, ou en leur faisant violence, ils leur arrachaient une partie des reliques ; ou bien encore ils s'introduisaient frauduleusement la nuit dans les cimetières, où ils s'efforçaient de briser les *loculi* ou les *arcosolia* qu'ils croyaient recéler des martyrs illustres. De leur nombre fut le fameux Eginhard, chancelier de Charlemagne. Après la mort de son maître il se retira dans le désert pour se consacrer à la vie monastique et bâtit l'église et le monastère de Michlenstad. Désireux d'enrichir cette nouvelle église de reliques de martyrs, il envoya à Rome deux de ses moines pour en obtenir.

En passant par Soissons, ils emmenèrent avec eux un prêtre nommé Hun. Aussitôt arrivés à Rome ils trouvèrent moyen de pé-

nétrer dans le cimetière des saints Marcellin et Pierre sur la voie Lavicane, et enlevèrent les corps de ces deux illustres martyrs, puis s'en retournèrent promptement à leur couvent. Une autre fois, le même Eginhard envoya le religieux Deusdedit, diacre, qui lui rapporta, entre autres reliques, une phalange du doigt de saint Hermès. Il avait obtenu cette parcelle des gardiens, au moment où par l'ordre de Grégoire IV on faisait la translation du corps de ce saint pour le déposer dans la basilique de Saint-Marc. Telle fut aussi la conduite d'Ilduin, abbé de Saint-Denys, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Médard de Soissons et grand aumônier de France : lui aussi a pu probablement obtenir ces reliques des saints Abdon et Sennen pour son monastère de Saint-Médard. Quand ensuite ces explorateurs ne réussissaient pas à se procurer le corps ou des reliques de quelque martyr célèbre, alors s'emparant de dépouilles anonymes que la fiole de sang indiquait avoir appartenu à des martyrs, ils les baptisaient sous un nom illustre, et les rapportaient à leur monastère, exposant ainsi à la vénération des fidèles, des reliques véritables, mais non point de ces martyrs auxquels ils les disaient appartenir. Par conséquent, si nous exceptons les corps des saints apôtres Pierre et Paul, il n'est aucun corps de martyr illustre de l'Eglise Romaine qui ne soit en France ou en Allemagne.

Alors on vit surgir une infinité d'histoires des martyrs et d'autres saints, qui se répandirent partout, entremêlant souvent des interpolations aux sources antiques, soit pour les embellir d'épisodes romantiques, d'événements merveilleux, soit à défaut d'Actes véritables, pour leur en substituer de nouveaux. Telle fut la source de tant de légendes apocryphes qui, tout en donnant un air de fable à la vérité elle-même, mirent la plus saine critique dans une sorte d'impossibilité d'en faire la séparation, et fournirent à la critique exagérée les plus puissants prétextes pour rejeter indistinctement les unes et les autres. De ce nombre nous devons regarder la légende d'Arles qui nous occupe. En effet, elle ne fait pas connaître le Pontife qui donna ces corps saints à cet abbé d'Arles dont on ignore aussi le nom, mais que, sous la foi de la tradition locale, on croyait être l'abbé Arnulf. Il y est dit que les corps d'Abdon et Sennen reposaient au cimetière de Saint-Laurent, et que les monu-

ments furent brisés par le fer, d'où ils furent extraits par le Pape pour les envoyer à Arles. Mais nous avons vu que les corps de ces saints n'ont jamais eu pour demeure le cimetière de Cyriaque dans le champ Veranum, mais au contraire le cimetière de Pontien *ad Ursum pileatum* sur la voie Portuense. D'ailleurs leur sépulture l'a fait appeler *Cœmeterium SS. Abdon et Sennen*, au-dessus de l'entrée duquel fut élevée une ancienne basilique en leur honneur. Nous avons vu en outre que le sarcophage en briques recouvert de stuc était unique et non double, et qu'il renfermait, avec les corps des saints Abdon et Sennen, ceux des martyrs Milex et Vincent. Ce sarcophage ne fut pas brisé d'une autre manière pour en extraire le dépôt qu'il recélait, mais on le voit encore tout entier à sa place, présentant sur son devant les images des martyrs Milex, Vincent, Abdon et Sennen, sur la tête desquels derniers le Sauveur dépose la couronne de gloire. Après cela, quelle foi peut mériter cette légende qui se trouve en opposition avec l'histoire véritable et les monuments. Vienne donc maintenant Baluze, et qu'il nous apporte à l'appui de cette légende ce document de 994 où il est dit que certains témoins firent serment dans l'église sur les corps des saints Abdon et Sennen; ou bien encore cet acte de donation de 1036 par lequel le comte de Willelm aurait assigné certains fonds au monastère, pour l'entretien des lampes qui devaient toujours brûler vis-à-vis des saintes reliques. Je dirai sans détour que cet abbé d'Arles, ou quelqu'un de ses religieux, en se rendant à Rome à la recherche de corps de martyrs, et n'ayant pas réussi à enlever ceux, en partie du moins, de nos saints martyrs, au moment où Grégoire IV en faisait la translation du cimetière, en aura pris deux autres qui lui seront tombés sous la main, peut-être au cimetière de Cyriaque. A son arrivée au monastère, il les aura exposés à la vénération sous les noms d'Abdon et de Sennen, et aura fabriqué cette légende farcie d'apparitions et de prodiges mal informés pour exciter dans cette province de France un enthousiasme religieux.

Mais le P. Antoine Vincent Domenc, de l'ordre des Frères Prêcheurs, raconte dans son *Historia generalis sanctorum Catalauniæ ad diem* XXX *Julii*, fol. 69, un grand nombre de miracles opérés par ces martyrs au monastère d'Arles et dans les pays circonvoi-

sins jusqu'à Perpignan. La même chose est attestée par d'autres écrivains dignes de foi, qui font spécialement observer l'efficacité de leur intercession contre les intempéries de l'air et les tempêtes; ce qui est confirmé par la grande dévotion du peuple de ces contrées envers eux. Et moi aussi, je tiens tout cela pour très-vrai. Cependant l'Eglise catholique nous enseigne que le culte des saintes reliques ne se renferme pas exclusivement en elles-mêmes, mais qu'il est relatif. Par conséquent on ne doit nullement s'étonner, si abstraction faite de l'authenticité de leurs reliques, les saints Abdon et Sennen, auxquels le culte se rapporte, aient interposé, en faveur de leurs clients qui les invoquaient dans leurs besoins pressants, leur médiation efficace auprès de Dieu, distributeur de tout bien, et qu'ils aient opéré de grandes merveilles. Aussi bien, pour corroborer ce que j'avance, je raconterai une intéressante et pieuse anecdote, qui arriva à Rome il n'y a pas longtemps et pour ainsi dire sous mes yeux.

M. Joseph Puigarry, natif de Perpignan, et capitaine du génie, faisait partie de l'armée française qui donna l'assaut pour la prise de Rome, le 30 avril 1849. A la tête d'un corps de soldats qu'il avait sous ses ordres, il s'avança pour combattre les hordes républicaines jusque sous le jardin du Vatican; mais rétrogradant ensuite sur les hauteurs du Monte-Verde, il se trouva dans un danger imminent de perdre la vie, parce qu'il était trop séparé du gros de l'armée, et qu'il voyait un grand nombre de ses compagnons tomber à ses côtés. Dans cette situation critique, il s'adressa de cœur aux saints Abdon et Sennen, comme patrons titulaires de sa patrie, et il fut sauvé par leur intercession. Plus tard, dans la matinée du 30 juillet de la même année, il passait vis-à-vis de la basilique de Saint-Marc, et il se sentit comme une impulsion intérieure d'y entrer pour la voir : mais quoi! il resta tout surpris envoyant qu'on y célébrait la nativité de ses saints patrons Abdon et Sennen, dont on vénérait pourtant là les corps; et lui qui croyait l'église d'Arles en possession de ce dépôt, s'adressa au curé du chapitre, et demeura convaincu des autorités historiques, qui militaient en faveur des titres de la basilique de Saint-Marc; mais il ne s'en réjouit pas moins du bonheur de leur protection. A la suite

de cela il se lia d'amitié avec les curés de ce chapitre, et ceux-ci le voyant amateur aussi intelligent que pieux des monuments sacrés, le menèrent visiter les plus remarquables. Ils le conduisirent aussi sur le Monte-Verde, pour voir l'ancien hypogée du cimetière de Pontien, où reposèrent longtemps ses bien-aimés patrons Abdon et Sennen. Mais ô merveille! le brave officier reconnut que c'était précisément au-dessus de ce cimetière qu'il invoqua ses patrons au moment du danger; et en faisant le récit de son aventure, il tombait de ses yeux des larmes brûlantes de reconnaissance et de tendresse pour ses puissants bienfaiteurs. Donc saint Abdon et saint Sennen, invoqués par un habitant de Perpignan dont ils sont les patrons, prirent la défense de leur client, et quoique éloignés de son pays, ils le sauvèrent du danger à l'endroit même qui fut autrefois la tombe qui les renferma.

Mais revenons encore un peu à la basilique de Saint-Marc, parce que nous devons ajouter quelques notices intéressantes sur les corps de nos saints qui ont là leur sépulture.

A l'occasion de la restauration faite à cette basilique en 1843, je me mis à découvrir la *crypte de la confession*, qui était demeurée dans l'oubli depuis des siècles. Après qu'on eut enlevé les murs et qu'on eut pratiqué une ouverture sous la fenêtre, nous pénétrâmes dans l'hypogée, et nous le trouvâmes dans l'état décrit par nous dans un Mémoire indiqué plus haut et auquel je renvoie le lecteur. On aperçut une certaine quantité d'ossements humains, qui, après avoir été le point de mire des eaux du Tibre qui pénétra pendant une inondation très-ancienne, dont on reconnaît encore les vestiges, avaient été déposés par le courant à l'extrémité du côté droit de la galerie curviligne, parce que là le niveau était un peu plus incliné que le reste de la crypte. Il faut se rappeler ici que les martyrs Abdon et Sennen ne reposaient point seuls dans l'hypogée, mais encore Hermès, préfet de Rome, Félicissime et d'autres saints inconnus, comme l'attestent les Mémoires de la basilique *quorum nomina scripta sunt in libro vitæ*. Tous ces saints y avaient été transportés par Grégoire IV, et il n'y a pas de doute que ces inscriptions qui décorent les parois de l'hypogée n'appartiennent à quelques-uns d'entre eux. Grande discussion alors de

la part de nos plus savants archéologues religieux de Rome, et par conséquent grande diversité d'opinions. A mon insinuation, le chapitre de cette basilique fit extraire avec tous les soins et les permissions requises, les ossements de l'hypogée, les déposa dans deux châsses qui furent parfaitement fermées, et munies du sceau du chapitre. A la suite d'une relation circonstanciée que je fis, et à l'appui de laquelle je fournis les documents qui sont en grande partie ceux que j'ai rapportés plus haut, l'éminentissime cardinal vicaire Constantin Patrizzi, en sa qualité d'ordinaire de Rome, commença un procès en règle, suivant les canons du concile de Trente et la constitution de Benoît XIV; il y fit appeler des personnages distingués, recommandables dans les sciences ecclésiastiques. Après un long et mûr examen, il fut déclaré par un décret solennel que les ossements trouvés dans l'hypogée de la basilique de Saint-Marc, appartenaient réellement aux saints martyrs Abdon et Sennen, à saint Hermès et à d'autres dont les noms restent ignorés ; et ils furent de nouveau exposés à la vénération des fidèles. Cependant avant la promulgation du décret, on fit une reconnaissance exacte et légale des os. En présence donc du chanoine François Anivitti, comme représentant fiscal, de l'habile physicien Cajetan Tancioni, professeur à l'Université romaine, de quelques chanoines et d'autres témoins, on brisa les sceaux et l'on ouvrit les deux caisses; puis le physicien Anivitti commença l'inspection de chacun des os. De cet examen, fait avec le plus grand soin, résulte une observation qui sert à confirmer de plus en plus l'authenticité des Actes et des reliques.

En parlant de l'un des crânes, le professeur dit : « Les os de la face étaient fortement unis entre eux, consistant en une portion de l'os coronal, dans leurs orbites ayant leurs zigomes, et les os maxillaires munis des dents molaires et des dents canines qui sont très-usées dans leurs couronnes. Les quatre incisives manquent. On remarque à la protubérance du sourcil gauche une ouverture qui fut certainement faite du vivant du martyr ; à côté de cette ouverture, sur le bord de l'œil, à proximité de la suture avec le zigome, on voit qu'une partie de la peau a été enlevée; c'est, comme plus haut, le résultat d'une blessure violente. La conforma-

tion de la face indique que le personnage devait appartenir au sexe masculin et avoir près de trente-cinq ans. L'ensemble s'applique à la constitution d'un habitant de l'Orient [1]. »

Les saints martyrs Abdon et Sennen étaient d'origine orientale, et, comme nous l'avons vu, ils furent, à leur martyre, flagellés avec des fouets garnis de plomb. Suivant la coutume des anciens, on frappait de la sorte particulièrement la tête des patients, et Tertullien fait allusion à ce genre de supplice, lorsqu'il dit au chapitre 12 de son Apologétique : *Cervices ponimus ante plumbum.*

En effet, la tête de saint Maxime, compagnon de martyre des saints Tiburce et Valérien, fut trouvée encore unie au corps, par le cardinal Sfondrate, et présentait les enfoncements et les blessures qu'avaient produits les fouets garnis de plomb, et qui avaient imprégné de sang sa chevelure, dont il a encore reconnu une partie. Conséquemment cette tête ainsi décrite par le savant Tancioni devait appartenir à l'un de ces deux illustres martyrs.

Après la reconnaissance, eut lieu la lecture du décret. Ensuite on déposa de nouveau les ossements dans les deux châsses, qui furent fermées avec soin, munies du sceau de l'éminentissime cardinal vicaire, et déposées provisoirement sous les autels de Notre-Dame-des-sept-Douleurs et de l'Adoration des Mages. Et quand, par la diligence du ministère du commerce et des travaux publics, on aura complété la restauration de l'hypogée, que l'on regarde comme un ancien monument chrétien de haute importance, alors ces saintes reliques seront reportées à leur antique berceau avec tout l'honneur qu'elles méritent.

Entretemps, l'éminentissime et révérendissime cardinal Antoine Tosti, visiteur de l'hospice apostolique de Saint-Michel, ayant acquis sur le Monte-Verde le fonds sous lequel est situé le cimetière Pontien, pour le réunir à un terrain appartenant à cet hospice, manifesta à la commission d'archéologie sacrée, dont j'ai l'honneur de faire partie, son vif désir de connaître si la galerie de l'escalier du *cubiculum* où se trouve le baptistère et le sarcophage des saints Abdon et Sennen, avait eu quelque communication extérieure

[1] *Dal processo per gli atti del Monti Cancelliere del vicario di Roma.*

avec ce fonds là. Dans l'hypothèse affirmative, ce digne et pieux cardinal avait l'intention de remettre en honneur la mémoire de ces illustres martyrs pour lesquels il professe une dévotion particulière. La commission adhéra complétement aux vœux de l'éminent prélat, et donna ordre à ses fossoyeurs de dégager cet escalier pour voir où il aboutissait. Après quelques jours de travail, on obtint un heureux résultat : on vit en effet que cet escalier avait sa sortie non loin de l'habitation du vignoble, et qu'en conséquence ce n'était pas un escalier qui menait à un étage supérieur du cimetière, comme un savant archéologue l'a pensé dans un de ses ouvrages imprimés depuis peu d'années, mais qu'il conduisait au contraire à la basilique supérieure des saints Abdon et Sennen, dont font mention les *Itinéraires Salisburgense* et *Malmesburgense* et le Bibliothécaire dans les Vies des souverains-pontifes Adrien I et Nicolas I. Rempli de joie à la vue d'une si belle découverte, ce cardinal fait reconstruire noblement à ses frais l'escalier qui devra communiquer à un élégant oratoire de forme ronde, lequel bâti sur l'emplacement de la basilique détruite, sera dédié aux saints Martyrs Abdon et Sennen. Il ne ressentit pas une moindre satisfaction en voyant que cette découverte m'avait engagé à publier ce Mémoire à la louange de ces bienheureux, afin de réveiller la vénération des fidèles envers eux, et il fit graver les planches qui accompagnent cet ouvrage par les dignes jeunes gens de son hospice.

Ces saints, dont il cherche à promouvoir la dévotion et le culte à une époque de tant d'incrédulité, comme le faisait autrefois saint Charles Borromée à l'égard des mémoires sacrées de son diocèse de Milan, ces saints, dis-je, sauront le combler ici-bas de faveurs signalées en récompense de sa piété, et lui obtiendront du Seigneur de partager leur gloire, lorsqu'il terminera dans le sommeil des justes, sa carrière mortelle.

Avant de finir ce Mémoire, je dirai quelque chose du culte que l'on a rendu à ces martyrs, et qui confirmera encore davantage leur célébrité.

Dans le *Sacramentaire* du pape saint Gélase, publié par Muratori [1]

[1] Muratori, *Liturgia Romana vetus*, Venetiis 1748, tom. I, pag 657.

et le cardinal Tommasi, on trouve au 30 de juillet les oraisons suivantes à la messe :

IN NATALI ABDO ET SENIS.

III. Kal. Augusti.

NATIVITÉ DES SAINTS ABDON ET SENNEN.

30 juillet.

PREMIÈRE COLLECTE.

Seigneur, que les supplications de vos saints Abdon et Sennen nous accompagnent, et qu'ils prient continuellement pour que nous soyons délivrés des périls de cette vie. Par Notre-Seigneur.

PRIMA COLLECTA.

Sancti tui nos, Domine, Abdo et Senis suis orationibus prosequantur, et ab hujus vitæ periculis jugiter postulent expediri. Per Dominum.

DEUXIÈME COLLECTE, OU PRIÈRE SUR LE PEUPLE.

Faites, Seigneur, nous vous en supplions, que votre Église, appuyée sur les suffrages de vos martyrs Abdon et Sennen, demeure toujours dévouée, et que leurs prières glorieuses assurent sa tranquillité. Par Notre-Seigneur.

SECUNDA COLLECTA VEL ORATIO SUPER POPULUM.

Præsta quæsumus, Domine, ut Ecclesia tua et martyrum tuorum Abdo et Senis confisa suffragiis, devota permaneat, et eorum precibus gloriosis secura consistat. Per Dominum.

SECRÈTE.

Nous vous offrons ces dons, Seigneur, en mémoire de la mort des saints martyrs Abdon et Sennen, dont la fin sur la terre les a fait jouir de la lumière éternelle dans les cieux. Par Notre-Seigneur.

SECRETA.

Munera tibi, Domine, pro sanctorum Abdo et Senis occisione deferimus; qui dum finiuntur in terris, facti sunt cœlesti luce perpetui. Per Dominum.

POSTCOMMUNION.

Seigneur, entourez votre peuple d'une défense perpétuelle, et qu'il obtienne sans difficulté ce qu'il demande pieusement et légitimement, étant favorisé par les mérites de vos saints. Par Notre-Seigneur.

POSTCOMMUNIO.

Populum tuum, Domine, perpetua munitione defende, nec difficulter quod pie, quod juste postulat consequatur, cui sanctorum tuorum merita suffragantur. Per Dominum.

Le reste de la liturgie gélasienne en l'honneur de ces saints nous a été donné par le docte et saint cardinal Tommasi, dans le livre des répons et des antiennes de l'Eglise Romaine [1].

IN FESTO SS. ABDON ET SENNEN.

FÊTE DES SAINTS ABDON ET SENNEN.

RESPONS.

Isti sunt viri sancti Abdon et Sennen quos de Perside Decius Cæsar adduxerat: Propter nomen Domini nostri Jesu Christi.

℣. Vinctos catenis, maceratos, atque dilaniatos et verberatos : Propter, etc.

RÉPONS.

Voilà ces héros, saint Abdon et Sennen que le César Dèce avait amenés de Perse : A cause du nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

℣. Garrottés de chaînes, meurtris et déchirés à coups de fouets: A cause, etc.

Au tome v, où Tommasi rapporte les anciens livres des messes de l'Eglise Romaine, on lit au 30 juillet [2] :

30 juillet.

NATIVITÉ DES SAINTS ABDON ET SENNEN.

ANTIPHONA AD INTROITUM.

Intret in conspectu tuo, Domine, gemitus compeditorum, redde vicinis nostris septuplum in sinu eorum, vindica sanguinem sanctorum tuorum qui effusus est.

Psal. Deus, venerunt gentes in hæreditatem tuam ; coinquinaverunt templum sanctum tuum ; posuerunt Jerusalem in pomorum custodia.

ANTIENNE A L'INTROIT.

Ecoutez favorablement, Seigneur, les gémissements des martyrs garrottés; rendez dans le sein de nos voisins sept fois autant de maux qu'ils leur en ont fait souffrir ; vengez le sang de vos saints qu'ils ont répandu.

Ps. O Dieu, les nations sont entrées dans votre héritage; elles ont souillé votre saint temple ; elles ont réduit Jérusalem à être comme un lieu qui sert à garder les fruits.

[1] Thommasii, *Oper. omn.*, tom. IV. *Responsoriale et Antiphonarium Romanæ Ecclesiæ*, pag. 127, Romæ 1749.

[2] Idem, tom. v, *Ant iqui libri missarum Romanæ Ecclesiæ*, pag. 196.

RÉPONS DU GRADUEL.

Dieu fait éclater sa gloire dans ses saints; il est admirable dans sa majesté; son bras fait des prodiges.

℣. Votre droite, Seigneur, a été glorifiée dans les œuvres de sa puissance; votre droite a brisé les ennemis. Alleluia.

℟. Seigneur, vos saints vous béniront et publieront la gloire de votre règne.

Alleluia. ℣. Les saints seront dans la joie se voyant comblés de gloire; ils se réjouiront dans le lieu de leur repos.

RESPONSORIUM GRADUALE.

Gloriosus Deus in sanctis suis, in majestate faciens prodigia.

℣. Dextera tua, Domine, glorificata est; in virtute dextera manus tua confregit inimicos.

Alleluia. ℣. Sancti tui, Domine, benedicent te, gloriam regni tui dicent.

Alleluia. ℣. Exultabunt sancti in gloria; lætabuntur in cubilibus suis.

ANTIENNE A L'OFFERTOIRE.

Dieu est admirable dans ses saints : le Dieu d'Israël donnera lui-même à son peuple une vertu et une force invincible. Que Dieu soit béni!

ANTIPHONA AD OFFERTORIUM.

Mirabilis Deus in sanctis suis, Deus Israel ipse dabit virtutem et fortitudinem plebi suæ. Benedictus Deus.

ANTIENNE A LA COMMUNION.

Les nations ont exposé les corps morts de vos serviteurs pour servir de nourriture aux oiseaux du ciel, les chairs de vos saints pour être la proie des bêtes de la terre. Possédez par la force toute-puissante de votre bras les enfants de ceux qu'on a fait mourir.

ANTIPHONA AD COMMUNIONEM.

Posuerunt mortalia servorum tuorum, Domine, escas volatilibus cœli, carnes sanctorum tuorum bestiis terræ. Secundum multitudinem brachii tui posside filios morte punitorum.

Dans l'*Epistolaire* de la messe [1]. Nativité des saints Abdon et Sennen : Epître aux Hébreux : *Sancti per fidem vicerunt regna, etc.* Aux Hébreux : *Rememoramini,* et aux Thessaloniciens : *Gratias agere, etc.*

Dans le *Capitulaire* des Evangiles [2]. Nativité des saints Abdon et Sennen : Evang. saint Matth., chap. 24, ℣ 4 : *Videte ne quis vos seducat,* jusqu'à *hic salvus erit.* Evangile *descendens, etc.*

Dans le *Sacramentaire* Léonien, antérieur à celui de Gélase, et

[1] Tom., *ejusdem,* pag. 399.
[2] Tom., *ejusdem,* pag. 482.

appelé ainsi de saint Léon le Grand, qui, le premier, coordonna la liturgie de l'Eglise Romaine, nous ne trouvons pas au mois de juillet la messe des saints Abdon et Sennen. La raison de cette absence provient de ce que ce *Sacramentaire* ne nous est point parvenu en entier, mais avec des lacunes; d'autre part, comme le Catalogue de Bucher renseigne la célébration de leur nativité avec assemblée des fidèles au cimetière Pontien, et que d'ailleurs on trouve encore leur messe dans le *Sacramentaire* Gélasien, qui rapporte celles qui faisaient partie du livre de saint Léon, on doit conclure qu'elle se trouvait dans ce dernier.

Le *Sacramentaire* Grégorien, du nom du souverain-pontife saint Grégoire le Grand, qui augmenta et mit dans un meilleur ordre les liturgies de Léon et de Gélase, nous présente au 30 juillet la messe des saints Abdon et Sennen. Ici encore saint Grégoire a changé les oraisons du *Sacramentaire* Gélasien, comme il l'avait fait à la nativité de sainte Agnès, en conservant toutefois le reste de la messe. Le *Codex* du Vatican dont se sont servis les Bénédictins de Saint-Maur pour nous donner la leçon exacte du *Sacramentaire*, comptait, suivant leur opinion, une antiquité qui n'était pas inférieure à mille ans [1]. Voici la messe de nos saints :

30 juillet.

NATALE SANCTORUM ABDON ET SENNEN.

NATIVITÉ DES SAINTS ABDON ET SENNEN.

Deus qui sanctis tuis Abdon et Sennen ad hanc gloriam veniendi copiosam munus gratiæ contulisti, da famulis tuis suorum veniam peccatorum, ut sanctorum tuorum intercedentibus meritis, ab omnibus mereamur adversitatibus liberari. Per Dominum.

O Dieu, qui avez accordé à vos saints Abdon et Sennen la grâce immense de parvenir à cette gloire, donnez à nous qui sommes vos serviteurs le pardon de nos péchés, afin que par l'intercession et les mérites de vos saints, nous obtenions la faveur d'être délivrés de toutes adversités. Par Notre-Seigneur.

[1] *Sacramentarium S. Gregorii M.* operum ejusdem, edit. Manrin Venet; 1773, tom. x, pag. 176.
— Muratori, *loc. cit*, tom. II, pag. 106.

ORAISON SUR LES OFFRANDES OU SECRÈTE.

Que cette hostie, Seigneur, que nous vous offrons en rappelant la nativité de vos saints martyrs, nous délie des chaînes de notre perversité, et nous donne en abondance les dons de votre miséricorde. Par Notre-Seigneur.

ORATIO SUPER OBLATA, VEL SECRETA.

Hæc hostia quæsumus, Domine, quam sanctorum martyrum tuorum natalitia recensentes offerimus, et vincula nostræ pravitatis absolvat, et tuæ nobis misericordiæ dona conciliet. Per Dominum.

POUR FINIR, OU POSTCOMMUNION.

Seigneur, que la célébration et la solennité de ce mystère effacent nos péchés, et que l'intercession de vos saints nous obtienne l'accomplissement de nos justes désirs. Par Notre-Seigneur.

AD COMPLENDUM VEL POSTCOMMUNIO.

Per hujus, Domine, operationem mysterii et vitia nostra purgentur, et intercedentibus sanctis tuis justa desideria compleantur. Per Dominum.

L'Épître et l'Évangile du *Sacramentaire* Grégorien sont différents de ceux de Gélase, rapportés plus haut. L'Épître est aux Corinthiens : *Fratres, exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros*, jusqu'à *omnia possidentes*. L'Évangile est pris de saint Matthieu : *Videns Jesus turbas ascendit in montem*, jusqu'à *merces vestra copiosa est in cœlis*.

Maintenant, la liturgie du *Missel Romain* de la nativité de nos saints martyrs est la même que celle de saint Grégoire, à l'exception du verset *exultabunt sancti* de la seconde partie du Graduel, qui est remplacé par *Justorum animæ in manu Dei sunt et non tanget illos tormentum malitiæ*. A la postcommunion, après le mot *sanctis*, on a ajouté *martyribus tuis Abdon et Sennen*.

On trouve encore dans le *Sacramentaire* Grégorien la préface propre de nos saints; la voici :

30 juillet.

NATALE SANCTORUM ABDON ET SENNEN.

NATIVITÉ DES SAINTS ABDON ET SENNEN.

Vere dignum..., æterne Deus, et te laudare mirabilem Deum in sanctis tuis, quos ante constitutionem mundi in æternam tibi gloriam præparasti, ut per eos huic mundo veritatis tuæ lumen ostenderes quos ita Spiritu veritatis armasti, ut formidinem mortis per infirmitatem carnis evincerent. De quorum collegio sunt martyres tui Abdon et Sennen, qui in Ecclesiæ tuæ prato, sicut rosæ et lilia floruerunt. Quos Unigeniti tui sanguis in prælio confessionis roseo colore perfudit, et ob præmium passionis niveo liliorum splendore vestivit. Per Christum...

Il est vraiment digne... Dieu éternel, de vous louer, vous qui êtes admirable dans vos saints, que vous vous êtes destinés avant la création du monde, pour cette gloire éternelle, afin que par eux vous manifestassiez au monde la lumière de votre Vérité. Ces bienheureux vous les avez tellement armés de l'esprit de la Vérité que, dans la faiblesse de la chair, ils ont pu vaincre la crainte de la mort. De leur nombre sont les martyrs Abdon et Sennen qui fleurirent dans l'Eden de votre Eglise comme des roses et des lys, et que le sang de votre Fils unique empourpra d'une couleur vermeille au jour du combat de leur confession, et qu'en récompense de leur Passion vous avez revêtus de la blancheur éclatante des lys. Par Jésus-Christ.

Je termine ici mon travail sur les Actes des saints martyrs Abdon et Sennen, heureux de leur avoir offert cet humble tribut de ma dévotion, avec la confiance d'éveiller dans le cœur du lecteur un égal sentiment d'affection.

APPENDICE.

DECRETUM.

CONSTANTINUS miseratione divina Episcopus Albanensis S. R. E. Cardinalis PATRIZZI Sacrosanctæ Patriarchalis Basilicæ Liberianæ Archipresbyter, SSmi Dni Nostri Papæ Vicarius in Urbe, ejusque districtu Generalis, et Judex Ordinarius.

Dum S. Marci basilica, anno 1843, instaurabatur, ac exornabatur, arbitrati sunt ejusdem canonici tentandum esse, an quod proprium veteribus basilicis erat hypogæi vestigia forte in propria reperirentur. Itaque hujusmodi experimento manus imposita est; et forato exiguo loculo existente sub ara maxima, in cujus fronte antiqua legitur inscriptio : « Hic quiescunt corpora SS. martyrum Abdon et Sennen, quæ primum Quirinus diaconus in suis ædibus sepelivit, » remotisque obstaculis, patuit via ad cuniculum, et inde ad cataractam confessionis, seu foramen et tandem ad hypogæum, cujus forma similis est cæteris, quæ in vetustioribus basilicis reperiuntur. Quamobrem factum est, ut in hemicyclo hypogæi inventa sint plura ossa humana in unum congesta, quæ primum in fovea apposite ibidem effossa religiose coacervata, deinde in duabus capsis ligneis contenta, sigillisque capituli munita, in selectum ejusdem basilicæ locum translata sunt. Rem quamprimum ad nos deferunt canonici implorantes simul, ut super identitate corporum SS. martyrum examen institueremus, tum ad quodcumque tollendum dubium, tum ad definiendum utrum publicam venerationem ea ossa mereantur. Nos igitur statuto inhærentes, sacrosancti concilii

Tridentini *de Invocatione*, *veneratione*, *et reliquiis sanctorum*, sess. xxv, oratorum precibus annuentes r. d. promotori fiscali curiæ nostræ hujusmodi examinis negotium commisimus, adhibito altero ex notariis nostris ad acta conscribenda et instrumenta roganda. Sane morem officii sui gerens promotor sibi in examine, duo extrema investiganda diligenter proposuit, nempe : 1. An in præfato hypogæo fuerint olim locata SS. martyrum ossa ? 2. An hæc ossa fuerint unquam postea quomodolibet ab eodem hypogæo remota.

Atque ut severius in re tanti momenti procederetur, examen juxta regulas sacrorum rituum Congregationis institutum est. Quod ad primum attinet extremum, ex sinceris traditionibus constat memoratam basilicam sæculo quarto a S. Marco I pontifice ædificatam fuisse, quæ traditiones collatæ cum hypogæo de quo agitur, fidem ejus epocæ confirmant : stylus enim constructionis ex peritorum judicio eam offert ætatem, et incrostamentum depictum, quod in præsenti inquisitione inventum est sub picturis encausticis versis in solum, arguit, antiquitus ante restaurationes expressas fuisse imagines sanctorum, eorumque corpora ab eodem pontifice collocata ibi fuisse. Constat ex authenticis actis SS. martyrum Abdon et Sennen descriptis in vetustissimo codice Vallicelliano a V. Baronio et Bosio relatis, eorum corpora e cœmeterio Pontiani in basilicam S. Marci a Gregorio IV jam cardinali ejus tituli, sæculo nono translata fuisse una cum corpore S. Hermetis martyris urbis præfecti extracto a cœmeterio Salariæ veteris, ut narrat Eginardus fide dignissimus, et confirmat idem Bosius. Historicis traditionibus monumenta accedunt. Nam in parvo loculo cataractæ super hypogæum imagines pictæ conspiciuntur, licet injuria temporis valde vastatæ, referentes Salvatorem Christum, et tres sanctós, nempe Abdon, Sennen et Hermetem, in quibus pingendi ratio juxta peritos exhibet ævum Gregorii IV, quæ imagines convenire videntur cum sarcophago cœmeterii Pontiani, ubi repræsentatur Salvator noster imponens capiti SS. Abdon et Sennen duas coronas gemmatas, prout in memorato loculo cataractæ, in quo additur altera imago, quæ retineri debet S. Hermetis, cujus memoria extat in historiis. Constat id etiam ex abside musivo, etenim præter imagines sanc-

torum titularium Marci evangelistæ et Marci papæ fundatoris, prostant imagines SS. Felicissimi, Agapiti, Agnetis adjecto nomine, et icon auctoris Gregorii IV, quodquidem innuit conservari in hypogæo reliquias etiam horum sanctorum martyrum ab eodem pontifice depositas, idque valida innititur ratione; novimus enim in operibus musivis absidum basilicarum Romanarum solemne fuisse præsentari imagines eorum sanctorum in quorum honorem dicabatur basilica, et quorum corpora vel insignes reliquiæ ibidem recolebantur. Id quidem confirmabat S. Gregorius Nyssenus, sæculi quarti scriptor in oratione in laudem S. martyris Theodori, « quod si (ait) venerit ad aliquem locum similem huic, ubi noster conventus habetur, ubi memoria justi, sanctæque reliquiæ sunt, primum quidem earum rerum magnificentia, quas videt oblectatus, dum ædem... intuetur... ubi induxit etiam pictor flores artis in imagine depictos, fortia facta martyris... omnia nobis tamquam in libro quodam, qui linguarum interpretationes contineat... labores martyris nobis expressit... solet etiam pictura tacens in pariete loqui. » Et clarius canonem authenticitatis dignoscendæ dedit S. Gregorius Magnus in epistola ad Zenonem. « Quid differunt (aiebat), picturæ a scriptis? quid aliud pictura quam picta scriptura, quam picta historia? » Constat insuper id extremum ex cœmeterialibus inscriptionibus ad parietes, et in pavimento existentibus in hypogæo S. Marci, quæ absque controversia spectare debebant aliis SS. martyrum corporibus, seu reliquiis a memorato pontifice ibidem locatis : quinque enim licet fractæ ex iis reperiuntur indicantes nomina martyrum, quæ tamen legi possent. Ex historicis ergo scriptoribus, ex monumentis et inscriptionibus extremum primum hujus inquisitionis satis probatum est : nempe in hypogæo S. Marci a summis pontificibus nonnulla corpora, et ossa SS. martyrum locata fuisse, quorum nomina quædam habentur, quædam vero ignorantur.

Attamen cum ad majorem probationem ex mandato nostro analysis instituta sit omnium et singularum reliquiarum quæ in hypogæo reperta sunt, idque a perito anatomiæ professore deputato diligentissime peractum sit, duplicem habuimus resultantiam; 1. inter varia crania, quatuor præsertim in coronali capitis parte, ut

nuncupant anatomici; duo vero in facie vestigia foraminum, imo foramina ipsa circularia evidentissime demonstrant, at non naturali fractione, neque ex temporis injuria, vel qualibet alia causa, sed ex percussione instrumenti contundentis facta esse martyribus dum adhuc viverent, omni exclusa dubietate dignoscuntur, quæ in actis plurimorum SS. martyrum, et præsertim SS. Abdon et Sennen referuntur a carnificibus in odium christianæ religionis ipsis immaniter facta. Una ex iis facie exacte investigata, ab ipsius oris exagoma orientali viro spectasse ipsam idem anatomiæ professor argumentatus est, et quidem Orientales fuisse sanctos martyres Abdon et Sennen, non solum ex actis accepimus, sed eadem nomina indicant.

Quod vero hæc sacra pignora conservata semper sint in memorato hypogeo ab ætate Gregorii IV usque adhuc, hoc erat aliud inquisitionis extremum, quod pariter perspectum est, resultatque ex monumentis ab omni exceptione alienis. Nam ab pontificatu Gregorii IV usque ad Paulum II, scilicet ad annum 1464, nunquam inde extracta fuisse constat manifestissime ex duabus litteris apostolicis originalibus et authenticis recognitis Callisti III, quarum prima lata anno 1455, et altera anno 1457, quibus conceditur plenaria peccatorum indulgentia fidelibus visitantibus basilicam sancti Marci, die 30 julii natalitio SS. martyrum Abdon et Sennen, «quorum corpora (ut ibi legitur) sub altare majori recondita sunt.» Nec omittendum est ante pontificatum Pauli II, ut habetur ex genuina memoria in archivio capituli adservata, quod ad latus aræ maximæ hujus basilicæ legebatur inscriptio his verbis concepta : « Superata Babylone Decius imperator multos occidit christianos quos cum subreguli Abdon et Sennen sepelirent, delati Decio et Romam ducti spreto Solis simulacro in theatro ad bestias tracti, ursos et leones sibi conciliavere, ferro demum cæsi, et Quirini diaconi pietate sepulti hic quiescunt. » Abest autem omnino suspicio quod in restauratione basilicæ Paulus II ab hypogæo ea sacra ossa abstulerit; ipse enim cum in ea fundasset capitulum canonicorum, formulam juramenti emittendam a capitularibus in possessu ineundo statuit, atque in constitutionibus inseruit his verbis. « Ego N. N. coram omnipotente Deo et beatissima semper Virgine Maria, ac sanctis

Marco evangelista, Marco confessore, sanctisque martyribus Abdon et Sennen, aliisque sanctis quorum reliquiæ in hac sacrosancta ecclesia conditæ sunt, spondeo, etc.» Præterea idem pontifex Paulus, restaurata basilicæ ara maxima collocandum curavit lapidem ad ipsius latum, cujus inscriptio continet hæc verba : « In qua, nempe ecclesia, præclari ejusdem Marci evangelistæ beati Petri apostolorum principis discipuli atque interpretis, aliæque sanctorum sanctarumque Dei reliquiæ venerantur, et præcipue beatorum Marci papæ et confessoris, nec non Abdon et Sennen martyrum corpora sunt recondita. » Ex quibus duo consequuntur, nempe 1. quod præfatæ reliquiæ cum referantur etiam S. Marco papæ et confessori, cujus corpus requiescit in urna sub altari majori, intelligendæ ac accipiendæ sunt in sensu stricte latino, scilicet non minutias, sed ossa omnino et corpora ipsorum martyrum ibidem recondita fuisse, ut dictæ analysi institutæ respondere visa sunt; 2. quod ea sub altari maximo, et subjecta crypta intelligenda sunt locata, non vero in minoribus altaribus, aut sacellis basilicæ, eo quod et nullum martyrum corpus, nullaque ossa in iis reperta sunt; et quod unum tantum in veteribus basilicis altare erectum extitisse docemur; et quod hypogæum apposite construebatur ad servanda sanctorum corpora, super quibus sacrificium missæ celebrabatur. Patet ab anno 1464 nempe a Paulo II, usque ad 1555, numquam ea sancta corpora e basilica remota fuisse. Nam Julius papa III, anno 1555, constitutiones capitulares litteris in forma brevis reformavit, atque confirmavit formulam juramenti a canonicis possessum ineuntibus emittendam, in qua mentio fit de existentia reliquiarum utriusque Marci et SS. Abdon et Sennen, aliorumque sanctorum in eadem ecclesia conditarum. Patet idem ab anno 1555, usque ad annum 1657. Antiqua enim ex authentica extat in archivio capitulari relatio contemporanea super restauratione facta a Sagredo Veneto oratore apud sanctam Sedem, in qua Hortensius Balestrieri secretarius ipsius capituli loquitur de picturis existentibus in parietibus majoris navis basilicæ, sedente in Petri cathedra Alexandro VII, et refert in iis quædam gesta utriusque Marci expressa esse, et martyrium quoque repræsentari SS. Abdon et Sennen, eorum confessionem fidei coram Decio imperatore, eorumque sepulturam,

subjungens ea picta esse eo quod corpora eorum martyrum sub ara maxima basilicæ servabantur. Præterea patet ab anno 1657, usque ad annum 1735 semper venerata fuisse ibidem martyrum corpora. Sane Angelus Maria cardinalis Quirini commendatarius basilicæ diligentissime servans quod antiquitati spectabat, aram maximam in meliorem, ditioremque formam redegit, ac sub ipsa in fronte marmorea inscriptionem adjiciendam curavit, quam superius retulimus, et in qua ideo sola nominantur corpora SS. martyrum Abdon et Sennen, quippe qui in sinceris martyrum actis tamquam illustriores celebrantur, et in hac basilica speciali cultu clariores habentur. Deinceps patet eos scriptores qui texere catalogum reliquiarum existentium urbis ac suburbiorum ecclesiis, et maxime cl. Mazzolari diligentissimus investigator anno 1779, adnotasse corpora SS. Abdon et Sennen et Hermetis in basilica S. Marci adservari. Denique nullius variationis indicium vel in basilica vel in presbyterio ipsius apparuit, ita ut res habentur in præsenti prout antea consistebant. Hisce monumentis addendum est semper ab immemorabili lampadem ante forum circulare per quod descenditur in hypogæum, accensam fuisse, de qua mentio fit in notulis impensarum in archivio capitulari descriptis jam a decimo quinto sæculo, necnon observatione dignum habendum est privilegium apostolicum concessionis solemnis officii sub ritu duplici majori cum missa in die natalitio SS. Abdon et Sennen, stato nempe die 30 julii, quod semper a capitulo servatum est. Tandem ex facto repertionis quælibet evanescit dubitatio si factum cum duobus extremis supra evidenter probatis conferatur. Effosso enim subterraneo basilicæ ea sacra pignora reperienda erant, quæ collocata a fundatione ejus fuisse novimus, et quæ nunquam remota fuisse demonstrandum est; sed hoc quidem in inquisitione modo peracta perbelle accidit. Inventa enim sunt in extremitate dexteri lateris curvilinei hypogæi quo impulso ab impetu fluvialium inundationum fuere, et ibidem in plano aliquantulum inclinato conjuncta ac deposita conspiciuntur, et quod magis animadvertendum est sacra ipsa ossa rigoroso examini subjecta juxta periti anatomici sententiam duodecim vel tredecim circiter humana corpora formasse visa sunt quæque fere respondet numero martyrum super recen-

sito, nempe Abdon, Sennen, Hermetis, Felicissimi, Agapiti, necnon Cattiæ, Benerosæ, Alexandri, Irenis, Felicitatis, Eutychis et Saloninæ, quorum sex nomina in epigraphicis sepulcralibus inscriptionibus ibidem leguntur.

Res igitur tanta historia et traditionali nunquam interrupta certitudine innixa, et a tantis authenticis monumentis corroborata, licet eo adducta sit, ut nihil ultra sit quærendum ad probandam reliquiarum SS. martyrum in hypogæo S. Marci existentiam, et identitatem, tamen non omisimus, si quæ forent, oppositiones quærere, accipere, easque examinare. Sane duo vel tria moventur dubia facile et plene dirimenda. 1. Quod aliquis ex addictis ecclesiæ materiali servitio in officio suo negligens hoc vel superiori sæculo in hypogæum ossa humana potuerit immittere. 2. Supposita absurditas, quod sacræ reliquiæ quæ in pretio, ac veneratione habendæ sunt, in confessionis solo nudæ collocatæ sunt. 3. Quidam rumor, quo fertur corpora SS. Abdon et Sennen in Gallias, Hispaniam, et Italiæ urbes translata fuisse, eo quod in honorem ipsorum celebratur in iis officium.

At quoad primum ex legali processu et depositionibus testium, necnon ex relatione eruditissima redacta a viro perito, quem nos elegimus ac deputavimus, resultavit evendentissime fieri omnino non potuisse immissiones in hypogæum ossium humanorum, non certe per vetustissimos binos aditus patentes in extremitatibus hemicycli a christifidelibus venerati, ubi certe nemo ausus esset vel ex negligentia, vel arbitrio aliquid non sacrum deponere, eo magis quod in basilica sepulchra non habebantur antiquitus, fieri insuper non potuisse postquam sæculo octavo præfati duo aditus muro constructo hinc inde clausi affabre fuerunt, non per foramen seu cataractam confessionis, vel per alia foramina quæ nunquam post eamdem constructionem extiterunt, ac propterea omnino credendum est sacra martyrum ossa extitisse locata antequam clausi essent prædicti aditus et interclausa communicatio subterranei per forum circularem superius indicatum.

Quoad secundum dubium præterquam quod hypogæum S. Marci minime indecorum dicendum sit, dum antiqua ecclesiæ disciplina docet subterraneos sacros locos ad servandas martyrum reliquias exclusive fuisse destinatos; quod unum ad repellendam dubietatem

penitus sufficeret, non desunt tamen ad pleniorem rei evasionem argumenta ex factis deprompta. Noscimus enim varios adhibuisse modos summos pontifices locandi martyrum ossa in cryptis confessionis, nempe vel in capsis, seu urnis marmoreis, vel in urna locata super pavimentum cryptæ, vel sub pavimento cryptæ absque capsis et urnis, ut ad S. Mariæ ad martyres, vel tandem in pavimento ipso cryptæ ex omni parte clausæ, ut corpora SS. Hippolyti et soc. martyrum in basilica S. Laurentii in campo Verano et alibi, unde evenit, ut antiquis temporibus ob quartum hunc modum locandi SS. martyres, sepulchra martyrum concilia ipsorum vocarentur. Atqui hujusmodi quartus ossa martyrum locandi mos adamussim congruit cum illo, quo in hypogæo S. Marci inventa sunt corpora SS. martyrum, ac propterea omnem objectionem excludit. Crypta siquidem basilicæ ex omni parte reperta est clausa absque ulla communicatione cum ecclesia, et ita conclusa ut non modo nemo ad locum subterraneum accedere posset, verum etiam licet perennis semper fuerit veneratio et traditio de existentia reliquiarum SS. martyrum, nulla tamen superfuerit apud homines memoria existentis hypogæi.

Quod tertio tandem loco adducebatur facile evanescit : memoria enim retinendum est medio ævo cum Romani pontifices dispensare solebant sanctorum reliquias, quod ante Gregorium IV non erat in usu, eos qui sancti martyris reliquiam obtinuerant, ob maximam cupiditatem possidendi corpora sanctorum, accepta sacra pignora non reliquias vel particulas, ut erant, sed corpora vocasse. Hujus consuetudinis innumera extant exempla vetera. Propterea putandum est de corporibus SS. Abdon et Sennen particulas tantum ipsorum fortasse ab ipso Gregorio IV donatas, in alias regiones translata fuisse. Habemus vero, quod majorem vim habet, nempe eam ipsam rationem quæ juxta opinionem quorumdam valeret ad probandam existentiam corporum SS. martyrum Abdon et Sennen in variis regionibus, valere etiam debere favore basilicæ S. Marci quæ semper ea cum solemni officio venerata est, et in qua sacrum eorum depositum per posteriores ætates a diplomatibus pontificiis confirmatum est, quod quidem nequeunt exhibere cæteræ urbes, quæ integra præsumunt eorum corpora possidere.

Itaque iis omnibus mature perpensis, Benedicti XIV san. mem. doctrinam obsequimus, qui lib. 4, *de Sanctorum canonizatione* part. II, cap. XXIV, n° 9, animadvertit « non certitudinem metaphysicam aut physicam, sed certitudinem moralem sufficere, et subjungit de metaphysica et physica certitudine; quæ probatio utique est impossibilis atque adeo quatenus tanquam necessaria admitteretur, sacrarum reliquiarum identitatem destrueret. » Atqui probationum quas expendimus momenta tanta sunt in præsenti inquisitione, ut omnem altioris gradus certitudinem moralem præbere videantur. Igitur regulam et jussa sacri concilii Tridentini in ejusmodi disceptationibus venerantes, nos audito promotore fiscali qui nihil habuit opponendum, adhibitisque in consilium theologis, ac in sacra archeologia doctis viris, præsenti decreto dicimus, declaramus ac decernimus ossa seu corpora quæ reperta nuper sunt in hypogæo S. Marci sanctis martyribus omnino pertinere, et eadem esse quæ a summis pontificibus octavo sæculo ibidem locata fuerunt, et nunquam usque adhuc translata, eaque, ut antea, a fidelibus colenda ac veneranda esse, debitoque honore custodienda ac retinenda esse. Quamobrem jubemus ut quamprimum hypogæum restaurandum ac decorandum curent canonici; ad hoc ut opere completo in appositis capsis seu urnis ea ossa seu corpora SS. martyrum composita in hemicyclo restituantur, ibique conclusa per cryptam ferream tantum observari ac venerari possint. Mandamus autem ut interim in capsis rite composita, clausa sigillisque nostris munita ponentur sub altaribus basilicæ minoribus, tandemque præcipimus, ut hæc omnia legalibus modis et actis omnino perficiantur.

Datum Romæ ex ædibus vicariatus die 8 augusti an. 1856.

C. CARD. VICARIUS.

Joseph. can. Tarnassi secretarius.

FIN.

AVIS SUR LES GRAVURES

DONT IL EST PARLÉ DANS L'OUVRAGE.

Nous indiquons dans le corps de cet ouvrage des planches sur différents sujets, des motifs tout à fait indépendants de notre volonté n'ont pas permis de les donner pour cette première édition. Voilà pourquoi nous avons fixé au plus bas possible le prix de notre volume. Pour la seconde édition nous espérons être en mesure de les donner, et alors nous en établirons le prix et pour les anciens et pour les nouveaux souscripteurs qui voudront bien enrichir leur bibliothèque de cet ouvrage édifiant, autant qu'instructif, d'archéologie chrétienne.

TABLE DES MATIÈRES

DES ACTES DU MARTYRE

DE SAINTE AGNÈS.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES MATIÈRES

DES ACTES DU MARTYRE

DES SAINTS ABDON ET SENNEN.

FIN.

